PSA PEUGEOT CITROËN

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

PSA PEUGEOT CITROËN

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence qui contient toutes les informations du rapport de gestion, a été déposé sous le n° de dépôt D.13-0239 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2013, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document contient l'ensemble des informations relatives au rapport financier annuel.

SOMMAIRE

1 PERSONNES RESPONSABLES 5
Responsable du document de référence 2012 6
Attestation du responsable du document de référence 2012 6
Responsable de l'information financière 6

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 7
Responsables du contrôle des comptes 8

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES 9
Comptes de résultats consolidés 10
Bilans consolidés 10
Tableaux de flux de trésorerie consolidés 11

4 FACTEURS DE RISQUES 13
4.1. Risques opérationnels 14
4.2. Risques relatifs aux marchés financiers 21
4.3. Risques relatifs à l'activité de Banque PSA Finance 23
4.4. Risques juridiques et contractuels 30
4.5. Couverture de risques – assurances 32

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ 33
5.1. Histoire et évolution de la société 34
5.2. Investissements 35
5.3. Actions en faveur du Développement durable – volet environnemental et volet sociétal 35

6 APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIVISIONS 105
6.1. Activité automobile 106
6.2. Faurecia 122
6.3. GEFCO 123
6.4. Banque PSA Finance 124
6.5. Peugeot Motocycles (PMTC) 125

7 ORGANIGRAMME 127
7.1. Le Groupe 128
7.2. Principales filiales et participations de la société 130

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES OU ÉQUIPEMENTS 133
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées 134
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par PSA Peugeot Citroën de ses immobilisations 136

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 137
9.1. Situation financière et du résultat 138
9.2. Activité et résultat du Groupe pour l'exercice 2012 138
9.3. Autres éléments du compte de résultat 143

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES 147
10.1. Capitaux propres de l'émetteur 148
10.2. Position financière nette des activités industrielles et commerciales et ratio d'endettement net 148
10.3. Sources et montant des flux de trésorerie consolidés et description de ces flux 149
10.4. Financement et ressources de liquidité 151
10.5. Provisions pour garantie 153
10.6. Engagements de retraite et assimilés 153
10.7. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de la société 154
10.8. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements 154

11 INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 155
11.1. Préparer l'avenir 156
11.2. Réduire la consommation et respecter l'environnement 163
11.3. Proposer une expérience de conduite sûre et adaptée aux nouveaux usages 168

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 171
Plan cash 2012 172
Plan « Rebond 2015 » 172
Les tendances commerciales 173
Perspectives du Groupe 174

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE 175

14 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE 177
14.1. Informations et renseignements sur les organes de direction et de surveillance 178
14.2. Déclarations sur la situation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire 190
14.3. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société 191

15 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 193

15.1. Rémunération du Directoire 194
15.2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance 196
15.3. Montant des rémunérations et avantages versés 197

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE 205

16.1. Mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance 206
16.2. Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages 206
16.3. Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance 206
16.4. Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise 206
16.5. Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne 206

17 UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION 221

17.1. La politique de l'emploi 224
17.2. La santé et la sécurité au travail : notre première exigence 242
17.3. Diversité et égalité professionnelle 248
17.4. Notre responsabilité sociale portée par un dialogue international 254
17.5. Options d'achat d'actions et actions gratuites 258
17.6. Actionnariat salarié 259

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 261

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012 262
18.2. Droits de vote différents 264
18.3. Informations sur le contrôle du capital social de la société 264
18.4. Changement de contrôle 264

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 265

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 266

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE 271

20.1. Informations financières historiques 272
20.2. Informations *pro forma* 273
20.3. États financiers consolidés au 31 décembre 2012 274
20.4. États financiers de Peugeot S.A. au 31 décembre 2012 387
20.5. Vérification des informations historiques annuelles 422
20.6. Date des dernières informations financières 422
20.7. Informations financières intermédiaires et autres 422
20.8. Politique de distribution du dividende 423
20.9. Procédures contentieuses 423
20.10. Changement significatif et tendance 423

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 425

21.1. Capital social 426
21.2. Acte constitutif et statuts 433
21.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge en 2012 et 2011 435
21.4. Assemblée Générale mixte du 24 avril 2013 436

22 CONTRATS IMPORTANTS 461

Contrat d'alliance avec General Motors 462
Cession de 75 % du capital de GEFCO à JSC Russian Railways (RZD) 465

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS 467

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 471

24.1. Documents accessibles au public 472
24.2. Communiqués de presse publiés en 2012 473

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 477

TC TABLE DE CONCORDANCE 479

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion 480
Table de correspondance avec exigences de l'article R. 225-105 du Code de commerce (application du dispositif législatif Grenelle 2) 481
Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel 484
Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004 485

1

PERSONNES RESPONSABLES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012 6

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012 6

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 6

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

Philippe Varin

Président du Directoire de Peugeot S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées page 480 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les comptes individuels de Peugeot S.A. présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en section 20.3.1 et 20.4.1, qui contiennent une observation. L'observation du rapport sur les comptes consolidés est la suivante :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, dans le contexte de l'environnement économique et financier du groupe tel qu'exposé dans le rapport de gestion du groupe, nous attirons votre attention sur les notes suivantes des comptes :

- *la note 1.4 relative aux estimations et jugements qui précise les postes comptables pour lesquels les estimations et les hypothèses retenues sont particulièrement sensibles ;*
- *la note 8.1 sur les tests de valeur des actifs de la division Automobile qui ont conduit à enregistrer une dépréciation de M€ 3.009 ;*
- *la note 12.1.C sur les tests de valeur des impôts différés qui ont conduit à enregistrer une dépréciation nette de M€ 879 ;*
- *la note 37 qui expose la situation de liquidité du groupe et de Banque PSA Finance.*

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence déposé le 22 avril 2011 à l'AMF sous le numéro de visa D. 11-0353 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 202 et 203 dudit document, qui contient une observation.

Philippe Varin
Président du Directoire de Peugeot S.A.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Carole Dupont-Pietri
Directeur de la communication financière et des relations investisseurs
Tél. : 01 40 66 42 59

2

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 8

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ERNST & YOUNG ET AUTRES

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Messieurs Christian Mouillon et Marc Stoessel
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016.

MAZARS

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Loïc Wallaert et Jean Louis Simon
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2005.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

SOCIÉTÉ AUDITEX

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016.

PATRICK DE CAMBOURG

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2005.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016.

3

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 10

BILANS CONSOLIDÉS 10

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 11

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2012				2011			
(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	53 860	1 910	(324)	55 446	56 926	1 902	(319)	58 509
Résultat opérationnel courant	(967)	391	-	(576)	561	532	-	1 093
Produits et (charges) opérationnels non courants	(4 121)	(1)	-	(4 122)	(417)	-	-	(417)
Résultat opérationnel	(5 088)	390	-	(4 698)	144	532	-	676
Résultat net consolidé	(5 218)	293	-	(4 925)	430	354	-	784
Dont part du Groupe	*(5 296)*	*281*	*5*	*(5 010)*	*238*	*345*	*5*	*588*
Dont part des minoritaires	*78*	*12*	*(5)*	*85*	*192*	*9*	*(5)*	*196*
Résultat net par action de 1 euro *(en euros)*				(15,60)				2,64

BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Total des actifs non courants	21 172	425	-	21 597	25 286	367	(25)	25 628
Total des actifs courants	17 200	26 699	(656)	43 243	16 550	27 431	(618)	43 363
Total des actifs destinés à être cédés	9	0	0	9	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	**38 381**	**27 124**	**(656)**	**64 849**	**41 836**	**27 798**	**(643)**	**68 991**

PASSIF	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Total des capitaux propres				10 557				14 494
Total des passifs non courants	12 228	342	-	12 570	12 184	369	-	12 553
Total des passifs courants	18 971	23 361	(656)	41 676	18 849	23 738	(643)	41 944
Passifs destinés à être cédés	46	0	0	46	0	0	0	0
TOTAL PASSIF				**64 849**				**68 991**

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2012				2011			
(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Résultat net des activités poursuivies	**(6 021)**	**293**	**-**	**(5 728)**	**280**	**354**	**-**	**634**
Marge brute d'autofinancement	**1 033**	**290**	**-**	**1 323**	**2 395**	**339**	**-**	**2 734**
Flux liés à l'exploitation	431	1 050	(64)	1 417	1 717	17	(179)	1 555
Flux liés aux investissements	(2 450)	(1)	3	(2 448)	(3 635)	(19)	-	(3 654)
Flux des opérations financières	2 387	(532)	4	1 859	(2 663)	(158)	78	(2 743)
Mouvements de conversion	(6)	(2)	2	(6)	5	(2)	2	5
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**362**	**515**	**(55)**	**822**	**(4 576)**	**(162)**	**(99)**	**(4 837)**
Trésorerie nette au début de l'exercice	**4 692**	**1 154**	**(223)**	**5 623**	**9 253**	**1 316**	**(127)**	**10 442**
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	**5 399**	**1 669**	**(279)**	**6 789**	**4 692**	**1 154**	**(223)**	**5 623**

Les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën sont présentés au titre de deux exercices 2012 et 2011. L'exercice 2010 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2011 sous le numéro D. 11-0353. Veuillez également vous référer au paragraphe 20.1 ci-après.

4

FACTEURS DE RISQUES

4.1. RISQUES OPÉRATIONNELS 14

4.1.1. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique du Groupe 14
4.1.2. Risques liés au développement, au lancement et à la vente de nouveaux véhicules 14
4.1.3. Risques clients et concessionnaires 15
4.1.4 Risques matières premières 16
4.1.5. Risques fournisseurs 16
4.1.6. Risques industriels 17
4.1.7. Risques environnementaux 18
4.1.8. Risques liés à la santé et à la sécurité au travail 19
4.1.9. Risques liés aux coopérations 20
4.1.10. Risques liés aux systèmes d'information 21

4.2. RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS 21

4.2.1. Exposition aux variations de taux de change 21
4.2.2. Exposition aux variations des taux d'intérêt 21
4.2.3. Risque actions 22
4.2.4. Risque de contrepartie 22
4.2.5. Risque de liquidité 22
4.2.6. Notation de la dette 22

4.3. RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE BANQUE PSA FINANCE 23

4.3.1. Risque d'activité 23
4.3.2. Risque de crédit 24
4.3.3. Risque de marché et risques financiers 25
4.3.4. Risques liés aux opérations de titrisation 27
4.3.5. Risque de concentration 27
4.3.6. Risque opérationnel 28
4.3.7. Risque de non conformité 28
4.3.8. Risque de réputation 29
4.3.9. Risque des activités d'assurance 29
4.3.10. Correlation entre Banque PSA Finance et son actionnaire 30

4.4. RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS 30

4.4.1. Procédures judiciaires et d'arbitrage 30
4.4.2. Covenants de crédits 31
4.4.3. Risques liés aux engagements de retraites et indemnités de fin de carrière 31
4.4.4. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle 32
4.4.5. Engagements Hors Bilan 32

4.5. COUVERTURE DE RISQUES – ASSURANCES 32

Dans ses différents métiers, le groupe PSA Peugeot Citroën (ci-après, le « Groupe » ou « PSA Peugeot Citroën ») veille à ce que les risques inhérents à ses activités soient maîtrisés. Ce chapitre décrit les principaux risques identifiés, les dispositifs de maîtrise mis en œuvre pour en éviter la survenance ou en limiter l'impact, y compris le dispositif de couverture par les assurances.

L'identification des risques, leur évaluation et celle des dispositifs de contrôle associés sont menées en continu par les différentes directions opérationnelles du Groupe, en France comme à l'étranger, au niveau des unités significatives de la division Automobile et des filiales hors automobile (à l'exception du groupe Faurecia, qui a sa propre démarche).

Cette démarche conduit, tant au niveau de chaque direction opérationnelle qu'au niveau du Groupe, à l'élaboration d'une cartographie des risques majeurs (« Top-Risques »), à l'appréciation de leur degré de maîtrise et à la mise en œuvre des plans d'actions nécessaires à leur traitement.

Les Top-Risques du Groupe et leurs plans d'actions associés font l'objet d'un reporting semestriel au Comité de Direction Générale.

Pour plus de détails sur le déploiement de la gestion des risques, veuillez vous reporter au chapitre 16.5.1 (paragraphe 2.4.1).

4.1. RISQUES OPÉRATIONNELS

4.1.1. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE DU GROUPE

FACTEURS DE RISQUES

Un mauvais environnement économique est susceptible d'influencer les activités du Groupe et donc ses résultats financiers. Ainsi, les périodes d'activité économique réduite et a fortiori les périodes de crise peuvent contribuer à une baisse importante de la demande sur un ou plusieurs marchés géographiques. L'impact peut être d'autant plus significatif pour le Groupe que la baisse de la demande touche plus particulièrement les zones où le Groupe est fortement implanté commercialement.

Par ailleurs, les activités du Groupe hors d'Europe l'exposent naturellement à des risques divers comme :

- le risque de change : de fortes pertes de valeur de devises par rapport à l'euro ou une surévaluation des devises locales pour les achats peuvent limiter les capacités de ventes du Groupe sur certains marchés ;
- l'évolution défavorable des réglementations fiscales et/ou douanières des pays avec lesquels le Groupe commerce ;
- des événements géopolitiques : des mouvements populaires, une crise diplomatique, le renversement d'un régime, des comportements arbitraires, discriminatoires ou encore une guerre étrangère sont autant d'exemples de situations à risques auxquelles le Groupe peut être confronté. À ce titre, le Groupe a dû se résoudre à suspendre ses expéditions vers l'Iran, en raison notamment des difficultés à trouver des financements sécurisés.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Le Groupe dispose d'une organisation managériale resserrée lui permettant de réagir très rapidement à divers types de situations à risques : ainsi, c'est dans un contexte de concurrence commerciale forte où l'on continue d'anticiper un marché européen durablement déprimé que le Groupe a décidé de renforcer son plan de performance au travers de la mise en œuvre de nouvelles opérations de réductions des coûts.

La stratégie de globalisation du Groupe, qui se traduit notamment par la mondialisation de ses activités, constitue un des moyens pour affronter d'éventuels mauvais résultats sur une zone géographique donnée, affectée par une récession ou des événements géopolitiques majeurs.

S'agissant du risque de change, sa gestion est essentiellement centralisée au sein de PSA International (PSAI) qui met en place des couvertures de change adaptées au besoin. Par ailleurs, des actions sur les prix de vente sont décidées pour contrebalancer les effets de change négatifs, lorsque cela est possible. En complément, il convient de se reporter à la Note 37.1 D figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.1.2. RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT, AU LANCEMENT ET À LA VENTE DE NOUVEAUX VÉHICULES

FACTEURS DE RISQUES

Les décisions de développement et de commercialisation de nouveaux modèles de véhicules ou organes résultent d'études marketing et de rentabilité. La rentabilité des modèles, produits ou commercialisés, est calculée par rapport notamment à un volume de vente prévisionnel. Lorsque ce niveau doit être revu à la baisse, le Groupe peut être amené à reconnaître une perte de valeur sur les actifs immobilisés (investissements et frais de développement capitalisés qui sont amortis sur la durée de vie du véhicule) ou à reconnaître une

provision destinée à couvrir les indemnités contractuelles à verser, le cas échéant, du fait du non-respect du volume d'achat minimum.

Le développement des véhicules et des organes mécaniques est exposé à l'évolution permanente des réglementations, tant au niveau mondial qu'européen, relatives notamment à la sécurité et à l'environnement. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères. Ainsi, de nouvelles normes sont attendues en matière d'émissions de CO_2 des véhicules utilitaires légers. La Chine et le Brésil sont également en train de durcir leurs normes en matière de nouvelles technologies et de CO_2.

Le risque technique lié à la qualité et à la sécurité des produits vendus peut conduire les constructeurs automobiles à faire des campagnes de rappel de véhicules dans le but de corriger les anomalies détectées.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

La direction des programmes répond à la préoccupation de décliner la stratégie de l'entreprise et d'accroître la création de valeur, en assurant la mise en cohérence de toutes les fonctions y contribuant par leur action et en pilotant la réalisation des programmes. La couverture de la direction des programmes est mondiale. Elle veille notamment à ce que les mises en projet soient réalisées conformément au Plan Directeur Monde, tant par les fonctions programmes (véhicules, modules, services), que par les directions contributrices (industrielle, ressources humaines, etc.) et à ce que la performance économique des programmes soit assurée en cohérence avec les objectifs définis dans le cadre de la planification stratégique.

Afin de couvrir les risques de pilotage des projets de développement et d'industrialisation des nouveaux véhicules, le Groupe s'appuie sur un processus complet de conception et de développement, appelé schéma opérationnel de développement, qui est régulièrement mis à jour. Pour chaque projet véhicule sont définis des objectifs de prestations produit, de rentabilité, de qualité et de délais, de réduction de CO_2. La réalisation de ces objectifs est suivie par des jalons, au cours desquels la direction générale réalise une revue de l'ensemble des indicateurs permettant le suivi de la tenue des objectifs tant financiers que techniques. De plus, la direction de la qualité a autorité pour valider la commercialisation de chaque véhicule produit et pour faire procéder aux contrôles et aux modernisations des véhicules éventuellement défectueux qui auraient déjà été livrés aux réseaux ou aux clients. Pour les véhicules commercialisés ou en projet, elle s'assure de leur conformité à la réglementation, notamment en matière d'environnement et de sécurité. La meilleure prise en compte des exigences après-vente des clients dès la conception du véhicule (réparabilité, diagnosticabilité, etc.) contribue également à l'amélioration constante de la qualité des nouveaux modèles du Groupe.

Le Groupe attache la plus grande importance à ce que la date de mise en œuvre de nouvelles réglementations soit compatible avec la réalité industrielle et issue d'études d'impacts menées avec toute l'objectivité nécessaire. Les échanges du Groupe avec des autorités de réglementation s'inscrivent dans ce cadre.

Un dispositif de veille réglementaire et d'actions approprié est mis en place en Europe et dans les principaux pays hors d'Europe où le Groupe déploie son activité.

4.1.3. RISQUES CLIENTS ET CONCESSIONNAIRES

FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre de ses activités commerciales et d'établissement de crédit, le Groupe est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients.

S'agissant des ventes avec option de rachat de véhicules, le risque porte sur l'écart entre l'estimation de la valeur de la revente finale du véhicule faite lors de la conclusion du contrat et la valeur réelle le jour de la reprise.

S'agissant de l'activité relative aux véhicules d'occasion, le risque éventuel porte sur l'évaluation des stocks.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Face aux risques d'insolvabilité, le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité des paiements reçus en contrepartie des biens et services qu'il délivre à ses clients. Ainsi, le Groupe a défini une politique en matière de sécurisation des paiements, qui vise à éviter tout risque de crédit.

Lorsque le risque porte sur les aspects de financement (« banque »), il convient de se référer au dispositif mis en place par Banque PSA Finance qui lui est propre (cf. paragraphe 4.3).

Lorsque Banque PSA Finance n'intervient pas (relation directe client, concessionnaire, importateur/constructeur) une norme définit les conditions de règlements (délais de paiement et encours de financement) à appliquer par la division Automobile aux différents clients en fonction du type de flux facturé (voitures neuves, voitures d'occasion, pièces de rechange, éléments détachés, organes, etc.), et précise le niveau de validation nécessaire à l'octroi d'une dérogation par rapport aux règles fixées par la norme. Les créances sur les importateurs étrangers font l'objet d'une sécurisation systématique à 100 %, via la COFACE notamment.

Un reporting mensuel permet de s'assurer du respect de ces dispositifs, les principaux indicateurs font l'objet de commentaires lors des revues opérationnelles de la direction.

S'agissant des ventes avec option de rachat de véhicules, le Groupe a mis en place une expertise d'évaluation de la valeur résiduelle. Cette expertise est mise en œuvre au moment de la négociation du contrat et à intervalles réguliers lors de la vie du contrat permettant, si nécessaire, d'ajuster les valeurs de nouveaux contrats.

4.1.4 RISQUES MATIÈRES PREMIÈRES

FACTEURS DE RISQUES

La division Automobile du Groupe comme la division Équipement (Faurecia) sont exposées au risque matières premières soit via leurs achats directs de matières premières, soit indirectement au travers des composants achetés à leurs fournisseurs. Les achats de matières premières ont ainsi représenté 24 % du total des achats du Groupe en 2012. Ces matières premières sont, soit des produits industriels négociés de gré à gré, tels que l'acier ou les matières plastiques, soit des produits cotés directement sur des marchés organisés, tels que l'aluminium, le cuivre, le plomb ou les métaux précieux auquel cas les prix de transaction des matières ou composants achetés sont fixés par référence directe aux cours cotés sur ces marchés. Les matières premières dont l'impact sur les coûts de production est le plus important sont, par ordre décroissant :

- pour les matières premières négociées : l'acier (42 % du coût total des achats de matières premières), les matières thermoplastiques (13 %) et l'élastomère (11 %) ;
- pour les matières premières cotées (qui font l'objet de couverture, cf. infra) : l'aluminium (8 % du coût total des achats de matières premières), les métaux précieux (5 %) et le cuivre (3 %).

Dans ce contexte, deux types de risques sont identifiés :

1. le risque d'approvisionnement associé à la disponibilité des matières premières ;
2. le risque économique associé aux variations de prix des matières premières.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

La stratégie Achats du Groupe déployée par la direction des achats vise à tirer le meilleur profit des différents leviers d'actions à sa disposition tels que l'optimisation du *sourcing* mondial, la massification des achats directs et indirects de matières, l'accroissement de la flexibilité dans les substitutions de matières, l'utilisation de matières recyclées et matériaux verts, la valorisation des sous-produits et la mise en place de couvertures financières.

Pour ce qui est des matières premières cotées sur des marchés organisés (l'aluminium, le cuivre, le plomb, et les métaux précieux tels que le platine, le palladium, et le rhodium), les risques sont suivis conjointement par la direction des achats et la direction financière à travers la société PSA International SA (PSAI). Dans le cadre de la politique de couverture des risques matières premières (et risques de change) du Groupe, PSAI met en place les couvertures financières nécessaires sur la base des prévisions de consommations de ces matières premières communiquées par la direction des achats et prévues par le Plan à Moyen Terme à 3 ans. Aucune couverture spéculative n'est mise en place. La politique de couverture en période haussière est de sécuriser au minimum 50 % des besoins à un horizon d'un an et 20 % des besoins à un horizon de 2 ans.

S'agissant des achats de matières non cotées sur des marchés financiers organisés (acier et matières plastiques), ceux-ci font l'objet de contrats négociés de gré à gré, sur des périodes relativement courtes (six mois pour l'acier). Le Groupe négocie avec les fournisseurs des variations de prix à la hausse comme à la baisse. La répercussion dans les prix ne peut être que partielle.

Les risques matières sont suivis au jour le jour et font également l'objet d'une revue trimestrielle dans le cadre d'un Comité Métal présidé par le Directeur Financier du Groupe, au cours duquel la direction des achats communique la révision des prévisions de consommation permettant ainsi à PSAI d'ajuster les couvertures financières des matières premières cotées.

En complément, il convient de se référer à la Note 37.1.E figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.1.5. RISQUES FOURNISSEURS

FACTEURS DE RISQUES

La contribution des fournisseurs, à travers le développement et la fourniture de pièces, représente environ 80 % du prix de revient de fabrication des véhicules. De ce fait, les performances technique, logistique et financière des fournisseurs sont prépondérantes pour la bonne marche et l'évolution du Groupe. Ainsi, les défaillances temporaires ou définitives de fournisseurs, les plus redoutées étant les interruptions de livraison de pièces, peuvent conduire à des arrêts de production des usines ainsi que des retards dans le déroulement des projets véhicules, mécaniques ou industriels.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Les fournisseurs sont sélectionnés selon sept critères principaux : la compétitivité, la qualité, l'aptitude à développer et à industrialiser de nouveaux produits, l'efficacité de la logistique, les capacités de recherche et développement, la présence à l'international et la pérennité. Les risques liés à la qualité des fournisseurs, à leur solvabilité, leur pérennité et à la fiabilité des fournitures qu'ils livrent font l'objet d'une surveillance étroite. La direction des achats s'appuie sur une forte expertise en analyse des coûts de production et des prix matières ainsi que sur une connaissance approfondie des marchés mondiaux, lui permettant d'animer la mise en concurrence et de maîtriser la relation fournisseurs, dans le cadre de sa politique d'achat. Une attention particulière est portée sur les risques fournisseurs, notamment dans les domaines de la logistique et de la défaillance d'entreprise. Une équipe dédiée a notamment pour mission de gérer de façon préventive et curative les risques pouvant être engendrés par la défaillance d'un fournisseur.

Afin de renforcer toutes les dispositions préventives aux risques fournisseurs, les stratégies d'achat par famille de produit ainsi que les choix fournisseurs sont soumis à l'approbation du comité de direction des achats notamment sur la base d'un « avis pérennité » qui prend en compte la situation financière, l'examen de la stratégie et les perspectives de croissance et l'évolution de la dépendance.

Par ailleurs, les fournisseurs dits « à risque » font l'objet d'un suivi rapproché par l'entité « Stratégie Industrielle et Risques Fournisseurs » de la direction des achats. Elle analyse les résultats financiers des principaux fournisseurs du Groupe, consolide les informations sur leurs stratégies industrielles, apprécie les impacts de la politique *make or buy* de PSA Peugeot Citroën sur le panel fournisseurs, évalue les impacts socio-économiques sur les choix industriels du Groupe, maintient une veille sur la conformité des fournisseurs aux exigences sociales et environnementales du Groupe, etc.

La gestion des risques fournisseurs a été identifiée comme un axe fort de création de valeur, notamment par le biais de l'évitement de dépenses. L'équipe pluridisciplinaire mise en place dès 2008 en raison de la crise économique et financière touchant les fournisseurs, a été maintenue pour conserver un fort niveau de vigilance vis-à-vis d'une situation économique en détérioration (chute des volumes en Europe de l'ouest, dégradation de la cotation financière des fournisseurs, etc.). Elle est composée d'environ 40 personnes : analystes, financiers, logisticiens, juristes, relations sociales, etc.

L'entité suit également les engagements pris par le Groupe pendant le pic de la crise de 2008 (réduction des délais de paiements, suivi du Code de performance et de bonnes pratiques), et participe activement aux instances de la Plateforme Filière Automobile (PFA) et du Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA).

En 2012, le suivi préventif et curatif des fournisseurs concernait 79 dossiers représentant approximativement 6,67 % de la masse achats, contre 68 dossiers et 3,1 % de la masse achats en 2011. En 2009, un pic avait été atteint avec 100 dossiers qui représentaient 15 % de la masse achats.

Dans le même temps, le Groupe a décidé de structurer son panel autour de fournisseurs stratégiques (globaux) et majeurs (régionaux : Europe, Amérique latine, Asie) avec lesquels il cherche à créer de la valeur partagée grâce à l'innovation et à renforcer l'excellence opérationnelle (qualité, logistique, efficience industrielle).

Les engagements réciproques de PSA Peugeot Citroën et des fournisseurs relatifs au partage du droit de propriété intellectuelle respectent les textes énoncés par la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) et le Code de performance et de bonne conduite, et notamment leurs dispositions sur :

- la signature d'un accord réciproque de confidentialité et de respect des droits de propriété intellectuelle des informations échangées ;
- la limitation de l'utilisation des informations utilisées aux seules fins d'exécution des contrats (sauf accord contraire des parties) ;
- la définition contractuelle des modalités réglant les cessions et/ou utilisations du droit de propriété intellectuelle ou de savoir-faire ;
- et la prise en charge de frais de R&D et l'application de délais de règlement conformes à la loi LME.

Les crises géopolitiques de certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont conduit à poursuivre en 2012 la politique de sécurisation d'une partie des approvisionnements de PSA Peugeot Citroën engagée en 2011. L'analyse de ces crises a ainsi conduit le Groupe à faire évoluer ses processus de choix fournisseurs afin de renforcer son approche de prévention des risques.

Afin de renforcer son dispositif de maîtrise des risques fournisseurs, notamment en terme de logistique, PSA Peugeot Citroën a mis en œuvre une organisation de *Supplier Development* afin de sécuriser par une meilleure allocation des ressources ses approvisionnements en qualité et en logistique, à la fois en phase projet et en vie série, mais aussi de contribuer à la montée en compétences des fournisseurs sur leur efficacité opérationnelle.

4.1.6. RISQUES INDUSTRIELS

FACTEURS DE RISQUES

Un sinistre majeur tel qu'un incendie, un événement naturel, la casse d'une installation stratégique, touchant un site industriel du Groupe, ou un blocage de la production conduisant à un risque de perturbation commerciale peut compromettre la production ainsi que la commercialisation de plusieurs centaines de milliers de véhicules et par là même générer plusieurs centaines de millions d'euros de pertes significatives.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste de prévention de ses risques industriels et naturels dont les objectifs sont de :

- prévenir les sinistres très significatifs ;
- limiter au maximum les situations à risques ou en atténuer les effets ;
- développer la capacité des organisations à faire face aux situations d'urgence et de crise ;
- promouvoir à tous les niveaux des organisations une culture de prévention des risques et de résilience face aux accidents ;
- optimiser le transfert des risques de forte intensité au marché de l'assurance.

La gestion des risques susceptibles d'affecter les actifs corporels du Groupe et par là même la continuité des activités est mise en œuvre par le réseau des *Risk Managers* d'établissements, avec l'appui d'experts sur des domaines tels que l'incendie et les risques naturels.

Cette politique de prévention a permis de réduire très sensiblement les facteurs de risques ainsi que le nombre d'incidents. Elle est d'ailleurs consacrée par les compagnies d'assurance : celles-ci ont en effet attribué le label international « Risque Hautement Protégé » à la majorité des secteurs d'activités stratégiques identifiés comme les plus à risque.

Les risques industriels liés à la stratégie de développement international notamment en ce qui concerne l'installation de nouveaux sites de production et la politique d'acquisition hors d'Europe sont limités du fait de la réalisation d'études préalables, lesquelles tiennent compte à la fois des besoins prévisionnels de la nouvelle unité concernée, des disponibilités de plateformes, organes et sous-ensembles communs au niveau Groupe (conception et capacités industrielles), d'éventuels partenariats ainsi que du contexte local.

Pour ce qui a trait plus spécifiquement à la fabrication, le système de management des risques de la direction industrielle s'appuie sur trois fondamentaux : le PSA Excellence Système, le Dispositif de Management des Risques Groupe et le Contrôle de Gestion Économique Industriel, qui permettent de couvrir l'ensemble des risques majeurs identifiés au sein de la direction industrielle. La gestion des risques est intégrée dans l'animation opérationnelle de la direction industrielle et un suivi est assuré tout au long de l'année.

Des audits sont régulièrement effectués, afin de vérifier le respect des standards édictés, de juger de leur pertinence et d'émettre le cas échéant des recommandations.

Enfin, en ce qui concerne la qualité des processus industriels, les unités terminales sont certifiées ISO 9001 (hors chapitre 7.3 « conception et développement ») par l'UTAC, pour répondre aux exigences de l'annexe X de la Directive européenne 2007/46/CE.

4.1.7. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre de ses activités industrielles, logistiques et commerciales, le Groupe peut être exposé à des risques environnementaux. Bien que ceux-ci restent de faible intensité, il est toutefois nécessaire de les maîtriser étant donné l'étendue des sites industriels et la coexistence de multiples activités telles que les fonderies, la mécanique, la peinture et l'assemblage sur un même site.

DESCRIPTION DES DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Le Groupe attache une importance particulière à la maîtrise de l'impact environnemental de ses sites. La prévention des nuisances et des risques environnementaux est intégrée aussi bien au stade des projets qu'en vie courante.

Rattachée à la direction industrielle, une entité dédiée à l'environnement assure l'animation des ressources humaines et le pilotage des moyens financiers mis en œuvre. En charge du déploiement des méthodologies et de la veille réglementaire afférentes à l'environnement pour l'ensemble du Groupe, elle assure également un reporting centralisé pour suivre la performance environnementale des sites et encourager les démarches d'amélioration continue.

- Les moyens humains.

En pratique et dans chaque site significatif, une équipe « environnement » spécifique est chargée d'appliquer la politique environnementale du Groupe, visant à une maîtrise opérationnelle complète des risques. Le site peut également s'appuyer sur des experts techniques en environnement au sein de la direction industrielle et de la direction recherche et développement.

- Les moyens financiers.

Un plan d'investissement annuel dédié à la réduction des nuisances et des risques environnementaux, tenant compte notamment des évolutions réglementaires, accompagne le déploiement du programme de certification.

- Les méthodologies.

L'analyse des risques environnementaux, menée conformément à la norme ISO 14001, permet d'identifier pour chaque site les Aspects Environnementaux Significatifs (AES) liés à son activité et à son intégration dans son environnement.

Cette analyse, régulièrement actualisée, permet de relever les enjeux majeurs de chaque usine et d'élaborer les plans d'actions, validés et suivis par la direction, permettant de maîtriser ce risque.

L'analyse des événements passés ainsi que les exercices réguliers d'intervention permettent d'optimiser la capacité à réagir des sites afin de réduire au strict minimum les impacts sur l'environnement d'un éventuel accident ou incident.

Les audits réguliers, tant par des auditeurs internes qualifiés que par des cabinets externes accrédités (UTAC, SGS, etc.), permettent de vérifier la bonne application du système de management environnemental.

Dans les établissements industriels du secteur automobile, l'application de cette politique environnementale est fondée sur les exigences de la norme internationale ISO 14001. À l'échelle mondiale, toutes les usines du Groupe sont certifiées ISO 14001 dans le domaine automobile, à l'exception de l'usine de Kaluga en Russie, dont les activités ont démarré en 2012 et dont la certification devrait intervenir prochainement.

Par ailleurs, les projets industriels font l'objet d'un examen entre les concepteurs, le site industriel concerné, les experts des directions techniques et les spécialistes centraux de l'environnement afin d'identifier les enjeux et de déterminer les réponses à apporter pour réduire au minimum l'impact environnemental de ces projets.

En ce qui concerne spécifiquement les risques environnementaux liés aux produits dangereux, ceux-ci sont gérés conformément aux exigences réglementaires notamment en ce qui concerne leur manipulation, leur stockage, leur utilisation et leur élimination.

Dans ces conditions, le Groupe a mis en place une procédure permettant d'identifier tous les produits chimiques introduits dans les sites industriels et d'homologuer leur utilisation au poste de travail au regard des risques sur la santé, la sécurité et l'environnement.

En outre, des dispositions constructives (ateliers sur rétentions, circulation de fluides polluants dans des réseaux aériens) permettent de limiter considérablement les risques. Pour les autres risques, l'application rigoureuse des consignes définies est auditée régulièrement lors des tours de terrain des différents responsables d'atelier. Cette bonne mise en œuvre est également confortée par les audits ISO 14001.

Au regard du règlement REACH, entré en vigueur le 1er juin 2007 et visant à mettre en place un cadre réglementaire européen pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques, le Groupe est :

- « producteur d'articles », et à ce titre s'organise pour pouvoir répondre aux questions de ses clients sur la présence éventuelle de « substances très préoccupantes » dans ses articles ;

- « utilisateur en aval », et de ce fait, en concertation avec les autres constructeurs automobiles européens (regroupés au sein de l'ACEA – Association des Constructeurs Automobiles Européens), une action auprès des fournisseurs du Groupe a été engagée pour s'assurer que ces derniers avaient bien pris en compte cette réglementation et pourraient donc, d'une part assurer la continuité de livraison de substances et mélanges nécessaires à la production automobile, et d'autre part fournir les informations nécessaires pour leur utilisation dans des conditions conformes à la réglementation.

Dans le même objectif de limitation des risques pour les personnes et l'environnement, un vaste programme d'information et de formation est engagé sur le déploiement progressif du Règlement européen CLP (Classification, Labelling and Packaging) et sur la nouvelle définition et signalétique des dangers qu'il met en place.

Dans le cadre de son engagement pour un développement durable et responsable, le Groupe coopère avec les pouvoirs publics selon trois modes :

- D'une part, les obligations réglementaires prévoient des informations régulières et structurées avec les différentes parties prenantes. Les relations fréquentes avec l'Administration en charge de l'environnement consistent en l'inspection de la bonne application de la réglementation environnementale sur sites, mais permettent aussi des échanges constructifs sur les évolutions de l'activité des sites et sur la présentation de bonnes pratiques environnementales.
- D'autre part, un rapport annuel complété du supplément Responsabilité Sociale et Environnementale est publié pour présenter au grand public et parties prenantes (document disponible sur internet) les axes de travail du Groupe dans le domaine de l'environnement industriel, les résultats environnementaux obtenus et les efforts accomplis dans ce domaine.

Dans le cadre de l'application de la norme ISO 14001, chaque site a développé une prise en compte de chaque demande des parties prenantes, et y apporte une réponse dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, l'analyse des événements passés ainsi que les exercices réguliers d'intervention permettent d'optimiser la capacité à réagir des sites afin de réduire au strict minimum les impacts sur l'environnement d'un éventuel accident ou incident.

4.1.8. RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

FACTEURS DE RISQUES

En sa qualité d'employeur, le Groupe est confronté à diverses situations mettant en jeu la santé, la sécurité et le bien-être de son personnel.

Ainsi, le travail « posté » impliquant l'accomplissement de tâches répétitives et des sollicitations physiques du personnel constitue la cause principale des maladies professionnelles. De même, l'utilisation ou la présence de certains produits chimiques dans les processus de fabrication ou dans les composants des produits fabriqués constituent la cause de risques chimiques, pouvant altérer la qualité de l'air ou générer des pollutions ou des atmosphères explosives. Les rythmes de travail comme les conditions de travail peuvent être à l'origine de situations de stress ou de mal-être, qui au-delà des impacts sur la santé, influent directement sur l'engagement des salariés. Enfin, le Groupe est confronté au risque d'accidents de travail, du fait de situations ou comportements à risques, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements du Groupe, les trajets domicile-travail étant la première cause d'accidents mortels déplorés.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Face à ces risques, et dans le cadre de son ambition de développement responsable, le Groupe a mis en place une nouvelle politique de Santé et Sécurité au Travail. Cette politique vise l'éradication des accidents du travail et des maladies professionnelles par une démarche généralisée d'évaluation et de maîtrise des risques.

La mise en œuvre de cette politique Sécurité et Santé au travail s'appuie sur le Système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail (SMST). Constitué de 22 exigences, qui définissent les points de vigilance et de contrôle, le référentiel sécurité et santé est applicable à toutes les entités et filiales du Groupe. Ce nouveau mode de management est basé sur six fondements :

- l'engagement de la direction ;
- une animation structurée ;
- des standards établis et appliqués ;
- des rôles définis ;
- des outils d'alerte ;
- des outils d'amélioration et de contrôle.

Cinq engagements prioritaires ont été pris en compte par le Groupe :

- la prévention des troubles musculo-squelettiques : tous les postes de travail répétitifs font l'objet d'une évaluation systématique des sollicitations physiques, cognitives et environnementales afin de conduire les actions nécessaires ;
- la prévention du risque chimique : tous les produits et substances font l'objet d'une évaluation et maîtrise des risques par des réseaux d'experts et tous les ateliers de production font l'objet d'un plan de surveillance de la qualité de l'air ;
- la prévention des risques psychosociaux : une mesure permanente du niveau de stress et des causes professionnelles suivant 29 facteurs permet de conduire à chaque niveau de l'organisation du Groupe les plans d'actions appropriés ;
- la prévention du risque routier : une charte sur la prévention du risque routier définit les actions définies par le Groupe dans ce domaine ;
- la prévention des comportements à risque : la généralisation des audits STOP™ permet à chaque manager de développer ses capacités à détecter les situations et comportements à risque et d'agir.

Une évaluation suivant 18 familles de risque est réalisée pour chaque unité de travail. Cette évaluation est conduite conjointement entre les managers et les professionnels de la prévention des entités. Sur cette base, les plans d'actions de maîtrise des risques sont conduits prioritairement suivant le niveau de criticité.

Aujourd'hui, tous les établissements du Groupe, partout dans le monde, sont engagés dans la démarche en suivant une « feuille de route » établie pour guider les managers dans le déploiement du SMST. Cette « feuille de route » constituée de cinq étapes de plus en plus exigeantes est garante du progrès continu de chaque entité en matière de sécurité. Un suivi des indicateurs clés est instauré au niveau de la direction générale et dans chaque direction du Groupe.

Dans le cadre du déploiement du SMST, l'ensemble du personnel, y compris les dirigeants du Groupe, est formé et motivé au respect des règles de sécurité.

Des audits permettent de s'assurer du bon déploiement et du bon fonctionnement du SMST.

4.1.9. RISQUES LIÉS AUX COOPÉRATIONS

FACTEURS DE RISQUES

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts d'ingénierie et de production, PSA Peugeot Citroën a mis en œuvre depuis plusieurs décennies une politique de coopération avec d'autres constructeurs, définie dans le cadre du Plan Directeur Monde moyen et long terme, basée sur la confiance réciproque et le partage des risques. Ceci dans le domaine des plateformes véhicules avec Fiat, Toyota, et Mitsubishi, et depuis 2012 avec General Motors, ainsi que dans le domaine des organes (boîtes de vitesses, moteurs et composants électriques) avec Renault, Ford, BMW et Mitsubishi. Par ailleurs, le Groupe concède régulièrement des licences de fabrication à des partenaires industriels dans les pays où c'est le moyen de pénétrer les marchés.

Durant la phase exploratoire d'une coopération, le risque encouru concerne l'exploitation par le partenaire des informations portées à sa connaissance par PSA Peugeot Citroën.

Une fois l'accord de coopération établi, le risque encouru par PSA Peugeot Citroën est essentiellement économique. Il se traduit par le paiement potentiel de pénalités pour non-enlèvement des volumes réservés (clause de *Take or Pay*) ou pour compenser l'impact négatif des baisses de volumes sur les prix d'achat des composants, du dépassement ou de la surévaluation des frais de R&D, d'investissements ou des dépenses de remise en état des produits affectés d'un défaut, quand le partenaire assure la maîtrise d'œuvre.

Dans tous les cas où il s'avère que la rentabilité des projets est remise en cause, la part négative qui en résulte fait l'objet d'une provision pour contrat onéreux et/ou d'une perte de valeur sur les actifs immobilisés dans les comptes consolidés.

Le non-respect de la propriété intellectuelle dans les cas où le partenaire concéderait des licences à tiers sans permettre à PSA Peugeot Citroën de percevoir les royalties afférentes est une autre forme de risque, de même que la non-qualité d'un produit manufacturé par le partenaire nécessitant des rattrapages de grande ampleur en clientèle et qui affecterait notamment l'image des produits PSA Peugeot Citroën.

L'Alliance stratégique entre le groupe PSA Peugeot Citroën et General Motors annoncée le 29 février 2012 (l'« Alliance ») a donné lieu, conformément au Master Agreement décrit au chapitre 22 du Document de référence, à la signature le 19 décembre 2012 des contrats pour la mise en œuvre de l'Alliance. Ces contrats contiennent un certain nombre de clauses de résiliation telles que des clauses de changement de contrôle ou d'événement significatif défavorable (« material adverse event »).

Par ailleurs, le montant et la date estimés des synergies annoncées par le Groupe dans le cadre de l'Alliance reposent sur un certain nombre d'hypothèses, en ce compris le bon déroulement des prochaines étapes de l'Alliance, qui pourraient ne pas se réaliser. Le montant des synergies annoncées pourrait en conséquence ne pas être atteint, ou bien être atteint au-delà de l'horizon escompté, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, les perspectives ou l'image du Groupe.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Pour limiter le risque en phase exploratoire, le processus interne prévoit qu'aucune discussion ne peut commencer avec un partenaire sans que les parties aient signé un accord de non-divulgation.

Concernant le déroulement d'une coopération ou d'un partenariat, les différents contrats (accord cadre, contrat de développement, contrat de fourniture, etc.) qui les jalonnent sont élaborés avec le maximum de précisions disponibles pour limiter légalement le risque.

Au plan opérationnel, la direction des programmes a mis en place avec l'aide de la direction financière, un dispositif de contrôle des réalisations des engagements réciproques des partenaires, conformément aux accords passés.

Parmi les éléments de ce dispositif, on trouve la mise en place d'instances de gouvernance propre à chaque coopération, avec un processus d'escalade pour le règlement des points de divergence. Ces instances permettent la tenue régulière de revues de questions dans tous les domaines et la prise de décisions communes, notamment, les plans d'actions destinés à corriger les dérives potentielles et donc éviter ou limiter le risque.

En complément, veuillez vous reporter aux Notes 8 et 38.2 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.1.10. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

FACTEURS DE RISQUES

Les risques liés aux systèmes d'information, moyens prépondérants dans le fonctionnement du Groupe, peuvent être classés selon la nature des atteintes que subissent les ressources informatiques :

- atteinte à la disponibilité de ressources informatiques suite à des pannes matérielles ou logicielles, à des sinistres physiques, à des attaques informatiques de ressources ciblées, à des infections virales, à des droits non attribués, etc. ;
- atteinte à l'intégrité des ressources suite à des pannes matérielles ou logicielles, à des malveillances ciblées ;
- atteinte à la confidentialité des ressources suite à une accessibilité excessive de l'information (droits mal gérés, chiffrement non mis en œuvre) ou à un usage abusif de droits (usurpation d'identité, élévation de droits, etc.).

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Pour maîtriser ces risques, des actions, qui concernent aussi bien la conception des systèmes d'information que leur utilisation et leur maintien en conditions opérationnelles, sont conduites selon deux axes principaux :

- la maîtrise des accès aux informations sensibles dans un contexte d'ouverture croissante des systèmes à des tiers : séparation des tâches, revues périodiques des droits, limitation du nombre des intervenants, traçabilité, chiffrement, etc. ;
- la capacité à poursuivre les activités essentielles du Groupe en cas de dysfonctionnement ou de sinistre majeur affectant l'un des centres informatiques : plan de reprise d'activité (PRA) et plan de continuité d'activité (PCA).

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique de Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe dont la gouvernance est assurée par la direction sûreté du Groupe (DSG) en liaison avec le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) de la direction des systèmes d'information (DSIN), qui animent des relais dans les directions opérationnelles, les Responsables direction de maîtrise de l'information (RDMI) en charge de déployer les règles édictées.

Cette politique concerne les secteurs Automobile et Financement du Groupe et fait l'objet des ajustements nécessaires en fonction des évolutions techniques et réglementaires. Des audits internes ou externes sont menés régulièrement au sein du Groupe pour en vérifier l'application.

4.2. RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

Le Groupe est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de change et à d'autres risques de marchés liés notamment aux variations des prix des matières premières et aux variations des marchés actions. En ce qui concerne la gestion des risques, principalement assurée par la direction financière, les risques identifiés et la politique suivie par le Groupe pour gérer ces risques sont précisés dans la Note 37 de l'annexe des comptes consolidés 2012.

4.2.1. EXPOSITION AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la Note 8.1 et à la Note 37.1.D figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.2.2. EXPOSITION AUX VARIATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la Note 37.1.B figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.2.3. RISQUE ACTIONS

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la Note 37.1.F figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.2.4. RISQUE DE CONTREPARTIE

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la Note 37.1.C figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.2.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la Note 37.1.A figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.2.6. NOTATION DE LA DETTE

Plusieurs facteurs importants déterminent la notation du Groupe et/ou sont susceptibles d'affecter sa capacité à obtenir des financements à court et à long terme : le niveau et la volatilité des résultats, les positions relatives sur les marchés sur lesquels le Groupe opère sa diversification géographique et produits, ses politiques de gestion des risques et ses ratios financiers, notamment le ratio d'endettement net sur fonds propres et le ratio du *cash-flow* opérationnel sur la dette nette. La détérioration de l'un des facteurs susmentionnés ou d'une combinaison de ces facteurs peut amener les agences de notation à revoir la notation de PSA Peugeot Citroën à la baisse, ce qui pourrait augmenter ses coûts de financement et rendre plus difficile les accès aux marchés financiers. Inversement, une amélioration de l'un de ces facteurs pourrait conduire les agences de notation à revoir à la hausse la note de crédit du Groupe.

Avec un environnement défavorable sur les marchés automobiles européens en 2012 qui a contribué à la dégradation des résultats et du *cash-flow* de l'activité automobile du Groupe, les agences de notation ont baissé leurs notations de Peugeot S.A. et de Banque PSA Finance.

Après la publication le 15 février 2012 des résultats annuels 2011, l'agence de rating Standard & Poor's a diminué le 16 février 2012 la perspective à négative (contre stable auparavant) de Peugeot S.A., mais a confirmé la notation long terme à BB+ et la notation court terme à B. Pour Banque PSA Finance, l'agence Standard & Poor's a également abaissé la perspective à négative (versus stable) en date du 17 février 2012, mais a confirmé la notation long terme à BBB et la notation court terme à A-2.

En date du 1er mars 2012, Moody's a diminué la notation long terme de Peugeot S.A. à Ba1 (avec perspective négative) et la notation court terme à Not-Prime. Sur Banque PSA Finance, après une mise sous revue depuis le 16 février, Moody's diminue en date du 25 mai 2012 la notation long terme à Baa2 avec perspective négative.

Suite à la publication des résultats du premier semestre 2012 du groupe, S&P abaisse le 25 juillet 2012 la notation long terme de Peugeot S.A. à BB avec une perspective négative et réduit la notation long terme de Banque PSA Finance à BBB- avec perspective négative et une notation court terme à A-3. Le 26 juillet 2012, Moody's diminue la notation long terme de Peugeot S.A. à Ba2 avec une mise sous surveillance pour dégradation, et l'agence réduit le 27 juillet 2012 la notation long terme de Banque PSA Finance à Baa3 qui reste sous revue, la notation court terme étant réduite à P-3. Le 10 octobre 2012, Moody's clôt sa revue sur Peugeot S.A. avec une diminution de la notation long terme à Ba3 et une perspective négative.

Suite à l'annonce de l'État de son intention d'apporter sa garantie de refinancement jusqu'à un montant de 7 milliards d'euros au profit de Banque PSA Finance pour des émissions obligataires nouvelles avec des tirages sur la période 2013-2016, S&P considère dans une note du 26 octobre 2012 que cela devrait ainsi permettre à la banque le maintien d'un accès au financement de marché, et Moody's indique le 14 novembre 2012 qu'il conserve sa revue sur la banque dans l'attente notamment de la finalisation du plan de soutien de l'État à cette dernière, et de l'évaluation de l'impact de toute condition ou restriction que la Commission Européenne pourrait imposer. La Commission européenne a donné, le 11 février 2013, son accord pour l'émission dans les six mois à venir d'une première tranche de 1,2 milliard d'euros avec la garantie de l'État français, le temps pour la Commission Européenne de donner son avis définitif sur ce soutien. Le 18 janvier 2013, dans le cadre de la revue sectorielle des captives financières des constructeurs automobiles, Moody's a confirmé la notation long terme de Banque PSA Finance à Baa3, assortie d'une perspective négative.

Suite à la publication des résultats annuels 2012 de PSA Peugeot Citroën et compte tenu d'un contexte européen 2013 jugé encore très concurrentiel par Standard & Poor's, l'agence de rating a dégradé le 14 février 2013 la notation long terme du groupe à BB- et à BB+

pour Banque PSA Finance avec une perspective qui reste à négative sur les deux entités. Le 15 février 2013, Moody's a mis PSA Peugeot Citroën sous revue pour dégradation puis a mis également Banque PSA Finance sous revue pour dégradation le 19 février 2013.

Par conséquent, les notations long terme et court terme de Peugeot S.A. s'établissent au 27 mars 2013 à Ba3 (sous surveillance pour dégradation)/Not-Prime chez Moody's Investors Service et à BB (perspective négative)/B chez Standard & Poor's. Les notations long terme et court terme de Banque PSA Finance s'établissent, chez Moody's Investors Service et Standard & Poor's, à Baa3 (sous surveillance pour dégradation)/P-3 et BB+ (perspective négative)/B respectivement.

Les agences de notation considèrent que quatre facteurs pourraient conduire à une renotation de la note à long terme de Banque PSA Finance : une dégradation du coût du risque ; une dégradation de la note de son actionnaire Peugeot S.A. ; un soutien de l'État qui prendrait une autre forme que celle actuellement soumise à l'accord de la Commission européenne ou qui serait soumise à des conditions ayant un impact sur Banque PSA Finance ; toute évolution qui conduirait à penser que Banque PSA Finance pourrait ne pas bénéficier en cas de besoin d'une aide ou d'un soutien de l'État.

4.3. RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE BANQUE PSA FINANCE

Banque PSA Finance assure le financement des véhicules neufs de marques Peugeot et Citroën et celui des véhicules d'occasion toutes marques, vendus par les réseaux de distribution des deux marques ainsi que d'autres objets tels que leurs besoins en fonds de roulement et leur immobilier. Elle finance les stocks de véhicules et de pièces de rechange des réseaux de distribution des deux marques. Elle propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements, crédit classique, location avec option d'achat, location longue durée, et de services associés.

Les décisions d'octroi de financement de Banque PSA Finance sont totalement indépendantes du réseau de distribution, ainsi que des marques Peugeot et Citroën.

L'organisation du Groupe repose sur des règles précises de délégation des pouvoirs d'engagement, une centralisation des principales décisions de financement ainsi que de la gestion des relations bancaires.

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques des différentes activités de Banque PSA Finance sont assurées par des directions dédiées et font partie intégrante de la Filière Risques dont le responsable est rattaché au Directeur général. Il rend également compte de ses missions au comité d'audit de la Banque et autant que de besoin au comité de direction.

La gouvernance de la banque couvre notamment le pilotage des risques, la validation des méthodes ou modèles de mesure des risques ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable tout comme en premier lieu le recensement des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel. Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de trois comités : le Comité risques, le Comité de refinancement et le Comité d'audit. Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces comités soit sont informés de leur teneur.

Pour plus de précisions concernant les facteurs de risques ainsi que les éléments de leur mesure de leur maîtrise et de leur surveillance, il convient de se référer au rapport annuel 2012 de Banque PSA Finance disponible sur le site www.banquepsafinance.com

4.3.1. RISQUE D'ACTIVITÉ

FACTEURS DE RISQUE

Sept facteurs de risque principaux ont un impact sur le niveau d'activité de Banque PSA Finance :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;
- le volume de ventes des marques Peugeot et Citroën ainsi que la politique marketing de Peugeot et Citroën qui privilégient plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec BPF ;
- la notation financière du groupe PSA Peugeot Citroën, et par effet de ricochet celle de Banque PSA Finance, qui peut entraîner un renchérissement du coût de refinancement de Banque PSA Finance à tout le moins pour ceux des refinancements réalisés sur les marchés financiers ;
- le positionnement concurrentiel de Banque PSA Finance tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DE CES RISQUES

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues trois fois au cours de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios.

4.3.2. RISQUE DE CRÉDIT

FACTEURS DE RISQUE

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec Banque PSA Finance. Si Banque PSA Finance a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement Banque PSA Finance ne supporte pas de risque de valeur résiduelle.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

À l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notation internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. Les modèles internes sont développés et backtestés par des experts travaillant au Siège. La sélection de la clientèle s'opère à de modèles de *grading* (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail), tous deux gérés et contrôlés par la structure centrale (hors filiales en partenariat qui font l'objet d'une supervision rapprochée). Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité. Un monitoring est très régulièrement réalisé par la structure centrale et par les équipes opérationnelles situées en France et à l'étranger, afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires sont demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes, positives ou négatives, ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles Corporate elles vont jusqu'à reposer sur la décision de comités de crédit locaux ou centraux.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et backtestés par des équipes du siège et sont mis à disposition des filiales et succursales. Les analystes risques locaux et centraux vérifient que de nouvelles niches de clientèle sont correctement appréhendées par les outils de mesure du risque.

Le modèle de provisionnement statistique applicable au portefeuille retail (particuliers et petites entreprises) de Banque PSA Finance a fait l'objet d'une revue pour tenir compte notamment de la détérioration des marchés sur lesquels le groupe PSA Peugeot Citroën est engagé, en particulier ceux de l'Europe du sud. Le coût du risque sur l'activité retail de Banque PSA Finance s'est élevé à 260 millions d'euros en 2012. Il comprend une dépréciation additionnelle de 136 millions d'euros imputée sur le dernier trimestre 2012 et liée à la revue du modèle de provisionnement statistique applicable au portefeuille retail. Le coût du risque intègre également en 2012 un impact de 25 millions d'euros dû à l'augmentation des taux de dépréciation, liée au glissement de la période d'observation des taux de perte pris en compte pour le calcul de l'estimateur des pertes attendues, et impactant en particulier les pays de l'Europe du Sud.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois (IRBA) pour ceux des pays ayant reçu cette homologation par l'ACP (8 pays à fin 2012). Ces modèles sont également développés et backtestés en Central. De ces modèles sont issus les taux de défaut, taux de pertes puis les probabilités de défaut et les *loss given default* utilisées pour calculer les exigences en fonds propres de ces portefeuilles. Pour l'activité Corporate flottes, deux modèles de notation des contreparties Corporate flottes ont été développés et sont régulièrement backtestés, l'un pour la France (modèle Bâle 2/IRBF) et un autre s'appliquant hors France. Ces modèles sont régulièrement backtestés et font l'objet de benchmarks en ce qui concerne les notations externes qu'ils peuvent intégrer. Pour l'activité Corporate réseau deux modèles (l'un pour la France et l'autre hors France) ont été développés pour l'ensemble des pays, il est utilisé tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille. Pour huit des pays dans lesquels Banque PSA Finance est implantée ce modèle est homologué IRBF. Ces modèles sont également régulièrement backtestés.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS les encours *retail* en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle (rapport Flash) en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur :

- une offre produit, proposée par les filiales et succursales, et validée par le Siège, qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement Corporate réseau – Retail ;
- des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- une vérification, avant la mise en placement du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

À cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate flottes :

- la fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées (annuelle pour le portefeuille Corporate réseau), les lignes de crédit sont associées à des produits financiers qui disposent de leurs propres lignes sachant que celle-ci ne sont pas fongibles entre elles ;

- des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être donnés par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- un dispositif qui déclenche une renotation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment :

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes locaux et centraux qui corroborent leurs analyses dans le cadre de réunions à minima bimestrielles mais plus fréquentes si nécessaire. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification mesure ou la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles Corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via

- le suivi des utilisations des lignes ;
- le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- le suivi quotidien des utilisations de lignes (localement et au Siège), des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock ;
- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- un comité de crédit local mensuel auquel participent sans voix délibérative des représentants des marques Peugeot et Citroën ;
- des réunions à fréquence a minima mensuelles entre les équipes du Siège et celles des filiales ou succursales.

Le comité risques de Banque PSA Finance et le comité d'audit sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de Banque PSA Finance. Le comité risques est également l'instance ou sont validées les modèles de mesure des risques. Dans certains cas, ces validations peuvent être réalisées en comité Bâle 2 auquel participent aussi les membres du comité risques.

4.3.3. RISQUE DE MARCHÉ ET RISQUES FINANCIERS

4.3.3.1. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité constitue le principal risque financier auquel Banque PSA Finance est concentrée. De ce fait une attention et une vigilance toute particulière sont allouées à la gestion de ce risque.

FACTEURS DE RISQUE

Le risque de liquidité auquel Banque PSA Finance est soumis dépend de :

- paramètres externes (*Market risk*) : essentiellement la situation des marchés financiers mondiaux ;
- paramètres internes (*Funding Risk*) : principalement la notation de la Banque sachant que celle-ci est liée à celle de sa maison-mère du fait des critères méthodologiques des principales agences de notation.

Ces risques sont potentiellement accrus du fait que le refinancement de Banque PSA Finance ne bénéficie pas d'une activité dépôts de la clientèle.

Outre des refinancements sous forme de lignes bancaires et de programmes de refinancement sur les marchés financiers, Banque PSA Finance se refinance via des opérations de titrisation et ayant recours aux opérations de refinancement procurées par les Banques centrales, principalement la BCE.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

La mesure du risque de liquidité concerne :

- le risque de liquidité *intra-day* ainsi que les prévisions de besoins de refinancement et de la liquidité à dix jours et à un mois dans le cadre des ratios prudentiels relatifs à la liquidité que Banque PSA Finance est tenue de respecter. Des prévisions fin de mois à un horizon trois mois, au-delà du mois en cours sont également tenues et réactualisées chaque jour ;
- la capacité de Banque PSA Finance à refinancer sans gap de maturité sa nouvelle production de financement Retail et Corporate, sachant que les règles internes exigent que les actifs soient couverts en maturité par les refinancements qui leur sont adossés.

Par ailleurs, ces mesures du risque font l'objet de stress scénarios afin d'en mesurer la résistance ainsi que la capacité à continuer à respecter les limites internes fixées en matière de maîtrise du risque de liquidité.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- une politique générale fondée sur une structure de fonds propres adéquate, une diversification des sources de financements externes et des prêteurs, une facilité de liquidité, un *full matching* (adossement des actifs et passifs dans la durée) des lignes de Back up bilatérales et des lignes de Back up syndiquées des programmes de titrisations de créances et des créances éligibles au refinancement de la BCE.
- des limites et indicateurs de risque dont les principaux sont :
  - la définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de Banque PSA Finance à l'instant T et dans un proche avenir,
  - un niveau de coefficient de liquidité minimum supérieur à celui-ci exigé réglementairement,
  - d'être en mesure d'assurer une poursuite de son activité Retail, sans la limiter, sur une période de six mois en faisant appel à sa seule sécurité financière et en faisant l'hypothèse que durant cette période l'accès aux marchés de capitaux ne lui est pas possible et qu'elle n'est pas en mesure de mettre en place de nouvelles lignes bancaires,
  - la simulation de stress scénarios et la définition d'un *contingency plan*.

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois des indicateurs de risque ainsi qu'un Comité mensuel de refinancement qui suit la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité.

4.3.3.2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

FACTEURS DE RISQUE

La politique fixée vise à ne pas être en situation de risque de taux et donc à utiliser si nécessaire des instruments financiers dérivés pour atteindre cet objectif.La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité des tests de calcul à une hausse de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux représente un résultat positif de près d'un million d'euros. Au cours de l'année 2012, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre - 0,7 million d'euros et + 3,4 millions d'euros.

Afin d'assurer un coût optimal de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle finale, Banque PSA Finance se donne la possibilité, en fonction des anticipations d'évolution des taux à long terme, de se couvrir contre une hausse de ceux-ci. Ces couvertures sont conformes aux règles de couverture Cash-Flow Hedge en IAS39, qui sont de nature à faire apparaître toute sur-couverture. Ainsi, ces opérations n'excédent jamais un à deux semestres de production et sont minorées pour tenir compte d'un risque toujours potentiel de moindre production. Au 31 décembre 2012, la production future ne fait pas l'objet d'une couverture par anticipation du risque de taux.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose en plusieurs volets :

- une définition de la politique générale ;
- une limite permettant d'intégrer la nécessaire « granularité » des swaps mis en place ;
- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés bénéficiant des Conventions ISDA/FBF et avec appel de marge (CSA).

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité mensuel de refinancement, le Comité risques et le Comité d'audit suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

4.3.3.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

FACTEURS DE RISQUE

Banque PSA Finance est exposée au risque de contrepartie à trois titres :

- les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et le risque de change opérationnel ;
- le placement de sa réserve de liquidité ;
- la gestion, par délégation, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves de liquidités des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit sous la forme de souscription d'OPCVM garantis en capital et en performance par ces mêmes banques, soit de Bons monétaires et chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation sur base d'un modèle interne.

Les produits dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives (98,2 % de l'encours au 31 décembre 2012). Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie *Investment Grade*.

Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements seraient communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité de refinancement de Banque PSA Finance ainsi que lors des Comités risques et des Comités d'audit. Le Comité

de refinancement de Banque PSA Finance est également sollicité pour valider des évolutions du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque contrepartie visant à en accroître l'efficacité.

4.3.3.4. RISQUE DE CHANGE

FACTEURS DE RISQUE

Banque PSA Finance est soumis à deux natures de risque de change :

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2012, la positon de change structurelle s'élève à 527 millions d'euros) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2012, la positon de change opérationnelle s'élève à 0,8 million d'euros).

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dûment cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de Banque PSA Finance lors de chaque Comité mensuel de refinancement, Comité risques et Comité d'audit.

4.3.3.5. RISQUES DE MARCHÉ

Banque PSA Finance a pour politique de ne pas être en situation de Risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclues ont pour vocation de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. Banque PSA Finance s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

4.3.4. RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE TITRISATION

FACTEURS DE RISQUE

Les titrisations initiées par Banque PSA Finance sont des cessions sans recours à des Fonds Commun de Titrisation et la Banque conserve une partie du risque au travers de la détention de parts dites subordonnées de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris, les réserves de liquidité. Outre la détention de parts du Fonds Commun de Titrisation, les risques encourus par Banque PSA Finance sont :

- une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;
- un fort infléchissement de la production nouvelle de financements ayant un impact pour celles des titrisations à rechargement ;
- une appréciation inadéquate de la substance économique de l'opération ou de la qualité des actifs au moment de l'origination de l'opération.

Ces trois risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait déboucher sur un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre sur le marché des ABS Auto loans.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Lors du montage d'une opération de titrisation, Banque PSA Finance s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, Banque PSA Finance dispose maintenant d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation s'adresse à un « portefeuille » très cohérent; à savoir essentiellement, un pays - une technique de financement - une typologie de financement - une typologie de clientèle. Les créances sont toujours originées, portées et gérées par une filiale ou une succursale de Banque PSA Finance (aucun indicateur n'est laissé à la connaissance des équipes de gestion client et de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir). Les opérations de titrisation de Banque PSA Finance sont notées par les agences de notation, puis suivies durant toute la vie du fonds. Ceci permet d'intégrer différents scénarios de crise, avant le placement des titres puis pendant toute la vie du fonds.

4.3.5. RISQUE DE CONCENTRATION

FACTEURS DE RISQUE

Banque PSA Finance est soumis à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuelle des opérations de crédit (activité corporate réseau) ;
- le risque de concentration sectorielle des opérations de crédit (activité retail et corporate flottes) ;
- le risque de concentration des refinancements bancaires.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF ainsi que pour le risque de contrepartie.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au Comité risques de Banques PSA Finance ou au Comité de refinancement de Banque PSA Finance.

Banque PSA Finance tient compte de l'impact de la notation du Groupe PSA Peugeot Citroën pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

Au 31 décembre 2012, les encours et engagements en risque pondéré sur les entités du groupe PSA Peugeot Citroën s'élèvent à 269 millions d'euros soit, 9,6 % des fonds propres prudentiels. À cette même date les 10 principaux engagements de Banque PSA Finance, y compris ceux sur le groupe PSA Peugeot Citroën représentent un montant total de 2 303 m € soit 82 % des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie les 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 1.285 m € / 45,9 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 759 m € / 12,7 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate hors réseau et assimilés (hors PSA) : 299 m € / 10,7 % des fonds propres prudentiels ;
- Groupe PSA Peugeot Citroën : 269 m € / 9,6 % des fonds propres prudentiels ;
- Souverains : 95 m € / 3,4 % des fonds propres prudentiels.

4.3.6. RISQUE OPÉRATIONNEL

DÉFINITION DU RISQUE ET FACTEURS DE RISQUE

Banque PSA Finance définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DU RISQUE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Banque PSA Finance est exposée à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel :

- fraude interne et fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommage aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

Banque PSA Finance est principalement exposée à des risques opérationnels en rapport avec le risque de crédit pour l'essentiel, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de Banque PSA Finance a été établie et est tenue à jour. Elle identifie et hiérarchise sur quatre niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce *via* des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de reprise d'activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information, tant centraux (siège) que locaux (filiales et succursales). Ils sont testés une fois par an.

4.3.7. RISQUE DE NON CONFORMITÉ

DÉFINITION ET FACTEURS DE RISQUE

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes. La non-conformité aux ratios prudentiels peut également être subie c'est-à-dire, relever de l'incapacité de l'établissement à respecter un ou plusieurs ratios alors qu'il y est tenu d'un point de vue réglementaire et aussi de façon générale dans le cadre des clauses des contrats de refinancement ou des opérations de refinancement au sens large. Tous les ratios prudentiels sont concernés et notamment ceux relatifs à la solvabilité et à la liquidité.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin en évaluer les impacts sur la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement notamment sur base du contrôle des risques de non-conformité. Un suivi et une analyse, en corroborent le niveau de risque, dans le cadre des Comités Conformité organisés de façon trimestrielle par la fonction Conformité du siège.

4.3.8. RISQUE DE RÉPUTATION

DÉFINITION DU RISQUE DE RÉPUTATION ET FACTEURS DE RISQUE

Pour Banque PSA Finance le risque de réputation se décompose en :

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

Afin de mieux suivre son risque de réputation Banque PSA Finance teste actuellement un dispositif de suivi des discussions et des messages figurant dans des forums, blogs, etc.

4.3.9. RISQUE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Banque PSA Finance exerce une activité d'assureur à travers deux compagnies d'assurance dont l'une vie qui proposent des contrats d'assurance commercialisés en synergie avec les contrats de financement commercialisés par Banque PSA Finance.

FACTEURS DE RISQUE

L'activité Assureur de Banque Finance supporte trois risques :

- le risque de souscription et de sous provisionnement ;
- les risques financiers de marché associés aux placements réalisés ;
- le risque de contrepartie.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DES RISQUES DES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

La politique de souscription et la politique de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivis dans des reportings présentés chaque mois en Comité technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe qui contrôle les travaux effectués par l'actuaire interne. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques. Enfin, la sinistralité est présentée et analysée lors de chaque Conseil d'Administration.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d"allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- des placements à court et moyen terme principalement sous forme de UCITS de droit français ;
- une durée moyenne des placements n'excédant pas douze mois ;
- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties *investment grade* ;
- des stress scénarios.

Les ratios prudentiels de solvabilité (*Solvency 1*), font l'objet d'un suivi mensuel qui permet de vérifier le respect de l'ensemble des ratios de solvabilité des Compagnies. Les procédures locales des Compagnies vont au-delà des exigences du MFSA qui prévoit un suivi et un *reporting* trimestriel à l'autorité de contrôle. Enfin, les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'investissement (qui est responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

4.3.10. CORRELATION ENTRE BANQUE PSA FINANCE ET SON ACTIONNAIRE

DÉFINITION DU RISQUE DE CORRÉLATION ET FACTEURS DE RISQUE

De par son appartenance à un groupe et du fait que ses activités y sont liées et n'ont pas vocation à être diversifiées, l'activité et la rentabilité de Banque PSA Finance peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du groupe PSA Peugeot Citroën :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité et in fine le rating du groupe PSA Peugeot Citroën ;
- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque du groupe PSA Peugeot Citroën.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE CORRÉLATION

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre de stress scénario. Le risque de corrélation principal concerne, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, le niveau des notations à court et à long terme du groupe PSA Peugeot Citroën et de Banque PSA Finance. La répercussion sur la notation de Banque PSA Finance de la dégradation de la notation de son actionnaire sous certain seuils et le fait que la note à court terme et/ou la note à long terme puisse ne plus être Investment grade ou puisse fermer l'accès à certains marchés financiers a été étudié dans le cadre des stress scénarios et du *Contingency plan* du risque de liquidité.

4.4. RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

Le groupe PSA Peugeot Citroën est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de concepteur et de distributeur de véhicules, d'acheteur de composants et de fournisseur de services.

Ces différents risques sont maîtrisés par la mise en œuvre de politiques de prévention dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité du travail, de la propriété industrielle et intellectuelle, de l'environnement industriel, de la sécurité des véhicules et de la qualité de ses produits ou services ainsi que par la sécurisation juridique des opérations réalisées par le Groupe.

4.4.1. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Au 31 décembre 2012, aucun des litiges dans lesquels sont impliquées les sociétés du Groupe n'a eu d'impact significatif sur les comptes de ce dernier.

Au cours de la période couvrant les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. De même, le Groupe n'a pas connaissance de procédure en suspens, ou dont il serait menacé, susceptible d'impacter significativement sa situation financière ou sa rentabilité.

Concernant les provisions pour litiges commerciaux et autres litiges, il convient de se reporter à la Note 28.2 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.4.2. COVENANTS DE CRÉDITS

Le crédit syndiqué de Faurecia signé en décembre 2011 contient des clauses restrictives en matière de dette maximale et de ratios financiers consolidés sur le Groupe Faurecia. Au 31 décembre 2012, ces conditions, présentées en Note 37.1.A figurant dans les Notes aux États Financiers consolidés, chapitre 20.3.7 ci-après, étaient toutes respectées.

La facilité syndiquée revolving de 2,4 milliards d'euros au profit de Peugeot S.A. et du GIE PSA Trésorerie nécessite le respect d'un ratio financier de dette nette sur capitaux propres inférieur à un. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2012.

Les emprunts portés par les sociétés industrielles et commerciales ne comportent pas de clauses spécifiques d'exigibilité anticipée liées à des notations de crédit minimales. Dans certains cas, les emprunts des sociétés industrielles et commerciales comportent des clauses imposant à la société emprunteuse de donner aux organismes prêteurs certaines garanties s'approchant de standards de marché. Il s'agit notamment :

- de clauses de *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins certaines exceptions ;
- de clauses de *material adverse changes* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques ;
- de clauses de *pari passu* prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de défauts croisés qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, les emprunts BEI sont conditionnés à la réalisation des projets qu'ils financent et impliquent le nantissement minimum d'actifs financiers.

Les emprunts convertibles (OCEANE) sont soumis à des clauses standards telles que le maintien de la cotation des actions Peugeot S.A. ou Faurecia.

Pour BPF, des causes spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans de nombreux contrats : (i) l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française, (ii) le respect d'un ratio de fonds propres *Common Equity Tier One* d'au moins 11 %, (iii) et s'agissant du dernier financement obtenu en décembre 2011 et pour les financements financiers à venir (iv) la nécessité de conserver la possibilité d'une garantie de l'État sur les émissions obligataires.

Toutes ces clauses sont actuellement respectées.

4.4.3. RISQUES LIÉS AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de régimes de retraite complémentaires, à cotisations définies ou à prestations définies, ainsi que de régimes d'indemnités de départ à la retraite qui permettent le versement d'une somme forfaitaire au moment du départ à la retraite. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ses cotisations. Pour les régimes à prestations définies, en France et au Royaume-Uni principalement, le Groupe doit provisionner le paiement sur le long terme des pensions de retraite, ce qui génère des engagements sociaux dans les comptes du Groupe. Ces engagements impactent directement les résultats du Groupe.

Ces engagements peuvent être sensibles à l'évolution de leurs paramètres de calcul que sont, notamment, le taux d'actualisation des rendements des cash-flows futurs, les taux d'inflation, les taux de rendement des fonds de couverture de ces engagements et les paramètres démographiques (évolution des salaires, table de mortalité, *turnover*, etc.)

Afin de maîtriser au mieux ces engagements, des évaluations actuarielles de ces passifs sociaux sont effectuées par des experts indépendants chaque année dans l'ensemble des pays concernés, et les hypothèses utilisées sont revues régulièrement afin de refléter au mieux la réalité. Les fonds de pension (l'allocation de l'actif financier, la robustesse du modèle, les rendements, etc.) sont suivis par la direction financière.

Enfin, l'évolution des normes comptables et leurs futurs changements sont anticipés afin de connaître les principaux impacts et y faire face plus sereinement.

En complément, il convient de se reporter à la Note 29 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.4.4. RISQUES LIÉS AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à breveter ses innovations, à concéder, ou se voir concéder, des droits d'exploitation de brevets ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle, et prend alors toutes les mesures usuelles pour protéger ses droits.

La plus grande attention est portée à la protection des droits de propriété intellectuelle du groupe PSA Peugeot Citroën et des actions sont engagées à l'encontre des contrefacteurs, notamment de pièces de rechange.

En 2012, PSA Peugeot Citroën confirme pour la 5e fois consécutive sa place de premier déposant de brevets français avec 1 237 brevets publiés en 2011 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Cette tendance devrait être maintenue en 2013.

4.4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les principaux engagements concernent les avals, cautions, et garanties délivrés par le Groupe dans le cadre de la marche normale de son activité ainsi que les engagements liés aux coopérations.

En complément, il convient de se reporter à la Note 38 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-après.

4.5. COUVERTURE DE RISQUES – ASSURANCES

Avec l'appui de courtiers en assurance spécialisés dans la couverture des grands risques, le département Assurances du Groupe souscrit, auprès d'acteurs à la solvabilité financière reconnue, des programmes d'assurances à vocation mondiale. Il en est notamment ainsi pour :

- les Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives : le Groupe achète quatre lignes d'assurances pour une capacité globale de 1 500 millions d'euros. Ce programme comporte des franchises allant jusqu'à 10 millions d'euros par sinistre ;
- la « Responsabilité Civile » : dans le but de transférer sur les assureurs les conséquences pécuniaires pour le Groupe de dommages causés aux tiers, un programme d'assurance en trois lignes est en vigueur pour une capacité globale de 250 millions d'euros. La franchise maximale applicable est ici de 0,5 million d'euros par sinistre ;
- le « Transport et stockage de véhicules sur parcs » : le Groupe dispose d'un schéma d'assurance en trois lignes le couvrant jusqu'à 100 millions d'euros en cas de dommages subis par les véhicules stockés en plein air et jusqu'à 50 millions d'euros suite à des dommages causés à des pièces ou véhicules en cours de transport. Ce programme intervient après application de franchises de 0,3 million d'euros au maximum ;
- la « Fraude » : PSA Peugeot Citroën est assuré à hauteur de 60 millions d'euros au titre d'un programme d'assurance destiné à couvrir les pertes pécuniaires résultant d'une fraude ou d'un acte de malveillance informatique.

Certaines premières lignes de ces programmes d'assurance sont réassurées au sein d'une société filiale du Groupe. La société SARAL (SA de Réassurance Luxembourgeoise) est détenue à 100 % par Peugeot S.A. Elle participe, aux côtés des assureurs et réassureurs traditionnels, à la couverture des seuls risques du groupe PSA Peugeot Citroën.

À ce titre, la société SARAL est particulièrement impliquée dans la couverture des risques opérationnels du Groupe à travers le monde tels que les risques de Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation consécutives, les risques de Responsabilité automobile, les risques de Transport et stockage de véhicules sur parcs, les risques de Fraude.

Pour ces risques, SARAL est respectivement engagée à hauteur de 8 millions d'euros par sinistre et par an, 0,750 million d'euros par sinistre, 15 millions d'euros par sinistre et 30 millions d'euros par an, 1,5 million d'euros par sinistre et 3 millions d'euros par an.

Elle dispose d'une protection en *stop loss* achetée auprès du marché international de la réassurance. Ainsi, au-delà d'un montant global de sinistres de 33 millions d'euros déclarés, cette protection permet à SARAL de transférer sur un tiers la prise en charge des sinistres du Groupe.

Associée à une démarche volontariste de prévention des risques, la politique d'assurance du Groupe se résume donc à un transfert vers les assureurs des seuls risques d'intensité élevée et à une rétention par le biais des franchises et de la captive des risques d'intensité faible et modérée.

5

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ 34

5.1.1 Dénomination de la société 34

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la société 34

5.1.3 Date de constitution et durée de vie 34

5.1.4 Siège social – Réglementation – Forme juridique 34

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la société 34

5.2. INVESTISSEMENTS 35

5.3. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – VOLET ENVIRONNEMENTAL ET VOLET SOCIÉTAL 35

5.3.1. Une responsabilité sociale et environnementale pleinement intégrée à la stratégie du Groupe 36

5.3.2 Préserver l'environnement et les ressources naturelles dès la conception des produits et services 40

5.3.3 L'activité des sites et l'environnement 62

5.3.4. Consommations et émissions des sites 70

5.3.5 Engagement sociétal en faveur du développement durable 81

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la société est Peugeot S.A.

Le nom générique de « PSA Peugeot Citroën » est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué autour de la société holding Peugeot S.A.

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 100 554. Son code APE est 7010Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La société a été créée en 1896. La durée de la société expirera le 31 décembre 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL - RÉGLEMENTATION - FORME JURIDIQUE

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

75, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris – France.

Le numéro de téléphone de la société est le + 33 (0)1 40 66 55 11.

LÉGISLATION

Législation française.

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le Code de commerce.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Fondée en 1896, la société a exercé une activité industrielle et commerciale jusqu'en 1965 au moment où, dans le cadre d'une réorganisation juridique et financière du Groupe, elle a été transformée en société holding, ses activités étant poursuivies par sa filiale Automobiles Peugeot.

En 1974, Peugeot S.A. a pris le contrôle de l'intégralité du capital de Citroën S.A., ces deux sociétés ayant ensuite fusionné en 1976.

En 1978, la société américaine Chrysler Corporation a apporté à Peugeot S.A. le contrôle de ses filiales industrielles et commerciales en Europe. L'activité de ces sociétés, poursuivie sous la marque Talbot, a été apportée, en 1980, à Automobiles Peugeot.

En 1979, ce dispositif a été complété par le rachat à Chrysler Financial Corporation de l'ensemble de ses filiales de financements commerciaux en Europe, opération qui a constitué une étape importante pour le développement des activités du Groupe dans ce domaine.

En 1987, Aciers et Outillages Peugeot et Cycles Peugeot forment Ecia et, après l'offre publique d'achat amicale sur les actions de l'équipementier Bertrand Faure en 1998, sa dénomination sociale

devient Faurecia. En 2001, Faurecia a réalisé l'acquisition des activités automobiles de Sommer Allibert.

PSA Finance Holding, dont les filiales assurent le financement des ventes de Peugeot et Citroën, a été transformée en banque en 1995. Sa dénomination est désormais Banque PSA Finance.

La réorganisation de la division Automobile, intervenue fin 1998, a consisté à harmoniser les structures juridiques avec les nouveaux schémas d'organisation fonctionnelle mis en place cette même année. Les sociétés Automobiles Peugeot et Automobiles Citroën ont apporté l'ensemble de leurs activités de développement et de fabrication de véhicules automobiles à la société Peugeot Citroën Automobiles, et leurs activités de conception et de fabrication de biens industriels à la société Process Conception Ingénierie.

Le 29 février 2012, PSA Peugeot Citroën et General Motors (GM) ont signé un « Master Agreement » annonçant la création d'une Alliance stratégique mondiale autour de deux piliers fondamentaux, le partage de plateforme de véhicules, de composants et de modules ainsi que la création d'une *joint-venture* d'achats pour les produits et services.

Le Groupe et GM ont confirmé, le 19 décembre 2012, la signature d'accords dans la mise en place de leur Alliance stratégique mondiale. Conformément aux dispositions de l'accord-cadre signé le 29 février, les deux partenaires ont signé des accords définitifs sur trois projets de véhicules ainsi que sur une co-entreprise dans les achats.

Le 20 décembre 2012, PSA Peugeot Citroën a annoncé la réalisation de l'acquisition de 75 % du capital et des droits de vote de sa filiale, GEFCO SA par JSC Russian Railways (RZD), conformément au protocole d'accord signé le 5 novembre 2012. L'entrée en négociation exclusive avait été annoncée le 20 septembre 2012.

5.2. INVESTISSEMENTS

Il convient de se reporter au paragraphe 10.3.2 relatif aux flux d'investissements des activités industrielles et commerciales, ainsi qu'au chapitre 11 « Investissements et Recherche et Développement ». En 2012, l'ensemble des programmes d'investissements du Groupe a été revu afin de réduire les dépenses d'investissements et de R&D de la division Automobile.

5.3. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – VOLET ENVIRONNEMENTAL ET VOLET SOCIÉTAL

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les informations environnementales et sociétales contenues dans le présent chapitre sont consolidées et portent sur la société elle-même ainsi que sur l'ensemble de ses filiales et sociétés contrôlées.

Le périmètre sur lequel sont rapportées de façon détaillée les informations environnementales, sociales et sociétales sur les actions en faveur du développement durable dans ce présent document, inclut les filiales automobile (PCA), bancaire (BPF) et équipementière (Faurecia). La société GEFCO, dont le Groupe a cédé 75 % de sa participation en décembre 2012, est exclue de ce périmètre.

Conformément aux exigences réglementaires, les informations quantitatives ont été publiées sur la base d'indicateurs transversaux et consolidables, dès lors que ces informations étaient pertinentes. D'autres éléments, en particulier, des exemples d'actions menées, sont plus largement décrits dans les publications RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) de chacune des entités : notamment le rapport RSE de PSA Peugeot Citroën qui décrit la politique, les engagements et les résultats des divisions automobile et bancaire, ainsi que le document de référence de Faurecia.

Le périmètre de reporting ne comporte pas les filiales communes avec d'autres constructeurs et les joint-ventures qui sont mises en équivalence. Le groupe PSA Peugeot Citroën détient des parts dans six joint-ventures industrielles automobiles :

- TPCA, située à Kolín en République Tchèque, en joint-venture avec Toyota ;
- DPCA, située dans le Hubei (Wuhan) en Chine, en joint-venture avec Dongfeng Motor Corp ;
- CAPSA, située à Shenzhen en Chine, en joint-venture avec China Changan Automobiles ;
- Sevelsud, située à Val Di Sangro en Italie, en joint-venture avec Fiat ;
- La Française de Mécanique, située à Douvrin en France, en joint-venture avec Renault.

PCMA Automotiv RUS, située à Kaluga en Russie, en joint-venture avec Mitsubishi Motors Corp est inclus pour les reporting environnementaux et sociaux.

Au sein de ces joint-ventures, PSA Peugeot Citroën exerce son rôle d'actionnaire et de partenaire industriel dans une perspective de développement à long terme. Dans ce cadre, le Groupe traite les sujets environnementaux et sociaux avec le même souci de responsabilité que dans ses autres activités.

En fonction du mode de pilotage retenu avec le partenaire industriel, les joint-ventures rendent compte à différents niveaux de leur performance sociale et environnementale.

Depuis 2007, à l'initiative de PSA Peugeot Citroën et en accord avec le co-actionnaire Dongfeng Motor Corp., DPCA publie un rapport de développement durable, qui fut le premier rapport de développement durable d'un constructeur automobile en Chine.

VÉRIFICATION PAR UN TIERS INDÉPENDANT

Le dispositif d'élaboration des données et indicateurs sociaux et environnementaux des sites industriels, des filiales commerciales des marques et de la filiale bancaire Banque PSA Finance publiés dans ce rapport, répondant aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce issu de la « Loi Grenelle 2 », ont été vérifiés par un tiers indépendant (Grant Thornton).

Faurecia a mandaté un tiers indépendant qui a vérifié la conformité de ses informations qualitatives et quantitatives aux exigences du Grenelle. Les conclusions ont été communiquées à Grant Thornton qui les a prises en compte pour l'établissement de son rapport d'examen.

Les références à la loi Grenelle 2 apparaissent sous forme d'icône, de G1 à G42.

Le rapport d'examen du vérificateur, Grant Thornton, est disponible dans son intégralité au Chapitre 23 du présent document de référence.

5.3.1. UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA STRATÉGIE DU GROUPE G.20

UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA STRATÉGIE DU GROUPE

Conscientes des enjeux du développement durable, les entreprises ont repensé leurs modèles tant en matière d'offres produit, que de politique d'achats, de ressources humaines et d'engagement sociétal.

Cependant, et malgré le contexte économique difficile que traversent de nombreux secteurs économiques, les entreprises engagées veillent à maintenir le cap de la transition environnementale et sociétale.

Ainsi, PSA Peugeot Citroën, bien que particulièrement affecté par la crise qui touche les marchés automobiles, confirme que le développement responsable reste l'un des fondements de sa stratégie.

Sa politique RSE repose sur trois piliers qui l'ouvrent à un champ plus large que celui de la seule construction d'automobiles.

Le Groupe se positionne en effet comme :

- prescripteur de mobilité durable, notamment engagé dans la maîtrise de ses impacts environnementaux ;
- acteur de la vie de ses territoires d'implantation ;
- initiateur d'une politique de ressources humaines responsable.

Au sein du Groupe, la Délégation au Développement Durable, qui rapporte à un membre du Comité de Direction Générale, anime transversalement la démarche RSE en s'appuyant sur un réseau de correspondants présents dans chacune des grandes directions du Groupe. Elle préconise les engagements RSE du Groupe que le Comité de Direction Générale valide une fois par an et dont il suit la mise en œuvre.

PSA PEUGEOT CITROËN, PRESCRIPTEUR DE MOBILITÉ DURABLE

Leader sur de nombreuses technologies et premier constructeur généraliste à les démocratiser, PSA Peugeot Citroën oriente sa stratégie R&D sur trois axes pour les quatre années à venir : la réduction de ses impacts environnementaux, l'intelligence embarquée et les réponses aux défis de la mobilité urbaine.

LES « CLEAN TECHS » AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe consacre en effet chaque année d'importants investissements à la réduction des émissions CO_2 des véhicules qu'il commercialise. Les avancées réalisées sur les moteurs, associées aux travaux sur l'allégement et sur l'aérodynamisme des véhicules, permettent déjà aux véhicules du Groupe d'afficher une moyenne d'émissions de 122,5 g de CO_2/km en 2012, en Europe 22. Sur cette même période, en Europe, près de la moitié des modèles vendus émettent moins de 121 g CO_2/km. Ces performances, en phase avec le seuil des 95 g CO_2/km fixé par la réglementation européenne d'ici 2020, placent le groupe PSA Peugeot Citroën à la première place des constructeurs européens sur ce critère des rejets de CO_2.

Pour la majorité des clients, qui continueront de privilégier les moteurs thermiques, le Groupe poursuit ses efforts en matière de réduction des consommations et donc des émissions :

- 2009 et 2010 : Commercialisation de plusieurs véhicules diesel < 99 g de CO_2/km ;

- 2010 : Généralisation de la technologie micro-hybride e-HDi, dispositif permettant de stopper le moteur thermique lorsque le véhicule est à l'arrêt sans intervention du conducteur et de réduire jusqu'à 15 % en ville les consommations et donc les émissions de CO_2 ;
- 2011 : Lancement, en première mondiale, de la technologie HYbrid4 qui associe un moteur thermique diesel à un moteur électrique. Celle-ci est dès à présent disponible sur les Peugeot 3008 et 508 *berline et RXH* ainsi que sur la Citroën DS5. Ces modèles ont la capacité de fonctionner en 100 % électrique dès le démarrage et pendant 3 à 4 km, jusqu'à 60 km/h. Au-delà, le moteur thermique prend le relais et recharge la batterie, en particulier à chaque décélération ;
- 2012 : Commercialisation de nouveaux moteurs essence de trois cylindres émettant moins de 95 g de CO_2/km. Présentation du projet HYDOLE, prototype d'hybride diesel rechargeable émettant moins de 50 g de CO_2/km ;
- 2013 : Présentation de la technologie Hybrid Air, prototype de chaîne de traction avant, à moteur thermique et air comprimé.

  Présentation de la nouvelle plateforme mondiale du Groupe, « EMP2 : Efficient Modular Platform 2 », plateforme de nouvelle génération qui apporte des solutions performantes en termes de modularité, d'équipements et de réduction des émissions de CO_2.

En outre et au fur et à mesure que les villes s'équiperont des infrastructures adaptées, le véhicule électrique constituera une alternative de plus en plus crédible, notamment pour un usage urbain. Précurseur, PSA Peugeot Citroën a été le premier constructeur européen à commercialiser des modèles utilitaires électriques avec les Citroën Berlingo et Peugeot Partner. Dès 2010, le Groupe a renforcé sa position avec les véhicules pour particuliers, les Peugeot iOn et Citroën C-Zéro. Enfin, dès 2011, la marque Peugeot a complété son offre électrique avec le scooter e-Vivacity, une technologie 100 % électrique rechargeable. En 2012, et pour la deuxième année consécutive, PSA Peugeot Citroën est leader en Europe sur le segment des véhicules électriques. En 2013, seront lancés deux VUL (Véhicules Utilitaires Légers) qui viennent enrichir l'offre électrique du Groupe.

UNE SÉLECTION ATTENTIVE DES MATÉRIAUX DÈS LA CONCEPTION DES VÉHICULES CITROËN ET PEUGEOT

Dans ce registre, le Groupe développe des process d'écoconception. Ses équipes de Recherche et Développement ont notamment étudié, dès la conception des modèles, l'intégration de matériaux renouvelables dans le véhicule, notamment dans les polymères.

Ainsi, dès 2012, ce sont 25 % de matériaux verts (bio-sourcés ou issus du recyclage) qui ont été intégrés dès sa conception à la Peugeot 208. Dans les années à venir, cet effort d'intégration de matériaux verts sera maintenu pour l'ensemble des véhicules des gammes Citroën et Peugeot.

Parallèlement, le Groupe se soucie d'optimiser son utilisation des ressources naturelles et de limiter l'impact sur l'environnement de ses produits en fin de vie. La démarche d'analyse de cycle de vie mise en place (c'est-à-dire une mesure de tous les impacts environnementaux inhérents aux véhicules, de leur conception jusqu'à leur destruction) permet notamment d'évaluer et de valider au mieux le choix des technologies et matériaux retenus pour chacun de ses nouveaux projets de véhicules.

UN GROUPE INDUSTRIEL ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pour PSA Peugeot Citroën, produire des véhicules décarbonés, suppose bien sûr un outil industriel susceptible de maîtriser ses propres impacts et capable de répondre aux enjeux environnementaux majeurs :

- contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- limiter les pollutions, dont les rejets dans l'eau et l'atmosphère ;
- préserver les milieux naturels, la biodiversité, et limiter l'utilisation des ressources naturelles au premier rang desquelles, l'eau ;
- réduire la production de déchets et mieux les valoriser.

Aujourd'hui, plus de 500 personnes sont impliquées directement dans la gestion quotidienne de l'environnement industriel au sein de PSA Peugeot Citroën.

Deux importants projets de modernisation des chaufferies centralisées des usines de Sochaux et Mulhouse (engagés fin 2011 pour s'achever en 2014) ont permis d'installer de nouvelles chaudières au gaz intégrant les meilleures technologies disponibles afin de réduire les émissions des polluants de combustion. Enfin, l'adaptation du schéma thermique de Vesoul par l'arrêt de l'usage du fioul lourd notamment, s'est concrétisée en 2012 par la mise en route d'une nouvelle chaudière gaz complétée par une chaudière biomasse pour assurer les besoins en chauffage du site, tout en obtenant un bilan CO_2 très favorable.

Le Groupe poursuit ainsi le déploiement de la démarche de réduction de la consommation d'énergie dans toute l'entreprise et améliore son système de management environnemental sur l'ensemble de ses sites industriels, tout en incitant ses réseaux commerciaux à mener des actions dans ce sens. Il associe également ses fournisseurs à son engagement environnemental en leur imposant des clauses contractuelles fixant des critères de responsabilité sociale et environnementale.

DES RÉPONSES EFFICACES AUX NOUVEAUX DÉFIS DE LA MOBILITÉ URBAINE

Être un constructeur automobile ne se résume plus aujourd'hui à concevoir, produire et vendre des voitures. Les clients attendent de nouvelles solutions de mobilité, pratiques au quotidien, et qui n'impliquent pas systématiquement la possession d'un véhicule. PSA Peugeot Citroën a donc anticipé ces nouvelles attentes en renforçant des services existants et en construisant les offres de demain autour d'une mobilité à la carte, des offres déjà déployées dans d'autres pays d'Europe :

- Mu by Peugeot, le choix d'un véhicule pour chaque usage ;
- Citroën Multicity, l'inter-modalité, la voiture connectée avec les autres modes de transports.

Ces deux dispositifs poursuivent leur développement en se déployant notamment à l'international.

Disponible aujourd'hui dans 7 pays européens et plus de 90 sites du réseau, le programme Mu by Peugeot vise plus de 100 nouveaux sites par an.

Le programme a reçu, depuis sa création, plusieurs prix soulignant son caractère innovant, en Allemagne, en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni.

De son côté, Citroën Multicity intègre des services innovants pour répondre aux nouveaux usages de la mobilité :

- la location entre particuliers, lancée en juin 2012, qui permet à un propriétaire de rentabiliser son véhicule en le louant les jours où il n'est pas utilisé et ainsi permettre à un locataire de répondre en toute sécurité à son besoin ponctuel de véhicule ;
- le covoiturage, pour partager un trajet en toute convivialité, en faisant des économies et en limitant les émissions de CO_2 ;
- l'auto partage 100 % électrique à Berlin : l'offre « Citroën Multicity Auto-partage Berlin » lancée le 30 septembre 2012 en Allemagne, permet la location en auto partage de véhicules électriques C-Zéro. Ce dispositif, en libre-service, est 100 % électrique, flexible (aller simple) et sans réservation.

Par ailleurs, le Groupe fait de la sécurité sur la route une condition essentielle de la mobilité responsable. Les équipements de sécurité qu'il développe sont ainsi commercialisés sur l'ensemble de ses gammes et accessibles par le plus grand nombre (e-call, Distance Alert, ou encore le RCVVI : régulateur de vitesses intelligent qui en trafic semi-dense adapte la vitesse du véhicule à celle du véhicule précédent). De plus, le Groupe poursuit ses travaux de recherche en matière d'intelligence embarquée pour proposer des outils permettant aux utilisateurs d'avoir accès à une large palette de services sur mesure pour optimiser leurs déplacements.

PSA PEUGEOT CITROËN, ACTEUR DE LA VIE DE SES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

UN GROUPE OUVERT SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis plusieurs années, le Groupe oriente son engagement sociétal autour de la mobilité, à la fois facteur de maintien du lien social et vecteur de réinsertion.

- Créée le 18 juin 2011, la Fondation PSA Peugeot Citroën, caractérisée par sa signature « Un Monde en Mouvement », soutient des projets d'insertion, éducatifs et culturels ou environnementaux s'inscrivant dans le champ de la mobilité, domaine dans lequel le Groupe est un acteur reconnu. En 18 mois d'activité, la Fondation a apporté son soutien matériel, financier ou humain à 138 projets, en s'appuyant sur un réseau de 20 délégués régionaux et de plus de 80 parrains-salariés de PSA Peugeot Citroën qui s'impliquent à titre individuel et bénévole dans des associations.

Les actions soutenues par la Fondation sont proposées par des structures d'intérêt général partout dans le monde : 79 % des projets se situent en France et 21 % à l'étranger, avec une prédilection pour les zones de développement du Groupe.

Pour assurer sa mission philanthropique, la Fondation s'appuie sur un plan d'action pluriannuel de 10 millions d'euros sur 5 ans. Entre sa date de création et fin 2012, 3,1 millions d'euros ont été apportés par la Fondation à des structures d'intérêt général, dont 2 millions d'euros sur l'année 2012 autour de cinq thèmes majeurs :

a. « mobilité et insertion » (23 % des budgets alloués en 2012). Il s'agit d'actions au bénéfice de publics en situation d'insertion socioprofessionnelle ;
b. « mobilité et urgence sociale » (25 % des budgets alloués en 2012). Il s'agit d'actions au bénéfice de publics en grande précarité ;
c. « mobilité et actions éducatives et culturelles » (26 % des budgets alloués en 2012). Ces actions mettent la mobilité au service de l'égalité des chances ou d'une deuxième chance notamment pour des jeunes fragilisés ;
d. « mobilité et handicap » (14 % des budgets alloués en 2012). L'objectif est de permettre d'accroître l'autonomie et d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap ;
e. « mobilité et environnement » (12 % des budgets alloués en 2012). Ces actions visent à sensibiliser toutes les générations à la mobilité durable et à l'équilibre de la biodiversité.

La Fondation s'appuie également sur un dispositif de mécénat de compétences qui permet le détachement de dix cadres volontaires auprès d'associations qu'elle soutient. Ce mécénat prend la forme de missions d'assistance technique de longue durée.

- Le Groupe, à travers la marque Peugeot, s'est associé en 1998 à l'Office National des Forêts pour lancer le projet Puits de Carbone en Amazonie. Ce dispositif consiste à reforester une parcelle importante de terres appauvries du Brésil avec comme finalité de séquestrer du carbone et de contribuer aux travaux de recherche sur l'effet de serre et la biodiversité. En 2012, le programme PETRA (Plateforme Expérimentale pour la gestion des Territoires Ruraux de l'Amazonie Légale) est mis en place avec l'ensemble des partenaires engagés dans le Puits de Carbone. Ce projet permettra d'amplifier le dispositif d'accompagnement annuel de doctorants français et brésiliens sur des domaines d'intérêts prioritaires pour le projet (sylviculture, biodiversité, captation de carbone, etc.).

RELATION FOURNISSEURS : UN AVANTAGE CONCURRENTIEL DURABLE

La relation que PSA Peugeot Citroën entretient avec ses fournisseurs est un levier de compétitivité en termes de coûts, de qualité, d'innovation et de création de valeur partagée.

Initié en 2009, le projet « Excellence de la Relation Fournisseurs » répond à ces enjeux très en amont des projets automobiles dans toutes leurs composantes : technique, industrielle, etc. Ce projet poursuit son déploiement. Ainsi, après avoir sélectionné en 2011 et 2012, 13 fournisseurs stratégiques, entreprises ayant des implantations partout dans le monde, le Groupe est en cours d'identification d'une centaine de fournisseurs majeurs, capables par leur structure financière solide et leurs capacités à innover, d'accompagner le développement du Groupe, notamment à l'international.

Pour PSA Peugeot Citroën, des relations solides et pérennes avec ses fournisseurs passent également par le respect de standards sociaux et environnementaux compatibles avec ceux du Groupe et par une volonté d'amélioration continue dans ce domaine.

PSA Peugeot Citroën poursuit en outre sa stratégie d'intégration locale en sélectionnant des fournisseurs implantés autour de ses sites de production. En faisant croître ainsi la part de ses achats locaux, le Groupe démontre que ses activités sont génératrices de développement économique.

PSA PEUGEOT CITROËN, INITIATEUR D'UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES RESPONSABLE

LES RESSOURCES HUMAINES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE DU GROUPE

Un accompagnement de chaque salarié dans son parcours professionnel

Afin d'accompagner et de faire grandir les talents dont il a besoin, le Groupe s'appuie sur le développement de l'Université PSA, lancée en avril 2010, qui est un acteur majeur de sa transformation. Elle a pour mission de transmettre, partout dans le monde, les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être conformes aux valeurs et aux orientations stratégiques du Groupe.

Depuis 2011, deux antennes existent à l'international – la première à São Paulo (Brésil) et la deuxième à Shanghai (Chine) – afin d'amener les salariés, où qu'ils soient dans le monde, à partager des valeurs et des méthodes de travail communes.

Fort de sa volonté de développement responsable et dans l'optique de conduire au mieux les restructurations qu'il est amené à gérer, le Groupe s'appuie, depuis début 2012, sur le dispositif « Mobilité 2012 ». Ce dernier vise à accompagner les mobilités pour permettre aux salariés volontaires, et positionnés sur des métiers « sensibles », d'évoluer grâce à un effort important de formation et de reconversion.

Ce dispositif comporte :

- un volet interne, nommé « Top Compétences », pour orienter les salariés vers des métiers où les besoins du Groupe sont importants (métiers en tension) ou vers des métiers à l'équilibre ;
- un volet externe pour accompagner de manière concrète les salariés qui souhaitent quitter le Groupe pour créer/reprendre une entreprise, adhérer à un congé de reclassement ou encore, prendre un nouvel emploi à l'extérieur du Groupe.

Pendant cette période transitoire, les personnels d'encadrement et la fonction RH proposent d'accueillir les salariés au sein des Espaces Mobilité et Développement Professionnel pour répondre à leurs questions et pour les conseiller sur leur parcours professionnel. Un seul mot d'ordre pour le Groupe : ne laisser aucun salarié seul face à ses questions d'emploi.

Parallèlement, le groupe PSA Peugeot Citroën poursuit la valorisation de la diversité des personnes et des cultures qui composent ses effectifs, et fait de l'égalité et du respect vis-à-vis des différences un des éléments fondateurs de sa politique. Avec le déploiement de l'Engagement Diversité Monde, il dispose d'un référentiel constitué de sept principes fondateurs qui permettent une prise en compte globale de la mixité, de la diversité et de leurs enjeux. Détenteur de labels nationaux sur l'égalité et le respect de la diversité depuis plusieurs années, le Groupe s'est vu décerner en 2011 le premier label européen sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La santé et la sécurité comme exigences

La mise en œuvre de la politique « sécurité et santé au travail » du Groupe s'appuie sur le déploiement du SMST ou Système de Management de Sécurité et de la Santé au Travail. L'ensemble des établissements du Groupe est engagé dans cette démarche structurée qui, en quatre ans d'existence, a déjà montré son efficacité. Le Groupe considère que la seule cible acceptable est de travailler sans accident et qu'il ne peut y avoir de développement efficace sans sécurité assurée pour tous les salariés. PSA Peugeot Citroën a choisi de centrer son action sur cinq points prioritaires : la prévention des troubles musculo-squelettiques, les risques chimiques, les risques psychosociaux, les risques routiers et le développement de la détection des comportements à risque.

Aujourd'hui, les résultats de cette politique sécurité et santé au travail, en nette progression dans toutes les activités et dans toutes les directions, démontrent que le Groupe est durablement engagé dans une amélioration de tous ces indicateurs. Il s'est donné pour objectif de poursuivre dans cette voie, en ciblant à la fois les comportements individuels et collectifs afin de transformer durablement la culture sécurité du Groupe. Atteindre, avant 2014, un taux de fréquence des accidents avec arrêt (incluant les salariés et les intérimaires) de 1 point est désormais une ambition partagée par tous.

Depuis 2010, l'ensemble du personnel est intéressé aux résultats sécurité au travers de la mise en place d'objectifs personnels pour les managers et de l'intégration de ce critère dans les accords d'intéressement.

Un développement porté par un dialogue international

Mené au niveau mondial, le dialogue social de PSA Peugeot Citroën se développe au sein d'instances internationales d'échange et de dialogue, telles que le Comité Européen ou le comité paritaire stratégique. Ce dialogue fonde la cohésion sociale du Groupe autour de valeurs fortes comme la solidarité, la tolérance et l'engagement. C'est aussi le reflet de la volonté du Groupe d'étendre les meilleures pratiques en termes de ressources humaines à toutes ses entités et de promouvoir des principes forts tels que le respect des droits humains, l'égalité des chances, la diversité des équipes, la santé et la sécurité pour chaque salarié.

L'efficacité de ce dialogue social se vérifie particulièrement alors que le Groupe traverse un contexte social complexe. En effet et à ce titre, un mode de concertation permanent entre la direction du Groupe, les organisations syndicales et des représentants du gouvernement a été mis en place pour accompagner au plus près le plan de restructuration et réduire ses éventuels impacts sur l'emploi. Ces négociations devraient aboutir au cours du second trimestre 2013.

En outre, par son adhésion au Global Compact dès 2003, PSA Peugeot Citroën s'est engagé à en respecter et à en promouvoir les 10 principes, inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet engagement public est d'ailleurs le fondement de l'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe. Signé en 2006 par plus de 90 organisations syndicales à travers le monde, appliqué à toutes les filiales du Groupe, dans tous ses pays d'implantation, l'accord cadre mondial a été renouvelé en 2010 en intégrant un nouvel objectif en faveur de la protection de l'environnement.

Des comportements guidés par des règles éthiques formalisées

En cohérence avec son histoire et sa culture d'entreprise basée sur le respect et la responsabilité, PSA Peugeot Citroën demande à chacun de ses salariés de respecter des règles de comportement dans l'exercice de ses responsabilités économiques, sociales et environnementales. Ces règles formalisées dans une Charte Groupe s'appliquent dans toutes les filiales dans lesquelles le Groupe est majoritaire (à l'exception de Faurecia qui dispose de sa propre Charte éthique) et dans tous les pays.

Cette exigence éthique s'appuie sur un dispositif renforcé depuis 2010 et progressivement étendu :

- 2010 : mise en place d'une structure de gouvernance de l'éthique au niveau du Groupe – le comité éthique –, déploiement d'une version actualisée et concrète de la Charte éthique (en 8 langues), adhésion de l'ensemble des cadres supérieurs à cette charte, via un questionnaire électronique ;
- 2011 : création, avec 10 *chief ethics officers*, d'un réseau-relais du comité éthique dans les grandes zones géographiques d'implantation du Groupe, déploiement dans 20 pays de la Charte désormais traduite en 15 langues. 11 000 salariés de 20 pays différents ont participé à un *e-learning* éthique et ont adhéré à la Charte ;
- 2012-2013 : extension de la démarche d'adhésion à la Charte à l'ensemble des salariés concernés du Groupe (y compris en Russie et en Chine), mise en place d'outils complémentaires d'alertes et de lutte contre la fraude.

5.3.2 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES DÈS LA CONCEPTION DES PRODUITS ET SERVICES

Dès les phases de conception et à chaque étape du cycle de vie, les équipes de PSA Peugeot Citroën, y compris les équipes de Faurecia, sont mobilisées pour limiter autant que possible l'impact de l'automobile sur l'environnement (maîtrise des consommations, des émissions de CO_2 et de polluants, utilisation raisonnée des ressources naturelles, meilleure recyclabilité, etc.). Outre la conformité de ses véhicules aux réglementations environnementales des différents pays de commercialisation, ce travail d'écoconception vise à assurer au Groupe une avance en matière de mobilité durable.

Soucieux de s'inscrire dans un développement durable, PSA Peugeot Citroën consacre une part très importante de ses efforts de recherches technologiques aux *clean technologies* dédiées à la réduction de l'empreinte écologique de ses véhicules. Cette démarche passe par :

- la réduction de la consommation de carburant et des émissions des véhicules ;
- l'allégement des véhicules, vertueux à tous points de vue (consommation, réduction des besoins en matières premières) ;
- l'utilisation de matériaux verts (recyclés ou bio-sourcés).

L'ORGANISATION DU GROUPE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES EN PHASE DE CONCEPTION DES PRODUITS ET SERVICES G.20

Division Automobile (dont PCA)

Au sein de la Division Automobile, la Direction de la Recherche et du Développement est rattachée au Comité de Direction Générale. Les activités de recherche et développement mobilisent près de 16 000 salariés dans le monde. Cette direction conduit les travaux d'innovation technologique du Groupe et agit dans 3 domaines principaux :

- les véhicules décarbonés : pour faire face aux défis environnementaux, à la raréfaction des ressources fossiles et aux évolutions des modes de vie ;
- le design, le concept et le style pour une qualité perçue irréprochable ;
- les services, en co-animant avec les directions Marketing des marques Peugeot et Citroën la réflexion prospective en matière de connectivité et de mobilité (la multi-modalité, l'intelligence embarquée).

La Direction des Programmes suit au fil du développement des projets véhicules la mise en œuvre des solutions choisies et mesure leur efficacité : taux d'utilisation des matériaux verts, émissions de CO_2. Une entité spécifique est responsable du suivi de la politique VHU (Véhicules Hors d'Usage) du Groupe.

Banque PSA Finance (BPF)

Au sein de la filiale bancaire du Groupe, BPF, deux équipes centrales distinctes sont dédiées à la conception des produits : une équipe marketing « Produits de Financement et Services » et une équipe marketing « Produits d'assurances ». La conception des offres respectives est réalisée en lien étroit avec les équipes marketing des deux marques et est consolidée en un plan produit BPF unique qui intègre les attentes des marques pour soutenir la commercialisation des véhicules à faible émission grâce à une offre de produits de financement et de services adaptés et innovants. Des équipes marketing opérationnelles situées dans les différentes filiales de BPF sont en charge de l'adaptation des offres en fonction des spécificités locales (législation, pratiques, langues, etc.)

Faurecia

Selon le type de motorisation et le cycle de conduite, un gain de 100 kg sur la masse totale d'un véhicule moyen actuel induit un gain de l'ordre de 8 à 10 g de CO_2/km. Le périmètre produit de Faurecia peut représenter jusqu'à 20 % de cette masse totale. Ceci positionne Faurecia parmi les acteurs majeurs de l'allégement des véhicules, donc de la réduction de leur consommation de carburant, mais aussi du contrôle des émissions de gaz à effet de serre et de la réduction de l'emploi de matières premières nécessaires à la production des véhicules. Par son activité Technologies de contrôle des émissions, Faurecia contribue également fortement à la réduction des émissions polluantes et sonores.

Pour se développer, rendre les véhicules plus légers et plus propres, Faurecia prend en compte les enjeux environnementaux depuis la conception jusqu'à la fin de vie des produits.

La performance globale de la Recherche et Innovation repose sur trois piliers : une approche système, une conception produit et process optimisée et une maîtrise des évolutions technologiques.

- Approche système : Faurecia est un développeur et fournisseur de systèmes et sous-systèmes qui prennent souvent la forme de modules complets comme les sièges, modules bloc avant, cockpits, ligne d'échappements et qui ont souvent des architectures propres à Faurecia.
- Conception produit et process : Lorsque le système est identifié et son périmètre déterminé, la conception produit/process commence. Le savoir-faire des équipes de conception, la création de standards, le management de la connaissance et la propension à pouvoir simuler les phénomènes permettent d'optimiser les produits et leur performance technico-économique.

- Approche technologique : Elle repose sur un réseau d'expertise interne, sur l'intégration d'entreprises technologiques qui ont un savoir-faire unique ou sur des partenariats universitaires. Cette maîtrise technologique permet d'effectuer une conception produit/process des systèmes au meilleur niveau et d'optimiser les composants.

La recherche et le développement (R&D) sont des enjeux stratégiques pour Faurecia : 5 500 ingénieurs et techniciens, répartis dans 30 centres forment la communauté recherche et développement dans le monde.

Outre son centre avancé (Think Tank) aux États-Unis à Holland (Michigan), 2012 a vu l'extension de ce concept à la Chine (Shanghai) pour mieux comprendre le marché chinois et y anticiper les futures demandes. C'est aussi le cas en Allemagne (Munich) pour se rapprocher des constructeurs automobiles premiums avec des produits à fort contenu technologique.

Les innovations produit/process et les applications clients du futur sont issues de deux grands pôles d'activités :

- le pôle recherche et innovation couvre les activités en amont de toute acquisition de programmes. Par le développement de nouveaux produits et de nouveaux process, la proposition d'innovations et la mise au point de produits et process génériques, ce pôle amont est la clef d'une offre attractive et compétitive pour les clients ;
- le pôle ingénierie-programme couvre les applications véhicules. Ce pôle aval développe les programmes clients dans le planning défini, le respect des coûts et le niveau de qualité requis.

L'expertise s'affirme comme un élément de compétitivité majeur pour Faurecia, elle est structurée autour de 67 domaines produits et process. Le réseau d'expertise dénombre 300 experts qui interviennent dans tous les cycles de vie d'un produit. Ils appartiennent le plus souvent à des pôles de compétences organisés en réseaux et intervenant dans toutes les zones géographiques.

LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS G.22

Division Automobile

Les éléments relatifs à l'activité automobile (dont PCA) sont présentés dans le chapitre 11 du document de référence.

Faurecia

La recherche et le développement ont représenté 943 millions d'euros de dépenses brutes en 2012 ce qui correspond à 5,4 % du chiffre d'affaires. La part de l'innovation a représenté 110 millions d'euros sur la même période. Le développement technologique et l'innovation constituent l'une des priorités majeures de Faurecia. Pour accompagner cette tendance Faurecia a confirmé sa politique d'ouverture vers le milieu académique en 2012 par la signature de contrats de partenariat stratégiques comme avec le Fraunhofer ICT en Allemagne ou la constitution de nouvelles chaires industrielles (Supélec et ESIGELEC pour la mécatronique, École Centrale de Paris et TUM Munich pour les lignes d'assemblage et la logistique, TUM Dortmund pour les matériaux métalliques et leur transformation). Les chaires industrielles sont des contrats bilatéraux moyen terme passés entre des industriels et des écoles pour travailler sur des sujets technologiques ou processus innovants. Elles mettent en présence des professeurs, des doctorants et/ou post-doctorants et des masters dans les spécialités requises sur des durées d'environ 5 ans.

Faurecia met en œuvre, par ailleurs, un plan ambitieux de déploiement et de suivi de l'expertise interne. Désormais 300 experts portent les compétences des 60 domaines d'expertises que compte le Groupe. La mutualisation des experts chaque fois que cela est pertinent assure l'optimisation de l'utilisation des compétences. Les domaines d'expertise ont été revus en 2012 pour s'adapter à l'évolution technologique et les nouveaux périmètres produits que Faurecia compte maîtriser à l'avenir.

L'implication de la direction générale dans le suivi des plans d'innovation au travers du *Technology Leadership Seminar*, des *Technology Session* et la participation au *Forum Experts* démontre que l'entreprise s'inscrit dans une démarche technologique et d'innovation comme un des moteurs essentiels de sa réussite.

En 2012, la continuité de l'effort d'innovation s'est soldée par le dépôt de 460 brevets. Ce nombre, supérieur à celui des années précédentes, confirme l'engagement de Faurecia pour l'innovation malgré des contraintes économiques fortes.

Il est à noter, par ailleurs, que ces brevets englobent les domaines produits, matériaux et procédés de fabrication, confirmant l'effort porté sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits.

Cet engagement pour la recherche et le développement s'est concrétisé en 2012 par :

- l'inauguration du laboratoire électronique pour l'entité Sièges d'automobiles ;
- l'ouverture du centre de développement à Limeira au Brésil pour l'entité Contrôle des Émissions ;
- l'ouverture d'un nouveau centre de développement en Inde à Pune pour les entités Systèmes d'Intérieur, Extérieurs et Sièges d'automobiles ;
- l'ouverture en 2013 d'un centre de recherche et développement en Chine regroupant à Shanghai les divisions Sièges d'automobiles, Systèmes d'Intérieur et Extérieurs d'automobiles. Ce centre emploiera, à terme, 350 ingénieurs et techniciens.

5.3.2.1. LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE ET S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE G.22 G.32

À horizon 2020, le secteur automobile devra avoir démontré une capacité à être plus économe en énergie et plus respectueux de l'environnement.

Les dispositifs réglementaires concernant les émissions sont principalement orientés sur la préservation de l'environnement en Europe et au Brésil, les dispositifs chinois visent aussi l'indépendance énergétique.

En parallèle, les dispositifs fiscaux, l'urbanisation croissante sur tous les marchés ainsi que le développement des politiques de restrictions d'accès aux centres villes et zones vertes constituent des accélérateurs du développement des technologies plus respectueuses de l'environnement.

Dans ce contexte, l'objectif visé par PSA Peugeot Citroën est de consolider sa place de pionnier environnemental. Le Groupe développe une offre de plus en plus sobre et à faibles émissions de CO_2 pour continuer à satisfaire les besoins croissants de mobilité individuelle (accès à l'emploi, l'éducation, la santé, etc.) et les exigences réglementaires.

La stratégie actuelle du Groupe repose sur une approche segmentée par grands marchés et grandes typologies de clients (particuliers et professionnels, selon les usages, attentes et budgets) en répondant à chaque besoin avec un véhicule à faibles émissions de CO_2. Au cours de l'année 2012, le groupe PSA Peugeot Citroën a ainsi lancé, en Europe, dans chaque segment du marché des véhicules à fort volume de production particulièrement bien positionnés en émissions de CO_2.

5.3.2.1.1. LES PERFORMANCES CO_2

TABLEAU DES LANCEMENTS 2012 DES VÉHICULES TRÈS BASSE CONSOMMATION

			g CO_2/km
Peugeot	107	1,0	99
Peugeot	208	1,4 e-HDi 68	87
Peugeot	208	1,0 VTi 68	99
Peugeot	3008	HYbrid4	88
Peugeot	508	HYbrid4	88
Peugeot	508 RXH	HYbrid4	107
Citroën	C1	1,0i	99
Citroën	C3	1,0i	99
Citroën	C4	1,6 e-Hdi	100
Citroën	DS5	HYbrid4	88

Ce type de lancement va se poursuivre au cours des années à venir.

Dans cette optique, le Groupe prévoit de déployer un large éventail de solutions technologiques articulées autour des grands axes suivants :

- l'optimisation des chaînes de traction thermiques essence et diesel (incluant une diffusion large des dispositifs Stop&Start) ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique globale des véhicules, notamment via l'optimisation des équipements et des éléments d'architecture du véhicule (pneus, aérodynamisme, masse, etc.) ;
- le déploiement des technologies d'hybridation avec plusieurs niveaux de puissance et de capacité des batteries afin de répondre à la grande variété des usages et des budgets. Les technologies bi-mode ou hybride rechargeable représenteront une part importante du marché pour la décennie 2020-2030 tant pour les véhicules particuliers que pour les véhicules utilitaires ;
- le développement d'offres en véhicules électriques à destination des flottes et des clients particuliers, au fur et à mesure que les villes s'équiperont en structures adaptées et que le coût des batteries baissera.

En Europe, après avoir commercialisé plus de 44 % de véhicules émettant moins de 120 g de CO_2/km en 2012, le Groupe poursuit ses efforts avec comme objectif de commercialiser à l'horizon 2015 :

- 65 % de véhicules émettant moins de 120 g de CO_2/km ;
- 25 % de véhicules émettant moins de 100 g de CO_2/km.

Pour consolider sa position de leader environnemental sur le moyen terme et à l'horizon 2020, la stratégie de PSA Peugeot Citroën vise à proposer systématiquement :

- des véhicules présentant des consommations en rupture, mais conservant un niveau élevé d'équipements et de prestations ;
- des offres « best in class CO_2 » pour les modèles à fort volume de ventes dans les principaux segments du marché.

En Chine, dans un contexte réglementaire 2020 dont le niveau de sévérité sera équivalent à celui de l'Europe, un effort comparable sera déployé notamment en appliquant les mêmes leviers techniques.

Au Brésil, le Groupe confirme son ambition de réduction des consommations et des émissions de CO_2 reposant sur l'application de leviers technologiques communs avec l'Europe et lui permettant de se positionner parmi les leaders, avec notamment des offres très basses consommations dans les différents segments. Cette ambition est cohérente avec la réglementation CAFE applicable en 2017 et officialisée par le Brésil en septembre 2012.

Ventes et part de marché en fonction des émissions de CO_2

Répartition des ventes de PSA Peugeot Citroën en fonction des émissions de CO_2

(Immatriculations véhicules particuliers, périmètre Europe 22 pays, soit Union Européenne hors Grèce, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie)

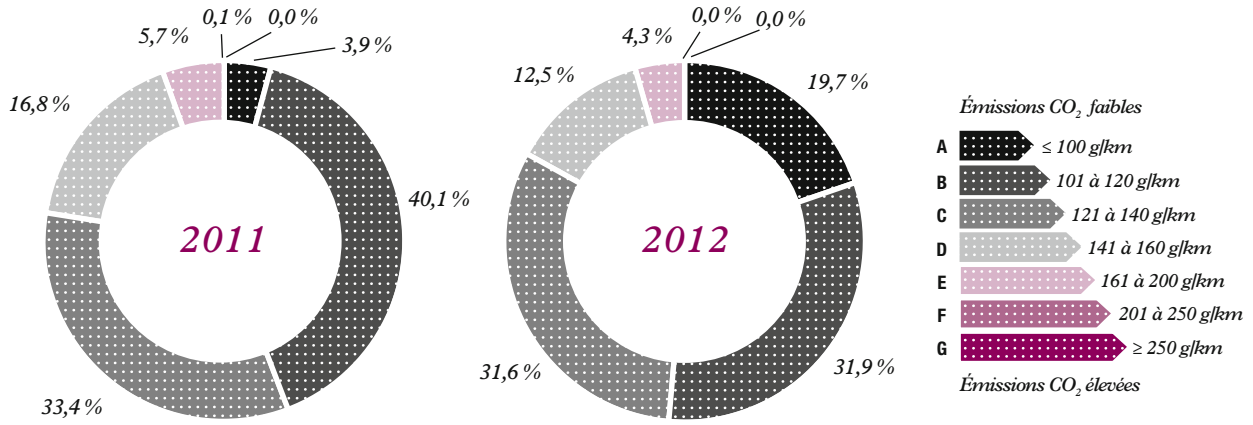

Les tranches de CO_2 en g/km retenues dans ce graphique correspondent à l'étiquette énergie (en application du décret français).

En Europe 22 (soit Union Européenne hors Grèce, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie), PSA Peugeot Citroën aura vendu :

- 20 % de véhicules émettant moins de 100 g de CO_2/km contre 3,9 % en 2011 ;
- 39 % de véhicules émettant moins de 110 g de CO_2/km contre 29 % en 2011 et 22 % en 2010 ;
- 51,5 % de véhicules émettant moins de 120 g de CO_2/km contre 44 % en 2011 ;
- 83 % de véhicules émettant moins de 140 g de CO_2/km contre 77 % en 2011.

Le Groupe affiche en Europe 22 des émissions moyennes de 122,5 g de CO_2/km à fin 2012 contre 127,9 en 2011 et 132,0 g/km en 2010. PSA Peugeot Citroën se positionne en leader sur le marché Europe 22 dont la moyenne des émissions est de 132,8 g de CO_2/km en 2012.

En Europe 14 (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède), le Groupe affiche, depuis plus de dix ans, des émissions moyennes inférieures au marché : 122,1 g de CO_2/km en 2012 pour un marché à 132,4 g de CO_2/km, 131,6 g de CO_2/km en 2010 pour un marché à 140,9 g de CO_2/km et 140,1 g en 2008 pour un marché à 153,9 g de CO_2/km.

Ces résultats reflètent le choix du Groupe de privilégier des solutions technologiques accessibles, applicables sur des voitures de grande diffusion, condition d'un réel impact sur l'environnement.

Répartition du marché automobile en fonction des émissions de CO_2

(Immatriculations véhicules particuliers 2012, périmètre Europe 22 pays, soit Union Européenne hors Grèce, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie)

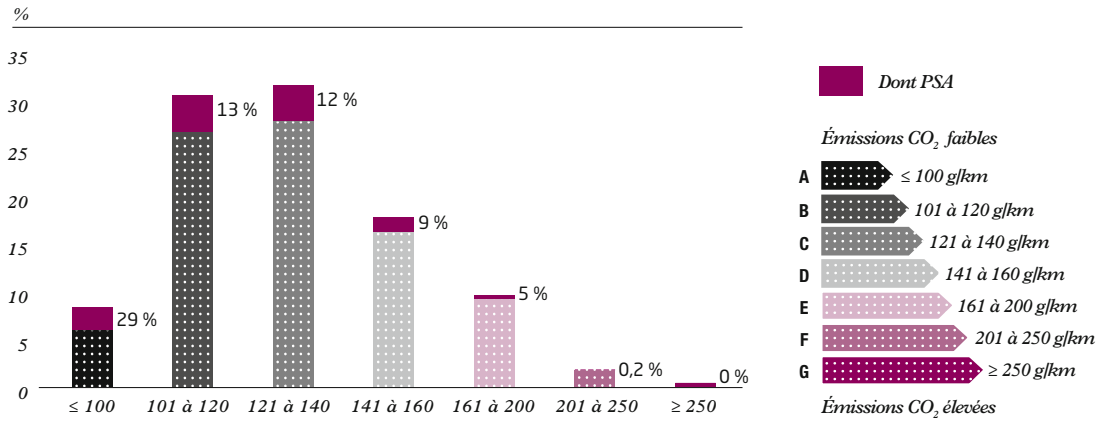

La comparaison entre la répartition des ventes de PSA Peugeot Citroën et celle du marché automobile européen par tranche d'émissions de CO_2 en 2012 met en évidence la contribution des véhicules du Groupe à la maîtrise des émissions des véhicules neufs en Europe.

En 2012, 731 000 véhicules particuliers PSA Peugeot Citroën émettant moins de 120 g de CO_2/km ont été immatriculés en Europe 22 pays. De plus le Groupe est leader à la fois sur le segment des véhicules de moins de 100 g avec 28,7 % de ce marché (soit 279 000 véhicules particuliers PSA immatriculés) et sur le segment des véhicules de moins de 110 g de CO_2/km avec 22,4 % de ce marché (soit 556 000 véhicules particuliers PSA immatriculés). Plus de la moitié des véhicules immatriculés par le Groupe émettent moins de 120 g de CO_2/km.

Consommation et émissions de CO_2 des véhicules G.31

Consommations de carburant et émissions de CO_2 des véhicules en 2012

Dans la liste de véhicules ci-dessous, deux critères de sélection ont été retenus : les meilleures ventes en Europe 22 et les performances environnementales. Pour chaque modèle, les versions essence, hybride et diesel les plus performantes en termes d'émissions de CO_2 et de consommation de carburant sont représentées. En caractère gras, apparaissent les versions les plus vendues en Europe 22 pour chaque modèle, en essence et en diesel.

Dans un certain nombre de cas, les modèles les plus vendus sont aussi les plus sobres.

PEUGEOT (EUROPE 22) 2012

Modèles		Énergie	Cylindrée	Puissance	Consommation (l/100)			CO_2
			cm³	*kW*	urbaine	extra-urbaine	mixte	*g/km*
Peugeot iOn		Électrique	-	**47**	**0**	**0**	**0**	**0**
Peugeot 107	1,0 68 ch	Essence	998	50	5,1	3,8	4,3	99
Peugeot 206+	1.1	Essence	1 124	44	7,8	4,6	5,8	133
	1,4 75	Essence	1 360	54	8,2	4,7	6,0	139
	1,4 HDi 70	Diesel	1 398	50	4,9	3,5	4,0	104
Peugeot 207	1,4 VTi 95	Essence	1 397	70	7,6	4,8	5,8	135
	1,4 75	Essence	1 360	54	8,6	4,9	6,3	145
	1,6 HDi	Diesel	1 560	66	4,6	3,3	3,8	98
	1,6 HDi 92	Diesel	1 560	68	5,2	3,5	4,2	110
Peugeot 208	1,0 VTi 68 ch	Essence	999	50	5,2	3,7	4,3	99
	1.2 80 ch	Essence	1 199	60	5,6	3,9	4,5	104
	1,6 e-HDi 68	Diesel	1 398	50	3,6	3,2	3,4	87
	1,6 e-HDi 70	Diesel	1 398	50	4,4	3,4	3,8	98
Peugeot 301	1,2 72 ch	Essence	1 199	53	6,9	4,2	5,2	119
	1.6 115 ch	Essence	1 587	85	8,8	5,3	6,5	151
	1,6 HDi 92	Diesel	1 560	68	4,8	3,7	4,1	108
Peugeot 308	1.4 VTi 98	Essence	1 397	72	7,9	4,9	6,0	139
	1.6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,1	4,9	6,4	147
	1,6 e-HDi 112	Diesel	1 560	82	4,4	3,7	4,0	98
	1,6 HDi 112	Diesel	1 560	82	4,9	3,8	4,2	110
Peugeot 3008	1,6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,2	5,3	6,7	155
	1,6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,4	5,5	6,9	159
	1,6 e-HDi 112	Diesel	1 560	82	5,0	4,2	4,5	117
	1,6 HDi 112	Diesel	1 560	82	6,3	4,2	5,0	130
		Hybride diesel électrique	1 997	120/147	3,1	3,6	3,4	88
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	5,6	3,9	4,0	104
Peugeot 5008	1,6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,4	5,5	6,9	159
	1,6 e-HDi 112	Diesel	1 560	82	4,9	4,1	4,4	114
	1,6 HDi 112	Diesel	1 560	82	6,2	4,6	5,2	135
Peugeot 508	1.6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,0	4,7	6,2	144
	1.6 THP 156	Essence	1 598	115	9,1	4,8	7,3	145
	2.0 e-HDi 140	Diesel	1 997	103	6,2	3,7	4,6	119
	2.0 HDi 140	Diesel	1 997	103	6,4	3,9	4,8	125
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	3,2	3,5	3,4	88
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	3,2	3,6	3,5	91
Peugeot 508RXH	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	4,0	4,2	4,1	107
Peugeot 4008	1,6 HDi 115	Diesel	1 560	84	5,6	4,5	4,9	129
	1,8 HDi 150	Diesel	1 798	110	6,8	4,9	5,6	147
Peugeot 807	2,0 HDi 136	Diesel	1 997	100	7,4	5,0	5,9	155
Peugeot Bipper Tepee	1,4 75	Essence	1 360	54	8,2	5,6	6,6	152
	1,3 HDi 75	Diesel	1 248	55	4,8	3,7	4,1	107

Modèles		Énergie	Cylindrée	Puissance	Consommation (l/100)			CO_2
			cm³	*kW*	urbaine	extra-urbaine	mixte	*g/km*
Peugeot Partner Tepee	1,6 VTi 98	Essence	1 598	72	9,2	5,3	6,7	155
	1,6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,6	6,0	7,3	169
	1,6 e-HDi 92	Diesel	1 560	68	5,0	4,4	4,6	120
	1,6 HDi 92	Diesel	1 560	68	6,2	4,8	5,3	139
Peugeot Expert Tepee	2,0 HDi 128	Diesel	1 997	94	7,6	6,0	6,6	172
Peugeot RCZ	1,6 THP 156	Essence	1 598	115	8,9	5,1	6,4	149
	2,0 HDi 163	Diesel	1 997	120	6,8	4,5	5,3	139

CITROËN (EUROPE 22) 2012

Modèles		Énergie	Cylindrée	Puissance	Consommation (l/100)			CO_2
			cm³	*kW*	urbaine	extra-urbaine	mixte	*g/km*
Citroën C-Zéro		Électrique	-	47	0	0	0	0
Citroën C1	1.0i	Essence	998	50	5,1	3,8	4,3	99
Citroën C3	VTi 68	Essence	999	50	5,1	3,8	4,3	99
	1.1i	Essence	1 124	44	7,9	4,9	5,9	137
	e-HDi 70	Diesel	1 398	50	3,6	3,2	3,4	87
	HDi 68	Diesel	1 398	50	4,5	3,4	3,8	99
Citroën DS3	VTi 82	Essence	1 199	60	5,5	3,9	4,5	104
	VTi 120	Essence	1 598	88	7,9	4,8	5,9	136
	e-HDi 70	Diesel	1 398	50	3,6	3,2	3,4	87
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	4,4	3,3	3,7	98
Citroën C3 Picasso	VTi 95	Essence	1 397	70	8,4	5,1	6,3	145
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	4,7	3,8	4,2	109
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	5,5	4,0	4,6	119
Citroën C-Elysée	1,2i	Essence	1 199	53	6,9	4,2	5,2	119
	1,6i 115	Essence	1 587	85	10,0	5,5	7,1	164
	HDi 90	Diesel	1 560	68	4,8	3,7	4,1	108
Citroën Nemo Combi	1.4i	Essence	1 360	54	8,2	5,6	6,6	152
	HDi 75	Diesel	1 248	55	4,9	3,6	4,1	107
	HDi 75	Diesel	1 248	55	5,0	3,8	4,2	112
Citroën Berlingo	VTi 95	Essence	1 598	72	9,2	5,3	6,7	155
	VTi 95	Essence	1 598	72	9,6	5,7	7,1	164
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	5,0	4,4	4,6	120
	HDi 90	Diesel	1 560	68	6,2	4,8	5,3	139
Citroën C4	VTi 95	Essence	1 397	70	8,2	4,9	6,1	140
	VTi 120	Essence	1 598	70	8,8	4,7	6,2	143
	e-HDi 110	Diesel	1 560	68	4,2	3,5	3,8	98
	HDi 110	Diesel	1 560	68	5,2	3,6	4,2	110
Citroën DS4	VTi 120	Essence	1 598	88	8,3	5,0	6,2	144
	e-HDi 110	Diesel	1 560	82	4,6	4,0	4,2	110
	e-HDi 110	Diesel	1 560	82	5,4	4,0	4,5	118
Citroën C4 Picasso	THP 155 BVA	Essence	1 598	115	8,8	5,4	6,7	155
	VTi 120	Essence	1 598	88	9,3	5,4	6,9	159
	e-DHi 110	Diesel	1 560	82	5,0	4,4	4,6	120
	HDi 110	Diesel	1 560	82	6,1	4,5	5,1	132
Citroën C4 Aircross	1.6i BVM 4X2	Essence	1 590	110	7,4	4,9	5,8	133
	HDi 115	Diesel	1 560	84	5,3	4,2	4,6	119
Citroën C5	VTi 120 BMP6	Essence	1 598	88	8,3	5,0	6,2	144
	THP 155 BVA	Essence	1 598	110	10,5	5,6	7,3	169
	e-HDi 115	Diesel	1 560	84	5,2	4,1	4,5	117
	HDi 110	Diesel	1 560	82	6,0	4,4	5,0	129

Modèles		Énergie	Cylindrée	Puissance	Consommation (l/100)			CO_2
			cm³	*kW*	urbaine	extra-urbaine	mixte	*g/km*
Citroën DS5	THP 200	Essence	1 598	147	8,9	5,5	6,7	155
	e-HDi 110	Diesel	1 560	82	4,8	4,2	4,4	114
	HDi 160	Diesel	1 997	120	6,4	4,4	5,1	133
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	3,1	3,6	3,4	88
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	4,2	4,0	4,1	107
Citroën C6	V6 HDi 240 FAP	Diesel	2 992	176	10,0	5,8	7,3	190
Citroën C8	HDi 135	Diesel	1 997	88	7,4	5,0	5,9	155
Citroën C-Crosser	HDi 160	Diesel	2 179	115	8,6	5,6	6,7	175
	HDi 160 DCS	Diesel	2 179	115	8,8	5,8	6,9	180

Les émissions de CO_2 sont mesurées sur banc par un organisme indépendant au cours du cycle d'essai réglementé européen MVEG (*Motor Vehicle Emission Group*). Cette norme définit un parcours incluant des modes de conduite urbains et extra-urbains. Les émissions mesurées sont ensuite rapportées au km et permettent de calculer les consommations par type de carburant. Ces mesures permettent au consommateur de comparer les performances des véhicules des différentes marques.

5.3.2.1.2. LES INNOVATIONS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX G.22 G.29 G.32

Les innovations technologiques des produits

Le Groupe engage chaque année d'importants budgets de recherche et développement aux technologies qui visent à améliorer l'efficacité énergétique des produits et services qu'il propose à ses clients.

PCA

Motorisations essence et diesel

PSA Peugeot Citroën poursuit l'optimisation de ses motorisations thermiques diesel et essence pour l'ensemble des zones géographiques Europe, Chine et Amérique latine, afin de réduire leur consommation, et donc leurs émissions de CO_2.

Le Groupe met en œuvre les solutions technologiques les plus innovantes en matière d'architecture, d'alimentation, d'injection et de dépollution. Les leviers majeurs d'optimisation du rendement sont notamment :

- le *downsizing* (diminution de la cylindrée et du nombre de cylindres, parfois associé à la suralimentation), permettant de réduire la consommation, à prestations équivalentes ;
- l'augmentation du couple au détriment de la puissance maxi, pour permettre d'allonger les transmissions et de réduire la consommation ;
- la réduction des frottements mécaniques (huile, segmentation, pompe à huile, actionneurs, accessoires, perméabilité, etc.) ;
- l'optimisation de la technologie de combustion.

Les solutions techniques les plus performantes en matière de motorisations thermiques sont disponibles sur les véhicules PSA Peugeot Citroën notamment avec le déploiement en 2012 des moteurs essence de nouvelle génération. La stratégie moyen et long terme prévoit de conforter cet avantage technologique, avec de nouveaux moteurs et boîtes de vitesses notamment sur la période 2015-2020.

Réduction des consommations et des émissions des motorisations diesel

Le Groupe consolide son savoir-faire en matière de motorisations diesel sobres, performantes et peu émettrices de CO_2. Issue de la coopération avec Ford, la famille de moteurs HDi à injection directe *common rail* allie un agrément de conduite remarquable à des émissions de CO_2 fortement réduites.

Grâce à ces avantages, les moteurs HDi figurent parmi les plus plébiscités en Europe 18 (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse) où les motorisations diesel ont représenté près de 59,5 % des ventes en 2012 (VP + VUL). Proposés dès 2000 avec le filtre à particules, les moteurs HDi font l'objet de constants efforts en matière d'agrément de conduite et de dépollution. En 2012, PSA Peugeot Citroën a produit au total 1,435 million de moteurs HDi, et depuis 1998, plus de 18,9 millions dont 6,5 millions déjà équipés du filtre à particules additivé, inventé par le Groupe et rendu obligatoire depuis l'application de la norme Euro 5, à savoir depuis le 1er janvier 2011. Il est à noter que le filtre à particules est le système de filtration mécanique qui piège les particules dans toutes les conditions d'utilisation du véhicule (moteur froid ou chaud, en ville, sur route, sur autoroute, dans les embouteillages, etc.). Le filtre développé par PSA Peugeot Citroën est efficace à plus de 99,9 % sur toutes les particules quelle que soit leur taille (dont les ultrafines de moins de 100 nm).

L'effort a porté en 2012 sur les moteurs diesel 1,6 HDi 92 et 115 ch, produits sur le site de l'usine française de Trémery en Moselle.

Le Groupe a déployé de nouvelles technologies sur ces moteurs afin d'en réduire la consommation de carburant et les émissions de CO_2 de l'ordre de 6 % :

- nouvelle pompe à huile à débit variable, qui permet d'ajuster l'effort prélevé sur le moteur au strict nécessaire ;
- nouvelles huiles moteur et boîte de vitesses à faible viscosité afin de réduire les pertes mécaniques par frottements ;
- joints d'étanchéité de vilebrequin de nouvelle génération, permettant de diminuer l'effort de serrage et donc de frottements ;
- poulie de courroie d'alternateur redessinée pour diminuer la tension de la courroie ;
- pompe à vide à bas frottements pour éviter les pertes énergétiques.

De nombreux modèles Peugeot et Citroën, tels que Citroën C4 Picasso, C3 et Peugeot 208, équipés du moteur 1,6 HDi bénéficient depuis mi 2012 de ces améliorations.

Associé à la technologie HYbrid4, en première mondiale, le moteur diesel 2,0 litres PSA Peugeot Citroën a permis de réaliser sur les Peugeot 3008 HYbrid4 et 508 HYbrid4 et la Citroën DS5 HYbrid4 des performances en rupture : 88 g de CO_2/km pour une puissance cumulée (thermique et électrique) de 200 ch (commercialisation fin 2012).

Dans un marché mondial où les motorisations thermiques resteront prédominantes en 2020, PSA Peugeot Citroën continue à développer sa technologie HDi, associée à un large déploiement de la technologie e-HDi (Stop&Start), en offrant dès 2013 de nouveaux moteurs encore plus efficaces en consommation et en ligne avec la future norme Euro 6. Les futurs véhicules utilitaires du Groupe bénéficieront de ces nouvelles motorisations contribuant ainsi à l'effort environnemental sur ce type de véhicules pour lesquels le diesel a représenté 96,4 % du marché Europe 18 en 2012.

La technologie de dépollution en cours de développement par PSA Peugeot Citroën pour la norme Euro 6, alliant le filtre à particules additivé à la réduction sélective des NOx (SCR : *Selective Catalytic Reduction*), va permettre aux futurs moteurs diesel du Groupe de répondre, sur ses marchés, aux normes de dépollution les plus sévères connues à ce jour.

La stratégie moyen terme (2015-2020) prévoit de poursuivre les avancées technologiques en matière de motorisations diesel, avec de nouveaux lancements de moteurs et boîtes de vitesses associées.

Réduction des consommations et des émissions des motorisations essence

En moins de 10 ans, PSA Peugeot Citroën aura renouvelé la totalité de sa gamme de moteurs à essence, en ligne avec ses objectifs de réduction des émissions de CO_2 en Europe mais également sur d'autres marchés importants, dont la Chine et le Brésil.

Depuis 2006, PSA Peugeot Citroën commercialise les moteurs 4 cylindres essence 1,4 litre et 1,6 litre, développés conjointement avec BMW. Ces moteurs ont permis une baisse de 10 à 15 % des émissions de CO_2 par rapport aux moteurs remplacés. À fin 2012, 3,048 millions de moteurs ont déjà été produits dans le cadre de cette coopération. Ces moteurs ont été récompensés à cinq reprises par le prix du moteur de l'année dans leur catégorie.

Les groupes PSA Peugeot Citroën et BMW poursuivent actuellement leur coopération sur le développement d'une nouvelle génération de moteurs 4 cylindres essence qui répondra à la réglementation Euro 6.

En parallèle, PSA Peugeot Citroën a lancé en 2012 une nouvelle famille modulaire de moteurs 3 cylindres essence (1 litre et 1,2 litre) à fort contenu technologique.

Cette nouvelle famille :

- apporte un progrès en CO_2 allant jusqu'à 25 % par rapport à la famille remplacée, permettant d'offrir des véhicules essence émettant moins de 100 g de CO_2/km ;
- couvre une large gamme de puissance selon ses déclinaisons (50 à 100 kW) ;
- et offre des versions compatibles avec la future réglementation Euro 6 dès leur lancement.

Par ailleurs, pour accompagner et renforcer son développement à l'international, et notamment en Chine, PSA Peugeot Citroën a débuté et va intensifier dans les prochaines années le déploiement de tous ces nouveaux moteurs sur les marchés hors Europe.

Les marchés émergents sont en effet majoritairement des marchés de motorisations essence, et l'on assiste à une harmonisation accélérée avec l'Europe des réglementations, des incitations gouvernementales et des attentes consuméristes. PSA Peugeot Citroën a décidé, pour accompagner sa croissance hors Europe, de disposer au plus tôt sur ces marchés, de motorisations essence propres, sobres, performantes et à fort contenu technologique.

Ces nouveaux développements prennent en compte les attentes spécifiques des marchés, avec par exemple des versions *flex fuel* pour le Brésil. Le déploiement de ces nouvelles motorisations en Chine constitue un progrès significatif, cohérent avec la stratégie de réduction des émissions de CO_2 des véhicules PSA Peugeot Citroën sur ce marché à l'horizon 2020.

Enfin, la voie de l'hybridation est résolument engagée, avec une offre de Stop&Start essence prévue en 2013, qui sera déployée ensuite sur toutes les gammes de moteurs à essence, et qui sera suivie d'une offre hybride.

Le Groupe s'est engagé dans un renouvellement complet de sa gamme de motorisations essence, dans le but :

- de répondre au besoin de réduction du CO_2 à tous les niveaux de gamme ;
- d'être compatible avec les futures réglementations sur l'ensemble des zones géographiques ;
- d'intégrer les spécificités des marchés en croissance hors Europe et d'y proposer des motorisations à fort contenu technologique, performantes en CO_2 et attractives ;
- de rendre possibles les évolutions vers l'hybridation.

Boîtes de vitesses

L'optimisation permanente de nos chaînes de traction essence et diesel est réalisée au travers de 2 leviers :

- le rendement de la transmission, en boîtes de vitesses manuelles et automatiques ;
- l'adaptation des groupes moto-propulseurs (i.e les démultiplications, les stratégies de changement de rapport et la compatibilité Stop&Start), pour bénéficier au mieux des progrès réalisés sur les moteurs et fonctionner dans les conditions optimales de consommation, sur cycle et en usage client (avec l'aide de l'indicateur de rapport conseillé en boîte de vitesses manuelle).

La boîte manuelle pilotée six vitesses, largement déployée par le Groupe, conjugue ces deux leviers et permet de proposer à un prix accessible une offre très basse consommation étendue.

S'agissant des boîtes de vitesses automatiques, les efforts se sont poursuivis en 2012 sur l'adaptation d'une nouvelle génération de boîtes (AT6 III et AM6 III) et sur l'amélioration de leur rendement qui permet de diminuer la consommation globale de la chaîne de traction de l'ordre de 15 %.

Carburants alternatifs

Une meilleure maîtrise des émissions de CO_2 passe aussi par le recours à des carburants alternatifs à l'essence et au gazole (gaz naturel, biocarburants, etc.). PSA Peugeot Citroën réaffirme son engagement pour une utilisation raisonnée des biocarburants tout en insistant sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des critères de durabilité dans le développement des produits et des filières, dont le changement d'affectation des sols.

Gaz naturel (GNV)

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV), majoritairement constitué de méthane (CH_4), fait également partie des énergies auxquelles a recours PSA Peugeot Citroën sur les marchés où le gaz constitue une alternative crédible au pétrole. C'est notamment vrai en Argentine et en Chine, où les conditions locales sont favorables à son développement : approvisionnement assuré en gaz, volonté politique de mettre en place un réseau de distribution, incitations fiscales. L'emploi du GNV contribue à réduire les émissions de CO_2 d'environ 20 % par rapport à un moteur essence classique, dans une approche du puits à la roue.

Éthanol et véhicules flex-fuel

L'éthanol et son dérivé, l'ETBE (Ethyl Tertio Butyl Ether), issus de céréales ou de la betterave en Europe ou de la canne à sucre au Brésil, sont des biocarburants qui peuvent être utilisés en mélange avec l'essence.

Le carburant SP95-E10, disponible en France depuis 2009, est un mélange d'essence sans plomb 95 avec 10 % d'éthanol d'origine agricole. Tous les véhicules essence du Groupe fabriqués depuis le 1er janvier 2000 sont compatibles avec ce carburant.

PSA Peugeot Citroën a également développé des véhicules basés sur la technologie *flex-fuel*, acceptant les mélanges d'essence et d'éthanol à des proportions variables : jusqu'à 85 % d'éthanol dans l'essence en Europe (carburant E85, dont le développement reste pour l'instant marginal en Europe et en France), de 20 à 100 % d'éthanol au Brésil, premier marché du monde pour ce carburant et les véhicules *flex-fuel*.

Dans les prochaines années, des versions *flex-fuel* seront proposées sur la base des nouvelles familles de moteurs à essence actuellement en développement, permettant ainsi de conjuguer l'amélioration de l'efficacité énergétique de ces nouvelles motorisations (consommation optimisée) avec les gains en termes de réduction de CO_2 apportés par l'utilisation d'éthanol.

Le Groupe a vendu 102 000 véhicules flex-fuel en 2012 (150 000 en 2011) en Amérique latine.

Biodiesel

Constitués d'Esters Méthyliques ou Éthyliques d'Huiles Végétales (EMHV et EEHV), les biodiesels sont fabriqués à partir des plantes oléagineuses comme le colza, puis incorporés en mélange au gazole, jusqu'à 7 % en Europe aujourd'hui à la pompe.

L'utilisation des biocarburants en mélange à des taux plus forts s'avère intéressante dans le cas de flottes captives, où la problématique de stockage de carburant, de ravitaillement et de maintenance plus rigoureuse est plus facile à mettre en œuvre. Le Groupe utilise ainsi du B30 (carburant avec 30 % de biodiesel incorporé en mélange au gazole) pour ses flottes internes qui depuis plus d'une décennie parcourent plus de 14 millions de kilomètres par an avec ce carburant.

Tous les véhicules diesel du Groupe sont déjà compatibles avec le B10 (biodiesel en mélange jusqu'à 10 %), et avec le B30, sous réserve d'une qualité de carburant adéquate et d'un entretien du véhicule adapté (qualité de l'huile fortement recommandée, pas de maintenance huile et filtre à gazole sévérisée). Ceci inclut les véhicules équipés des nouvelles technologies e-HDi et HYbrid4.

Le Groupe participe à diverses études en Europe, notamment en France où il est membre associé de Partenaires Diester. Que ce soit pour l'éthanol ou pour le biodiesel, PSA Peugeot Citroën et la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles se sont engagés en France à collaborer au développement des biocarburants afin de répondre aux objectifs de la directive européenne énergie renouvelable qui prévoit un taux minimal de 10 % en contenu énergétique renouvelable pour le transport en 2020.

Au Brésil, le Groupe fait rouler en partenariat avec le laboratoire LABATEL une flotte de véhicules diesel avec des carburants locaux à base de végétaux, afin de promouvoir le moteur diesel pour les véhicules particuliers.

PSA Peugeot Citroën participe également à la création d'un laboratoire d'excellence avec l'université Catholique de Rio (la PUC) et a mis en place un partenariat avec le groupe pétrolier PETROBRAS visant à réduire les émissions de CO_2 en optimisant la combustion en fonction des biocarburants locaux. Finalement, un partenariat a été signé avec un organisme de l'état de San Paulo, la FAPESP, dont l'objectif est de créer pour une durée de 10 ans un réseau de recherche sur les moteurs et les biocarburants.

PSA Peugeot Citroën intervient également en faveur d'une normalisation des biocarburants pour assurer la qualité minimale qui satisfasse les exigences moteurs et véhicules et assure la satisfaction des consommateurs. Le Groupe est également présent au comité de pilotage de la Plateforme technologique biocarburants européenne.

Biocarburants avancés

Envisager une utilisation plus large des biocarburants, tout en ayant un bilan social et environnemental positif, rend nécessaire le développement de « biocarburants avancés ». Ces derniers peuvent être issus de la valorisation de la biomasse (l'ensemble de la plante, culture non alimentaire, déchets organiques), ou encore de l'utilisation de micro-algues. PSA Peugeot Citroën s'implique dans leur mise au point en participant à des projets de recherche ou à des expérimentations. Citons, par exemple, la poursuite du projet Shamash (production de biocarburants lipidiques à partir de micro-algues fournies par la société Alpha Biotech).

Une Chaire sur les biocarburants, a été créée fin 2012 par IFP School (Institut Français du Pétrole), la Fondation Tuck et PSA Peugeot Citroën. D'une durée de 3 ans, cette chaire s'articule autour d'activités d'enseignement et de recherche visant à développer les connaissances sur l'impact de l'utilisation des biocarburants dans l'automobile.

Déploiement des véhicules micro-hybrides, hybrides et véhicules électriques

La réponse aux enjeux environnementaux suscités par l'usage de l'automobile passe plus que jamais par la mise en œuvre de solutions technologiques permettant des ruptures fortes en matière de consommation et d'émissions de CO_2. Le déploiement des solutions Stop&Start, hybrides ou encore des véhicules zéro émission (électriques) doit permettre à PSA Peugeot Citroën de consolider sa position sur le segment des véhicules faiblement émetteurs de CO_2 en Europe, et d'étendre son savoir-faire à d'autres marchés.

Technologies Stop&Start et e-HDi

La technologie Stop&Start assure un arrêt automatique du moteur lors de l'immobilisation du véhicule (au feu rouge par exemple) et un redémarrage automatique instantané et sans bruit à la première sollicitation du conducteur, permettant jusqu'à 15 % de gain en CO_2 en ville. Compte tenu de ses caractéristiques et de son rapport coût-efficacité favorable, ce dispositif apporte une réponse pertinente à la problématique de circulation automobile en milieu urbain, qui concentre aujourd'hui 75 % de la population européenne.

PSA Peugeot Citroën a introduit, dès 2004, une première génération de Stop&Start sur les Citroën C2 et C3. La deuxième génération, appelée e-HDi, offre des prestations haut de gamme, notamment en termes d'agrément et de rapidité de démarrage. Associé au moteur diesel HDi, le nouvel alternateur réversible est plus performant, et permet l'amélioration de la gestion électrique. Introduite au deuxième semestre 2010 sur la Citroën C5, cette technologie a poursuivi son

déploiement en 2012 sur la quasi-totalité des gammes Peugeot et Citroën en Europe. La généralisation de ces technologies va se poursuivre en 2013. L'objectif du Groupe est de commercialiser, au cumul, un million de véhicules équipés de la technologie Stop&Start et e-HDi d'ici fin 2013.

Au-delà, la stratégie PSA Peugeot Citroën prévoit d'étendre, dans la période 2015-2020, le déploiement de technologies de type Stop&Start et e-HDi en Europe, en Chine et sur les autres zones géographiques, en l'associant aux évolutions des gammes moteurs thermiques diesel et essence ainsi qu'aux technologies innovantes en termes de gestion des consommations électriques du véhicule.

Véhicules hybrides

La technologie hybride diesel du Groupe, baptisée HYbrid4, permet une vraie rupture en matière de consommation et d'émissions de CO_2 sur le marché européen avec un gain jusqu'à 30 % par rapport à un modèle diesel HDi de puissance équivalente, et des émissions de CO_2 inférieures à 100 g/km. Elle bénéficie de la faible consommation des diesel HDi sur route et autoroute et de l'intérêt de l'hybridation électrique en zone urbaine ou périurbaine. Elle y ajoute la possibilité d'un mode « traction intégrale » grâce au moteur électrique positionné sur le train arrière, et intègre également la technologie e-HDi et un filtre à particules.

Premiers véhicules hybrides diesel sur le marché, les Peugeot 3008 HYbrid4, 508 RXH et 508 Hybrid4 et la Citroën DS5 HYbrid4 bénéficient de cette technologie depuis début 2012.

Dans le cadre de sa politique de réduction des émissions de CO_2 des véhicules commercialisés en Chine, le Groupe a pour ambition d'introduire, sur ce marché, la technologie hybride d'ici à 2015.

Véhicules hybrides rechargeables

Le Groupe travaille sur un véhicule hybride *plug-in*, c'est-à-dire rechargeable sur une simple prise électrique et caractérisé par sa polyvalence. Son pack de batteries renforcé permettra d'envisager des parcours en mode tout électrique de 15 à 50 km, distance répondant à l'utilisation quotidienne d'une majorité d'automobilistes. Il présente ainsi les avantages d'un véhicule électrique au quotidien et autorise, grâce à son moteur thermique, tous les trajets de plus grande distance.

À travers un projet de recherche subventionné, le concept HYDOLE – HYbride à DOminante éLEctrique – capitalise sur la technologie HYbrid4 et lui adjoint une batterie Li-Ion développée par PSA ainsi qu'un moteur électrique plus puissant. Avec une autonomie électrique de 60 km, les démonstrateurs HYDOLE permettent de réaliser la plupart des déplacements quotidiens sans émissions et sans bruit. En mode hybride, ils répondent également aux besoins de déplacement nécessitant une autonomie plus grande. HYDOLE associe un petit moteur thermique associé à un moteur électrique de 50 kW et à une batterie permettant 60 km d'autonomie électrique. Il utilise en premier l'énergie électrique, sans émissions, sans bruit, tant que la batterie n'est pas vide. Le moteur thermique ne démarre que si le besoin en puissance dépasse 50 kW. Lorsque la batterie est vide, le véhicule devient un *full hybrid* classique. Un bouton « ZEV » (*Zero Emission Vehicle*) qui inhibe le moteur thermique est prévu. Dans ce cas, HYDOLE se comporte en tout point comme un véritable véhicule électrique, en enclenchant le mode tortue lorsque la batterie est presque vide. Contrairement à un véhicule électrique, lorsque la batterie est vide, il suffit de désactiver le mode « ZEV » pour repartir en mode *full hybrid* classique. Il est même possible de garder de l'énergie électrique pour plus tard en programmant une réserve entre 5 et 50 km.

Le projet subventionné par l'ADEME dans le cadre du fonds démonstrateurs de recherche pour les énergies décarbonées s'est terminé fin 2012. Les enseignements acquis alimentent les travaux de R&D sur les hybrides rechargeables afin d'optimiser au mieux le dimensionnement des moteurs et de la batterie.

À plus long terme, le Groupe étudie les applications possibles des technologies susceptibles de réduire significativement les émissions de CO_2 comme le développement de solutions hybrides très économiques, qui permettra de proposer des véhicules à faibles émissions de CO_2 accessibles à la grande majorité des clients.

Véhicules électriques

L'année 2011 a vu la commercialisation Peugeot Ion et Citroën C-Zéro issus de la coopération avec Mitsubishi Motors. Au total le groupe PSA Peugeot Citroën a vendu en 2012, 6 700 véhicules électriques sur le marché Européen, dont 6 123 sur le marché Europe 18, ce qui lui a permis d'être le leader européen sur ce marché avec un taux de pénétration de plus de 34 %.

Des services d'auto-partage comprenant un nombre significatif de véhicules électriques ont été mis en place et favorablement accueillis, PSA Peugeot Citroën a notamment participé au démarrage de ces services à Nice et à La Rochelle.

Véhicules à pile à combustible

À plus long terme, le Groupe étudie les applications possibles de la technologie de la pile à combustible (PAC), qui repose sur l'utilisation de l'hydrogène comme vecteur d'énergie.

Après sept démonstrateurs technologiques réalisés, le Groupe reste en veille et participe à des partenariats sur la recherche fondamentale : projets avec l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) et thèses.

En module de 20 kW, la pile à combustible peut être utilisée en application *range extender*, ou avec plusieurs modules de 80 kW en application propulsion.

Néanmoins, la maturité technique et économique du véhicule PAC n'est pas encore parvenue au stade industriel permettant une commercialisation en grande série. Dans ce contexte, la perspective d'une industrialisation et d'une commercialisation de masse ne pourrait se concrétiser avant 2025.

Bien que considérables, les progrès, se heurtent toujours à plusieurs freins, tels que le coût d'un système PAC, l'absence d'une infrastructure de distribution d'hydrogène pour le grand public, le bilan énergétique et CO2 du puits à la roue, la durée de vie de la pile, l'encombrement, la masse et le coût du système de stockage d'hydrogène.

Optimisation des équipements et de l'architecture du véhicule

Au-delà des technologies moteur, carburant et hybride, c'est en optimisant l'ensemble des caractéristiques de ses véhicules que PSA Peugeot Citroën vise à se positionner en leader en matière de consommation de carburant et d'émissions de CO_2. Les leviers techniques contribuant à la réduction des émissions de CO_2 sont la masse, l'aérodynamique, l'architecture véhicule, la résistance au roulement des pneumatiques, la gestion électrique et les différents équipements de confort, de sécurité et d'aide à la conduite.

En tenant compte de l'interaction de ces différents leviers, la construction technique et produit des futurs véhicules de PSA Peugeot Citroën vise à garantir des synthèses véhicules cohérentes et compatibles avec les différentes contraintes des marchés Europe, Asie, Amérique latine, etc. sur lesquels le Groupe est présent (coûts, attractivité et équipements, etc.).

PSA Peugeot Citroën dispose dans le domaine de la consommation et des émissions de CO_2, d'un avantage concurrentiel qu'il vise à amplifier, avec un positionnement ciblé de l'ensemble de ses gammes de véhicules particuliers, du premium au cœur de gamme,

et de ses gammes utilitaires, dans les tranches de basses émissions de CO_2 du marché. Cet objectif sera obtenu au prix d'un important effort technologique mais aussi grâce à la recherche constante d'un équilibre cohérent entre des dimensions, des masses optimisées et un niveau élevé d'attractivité et de prestations offertes (habitabilité, confort, tenue de route, équipements).

En 2012, le groupe PSA Peugeot Citroën a ainsi déployé sur chacun des segments du marché européen des véhicules particulièrement bien positionnés en émissions de CO_2. La stratégie de généralisation et de renforcement de l'ensemble de ces leviers est également tracée pour le moyen et long terme associé au raccordement de technologies d'innovation en « rupture », sur l'ensemble des zones géographiques.

En janvier 2013, le Groupe a présenté sa nouvelle plateforme mondiale, « EMP2 : *Efficient Modular Platform 2* », plateforme de nouvelle génération qui apporte des solutions performantes en termes de modularité, d'équipements et de réduction des émissions de CO_2 (par la réduction de la masse).

Équipements

L'efficacité énergétique globale des véhicules repose également sur l'optimisation des équipements et des composants organiques.

Une optimisation de la résistance au roulement des pneumatiques de 1 kg/tonne permet de gagner de l'ordre de 2 g de CO_2/km. PSA Peugeot Citroën recherche systématiquement, en l'adaptant aux contraintes de chaque zone géographique (Europe, Chine, Amérique latine, etc.) le meilleur équilibre entre comportement dynamique (sécurité active), confort, acoustique et faible résistance au roulement. Il privilégie le déploiement des pneumatiques à très basse résistance au roulement et des systèmes de détection de sous-gonflage.

La diminution des pertes par frottements mécaniques est également systématiquement appliquée, sur l'ensemble des composants mécaniques du véhicule (freins, roulements, paliers, etc.).

Une optimisation du pilotage et de la gestion des consommateurs électriques (capteurs, actionneurs, moteurs) de 10 ampères permet de gagner aussi de l'ordre de 3 g de CO_2/km. Les leviers majeurs d'optimisation sont notamment l'électrification des composants, la récupération d'énergie (en particulier au freinage) et le stockage d'énergie électrique, l'adoption de systèmes de pilotage et d'architectures électrique/électronique innovants.

Des gains de consommation à l'usage sont également visés sur les systèmes de climatisation en optimisant les fluides et les composants (évaporateur, compresseur) pour réduire la consommation d'énergie nécessaire à leur fonctionnement et en développant des échangeurs permettant de récupérer l'énergie sur les boucles thermiques.

En complément des indicateurs de changement de rapport de vitesse, PSA Peugeot Citroën développe également un ensemble de systèmes d'aide à l'éco-conduite, comme par exemple l'interface *eco-driving*.

Masse et aérodynamique

La masse a une influence directe sur la consommation de carburant d'un véhicule, donc sur ses émissions de gaz à effet de serre : un gain de masse de 110 kg apporte en moyenne une réduction de 8 à 9 g des émissions de CO_2/km, en tenant compte des effets induits sur le dimensionnement du véhicule et des motorisations. À iso rapport poids/puissance, un véhicule plus léger se contentera d'une motorisation de moindre puissance et d'un dimensionnement des organes mécaniques moindre (structure véhicule, liaisons au sol, freins, etc.).

Déjà placé en position de leader en termes de masse moyenne de ses véhicules, le groupe PSA Peugeot Citroën s'inscrit avec volontarisme dans une démarche vertueuse d'allégement de ses véhicules, levier majeur de réduction de l'empreinte environnementale. Les plans de déploiement technique en place permettront de réduire la masse des véhicules en cours de développement de plus de 100 kg par rapport aux véhicules qu'ils remplacent : par exemple la masse de la Peugeot 208 lancée en 2012 est inférieure de 110 kg par rapport à la Peugeot 207.

En parallèle de l'optimisation d'architecture des véhicules, une grande importance est accordée au choix des matériaux composant le véhicule (aciers à hautes caractéristiques, aluminiums, composites, plastiques) et aux techniques d'assemblage. Les métaux représentent en 2012 de l'ordre de 70 % du poids final d'un véhicule. L'usage des aciers à haute limite élastique, présentant une forte rigidité, est privilégié. Chaque fois que cela est techniquement et économiquement possible, des gains de masse sont réalisés en privilégiant des matériaux à moindre densité (notamment en remplaçant l'acier par de l'aluminium, des matériaux composites ou thermoplastiques). Le recours à des techniques d'assemblage innovantes est source de progrès supplémentaire (emboutissage à chaud, soudure laser contribuent à l'allégement de la caisse tout en permettant une meilleure résistance aux chocs).

La traînée aérodynamique (SCx) d'un véhicule a également une influence directe sur ses émissions de gaz à effet de serre : un gain de SCx de 5 dm^2 apporte une réduction de 2 g/km des émissions de CO_2.

L'optimisation de la traînée aérodynamique impose de travailler sur la totalité des zones du véhicule :

- le volume supérieur de style, en compactant la surface frontale projetée, en réduisant le sillage du véhicule par le traitement de la zone arrière et en limitant les structures tourbillonnaires ;
- le soubassement, en lissant le sous-plancher au moyen d'écrans aérodynamiques, en limitant l'impact des éléments de liaisons au sol, en maîtrisant les extractions d'air du compartiment moteur ;
- l'environnement des roues, en limitant la perméabilité des jantes de roue et en évitant le décrochage des filets d'air ;
- la garde au sol ;
- les circuits aérauliques (réfrigération, refroidissement moteur, refroidissement freins), en optimisant la traînée de captation par optimisation du besoin thermique du moteur et de la réfrigération, par implantation de convoyeurs aérauliques et de système pilotés de régulation des entrées d'air ;
- les rétroviseurs et enjoliveurs de caisse, en les optimisant afin d'éviter les turbulences aérodynamiques.

Le groupe PSA Peugeot Citroën est engagé dans une réduction forte de la traînée aérodynamique de l'ensemble de ses gammes. Ce travail est réalisé en cohérence de l'optimisation d'architecture et de concept des véhicules.

Faurecia développe des technologies qui visent à préserver l'environnement en agissant plus particulièrement sur quatre domaines :

- la réduction de la masse : Des réductions de masse de l'ordre de 20 à 30 % dans les développements actuels des produits ont consécutivement vu le jour. Ceci correspond à des gains d'environ 60 kg sur l'enveloppe de 200 kg des produits du périmètre Faurecia. Par exemple, l'approche système développée sur les produits acoustiques a permis l'émergence d'un concept nommé LWC (*Low Weight Concept*) qui a réduit de 14 kg le périmètre acoustique de la Peugeot 208, ceci à iso performance ;
- la réduction de l'encombrement : elle autorise une optimisation de l'espace dédié aux occupants et/ou une diminution de la taille du véhicule. Cela se traduit directement ou indirectement par une baisse de masse ;

- la récupération d'énergie : les technologies permettent le recyclage de l'énergie thermique disponible dans les systèmes d'échappement soit d'une manière directe, pour réchauffer l'habitacle ou amener le moteur à température plus rapidement, soit indirecte, en transformant la chaleur en électricité pour l'alimentation des accessoires. Les produits développés et appliqués à des véhicules classiques ou hybrides permettent un gain de 2 à 8 g/km de CO_2 sur le cycle européen pour les utilisations directes et de 4 à 15 g/km de CO_2 pour les utilisations indirectes.

5.3.2.1.3. LES INNOVATIONS EN MATIÈRE D'ASSURANCE ET DE FINANCEMENT AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

En 2012, BPF a développé une opération de financement spécifique pour Citroën C0 qui permet aux clients de disposer de ce véhicule 100 % électrique en contrepartie du versement d'un loyer promotionnel. Cette opération a été réalisée dans le cadre du développement de l'auto partage et du covoiturage en partenariat avec Multicity. Pour soutenir cette opération, un produit d'assurance tous risques mensualisé dédié a été également lancé.

Crédipar, la filiale de BPF en France, a conçu et commercialisé une offre de mobilité spécifique portant sur le scooter électrique de la marque Peugeot.

Plus largement, BPF propose une offre assurance spécifique sur les véhicules électriques commercialisés par le Groupe PSA.

Et BPF met en place dans plusieurs pays des offres de financement promotionnelles pour soutenir la vente de véhicules Hybrides du groupe PSA Peugeot Citroën.

5.3.2.2. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR G.22 G.24 G.41

PSA Peugeot Citroën avait identifié le besoin de traiter la pollution des particules dès la fin des années 90, et a introduit sur le marché la nouvelle génération de moteurs HDI qui ont réduit les particules de 60 % par rapport à la génération précédente (soit 100 mg par km sur les nouveaux moteurs HDI/250 mg par km sur les versions précédentes).

Pour traiter définitivement le problème, le Groupe a inventé le Filtre à Particules (FAP) appliqué en 2000 et l'a déployé significativement à partir de 2007.

Le FAP filtre toutes les granulométries de particules (fines et ultrafines) avec une très grande efficacité (99,9 % en nombre, > 99 % en masse).

Le FAP équipe toute la gamme diesel Peugeot et Citroën depuis 2010 - il est obligatoire sur tous véhicules commercialisés depuis l'entrée en vigueur de la norme euro5 tous types (janvier 2011).

PSA Peugeot Citroën a fait le choix d'une solution FAP avec additif, solution supérieure aux autres en termes d'efficacité de régénération. La solution PSA comporte un réservoir d'additif, un filtre céramique et des capteurs. L'additif est ajouté automatiquement dans le carburant (sans intervention du conducteur), à base de fer totalement retenu par le filtre, il permet d'abaisser d'une centaine de degrés la température de combustion des suies et assure une régénération plus rapide et dans toutes les conditions d'utilisation du véhicule (ville, route, etc.) à la différence des filtres catalysés.

Le FAP supprime les particules dans toutes les conditions de circulation. Le FAP est un système mécanique qui est opérationnel et efficace dans toutes les phases de fonctionnement du moteur – charge/température à chaud/à froid, sur autoroute / en ville – y compris lorsque le filtre est plein.

La technologie de FAP additivé développée par PSA Peugeot Citroën réduit la fraction de NO_2 dans les NO_X, à la différence des filtres catalysés de la concurrence.

En France, près 2,5 millions de véhicules diesel Peugeot et Citroën sont équipés du FAP sur les 16 500 000 VP roulants.

Les émissions de particules sont passées de + de 3 500 000 particules en nombre au cm3 sur un moteur diesel non filtré à 3 500 particules au cm^3 sur un moteur diesel avec FAP.

Un moteur diesel émet moins de particules que le moteur essence le plus propre.

LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES DES PRODUITS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION OU DE REJETS DANS L'AIR

Réduction des polluants atmosphériques des véhicules

Étapes réglementaires Euro X : focus sur les 3 dernières étapes Euro 4, Euro 5, Euro 6

Ces réglementations fixent des limites pour les émissions de polluants réglementés (CO, HC, NO_X, particules (masse (PM) et nombre (PN)).

Les étapes Euro 5 et Euro 6 réduisent à des niveaux très faibles les limites autorisées des particules et des oxydes d'azote (NO_X) émis par les véhicules diesel. La situation Euro 5 et Euro 6 représente plus de 80 % de réduction des particules en masse diesel par rapport à Euro 4. L'exigence en nombre de particules oblige à une haute efficacité de filtration (plus de 99 %). En ce qui concerne les NO_X diesel, Euro 5 représente une réduction de 30 % et Euro 6 une réduction de 70 % par rapport à Euro 4.

POLLUANTS ÉMIS À L'ÉCHAPPEMENT À TEMPÉRATURE AMBIANTE (20 °C)

	Véhicule essence*, GNV, GPL (g/km)			Véhicule diesel (g/km)		
	Euro 4	Euro 5	Euro 6	Euro 4	Euro 5	Euro 6
CO	1,00	1,00	1,00	0,50	0,50	0,50
HC non méthaniques	-	0,068	0,068	-	-	-
THC	0,10	0,10	0,10		-	-
NO_X	0,08	0,06	0,06	0,25	0,18	0,08
THC+NO_X	-			0,30	0,23	0,17
Particules en masse (PM)	-	0,005/0,0045**	0,0045**	0,025	0,005/0,0045**	0,0045**
Particules en nombre (PN)	-	-	$6x10^{12}$part/km (1) $6x10^{11}$part/km (2)	-	$6x10^{11}$part/km (3)	$6x10^{11}$part/km
Durabilité (km)	100 000	160 000	160 000	100 000	160 000	160 000

* *Uniquement pour les voitures à essence à injection directe à partir de Euro 5.*

** *Aux dates d'application Nouveau Type 01/09/2011 et Tout Type 01/01/2013, un changement de méthode de mesure plus précise sera pris en compte et fera passer cette limite de 0,005 à 0,0045 g/km. Aux mêmes dates : introduction de la limite en nombre de particules (PN) en diesel d'abord.*

(1) Limite en dérogation à la demande du constructeur jusqu'aux dates 31/08/2017 en nouveau type et 31/08/2018 en tout type (1 an de décalage pour certaines catégories de véhicules).

(2) Limite sévérisée à partir de 01/09/2017 en nouveau type et 01/09/2018 en tout type (1 an de décalage pour certaines catégories de véhicules).

(3) Introduction de la limite PN en diesel d'abord à partir des dates 01/09/2011 en nouveau type et 01/01/2013 en tout type.

POLLUANTS ÉMIS À L'ÉVAPORATION

	Véhicule essence*, GNV, GPL (g/essai)			Véhicule diesel (g/essai)		
	Euro 4	Euro 5	Euro 6	Euro 4	Euro 5	Euro 6
HC	2,00	2,00	2,00	-	-	-

HC : Hydrocarbures imbrûlés ; NMHC : Hydrocarbures imbrûlés non méthaniques (sans CH_4) ; CO : Monoxyde de carbone ; NO_x : Oxydes d'azote

Une sévérisation de la procédure de mesure des pertes par évaporation est en cours de travaux au niveau européen. Elle sera précisée en 2013. Elle constituera une sévérisation globale de l'exigence à partir de septembre 2017 pour les nouveaux types et à partir de septembre 2018 pour les tous les véhicules.

Actuellement, les limites d'émissions à - 7 °C ne concernent que les véhicules à allumage commandé (essence, gaz, etc.) et ciblent uniquement les hydrocarbures imbrûlés (HC) et le monoxyde de carbone (CO).

En Europe, les véhicules particuliers essence et diesel du Groupe respectent l'étape Euro 5 depuis septembre 2009 pour les nouveaux types commercialisés et depuis janvier 2011 pour tous les véhicules immatriculés.

L'étape suivante, Euro 6, entrera en application au 1er septembre 2014 pour les nouveaux types et en septembre 2015 pour toutes les immatriculations de véhicules neufs (un an de décalage pour certaines catégories de véhicules).

Dans les autres pays du monde, les véhicules commercialisés par PSA Peugeot Citroën respectent au minimum la réglementation en vigueur dans le pays de vente, et bénéficient des avancées techniques développées pour l'Europe

Élimination des émissions de particules avec le filtre à particules

Le Filtre À Particules (FAP) est un système de post-traitement qui élimine les particules solides des gaz d'échappement avec une efficacité proche de 100 % quelle que soit leur taille. Il vient renforcer les performances écologiques de la motorisation diesel, et contribue activement à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain. Lancé en 2000 en première mondiale par le Groupe, le FAP a établi un nouveau standard pour le diesel européen et la Commission européenne, supportée par les États membres a fait en sorte que la réglementation Euro 5 généralise le filtre à particules sur les véhicules diesel. Les véhicules du Groupe équipés de FAP sont déjà en deçà des seuils de particules définis dans les étapes Euro 5 et Euro 6.

Précurseur dans ce domaine, le Groupe a vendu au cumul 6,5 millions de véhicules diesel équipés de FAP à fin 2012. Le FAP filtre toutes les granulométries de particules de particules (fines et ultrafines) avec une très grande efficacité (99,9 % en nombre, > 99 % en masse).

Le FAP équipe toute la gamme diesel Peugeot et Citroën depuis 2010 - il est obligatoire sur tous véhicules commercialisés depuis l'entrée en vigueur de la norme euro5 tous types (janvier 2011).

Avec Euro 5, PSA Peugeot Citroën a généralisé le filtre à particules additivé à l'ensemble de ses gammes diesel Peugeot et Citroën : Peugeot 207, 308, 3008, 5008, 407, 508, 807, 4007, 4008, RCZ, Partner, Expert, Boxer et Bipper et les Citroën DS3, C3, C4, C4 Picasso, C5, C6, C8, C-Crosser, Berlingo, Jumpy, Jumper, Nemo.

PSA Peugeot Citroën a fait le choix d'une solution FAP avec additif, solution supérieure aux autres en termes d'efficacité de régénération. La solution PSA comporte un réservoir d'additif, un filtre céramique, des capteurs. L'additif est ajouté automatiquement dans le carburant (sans intervention du conducteur), à base de fer totalement retenu par le filtre, il permet d'abaisser d'une centaine de degrés la température de combustion des suies et assure une régénération plus rapide et dans toutes les conditions d'utilisation du véhicule (ville, route, etc.) à la différence des filtres catalysés.

Le FAP supprime les particules dans toutes les conditions de circulation. Le FAP est un système mécanique qui est opérationnel et efficace dans toutes les phases de fonctionnement du moteur – charge/température à chaud/à froid, sur autoroute/en ville – y compris lorsque le filtre est plein.

En 2012, les véhicules équipés de FAP ont représenté près de 78 % des véhicules diesel vendus par le Groupe dans le monde, contre 65 % en 2011, 47 % en 2010 et 37 % en 2009.

Élimination des NO_x avec la SCR (Selective Catalytic Reduction)

En prévision de la norme Euro 6, PSA Peugeot Citroën a décidé de déployer sur l'ensemble de sa gamme diesel la technologie SCR (*Selective Catalytic Reduction*), identifiée par le label « Blue Hdi ».

Cette technologie de post-traitement permet de réduire notablement les niveaux d'émissions d'oxydes d'azote (NO_x) par introduction d'un réducteur dans la ligne d'échappement en amont d'un catalyseur spécifique.

Intégrée dans une nouvelle architecture de dépollution incluant le filtre à particules, cette technologie permet l'optimisation du moteur en consommation et émissions de CO_2.

Faurecia

En matière de contrôle des émissions, Faurecia développe l'ensemble des technologies permettant la diminution des émissions d'oxydes d'azote et de particules pour les moteurs diesel, quels que soient les véhicules (particuliers et commerciaux). Les principes sont de deux ordres :

- le recyclage des gaz par la boucle basse pression (post étage turbo). Des gaz brûlés sont réinjectés dans les cylindres pour baisser la température de combustion. Cette boucle appelée EGR (Exhaust Gaz Recirculation) nécessite une vanne électrique qui s'ouvre en fonction de la demande. Faurecia a développé sa propre vanne pour répondre à la demande croissante du marché ;
- le traitement direct des gaz par la réduction catalytique sélective (SCR). Sur la base de ce procédé, Faurecia a développé un système de mélange des gaz utilisant un catalyseur liquide appelé AdBlue® ou gazeux. Faurecia continue par ailleurs de développer son propre système gazeux de réduction des oxydes d'azote. Le procédé ASDS (Ammonia Storage and Delivery System) utilise le stockage d'ammoniac sous forme gazeuse compacte, permettant des performances supérieures au système classique de stockage sous forme liquide.

Faurecia développe également un système intégrant le catalyseur d'oxydation, le mélangeur de gaz avec un catalyseur liquide ou gazeux (BlueBox) et le filtre à particules. Ceci permet de ramener tous ces éléments à proximité du moteur et de gagner en efficacité de traitement des gaz ainsi qu'en compacité et donc en masse.

Les technologies EGR et SCR sont en augmentation croissante pour les véhicules particuliers et utilitaires (inférieurs à 5 tonnes) européens et nord-américains. Pour les véhicules commerciaux, des filtres à particules et des systèmes SCR ou EGR sont requis pour les réglementations les plus sévères. De plus, certaines applications requièrent des innovations telles que le Thermal Regenerator™. Ces technologies de traitement des NO_x font déjà partie de l'offre Faurecia et équipent d'ores et déjà plusieurs modèles qui anticipent la norme Euro 6.

5.3.2.3. FAVORISER UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ET LE RECYCLAGE

5.3.2.3.1. LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES BRUTES ET RECYCLÉES ET MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION G.28

Division automobile

Utilisation des matériaux

Soucieux d'optimiser son utilisation des ressources naturelles et de limiter l'impact de ses produits sur l'environnement, le Groupe s'appuie sur une démarche d'analyse de cycle de vie pour évaluer et valider les choix de matériaux sur les nouveaux projets. Chaque étape du cycle de vie, et les principaux enjeux environnementaux sont ainsi étudiés.

Ecoconception et analyse du cycle de vie

Dès les phases de conception, les équipes de PSA Peugeot Citroën sont mobilisées pour limiter autant que possible l'impact de l'automobile sur l'environnement (maîtrise des consommations, des émissions de CO_2 et de polluants, utilisation raisonnée des ressources naturelles, meilleure recyclabilité, etc.) et ce à chaque étape de son cycle de vie. Outre la conformité de ses véhicules aux réglementations environnementales des différents pays de commercialisation, ce travail d'écoconception vise à assurer au Groupe une avance en matière de mobilité durable et nouveaux matériaux.

Étape du cycle de vie	Principaux enjeux
Définition du produit	• Définir les nouveaux produits et services automobiles en tenant compte des besoins en mobilité des consommateurs partout dans le monde, des législations et des attentes de la société en matière d'environnement, de sécurité, etc.
Conception	• Concevoir des véhicules à un coût acceptable et réduire leur impact : - sur l'environnement : émissions de CO_2, polluants locaux, utilisation de ressources et recyclabilité ; - sur la société : sécurité routière, nuisances sonores, congestion du trafic, etc.
Fabrication	• Réduire l'impact de la fabrication automobile sur l'environnement. • Assurer la sécurité au travail. • Participer à la vie des communautés locales sur le plan économique et sociétal.
Transport et commercialisation	• Tenir compte de l'environnement dans la gestion des opérations de logistique et des réseaux de distribution. • Informer les clients de manière responsable (publicité, étiquetage) et veiller à leur satisfaction (vente, après-vente).
Usage	• Contribuer à limiter les impacts liés à l'usage de l'automobile : promotion des modes de conduite les plus sûrs et les plus respectueux de l'environnement, diminuer les consommations des véhicules, développer des systèmes de dépollution à l'échappement de plus en plus performants.
Fin de vie	• Faciliter la collecte et le traitement des véhicules et pièces hors d'usage par des organismes spécialisés et optimiser leur recyclabilité (dépollution, recyclage, valorisation).

Basé sur ce principe, PSA Peugeot Citroën réalise des Analyses de Cycle de Vie, conformément au cadre défini dans les normes ISO 14040/044, sur ses véhicules et composants. L'objectif de ces études est d'analyser les bilans environnementaux multi critères des véhicules, et de valider des choix de conception pièce ou matière. La totalité du cycle de vie du produit est pris en compte depuis l'extraction des matières premières, en passant par la fabrication, et l'utilisation, jusqu'à la fin de vie.

Schéma simplifié du cycle de vie d'un véhicule

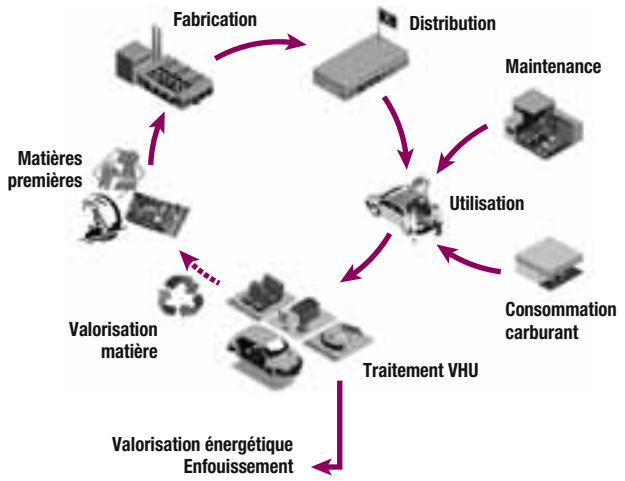

Ces études sont réalisées à l'aide de logiciels dotés de bases de données environnementales permettant de calculer les impacts environnementaux des produits.

PSA Peugeot Citroën suit, entre autres, les indicateurs suivants :

- réchauffement climatique ou impact sur l'effet de serre, provoqué par les émissions de gaz à effet de serre tels que le CO_2 ;
- acidification de l'air, provoquée entre autres par les émissions de soufre ;
- eutrophisation de l'eau, provoquée par les émissions de composés azotés ;
- création d'ozone photochimique ;
- appauvrissement des ressources primaires ;
- consommation d'énergie primaire ;
- émissions totales de CO_2 ;
- émissions totales de CO ;
- émissions totales de NO_X ;
- flux de déchets non valorisés (enfouissement en centre technique).

Les résultats des études Analyse de Cycle de Vie permettent :

- de mettre en évidence l'intérêt environnemental d'une solution innovante par rapport à une autre ;
- d'identifier d'éventuels transferts de pollution d'une phase à une autre du cycle de vie ;
- de mettre en évidence des impacts environnementaux majeurs ;
- d'orienter des choix technologiques et matériaux plus respectueux de l'environnement.

Sur ce dernier point, PSA Peugeot Citroën a développé une politique d'intégration de matériaux verts s'accompagnant dans certains cas d'évaluations environnementales de ces matières.

Ainsi, une analyse de cycle de vie réalisée sur une pièce en thermoplastique, intégrant de la fibre de chanvre en remplacement de fibres de verre, a démontré un gain de 14 % sur l'impact réchauffement climatique.

De la même façon, une analyse de cycle de vie réalisée en collaboration avec Valeo et Rhodia a démontré que l'introduction de polyamide recyclé dans la formulation d'un Groupe Moto-Ventilateur permet de diminuer significativement les 7 indicateurs d'impact environnemental évalués, notamment une diminution d'environ 30 % de l'appauvrissement des ressources primaires, par rapport à une même pièce fabriquée en polyamide neuf.

Généralement réalisées en fin de conception de produit, les analyses de cycle de vie peuvent être réalisées dès les phases d'innovation afin de prendre en compte les impacts environnementaux. Pour ce faire, PSA Peugeot Citroën développe une méthodologie spécifique permettant d'intégrer la prise en compte de ces critères dès la phase de développement des produits.

Démarche volontariste d'utilisation des « matériaux verts »

Le Groupe concentre une part essentielle de ses efforts de recherche sur les polymères (éléments non métalliques et non minéraux) qui représentent 20 % de la masse totale d'un véhicule. La majeure partie des autres matériaux (métaux, fluides, etc.) est déjà recyclable et largement recyclée. Les aciers mis en œuvre comportent en outre une part importante d'acier issu du recyclage.

Le Groupe classe sous l'appellation « matériaux verts » trois familles de matériaux : les matières plastiques recyclées, les matériaux d'origine naturelle (bois, fibres végétales, etc.), et les matériaux biosourcés (polymères non issus de la filière pétrochimique mais de ressources renouvelables). Leur emploi présente plusieurs avantages : il permet de réduire l'utilisation des plastiques d'origine fossile et favorise le développement des filières de recyclage des matières plastiques, en élargissant leurs débouchés.

PSA Peugeot Citroën déploie depuis 2008 un plan ambitieux qui a porté la part des matériaux dits verts à 25 % de la masse totale des polymères de la 208 (hors pneumatiques) en 2012 (contre une moyenne de 6 % en 2007).

Une application large des matériaux verts nécessite la mise en place de filières d'approvisionnement solides, voire des recherches sur de nouveaux matériaux. Pour atteindre ses objectifs, le Groupe mène un travail de sélection et de validation des matériaux présentant le meilleur compromis technico-économique, afin de constituer un portefeuille de solutions à disposition des projets de véhicules. En 2012, le Groupe a étoffé ce portefeuille avec 4 nouvelles familles de matériaux verts, représentant 36 % des familles de matériaux verts validées.

PSA Peugeot Citroën s'implique dans de nombreux partenariats scientifiques visant à dynamiser la filière des biomatériaux et à développer leurs applications dans l'automobile. PSA Peugeot-Citroën est pilote du projet MATORIA qui vise à développer de nouveaux matériaux plastiques injectables, issus de ressources renouvelables. Le Groupe participe au projet BIOCER pour le développement de composites thermoplastiques à base de fibres naturelles avec un comportement aux chocs amélioré. De plus, le Groupe soutient financièrement la chaire Bioplastiques MINES ParisTech, notamment au travers de cinq thèses aux thématiques variées (fibres naturelles, polymères bio-sourcés, etc.).

PSA Peugeot Citroën est enfin partenaire du tout nouveau projet BIOMass/Miscanthus aux côtés de Faurecia et de l'INRA (Institut National pour la Recherche Agronomique).

Déploiement des matériaux verts sur les véhicules

Chaque projet de véhicule a un objectif contractuel d'utilisation de matériaux verts en lien avec la courbe de croissance que le Groupe a définie.

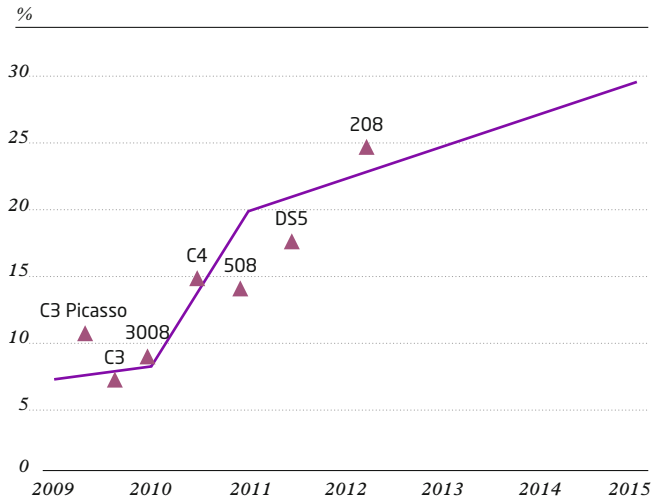

Les derniers véhicules commercialisés illustrent les progrès du plan matériaux verts :

- sur les 170 kg de polymères contenus dans **la Citroën C3 Picasso** (hors pneumatiques), environ **11 %** sont issus des différentes familles de matériaux verts. Ainsi des fibres naturelles entrent dans la composition des tablettes arrière, des garnitures de coffre ou encore des panneaux de portes. Des plastiques recyclés issus de l'automobile servent, quant à eux, de matière première à la fabrication des pare-boue ;
- **la nouvelle Citroën C4** emploie quant à elle **15 % de matériaux verts sur ses 200 kg de polymères** (hors pneumatiques). Les matériaux verts sont constitués à 40 % de matériaux naturels et à 60 % de matériaux recyclés. Ils se retrouvent ainsi dans une trentaine de pièces ou de fonctions telles que le pare-chocs arrière, les insonorisants, les tapis de coffre, les sièges, le filtre à air, etc. ;
- Les matériaux verts sur la **Peugeot 508** représentent **14,3 % de ses 230 kg de polymères** (hors des pneumatiques). À l'identique de la Citroën C4, 40 % des matériaux verts sont des matériaux d'origine naturelle et 60 % sont des matières recyclées.

  Les matériaux verts sont présents dans près de 30 pièces du véhicule.

  Par exemple :
  - l'absorbeur de pare-chocs arrière, composé à 100 % de matériaux recyclés,
  - l'écran sous GMP, dont l'insonorisant est en feutre de verre issu du broyage de verre usagé,
  - les coques de sièges, composées de matériaux recyclés,
  - la tablette arrière, en matériaux naturels (bois aggloméré) et en fibre recyclée ;
- **la Citroën DS5** intègre **19 % de matériaux verts sur ses 270 kg de polymères** (hors des pneumatiques). Ces matériaux verts sont constitués à 30 % de matériaux naturels et à 70 % de matériaux recyclés.

  Par exemple, les coques de sièges sont en polypropylène chargé de fibre de lin ; les boîtiers de projecteurs, les conduits de planche de bord et le boîtier de filtre à air sont en polypropylène recyclé ;
- **la Peugeot 208** intègre **25 % de « matériaux verts »** (recyclés ou d'origine naturelle) sur sa masse de polymères.

  En **première mondiale**, le pare-chocs arrière est entièrement réalisé en matière recyclée. Selon des études Analyse de Cycle de Vie en cours dans le Groupe, l'utilisation d'un pare-chocs en polypropylène 100 % recyclé permet d'économiser 1 600 tonnes de pétrole sur 1 année de production pour l'Europe. De même la formulation à base de polyamide recyclé étudiée pour la fabrication du groupe moto-ventilateur conduit à une diminution de l'ordre de 30 % des émissions de CO_2 par rapport à une même pièce fabriquée en polyamide neuf.

  Ces matériaux verts constituent également de nombreuses autres pièces ou fonctions du véhicule (intérieur de passage de roue, pare-chocs arrière, insonorisant, tapis de coffre, volant, siège, cache moteur, filtre à air, etc.) ;
- en Amérique latine, la Citroën Aircross embarque 20 kg de matériaux verts, notamment dans les garnitures de coffre et les panneaux de portes.

Faurecia

Ecoconception et analyse cycle de vie

Pour guider ses choix et sa stratégie ainsi que ceux des constructeurs, Faurecia recourt de plus en plus aux analyses de cycles de vie (ACV), à différents niveaux : celui de ses produits, du véhicule complet, au niveau de l'extraction des matières jusqu'à la livraison au constructeur et sur l'ensemble du cycle de vie de la voiture (utilisation par le consommateur et recyclage compris).

Cadrée par des normes internationales ISO 14040 et ISO 14044, cette méthodologie consiste en l'évaluation de l'impact sur l'environnement des produits que Faurecia conçoit et fabrique pour une utilisation automobile. Elle permet de faire une évaluation aussi complète que possible de la mesure des impacts, parmi lesquels figurent le changement climatique (dont le CO_2), la consommation de ressources non renouvelables (pétrole, charbon) et l'eutrophisation.

La réalisation de ces ACV permet à Faurecia ainsi qu'aux constructeurs :

- de faire les bons choix de conception pour les véhicules actuels (équipés de moteurs thermiques, essence ou diesel), ainsi que pour ceux à venir, utilisant des carburants alternatifs et équipés de dispositifs, plus écologiques, de réduction des émissions ;
- d'évaluer et éviter des transferts d'impacts en agissant sur une autre situation de vie (développer un produit plus léger qui serait non recyclable, par exemple).

Cet outil est particulièrement utile et utilisé dans le domaine de l'innovation, afin d'évaluer les bienfaits ou les éventuels transferts d'impact le plus tôt possible avec une vision globale sur les impacts environnementaux, permettant ainsi de préparer les innovations suivantes.

Cet outil permet également d'aller plus loin dans la compréhension des choix faits par toute une filière sur l'environnement. Faurecia participe ainsi activement à développer et utiliser l'ACV avec les constructeurs automobiles et les partenaires de la filière automobile afin d'avoir une compréhension partagée des enjeux environnementaux.

Que ce soit à court terme avec les motorisations conventionnelles ou, à moyen terme, avec l'accroissement des motorisations hybrides et l'émergence des motorisations « électriques », les clients de Faurecia recherchent, à marche forcée, des solutions de rupture. En effet, elles seules sont à même de concilier diminution de la consommation énergétique et réduction de l'empreinte environnementale, tout en garantissant autonomie, confort, sécurité et plaisir de conduite.

Par ailleurs, dans un environnement toujours plus concurrentiel, les constructeurs doivent répondre à une demande globale et locale toujours plus diversifiée tout en satisfaisant les réglementations actuelles et en anticipant les échéances réglementaires de demain.

Cependant, si la réduction des émissions de CO_2 et son corollaire la réduction de masse ont un impact direct sur la structuration de l'offre des constructeurs, celle-ci gagne progressivement en visibilité, en particulier du point de vue des équipementiers de rang 1.

Grâce à l'éventail très large de son portefeuille de clients, Faurecia y gagne en outre en qualité dans la vision globale du marché et dans la compréhension des attentes de ses clients qui se traduisent par une déclinaison plus pertinente de son offre.

En 2012, l'anticipation des réglementations et de la demande de ses clients continue donc de formater le portefeuille du plan d'innovation de Faurecia et de son budget de recherche et développement. Tout ceci en parallèle aux demandes spécifiques des constructeurs, qui concernent l'intégration de matériaux « verts » (recyclés ou renouvelables) et la valorisation des matériaux automobiles.

Pour la plupart des pièces que fabrique Faurecia, l'objectif de réduction de masse est, pour les véhicules actuels, clairement une priorité ; les études ACV permettent de le quantifier et de le confirmer. Dans certains cas, l'allégement peut cependant ne pas être la meilleure solution.

Recours aux matériaux durables

Soucieux de se positionner sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits, Faurecia développe et intègre des matériaux bio-sourcés. Plusieurs évolutions significatives ont vu le jour en 2012. Ainsi, outre la technologie Lignolight, les fibres naturelles constituent un axe privilégié pour Faurecia et se traduisent par diverses solutions. La technologie NAFI (NAtural Fiber Injection) combinant des fibres naturelles de chanvre et une résine de polypropylène en est un exemple et permet par ailleurs de gagner 25 % de masse par rapport au polypropylène chargé de fibres de verre. Le portefeuille de Faurecia comprend également des fibres naturelles combinées à des fibres de polypropylène (NF-PP). L'ultime étape est la génération de matériaux 100 % naturels pour des applications semi-structurelles automobiles. C'est le sens du partenariat lancé en 2012 avec Mitsubishi Chemicals, qui fournira une résine proche du polypropylène, le PBS (Poly Butylène Succinite). Il sera réalisé à partir de l'acide succinique fourni par BioAmber dans le cadre d'un partenariat de plusieurs années avec Faurecia, et associé à des fibres naturelles, il utilisera le procédé d'injection.

5.3.2.3.2. LA DIMINUTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES G.24 G.41

PSA Peugeot Citroën prend en compte depuis de nombreuses années la sécurité et la santé de ses clients et de ses salariés.

Les exigences réglementaires sont prises en compte dans toutes les phases de la vie des véhicules du Groupe (conception, fabrication, utilisation, fin de vie) en collaboration étroite avec les fournisseurs. Elles s'articulent autour de deux sujets majeurs :

- l'élimination des quatre métaux lourds (plomb, mercure, cadmium et chrome hexavalent) réglementés dans la directive 2000/53/CE relative au traitement des véhicules en fin de vie. Depuis 2002, PSA Peugeot Citroën demande à ses fournisseurs pour toute pièce livrée, un certificat de conformité et depuis 2004, ces informations sont collectées auprès des fournisseurs au travers de l'outil MACSI (*Material Composition System Information*) ;
- le respect de la réglementation REACH. En tant qu'acteur final de la chaîne, PSA Peugeot Citroën a mis en place une organisation et un système de communication pour suivre et assurer la bonne prise en compte des exigences du règlement REACH par ses partenaires et fournisseurs. PSA Peugeot Citroën s'appuie pour cela sur le guide de recommandations pour la mise en œuvre de REACH du secteur automobile (Automotive Industry Guideline via le lien, http://www.acea.be/news/news_detail/reach_guideline/) à la rédaction duquel il a participé en tant que membre de l'ACEA (Association des Constructeurs Européens d'Automobiles). Par ailleurs, PSA Peugeot Citroën s'est fixé comme objectif de limiter autant que possible l'utilisation de substances issues de la « liste candidate » de REACH et d'anticiper les interdictions de l'annexe XIV en agissant notamment le plus en amont possible dès la phase de recherche et innovation sur les nouveaux matériaux.

Au-delà du suivi des exigences réglementaires et dans l'objectif de garantir le meilleur niveau de santé et de sécurité de ses clients, PSA Peugeot Citroën a pris volontairement des dispositions techniques telles que la filtration de l'air entrant dans l'habitacle et la limitation des composés organiques volatils dans le choix des matériaux utilisés. De même, les composés chimiques connus pour leur caractère allergisant éventuel, font l'objet d'une surveillance particulière au sein du Groupe.

5.3.2.3.3. LES MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DE RECYCLAGE DES PRODUITS EN FIN DE VIE G.25

Recyclage et valorisation des véhicules hors d'usage

En amont, les impacts du recyclage en fin de vie des véhicules sont pris en compte dès l'étape de conception. Les critères de sélection des matériaux entrant dans la composition des véhicules sont de plus en plus stricts et visent à favoriser les filières de valorisation et de recyclage. Les moyens utilisés par le Groupe pour garantir un recyclage élevé comprennent :

- **l'utilisation de matériaux connus pour leur aptitude au recyclage** ;
- **la réduction de la diversité des matières plastiques dans les véhicules** afin de faciliter le tri post-broyage et d'optimiser le fonctionnement et la rentabilité des filières de récupération spécifiques ;
- **l'utilisation d'une seule famille de plastique par grande fonction** afin de pouvoir recycler l'intégralité d'un sous-ensemble, sans démontage préalable des différentes pièces ;
- **le marquage normalisé de toutes les pièces plastiques** afin de pouvoir en assurer l'identification, le tri et la traçabilité ;
- **l'introduction de matériaux verts**, notamment de matériaux recyclés, dans la conception véhicule qui permet l'émergence ou le développement de débouchés pour certaines matières ;

- **la prise en compte du recyclage très en amont du véhicule**, dès les phases d'innovation notamment pour de nouveaux matériaux ou pièces véhicules. PSA Peugeot Citroën s'engage dans des projets de recherche et développement avec des partenaires de la filière automobile et des partenaires de la filière de recyclage .
  - PSA Peugeot Citroën participe ainsi au Projet RECYCLON soutenu par l'ADEME avec l'équipementier MECAPLAST, le recycleur GALLOO PLASTIC et le compounder RTP. Ce projet, d'une durée de 4 ans, a pour objectif d'étudier la faisabilité industrielle d'une filière de tri et recyclage post-broyage du polyamide contenu dans les véhicules en fin de vie. Cette voie d'extraction du polyamide nécessite l'utilisation de procédés de tri des polymères spécifiques et nouveaux qui seront développés par le recycleur. Des travaux seront ensuite engagés sur le compoundage de la matière, et la fabrication de pièces automobiles avec ce polyamide recyclé,
  - PSA Peugeot Citroën est également leader du projet européen ABattReLife qui a débuté au mois de mai 2012 avec les partenaires suivants : Bayerische Motoren Werke AG (Allemagne), le Pôle Véhicule du Futur, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, l'Université de Technologie de Troyes, Nederlandse organisatie voor toegepast natuurwetenschappelijk onderzoek (Pays-Bas), KEMA Nederland B.V. (Pays-Bas), Fraunhofer-Gesellschaft (Allemagne), Bayern Innovativ GmbH (Allemagne). Le Projet ABattReLife vise à accroître les connaissances du Groupe en matière de cycle de vie des batteries haute tension. Le projet se concentrera sur le développement et l'exploitation d'une base de données sur le comportement et la détérioration des batteries haute tension mais également sur le développement de stratégies et de technologies pour le recyclage et la réutilisation en seconde vie des batteries lithium ion,
  - pour le traitement des batteries des véhicules électriques et hybrides, PSA Peugeot Citroën a d'ores et déjà engagé des partenariats avec des recycleurs spécialisés. Ces batteries en fin de vie seront donc traitées via des technologies de recyclage adaptées et performantes ;
- **la prise en compte dès la conception des exigences de dépollution des véhicules**. La dépollution, ou prétraitement, est la première étape obligatoire de traitement des véhicules hors d'usage. Elle consiste à vidanger tous les fluides contenus dans le véhicule, à neutraliser les fonctions pyrotechniques, et à démonter les pièces jugées polluantes pour l'environnement. L'objectif de cette étape est d'éviter tout transfert de pollution lors du traitement du véhicule en fin de vie :
  - PSA Peugeot Citroën a ainsi développé une méthode interne d'évaluation de l'aptitude à la dépollution des véhicules. Cette méthode qualitative évalue l'accessibilité des pièces soumises à l'étape de dépollution et mesure la facilité à réaliser l'opération de dépollution. Les résultats de ces évaluations permettent de définir de nouvelles exigences de conception dans le but d'améliorer la capacité du véhicule à être dépollué. En phase de conception, chaque concepteur d'un élément soumis à la dépollution doit établir une fiche décrivant la gamme opératoire pour dépolluer son élément,
    - à titre d'exemple, sur les carters de boîtes de vitesses automatiques, une zone dite de faiblesse est maintenant créée en plus de la vis de vidange. Cette zone sera percée lors de l'opération de dépollution et permettra une purge complète de l'huile contenue dans la boîte. De même, lors de la conception des réservoirs carburant, les concepteurs marquent le(s) point(s) bas afin d'indiquer à l'opérateur menant les opérations de dépollution la(es) zone(s) où il faudra percer afin de purger entièrement le réservoir,
  - au travers du consortium IDIS (International Dismantling Information System), le Groupe tient à disposition des opérateurs de recyclage les notices de démontage des véhicules des marques du Groupe.

Le Groupe a reçu de la part de l'UTAC le certificat attestant de sa capacité à mettre en place les process nécessaires pour répondre à l'exigence de recyclabilité/valorisation à 95 % (en masse du véhicule) dont 85 % en réemploi ou recyclage matière : tous les véhicules Peugeot et Citroën sont aujourd'hui homologués pour répondre à cette exigence. Ce certificat a été renouvelé par l'UTAC le 08/12/11, pour une durée de trois ans.

En aval, depuis plus de 20 ans le groupe PSA Peugeot Citroën participe à la mise en place de la collecte et du traitement des Véhicules Hors d'Usage issus de ses réseaux commerciaux par le biais de partenariats avec des opérateurs VHU (démolisseurs et broyeurs). Les démolisseurs sont en charge de la dépollution et du démontage partiel ou total du véhicule en fin de vie, les broyeurs en extraient ensuite, après traitement, les principales matières pour revente sur les différents marchés internationaux (ferraille, aluminium, cuivre, etc.).

La Directive Européenne VHU 2000/53 établit trois types de valorisation des véhicules en fin de vie : le réemploi, le recyclage des matières et la valorisation énergétique. Elle impose, depuis le 1er janvier 2006, un taux de valorisation globale de 85 % en masse véhicule, dont 80 % minimum de réemploi et recyclage. À partir de 2015, ce taux passera à 95 % dont 85 % minimum de réemploi et recyclage.

Pour répondre à ces obligations réglementaires en matière de traitement des véhicules en fin de vie et face aux enjeux de rentabilité économique, le Groupe privilégie la technologie broyage et tri post-broyage. Au-delà de ce choix, PSA Peugeot Citroën a pour ambition de valoriser, au-delà des seuls métaux, une gamme plus étendue de matières. Deux filières s'en trouvent ainsi alimentées :

- la filière recyclage matières qui intègre le programme matériaux verts ;
- la filière valorisation énergétique.

Le tri post-broyage assure aujourd'hui une filière économiquement rentable, sur un marché des matières premières de plus en plus sujet à la variation des cours.

En France, PSA Peugeot Citroën s'appuie sur des partenariats industriels performants techniquement et économiquement qui assurent une traçabilité totale des VHU et garantissent l'atteinte du taux de valorisation globale.

Ces partenaires industriels du Groupe travaillent eux-mêmes avec des réseaux de démolisseurs agréés performants (500 à fin 2012), assurant la collecte des Véhicules Hors d'Usage (VHU), la désimmatriculation, la dépollution et le démontage pour revente de certaines pièces (Réutilisation).

Entre 2009 et 2012, cette stratégie a permis d'assurer la collecte de plus de 680 000 VHU, issus des points de vente des réseaux des marques Peugeot et Citroën.

La performance effective de PSA Peugeot Citroën en matière de valorisation globale des VHU récupérés dans son réseau est supérieure à la moyenne nationale et conforme à la réglementation européenne :

- performance PSA en 2011 = 88,9% dont 82,0 % de réutilisation et recyclage ;
- moyenne nationale en 2011 = 81,9% dont 79 % de réutilisation et recyclage (données ADEME).

En outre, cette stratégie ouvre des opportunités de nouveaux *sourcing* de matières pour l'automobile permettant l'intégration de plastique recyclé dans la fabrication des véhicules neufs, à travers le programme Matériaux Verts, ou le recyclage de métaux non ferreux dans la fabrication des moteurs.

L'enjeu majeur est dorénavant d'atteindre le taux ambitieux de 95 % de recyclage et valorisation effectif des VHU récupérés à partir de 2015 conformément à la directive européenne, dans des conditions économiques favorables.

Pour répondre à cette exigence deux axes de progrès ont été identifiés par le Groupe :

1. la poursuite de l'intégration de matériaux verts dans la conception des véhicules ;
2. l'identification de partenaires industriels permettant l'atteinte de ces objectifs : conformité réglementaire, respect des délais d'enlèvement et d'une rémunération incitative dans les réseaux des marques, taux de valorisation globale des VHU de 95 %, investissements en R&D pour trouver de nouveaux débouchés de filières de recyclage.

Ces résultats encourageants confortent le groupe PSA Peugeot Citroën dans ses choix et l'incitent à exporter ce modèle dans les principaux pays européens.

Sur les marchés européens, le Groupe, via ses filiales, mesure la capacité de ses partenaires locaux à atteindre le taux de recyclage exigé par la Directive européenne. L'ensemble des contrats signés par les filiales fait l'objet d'un suivi continu afin que des mesures correctives immédiates puissent être prises en cas de dérive. Hors d'Europe, le Groupe pilote les recherches de partenaires locaux capables de répondre aux réglementations nationales, comme cela a été le cas en Russie par exemple en 2012.

Faurecia

La recyclabilité

La Directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000, relative aux véhicules hors d'usage (VHU) a, entre autres, fixé un objectif de valorisation des véhicules hors d'usage (VHU) au 1er janvier 2015 de 85 % en masse de réutilisation et de recyclage et de 95 % en masse de réutilisation et de valorisation. Motivés par ce contexte réglementaire fort, les constructeurs automobiles ont dès lors accru leurs exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs équipementiers en matière de recyclage de produits en fin de vie.

Toutes les activités de Faurecia sont concernées par ces impératifs et chacune, en fonction des spécificités du composant fabriqué, met en œuvre des projets ou des solutions pour que les traitements futurs soient les plus efficaces possibles.

En regard des solutions actuelles, un produit innovant doit pouvoir être évalué tant par l'amélioration de ses performances techniques et économiques que par la mesure de son empreinte environnementale. Faurecia s'est engagé dans une démarche d'anticipation de la valorisation des futurs produits en fin de vie. Des essais ciblés, pilotés par Faurecia, constituent la première étape d'une démarche plus globale au niveau de la filière automobile avec des partenaires industriels et universitaires, associant des *clusters* automobiles et anticipant les gisements de matières recyclées à venir.

Ainsi, l'activité Sièges d'automobile, dans sa recherche de solutions d'allégement, utilise-t-elle les outils de l'ACV (Analyse du Cycle de Vie) afin d'évaluer l'impact de la recyclabilité potentielle des nouveaux matériaux, des nouveaux produits ou des concepts multi-matériaux amenés à se multiplier.

Dans ce domaine, des travaux de recherche et développement de type collaboratif, tels que ceux engagés en 2012 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, se prêtent particulièrement à l'évaluation de cas types et de solutions génériques « multi-modules ».

L'activité Systèmes d'Intérieur, après avoir réalisé des essais de recyclage et de valorisation de produits complexes via le démontage, a engagé des opérations similaires après broyage des véhicules. Des études et des essais de recyclabilité ont été réalisés avec des broyeurs automobiles selon des schémas industriels, tant sur les produits actuels que sur les matériaux en développement, dont des agro-composites.

Les résultats attendus de ces travaux ont pour objectif de définir les modèles technico-économiques les plus adaptés à Faurecia. Toutes les possibilités de valorisation en fin de vie des produits sont étudiées lors de la conception en visant l'intégration des meilleures solutions, un impact réduit sur l'environnement et la prise en compte de l'ensemble des cycles d'utilisation. Des études d'analyses du cycle de vie permettent d'« éco-concevoir » les produits en intégrant la globalité de ces critères au plus tôt dans les processus d'innovation et de développement.

Le recyclage

Faurecia propose un nombre croissant de pièces en matière plastique recyclée.

Dans l'activité Sièges d'automobile, suivant le type et le niveau de gamme du véhicule, différents composants sont dorénavant fabriqués, pour partie, en polypropylène recyclé. En cumulant l'ensemble de ces pièces, il est maintenant possible d'intégrer de 15 à 20 % de plastiques recyclés pour une collection de sièges.

Dans l'activité Systèmes d'Intérieur, l'intégration de matière recyclée est prise en compte et validée dès les nouveaux développements produits, avec les mêmes contraintes et spécifications qu'avec les matières vierges.

Pour les pièces d'insonorisation, Faurecia utilise des quantités importantes de fibres naturelles recyclées (notamment le coton) en maximisant leur taux d'incorporation.

Le projet BOREVE, engagé en 2008 par l'activité Extérieurs d'automobile, s'est achevé en juillet 2012 en aboutissant à un procédé parfaitement adapté à la filière VHU (Véhicule Hors d'Usage) tant du point de vue de l'équipement que de la formulation du matériau. Les performances mécaniques et esthétiques atteintes permettent aujourd'hui d'incorporer un pourcentage de matière recyclée compatible avec les exigences des peaux de pare-chocs, une des pièces les plus critiques en ce qui concerne l'aspect.

Des études d'analyse de cycle de vie montrent la réduction de l'impact sur l'environnement de telles pratiques d'intégration de matières recyclées et Faurecia, tout comme ses clients constructeurs, développe considérablement son panel de fournisseurs de matières recyclées. Ceci lui permet aujourd'hui de proposer des applications de plus en plus techniques avec des grades de matières de plus en plus larges.

5.3.2.4. DÉVELOPPER DES SERVICES DE MOBILITÉ ET DE L'INTELLIGENCE EMBARQUÉE G.32

5.3.2.4.1. L'OFFRE MOBILITÉ

Au-delà des services automobiles classiques (entretien, financement, assurance), PSA Peugeot Citroën développe des services pour une nouvelle conception de la mobilité.

Mu by Peugeot

Peugeot propose depuis 2010 une offre de location nouvelle génération appelée Mu by Peugeot. Cette offre inédite permet à chacun, d'accéder à un bouquet de services de mobilité, accessible également depuis les smartphones. Ce service permet d'utiliser le juste moyen de transport pour chaque besoin de mobilité, grâce à la location de produits ou accessoires de la gamme Peugeot : il est possible de louer ponctuellement un vélo, un scooter, une voiture, un véhicule utilitaire léger, un véhicule de remplacement (deux roues ou automobile), un accessoire (GPS, coffre de toit, etc.) ; l'offre inclut la location du vélo à assistance électrique, du scooter électrique Peugeot E-Vivacity, de la Peugeot iOn et de la gamme Peugeot Hybride.

Disponible aujourd'hui dans 7 pays européens et plus de 90 sites du réseau, le programme Mu se déploiera dans les années qui viennent au rythme de plus de 100 nouveaux sites par an.

Le programme a reçu, depuis sa création, plusieurs prix soulignant son caractère innovant, en Allemagne, en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni.

L'offre Peugeot pour les entreprises

Depuis 2011, Peugeot propose aux entreprises quatre niveaux de prestations pour leur permettre d'optimiser les déplacements de leurs salariés :

- **Les audits de mobilité**

Peugeot a lancé les audits de mobilité en 2011 dans 9 pays européens. Il s'agit de diagnostiquer les moyens de transport utilisés par les salariés d'une société, que ce soit pour des trajets professionnels ou pour les trajets domicile/travail. À partir des constats de l'audit, des recommandations sont proposées pour optimiser les modes de transport choisis et agir sur trois leviers : les moyens investis dans les déplacements, leur impact environnemental et le confort des salariés utilisateurs.

Ces audits peuvent amener par exemple à promouvoir le covoiturage entre des salariés qui effectuent le même trajet, ou bien la mise en place de pools de véhicules mutualisés pour différents usages. Ce sont autant de mesures qui peuvent permettre aux entreprises d'améliorer leur bilan carbone.

- **L'Eco-consulting**

L'Eco-consulting consiste à analyser l'empreinte CO_2 via une évaluation des émissions de CO_2 des flottes de véhicules d'une entreprise.

- **La formation à l'éco-conduite**

Il s'agit d'une formation sur route sur les comportements de conduite, avec une analyse des remontées d'information des véhicules via une plateforme internet. En améliorant les comportements au volant, cette formation permet de réduire l'impact environnemental des déplacements en voiture (réduction des émissions de CO_2 et moindre consommation) et d'améliorer le niveau de sécurité routière.

- **Peugeot Connect Fleet**

Cette offre permet de suivre dans le temps les consommations de carburant et les émissions grâce à une remontée périodique d'information des véhicules équipés de boitiers connectés.

Citroën Multicity

Avec sa nouvelle offre de mobilité Citroën Multicity la marque propose depuis mars 2011 en France et mai 2012 en Allemagne, à tous et sans abonnement, une offre qui positionne le constructeur Citroën comme un véritable facilitateur de déplacements. Citroën Multicity est un service innovant pour gagner du temps et faciliter tous ses déplacements grâce à :

- **un site Internet dédié** pour préparer tous ses déplacements. Le moteur d'itinéraires permet de rechercher et comparer toutes les solutions possibles pour se déplacer, en fonction de ses critères. Les résultats d'itinéraires, en porte à porte et multimodal, apportent des réponses sur mesure en indiquant le coût, la durée et les émissions de CO_2 des trajets proposés. Sont présentés aussi bien des transports individuels (voiture, taxi, etc.) que des transports collectifs (bus, tramway, métro, avion, etc.). Citroën Multicity propose différents itinéraires, tous les modes, tous les horaires, tous les tarifs, et propose un service de réservations de transports, et ce sur un seul site ;
- **un guichet pour réserver** en ligne ou par téléphone ses billets d'avion, sa voiture de location dans certaines villes, ou sa chambre d'hôtel et ses voyages à l'étranger. Avec son service exclusif de voiturier Call Car, Citroën livre les voitures de location en moins de 3 heures à l'adresse du client et pour la durée de son choix (d'une heure jusqu'à plusieurs jours) ;
- **des services innovants pour répondre aux nouveaux usages de la mobilité** :
  - la location entre particuliers, proposée dès juin 2012, qui permet à un propriétaire de rentabiliser son véhicule en le louant les jours où il n'est pas utilisé, et offre à un locataire une réponse accessible à son besoin ponctuel de véhicule,
  - le covoiturage, pour partager un trajet en toute convivialité, en faisant des économies et en limitant les émissions de CO_2,
  - l'auto partage 100 % électrique à Berlin : l'offre « Citroën Multicity Auto-partage Berlin », lancée le 30/09/2012 par Citroën Multicity Allemagne, permet la location en auto partage de véhicules électriques C-Zéro à Berlin. Ce service en libre-service est 100 % électrique, flexible (aller simple) et sans réservation ;
- **un nouveau mode d'accession à l'automobile** : une offre spéciale novatrice de véhicule électrique C-Zéro en location longue durée sur 23 mois, avec la possibilité de le mettre en location entre particuliers sur Citroën Multicity, permettant ainsi un usage hybride entre une voiture utilisée de manière privative et un usage collectif. Grâce à cette opération, plus de 1 000 personnes sont devenues « ambassadeurs » du véhicule électrique ;
- **une nouvelle relation avec ses clients** : un espace spécifique sur le site de Citroën Multicity : (www.multicity.citroen.fr) pour les possesseurs de Citroën qui propose un panel de produits et de services dédiés à une meilleure utilisation de sa voiture, comme par exemple la possibilité de télécharger des cartes GPS pour système de navigation embarqué, de souscrire un contrat de services, de télécharger les zones à risque, etc.

  C'est aussi accompagner les clients Citroën, avec la garantie de la marque, dans les nouveaux usages de la mobilité (location entre particuliers, covoiturage, etc.).

Les offres packagées de BPF

BPF propose à ses clients particuliers et entreprise dans la plupart de ses implantations des offres packagées – conçues en lien étroit avec les équipes marketing des marques Peugeot et Citroën – combinant le financement du véhicule, les services liés à la maintenance et l'entretien, des assurances sur le bien ou la personne. Ces offres

permettent l'accès à un usage constant d'un véhicule en contrepartie d'un « abonnement » mensuel fixe, quels que soient les événements intervenant au cours du contrat : immobilisation du véhicule - panne, accident, chômage, incapacité de travail.

BPF propose également des solutions d'extension de la garantie constructeur qui permet de prolonger l'entretien d'un véhicule et son maintien en bon état au-delà de la durée de garantie des marques et ainsi faciliter la mobilité de ses clients.

Pour les entreprises, les offres de financement destinées aux flottes de véhicules permettent selon le profil du client soit un budget variable en fonction des variations de l'utilisation de ses véhicules, soit un budget constant pour des utilisations stables. Un site « extranet » est de plus proposé dans certains pays permettant aux gestionnaires de parc de l'entreprise cliente de maîtriser en temps réel les déplacements des utilisateurs, de les optimiser et de piloter au mieux les coûts (consommation, etc.).

5.3.2.4.2. INTELLIGENCE EMBARQUÉE

Les nouveaux services proposés par PSA Peugeot Citroën dans le domaine de l'intelligence embarquée visent une mobilité plus efficace, plus respectueuse de l'environnement et de la sécurité des personnes.

Peugeot et Citroën déploient depuis 2002 leurs services d'urgence et d'assistance autour des plateformes télématiques communes RTx/NaviDrive, qui intègrent dans un même module des fonctions radio, CD, téléphone GSM avec kit mains libres, aide à la navigation GPS et info trafic.

Fortes de cette expérience, les marques Peugeot et Citroën proposent depuis 2009 un équipement dédié aux services connectés. Il s'agit d'un boîtier télématique autonome (BTA) embarqué, doté d'une carte SIM.

Peugeot Connect

Peugeot Connect est le nom d'une gamme de services innovants basés sur les informations provenant du véhicule :

- Peugeot Connect SOS, pour l'appel d'urgence géolocalisé ;
- Peugeot Connect Assistance, pour l'assistance au dépannage géolocalisée ;
- Peugeot Connect Fleet, pour faciliter la gestion des flottes à distance. Toutes les informations nécessaires à l'utilisation et à la maintenance sont rendues disponibles à distance (kilométrage au compteur, kilométrage avant révision, diagnostics mécaniques de la boîte de vitesses, du système antipollution, etc.), avec des alertes en temps réel par l'envoi d'un e-mail pour les informations touchant à la sécurité (niveau d'huile, plaquettes de frein usées, pneus sous-gonflés, etc.). Ce nouveau service connecté dédié aux clients professionnels favorise l'entretien régulier du véhicule, au profit d'un impact environnemental réduit.

  L'offre Peugeot Connect Fleet comprend également un suivi des consommations et émissions de CO_2 ;
- Peugeot Connect apps, pour amener une offre de mobilité évolutive. Au lancement, 9 applications fonctionnant sur l'écran tactile du véhicule seront disponibles (10 en France) autour de services dédiés à la mobilité en partenariat avec de grandes marques pour rendre les déplacements plus faciles, plus sûrs et plus personnalisés. Cette offre sera disponible sur Peugeot 208 dans 3 pays d'ici fin 2012. Facile d'accès, elle est conçue comme une solution « plug and play » sans surcoût quel que soit le pays couvert où le client se rendra.

L'offre eTouch de Citroën

L'offre eTouch de Citroën, accessible à toutes les clientèles, comprend :

- d'une part, les appels géolocalisés d'urgence et d'assistance, disponibles grâce à une carte SIM intégrée ;
- d'autre part, un carnet d'entretien virtuel et un service d'éco-conduite « EcoDriving », disponibles sur Internet (sur l'espace personnel MyCITROËN) et sur smartphones.

Ces derniers permettent de suivre au plus près les consommations de carburant et émissions de CO_2 de la voiture mais aussi d'être tenu informé des opérations d'entretien et de maintenance à prévoir, ainsi que les alertes véhicules indiquées en temps réel. Ces deux services sont gratuits pendant la garantie contractuelle du véhicule.

Le service Citroën Send-To-Car permet à l'utilisateur d'envoyer le résultat d'une recherche Google Maps effectuée depuis son ordinateur vers la plateforme NaviDrive 3D de son véhicule Citroën pour un guidage vers son point de destination ou une mise en contact téléphonique.

5.3.3 L'ACTIVITÉ DES SITES ET L'ENVIRONNEMENT

5.3.3.1. UNE ORGANISATION SOLIDE ET ÉPROUVÉE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES PROCESS G.20

Depuis de nombreuses années, le Groupe a mis en œuvre une politique de protection de l'environnement, afin que l'activité de chaque site de production et de Recherche et Développement garantisse le respect de la réglementation environnementale en vigueur dans chaque pays d'implantation, et préserve la protection des milieux naturels et la qualité de vie des riverains tout en permettant une amélioration continue.

La stratégie industrielle du Groupe intègre la protection de l'environnement avec une perspective d'amélioration continue fondée sur une organisation rigoureuse, une méthodologie structurée autour d'ISO 14001, l'allocation de moyens financiers significatifs et un Outil de Reporting et de Gestion Environnementale (ORGE), dont la base de données fournit les mesures de la performance environnementale de chaque établissement depuis 1989. Ainsi le Groupe priorise et intervient efficacement sur les aspects environnementaux les plus significatifs de ses activités.

Au sein de la Direction Industrielle, un département dédié à l'environnement industriel anime et coordonne l'ensemble de la démarche environnementale des sites, gère l'application ORGE ainsi que le plan annuel d'investissement. Sur chaque site, un responsable de l'environnement s'appuie sur une équipe dédiée aux problématiques environnementales et sur des correspondants désignés dans chaque atelier. Enfin, la Direction de la Recherche et du Développement dispose également de spécialistes en environnement qui viennent en assistance aux usines, notamment lors des projets industriels. Ce sont

ainsi environ 500 personnes qui sont impliquées directement dans la gestion quotidienne de l'environnement industriel du Groupe.

Sur les aspects de reporting, le Groupe collecte les données environnementales de ses sites industriels sur le périmètre international depuis 1995, cette pratique aujourd'hui solide et éprouvée permet d'évaluer les progrès réalisés sur le long terme en complément des analyses à courtes échelles de temps.

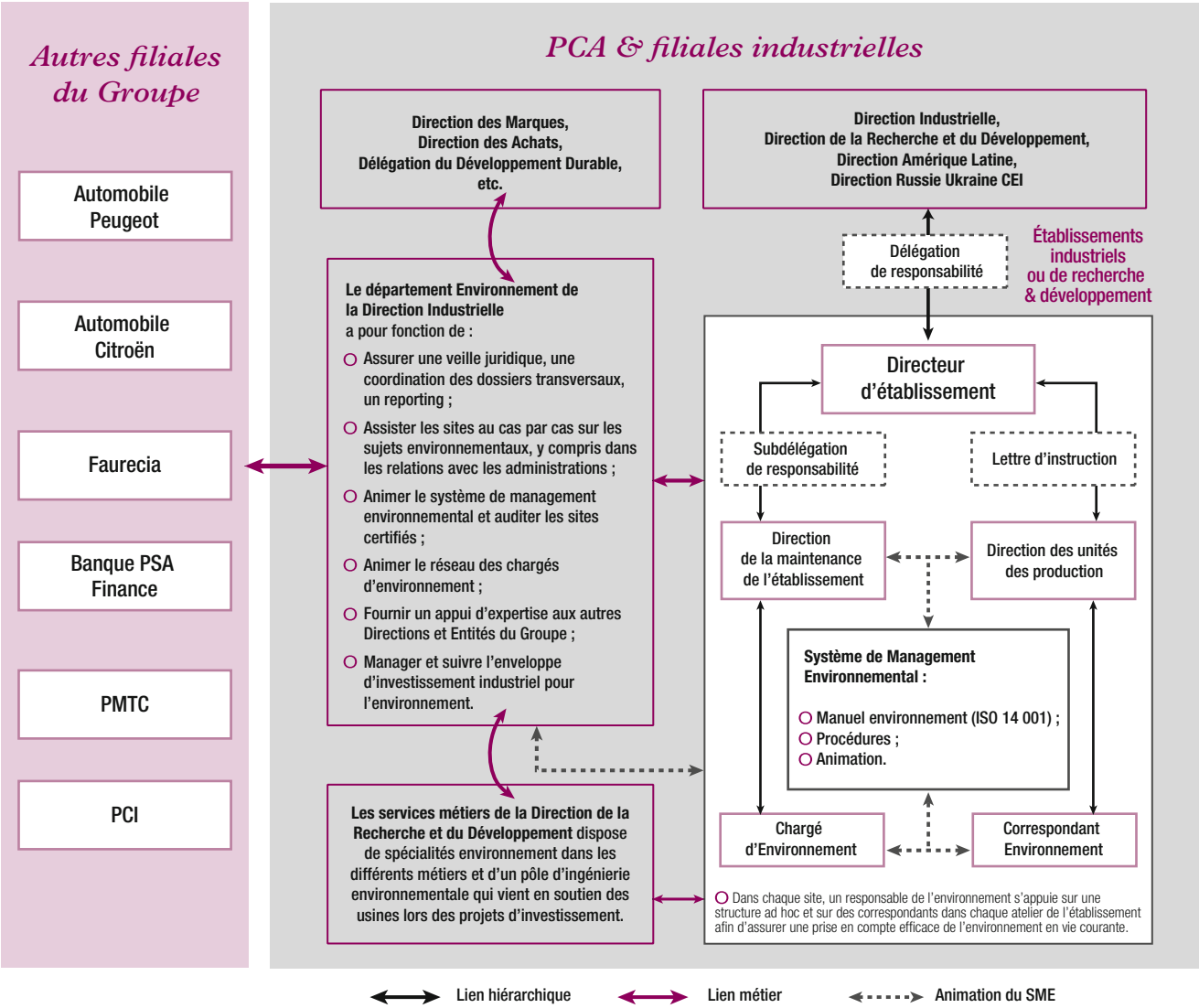

LES RÉSEAUX COMMERCIAUX DES MARQUES PEUGEOT ET CITROËN

Les marques Peugeot et Citroën sont distribuées à la fois par des points de vente détenus en propre par le Groupe et animés par Peugeot Citroën Retail (PCR) ainsi que par des concessionnaires indépendants.

Au sein de la direction Peugeot Citroën Retail une cellule environnement dédiée anime la démarche de progrès environnemental dans les points de vente propres du Groupe. Une étroite collaboration avec le département environnement de la Direction Industrielle permet d'apporter une expertise aux réseaux et de coordonner les actions des correspondants environnement des succursales ou des régions sur les différents sujets environnementaux (suivi de la conformité réglementaire, pilotage des analyses et investigations sur site, voire des actions de dépollution si nécessaire).

L'animation des démarches environnementales dans le réseau des concessions est, quant à elle, assurée par des correspondants environnement nommés dans chaque filiale des marques. Ils ont pour mission de relayer et déployer les démarches environnementales définies en central et de suivre les évolutions réglementaires spécifiques de chaque pays.

Dans les réseaux commerciaux dont elle est propriétaire, la direction Peugeot Citroën Retail anime, en France, les démarches environnementales et sociales sous forme d'autodiagnostic. Les principaux thèmes sont : les législations environnementales, la sécurité incendie et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Soucieux d'améliorer constamment le service proposé à ses clients, le groupe PSA Peugeot Citroën engage également ses réseaux de concessionnaires indépendants dans sa démarche de développement durable et les invite à conduire des actions dans trois domaines : l'environnement, le social et le management.

Les programmes Peugeot Wanact (pour Peugeot) et Greenpact (pour Citroën) sont la démonstration de la volonté du Groupe :

- de réduire les impacts environnementaux issus de son activité de commerce et d'après-vente ;
- de déployer les meilleures pratiques sociales et managériales.

Peugeot Wanact et Greenpact constituent ainsi un référentiel mondial qui :

- présente les préconisations du groupe PSA Peugeot Citroën (en particulier les principes du lean management appliqués notamment aux économies d'énergie) ;
- témoigne de bonnes pratiques.

Des moyens et outils concrets facilitent la mise en œuvre de la démarche par les réseaux et un logo ainsi qu'une signature « La conscience d'un réseau » attestent de cet engagement.

Le Groupe a engagé depuis 2011 une démarche aujourd'hui déployée par quatre « pilotes » : Chalon-sur-Saône, Abbeville et les directions régionales de Nancy et de Lyon.

Peugeot a également pour ambition de réduire les impacts environnementaux issus de son activité de commerce et d'après-vente. Un programme est à l'étude pour une mise en œuvre à partir de 2013.

Faurecia

Le suivi des sujets environnementaux au sein de Faurecia (évaluations environnementales lorsqu'elles sont nécessaires, gestion des rejets et des pollutions, gestion des déchets issus des activités de process, etc.) est décentralisé et organisé par branche d'activité.

Chaque branche d'activité dispose ainsi d'un responsable HSE (Hygiène Sécurité Environnement) chargé notamment de piloter et de coordonner, pour les différents sites de sa branche, la remontée des données environnementales. Ainsi le suivi environnemental est réalisé au niveau des sites qui définissent leurs propres objectifs environnementaux. Les émissions et consommations sont reportées annuellement au moyen d'un logiciel. Par ailleurs, tout incident environnemental est suivi au moyen du système d'alerte Groupe dit AMS (Alert Management System).

5.3.3.2. UNE POLITIQUE DE CERTIFICATION ACTIVE G.20

Au sein de PCA, un système de management environnemental est en place sur tous les sites de production du Groupe. Il est fondé sur la norme internationale ISO 14001, qui est un standard de management et d'organisation reconnu. Elle vise à formaliser une politique environnementale, identifier les Aspects Environnementaux Significatifs de chaque site et en réduire l'impact, rédiger les procédures et standards pour sa mise en œuvre et son fonctionnement, garantir la conformité réglementaire et tendre vers l'amélioration continue, principe de base de la préservation de l'environnement.

Au sein du Groupe, la certification environnementale ISO 14001 des sites industriels et de R&D a pour but d'intégrer une démarche de développement responsable et de prise en compte de l'environnement dans les activités du Groupe sur le plan environnemental. En effet, cette approche permet de mettre en place un système de prévention des impacts, incidents et sinistres environnementaux, de gérer au mieux les consommations de ressources naturelles et de production de déchets. En outre, la certification constitue une garantie pour les autorités et l'ensemble des parties prenantes, de l'engagement environnemental du Groupe.

Dans le cadre de la démarche ISO 14001, chaque salarié, qu'il soit sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée, mais aussi intérimaire ou stagiaire, reçoit une formation ou une sensibilisation à l'environnement adaptée à sa fonction et à son activité. Cette initiative vaut également pour les prestataires extérieurs qui interviennent dans les usines.

Engagée depuis plus de dix ans, la démarche de certification est arrivée à maturité dans les usines de production, qui sont aujourd'hui toutes certifiées ISO 14001. Elle se déploie maintenant sur d'autres établissements, tels les centres de R&D et de pièces de rechange. La certification ISO 14001 fait partie des standards à respecter pour chaque nouveau site de production.

CALENDRIER DE LA CERTIFICATION ISO 14001 DES SITES INDUSTRIELS

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2007	2010	2012
Mulhouse	Poissy	Aulnay	Caen	Metz	Saint-Ouen	Hérimoncourt*	La Garenne	Belchamp	Jeppener
Sochaux	Vigo	Rennes	Charleville	Mangualde			Vesoul		Sevel Nord**
	Trémery	Porto Real	Sept-Fons				Trnava		
	Madrid		Valenciennes						
	Buenos Aires								

* *Site intégré au périmètre PCA à compter de 2005 (site certifié depuis 2001).*

** *Site intégré au périmètre PCA à compter de 2012 (site certifié depuis 2000) suivant la démarche développée par PSA Peugeot Citroën.*

Au-delà de ce périmètre, les quatre joint-ventures industrielles automobiles sont certifiées : TPCA situé à Kolín en République tchèque, DPCA situé dans le Hubei (Wuhan et Xiangfan) en Chine, Sevelsud situé à Val Di Sangro en Italie, la Française de Mécanique située à Douvrin.

FAURECIA

Conformément à la politique du Groupe en matière de respect de l'environnement et dans le cadre du Système d'Excellence Faurecia (FES), les établissements de Faurecia mettent en place des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. La certification ISO 14001 permet également à Faurecia de répondre à une demande de ses clients.

Le nombre de sites certifiés ISO 14001 continue d'augmenter et s'établit à 154 sites en 2012 (contre 148 sites en 2011), soit près de 65 % du nombre total des sites industriels. Dans une démarche de progression et d'optimisation de la politique du Groupe, quarante sites ont actuellement un programme d'actions visant à la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) certifié.

5.3.3.3. LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT G.21 G.24

La compétence et l'implication des acteurs de l'environnement sont des éléments clés de la réussite des démarches de maîtrise des impacts environnementaux des sites.

Au sein de la division Automobile, pour atteindre cet objectif, le Groupe a identifié un Métier Environnement dans les filières métiers développées pour l'ensemble de ses activités majeures. Le métier environnement, labellisé par l'Université PSA permet de définir le parcours de formation de chaque acteur majeur de l'environnement pour qu'il puisse accomplir pleinement son activité. En complément, le département central « Environnement » assiste ces acteurs par une veille permanente (réglementations et bonnes pratiques).

Au-delà de la formation des acteurs majeurs de l'environnement industriel, chaque salarié reçoit à intervalle régulier, et au moins une fois par an une information sur la situation environnementale de son établissement. Enfin, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Prévention Établissement, chaque intervenant extérieur au Groupe est sensibilisé à la politique environnementale menée sur le site sur lequel il intervient. Ces différents programmes de formation environnementale représentent 13 730 heures pour l'année 2012.

FAURECIA

La mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites de Faurecia s'est accompagnée d'actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement. En 2012, ce sont ainsi 18 705 heures de formation qui ont été dispensées à 24 370 salariés Faurecia, soit 32 % de l'effectif du Groupe. Cet investissement dans le savoir-faire des salariés représente près de 147 080 euros.

5.3.3.4. LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, DES POLLUTIONS OU DES REJETS G.22 G.24

5.3.3.4.1 LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Au sein de la division Automobile, dont PCA, les nouveaux processus installés dans les usines dans le cadre de lancement de nouvelles fabrications intègrent dès leur conception la prise en compte des impacts environnementaux, pour en réduire les éventuels impacts. En complément, le département central « Environnement » gère une enveloppe d'investissements annuelle qui permet de réaliser les opérations de mise en conformité des installations liées aux évolutions réglementaires. Un plan d'investissement annuel d'environ 1,3 million d'euros a été dédié en 2012 à la réduction des nuisances et des risques environnementaux, à la prise en compte des évolutions réglementaires, au déploiement du programme de certification, etc.

Enfin, ce même département assure une veille réglementaire qui permet d'appréhender les perspectives d'évolutions réglementaires structurantes et partage ces données avec les directions de conception des moyens de production pour anticiper au mieux les futures contraintes réglementaires.

Faurecia

Faurecia prend en compte la réduction de l'impact de ses activités industrielles sur les milieux naturels au voisinage de ses sites, en particulier en termes d'émission de produits polluants dans l'air et dans l'eau, de consommation d'énergie et de génération de gaz à effet de serre ainsi que de production de déchets. Dans ce but, Faurecia a intensifié en 2012 sa politique de mise en place d'équipements de dépollution en fin de processus de fabrication ou de modifications de ces processus pour réduire les quantités ou la nocivité de leurs rejets et déchets. La somme des investissements déclarés par les établissements pour la protection de l'environnement et la mise en conformité des équipements s'est élevée à 12,6 millions d'euros en 2012, soit une hausse des investissements de plus de 70 % au regard de 2011. Les investissements dédiés exclusivement à la protection de l'environnement représentent à eux seuls 2,9 millions d'euros en 2012.

5.3.3.4.2. LES MESURES DE PRÉVENTION OU DE RÉPARATION

Maîtriser les émissions dans l'atmosphère

Les Composés Organiques Volatils

Identifiés à la fin des années 80, comme polluants ayant un rôle dans la production d'ozone, les Composés Organiques Volatils (COV) font l'objet d'une surveillance, et d'un plan d'action pour la diminution de leurs émissions.

Au sein de PCA, si les émissions globales de COV des ateliers de peinture de carrosserie du Groupe sont marginales au regard du total des émissions françaises de COV dans l'atmosphère (moins de 0,2 % en France ; source CITEPA : Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de GES en France 2012, soit 799 kt), néanmoins elles constituent le principal enjeu environnemental au regard des émissions site par site.

La politique de réduction de ces composés se décline selon les quatre axes suivants, qui font partie des Meilleures Technologies Disponibles (MTD) :

- l'optimisation des ateliers en réduisant la consommation de peintures (et donc de solvants) par l'utilisation de matériel à meilleur rendement d'application, en choisissant des peintures à teneurs en solvants réduites et en recyclant les solvants usés ;
- la mise en œuvre de technologies propres (peintures hydrodiluables) dans les nouveaux ateliers, notamment dans la nouvelle usine de Kaluga en Russie qui a été dotée de cette technologie performante ;
- l'installation d'équipements de traitement de l'air par incinération in situ des COV ;
- le développement du partage d'expérience et de l'échange de bonnes pratiques entre les différentes usines du Groupe.

Ce plan d'action a permis au Groupe, d'une part, de diviser par plus de deux les émissions de COV par véhicule dans les installations industrielles de peintures de carrosserie du Groupe en moins de 15 ans et, d'autre part, de respecter pour chaque site les valeurs limites fixées par la Directive européenne sur la réduction des émissions de COV (Composés Organiques Volatils), entrée en application en octobre 2007.

En poursuivant la mise en œuvre systématique des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement supportable, le Groupe continue à améliorer ses performances et est passé sous la barre des 4 kg de COV par véhicule produit dès 2009 avec un résultat de 3,3 kg de COV par véhicule produit sur le périmètre PCA en 2012.

Les autres polluants réglementés

Depuis 1995, la substitution progressive des combustibles fortement soufrés par des combustibles à moindre teneur en soufre, puis par le gaz naturel, a permis de réduire très largement les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) des installations de combustion du Groupe à l'échelle mondiale. Aussi en 2012, le Groupe a enregistré l'arrêt de l'utilisation de ces combustibles, ce qui permet d'établir une émission plancher de SO_2 inférieure à 15 tonnes dès l'année 2011 et maintenue pour l'année 2012.

Dans le même temps, les émissions d'oxydes d'azote (NO_X) ont également fortement diminué grâce à l'amélioration des centrales thermiques, et le choix du combustible (gaz naturel en substitution du fioul).

Deux importants projets de modernisation des chaufferies centralisées des usines de Sochaux et Mulhouse, engagés fin 2011 et qui devraient s'achever en 2014 vont permettre d'installer de nouvelles chaudières toujours au gaz, intégrant les meilleures technologies disponibles, en particulier en matière de rendement, et vont ainsi contribuer à la réduction des émissions des polluants de combustion. Enfin, l'adaptation du schéma thermique de Vesoul, engagé depuis 3 ans, par l'arrêt de l'usage du fioul s'achève par la mise en route d'une nouvelle chaudière gaz complété par une chaudière bois pour assurer les besoins en chauffage du site, tout en ayant un bilan CO_2 très favorable.

Chez Faurecia, la diminution des consommations de combustibles a permis de baisser de 4,4 % les émissions de N_2O, de 2,8 % les émissions de CH_4 et de 4,3 % les émissions de NO_2 en 2012 par rapport à 2011.

Au total, 161 établissements sont soumis à une auto-surveillance par les autorités locales pour le suivi de la qualité des rejets atmosphériques. Parmi ces cent soixante et un sites, 86 % sont conformes aux exigences fixées dans le cadre de ce contrôle.

Maîtriser le prélèvement d'eau et les rejets aqueux

Pour la Division Automobile (dont PCA), économiser l'eau est un objectif majeur pour chaque site industriel. Comme pour l'énergie, chaque site dispose d'un plan de maîtrise de la consommation d'eau, qui repose notamment sur la généralisation du comptage, l'affichage des modes opératoires les plus économes et la mise en œuvre de systèmes de recyclage. Cette politique a permis, depuis 1995, de réduire très fortement (- 65 %) la consommation d'eau par véhicule produit, contribuant ainsi à la préservation de la ressource.

Qu'il soit raccordé à une station publique de traitement des eaux usées ou équipé en interne d'une filière complète de traitement des eaux usées, chaque site suit régulièrement, voire quotidiennement, la qualité de ses rejets aqueux à partir de nombreux paramètres définis dans les autorisations d'exploiter. Les résultats de cette surveillance font également l'objet d'une communication fréquente auprès de l'administration. Cette organisation permet de garantir une qualité des rejets aqueux acceptable pour le milieu récepteur. En particulier, les risques de pollution par eutrophisation et par acidification sont négligeables compte tenu des caractéristiques des effluents des sites automobiles du Groupe.

Chez Faurecia, l'eau consommée est principalement utilisée dans un but de refroidissement. 53,1 % des eaux usées sont rejetées en milieu naturel (dont 12,2 % nécessitant un traitement sur site), les 46,9 % restants sont dirigés vers des systèmes de traitements collectifs. 121 établissements sur les 237 interrogés sont soumis à une auto-surveillance par les autorités locales pour le suivi de la qualité des rejets des eaux usées. Parmi ces 121 sites, 86 % sont conformes aux exigences relatives aux rejets aqueux.

Protéger les sols G.24 G.30

Au sein de la division Automobile, dont PCA, le Groupe s'attache à connaître les pollutions anciennes qui peuvent être présentes dans les sols de ses sites.

À l'instigation des pouvoirs publics, ou de sa propre initiative, le Groupe a procédé à des études de pollution des sols sur de nombreux sites. Après des investigations poussées, les experts ont conclu que certains sites étudiés appartenaient à la catégorie pour laquelle une auto-surveillance est nécessaire. Au cas par cas, ces analyses sont complétées par des actions ponctuelles de dépollution ou de mesures de prévention. D'autres analyses de sol sont aussi réalisées dans le cadre des cessions ou des acquisitions d'établissements industriels ou commerciaux, mais également lors du désinvestissement de certaines installations.

Par ailleurs, le Groupe poursuit une politique rigoureuse de prévention de la pollution des sols, notamment en dotant les stockages de produits liquides de dispositifs de rétention et en limitant autant que possible la création de réseaux enterrés de transport de fluides.

Au sein des réseaux commerciaux des marques Peugeot et Citroën, dans le cadre des cessions des fonds de commerce et immobilières, la cellule environnement de Peugeot Citroën Retail (PCR) fait réaliser des études de sols et diagnostics approfondis aux droits des ouvrages identifiés comme potentiellement les plus polluants. En cas de pollutions avérées, le Groupe met en place un plan d'action destiné à traiter les pollutions, en respect des contraintes réglementaires, afin de rendre le terrain compatible avec l'utilisation prévue post-cession.

Faurecia

Les établissements de Faurecia à travers le monde occupent une surface totale de 962,25 hectares. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2011 (plus 5 %) suite à l'acquisition de nouveaux sites en 2012 (huit sites supplémentaires par rapport à 2011, soit une augmentation de 3,5 % en nombre de sites). 65 % de la surface occupée est étanche aux eaux de pluie (donnée identique à 2011).

Les 102 sites, soit 43 % des interrogés, ont établi une étude du sol et des eaux souterraines afin d'identifier à minima les conséquences de l'historique d'activité et l'impact environnemental du site en place.

Des contrôles de pollution des sols et des eaux souterraines sont également réalisés conformément aux exigences de la réglementation, ainsi que dans le cadre d'audits de due diligence environnementale nécessitant des investigations approfondies.

Maîtriser la consommation énergétique

Au sein de la division Automobile, dont PCA, la fabrication des véhicules utilise de l'énergie pour des procédés industriels très variés : fonderie, usinage, cuisson des peintures, traitement thermique, etc. En conséquence, le Groupe dispose d'un plan de maîtrise de l'énergie sur l'ensemble de ses sites de production, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles, et qui a permis de réduire de 24 % la consommation d'énergie par véhicule produit depuis 1995.

En outre, ce plan de maîtrise a également permis de cartographier la performance énergétique des plus grands sites afin d'identifier les axes de travail nécessaires à la révision complète de leurs schémas énergétiques, ainsi que les investissements associés à court terme pour permettre la réduction des consommations énergétiques.

Aujourd'hui cette politique de maîtrise de la consommation de l'énergie porte ses fruits. Le site de Sochaux a ainsi été le premier site industriel français certifié selon le référentiel de la nouvelle norme ISO 50001, Mulhouse l'a été courant 2012 et le site de Trnava en Slovaquie s'est engagé dans la démarche et se présente à la certification en fin de premier semestre 2013.

Participation au système d'échange de quotas de CO_2

Pour la période 2008-2012, sept établissements (Sochaux, Mulhouse, Rennes, Poissy, Vesoul et Vélizy en France ; et Vigo en Espagne), dans lesquels étaient exploitées des installations de combustion de puissance supérieure à 20 MW, entrent dans le champ d'application du système d'échange de quotas de CO_2 mis en place par la directive européenne n° 2003/87/CE modifiée.

Pour les sept sites concernés, les évolutions du mode d'affectation des quotas ont conduit à une allocation en diminution de 21 % par rapport à la première période (2005-2007). Toutefois le déploiement de la politique de maîtrise des consommations énergétiques, qui s'appuie sur les meilleures technologies disponibles, a permis de réduire les émissions de CO_2 des installations concernées de sorte que la diminution des allocations n'a pas eu d'impact négatif sur le Groupe resté « autosuffisant » sur l'ensemble de la période 2008-2012.

PSA Peugeot Citroën met en œuvre la troisième phase (2013-2020) du système d'échange de quotas CO_2. Le système s'étendra à quatre nouveaux sites (trois usines terminales et une fonderie) et à l'ensemble des activités (forges, fonderie, etc.) des sept sites déjà concernés aujourd'hui pour leurs centrales thermiques (activités de combustion).

Dans ce cadre, les demandes d'allocations en quotas gratuits ont été régulièrement établies, vérifiées par des tierces parties, validées par les autorités nationales, et sont en phase d'instruction par les autorités européennes. La notification des allocations est attendue pour le 1er semestre 2013.

Actuellement, le secteur automobile n'est pas identifié par la réglementation européenne comme un secteur exposé au « risque de fuite de carbone », en conséquence, les allocations de quotas gratuits, pour PSA Peugeot Citroën comme pour les autres constructeurs d'automobiles, seront limitées dès 2013 à 80 % d'une valeur de référence (issue d'un benchmark européen) puis diminueront chaque année selon une pente conduisant à 30 % de la valeur de référence en 2020. PSA Peugeot Citroën se prépare en conséquence à répondre à une incitation plus forte à réduire ses émissions de CO_2.

Réalisation des premiers bilans d'émission de GES (Gaz à Effet de Serre)

En application du nouvel article L. 225-25 du Code de l'environnement, issu des lois du Grenelle de l'environnement, PCA et une dizaine de ses filiales (sociétés employant plus de 500 personnes) ont réalisé pour leurs activités en France, un bilan des émissions de GES (6 GES du protocole de Kyoto), sur la base de l'année de référence 2011.

Ces bilans ont pris en compte les sources suivantes, sous contrôle opérationnel des sociétés concernées :

Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Exemple de sources d'émissions
Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles
	3	Émissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.
	4	Émissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.
	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts
Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution

Chaque société assujettie a établi son bilan en appliquant la méthodologie établie au niveau du Groupe, et l'a transmis au préfet de région compétent en décembre 2012.

Le résultat très synthétique des bilans de PCA et ses filiales est le suivant :

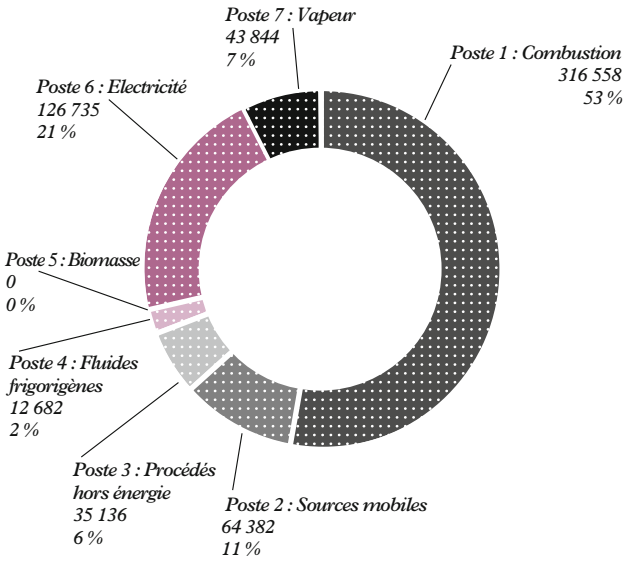

Un plan d'action couvrant la période 2012 à 2014 est joint à chaque bilan. Les actions retenues résultent soit du plan de maîtrise des énergies (exemple réduction des consommations d'électricité ou de gaz), soit d'actions spécifiques de réduction des émissions de GES (exemple utilisation de fluides frigorigènes à moindre Potentiel de Réchauffement Global).

Au total, le gain d'émission attendu du plan d'action envisagé s'élève sur les 3 années à plus de 60 000 tonnes d'équivalent CO_2.

Les réseaux commerciaux des marques

Pour les réseaux commerciaux des marques Peugeot et Citroën, la cellule environnement de Peugeot Citroën Retail (PCR) pilote actuellement deux projets complémentaires : un audit de maintenance des bâtiments et la mise en place d'un contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de gaz dans l'ensemble des succursales et filiales de Peugeot Citroën Retail. Dès mars 2013, grâce au stockage centralisé d'informations dans une base de données, ces deux projets permettront :

- d'avoir une photographie représentative de l'état des sites ;
- d'assurer la traçabilité de l'évolution des sites ;
- d'accéder rapidement à des renseignements fiables et pérennes ;
- de faciliter les mises à jour réglementaires ;
- d'optimiser les coûts de maintenance ;
- de diminuer les consommations énergétiques des points de vente.

L'audit des bâtiments permettra de collecter, pour chaque point de vente, les éléments constituants les bâtiments ainsi que leurs comportements énergétiques et le niveau des équipements de prévention incendie.

Le contrôle et l'analyse des consommations d'eau, d'électricité et de gaz seront réalisés sur la base d'un télé-relevé des compteurs (valeurs relevées en automatique heure par heure directement sur les compteurs des points de vente et programmation alerte du directeur du site par mail ou SMS en cas d'anomalie détectée par le système). Une sonde par compteurs principaux pour les trois flux installée dans chaque établissement permettra d'identifier les sites énergivores, de détecter les anomalies et de rechercher leur cause (par exemple mise en évidence de fuites non visibles ou de surconsommation due à une mauvaise utilisation des installations).

Dès lors, le Groupe pourra mettre en place des actions correctives pour réguler et diminuer la consommation de flux et d'énergie des établissements. Le Groupe animera la maîtrise des consommations via la publication d'un guide de bonnes pratiques sur les économies d'énergie et via une analyse statistique pour chaque site. Les économies générées suite aux investissements pourront être mesurées. Les interventions sur les points de vente seront réalisées par des sociétés externes spécialisées, en collaboration avec les fournisseurs de flux (pour le projet contrôle de la consommation), PCR central, et des représentants PCR en local.

Faurecia

Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) les sites Faurecia français ont réalisé leur bilan GES et communiqué un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre à leur Préfet de région. Parmi ces actions, on trouve notamment l'engagement de certains sites dans une démarche de système de management de l'énergie selon la norme ISO 50001, la diminution de la fréquence de collecte et d'analyse des indicateurs relatifs à l'énergie, l'idée étant de suivre précisément les consommations d'énergie par usage (climatisation, chauffage, éclairage) afin d'identifier les leviers de réduction.

Gérer les déchets G.25

Au sein de la division Automobile, dont PCA, la politique du Groupe en matière de gestion des déchets vise la réduction de la masse de déchets par véhicule fabriqué, ainsi que la diminution de la mise en décharge au profit des filières de valorisation et de recyclage.

Hors déchets métalliques, les résultats obtenus depuis 1995 confirment la bonne mise en œuvre de cette politique :

- le poids de déchets par véhicule a diminué de 34 % ;
- l'analyse et la caractérisation des déchets produits pendant les différentes phases de la production (forge, fonderie, mécanique, emboutissage, peinture et assemblage final) permettent d'identifier des filières de traitement alternatives à l'enfouissement. La mise en place progressive de nouvelles filières de traitement, en fonction de l'offre locale de traitement contribue à l'augmentation régulière du taux de valorisation des déchets qui atteint maintenant 85 %.

En complément, les déchets métalliques (tôles, copeaux, etc.) sont récupérés en quasi-totalité et trouvent des débouchés naturels en sidérurgie ou dans les fonderies du Groupe.

En tenant compte de ces déchets métalliques, le taux de recyclage et valorisation global des déchets industriels du Groupe s'élève à 95 %.

Le réseau commercial Peugeot Citroën Retail France a conclu un contrat de gestion national de ses déchets avec Véolia et Chimirec portant sur une période de deux ans à compter du 1er janvier 2012 pour tous les déchets dangereux et non dangereux. Ce contrat intègre les périmètres produits et fonctionnements allant du tri des déchets, au traitement de ces derniers en passant par leur conditionnement, leur collecte sur sites, leur transport, ainsi que la sensibilisation et la formation des opérateurs intervenant sur les déchets produits dans les réseaux commerciaux.

Chez Faurecia, les déchets métalliques (72 060 tonnes en 2012) sont recyclés à près de 100 %. De plus, il est à noter qu'en 2012, 13 472 tonnes de sous-produits ont été directement réutilisées en interne comme matières premières.

Prendre en compte l'équilibre biologique, préserver la biodiversité et maîtriser les nuisances olfactives et sonores G.26 G.33

L'activité de production automobile de PSA Peugeot Citroën ne présente pas intrinsèquement un haut risque pour l'environnement. Elle se caractérise cependant par la taille de ses sites, liée aux nécessités de production en très grande série.

Si la plupart des sites du Groupe sont implantés en zone industrielle périurbaine, aucun site n'est inclus dans un espace défini en tant que zone humide d'importance internationale (convention de Ramsar), ou en tant que zone réglementée pour la protection de la faune et de la flore (parcs nationaux, zones Natura 2000, réserves naturelles, etc.). Néanmoins quelques sites sont situés à proximité de certaines de ces zones. Cette proximité n'a pas de conséquence identifiée à ce jour sur les milieux concernés.

Les exigences d'équilibre et de préservation des milieux naturels, de la flore et de la faune, et les mesures à prendre pour la tranquillité des riverains sont appréciées et arrêtées à l'occasion des études d'impact ou des compléments d'études d'impact. Ces études, réalisées avant la mise en place de chaque installation nouvelle ou équipement nouveau, sont réglementairement soumises à la consultation du public et à l'approbation des autorités administratives.

Enfin, chaque site présentant des caractéristiques très différentes, et les régions dans lesquelles ils sont implantés ayant aussi des spécificités, chacun d'entre eux dispose d'une autonomie importante pour appréhender la gestion de sa biodiversité de manière adaptée. Par exemple, Rennes (France) et Madrid (Espagne) poursuivent leurs expertises floristiques afin d'adapter la gestion de leurs espaces verts. Porto Real (Brésil) et Sochaux (France) ont réhabilité des zones pour y planter des essences autochtones. Les forêts des sites de La Ferté Vidame et de Belchamp sont gérées de manière durable et sont certifiées PEFC (Pan-European Forest Certification).

Sevel Nord a aussi établi un inventaire de la biodiversité sur son site et a engagé une initiative de développement de ruches. Outre l'impact symbolique de production de miel local, cette démarche constitue un bon marqueur de l'état de la nature dans le site et ses alentours immédiats.

« Le puits de carbone Peugeot en Amazonie » ; un engagement écologique, scientifique et socio-économique

La marque Peugeot poursuit, en coopération avec l'Office National des Forêts (ONF), le programme de mécénat scientifique « Le puits de carbone Peugeot en Amazonie » débuté en 1998. Prévu pour durer jusqu'en 2038, il consiste en un reboisement de grande ampleur de terrains dégradés et en la reconstitution de la biodiversité dans l'État du Mato Grosso au Brésil, avec l'étude de la relation entre reforestation et absorption du gaz carbonique atmosphérique.

Cette reforestation promeut la biodiversité, notamment via le maintien d'espèces végétales natives et a pour but de reconstituer l'équilibre de l'écosystème. Ainsi, plus de deux millions d'arbres, d'une cinquantaine d'espèces, ont été réintroduits dans le cadre de ce projet, sur une surface totale de quelque 2 000 ha.

L'Amazonie recèle plus de 50 % de la biodiversité terrestre de la planète.

Sur les dix premières années d'existence, la quantité de CO_2 séquestrée est estimée à 53 000 tonnes, soit 5,1 tonnes de CO_2/ha et par an en moyenne. La séquestration varie de 2 à 12 tonnes de CO_2/ha/an d'une parcelle à l'autre, selon le mode de plantation (espacement) et les essences plantées. Les calculs se basent sur la méthodologie AR/ACM0001 de l'IPCC (International Panel of Experts on Climate Change).

La pérennité de ce dispositif passe également par son intégration harmonieuse dans le tissu économique et social de la région. Elle s'exprime à travers la création d'emplois, facilitant une prise de conscience sur le devenir des forêts et l'importance de les préserver.

Depuis 2009, il existe un accord de mise en Réserve Privée du Patrimoine Naturel (RPPN) entre Peugeot, l'ONF et l'État du Mato-Grosso. La réserve privée ainsi créée constitue un outil d'étude grandeur nature à la disposition de la communauté scientifique brésilienne et internationale. À l'intérieur de cette réserve, constituée de forêts naturelles sur une superficie de 1 800 hectares, toute activité de coupe et de collecte est interdite.

En novembre 2011, en marge du XIIe Conseil Scientifique et Technique du Puits de Carbone forestier Peugeot et ONF qui réunit plusieurs dizaines d'institutions politiques, scientifiques, académiques brésiliennes et françaises, Peugeot et l'ONF ont annoncé le lancement de la vente de « crédits de carbone » issus du projet. Cette opération doit assurer un financement complémentaire du projet, correspondant à la valorisation des 110 000 tonnes de CO_2 atmosphérique captées par le dispositif de reforestation développé dans la région de Cotriguaçu, dans le nord-ouest de l'État du Mato-Grosso.

Ces crédits de carbone ont été commercialisés dans le cadre du protocole VCS (Verified Carbon Standard), méthodologie conforme aux règles de mesure définies internationalement. La certification de cette classe d'actifs liée à la réalisation de projet de séquestration du carbone a été réalisée par un double audit, d'Ernst &Young et TUV-SUD. L'obtention de ce label de qualité, par des observateurs indépendants et reconnus, permet de témoigner du très grand sérieux du projet et de la rigueur de son suivi scientifique.

Le puits de carbone forestier Peugeot-ONF, devient ainsi le premier projet forestier au Brésil émettant des crédits carbone certifiés dans le cadre du protocole VCS et le second à l'échelle du continent Sud-Américain.

En 2012, le programme PETRA (Plateforme Expérimentale pour la gestion des Territoires Ruraux de l'Amazonie Légale) a été mis en place avec l'ensemble des partenaires du Puits de Carbone. Ce dernier permettra d'amplifier le dispositif d'accompagnement annuel de doctorants franco-brésiliens sur des domaines d'intérêts prioritaires pour le projet (sylviculture, biodiversité, captation de carbone, etc.). Le projet appuiera par ailleurs les petits producteurs locaux dans le développement de systèmes agro-forestiers adaptés.

En Slovénie, la filiale locale de BPF (Banque PSA Finance) a mis en place une opération en partenariat avec l'association « les Forêts Slovène » qui prévoit le reversement par BPF d'une participation à l'association. L'ensemble de la Publicité sur le Lieu de Vente réalisée pour cette opération est réalisé sur papier recyclé.

Faurecia

28 sites de Faurecia estiment aujourd'hui être situés à proximité d'une zone protégée par les autorités locales (moins de 3 kilomètres). Afin d'améliorer les pratiques liées à la protection de la biodiversité, certains sites travaillent notamment à l'élargissement de leurs espaces verts et à la valorisation de leurs déchets organiques en engrais naturels.

5.3.3.4.3. LES PROVISIONS POUR RISQUE ENVIRONNEMENTAL G.23

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Aujourd'hui, le Groupe n'a pas de provision ou de garantie pour les risques en matière d'environnement, pour ce qui concerne sa division Automobile et BPF. Cependant la réglementation sur les garanties financières trouvera à s'appliquer sur les sites industriels français du Groupe. La mise en œuvre concrète de ce nouveau dispositif est coordonnée par le département environnement et entrera en application en 2014.

Concernant Faurecia, des provisions non significatives ont été constituées en 2012 en relation avec les risques environnementaux potentiels. Elles n'ont pas fait l'objet de suivi spécifique, Elles sont incluses dans le montant des provisions détaillé à la Note 24.2 aux comptes consolidés publiés dans le document de référence de Faurecia.

Indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire pour atteinte à l'environnement

PCA

À ce titre, le Groupe n'a eu à verser aucune indemnité en 2012.

FAURECIA

En 2012, vingt-quatre établissements ont fait l'objet de trente-six procès-verbaux ou notifications de non-conformité dont 27 % concernaient l'environnement et 72 % des questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Dans le domaine de l'environnement, les observations transmises par les autorités concernaient essentiellement le défaut de surveillance de certains rejets ou le dépassement de valeurs limites. Pour la sécurité, les réclamations portaient, par exemple, au non-respect des exigences et règles HSE ou l'absence d'habilitations spécifiques. Les établissements ainsi concernés ont été assujettis au paiement de 53 452 euros au total, répartis sur six sites. Sept contentieux restent à ce jour en cours, dans le monde, sur des thèmes environnementaux.

5.3.4. CONSOMMATIONS ET ÉMISSIONS DES SITES

Les indicateurs environnementaux exposés ci-dessous correspondent à l'application des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce, du décret d'application de l'article 225 de la loi n° 2010-778 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle 2 ») et aux recommandations du GRI (Global Reporting Initiative). Un index de concordance avec les indicateurs du référentiel GRI est disponible à la fin du rapport « Responsabilité Sociale et Environnementale – *Orientations, Engagements, Indicateurs* 2012 », publié par le Groupe, pour ses divisions automobile et bancaire. Les données reportées concernent les sites industriels (PCA, PCI et Peugeot Motocycles), les sites de R&D, les principaux sites tertiaires, les établissements commerciaux du réseau propre aux marques Peugeot et Citroën, les sites logistiques des sociétés consolidées par intégration globale du groupe PSA Peugeot Citroën et BPF.

Faurecia, société cotée dont Peugeot S.A. détient 57,4 % du capital et qui dispose, compte tenu de son activité, d'une complète autonomie de gestion, établit et publie aussi dans son propre rapport annuel les indicateurs relevant de son activité.

Pour les besoins de ses activités, PSA Peugeot Citroën utilise des ressources primaires, qui sont principalement :

- l'eau, pour remplir les fonctions telles que l'usinage, le lavage, le refroidissement, les sanitaires, etc. Tenant compte de la disponibilité locale de cette ressource, l'alimentation des sites se fait à partir du réseau de distribution public, ou de captages privés dans les nappes souterraines ou les cours d'eau à proximité le cas échéant ;
- les énergies (combustibles fossiles et énergie électrique, vapeur) dont l'utilisation est au cœur même de certains process (par exemple, le traitement thermique, la fonderie, la cuisson des peintures, etc.) ou encore, indispensables au chauffage, à l'éclairage, à la climatisation des locaux, etc.

L'utilisation d'eau, d'énergie et de produits entrant dans les process de fabrication tels que la ferraille en fonderie, les tôles d'acier et d'aluminium en emboutissage, ou les produits de traitement de surface, les peintures, les fluides de coupe, les colles, les mastics, etc. génère des émissions dans l'eau, dans l'air et dans les sols, ainsi que des déchets que les sites industriels du Groupe s'attachent à limiter et à maîtriser au mieux.

S'agissant des indicateurs publiés dans ce chapitre, des précisions d'ordre méthodologique sont disponibles dans le rapport « Responsabilité Sociale et Environnementale – *Orientations, Engagements, Indicateurs* », consultable en ligne et téléchargeable depuis le site internet du Groupe.

Les taux de couverture pour les marques Peugeot et Citroën ainsi que pour Faurecia présentés sous les tableaux correspondent au ratio du nombre de sites qui sont concernés par les indicateurs spécifiés et dont les données sont disponibles sur le nombre total de sites qui sont concernés par ces indicateurs. La non disponibilité des données peut être due à une incapacité du site à répondre ou à calculer l'indicateur (absence de compteur par exemple). Quand ils ne sont pas mentionnés, les taux de couverture sont égaux à 100 %.

Nota préalable : quelques ajustements des résultats 2011 ont été faits pour tenir compte de précisions obtenues après la publication du document de référence précédent. Ces modifications sont commentées dès lors qu'elles entraînent un écart supérieur à 1 % de l'indicateur concerné.

Légende :

PCA : activités de Peugeot Citroën Automobiles (sites de production, R&D, sites tertiaires).

La consolidation PCA comprend 35 sites. En 2012, le périmètre PCA intègre les données de deux unités d'assemblages en plus par rapport à 2011 : les usines de Sevel Nord (dont le Groupe a repris le contrôle en fin d'année) et de Kaluga (dont le démarrage de la totalité des processus de production est intervenu en cours d'année). Ces évolutions de périmètre rendent les analyses sur les évolutions par rapport aux années antérieures plus délicates. Il convient aussi de noter la fermeture et la sortie du périmètre de consolidation du centre de pièces de rechange de Melun-Sénart.

AP/AC : activités des réseaux propres Peugeot et Citroën (établissements commerciaux Peugeot Citroën Retail, sièges des filiales d'importation, magasins de pièces de rechange, centres de formation régionaux et directions régionales).

La consolidation AP/AC comprend 192 établissements Citroën, 236 établissements Peugeot et 32 établissements bi-marques (PSA Peugeot Citroën), soit un total de 450 établissements.

PCI : activités de Process Conception Ingénierie (1 site).

PMTC : activités de Peugeot Motocycles (2 sites).

BPF (Banque PSA Finance) : activités de banque et assurance. Les données de la ligne BPF concernent les activités des fonctions centrales, les filiales France et Allemagne. Les données des filiales Italie, Portugal, Pologne, Slovaquie, République Tchèque, Croatie et Turquie sont incluses dans le reporting AP/AC. Le taux de couverture est par conséquent supérieur à 50 %.

Faurecia : activités de l'équipementier Faurecia.

La consolidation de Faurecia comprend 237 sites, répartis en quatre groupes-produits.

Les données présentées dans les tableaux ci-après ont fait l'objet d'une vérification par un tiers extérieur, le cabinet Grant Thornton. Les modalités, les procédures, le périmètre global de vérification ainsi que le niveau d'assurance sont précisés dans le présent document.

5.3.4.1. L'ÉNERGIE

CONSOMMATION D'ÉNERGIE, MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES G.29

Consommation d'énergie directe

Nota : Les indicateurs énergétiques sont exprimés ci-dessous dans une unité cohérente (MWh pci) par application de coefficients de conversion reconnus officiellement.

(unité : MWh pci)		Fiouls Lourds	FOD	GN + GPL	Coke + Charbon	Bois	Total
PCA	2012	4 556	4 987	1 988 699	87 181	3 185	2 088 608
	2011	4 100	5 487	1 884 388	110 585	-	2 004 560
	2010	3 709	11 830	2 386 220	105 646	-	2 507 405
AP/AC	2012	339	19 012	170 921	-	-	190 272
	2011	367	20 369	180 874	-	-	201 610
	2010	889	37 378	196 954	-	-	235 221
PCI	2012	-	-	152	-	-	152
	2011	-	-	3 959	-	-	3 959
	2010	-	-	5 123	-	-	5 123
PMTC	2012	-	-	21 703	-	-	21 703
	2011	-	0	20 346	-	-	20 346
	2010	-	10	27 890	-	-	27 900
FAURECIA	2012	1 522	10 728	708 416	-	-	720 666
	2011	2 162	14 043	741 459	-	-	757 664
	2010	4 727	18 197	724 479	-	-	747 403
BPF	2012	-	-	103	-	-	103
	2011	-	-	-	-	-	-
	2010	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**2012**	**6 417**	**34 727**	**2 889 994**	**87 181**	**3 185**	**3 018 319**
	2011	6 629	39 899	2 831 026	110 585	0	2 988 139
	2010	9 325	67 415	3 340 666	105 646	0	3 523 052

Fiouls Lourds = Fioul HTS + Fioul BTS + Fioul TBTS
Fioul HTS = Fioul Haute Teneur en Soufre
Fioul BTS = Fioul Basse Teneur en Soufre
Fioul TBTS = Fioul Très Basse Teneur en Soufre
FOD = Fioul domestique
GN = Gaz Naturel
GPL = Gaz de Pétrole Liquéfié

Les consommations d'énergies primaires de PCA augmentent de 4 % en 2012, malgré une baisse de production de l'ordre de 9 %. Ceci s'explique pour une grande part, par l'extension du périmètre déjà évoqué (Sevel Nord et Kaluga en Russie) et par une activité en baisse des usines en retrait compte tenu du contexte économique, mais aussi par des conditions climatiques un peu plus rigoureuses en 2012. Cependant, par comparaison avec les données 2010 on constate une réduction sensible des consommations, ce qui confirme que les actions de management de l'énergie mises en œuvre dans les sites permettent de compenser en grande partie les fluctuations de charge des usines.

Il convient aussi de noter que le Groupe fait des efforts afin de substituer les sources d'énergies les plus polluantes. Ceci s'illustre par le remplacement des moyens utilisant le fioul lourd par une nouvelle chaudière gaz complétée par une chaudière biomasse pour assurer les besoins en chauffage du site, tout en obtenant un bilan CO_2 très favorable..

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent en moyenne à 98 % des sites en 2012 (98 % en 2011 et 92 % en 2010) pour les consommations d'énergie directe.

La diminution des consommations énergétiques du réseau commercial Peugeot Citroën Retail est le fruit d'une politique de suivi des consommations des établissements du réseau commercial mise en place pour économiser les énergies.

Les résultats Faurecia se rapportent en moyenne à 97 % des sites en 2012 (95 % en 2011 et 90 % en 2010) pour les consommations d'énergie directe.

Consommation d'énergie indirecte

(unité : MWh)		Electricité	Vapeur	Total
PCA	2012	2 358 596	237 381	2 595 977
	2011	2 486 202	235 404	2 721 606
	2010	2 546 206	274 550	2 820 756
AP/AC	2012	143 250	4 691	147 941
	2011	157 083	9 403	166 486
	2010	153 775	13 577	167 352
PCI	2012	2 099	2 274	4 373
	2011	2 153	-	2 153
	2010	1 837	-	1 837
PMTC	2012	11 702	-	11 702
	2011	12 550	-	12 550
	2010	12 869	-	12 869
FAURECIA	2012	1 385 446	12 034	1 397 480
	2011	1 321 735	18 990	1 340 725
	2010	1 216 051	17 372	1 233 423
BPF	2012	2 054	1 289	3 343
	2011	-	-	-
	2010	-	-	-
TOTAL	**2012**	**3 903 147**	**257 669**	**4 160 816**
	2011	3 979 723	263 797	4 243 520
	2010	3 930 738	305 499	4 236 237

Sur le périmètre PCA, les consommations d'énergies secondaires baissent de 5 %, ce résultat illustre la démarche de maîtrise des énergies mises en place par le Groupe. En effet, le Groupe a réussi à répercuter la baisse de production sur ses consommations d'énergies du périmètre industriel, et ce, malgré une évolution du périmètre défavorable.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent en moyenne à 94 % des sites en 2012 (95 % en 2011 et 88 % en 2010) pour les consommations d'énergie indirecte.

Les résultats Faurecia se rapportent en moyenne à 96 % des sites en 2012 (97 % en 2011 et 93 % en 2010) pour les consommations d'énergie indirecte.

Pour Faurecia, en 2012, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'énergie estimée à 2,12 millions de MWh, à un niveau proche de celui de 2011. Parallèlement, sur l'ensemble du périmètre, les heures travaillées ont augmenté de 15 % par rapport à 2011. Rapportée au nombre d'heures travaillées, la consommation d'énergie diminue ainsi de 12,2 % par rapport à 2011, cette évolution étant notamment portée par les sites certifiés ISO 14001 (moins 13,9 %). En 2012, l'énergie consommée est constituée d'électricité à 65 %, de gaz naturel à 30,68 %, de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) à 2,8 %, de fiouls à 0,58 % et de vapeur à 0,57 %.

Cette baisse de la consommation d'énergie concerne principalement les combustibles fossiles. A un périmètre équivalent, les consommations de gaz naturel diminuent de 1,1 % (- 6 814 MWh), celles relatives au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) de 23,3 % (- 17 459 MWh) et concernant les fiouls industriels, la diminution équivaut à 24,2 % (- 3 956 MWh). La baisse de ces consommations s'explique notamment par le changement d'approvisionnement en énergie de certains sites.

La consommation d'électricité, à périmètre équivalent, enregistre quant à elle une hausse de 5 % (+ 62 845 MWh) par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par l'acquisition de huit sites et par une augmentation des heures travaillées.

Recours aux énergies renouvelables

Le Groupe examine au cas par cas les opportunités de recours aux énergies renouvelables, c'est ainsi qu'en 2010, sur le site de Sochaux, 9 300 m² de panneaux photovoltaïques avaient été installés en partenariat avec Veolia Environnement.

Dans cette optique, en novembre 2012, le site de Vesoul a inauguré la mise en service d'une chaudière bois en remplacement d'anciennes chaudières à fioul bien moins vertueuses pour l'environnement.

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE G.31 G.32

Émissions atmosphériques directes issues de l'utilisation de combustibles

Nota : Les émissions directes sont calculées à partir des consommations d'énergie directe en application de l'arrêté du 31 mars 2008 pour le CO_2 et de la circulaire du 15 avril 2002 pour les autres gaz. Leur variation est donc directement liée à l'évolution de la consommation d'énergie.

Émissions directes de Gaz à Effet de Serre (GES)

Le calcul des émissions totales de GES exprimées en t éq. CO_2 s'effectue par l'application de coefficients (pouvoirs de réchauffement globaux) de, respectivement, 310 pour le N_2O et 21 pour le CH_4 (source : rapport IPCC, 1995).

(unité : t)		CO_2	N_2O	CH_4	Total éq. CO2
PCA	2012	441 276	18,0	29,0	447 464
	2011	426 459	17,0	27,1	432 305
	2010	529 711	21,6	34,3	537 115
AP/AC	2012	40 384	1,6	2,6	40 946
	2011	42 785	1,7	2,7	43 382
	2010	50 833	2,0	3,0	51 511
PCI	2012	31	0,0	0,0	32
	2011	814	0,0	0,1	828
	2010	1 053	0,1	0,1	1 070
PMTC	2012	4 461	0,2	0,3	4 528
	2011	4 182	0,2	0,3	4 244
	2010	5 736	0,3	0,3	5 820
FAURECIA	2012	150 940	6,5	9,7	153 143
	2011	158 590	6,8	9,9	160 891
	2010	157 955	6,7	9,8	160 238
BPF	2012	21	0,0	0,0	22
	2011	-	-	-	-
	2010	-	-	-	-
TOTAL	**2012**	**637 114**	**26,3**	**41,5**	**646 134**
	2011	632 830	25,7	40,1	641 649
	2010	745 288	30,5	47,5	755 754

CO_2 = Dioxyde de carbone *N_2O = Protoxyde d'azote* *CH_4 = Méthane*

Nota : une correction du potentiel de réchauffement global du N_2O a été effectuée sur les données 2011 pour les périmètres PCA, PCI et PMTC.

Ces données prennent en compte 1 078 tonnes équivalents CO_2 provenant de la combustion de biomasse sur le périmètre PCA.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën ainsi que Faurecia se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie directe.

Les rejets atmosphériques des sites Faurecia proviennent principalement de la consommation de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié et de fiouls. Ces trois sources ont généré l'émission d'environ 150 940 milliers de tonnes de CO_2 en 2012, soit une diminution de 4,8 % (- 7 650) par rapport à 2011, leurs consommations respectives ayant diminué.

Autres émissions directes

Les émissions de NO_2 et de SO_2 sont calculées à partir des consommations d'énergies fossiles (fioul, charbon, coke, gaz naturel et GPL) en appliquant les facteurs d'émissions reconnus par la réglementation.

(unité : t)		SO_2	NO_2
PCA	2012	14,0	435,9
	2011	13,0	411,5
	2010	15,6	522,0
AP/AC	2012	7,5	44,0
	2011	8,0	46,6
	2010	14,8	56,5
PCI	2012	0,0	0,0
	2011	0,0	0,9
	2010	0,0	1,1
PMTC	2012	0,0	4,2
	2011	0,0	4,0
	2010	0,1	6,0
FAURECIA	2012	18,3	159,2
	2011	13,3	166,4
	2010	16,9	166,6
BPF	2012	0,0	0,0
	2011	-	-
	2010	-	-
TOTAL	**2012**	**39,8**	**643,3**
	2011	34,4	629,4
	2010	47,3	752,2

SO_2 = Dioxyde de soufre *NO_2 = Dioxyde d'azote*

Sur le périmètre PCA, le Groupe s'efforce de supprimer le recours aux énergies les plus polluantes. Ainsi au 31 décembre 2012, les installations industrielles du périmètre PCA n'ont plus de moyen de production fonctionnant au fioul lourd, ce qui devrait améliorer ces émissions de polluants atmosphériques sur le périmètre PCA.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën ainsi que Faurecia se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie directe.

Émissions indirectes de CO_2

Nota : Les émissions indirectes sont calculées à partir des achats d'électricité et de vapeur en application de facteurs d'émission obtenus soit auprès des fournisseurs, soit publiés par l'IEA (International Energy Agency – données 2010).

(unité : t)		CO_2 indirect
PCA	2012	283 044
	2011	250 821
	2010	353 690
AP/AC	2012	36 251
	2011	42 810
	2010	44 210
PCI	2012	590
	2011	76
	2010	83
PMTC	2012	452
	2011	443
	2010	579
FAURECIA	2012	539 648
	2011	470 563
	2010	444 448
BPF	2012	638
	2011	-
	2010	-
TOTAL	**2012**	**860 624**
	2011	764 713
	2010	843 010

L'évolution de 2012 par rapport à 2011 s'explique par une évolution des énergies achetées d'une année sur l'autre, avec une très légère augmentation de la vapeur et une baisse de l'électricité, et par le mix énergétique utilisé par nos fournisseurs pour produire cette énergie. On constate dans ce domaine une légère augmentation de la teneur en carbone des énergies fournies. Sur un horizon un peu plus long, les émissions indirectes de CO_2, déjà à un niveau faible compte tenu de notre forte implantation en France, poursuivent leur décroissance.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie indirecte.

Les résultats de Faurecia se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie indirecte. Ils se rapportent en moyenne à 97 % des sites en 2012 (99 % en 2011 et 99 % en 2010) pour les émissions indirectes de CO_2.

Les rejets atmosphériques des sites Faurecia proviennent principalement de la consommation de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié et de fiouls. Ces trois sources ont généré l'émission d'environ 150 940 tonnes de CO_2 en 2012, soit une diminution de 4,8 % (- 7 650) par rapport à 2011, leurs consommations respectives ayant diminué. La consommation d'électricité des sites Faurecia en 2012 correspond, par ailleurs, à l'émission indirecte de 539 647 tonnes de CO_2, soit une augmentation de près de 14,7 % par rapport à 2011, soit proportionnelle pour partie à l'évolution des consommations à la hausse. L'autre part de cette augmentation s'explique par une modification des facteurs d'émission suite à la mise à jour du référentiel IEA (International Energy Agency). Certains pays enregistrent une forte variation de leur facteur entre 2011 et 2012 (Russie, Pologne et Portugal). Pour information, cet amendement des facteurs d'émission engendre une augmentation de 8 % des émissions indirectes.

Émissions de COV des installations de peinture de carrosserie

Nota : Les émissions de COV des installations de peinture et des presses (émissions dues principalement aux agents de démoulage) sont déterminées par une méthode de bilan matière conforme aux principes de la directive 1999/13/CE.

		COV (t)	Ratio (kg/véh)
PCA	2012	6 597	3,30
	2011	8 059	3,65
	2010	8 390	3,75
PMTC	2012	4	
	2011	10	
	2010	4	
FAURECIA	2012	1 970	
	2011	2 228	
	2010	2 342	
TOTAL	**2012**	**8 571**	
	2011	10 296	
	2010	10 736	

COV : Composés Organiques Volatils

Nota : Les données présentées n'intègrent pas les émissions de COV de l'unité de montage de Kaluga en Russie dont le démarrage des processus de fabrication a eu lieu en cours d'année 2012. Cependant il convient de noter que le process de peinture adoptée dans cette usine repose sur des peintures hydrodiluables faiblement émettrices de COV.

En 2012, on observe une diminution de 22 % des émissions de COV (Composés Organiques Volatils), et une diminution de 11 % du ratio d'émission de COV par véhicule peint. Cette nette progression est due, notamment, à un plan de gestion et de maîtrise des consommations de solvants qui a pour effet de réduire sensiblement les émissions des installations de peinture solvantées et d'améliorer les résultats des installations déjà faiblement émettrices du fait de leur processus faisant intervenir des peintures hydrodiluables.

5.3.4.2. L'EAU

CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES G.27

Prélèvement d'eau

(unité : m³)		Eau de ville	Eau de surface	Eau souterraine	Total
PCA	2012	1 967 158	3 929 592	3 870 874	9 767 624
	2011	1 941 873	4 286 015	3 746 222	9 974 110
	2010	2 084 888	4 035 499	4 744 254	10 864 641
AP/AC	2012	676 854	-	2	676 856
	2011	706 343	-	5 000	711 343
	2010	660 891	5 115	5 431	671 437
PCI	2012	3 243	-	-	3 243
	2011	2 637	-	-	2 637
	2010	2 379	-	-	2 379
PMTC	2012	13 512	-	-	13 512
	2011	14 835	-	-	14 835
	2010	14 977	-	-	14 977
FAURECIA	2012	1 882 862	654 418	1 107 469	3 644 749
	2011	1 807 235	704 038	1 016 044	3 527 317
	2010	1 634 306	835 576	878 828	3 348 710
BPF	2012	10 201	-	-	10 201
	2011	-	-	-	-
	2010	-	-	-	-
TOTAL	**2012**	**4 553 830**	**4 584 010**	**4 978 345**	**14 116 185**
	2011	4 472 923	4 990 053	4 767 266	14 230 242
	2010	4 397 441	4 876 190	5 628 513	14 902 144

La consommation d'eau sur le périmètre PCA a diminué de 2 % par rapport à l'année 2011.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent à 86 % des sites en 2012 (86 % en 2011 et 83 % en 2010).

Les résultats de Faurecia se rapportent à 90 % des sites en 2012 (97 % en 2011 et 97 % en 2010).

Chez Faurecia, en 2012, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'eau globale estimée à 3,645 millions de mètres cubes. Sur le périmètre des 214 sites déjà exploités en 2011, la consommation d'eau globale n'augmente que de 2,9 % (+ 101 000 mètres cubes) entre 2011 et 2012, dans un contexte où les heures travaillées sont en hausse. Sur ces deux cent quatorze sites, la consommation d'eau rapportée au nombre d'heures travaillées a diminué de 8,4 %, passant de 26,7 litres à 24,5 litres par heure travaillée. Par ailleurs, la consommation d'eaux de surface ne provient que de trois sites présents à la fois en 2011 et 2012. Cette consommation a, pour sa part, diminué de 7 %, soit 50 000 mètres cubes. En 2012, la provenance de l'eau consommée par les usines de Faurecia se répartit donc de la façon suivante : 52 % est issue du réseau de ville, 18 % est pompée dans les eaux de surface, et 30 % est puisée dans la nappe phréatique.

Rejets bruts dans l'eau en sortie d'usine G.24

(unité : kg/an)		DCO	DBO5	MES
PCA	2012	1 374 178	552 685	363 743
	2011	2 152 278	831 021	491 814
	2010	2 044 413	708 937	424 608
AP/AC	2012	nc	nc	nc
	2011	nc	nc	nc
	2010	nc	nc	nc
PCI	2012	nc	nc	nc
	2011	nc	nc	nc
	2009	nc	nc	nc
PMTC	2012	520	197	27
	2011	347	208	36
	2010	1 110	293	78
FAURECIA	2012	Données non consolidées		
	2011	nc	nc	nc
	2010	nc	nc	nc
BPF	2012	nc	nc	nc
	2011	nc	nc	nc
	2010	nc	nc	nc
TOTAL	**2012**	**1 374 698**	**552 882**	**363 770**
	2011	2 152 625	831 229	491 850
	2010	2 045 523	709 230	424 686

DCO = Demande Chimique en Oxygène DBO5 = Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours MES = Matières En Suspension Nc = Non connu

Nota : En 2012, la baisse de ces indicateurs de rejets de polluants est notamment due à la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul qui rend mieux compte des rejets réels des différents sites en substitution de la méthode de calcul, utilisée jusqu'alors, proposée par les agences de l'eau françaises qui prend en compte les flux moyens et les flux du mois le plus chargé.

Nota : Les données de Faurecia ne sont pas consolidées compte tenu de la disparité des obligations réglementaires sur un périmètre mondial rendant impossible une consolidation homogène des indicateurs.

Moins de 10 % des effluents aqueux présentés ci-dessus font l'objet de rejets vers le milieu naturel après traitement épuratoire complet in situ. Le reste correspond à des rejets en station d'épuration collective pour traitement final.

5.3.4.3. LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES G.28

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES BRUTES ET RECYCLÉES ET MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LEUR UTILISATION

Consommation de matières brutes et recyclées (périmètre PCA, achats série)

En 2012, le Groupe a consommé :

- en direct : 880 000 tonnes d'acier, 63 000 tonnes de métaux non ferreux ;
- en indirect : 1 575 000 tonnes d'acier, 195 000 tonnes de métaux non ferreux, et 600 000 tonnes de matériaux de synthèse (dont 20 000 tonnes de matériaux recyclés).

La baisse du taux d'acier consommé en direct par rapport aux autres matériaux illustre la réduction de la part d'acier dans la fabrication de nos véhicules.

Consommation de matières brutes et recyclées (périmètre Faurecia)

Ont été retenus comme éléments à collecter pour 2012 les plastiques et métaux représentant les consommations les plus importantes.

En 2012, le processus de production a nécessité l'utilisation de 1 144 090 tonnes de métaux et de 297 870 tonnes de plastiques (hors stock et matières recyclées).

Les métaux sont principalement utilisés pour la fabrication des sièges et pots d'échappement : respectivement 47 % et 52 % de cette matière première.

Les plastiques sont, quant à eux, principalement utilisés pour la fabrication des planches de bord : Faurecia Interieur System utilise 63 % de cette matière première.

5.3.4.4. LES DÉCHETS G.25

QUANTITÉ DE DÉCHETS TRAITÉS PAR NATURE ET PAR FILIÈRE D'ÉLIMINATION

Périmètre PCA (hors déchets métalliques recyclés à près de 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Recyclage interne	Autres traitements	Total
Spécifiques fonderie	2012	7 118	45 863	101 842	53	154 876
	2011	9 235	65 810	101 377	60	176 482
	2010	10 943	60 783	91 616	86	163 428
DIND	2012	14 697	67 692	1 209	1 056	84 654
	2011	11 350	81 000	1 141	1 272	94 762
	2010	13 627	98 450	1 271	1 217	114 565
DID	2012	1 821	21 341	-	17 711	40 873
	2011	2 515	23 321	-	22 888	48 724
	2010	2 935	20 761	-	24 221	47 917
TOTAL	**2012**	**23 636**	**134 896**	**103 051**	**18 820**	**280 403**
	2011	23 100	170 131	102 517	24 220	319 968
	2010	27 505	179 994	92 886	25 524	325 909

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux *DID : Déchets Industriels Dangereux*

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (495 185 tonnes en 2012) qui sont recyclés à près de 100 %.

La baisse de la quantité de déchets spécifiques de fonderie entre 2011 et 2012 est liée à la baisse d'activité des deux fonderies principales du Groupe.

La quantité de déchets enfouis est stable entre 2011 et 2012. Ce résultat cache cependant une disparité d'évolution. D'une part une augmentation en Russie où les filières alternatives à ce mode de traitement sont encore peu développées, et d'autre part la poursuite d'une baisse pour les usines européennes confirmant ainsi la démarche du Groupe de réduire ses impacts environnementaux. Il convient de souligner qu'un certain nombre de sites industriels tels que Sochaux, Mulhouse et Poissy atteignent le zéro déchet enfoui (à l'exception de la faible part de ceux dont la législation impose qu'ils le soient).

Périmètre AP/AC (hors déchets métalliques)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	Total
DIND	2012	3 605	8 096	92	11 793
	2011	4 333	8 974	70	13 378
	2010	5 539	10 239	156	15 934
DID	2012	554	3 526	187	4 267
	2011	850	3 595	169	4 613
	2010	1 543	3 149	292	4 984
TOTAL	**2012**	**4 159**	**11 622**	**279**	**16 060**
	2011	5 183	12 568	240	17 991
	2010	7 081	13 388	448	20 917

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux *DID : Déchets Industriels Dangereux*

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent en moyenne à 83 % des sites en 2012 (87 % en 2011 et 91 % en 2010).

Les déchets dont le mode de traitement n'était pas connu ont été comptabilisés comme étant mis en décharge.

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (2 171 tonnes en 2012), dont 92 % sont recyclés.

Périmètre PCI + PMTC (hors déchets métalliques recyclés à près de 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	Total
Spécifiques fonderie	2012	-	-	24	24
	2011	-	-	124	124
	2010	-	-	126	126
DIND	2012	136	372	0	508
	2011	124	485	0	609
	2010	122	551	0	673
DID	2012	9	173	313	495
	2011	2	138	515	655
	2010	6	130	482	618
TOTAL	**2012**	**145**	**545**	**337**	**1 027**
	2011	127	622	639	1 389
	2010	128	681	608	1 417

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux *DID : Déchets Industriels Dangereux*

Nota : ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (313 tonnes en 2012) qui sont recyclés à près de 100 %.

Périmètre Faurecia (hors déchets métalliques recyclés à près de 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Recyclage interne	Autres traitements	Total
DIND	2012	51 059	61 657	13 472	2 754	128 942
	2011	43 542	62 896	14 258	4 529	125 225
	2010	36 874	49 283	22 786	5 736	114 678
DID	2012	2 761	6 723		6 803	16 287
	2011	2 659	7 048	-	7 337	17 044
	2010	3 290	6 157	-	7 686	17 132
TOTAL	**2012**	**53 820**	**68 380**	**13 472**	**9 557**	**145 229**
	2011	46 200	69 944	14 258	11 866	142 268
	2010	40 163	55 440	22 786	13 421	131 810

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux ;

DID : Déchets Industriels Dangereux.

Les résultats Faurecia se rapportent en moyenne à 92 % des sites en 2012 (97 % en 2011 et 98 % en 2010).

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (72 060 tonnes en 2012) qui sont recyclés à près de 100 %.

Les activités de Faurecia ont produit 203 817 tonnes de déchets en 2012 (incluant les déchets dangereux, non dangereux et les déchets métalliques autres que ceux faisant l'objet d'une valorisation interne). La quantité totale de déchets est similaire à celle relevée en 2011. Ramenée au nombre total d'heures travaillées, à périmètre équivalent, la quantité de déchets a diminué de 12,8 % en 2012 pour atteindre 1,28 kg par heure travaillée (contre 1,46 kg par heure travaillée en 2011).

En 2012, les déchets produits sont constitués à 57 % de déchets non dangereux, à 36 % de déchets de métaux recyclés en externe, et à seulement 8 % de déchets dangereux. La quantité de déchets dangereux a d'ailleurs légèrement diminué entre 2011 et 2012 pour atteindre 16 287 tonnes.

Périmètre banque PSA finance

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	Total
DIND	2012	28	0	0	28
	2011	-	-	-	-
	2010	-	-	-	-
DID	2012	0	0	0	0
	2011	-	-	-	-
	2010	-	-	-	-
TOTAL	**2012**	**28**	**0**	**0**	**28**
	2011	-	-	-	-
	2010	-	-	-	-

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux *DID : Déchets Industriels Dangereux*

5.3.5 ENGAGEMENT SOCIÉTAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.3.5.1. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE G.36

Le groupe PSA Peugeot Citroën, acteur de ses territoires d'implantation, entretient depuis de nombreuses années des relations avec l'ensemble de ses parties prenantes. L'expérience de ce dialogue permet notamment une meilleure identification des enjeux et risques sociaux, environnementaux ou économiques. En effet, l'observation continue de l'évolution des attentes, des besoins et des contraintes favorise une meilleure compréhension réciproque. Les bénéfices qui en découlent sont une meilleure prévention des risques et des conflits et l'adaptation des orientations du Groupe aux évolutions du monde, sociologiques, technologiques et institutionnelles.

PRÉSENTATION DES PARTIES PRENANTES ET INSTANCES DE DIALOGUE

PSA Peugeot Citroën a identifié ses principaux groupes de parties prenantes. Ils sont positionnés sur une cartographie en fonction de leur typologie et de l'importance des relations entretenues avec le Groupe.

Cartographie des parties prenantes

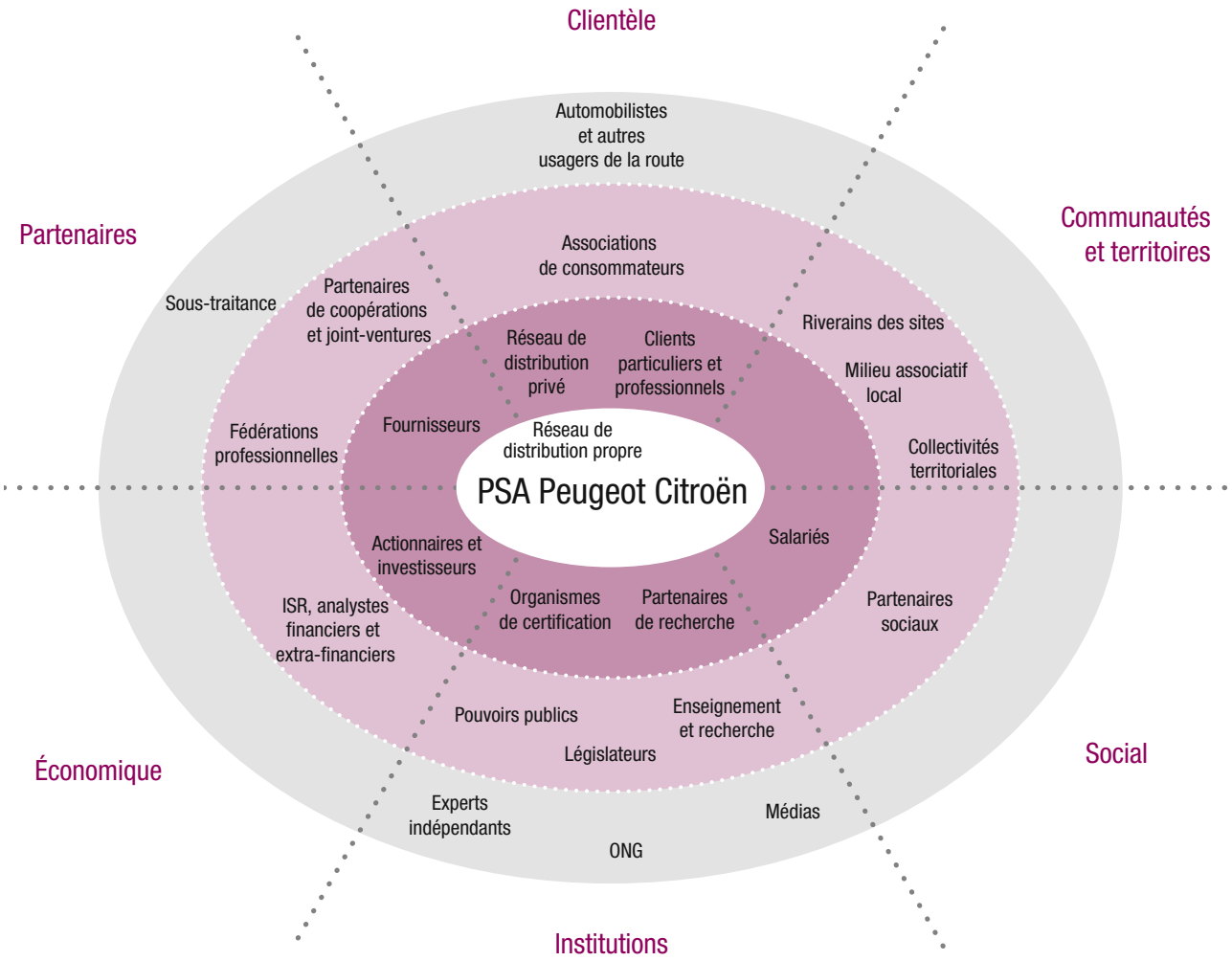

OUTILS DE DIALOGUE MIS EN PLACE PAR PSA PEUGEOT CITROËN

PSA Peugeot Citroën place les attentes de ses clients, salariés et actionnaires au cœur de ses préoccupations. Au-delà de ses partenaires industriels et commerciaux, le Groupe est attaché à entretenir un dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Présentation des principales instances de dialogue réparties selon trois niveaux : unilatérale, bilatérale et contractuelle :

Partie Prenante	Information – communication	Dialogue – consultation	Accords – partenariats
Salariés	• Actions de communication interne (newsletter, Internet, événements, etc.) • Actions de sensibilisation (semaine du développement durable, de la diversité, du handicap, actions en faveur de l'éco-conduite et de la conduite sécurisée, etc.)	• Dialogue assuré au quotidien par la hiérarchie • Lieux et temps d'échanges au sein des équipes constituées en Unités de travail Élémentaires de Travail (UE) • Système de remontée des suggestions • Dialogue via les représentants du personnel • Enquêtes satisfaction périodiques	• Formation
Partenaires sociaux		• Agenda social • Comité Européen élargi en comité mondial • Comité paritaire stratégique • Sessions de dialogue spécifiques sur les sites	• Accord cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe • Conventions collectives, accords sociaux signés avec les organisations syndicales
Clients et associations de consommateurs	• Sites Internet des marques Peugeot et Citroën • Charte de communication responsable • Sensibilisation aux équipements de sécurité routière lors de la mise en main du véhicule	• Réseau de distribution et leur service relations clientèle • Consultation de panels de consommateurs • Équipes dédiées aux relations consuméristes	
Réseaux de distribution		• Retour qualité, satisfaction clientèle	• Analyse de risques y compris éthiques avant tout contrat de distribution • Contrat de distribution incluant des clauses liées au développement durable
Actionnaires et investisseurs	• Lettre aux actionnaires • Rapport d'activité et de développement durable et document de référence • Site Internet *corporate* • Résultats financiers semestriels et annuels	• Comité de consultation • Assemblée Générale des actionnaires • Rencontres avec les investisseurs • Nombreuses conférences	
Fournisseurs	• Réunions d'information mensuelles	• Trophées fournisseurs • Journées innovation • Convention stratégique (présence des PDG des 300 plus importants fournisseurs) et Convention produits/projets • Nomination de quatre délégués régionaux • Équipes dédiées à la relation fournisseurs	• Référentiel « exigences sociales et environnementales vis-à-vis des fournisseurs » • Clauses de développement durable dans les contrats et les conditions générales de vente • Participation à la Plateforme Filière Automobile (PFA)
Partenaires de coopération et joint-ventures		• Présence dans les instances représentatives françaises (CCFA), européennes (ACEA) et mondiales	• Développement et production en commun d'organes et de base de véhicules (véhicules électriques, moteurs Euro 6, composants hybrides, etc.)
Autres constructeurs		• Membre de l'Association des Constructeurs Européens d'Automobiles (ACEA) • Membre d'associations nationales dans tous les pays d'implantation	
Agences de notations financières et extra-financières	• Publication du rapport RSE	• Réponses aux questionnaires et aux sollicitations ponctuelles	
ONG et associations	• Publication du rapport RSE	• Réponses aux sollicitations • Rencontres avec les ONG • Dialogue formalisé	• Participation à la vie socio-économique locale (infrastructures, associations locales, etc.) • Soutien de projets et d'associations par la Fondation
Institutions		• Présence auprès des institutions européennes et internationales ainsi que des pouvoirs publics français • Présence locale auprès des institutions consulaires	
Collectivités territoriales et riverains des sites	• Événements spécifiques (sécurité routière, environnement, mobilité durable, etc.)	• Dialogue avec les autorités locales • Journées portes ouvertes et visites des sites	

Partie Prenante	Information – communication	Dialogue – consultation	Accords – partenariats
Médias	• Communiqués de presse • Site Internet et mediacenter (*corporate* et des marques)	• Équipes dédiées aux relations presse	
Enseignement et Recherche	• Forum grandes écoles • Actions de sensibilisation auprès des écoles environnantes, participation à la semaine de l'industrie	• Accueil de stagiaires et apprentis, thèses en convention CIFRE • Travaux sur la mobilité urbaine au sein de l'Institut pour la Ville en Mouvement	• Partenariats avec les Éducations nationales dans les pays d'implantation • Visites, dons de véhicules, interventions pédagogiques gérées par les sites
Experts RSE et instances dédiées		• Sessions d'échanges	

Le Groupe dialogue également avec d'autres parties prenantes dans le cadre des activités bancaires de BPF :

Partie Prenante	Information – communication	Dialogue – consultation	Accords – partenariats
Autorités de Tutelle ACP – Autorité de Contrôle prudentiel pour la France	• Rapport Annuel de Contrôle Interne • Charte de contrôle interne	• Inspections réalisées à l'initiative de l'ACP • Présentation bi annuelle des résultats • Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers • Inspections réalisées à l'initiative de l'autorité locale	
Associations professionnelles	• ASF – Association Française des Sociétés Financières • FBF : Fédération Bancaire Française • Équivalent dans les pays d'implantation	• Groupes de travail • Échanges ponctuels selon besoin	
Partenaires commerciaux • **Banque** • **Assurance**	• HSBC, SG	• Coopération opérationnelle	• Différents montages de partenariats opérationnels dans certains pays : Joint ventures, etc.
Organisme de certification	• Bureau Véritas	• Audit annuel de certification ISO 9001 version 2008	
Association de consommateurs	• Via l'ASF	• Participation à des travaux liés au crédit à la consommation	
Investisseurs	• Banques, Investisseurs institutionnels	• Via la direction financière du Groupe	
Réseaux de distribution	• Concessionnaires, Filiales et succursales	• Prescripteurs, Clients	
Agences de notation	• Moody's, Standard & Poors, etc..	• Road show, • Présentations de résultats	

Le dialogue Partie Prenantes de l'année 2012 :

La crise qui a frappé le Groupe et les décisions de restructuration qui ont été prises en vue d'un ajustement nécessaire de nos capacités de production, ont amené le Groupe à privilégier un dialogue soutenu avec les parties prenantes les plus concernées : les partenaires sociaux, les collectivités locales, les services de l'État et le gouvernement, la filière automobile.

L'objectif est de co-construire le dispositif d'accompagnement social des salariés affectés par les plans d'ajustement d'effectifs.

Ce dialogue permet :

- de définir les mesures d'accompagnement de la mobilité professionnelle interne ou externe (formation, reconversion, etc.) ;
- d'engager des actions de revitalisation des sites d'Aulnay et de Rennes, en concertation anticipée avec les élus locaux, afin de préserver les conditions du développement économique local, et, en particulier de l'emploi.

En parallèle, le Groupe a apporté sa contribution active à un groupe de travail visant à sensibiliser les PME françaises aux enjeux et intérêts du dialogue avec les parties prenantes. Ce groupe de travail a réuni une dizaine de grandes entreprises françaises et a été animé par le MEDEF. Une plaquette rassemblant les principes, les outils et les diverses modalités de ce dialogue sera disponible à partir du printemps 2013 pour les PME.

D'autre part, dans le cadre des instances auxquelles le Groupe participe (EPE, C3D, Comité 21, CCFA, Comité RSE du Medef, Filière Automobile, etc.), un dialogue a été mené, sous la forme de groupes de travail, avec un certain nombre de parties prenantes (les fournisseurs français de rang 1 et rang 2, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, les ONG, les partenaires sociaux, des partenaires sur les sujets de la mobilité et notamment de la multi-modalité, et de l'écologie industrielle, etc.).

Ces rencontres ont permis de mieux cerner les enjeux sociétaux et environnementaux auxquels le Groupe doit répondre, et d'entendre les attentes des différentes parties prenantes qui souhaitent s'exprimer directement auprès du Groupe sur des sujets liés notamment à la transition énergétique, à la mobilité, etc.

FAURECIA

Faurecia a mis en place un dialogue permanent avec un certain nombre de parties prenantes à son activité :

- les partenaires de recherche : le développement technologique et l'innovation constituent l'une des priorités majeures de Faurecia. Faurecia a confirmé sa politique d'ouverture vers le milieu académique en 2012 par la signature de contrats de partenariat stratégiques comme avec le Fraunhofer ICT (*Institut für Chemische Technologie*) en Allemagne ou la constitution de nouvelles chaires industrielles avec SUPELEC et ESIGELEC pour la mécatronique, avec l'École Centrale de Paris et l'Université de Munich pour les lignes d'assemblage et la logistique ainsi qu'avec l'Université de Dortmund sur les procédés de transformation des matériaux métalliques. Ces chaires s'ajoutent notamment à la chaire industrielle sur les composites avec l'École Centrale de Nantes qui a pour but d'étudier les matériaux et les procédés de fabrication compatibles avec les temps de cycles du monde automobile. Par ailleurs, Faurecia, soucieux de se positionner sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits et de générer des matériaux 100 % naturels pour des applications semi-structurelles, a également lancé en 2012, un partenariat avec Mitsubishi Chemicals qui fournira une résine proche du polypropylène, le PBS (Poly Butylène Succinite) ;
- les fournisseurs : chaque année des conventions sont organisées avec une remise officielle de récompenses de la performance dans différents domaines : logistique, qualité, innovation, etc.. Faurecia organise également des *Strategic Supplier Meetings*, dans lesquelles le Groupe échange sur les stratégies pour renforcer le développement mutuel ainsi que des *Tech-days* de façon à promouvoir l'innovation. En 2012, le Faurecia System Excellence (FES), a ainsi fait l'objet d'une adaptation spécifique dédiée aux fournisseurs (SES - *Supplier Excellence System*) : des séances de travail en commun, des visites dans les meilleures usines du Groupe et des formations spécifiques sont désormais organisées pour développer les compétences des fournisseurs et les accompagner. Faurecia s'assure de la fiabilité de ses fournisseurs, non seulement en matière de qualité des produits, mais également en termes de respect des critères « RSE » (Responsabilité Sociale des Entreprises) ;
- les clients : Faurecia participe à tous les stades du processus de développement des équipements demandés par ses clients constructeurs automobiles, depuis la définition du cahier des charges du produit jusqu'au marketing initial ;
- les partenaires industriels ou commerciaux. En 2012, Faurecia a noué de nouveaux partenariats ou renforcé des partenariats existants : par exemple, pour l'activité Systèmes d'intérieur, Faurecia a signé un accord de joint-venture avec Rush Group Ltd., société appartenant au Groupe Rush. La joint-venture, baptisée *Detroit Manufacturing Systems* (DMS), prendra en charge des activités telles que le moulage par injection, l'assemblage et le séquencement de pièces d'intérieur dans une nouvelle usine implantée à Detroit ;
- la communauté financière : une très large variété de documents publics, dont ceux au titre de l'information réglementée, accessibles sur le site Internet du Groupe www.faurecia.fr, couvre l'activité, la stratégie et l'information financière de l'entreprise. Faurecia a organisé plus de 400 réunions et rendez-vous individuels dans 14 pays qui ont permis de dialoguer directement avec neuf cents investisseurs institutionnels et analystes financiers en 2012. Les actionnaires salariés disposent également d'un espace dédié sur l'Intranet Faurecia qui leur permet de s'informer sur l'épargne salariale mise en place au sein du Groupe ;
- les organismes de certification : conformément à la politique du Groupe en matière de respect de l'environnement et dans le cadre du Système d'Excellence Faurecia (FES), les établissements de Faurecia mettent en place des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. Cette certification permet également à Faurecia de répondre à une demande de ses clients.

5.3.5.2. L'EXCELLENCE DE LA RELATION FOURNISSEURS - L'ENGAGEMENT DANS LA *SUPPLY CHAIN*

Les achats représentent un enjeu central pour le Groupe, dans le cadre de son développement international et de son intégration dans les tissus industriels des pays où il s'implante.

La direction des achats du Groupe est dépositaire de la relation avec les fournisseurs. Elle a pour mission de constituer et maintenir une base de fournisseurs pérenne et au meilleur niveau technique, industriel et économique. Elle garantit également la qualité et la sécurité des approvisionnements du Groupe en s'assurant du respect de ses normes par ses fournisseurs notamment en matière de qualité, de logistique et de développement responsable. Elle achète tant pour Peugeot Citroën Automobiles, qui regroupe les activités industrielles et de support du Groupe, que pour le compte des directions centrales des marques, Peugeot Automobiles et Citroën Automobiles. Les achats les plus importants de Banque PSA Finances (BPF) passent également par elle.

Le statut spécifique de FAURECIA, à la fois filiale, mais aussi fournisseur d'autres constructeurs automobiles, directement concurrents de PSA Peugeot Citroën, oblige à une stricte séparation de chacune de ces entités, achats y compris. Néanmoins, les principes de responsabilité qui prévalent au sein de la direction des achats de PSA Peugeot Citroën sont également applicables dans la relation de FAURECIA vis-à-vis de sa propre chaîne d'approvisionnement, au double titre de son appartenance au Groupe et de son statut de fournisseur stratégique.

Le 29 février 2012, PSA Peugeot Citroën et General Motors ont annoncé la création d'une Alliance stratégique mondiale. Bénéficiant de la combinaison des forces et du savoir-faire des deux entreprises, celle-ci a pour objectif la rentabilité des deux partenaires et l'amélioration de leur compétitivité en Europe. Cette Alliance repose sur trois piliers :

- le partage de plates-formes de véhicules, de composants et de modules ;
- la création d'une joint-venture d'achat à l'échelle mondiale pour les produits et les services, avec un volume d'achat combiné de 125 milliards de dollars ;
- un accord logistique entre GEFCO et General Motors.

Afin de concrétiser la totalité des synergies identifiées, l'entité commune tirera partie des forces d'achats de chacun des partenaires, en conduisant une animation mondiale par famille de produits.

5.3.5.2.1. LA STRATÉGIE ACHAT DU GROUPE

L'enjeu des achats au cœur de la performance du Groupe G.39

Sur le périmètre Europe et Amérique latine, le montant des achats de PSA Peugeot Citroën en 2012 est de 23 milliards d'euros. Le montant des achats hors-série est de 3,8 milliards d'euros.

Sur ce même périmètre géographique, 19,2 milliards d'euros d'achats de PSA Peugeot Citroën concernent les pièces série entrant dans la fabrication des véhicules et les pièces de rechange.

Les pièces série achetées représentent près de **80 %** du prix de revient de fabrication d'un véhicule du Groupe.

Montant des achats dans le monde

(En milliards d'euros, périmètre Europe et Amérique latine)

	2009	2010	2011	2012
TOTAL	22,5	25	26	23
Dont achats série et pièces de rechange	17,2	20,5	22,5	19,2

Parmi les achats hors-série, ceux de BPF représentent 14 millions d'euros pour un total des achats, tout BPF confondu, d'un peu plus de 20 millions d'euros. Ces achats, principalement du conseil et de l'informatique, ne représentent pas un enjeu spécifique en termes de risques en général et de RSE en particulier. Ils sont traités comme le reste des achats du même type au sein du Groupe PSA.

Le risque fournisseurs G.34

La contribution des fournisseurs représentant environ **80 % du prix de revient de fabrication des véhicules**, les qualités techniques, logistiques et financières des fournisseurs sont prépondérantes pour la bonne marche et l'évolution du Groupe. Les défaillances temporaires ou définitives de fournisseurs – les plus redoutées étant les interruptions de livraison de pièces – peuvent conduire à des arrêts de production ainsi qu'à des retards dans le déroulement des projets véhicules, organes ou industriels.

Pour prévenir le risque fournisseur, les stratégies d'achat par famille de produit ainsi que les choix fournisseurs sont soumis à l'approbation du comité de direction des achats après examen des critères suivants : situation financière, stratégie et perspectives de croissance, dépendance à l'égard du Groupe et conformité aux exigences de développement durable.

Sur le plan industriel ou financier, les fournisseurs ou les secteurs dits « à risque » font l'objet d'un suivi spécifique. À fin 2012, le suivi préventif et curatif des fournisseurs concernait 83 dossiers représentant approximativement 7,6 % de la masse achats, contre 68 dossiers et 3 % de la masse achats en 2011. Sur le plan de la RSE, les fournisseurs à risques sont identifiés selon des critères pays/produits/process.

Une entité pluridisciplinaire, composée d'acheteurs, de financiers, de logisticiens, de spécialistes des relations sociales et de la RSE, au besoin renforcée par des compétences issues d'autres directions du Groupe, suit les engagements pris par PSA Peugeot Citroën en matière de réduction des délais de paiements, veille à l'application du Code de performance et de bonnes pratiques de la filière automobile française, coordonne la participation du Groupe aux instances de la Plateforme Filière Automobile (PFA) et du Fond de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA). Enfin, elle s'attache à maintenir un fort niveau de vigilance sur la situation économique. Elle accompagne la croissance du Groupe sur ses projets internationaux (Russie, Chine) en y déployant ses propres standards.

Une stratégie achat fondée sur les notions de partenariat et d'intégration territoriale G.34 G.38

Compte tenu des enjeux économiques de sa présence sur ses différents territoires d'implantation, PSA Peugeot Citroën place la qualité de l'interaction avec ses fournisseurs au cœur de sa stratégie. Cela passe par un resserrement de sa base fournisseurs sur un plus petit nombre d'entreprises, mieux sélectionnées, et avec lesquels le Groupe établit des relations de réciprocité et de transparence.

La direction des achats poursuit ses travaux selon quatre axes :

- **une localisation des achats au plus près des territoires d'implantation du Groupe** ;
- le renforcement de la gouvernance de la relation fournisseurs ;
- le « *supplier development* » ;
- l'inscription du **développement durable** dans la politique de relation fournisseurs ;

et développe des méthodes et des outils spécifiques pour piloter ces actions.

5.3.5.2.2. UNE LOCALISATION DES ACHATS TOUJOURS PLUS PROCHE DES BASES INDUSTRIELLES DU GROUPE, GAGE D'UNE MEILLEURE INTÉGRATION DANS SES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

L'intégration locale est un axe majeur de la politique d'achat de PSA Peugeot Citroën G.34

- À Porto Real au Brésil, une moyenne de 75 % des pièces sont achetées en Amérique latine.
- À Buenos Aires en Argentine, ce taux d'intégration locale (*i.e.* source Amérique latine) se situe autour de 65 %.
- 93 % des pièces de série utilisées par les usines du Groupe en France viennent d'Europe.
- Pour mémoire, le taux d'intégration locale (zone PECO) de l'usine de Trnava en Slovaquie est passé de 5 % en 2005 à 53 % fin 2012.

Le taux d'intégration locale correspond au montant des achats locaux sur le montant des achats globaux de l'usine y compris les livraisons Groupe/Groupe (exemple : moteurs PSA Peugeot Citroën livrés en usine de montage). À titre d'exemple, la zone locale de l'usine de Trnava est la

zone PECO, comprenant les pays suivants : Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine.

En cohérence avec les choix de développement à l'international et d'intégration locale, les 1 345 salariés de la direction achat de PSA Peugeot Citroën sont implantés au plus près des marchés cibles du Groupe.

Origine des pièces en fonction du lieu de production des véhicules

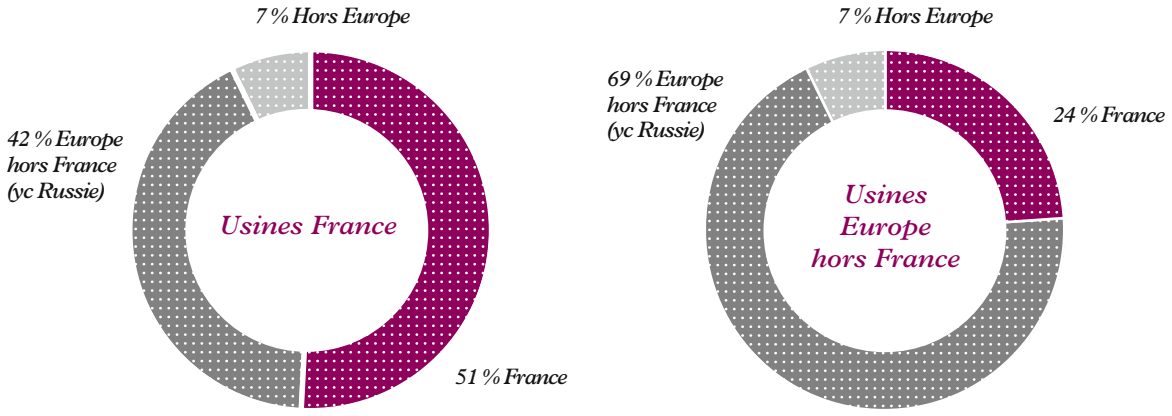

Lieux de fabrication des pièces séries, en % du chiffre d'affaires.
Achat série/rechange 2012 Europe : Union européenne.

Deux exemples d'un engagement fort : la filière automobile française et le cluster brésilien

Depuis les États Généraux de l'automobile, tenus en février 2009, le gouvernement et les constructeurs automobiles se sont attachés à la consolidation de la filière. L'engagement du groupe PSA Peugeot Citroën en la matière n'a depuis cessé de s'accroître : quatre délégués régionaux travaillent aux côtés des services de l'état à l'accompagnement des entreprises fournisseurs de rangs 1 et 2 des grands comptes. Plus de 10 cadres du Groupe sont aujourd'hui détachés ou fortement impliqués dans les gouvernances de la Plateforme Filière Auto (PFA), des associations régionales de la filière (les ARIAS, au nombre de 14 en France) ou des pôles de compétitivité, trois types d'instances que PSA Peugeot Citroën soutient également financièrement. La PFA prévoit ainsi que les grandes entreprises de la filière (constructeurs et grands équipementiers) contribueront pour moitié à son budget qui s'élève à une dizaine de millions d'euros pour les deux années à venir, etc.

Les missions de la PFA, relayée en régions par les ARIAS, et formalisées en quatre comités visent à :

- la restructuration des secteurs à la fois stratégiques et vulnérables de la filière ;
- la montée en compétences des entreprises du secteur, autour de l'excellence industrielle et du déploiement de la responsabilité sociale et environnementale ;
- l'harmonisation de l'innovation autour des priorités à la fois stratégiques et sociétales du secteur ;
- la gestion prévisionnelle des compétences vers les nouveaux métiers de l'automobile et de la mobilité, conjointement à la restauration de l'attractivité de la filière ;
- l'animation des filières régionales aux côtés des acteurs du développement économique, au service d'un accompagnement de proximité des entreprises et de l'emploi local.

Mi-2012, un groupe de travail sur la RSE dans le secteur automobile français a été mis en place. Composé des 2 grands constructeurs et d'équipementiers français de rang 1, il a pour objectif de faire le point sur les pratiques RSE de chaque entreprise et d'harmoniser celles-ci afin de les rendre plus facilement applicables dans la filière. Un volet important de ces échanges concerne les politiques d'achats responsables des participants - démarches et méthodes d'accompagnement de la chaîne de fournisseurs - afin de rapprocher les pratiques de chaque acteur et de faire émerger à terme un référentiel commun de filière.

Le Groupe est également un contributeur majeur du FMEA (Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles), dont il apporte le tiers des moyens. Ce fonds d'investissement reste un acteur majeur de la consolidation des PME et ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) du secteur.

Faisant suite à la réussite de son expérience avec le Cluster Automobile de Galicia, Espagne (CEAGA), PSA Peugeot Citroën, accompagné d'un certain nombre d'autres constructeurs et grands équipementiers, a lancé en 2012 un projet de création d'un cluster automobile autour de son usine de production brésilienne, dans la région de Porto Real. Ce projet est destiné à promouvoir la compétitivité et le développement local à travers des partenariats publics et privés : autorités locales, universités, équipementiers, etc.

Faurecia

L'ambition de Faurecia est d'acheter au plus proche des opérations industrielles afin de promouvoir le développement du tissu industriel local, et minimiser les coûts et les impacts logistiques associés.

Pour les achats de pièces séries, le pourcentage des achats réalisés localement varie de 86 % à 98 % selon les régions où sont implantés les sites de production Faurecia (chiffres 2012).

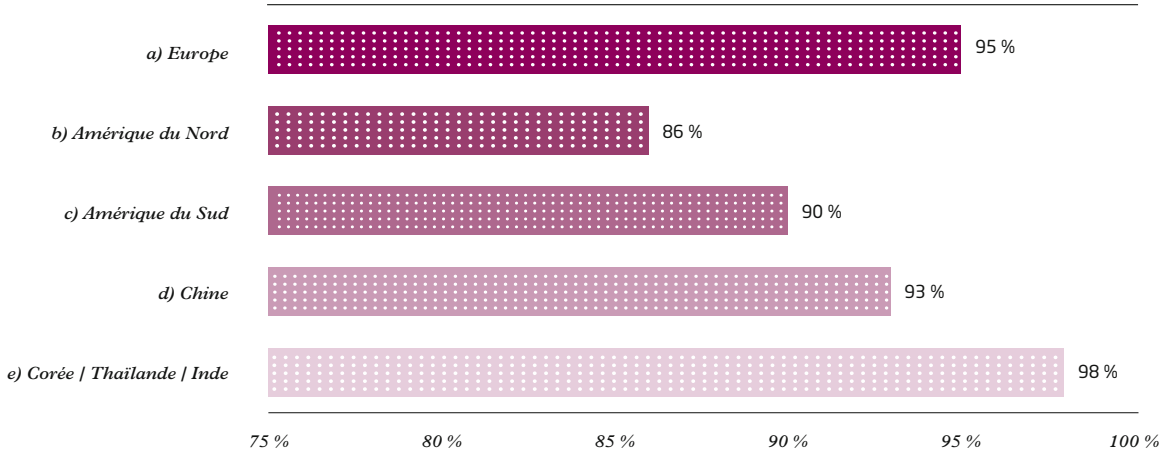

Pour les achats hors production, le pourcentage d'approvisionnement local s'élève à près de 100 %.

PSA Peugeot Citroën : premier acheteur de France au secteur protégé (entreprises adaptées et ateliers protégés) G.37

- Chiffre d'affaires 2012 en valeur ajoutée achetée (calcul : chiffre d'affaires - prix des composants et pièces) : 35 millions d'euros.
- 4 520 références industrielles gérées.
- Six associations majeures dont 5 à proximité des sites du Groupe.
- 2 005 personnes employées dont 1 849 dans le domaine industriel, correspondant à 2,23 points du taux d'emploi PCA (Peugeot Citroën Automobiles) en France.

5.3.5.2.3. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE INSCRITE DANS LA RELATION FOURNISSEURS

Des exigences RSE étendues aux fournisseurs G.39 G.42

PSA Peugeot Citroën entend faire du respect de ses exigences sociales et environnementales un axe fort de sa politique d'achats au même titre que la qualité, les délais et les coûts. Ainsi, le respect des principes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) est un des critères déterminants pour la sélection des fournisseurs. Le non-respect des droits humains entraîne des obligations correctrices immédiates. La non-mise en œuvre de ces actions entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait du panel fournisseurs.

Les « exigences de responsabilité sociale et environnementale de PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de ses fournisseurs » sont disponibles sur le portail B2B du Groupe.

Les exigences du groupe PSA Peugeot Citroën en matière sociale et environnementale :

- s'appuient sur un engagement personnel de l'encadrement : depuis 2010 la Charte éthique du Groupe fait explicitement référence à l'intégration de critères éthiques et environnementaux dans la relation fournisseurs. Cette charte est déjà signée par l'ensemble des cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, elle est en cours de déploiement pour signature auprès des autres salariés ; plus de 20 000 salariés du Groupe l'avaient signé à fin 2012 ;
- sont rassemblées dans un référentiel ad hoc à l'intention des fournisseurs : ces exigences font explicitement référence au Global Compact, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux dans le Travail, à la Déclaration de Rio sur l'Environnement et à la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- sont diffusées aux fournisseurs les plus importants du Groupe, ou issus de pays ou de familles d'achats à risques, qui doivent s'engager formellement à les respecter ou démontrer qu'ils disposent d'un référentiel équivalent. À fin 2012, près de 850 fournisseurs se sont engagés, représentant 92 % du CA achats suivi par la direction des achats ;
- sont intégrées dans les principes fondamentaux de la relation fournisseurs, dans les documents contractuels (lettres de choix fournisseur, conditions générales d'achats) et les processus Achats du Groupe.

Une politique de développement durable consolidée par des actions de formation, de sensibilisation et des audits de terrain

- Une sensibilisation au développement durable est faite aux acheteurs lors des sessions de formation à l'école achat PSA Peugeot Citroën. Depuis 2008, environ 360 personnes ont été formées en Europe et un peu plus d'une centaine en Amérique latine. De plus, l'entité développement durable de la direction des achats anime des réunions d'information régulières auprès de l'encadrement des départements achats opérationnels.
- Des actions ponctuelles de sensibilisation sont menées auprès des fournisseurs dans des secteurs jugés « à risques » concrétisées par l'envoi de questionnaires d'auto-évaluation.
- Des audits sociaux et environnementaux sont conduits chez des fournisseurs sélectionnés en fonction de critères de risques liés aux pays, produits ou process. Depuis 2010, une quarantaine d'audits sociaux et environnementaux ont été réalisés chez des fournisseurs de rang 1, 2, ou 3 auxquels il faut ajouter une dizaine d'audits de suivi.

Une contribution forte des fournisseurs aux objectifs environnementaux du Groupe

Les objectifs environnementaux du Groupe concernant les produits sont retranscrits en engagements contractuels à travers des cahiers des charges et des politiques achats qui fixent des objectifs « matériaux verts/recyclables » ambitieux. Ces objectifs sont également un des axes majeurs de la politique d'innovation sur laquelle se fonde la stratégie du Groupe en termes de labellisation de ses fournisseurs.

Faurecia

Le code éthique de Faurecia dont les principes de fonctionnement sont décrits au Chapitre 7.2.4.1 définit notamment les principes déontologiques de conduite applicables quotidiennement à l'ensemble du personnel Faurecia dans ses relations en interne comme en externe, ainsi qu'à ses partenaires et indique la façon dont le Groupe entend mettre en pratique ses valeurs de respect des clients, des actionnaires, des personnes et de l'environnement.

Le développement des politiques d'achats durables correspond à une vraie volonté au sein du Groupe. À ce titre Faurecia s'assure de la fiabilité de ses fournisseurs, non seulement en matière de qualité des produits, mais également en terme de respect des critères « RSE », tels que :

- respects des lois ;
- interdiction du travail des enfants ;
- élimination de toute forme de travail forcé ;
- respect de l'environnement ;
- promotion de la santé et de la sécurité au travail ;
- liberté d'expression et dialogue social ;
- égalité de traitement ;
- éthique et règles de comportement, notamment anti-corruption.

Le code est intégré dans les principes fondamentaux de la relation fournisseur, dans les documents contractuels notamment dans les conditions générales d'achats mises à jour en 2011 ainsi que dans le processus achats du Groupe.

Il est également demandé aux fournisseurs de fournir un engagement écrit avec preuve en appui du respect de ce code dans leur propre organisation et de son déploiement dans leur chaîne de production. Ceci est un pré-requis pour intégrer le panel Faurecia.

Par ailleurs, sur un plan spécifiquement environnemental, Faurecia déploie une politique ambitieuse pour éviter ou minimiser les problèmes locaux et/ou mondiaux qui pourraient être posés par l'utilisation de la voiture. À travers sa politique industrielle et de gestion des ressources humaines, la recherche et l'innovation, Faurecia contribue activement à la réduction des gaz à effet de serre et des émissions polluantes ainsi qu'à l'évolution de la sécurité routière. Tout au long du cycle de vie du véhicule, Faurecia demande et incite ses fournisseurs à l'accompagner dans cette démarche progressiste.

5.3.5.3. LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS G.41

5.3.5.3.1. L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité routière a toujours figuré en tête des priorités de PSA Peugeot Citroën. Cet engagement lui permet de positionner ses véhicules parmi les plus sûrs. Le Groupe privilégie des choix technologiques qui assurent à ses véhicules une réelle efficacité en matière de consommation et de sécurité, à un coût abordable au plus grand nombre.

La réponse à l'insécurité routière ne repose pas uniquement sur l'introduction de systèmes de sécurité de plus en plus sophistiqués à bord des véhicules, contribuant à l'augmentation de leur masse, et donc de leur consommation. Elle dépend également de l'amélioration des infrastructures et des actions de sensibilisation et de formation efficaces pour les automobilistes et les autres usagers de la route. Pour PSA Peugeot Citroën, exercer ses responsabilités vis-à-vis de la société, c'est aussi mener des actions de mécénat et d'éducation. En effet, le Groupe a poursuivi en 2012 ses efforts en faveur de la sécurité routière :

- en aidant à la sensibilisation des enfants, au travers de sa Fondation ;
- en soutenant les programmes de recherches financés par la Fondation Sécurité Routière ;
- auprès de ses salariés par la mise en œuvre de règles très précises sur les déplacements professionnels et les trajets domicile travail.

Sécurité primaire : éviter l'accident

Liaisons au sol

En s'appuyant sur son expertise reconnue dans le domaine des liaisons au sol (suspensions, direction, freins, etc.), le Groupe conçoit des voitures au comportement dynamique intrinsèquement sûr, qui pardonnent ou corrigent autant que possible les fautes de conduite, les aléas d'infrastructures ou de météorologie. Leur conception vise un comportement routier, une précision de direction et une efficacité de freinage qui les classent parmi les meilleures sur le marché.

Ces qualités sont complétées par des dispositifs d'assistance à la conduite destinés aider les conducteurs en situations d'urgence.

L'ABS (système de freinage à antiblocage de roues) généralisé à toutes les gammes, la répartition électronique de freinage, l'AFU (Assistance au Freinage d'Urgence) ou encore l'ESC (*Electronic Stability Control*), qui corrige la trajectoire du véhicule en situation de dérive pouvant conduire à une sortie de route, sont aujourd'hui généralisés sur toutes les gammes en Europe.

Le système de contrôle de traction *Grip Control* ou Contrôle d'adhérence, intégré au calculateur ESC, est disponible sur les Peugeot 3008 et Partner, ainsi que sur les Citroën C4 Picasso, C5 et Berlingo.

La détection de sous gonflage permet de déceler d'éventuelles chutes de pression des pneumatiques qui pourraient nuire à la stabilité du véhicule et donc à la sécurité des occupants. En assurant une surveillance permanente du gonflage des roues, ce système contribue aussi à la diminution des bruits de roulement, de la consommation de carburant et de l'usure des pneumatiques.

Vision, visibilité, vitesse et distances de sécurité

Voir et être vu. PSA a développé, dans ce domaine, de nombreuses innovations, disponibles sur plusieurs gammes de véhicules :

- des optiques innovantes : éclairage directionnel statique projecteurs directionnels xénon bi-fonction dans le haut de gamme, allumage automatique des feux de détresse en cas de forte décélération, feux de jour à LED, et commutation automatique code/route ;
- la Surveillance dans l'Angle Mort (SAM), qui informe de la présence d'un véhicule (en particulier les 2 roues motorisés) au moyen d'un pictogramme s'éclairant dans les rétroviseurs extérieurs ;
- l'aide au recul par caméra ;
- un système de vision panoramique : en cours de développement, il s'agit d'une fonction d'aide visuelle à la manœuvre (fonction qui permet au conducteur de visualiser en temps réel son véhicule avec une vue de dessus). À partir de 4 caméras implantées dans les pare-chocs avant, arrière ainsi que sous les 2 rétroviseurs extérieurs, un

calculateur reconstruit une seule image du véhicule vue de dessus. Cela permet au conducteur de se positionner de manière optimale entre 2 lignes par exemple lors d'un parcage en bataille ;
- la fonction d'alerte d'inter-distance ou Distance Alert, qui indique dans l'affichage tête haute, le temps « inter-véhicule » qui sépare le véhicule du conducteur du véhicule suivi. Le conducteur peut programmer un temps inter-véhicule en dessous duquel il souhaite être alerté ;
- l'AFIL (Alerte de Franchissement Involontaire de Ligne), qui prévient le conducteur d'une sortie de voie involontaire par une vibration du siège du côté de la ligne continue ou discontinue franchie ; cette fonction est destinée à traiter certaines situations de distraction en conduite, responsable d'un grand nombre d'accidents sur autoroutes ;
- le limiteur de vitesse, qui rend inactive la pédale d'accélérateur lorsque le conducteur tente d'aller au-delà de la vitesse maximum qu'il a programmée. 5 vitesses de consigne fréquemment utilisées peuvent être mises en mémoire par le conducteur ;
- un régulateur de vitesse intelligent, qui permet d'en faciliter l'utilisation en trafic semi-dense en ajustant la vitesse sur celle du véhicule précédent (détecté par un capteur radar moyenne portée, implanté sur la façade avant). Ainsi, il n'est plus nécessaire d'effectuer fréquemment de petits réglages de la vitesse de consigne et les désactivations et réactivations sont donc moins nombreuses. Par ailleurs, le régulateur se désactive automatiquement si le véhicule est amené à se rapprocher trop vite du précédent. La réduction de vitesse a lieu uniquement par action sur le couple moteur (pas d'action des freins) ;
- un freinage automatique à basse vitesse (fonction en cours de développement) qui, en dessous de 30 km/h, grâce à un capteur laser (Lidar) courte portée (10 m) implanté en haut de pare-brise, détecte les objets présentant un risque de collision si le conducteur ne réagit pas. Le système commande alors, au système de freinage (ABS/ESC), un freinage automatique (sans action conducteur) afin d'éviter de percuter le véhicule précédent, ou dans certains cas limites de diminuer la gravité d'une collision éventuelle par réduction de la vitesse au choc. Le conducteur peut à tout moment reprendre la main sur le système. Afin d'optimiser les distances d'arrêt, la commande de freinage est anticipée par un pré-remplissage du circuit de freinage ;
- un freinage automatique à vitesse élevée (vitesses supérieures à 20 km/h) correspondant principalement à des freinages d'urgence sur route et autoroute. D'un principe de fonctionnement technique similaire au freinage automatique à basse vitesse (capteur laser), le système déclenche automatiquement le freinage en cas d'obstacle ou amplifie le freinage du conducteur afin d'éviter l'impact ou amoindrir la gravité d'une collision éventuelle par diminution de la vitesse lors du choc.

Ergonomie et Interface Homme Machine (IHM)

La multiplication des systèmes d'aide à la conduite et la diffusion croissante des prestations d'info-divertissement exigent une attention particulière lors de la conception des IHM. PSA mène de nombreuses recherches très en amont, sur les facteurs et les risques de distraction, afin de proposer un environnement à bord le plus confortable et sécurisé possible, permettant au conducteur de rester concentré sur sa conduite.

Ces recherches couvre un large spectre allant de l'étude des moyens de diagnostic de l'état de vigilance du conducteur jusqu'à l'exploration de modalités d'interaction nouvelles, afin de limiter les situations de moindre vigilance lors des phases de conduite.

Au travers du projet collaboratif de type « car to x » appelé SCOREF (Système COopératif Routier Expérimental Français) s'appuyant sur les NTIC, ces travaux visent à transmettre aux conducteurs des informations ciblées susceptibles, soit de prévenir un risque d'accident (vitesse conseillée, alerte météos, circulation, obstacle tel un véhicule en panne sur la chaussée, etc.), soit d'offrir un service (station-service, recommandation d'itinéraire, etc.). L'ensemble de ces informations doit être mis à disposition des conducteurs sans distraire leur attention et sans perturber leur conduite.

Sécurité secondaire : protéger pendant l'accident

Carrosserie

Quelles que soient les configurations d'accidents, les caractéristiques des structures des véhicules, par leur niveau de résistance et d'absorption d'énergie permettent aux occupants de bénéficier d'une protection au meilleur niveau.

Les véhicules sont conçus pour dissiper l'énergie des chocs de façon maîtrisée, grâce aux positionnements des voies d'effort et d'éléments déformables (*crash box*). L'habitacle est quant à lui traité comme une véritable cellule de survie en réduisant les déformations et les intrusions.

C'est grâce à ces habitacles très résistants qu'il a été possible de mettre au point des dispositifs de retenue très sophistiqués et performants, basés sur des pré-tensionneurs de ceinture, des limiteurs d'efforts ou encore les nombreux airbags.

Les véhicules des marques Peugeot et Citroën proposent en effet jusqu'à 9 airbags :
- deux airbags frontaux : ils adaptent, lors du déclenchement, leur pression et leur volume à la sévérité du choc frontal ;
- deux airbags latéraux avant : ils protègent le thorax, le bassin et l'abdomen du conducteur et du passager avant ;
- un airbag de colonne de direction (ou airbag genoux) : il protège les membres inférieurs en réduisant les efforts sur les genoux et les tibias ;
- deux airbags rideaux : ils protègent le côté de la tête des passagers avant et arrière ;
- deux airbags latéraux arrière : ils protègent le thorax des passagers arrière en cas de choc latéral.

Sur certains modèles, le capot avant, actif, se soulève automatiquement en cas de choc contre un piéton grâce à un capteur et à un mécanisme pyrotechnique. Il joue alors le rôle d'amortisseur et réduit ainsi le risque de blessure sur la tête des piétons heurtés.

Spécifique à la silhouette cabriolet, le système de protection des occupants en cas de retournement est composé d'arceaux actifs, qui se déploient en cas de choc par un système pyrotechnique, et de tubes de renforts de montants de baie.

Moyens de retenue

Depuis les fixations ISOFIX, garantissant la bonne utilisation des sièges pour enfants, jusqu'aux ceintures à limiteurs d'effort et aux airbags adaptatifs, tout est calculé pour que chaque passager bénéficie du meilleur niveau de protection, quels que soient son âge et sa place dans la voiture. Les limiteurs d'effort, équipant déjà les ceintures à l'avant, font progressivement leur apparition aux places arrière. Ils permettent de contrôler la retenue des occupants en limitant les contraintes sur le thorax, et de minimiser ainsi les blessures thoraciques et abdominales. Les témoins de non-bouclage de ceinture alertent le conducteur par un signal sonore et visuel lorsque l'une des ceintures n'est pas attachée dans l'habitacle.

Résultats des tests Euro NCAP et China NCAP

L'ensemble des modèles du Groupe, et ce dès l'entrée de gamme, se situent au meilleur niveau en sécurité secondaire, comme l'attestent

les résultats obtenus aux crash-tests consuméristes européens et mondiaux : Euro NCAP, China NCAP, Latin NCAP.

À fin 2008, 13 véhicules du Groupe avaient obtenu le score maximum de cinq étoiles en protection adulte selon l'ancienne notation des tests Euro NCAP. Depuis 2009, un nouveau protocole Euro NCAP a été mis en place : dans la nouvelle notation des tests Euro NCAP, les véhicules testés reçoivent une note globale (« *overall rating* ») tenant compte des résultats en termes de protection des adultes, des piétons et des enfants, ainsi que de la présence d'équipements de sécurité.

Douze véhicules du Groupe, testés selon le nouveau protocole sévérisé en 2009, ont obtenu le score maximum de cinq étoiles.

EURO NCAP

		Protocole de test en vigueur jusqu'en 2008				Protocole de test en vigueur à partir de 2009	
Véhicule	Année de lancement	Année de test	Protection adultes*	Protection piétons*	Protection enfants	Année de test	*Overall rating* (notation globale)
Peugeot 208	2012					2012	*****
Citroën DS5	2011					2011	*****
Citroën DS4	2011					2011	*****
Peugeot 508	2011					2011	*****
Citroën C-zéro Peugeot iOn**	2010					2011	****
Citroën C4	2010					2010	*****
Citroën Nemo	2010					2010	***
Citroën C3	2009					2009	****
Citroën DS3	2009					2009	*****
Peugeot 5008	2009					2009	*****
Peugeot 3008	2009					2009	*****
Citroën C3 Picasso	2009					2009	****
Peugeot 308 CC	2008	2008	*****	**	***	2009	*****
Citroën Berlingo Peugeot Partner**	2008	2008	****	**	****		
Citroën C5	2008	2008	*****	**	****	2009	*****
Peugeot 308	2007	2007	*****	***	****	2009	*****
Peugeot 207 CC	2007	2007	*****	**			
Citroën Grand C4 Picasso	2006	2006	*****	**	****	2009	*****
Peugeot 207	2006	2006	*****	***	****		
Citroën C6	2006	2005	*****	****	****		
Peugeot Coupé 407	2005	2005	*****	**	****		
Citroën C1 Peugeot 107**	2005	2005	****	**	****		
Peugeot 807 Citroën C8**	2002	2003	*****	*			

* *Protection des occupants : notation sur cinq étoiles – Protection des piétons : notation sur quatre étoiles*

** *Les véhicules apparaissant dans la même ligne ont les mêmes spécifications techniques*

CHINA NCAP

Véhicule	Année de lancement	Année de test	*Overall rating* (notation globale)
Peugeot 308	2012	2012	*****
Peugeot 508	2011	2011	*****
Peugeot 408	2010	2010	*****
Citroën C5	2010	2010	*****
Peugeot 307 Tricorps	2009	2009	*****
Citroën C-Quatre	2008	2009	****
Citroën C-Triomphe	2006	2007	*****

Le LAB

Le LAB, Laboratoire d'Accidentologie et de Biomécanique et d'étude du comportement humain, est un laboratoire commun à PSA Peugeot Citroën et Renault travaillant sur la sécurité routière réelle et de terrain. Unique en son genre, il réalise, depuis plus de 40 ans, des recherches qui servent à mieux comprendre les mécanismes lésionnels et à les relier aux mécanismes accidentels.

Ses domaines d'excellence sont :

- l'accidentologie, c'est-à-dire l'analyse des accidents survenant sur les routes (15 000 accidents dans les bases de données) ;
- la biomécanique qui permet de connaître le comportement du corps humain et les mécanismes lésionnels lors d'un accident.

Les recherches du LAB ont permis d'orienter les choix technologiques du Groupe et d'en évaluer l'efficacité réelle sur les routes. Le LAB est ainsi à l'origine d'avancées majeures en termes de sécurité automobile telles que le limiteur d'effort sans oublier les airbags et le renforcement de certaines structures de l'habitacle.

Sécurité tertiaire : alerter, protéger, secourir

Appel d'urgence

PSA Peugeot Citroën a été précurseur et reste leader européen dans le domaine de la sécurité tertiaire, consistant à atténuer les effets des accidents en facilitant l'intervention des secours. Il est le seul constructeur généraliste à avoir déployé à grande échelle un appel d'urgence géo-localisé, sans abonnement ni limitation de durée.

Le nouveau Boîtier Télématique Autonome (BTA) développé par PSA Peugeot Citroën sépare la fonction télématique des fonctions radio, navigation et téléphonie personnelle et intègre une carte SIM.

En cas d'accident ou de malaise à bord d'un véhicule équipé, les occupants sont mis en relation avec un plateau d'assistance spécialisé, automatiquement lorsqu'un choc est détecté, ou suite au déclenchement manuel d'un appel par les occupants.

Dans les pays dans lesquels le service est déployé, le plateau d'assistance dialogue avec les occupants du véhicule dans la langue du pays d'immatriculation du véhicule même si l'appel est effectué depuis l'étranger. Si nécessaire, le plateau d'assistance fait intervenir les secours locaux.

Grâce à la géolocalisation et à la liaison mobile GSM embarquée, l'assistance localise avec précision le véhicule. Les délais d'intervention sont ainsi réduits et l'efficacité des secours améliorée.

Selon la Commission Européenne, plus de 2 000 vies pourraient être sauvées chaque année en Europe si tous les véhicules en étaient équipés. L'efficacité de ce dispositif est particulièrement forte dans les cas d'accidents sans témoins et en zone peu fréquentée.

	Cumul 2010*	Cumul 2011*	Cumul 2012
Véhicules Peugeot et Citroën équipés de l'appel d'urgence PSA Peugeot Citroën**	717 447 (1)	1 016 676	1 278 048
Appels transmis aux secours	3 968 (1)	5 212	7 207
Nombre de pays ou le service Appel d'Urgence PSA est ouvert	10	10	13
Pays où le service appel d'urgence PSA Peugeot Citroën est ouvert	France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche, Suisse	France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche, Suisse	France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Suisse, Danemark, Pologne, Royaume-Uni

(1) Chiffres actualisés suite erreur détectée dans comptabilisation « Cumul 2010 » figurant dans Rapports RSE 2010 & 2011

** Chiffres au cumul depuis le lancement en janvier 2003*

Dans les pays où le service de prise en charge des appels localisés n'est pas disponible, en cas d'accident, Peugeot Connect SOS ou Citroën eTouch appellent directement le numéro d'urgence européen 112, sans transmission d'informations de localisation. Près de 153 000 véhicules Peugeot et Citroën sont concernés. Au total, l'appel d'urgence équipe donc environ 1 431 058 véhicules Peugeot et Citroën en Europe.

Pour la première fois, à l'occasion du Mondial de l'Automobile 2010 (Paris), l'Euro NCAP a décerné des récompenses aux constructeurs qui ont mis en place des technologies ayant eu un véritable effet sur la sécurité : les Euro NCAP Advanced. Parmi les 10 innovations récompensées, Peugeot et Citroën ont été récompensés pour leur système d'Appel d'urgence, seul prix concernant la sécurité tertiaire. Six véhicules ont été récompensés : les Peugeot 308, 3008 et 5008 pour Peugeot Connect SOS, et les Citroën DS3, C4, C5 pour Citroën Appel d'Urgence Localisé.

Fiches de désincarcération

Pour faciliter l'intervention des secours, le Groupe élabore conjointement avec les équipes de secours françaises des fiches d'aide à la désincarcération pour chacun de ses modèles.

Des sessions de formation sont régulièrement organisées pour mettre à jour les connaissances des équipes de secours sur les nouveaux véhicules et les nouvelles technologies sur le point d'être commercialisés. Le Groupe fournit également du matériel pédagogique aux services de secours. Sur l'année 2012 le Groupe a donné 142 véhicules ou caisses aux services de secours pour leurs exercices pratiques. Parallèlement, PSA Peugeot Citroën, pilote, en lien avec la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur Français (DGSCGC) et le groupe zonal de désincarcération, les travaux sur la définition d'une norme internationale de fiche de désincarcération, qui se déroulent à l'ISO (comprenant l'Allemagne, le Japon, les USA, etc.). Cette norme doit voir le jour d'ici à la fin 2013 et devenir un standard dans le monde entier.

Peugeot Motocycles

Sécurité

4ème constructeur sur le marché du deux-roues motorisé en Europe, Peugeot Scooters fait de la sécurité sa priorité avec une approche de la mobilité urbaine à la fois plus sûre et plus citoyenne.

Au cœur de sa stratégie, l'innovation a permis à Peugeot Scooters de s'imposer comme la marque de référence en matière de protection passive et active. Citons par exemple :

- développement du système de freinage intégral SBC (2001) ;
- première marque au monde à proposer le système de freinage ABS sur un scooter 125 (2002) ;

- commercialisation d'un gilet airbag (2011) ;
- commercialisation de Metropolis 3 roues, premier scooter du marché équipé de DRL (Day Running Light, soit feux de jour) pour une visibilité de jour accrue (2013).

Faurecia

Faurecia axe la recherche et l'innovation sur un certain nombre d'enjeux prioritaires visant notamment à avoir un impact positif sur la santé et la sécurité des consommateurs : contrôle des émissions et matériaux durables.

Ainsi Faurecia développe par exemple un ensemble de technologies permettant la diminution des émissions d'oxydes d'azote et de particules pour les moteurs diesel.

5.3.5.3.2. LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La distribution de crédits à la consommation qui représente environ 70 % du total des crédits distribués par BPF et ses filiales fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs. Cette réglementation a été renforcée au sein de l'Union Européenne avec l'adoption de la Directive 2008/48/CE concernant les contrats de crédit aux consommateurs, directive que les différents pays membres de l'Union Européenne devaient transposer dans leur droit national avant le 12 mai 2010.

BPF et/ou ses filiales ont participé aux groupes de travail et de réflexion mis en place par les associations professionnelles dans les différents pays concernés à l'occasion de la transposition de la Directive européenne. Cette directive a créé de nouvelles obligations en matière de publicité, information précontractuelle, étude de la solvabilité des emprunteurs, information contractuelle qui ont été mises en œuvre par BPF et ses filiales concernées. En France, la transposition de la Directive a été réalisée par l'adoption de la loi du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde, qui est pleinement entrée en vigueur le 1er mai 2011.

Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, BPF a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite). Ce dispositif repose sur une Instruction cadre qui impose à toute entité locale (filiale ou succursale) de BPF de désigner un Responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et, dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Par ailleurs, Crédipar, la filiale de BPF en France, a adhéré au système de médiation mis en œuvre par l'Association française des Sociétés Financières – ASF - et mentionne, dans ses contrats de crédit, les coordonnées de ce Médiateur indépendant ainsi que celles de son Département Consommateurs en charge du traitement des réclamations.

Crédipar a également adhéré à « l'Accord sur le recouvrement amiable en crédit à la consommation » conclu entre l'ASF et différentes associations de consommateurs et qui vise à garantir aux clients la mise en œuvre d'un certain nombre de règles de bonne conduite (progressivité dans la démarche de recouvrement, respect de la confidentialité et de la vie privée, transparence des relations avec le client) et privilégie, en conséquence, les réaménagements amiables de créances en cas d'impayés non régularisés.

Crédipar participe au sein de l'ASF à des groupes de travail sur la protection des consommateurs (emprunteurs) et la lutte contre le surendettement.

Enfin BPF mesure régulièrement la qualité et la performance de ses services notamment au moyen d'enquêtes de satisfaction auprès de ses clients permettant une amélioration permanente de la relation Client.

5.3.5.4. LES ACTIONS RSE ET DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET/OU DES COMMUNAUTÉS LOCALES G.37 G.35

Le groupe PSA Peugeot Citroën est convaincu que la mobilité est un enjeu global de société et un droit pour tous. Elle influe sur la vie de chacun et va de pair avec le développement économique. Elle ouvre sur des notions de découverte, d'autonomie, de progrès et d'innovation. Avec plus de 200 ans de mobilité automobile, la légitimité du Groupe sur ce thème n'est plus à démontrer. Fort de cette expertise, le Groupe a choisi de s'impliquer dans des actions utiles à la collectivité s'inscrivant naturellement dans le prolongement de sa mission de constructeur automobile.

Ses convictions se concrétisent par des actions de RSE ambitieuses notamment à travers une politique de mécénat à la fois globale et locale en faveur des publics et des communautés locales, partout dans le monde.

5.3.5.4.1. LES ACTIONS DE RSE : L'IMPLICATION AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS

Les plans d'action RSE des marques

Les initiatives portées par la marque Peugeot

Au Royaume-Uni, la marque Peugeot a lancé une grande campagne de collecte de fonds avec son personnel et son réseau pour « Children In Need » qui soutient les enfants et jeunes défavorisés du royaume. Cette collecte a permis de recueillir plus de 500 000 livres sterling qui se sont additionnées au don de 50 000 livres sterling de Peugeot UK.

En Argentine, la marque a lancé un programme complet « Imagination by Peugeot » qui travaille sur trois thèmes majeurs : Sécurité Routière, Éducation et Environnement. Pour chacun de ces domaines, Peugeot a sélectionné un associé expert, avec lequel elle met en œuvre des activités de formation, de sensibilisation et de diffusion, ce qui a permis entre autres de dispenser 885 heures de formation dans 71 écoles dans 59 villes auprès de 6 400 étudiants.

Les initiatives portées par la marque Citroën

La marque Citroën a poursuivi son partenariat signé en 2009 auprès de l'association « Action Contre la Faim » pour célébrer leurs anniversaires respectifs : 90 ans pour Citroën et 30 ans pour « Action contre la Faim ». Cette année, une équipe de 85 salariés de Citroën, encore plus nombreuse que les années précédentes, s'est engagée au Challenge Interentreprises contre la faim organisé par « Action Contre la Faim » à Paris et a parcouru 1 448 kilomètres autour de la Défense.

Depuis quatre ans, la marque Citroën réalise une distribution de cadeaux Citroën (principalement des miniatures et jeux vidéo). En 2012, l'opération a permis d'offrir 4 500 cadeaux pour Noël à des enfants hospitalisés en France et en Europe (Allemagne, République Tchèque, Italie, Belgique, Espagne, Pays-Bas et Autriche).

En Espagne, Citroën apporte un soutien financier ou matériel (don de véhicules principalement) à de nombreuses associations caritatives, menant des opérations de solidarité, d'éducation ou d'insertion, le plus souvent destinées au jeune public.

En Chine, Citroën continue à soutenir l'association « Crayon Rouge », qui met en œuvre des activités destinées aux enfants des minorités en Chine occidentale, afin d'améliorer leurs conditions d'apprentissage et cultiver leur créativité.

Dans la continuité des relations privilégiées que la marque entretient avec le monde de l'art depuis plusieurs décennies, Citroën, à travers sa joint-venture CAPSA, est devenu mécène de la Biennale d'Art Moderne de Shanghai 2012. Citroën a plus particulièrement soutenu le « DS inter city pavillon », qui a pour but de promouvoir la culture et l'Art moderne au cœur de la ville.

Les plans d'actions RSE des filiales

La filiale **BPF** encourage les initiatives de mécénat pour l'ensemble de ses entités France et hors France :

- actions en faveur d'une mobilité solidaire : la filiale française de BPF, Crédipar, a offert en 2012 un tricycle motorisé aux pensionnaires handicapés mentaux ou physiques de la Maison de Marie située à Poissy. Cette action fait partie des projets réalisés en partenariat avec la Fondation du Groupe ;
- actions en faveur de personnes en situation de handicap : en Pologne, BPF a fait des dons de téléphones portables d'occasion à une association des personnes handicapées ;
- actions de solidarité face à l'urgence sociale : la filiale BPF soutient au Royaume-Uni l'association « Children in need » et son action en 2012 a permis de collecter des fonds en sa faveur ;
- actions en faveur de la recherche médicale : au Pays-Bas, une équipe de la filiale de BPF a participé à un rallye relais visant à réunir des fonds en faveur de ROPARUN ;
- actions culturelles et éducatives : en Chine, l'entité locale de BPF s'est associée à l'opération initiée par la Direction Asie « Crayon Rouge » visant à générer des dons privés par les salariés en faveur d'enfants défavorisés du village de Guishu : livres, jouets, équipements sportifs, vêtements, etc.

Les salariés de Faurecia, en France et à l'étranger, se mobilisent régulièrement autour de certaines actions sociétales. Le programme FUELS (« Faurecia Unites with Employees for Local Service ») a été lancé en 2010 et implique tous les sites de Faurecia en Amérique du Nord (États-Unis, Canada et Mexique). Ainsi, tout au long du mois de septembre 2012, les salariés des 45 sites Faurecia concernés ont collecté près de 300 tonnes de denrées non périssables en faveur de banques alimentaires locales soit l'équivalent de 730 000 repas qui ont été distribués aux familles démunies des villes où vivent et travaillent plus de 17 000 salariés de Faurecia Amérique du Nord. Un chèque de 5 000 USD a été remis par Faurecia Amérique du Nord aux deux banques alimentaires choisies par les deux sites ayant collecté le plus de denrées par salarié pour les soutenir davantage dans leur action. Par ailleurs, 500 USD ont également été remis au nom de tous les sites ayant atteint leur objectif de collecte. L'année 2012 a été une année record pour le programme FUELS puisque le résultat de la collecte est quatre fois supérieur à l'objectif que s'étaient fixé les participants. Depuis sa création, le programme FUELS a permis de collecter l'équivalent de plus de 1,3 million de repas au total.

Les plans locaux de RSE

PSA Peugeot Citroën, en tant qu'acteur économique important dans ses régions d'implantation développe des actions visant à assumer sa responsabilité sociétale sur ses différents territoires d'ancrage. Ainsi, les Plans Locaux de RSE permettent aux établissements d'organiser leurs actions dans des domaines d'intervention cohérents avec les axes de travail de la Fondation PSA Peugeot Citroën.

Ce dispositif, mis en place depuis plusieurs années, est un outil de dialogue externe avec les parties prenantes des territoires d'implantation et contribue à la communication interne du Groupe PSA Peugeot Citroën. Il existe dans la plupart des établissements de taille importante, industriels et tertiaires, en France et à l'étranger et est complémentaire à l'activité de mécénat de la Fondation.

En 2012, la politique locale de RSE du Groupe s'est orientée sur les domaines suivants :

- l'environnement (protection de la biodiversité, éducation, sensibilisation, etc.) ;
- le développement local (insertion, formation, emploi, économie solidaire, etc.) ;
- la mobilité (dont sécurité routière, éco-conduite, etc.) ;
- l'aide à l'enfance et éducation ;
- l'aide sociale/caritative hors catastrophes (besoins de base : santé, vêtements, alimentation, etc.) ;
- la culture et le mécénat.

Cette année, les actions relatives au développement local et à la mobilité sont les plus nombreuses.

Les actions de développement local

Par développement local, on entend le soutien à l'insertion, la formation, l'emploi, ainsi que les actions de solidarité. En 2012, 39 % des dépenses y ont été consacrées. Ainsi, plusieurs sites procèdent à des dons de matériel informatique et d'organes mécaniques (boîtes de vitesse, moteurs, transmissions, etc.) à des établissements scolaires d'enseignement technique. De nombreuses visites sont organisées au bénéfice d'enfants en âge scolaire afin de leur faire découvrir le monde industriel. Certains experts qui travaillent dans les sites industriels s'engagent également dans des actions d'échanges avec des étudiants et/ou des professeurs d'université afin de leur faire partager leur savoir.

Parmi les actions pérennes, le site industriel de PSA Peugeot Citroën au Brésil a poursuivi le projet Formare en partenariat avec la Fondation Lochpe. En effet, depuis 2008, cette école prépare 20 jeunes issus de quartiers défavorisés à s'insérer dans le monde professionnel. Cette formation en montage automobile est reconnue par le ministère de l'éducation brésilien et se déroule dans les locaux de l'usine PSA Peugeot Citroën qui met à disposition ses installations ainsi que les compétences de ses salariés.

Deux établissements européens, Madrid et La Garenne-Colombes, ont organisé en 2012 des « Trophées Solidarité ». Ce dispositif a été mis en place en 2005 avec pour objectif de soutenir les projets personnels des salariés dans le domaine de la solidarité. Tous les membres du personnel du site qui le souhaitent sont invités à déposer un dossier pour défendre la cause dans laquelle ils s'engagent à titre personnel (association humanitaire, de défense de l'environnement, etc.). Les dossiers les plus aboutis se voient remettre un prix, accompagné d'un soutien financier à leur action.

Sur les sites PSA Peugeot Citroën en France, de nombreuses actions de sensibilisation au handicap ont été menées tout au long de l'année et en particulier lors de la semaine du handicap, afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et de faire tomber les a priori de chacun.

Onze établissements poursuivent également la récupération de bouchons plastiques au bénéfice d'associations œuvrant pour la mobilité des personnes à mobilité réduite.

Les actions de mobilité

Cet axe d'intervention des plans locaux de RSE est conséquent et représente en 2012 près de 23 % des dépenses. Il comprend notamment le prêt ou octroi de véhicules à des associations afin d'aider leurs bénéficiaires dans leur mobilité.

Par ailleurs, une grande part des dépenses est affectée au développement d'actions sur la sécurité routière avec pour objectif de modifier le comportement du conducteur.

Tout au long de l'année, le groupe PSA Peugeot Citroën organise des expositions sur le thème de la sécurité routière avec par exemple une démonstration de voiture tonneau (Grande Armée et Paris 17), des vidéos, des simulateurs de conduite, etc. Outre la distribution gratuite d'éthylotests, il y a eu des ateliers sur la sécurité des deux roues motorisés (Grande Armée, Paris 17, La Garenne-Colombes, Poissy pôle tertiaire, Poissy-Site Industriel).

Avant les départs en vacances, des bornes de contrôle sont installées sur les parkings de certains établissements afin que les salariés puissent vérifier le système d'éclairage, les essuie-glaces, le système de freinage, et le gonflage des pneus de leur véhicule (Metz, Sept Fons, Kolin, Valenciennes).

Plusieurs caisses de voiture ont été données aux brigades de sapeurs-pompiers locales pour exercice de désincarcération. D'autres véhicules sont aussi donnés à la police (Mulhouse, Vélizy).

Les actions culturelles

Les actions concernant la culture ont été le troisième poste de dépenses locales en 2012. Cela illustre l'engagement de PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de son environnement territorial. Pour mémoire, les sites de Metz et Trémery se sont engagés à soutenir le Centre Pompidou-Metz pendant 3 ans à partir de 2011 et s'investissent aux côtés des collectivités territoriales (région Lorraine, la ville de Metz et la communauté d'agglomération de Metz-métropole) pour favoriser l'accès à l'art moderne et contemporain. Ces sites industriels ont également été les partenaires privilégiés de l'exposition de deux designers français, Ronan et Erwan Bouroullec, d'octobre 2011 à août 2012.

En Espagne, le site a renouvelé son parrainage de l'émission de radio intitulée « Le regard du sud » qui traite de sujets environnementaux et de l'égalité homme-femme. Cette émission est préparée en collaboration avec des collégiens du district des environs du site et du district de Villaverde. L'audience de cette radio est estimée à plus de un million de personnes.

En Russie, PSA Peugeot Citroën a en 2012 soutenu l'évènement « L'anniversaire de Kaluga » en présentant les 3 cultures de l'usine (russe, française, japonaise) dans le cadre d'une manifestation festive. Il y a eu aussi la participation aux « Jours de l'Europe » à Kaluga avec des événements culturels tels qu'expositions, concours, festivals, séminaires, excursions, etc.

Le bénévolat et le mécénat de compétences

Depuis de nombreuses années, à Rennes, la structure Performance Bretagne bénéficie du soutien actif du site de PSA Peugeot Citroën. Ce réseau s'engage auprès des PME-PMI bretonnes pour les aider à mettre en place une organisation optimisée de leur outil industriel. En 2012, PSA a contribué à la montée en compétences de 31 PME et à la formation de 13 conseillers en industrie.

À Tremery, dans le cadre de Partenaires Superforce Lorraine, le Groupe mène le même type d'actions d'accompagnement auprès de PME/PMI en y détachant un cadre en temps plein.

5.3.5.4.2. LES ACTIONS SOCIÉTALES : LE FIL ROUGE DE LA MOBILITÉ

La Fondation d'entreprise

Créée le 18 juin 2011, la Fondation PSA Peugeot Citroën, définie par sa signature « Un Monde en Mouvement », soutient des projets d'insertion, éducatifs et culturels ou environnementaux s'inscrivant dans le champ de la mobilité, domaine dans lequel le Groupe est un acteur reconnu depuis plus d'un siècle. En 18 mois d'activités, la Fondation a apporté son soutien matériel, financier ou humain à 138 projets, en s'appuyant sur un réseau de 20 délégués régionaux et de plus de 80 parrains-salariés de PSA Peugeot Citroën, qui s'impliquent à titre individuel et bénévole dans des associations.

Les actions soutenues par la Fondation sont proposées par des structures d'intérêt général partout dans le monde : 79 % des projets se situent en France et 21 % à l'étranger, avec une prédilection pour les zones de développement du Groupe.

Les dossiers déposés émanent d'associations ou d'ONG, de salariés, ou de projets apportés par les sites du Groupe. Le dépôt de dossiers s'effectue en ligne via un site Internet en trois langues (français, anglais, espagnol).

Pour assurer sa mission philanthropique, la Fondation s'appuie sur un plan d'action pluriannuel de 10 millions d'euros sur 5 ans. À fin 2012, 3,1 millions d'euros ont été apportés par la Fondation à des structures d'intérêt général, dont 2 millions d'euros sur l'année 2012 autour de cinq thèmes majeurs :

a. « mobilité et insertion » (23 % des budgets alloués en 2012). Il s'agit d'actions au bénéfice de publics en situation d'insertion socioprofessionnelle ;

b. « mobilité et urgence sociale » (25 % des budgets alloués en 2012). Il s'agit d'actions au bénéfice de publics en grande précarité ;

c. « mobilité et actions éducatives et culturelles » (26 % des budgets alloués en 2012). Ces actions mettent la mobilité au service de l'égalité des chances ou d'une deuxième chance notamment pour des jeunes fragilisés ;

d. « mobilité et handicap » (14 % des budgets alloués en 2012) ; l'objectif étant de permettre d'accroître l'autonomie et d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap ;

e. « mobilité et environnement » (12 % des budgets alloués en 2012) ; ces actions visent à sensibiliser toutes les générations à la mobilité durable et à l'équilibre de la biodiversité. Le Mécénat de Compétences vient compléter ces cinq thèmes.

a. Mobilité et insertion

La Fondation soutient des associations très ancrées sur leur territoire, au cœur des villes ou des campagnes qui mettent en place des services de mobilité solidaire pour des bénéficiaires adressés par les services sociaux. L'objectif est de permettre de lever les freins à la mobilité pour faciliter le retour à l'emploi ou à la formation. La Fondation agit ainsi en faveur de plateformes de mobilité solidaire, d'associations proposant un ou plusieurs services de mobilité, d'auto-écoles sociales, d'associations œuvrant notamment pour la mobilité des jeunes ou de garages solidaires.

Plateformes de mobilité solidaire

Les plateformes regroupent différents services de mobilité sur un territoire donné : diagnostic mobilité, location de véhicules à tarif solidaire, services de covoiturage, transport à la demande, accès au permis de conduire...

Mobilex : L'association, située à Bishwiller dans le Bas-Rhin, propose des solutions de transport aux personnes qui, par manque de mobilité, sont freinées dans leur insertion professionnelle dans une zone mal desservie par les transports en commun. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires de minima sociaux et aux moins de 26 ans. Ses services permettent de se rendre à une formation, un emploi, d'aller à des entretiens. Mobilex propose à plus de 1 500 personnes par an, quatre types de prestations : l'accompagnement individuel avec des conseillers pour trouver des solutions de mobilité personnalisées, la location de voitures et de cyclomoteurs, l'accès au permis de conduire, et un service de transport à la demande. Atelier et Chantier d'Insertion, l'association accompagne 12 salariés en insertion, formés en particulier à la mécanique et au transport de personnes. La Fondation a financé huit moteurs neufs de deux roues et trois scooters, dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules de la plateforme. Pour répondre aux besoins de diagnostics de mobilité, la Fondation a par ailleurs soutenu la création de postes de conseillers sur deux zones rurales du département. Les conseillers vont au-devant des bénéficiaires les moins mobiles, identifient leurs besoins et proposent des solutions adaptées.

Services de mobilité solidaire

La Fondation soutient des associations très ancrées sur leur territoire, au cœur des villes ou des campagnes qui mettent en place des services de mobilité solidaire : transport de personnes âgées, taxi solidaire, covoiturage, location de véhicules...

Régie De Quartier De Bron : Entre 1999 et 2006, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a considérablement augmenté à Bron, une population vieillissante qui a toujours vécu dans cette ville de banlieue lyonnaise et dont la mobilité se réduit. L'association a donc lancé une initiative originale, le projet « Mobiseniors ». Le but est de créer un service d'accompagnement des anciens à l'aide d'un véhicule conduit par des personnes en réinsertion professionnelle. Mobiseniors veut lutter contre l'isolement et renforcer le lien inter-générationnel. Il ne s'agit pas seulement de transporter des personnes âgées mais d'offrir un accompagnement très complet pour recréer du lien social. L'action a démarré en septembre et a déjà profité à plus d'une vingtaine de bénéficiaires. La Fondation a offert le véhicule dédié à cette activité.

Auto-écoles sociales

La Fondation soutient des auto-écoles sociales qui s'adressent aux chômeurs, aux bénéficiaires des minimas sociaux et aux jeunes en difficulté. À l'aide d'une pédagogie et de tarifs adaptés, elles leur ouvrent l'accès aux examens de Brevet de Sécurité Routière (BSR), de Code de la route et du permis de conduire. Elles constituent un formidable outil de réinsertion sociale et professionnelle.

Jade : Créée il y a 25 ans par un groupe d'éducateurs de la Cité des 4000 à La Courneuve, l'autoécole Jade est née du constat que certains jeunes avaient peu de matière pour alimenter leur CV. Le permis de conduire faisait office de diplôme au sens le plus valorisant du terme, mais les outils d'apprentissage des auto-écoles classiques n'étaient pas adaptés et les prix étaient trop élevés. L'auto-école sociale s'adresse à une centaine de personnes par an, des jeunes mais aussi des bénéficiaires du RSA issus de la Cité. Véritable outil d'insertion, elle permet de passer son permis mais aussi d'évaluer la situation du bénéficiaire sur un plan familial, professionnel et éducatif pour lui proposer un plan d'action personnalisé. Depuis un an, Jade est l'une des premières auto-écoles sociales à avoir pris le virage de l'éco-conduite. La Fondation, en partenariat avec Mobigreen, a financé des cours d'éco-conduite aux moniteurs. Il s'agit ensuite de transmettre aux élèves à la fois des règles pour bien se conduire mais aussi d'apprendre à conduire de manière économique et écologique pour limiter les coûts d'essence.

Mobilité des jeunes

La Fondation soutient des associations qui conduisent des jeunes issus de milieux défavorisés vers l'autonomie et l'emploi. La mobilité constitue un levier essentiel pour y parvenir. Elle se décline au pluriel : aide au financement du permis de conduire, bourse au transport, location de deux roues à bas coût.

Frateli : L'association contribue à la réussite d'étudiants d'origine modeste, boursiers de l'enseignement supérieur et qui ont passé leur bac avec mention. Les jeunes sont accompagnés pendant toute la durée de leurs études par un parrain ayant 1 à 10 ans d'expérience professionnelle. Le parrain soutient le jeune, l'aide à organiser son travail, construit avec lui son parcours et son orientation, lui ouvre son réseau professionnel. Aujourd'hui, Frateli anime un réseau de 900 étudiants et 900 parrains et recrute chaque année une promotion de 250 nouveaux. L'association leur apporte également un soutien financier pour les dépenses imprévues ou trop élevées, inscriptions aux concours et en écoles, déménagement ainsi que pour leurs frais de déplacement. Elle a ainsi sollicité la Fondation afin d'ouvrir une bourse à la mobilité. Beaucoup d'étudiants habitent dans des zones mal desservies par les transports en commun et sont pénalisés par des trajets trop longs. La Fondation a financé 28 permis de conduire en 2012 et les trajets de 64 jeunes.

Garages solidaires

La Fondation soutient des garages solidaires. Ils s'adressent aux bénéficiaires des minimas sociaux. Ils permettent de faire réparer, de louer ou d'acheter des véhicules à moindre frais. Entreprises d'insertion, ils offrent aussi un retour à l'emploi à des personnes au chômage.

Roul'bien : Pour faciliter le démarrage de l'activité du garage solidaire Roul'Bien au Creusot, la Fondation a financé du matériel nécessaire à l'équipement de l'atelier (pont élévateur, outils). Roul'bien proposera aux bénéficiaires des minimas sociaux trois types de services : vente, réparation et prêt de véhicule pendant le temps de l'intervention. Son objectif sera également d'embaucher huit salariés (mécaniciens et administratifs) en insertion professionnelle.

b. Mobilité et urgence sociale

La Fondation soutient des associations dont les équipes, souvent mobiles vont au-devant des personnes les plus démunies : assistance aux SDF, soutien aux familles sans ressource, aides aux personnes isolées et aux populations fragilisées. Cette sous-catégorie de projets représente 25 % des budgets alloués par la Fondation en 2012.

Samusocial de Paris : La collaboration avec PSA Peugeot Citroën a commencé en 1997 avec la mise à disposition de véhicules utilitaires pour sa première flotte d'Équipes d'Aide Mobile, puis elle s'est développée, en 2000, avec la prise en charge des frais de location des véhicules dédiés aux maraudes de nuit. En 2012, la Fondation PSA Peugeot Citroën a renforcé le soutien au Samusocial de Paris : elle participe financièrement au fonctionnement des maraudes de nuit.

Par ailleurs, grâce à l'engagement des salariés, elle organise des opérations ponctuelles de bénévolat pour conforter les équipes terrain ou le plateau téléphonique du 115. Elle a ainsi permis de bénéficier, en 2011, d'une centaine de jours de chauffeurs bénévoles, d'une recherche-action sur l'hygiène des personnes sans abri, réalisée par l'Observatoire du Samusocial, enquête également financée en partie par la Fondation. En 2012, la Fondation a également relayé la recherche de bénévoles du Samusocial de Paris. Créé en 1993, le Samusocial de Paris intervient sur l'hébergement d'urgence des SDF. Sa mission consiste à les mettre à l'abri mais aussi à les prendre en charge sur le plan médical, social et psychologique. A l'année, le Samusocial suit 11 200 personnes isolées. Chaque jour, il s'occupe

de 19 000 familles réparties dans 376 hôtels. 50 % de ces familles sont des femmes seules avec enfants.

Action Contre La Faim (ACF) : Anticipant une crise alimentaire au Sahel, les équipes d'ACF sont allées à la rencontre des populations menacées. Les 2 véhicules donnés par la Fondation sont utilisés comme force d'appui logistique pour l'acheminement des vivres et des médicaments, la mise en contact des bénéficiaires avec les centres de santé au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad.

Trnavaska Arcidiecezna Charita (TADCH) : La Fondation a financé un véhicule qui permet à l'association créée en 1995 d'aller à la rencontre de ses bénéficiaires : des personnes âgées dépendantes et isolées, des familles sans ressource, des personnes sans domicile fixe de la ville de Trnava, en Slovaquie. L'association travaille avec une équipe d'infirmières mobiles qui évaluent les besoins matériels et médicaux des bénéficiaires et dispensent les premiers soins. L'association aide plus de 300 personnes chaque année.

Croix Rouge italienne : La Croix Rouge italienne a mis en place un service itinérant pour aller au domicile de personnes à très faibles moyens. Grâce à l'acquisition d'un véhicule utilitaire financé par la Fondation, elle évalue leur situation sur place et leur livre des biens de première nécessité (nourriture, produits d'hygiène, vêtements). Cette action de « solidarité à domicile » concerne une centaine de familles bénéficiaires à Milan. Elle a pour objectif d'être étendue à la banlieue et aux villages environnants.

Croix Rouge française : Parce que le soutien apporté à la Croix Rouge italienne est révélateur d'un besoin croissant de mobilité des équipes de la Croix Rouge, la Fondation a lancé fin 2012 le projet « Croix Rouge sur Roues », avec les équipes de la Croix Rouge française. Ce partenariat d'envergure nationale rapproche les deux entités autour d'un même but : lutter contre l'isolement. A l'échelle nationale, la Croix Rouge constate une augmentation de la précarité, un vieillissement de la population, une raréfaction des services publics de proximité ainsi qu'un isolement de certaines zones du territoire. Consciente de ces enjeux, la Fondation PSA Peugeot Citroën a voulu mener une action concertée et s'engager de façon durable aux côtés de la Croix Rouge. En 2012, une cartographie des meilleures pratiques itinérantes a été réalisée pour établir un cahier des charges fonctionnel et technique qui permettra de modéliser un dispositif itinérant. En 2013, ce partenariat d'une durée de trois ans se matérialisera, par la création de dispositifs itinérants financés par la Fondation PSA Peugeot Citroën, offrant des services répondant à des besoins fondamentaux tels qu'alimentaires ou vestimentaires et où l'accueil, l'écoute et le soutien psychologique auront une place prépondérante pour rompre l'isolement et maintenir le lien social. Ces dispositifs qui ont pour vocation de s'adresser à tous et d'être des vrais lieux d'échanges et de convivialité, pourront s'adapter aux spécificités locales au fil du temps en fonction des besoins et des attentes des bénéficiaires. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la Croix-Rouge française dont l'objectif est de développer de nouvelles logiques d'accompagnement vers l'autonomie, diversifier les modes d'implantation pour mieux répondre aux besoins et développer la couverture du territoire pour aller vers tous les publics. À travers le projet « Croix Rouge sur Roues », la Fondation PSA Peugeot Citroën souhaite être un facilitateur d'accès à l'accompagnement social pour tous ceux qui se retrouvent en situation de précarité, y compris les personnes les plus isolées.

c. Mobilité et actions éducatives et culturelles

En 2012, la Fondation a apporté son soutien à 18 projets dans le domaine de l'éducation et de la culture (soit 26 % de ses soutiens). Les projets culturels soutenus par la Fondation se déroulent majoritairement sur le territoire français.

Éducation

Favoriser l'accès à l'éducation et à la culture par la mobilité, c'est mettre la mobilité au service de l'égalité des chances ou d'une deuxième chance pour des jeunes fragilisés. C'est cette conviction que la Fondation défend aux côtés des associations, aussi bien au cœur des cités que dans les zones les plus rurales.

Sport dans la ville : L'objectif de cette association est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers sensibles de l'agglomération lyonnaise. Pour cela, elle construit des terrains de sport, au cœur des quartiers et les entretient pour qu'ils restent en état et attractifs. L'association a construit 21 centres dans la région Rhône-Alpes et un à Sarcelles en Ile-de-France. Sur ces terrains, des séances d'éducation sportive sont organisées le mercredi et le samedi avec la volonté de transmettre des valeurs fortes : respect, assiduité, sens de l'effort. Chaque jeune reste en moyenne 8 ans dans la structure. Celle-ci accompagne 3 000 jeunes par an. Des programmes d'insertion sont mis en place en fonction de leur âge. Par exemple, « Job dans la ville » s'adresse aux 14/20 ans. Ils sont accompagnés et parrainés en vue d'aborder le monde de l'entreprise. « L'Apprenti'Bus » s'adresse aux 7/11 ans. Soutenue par la Fondation, cette idée originale s'appuie sur une pédagogie ludique. Chaque soir après l'école, un bus au design attractif se poste près des terrains. Des cours pas comme les autres y sont dispensés en vue d'améliorer la maîtrise de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale. Cette année, les « élèves » les plus motivés ont été récompensés. La Fondation, en partenariat avec la marque Peugeot, leur a offert une sortie extraordinaire, la « Journée des enfants » à Roland Garros en mai 2012.

Maison Des Ados De La Corrèze : Lancer une unité mobile destinée aux jeunes qui ne peuvent se déplacer est une idée originale mise en place par la Maison des Ados de la Corrèze. Elle offre aux adolescents en souffrance un espace d'écoute confidentiel anonyme et gratuit. La Fondation a participé à l'achat d'un monospace qui s'installe à proximité des établissements scolaires. En un an et demi, l'unité mobile a soutenu 400 jeunes, dont 60 % de collégiens.

Enfance Partenariat Vietnam : Enfance Partenariat Vietnam vient d'ouvrir un atelier de réparation de deux roues dans sa maison sociale de Long Haï qui accueille une centaine de jeunes. La Fondation a participé au démarrage de l'atelier (outillage, prise en charge d'un formateur) dans lequel quinze jeunes sont aujourd'hui en formation professionnelle. L'association a pour objectif d'en former 50 par an.

Culture

La Fondation soutient les initiatives liées la mobilité et à la culture. L'objectif est d'aller à la rencontre de ceux qui n'y ont pas facilement accès ou qui ne peuvent pas se déplacer. La Fondation soutient également des événements culturels destinés au grand public, en rapport avec le thème de la mobilité.

MuMo, Le Musee Mobile : Il s'agit du premier musée mobile destiné à amener l'art contemporain aux enfants, là où il n'est pas accessible. Il va à leur rencontre sur leurs lieux de vie : cour d'école, centre de loisirs, etc. L'idée est née de la conviction que l'art est un formidable outil d'ouverture et de partage. Ce musée mobile pensé par l'architecte Adam Kalkin est un « musée-container » posé sur un camion. Le container se transforme en 4 espaces distincts surmontés d'une sculpture monumentale de Paul Mc Carthy. Le « MuMo » accueille des œuvres d'artistes mondialement connus tels que Daniel Buren, James Turell, Huang Yong Ping. Lors de sa première tournée d'octobre à décembre 2011, le musée a fait étape dans une vingtaine de villes françaises en traversant le pays du Nord au Sud. Puis il est allé au Cameroun, au Bénin et au Sénégal. Il a déjà parcouru

18 000 km et enchanté plus de 20 000 enfants ! Pour la deuxième année consécutive, la Fondation a choisi d'être mécène du MuMo. Cette année, le musée mobile est reparti sur les routes, parcourir la France d'Ouest en Est, avec un arrêt près des sites industriels du Groupe à Metz et Mulhouse, au profit d'environ 150 enfants de salariés.

Pro Musicis : Pro Musicis assure la promotion de jeunes musiciens de rang mondial et fait partager cette passion à des adultes et des enfants privés de mobilité. L'association a créé le prix International Pro Musicis qui récompense les jeunes talents. Elle produit les lauréats à l'occasion de concerts grand public. En échange, ils participent à deux « concerts de partage » à titre gracieux avec le même programme en Ile-de-France et dans quelques institutions en province. La Fondation soutient cette initiative qui transmet la beauté de à la musique à plus de 1 500 personnes par an.

Cité de l'architecture et du patrimoine : La Fondation « Circuler. Quand nos mouvements façonnent les villes. » a été partenaire de cette exposition conçue par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine retraçant l'histoire de la ville en lien avec celle de ses transports. D'avril à août 2012, 45 000 visiteurs ont découvert l'histoire de l'espace urbain et son modelage par l'évolution des habitudes de mobilité. Un parcours ludique et sensoriel permettait aussi de se projeter dans la ville du futur.

d. Mobilité et handicap

La Fondation soutient 16 projets en France et à l'étranger, dont l'objectif est de favoriser les déplacements des personnes en situation de handicap physique ou mental pour que la mobilité ne soit plus une contrainte mais un tremplin vers l'autonomie et pour qu'elle puisse améliorer leur qualité de vie.

Avenir Dysphasie *: L'association soutient les parents d'enfants dysphasiques afin de les aider à trouver des solutions sur le plan médical et scolaire. Elle s'adresse également aux jeunes adultes dysphasiques pour les accompagner dans leurs démarches d'emploi. Or, pour trouver un travail, le permis de conduire est souvent nécessaire et les centres d'examens classiques ne sont pas adaptés à ces jeunes. L'association a travaillé sur un projet de stages de pré-formation au Code de la route. Depuis, la Fondation a financé quatre stages. Grâce à une pédagogie adaptée, les jeunes acquièrent les fondamentaux du Code de la route avant de rejoindre une auto-école où ils reprennent le cursus habituel. 40 bénéficiaires ont suivi cette année cette préformation. Une action qui répond à une demande croissante. L'association projette désormais d'organiser des stages en Alsace.

Fondation Bobath : Grâce au centre de soins de la Fondation Bobath, 200 enfants handicapés espagnols reçoivent un traitement quotidien visant à développer leur motricité. La Fondation PSA Peugeot Citroën a cofinancé l'achat d'un véhicule avec rampe d'accès qui permet aux jeunes atteints de paralysie cérébrale d'assister chaque jour à leur séance de rééducation. L'objectif est de les encourager à une plus grande autonomie (prendre ses repas seul, se servir d'un ordinateur) et de favoriser leur intégration dans la société.

Institut Médico-Éducatif Marie-Jeanne Sirlin : Cet institut situé à Dannemarie en Alsace propose des activités sportives et psychomotrices à ses bénéficiaires qui présentent tous un handicap mental. La Fondation a soutenu son action en finançant trois vélos thérapeutiques et trois tricycles adaptés qui peuvent également être prêtés, le week-end, notamment pour des sorties en famille. L'Institut comprend 5 établissements qui prennent en charge 200 personnes handicapées mentales selon leur âge, de la maternelle à la maison de retraite.

e. Mobilité et environnement

La Fondation soutient des projets réunissant l'environnement et la mobilité, à destination du grand public : des campagnes de sensibilisation à la mobilité durable, des projets éducatifs itinérants relatifs à l'écologie et à la biodiversité. Cette catégorie de projets représente 12 % des soutiens apportés par la Fondation à des ONG.

All China Women's Federation : Le but de ce projet est de sensibiliser et responsabiliser les enfants chinois et leurs parents à la mobilité durable. Forte de la notoriété de cette association chinoise fondée en 1949, la Fondation participe aux côtés de PSA Peugeot Citroën Chine à ce programme lancé en 2011 et prévu sur cinq ans. La Fondation contribue au financement des brochures pédagogiques et des posters destinés aux enfants scolarisés à Pékin, Guangzhou et Shanghai et amenés à s'étendre dans d'autres villes du pays. Les salariés du Groupe PSA Peugeot Citroën sont également partie prenante de ce programme puisqu'ils contribuent aussi bénévolement à son développement en participant à l'organisation d'ateliers, sorties avec les enfants, etc. En 2012, 132 salariés ont participé bénévolement à ce programme. En décembre, celui-ci a été récompensé pour sa contribution au développement durable par le Prix *China's Best Corporate Citizenship Award 2012*, organisé par *21st Century Business Herald*. Depuis 2011, cette action a bénéficié à 800 000 enfants et à leurs familles.

Office Pour les Insectes et leur Environnement : Depuis la fermeture de la Maison des insectes de Guyancourt, en juillet 2011, l'OPIE poursuit sa mission d'éducation à l'environnement en se déplaçant dans les établissements scolaires et les collectivités. La Fondation a participé au financement d'un véhicule. Décoré à la manière d'un school bus anglo-saxon et aménagé pour ranger le matériel pédagogique, il permet à l'OPIE d'aller vers son public, d'en conquérir de nouveaux mais aussi de participer à des manifestations naturalistes nationales. L'association ambitionne de toucher 15 000 personnes par an, scolaires et tous publics.

Le mécénat de compétences

En 2012, les relations privilégiées de la Fondation avec un certain nombre d'organismes d'intérêt général ont permis la mise en place d'un dispositif expérimental de mécénat de compétences. Sur la base du double volontariat, cinq collaborateurs ont mis leur savoir-faire à la disposition d'ONG.

L'Institut pour la Ville en Mouvement

L'Institut pour la ville en mouvement, créé en 2000, s'est imposé dans le paysage des institutions engagées dans la réflexion et l'innovation en matière de mobilité urbaine. Ses activités aussi bien en Europe, qu'en Chine et en Amérique latine lui ont valu cette année la reconnaissance de grandes institutions internationales comme UN-Habitat ou la Banque mondiale. Ses travaux et démonstrateurs sur la dimension inclusive et sociale des mobilités, sur les potentiels de développement de nouveaux services, notamment dans les zones péri-urbaines ou bien dans les nouveaux quartiers en expansion des villes chinoises, sur la nécessaire qualité des lieux du transport et de l'intermodalité sont aujourd'hui une référence pour les professionnels de la ville et des transports. L'IVM développe son approche originale en collaboration avec les milieux académiques pluridisciplinaires, des grandes villes du monde ouvertes à l'innovation, aussi bien qu'avec les acteurs de la société civile et notamment du monde associatif.

* *La dysphasie est un trouble spécifique et durable du langage oral qui s'accompagne souvent de difficultés d'apprentissage du langage écrit (dyslexies). Elle concerne un million de personnes en France.*

En 2012, l'IVM a poursuivi ses explorations sur les nouveaux défis socio-économiques que sont le développement des services à domicile et leurs conséquences sur les mobilités quotidiennes et leur organisation (« La ville à domicile ») : des expérimentations à vocation sociale sont à l'étude, en partenariat avec Mu by Peugeot en Franche Comté. Par ailleurs, l'IVM poursuit son étude comparative européenne sur le potentiel d'innovation et d'amélioration des taxis dans les zones périurbaines et les petites villes.

Néanmoins, les événements les plus significatifs en 2012 ont été les suivants :

1. **La fabrique du mouvement,** programme international de recherche et d'échanges sur les représentations de la ville et les mécanismes de l'action publique en matière de politique de transport a réuni lors d'une conférence à Paris les 26 et 27 mars plus de 300 personnes venues du monde entier, représentatives du monde universitaire, de l'entreprise, des collectivités territoriales et des professionnels : sous le titre « Qu'est-ce qui fait courir l'action publique en matière de mobilité urbaine ? ». Cet évènement s'appuyait sur quatre axes :
   - le point de vue croisé entre chercheurs à partir de cas concrets étudiés dans une quinzaine de villes du monde ;
   - une enquête auprès de 700 étudiants du monde sur leurs rêves pour la ville de demain ;
   - le Prix du jeune chercheur remis à deux lauréats ex-æquo (analyse des controverses sur le RER de Bruxelles, analyse de l'échec du démarrage du Transantiago à Santagio de Chile) ;
   - des prises de position d'experts, des rapports d'étonnement sur les différentes enquêtes, des interviews d'élus, la mise en place d'une plateforme collaborative sur le web, la participation active du public pendant la conférence avec la réalisation d'un « mur à questions ».

   L'IVM a mis en ligne l'ensemble de ces résultats, réalisé divers supports multimédia dont un film en 3D, et publié une synthèse. Par ailleurs, Jean-Pierre Orfeuil a publié fin 2012 un ouvrage sur le Grand Paris.
2. **Deux démonstrateurs concrets** ont été réalisés dans le cadre du thème de la « **ville lisible** » : l'un, en partenariat avec des associations d'insertion sociale, pour la communauté urbaine du Grand Lyon et son projet de plateforme mobilité et insertion, est un support pédagogique pour l'apprentissage de la mobilité, sous forme d'interface numérique ; le second, la conception et la réalisation d'une information multimodale dans des lignes d'autobus de la Ville de Buenos Aires, est réalisé en partenariat avec la municipalité et le centre du design ;
3. La codirection d'un colloque au Centre culturel international de Cerisy-la Salle sur « **le Génie de la marche** » : le thème de la marche était abordé dans toutes ses dimensions, philosophiques, artistiques, de design, robotiques, cognitives, économiques, et dans ses rapports avec la ville et les différents modes de transport ;
4. La troisième session du prix « **Better mobility, better life !** », organisé en partenariat avec de grandes institutions chinoises et la Banque mondiale, a récompensé des initiatives de la société civile chinoise pour inventer de nouveaux services de mobilité (autopartage, gestion mutualisée de parkings, information, transports pour enfants, organisation participative, etc.) ;
5. **La Refonte du site Internet de l'IVM** : le nouveau site sera en ligne début 2013 ; à la fois site d'information sur les activités réalisées et en cours, il mettra désormais à disposition de tous l'ensemble des études et travaux (plus de 700 documents), classés par thèmes et par mots-clés, dans les différentes langues de travail ;
6. **Le renouvellement du Conseil Scientifique et d'Orientation** : sous l'impulsion de son nouveau président, Marcel Smets, le Conseil s'est ouvert davantage sur sa dimension internationale, s'est féminisé et met l'accent sur l'éclectisme et la diversité des domaines de compétence de ses membres. Il se compose désormais à plus de 50 % de non français et plus d'un tiers de ses membres sont des femmes ;
7. **Un renforcement de la reconnaissance institutionnelle de l'IVM, notamment en dehors de l'Europe et une diversification des partenariats.**

   Quelques exemples de partenariat :
   - en Chine, la Banque mondiale était partenaire du Prix « Better mobility, better life ! » ;
   - l'IVM est partenaire de World Urban Campaign (Campagne urbaine mondiale : I am a City Changer) organisée par UN-Habitat ;
   - l'IVM était présent au sommet de la Terre, RIO+20, organisé mi-juin à Rio de Janeiro avec une présentation de son activité au Rio Pavilion et la participation au débat sur l'avenir des villes organisé par UN-Habitat ; l'IVM était membre de la délégation française au Forum urbain mondial et l'IVM Amérique latine était invité à exposer ses travaux sur le thème de La Rue et de l'espace public de la mobilité ;
   - l'IVM a participé aux travaux de la Fondation Nicolas Hulot sur la transition énergétique et sur la précarité énergétique ;
   - La Fabrique du mouvement était pilotée par l'IVM avec ses chaires universitaires chinoises et latino-américaines et la Fabrique de la Cité, en partenariat avec l'Université Paris-Est, avec le soutien de la Région Ile de France, de l'Institut d'urbanisme et d'Aménagement d'Ile de France, de l'institut de recherche de la Caisse des Dépots et Consignations, avec la participation de la fédération nationale des agences d'urbanisme ;
   - Veolia Transport est partenaire du programme Taxis.

PSA Peugeot Citroën y a consacré un budget de 1 050 000 euros en 2012.

Fonds Peugeot pour la mémoire industrielle

Constitué en fonds de dotation, fortement soutenu par le groupe PSA Peugeot Citroën, le centre d'archives de Terre Blanche inauguré en septembre 2010 a pour vocation de rassembler des documents en provenance de tous les sites du Groupe, industriels et tertiaires. Entièrement rénové pour en conserver ses caractéristiques propres à l'architecture industrielle du XIXe siècle, le bâtiment qui héberge le Centre d'Archives abrite une collection rare de documents anciens, photographies plans et objets insolites désormais sauvegardés. Le Centre de Terre Blanche ouvre par ailleurs ses portes aux historiens, chercheurs et étudiants qui peuvent accéder au fonds d'archives constitué. Le fonds ne cesse de s'enrichir, grâce aux dons et contributions de passionnés parmi lesquels figurent nombre d'anciens salariés du Groupe, qui voient ces témoignages précieux mais fragiles numérisés et conservés dans des conditions optimales. Ce fonds contribue plus largement à témoigner de plus de 200 ans d'histoire automobile européenne.

5.3.5.5. LOYAUTÉ DES PRATIQUES – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION G.40

POLITIQUE GÉNÉRALE DU GROUPE : LA CHARTE ÉTHIQUE

L'histoire du Groupe et de ses marques Peugeot et Citroën a donné naissance à une culture d'entreprise basée sur le **respect** et la **responsabilité**. Cette exigence éthique est formalisée par des politiques, des accords internationaux « Accord Cadre Mondial » ou l'adhésion à des référentiels internationaux. Elle est réaffirmée dans la Vision stratégique de PSA Peugeot Citroën dévoilée en 2009, ayant pour socle l'ambition d'un développement responsable.

La démarche éthique du Groupe s'appuie sur trois éléments : Une charte éthique renouvelée et complétée, une gouvernance éthique et un système de remontées, d'alerte et de suivi structuré, un processus de déploiement rigoureux.

DOCUMENTS ET PROCÉDURES DE RÉFÉRENCE

En 2010, PSA Peugeot Citroën a confirmé son engagement éthique en déployant une nouvelle version enrichie de sa Charte éthique. Cette dernière fait partie des six axes majeurs de la politique du Groupe.

- Articulée autour de 16 règles, cette charte a pour objectif de fournir aux salariés des repères éthiques actualisés en vue de l'exercice des responsabilités économiques, sociales et environnementales de l'entreprise. Son format synthétique permet une appropriation rapide et un affichage aisé. Traduite en 17 langues, elle s'applique à toutes les filiales du Groupe y compris BPF, à l'exception de Faurecia qui dispose de sa propre Charte éthique.

La Charte éthique dans ses règles 1, 11, 12, 16 comporte notamment des précisions sur l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles et de corruption, la prévention des conflits d'intérêt, les cadeaux, la non-interférence avec les activités politiques. Complétée d'un document illustratif « l'Éthique au quotidien », guide opérationnel comportant des exemples et mises en situation, la Charte éthique est directement mise à la disposition des membres du personnel sur le site intranet du Groupe. Elle fait partie des documents d'intégration systématiquement transmis à tout nouvel embauché.

- la règle de fonctionnement « conformité à la Charte éthique », intégrée au référentiel de règles qui régissent le fonctionnement du Groupe, s'impose à tous les salariés. Elle est disponible via le Portail intranet du Groupe. Elle précise les obligations pratiques des salariés et des directions en matière d'éthique, les actions à entreprendre et les circuits à suivre en cas de question ou d'observation de manquements aux principes éthiques du Groupe, le rôle respectif des différentes instances.

Cette règle inclut des prescriptions détaillées relatives à la fraude, aux comportements anti-concurrentiels et à la corruption, en conformité notamment avec les exigences du *UK Bribery Act* entré en vigueur en 2011 ainsi qu'aux engagements pris par l'entreprise en matière de lutte contre la corruption (Accord cadre Mondial sur la responsabilité sociale). Elle s'appuie sur le fonctionnement du « Dispositif de lutte contre la fraude » mis en place en 2012 au sein de PCA.

- une charte de déontologie boursière applicable aux membres du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., aux censeurs, aux membres du Directoire et aux membres du Comité de Direction Générale comme décrit au chapitre 16.5.1. du présent document de référence.
- à l'égard de ses fournisseurs, PSA Peugeot Citroën est également vigilant : la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt fait partie intégrante des « exigences de responsabilité sociale et environnementale » du Groupe.

En plus de ce dispositif général et des documents de référence Groupe, des procédures supplémentaires ont été mises en place dans certaines directions ou filiales, suivant les risques identifiés ou les réglementations spécifiques.

Banque PSA Finance

Par son statut d'établissement bancaire, Banque PSA Finance est soumise à la réglementation bancaire, qui encadre les moyens et les actions de la Fonction Contrôle interne.

BPF a mis en place, en vertu du Règlement n° 97-02 du CRBF du 21 février 1997 des procédures et des dispositifs destinés à prévenir les risques auxquels tout établissement financier est exposé et plus particulièrement, dans le cadre de sa politique de contrôle et de déontologie, les procédures suivantes :

- une Charte de contrôle interne définit les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne : une diffusion aussi large que possible de ce texte est assurée. Elle est consultable sur le site Intranet de la Banque. Cette charte développe et explicite notamment les principes de séparation des tâches et de prévention des conflits d'intérêt.

  À titre d'exemple, non exhaustif, le processus d'attribution et de suivi des droits informatiques dédiés aux Personnels ou à des prestataires intègre un dispositif de vérification de l'absence de « conflit » entre les différents droits attribués. Par ailleurs, chaque entité du groupe BPF doit veiller, à l'occasion de la rédaction et de la révision de ses instructions, procédures et pouvoirs et lorsqu'elle conduit une réflexion sur son organisation, au respect des principes de séparation des tâches ainsi qu'à la prévention des conflits d'intérêt. Par ailleurs, les entités de Contrôle des risques opérationnels ont pour mission d'assurer la prévention et le traitement précoce des risques au travers de leur identification, évaluation, suivi et maîtrise ;
- un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) est en place. Il repose sur une procédure cadre BPF déclinée par des procédures locales, des contrôles portant sur les risques identifiés pour chaque processus opérationnel, des outils de reporting permettant à la Conformité Centrale de piloter l'application de la politique Groupe en la matière et de suivre si nécessaire les plans d'actions entrepris.

  Un focus, au sein de ce dispositif, peut être fait sur les outils permettant de détecter le statut de Personne Politiquement Exposée, dans les conditions réglementaires en vigueur et destiné à approfondir si nécessaire les composantes de la relation client, en particulier en matière d'identification et de provenance de fonds. Parallèlement, Banque PSA Finance s'est également doté d'un outil automatisé de détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs de manière à ne pas entrer en relation d'affaires le cas échéant.

  Un autre volet, la Formation interne à la LCB-FT, est privilégié pour former, de manière ciblée et opérationnelle, les personnels en fonction de leur exposition au risque ;
- enfin, en complément aux divers dispositifs décrits ci-dessus, BPF a mis en place un système d'alerte professionnelle qui permet à tout salarié du Groupe de porter à la connaissance du Responsable de la Conformité Centrale toute situation de non-conformité liée aux activités des établissements. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par une procédure interne ad hoc

et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

Faurecia

En signant le Pacte Mondial en mars 2004, **Faurecia** s'est engagé à respecter et à promouvoir les dix principes du Pacte, notamment fondés sur la Convention des Nations Unies contre la corruption. Faurecia, filiale de PSA Peugeot Citroën a mis en place une démarche éthique indépendante et s'est doté en 2007 d'une charte éthique qui reprend les engagements du Pacte Mondial. Ce code a été présenté au comité d'entreprise européen en avril 2007 puis a fait l'objet d'un échange avec les partenaires sociaux dans les sociétés des différents pays du Groupe. Il a ensuite été communiqué individuellement à chaque salarié du Groupe. Il est remis à chaque nouveau salarié et est disponible en 14 langues sur le site Internet de Faurecia et sur son intranet. Il fait partie des FCP (« Faurecia Core Procedure ») et vise à développer la responsabilisation et l'implication du personnel du Groupe. Ainsi, sa connaissance au niveau des usines est systématiquement vérifiée lors des missions d'Audit interne.

Ce code est structuré autour de quatre thèmes : le respect des droits fondamentaux, le développement du dialogue économique et social, le développement des compétences, l'éthique et les règles de comportement.

Il comporte également une procédure d'alerte en cas de violation du code éthique.

Les principes d'éthique et des règles de comportement se déclinent en plusieurs règles :

- utilisation des fonds, des services ou des actifs du Groupe : Tout financement de la vie politique est interdit ainsi que tout versement illicite aux autorités administratives ou à leurs salariés. Les actifs, passifs, dépenses et autres transactions réalisées par les entités du Groupe doivent être enregistrés dans les livres et comptes de ces entités qui doivent être tenus régulièrement en conformité avec les principes, règles et lois applicables ;
- relations avec les clients, les prestataires ou les fournisseurs : Les cadeaux et divertissements en provenance des clients et/ou des prestataires sont limités. Il est ainsi interdit d'accepter tout cadeau ou gratification de clients ou de fournisseurs d'une valeur supérieure à l'équivalent de 50 € par an et par partenaire d'affaires.

  La sélection des fournisseurs doit, elle, être fondée sur la qualité, le besoin, la performance et le coût. Aux termes des procédures d'Achat en place, les accords entre le Groupe et ses mandataires, représentants et consultants ou tout autre prestataire doivent clairement énoncer les prestations réelles à fournir, la base de la rémunération ou le prix et tous autres termes et conditions des prestations. Cette règle prohibe également tout investissement chez les fournisseurs et tout achat de bien ou de service aux fournisseurs ou aux clients pour un usage personnel ;
- respect du droit de la concurrence : Faurecia entend se conformer strictement aux réglementations applicables en la matière dans tous les pays où le Groupe exerce son activité et notamment à l'interdiction de conclure des ententes, des accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant leurs prix, territoires, parts de marché ou clients ;
- confidentialité : Cette règle porte à la fois sur la confidentialité des données personnelles des salariés et sur les actifs, documents et données de Faurecia ;
- loyauté et exclusivité : Il s'agit pour les salariés et dirigeants du Groupe d'exécuter leur contrat de travail loyalement ;
- conflit d'Intérêt : Les salariés ne doivent pas tirer profit personnel d'une transaction menée au nom d'une société du Groupe avec des clients et fournisseurs notamment.

  Sauvegarde des biens du Groupe : Les salariés ou dirigeants du Groupe sont responsables de la bonne utilisation des actifs et des ressources du Groupe y compris ceux liés à la propriété intellectuelle, aux technologies, aux matériels et supports informatiques, aux logiciels, aux biens immobiliers, aux équipements, machines et outillages, aux composants, matières premières et aux liquidités du Groupe.

GOUVERNANCE ÉTHIQUE ET SYSTÈME DE SUIVI

Dès 2010, le Groupe s'est doté d'un comité éthique, rapportant au Comité de Direction Générale. Ce comité est présidé par le Secrétaire Général du Groupe et se compose, du Directeur des Ressources Humaines et de la Qualité, du Directeur de l'Audit et du Management des Risques du Groupe.

Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et a pour mission :

- d'assurer la mise en œuvre des règles éthiques du Groupe (mise à jour de la Charte et des guides opérationnels, suivi du dispositif de déploiement, analyse et traitement des cas et questions portés à sa connaissance) ;
- d'assurer la veille externe (nouveaux risques, nouvelles attentes des parties prenantes, nouvelles réglementations) ;
- d'assurer le déploiement et le suivi du dispositif de lutte contre la fraude.

  En cas d'affaire présentant un risque majeur pour l'entreprise, il alerte le Directoire, lequel apprécie l'opportunité d'informer le comité financier et d'audit du Conseil de Surveillance.

Le comité éthique s'appuie sur un réseau mondial de **12 *chief ethics officers*** couvrant les zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère et chargés d'assurer localement le déploiement de la démarche éthique. Les *chief ethic officers* assurent la remontée systématique au comité éthique des cas et problèmes éthiques rencontrés localement et apprécient au cas par cas la nécessité d'alerter directement le comité, en amont de l'enquête.

Les **directions du Groupe**, et notamment leurs responsables sont appelées à évaluer dans leur domaine d'activité, les risques de fraude et leurs propres pratiques au regard de l'éthique de l'entreprise. Elles sont responsables de l'application de la Charte éthique dans leur périmètre et de la mise en place de dispositifs adaptés suivant les niveaux de risque identifiés.

Enfin la direction audit et management des risques contrôle la réalité de mise en place des processus. Elle confirme et analyse les cas éventuels de fraude ou corruption. Chaque audit de site ou de filiale comporte une partie consacrée à l'analyse de ce risque.

Le dispositif destiné à garantir la loyauté des pratiques et à prévenir les fraudes et la corruption repose dans l'ensemble du Groupe sur des principes communs : l'implication des salariés ; l'analyse des risques et la définition de processus permettant de les maîtriser ; la traçabilité des opérations ; la séparation des pouvoirs et la signature multiple en fonction des sommes en jeu ; la sélection des partenaires.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

En 2012 un dispositif renforcé de lutte contre la fraude est mis en place dans le groupe PSA Peugeot Citroën incluant PCA ainsi que toutes les entités et filiales du Groupe, à l'exception de Faurecia et BPF qui possèdent leur propre dispositif. Il est placé sous la responsabilité du comité éthique du Groupe qui en délègue l'animation, les opérations d'investigation, le suivi des dossiers et le reporting à **la direction de la sûreté Groupe, une des entités du Secrétariat Général du Groupe**. Le dispositif est structuré autour

des processus de prévention, détection, investigation et traitement ainsi que d'amélioration continue :

- prévention et dissuasion sont assurées par les directions qui s'engagent notamment à respecter les dispositifs a minima du contrôle interne : tenue à jour des délégations et pouvoirs, principes de séparation des tâches, principe de double signature, bonnes pratiques en matière de gestion des accès au Systèmes d'Information, etc. ;
- pour la détection, la direction de la sûreté Groupe s'appuie, sur un réseau de **12 responsables de la détection des fraudes, (RDF)**, un par direction du Groupe ainsi que **sur 50 responsables Locaux de Sécurité** (RLS) nommés dans les Établissements ;
- l'investigation est menée sous la responsabilité de la direction de la sûreté du Groupe, tandis que les décisions/sanctions sont mises en œuvre par le responsable opérationnel de la direction ;
- enfin en matière de correction et amélioration continue, l'analyse des cas de fraude est effectuée par la direction de la sûreté Groupe et la direction de l'audit et du management des risques, sous l'angle de la répétition potentielle de la fraude, de la capacité à la détecter plus rapidement et de son impact, afin de pallier les déficiences du dispositif.

Au total, pour 2012, pas moins de 74 responsables (hors auditeurs), répartis en fonction des activités du Groupe, des établissements et des zones géographiques, assurent un maillage optimal de PCA et sont spécifiquement mandatés pour alerter et informer le comité éthique en cas de fraude et assurer le suivi des plans d'actions mis en place.

Ce dispositif d'alerte est renforcé dans les filiales du Royaume-Uni par un système d'alerte par mail.

Il est également complété au niveau des fournisseurs par les audits RSE fournisseurs effectués par la direction des achats (une cinquantaine d'audits menés depuis 2010) qui impliquent systématiquement un : audit des pratiques et de la politique anti-corruption ;

Amérique latine

Dans cette région, un comité éthique local, mis en place antérieurement, traite les cas associés aux activités de PSA Peugeot Citroën en Argentine, au Brésil, au Chili et au Mexique, en étroite liaison avec le comité éthique du Groupe. Le *chief ethics officer* de la zone est membre du Secrétariat Général du Groupe et participe à ce comité ethique Amérique latine ainsi qu'un membre rattaché localement de la direction de l'audit et du management des risques.

Un dispositif d'alerte éthique reposant notamment sur l'utilisation d'un site intranet a également été mis en place dans cette zone et alimente le comité éthique local ainsi que le comité éthique Groupe.

BPF

En complément aux divers dispositifs décrits, BPF a mis en place un système d'alerte professionnelle qui permet à tout salarié du Groupe de porter à la connaissance du Responsable de la Conformité Centrale toute situation de non-conformité liée aux activités des établissements. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par une procédure interne ad hoc et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

Faurecia

Le code prévoit un dispositif visant à gérer ses violations. Ainsi tout salarié qui aurait connaissance de violation de règles définies dans le code peut faire usage d'une procédure d'alerte interne ; il peut, pour ce faire, en référer à sa hiérarchie ou à son DRH, de manière verbale ou écrite. En fonction de la nature et de l'importance des faits invoqués, des investigations complémentaires pourront être lancées, une enquête pourra être diligentée ou une procédure d'Audit interne décidée. Une procédure d'alerte renforcée peut également être lancée dès lors que les faits se rapportent à des risques sérieux pour le Groupe dans les domaines comptables, d'audit financier et de lutte contre la corruption. Les faits mettant en jeu l'intégrité physique ou morale d'un salarié peuvent également être pris en compte dans le cadre de cette procédure qui conduit à saisir un organisme extérieur, à qui le Groupe a confié le recueil et le premier traitement des procédures. Si les faits invoqués entrent dans les domaines définis pour cette alerte et si leur importance le justifie, l'organisme extérieur saisira le Groupe via son Président Directeur général lequel pourra demander au département d'Audit interne du Groupe de mener à bien les investigations nécessaires.

DÉPLOIEMENT ET RÉALISATIONS 2012

Adhésion

La publication de la nouvelle Charte éthique du Groupe s'accompagne d'un dispositif de déploiement robuste, avec une implication forte des managers à tous les niveaux.

Tous les cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, y compris la direction générale du Groupe, ont été invités dès 2010 (780 personnes) à exprimer leur adhésion à la Charte éthique en participant à un questionnaire de formation électronique se terminant par une signature. Ils se sont également engagés à assurer la démultiplication en cascade de la Charte auprès de leurs équipes et à promouvoir ses principes.

Ce processus d'adhésion sous forme de questionnaire électronique et de signature a été déployé dès 2011 auprès de la population cadres et s'est poursuivi en 2012. En France, le déploiement s'est effectué en vagues successives jusqu'à avril 2012, chaque nouvelle vague s'adressant à un niveau de population rattaché hiérarchiquement à la vague précédente. Ce processus est destiné à assurer ainsi chacun des salariés sollicités, de la mobilisation et de l'adhésion de sa propre hiérarchie, comme du Top Management.

Au total à fin 2012, 20 420 salariés de 22 pays différents se sont formés à la Charte via le questionnaire, désormais traduit en 17 langues, et se sont déclarés formellement adhérents à la Charte. Le processus a été particulièrement suivi dans les directions ou les métiers considérés comme plus « à risques » en matière de fraude ou de corruption : la direction des achats (684 signataires à fin 2012), la direction des marques (6 276 signataires), la direction financière (432 signataires), BPF (970 signataires).

La démarche d'adhésion à la Charte éthique, dans les directions Asie et Russie –Ukraine, de création plus récente, va être déployée en 2013. La direction Asie et la direction Russie sont déjà animées chacune par un *chief ethics officer*, un Responsable de Détection des Fraudes et des Responsables Locaux de Sécurité pour les établissements.

Formation

- En 2012 5 281 heures de formation concernant l'éthique, la corruption et les conflits d'intérêt ont été dispensées à plus de 9 120 salariés du Groupe ;
- Parmi ces salariés, 397 ont été identifiés comme plus concernés et ont reçu une formation plus approfondie aux moyens de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt.

Par ailleurs, 1 817 salariés ont suivi une formation spécifique concernant l'égalité des chances, la diversité et la lutte contre les discriminations (11 196 heures de formation). Un module de 11 423 heures de formation a touché 9 050 salariés sur le respect du règlement intérieur, l'accord cadre mondial ou encore le règlement informatique.

- Tous les salariés de PSA Peugeot Citroën doivent, dans l'exercice de leur fonction, se comporter conformément aux lois et règlements en vigueur, nationaux ou européens. Ces règlements doivent donc être connus par tous les employés. Une action spécifique ciblée de formation/prévention aux comportements anti-concurrentiels et à l'anti-corruption sera déployée courant 2013 par la direction des affaires juridiques du Groupe, auprès des directions plus particulièrement concernées.
- L'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale engage PSA Peugeot Citroën en faveur de la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêt. Dans ce cadre, tous les salariés ont reçu une information et une sensibilisation aux engagements pris par le Groupe.

Situation 2012

Le comité éthique s'est réuni six fois en 2011, année du lancement, puis 4 fois en 2012, conformément au mode de fonctionnement trimestriel établi.

Le bilan de l'année 2012 est le suivant :

- cas de conflits d'intérêt ***(Périmètre Groupe, hors Faurecia)***
  En 2012, aucun cas de conflit d'intérêt majeur n'a été recensé.
- cas de corruption ***(Périmètre Groupe, hors Faurecia)***
  Aucune condamnation pour corruption n'a eu lieu en 2012.
- cas de non-respect des règles de la concurrence ***(Périmètre Groupe, hors Faurecia).***
  Aucune condamnation majeure pour infraction aux règles de la concurrence n'a eu lieu en 2012. En 2011, La Filiale Peugeot Turquie Popas avait été condamnée à une amende de 6 098 648 euros. Peugeot Turquie Popas a fait appel de cette décision. La procédure est toujours en cours.

6

APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIVISIONS

6.1. ACTIVITÉ AUTOMOBILE 106

6.1.1. Les faits marquants de l'activité automobile 106
6.1.2. Les marchés du Groupe 106
6.1.3. Les modèles de véhicules du Groupe 107
6.1.4. Quelques chiffres clés 109
6.1.5. Dépendance éventuelle aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou aux nouveaux procédés de fabrication 122

6.2. FAURECIA 122

6.2.1. Les quatre activités clés 122
6.2.2. Le dispositif de production 123
6.2.3. Les clients 123

6.3. GEFCO 123

6.4. BANQUE PSA FINANCE 124

6.4.1. Activité de financement à la clientèle finale 124
6.4.2. Activité de financement des réseaux de distribution 125
6.4.3. Répartition géographique de la clientèle de Banque PSA Finance 125

6.5. PEUGEOT MOTOCYCLES (PMTC) 125

6.1. ACTIVITÉ AUTOMOBILE

6.1.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ AUTOMOBILE

En 2012, l'activité automobile a été marquée par un marché automobile en Europe particulièrement difficile :

- ventes mondiales de véhicules montés à 2 820 000 unités, (- 8,8 %) ;
- ventes de véhicules et éléments détachés du Groupe à 2 965 000 unités, (- 16,5 % compte tenu de la suspension des ventes d'éléments détachés en Iran) ;
- forte progression de la part des ventes hors d'Europe de véhicules montés, qui passe de 33 % en 2011 à 38 % en 2012 ;
- PSA Peugeot Citroën conserve sa place de leader en matière d'émissions de CO_2 à 122,5 g CO_2/km ;
- lancement réussi de la Peugeot 208 ;
- 300 000 Citroën DS vendues dans le monde depuis le lancement.

En 2012, le marché automobile mondial a enregistré des évolutions contrastées. Les marchés européens ont poursuivi leur chute (- 8,6 % en Europe 30), tandis que le marché russe augmentait de 10,6 %, le marché chinois de 6,6 %, et le marché latino-américain de 5,6 %. En 2011, le marché automobile avait enregistré une progression de 3 %.

Dans ce contexte, les ventes mondiales du Groupe s'établissent à 2 820 000 unités (- 8,8 %) pour les véhicules montés et à 2 965 000 unités (- 16,5 %) en incluant les éléments détachés.

La baisse des ventes du Groupe reflète la crise qui frappe le marché automobile européen. Les marchés d'Europe du Sud, où le Groupe est particulièrement présent pour 57 % de ses ventes, sont les plus impactés par cette crise (France : - 13,3 %, Espagne : - 14,9 %, Italie : - 20,9 %). La part de marché du Groupe ressort à 12,7 % en Europe 30. Avec un poids des marchés équivalent à celui de 2011, la part de marché du Groupe serait de 13 %.

Par ailleurs, la décision du Groupe de suspendre ses activités de vente d'éléments détachés en Iran depuis le mois de février, suite au renforcement des sanctions internationales et aux difficultés de financement affectant ainsi les paiements, a impacté les ventes du Groupe en 2012.

La globalisation du Groupe porte ses fruits : la part des véhicules montés vendus hors d'Europe progresse nettement, passant de 24 % en 2009, à 33 % en 2011 et 38 % en 2012. Le Groupe confirme son objectif de réaliser 50 % de ses ventes hors d'Europe en 2015.

L'année 2012 a été marquée par le lancement réussi de la Peugeot 208 dont 221 000 exemplaires ont été vendus. La montée en puissance se confirme avec la commercialisation depuis l'été des petits moteurs essence 3 cylindres.

Concernant la stratégie et les ambitions du Groupe pour 2013, il convient de se référer au chapitre 12 ci-après.

6.1.2. LES MARCHÉS DU GROUPE

L'information relative aux parts de marchés est issue des statistiques de l'association Auxiliaire de l'Automobile pour les pays d'Europe occidentale, et de divers organismes locaux pour les pays en dehors d'Europe occidentale.

L'EUROPE DU SUD PÈSE SUR LES VENTES DU GROUPE

Le marché européen a chuté de 8,6 % en 2012. Au sein même du continent européen, les marchés connaissent des évolutions différentes, les pays du sud [1] étant particulièrement touchés par la crise économique alors qu'ils représentent 57 % des ventes européennes du Groupe en 2012. Le marché automobile a baissé de 13,3 % en France, 14,9 % en Espagne, 20,9 % en Italie et 40 % au Portugal, des pays où le Groupe est très présent. Ce mix marché particulièrement défavorable explique une part importante de la baisse de part de marché du Groupe, qui s'établit à 12,7 % contre 13,3 % en 2011.

Dans ce contexte de marché très difficile, le Groupe augmente néanmoins sa part de marché en Italie (+ 0,6 pt à 10,2 %). Peugeot et Citroën profitent également de la bonne santé du marché britannique (+ 3,8 %), et font progresser leur part de marché de 0,2 pt à 9,3 %, grâce au succès de la ligne DS de Citroën et à la bonne performance de 208. Sur le marché espagnol le Groupe réalise 17,2 % de part de marché et positionne Peugeot et Citroën en 2e et 3e position du classement des marques les plus vendues.

En France, dans un marché total VP+VUL en baisse de 13,3 % par rapport à 2011, Peugeot est la marque française qui résiste le mieux avec au total 369 000 véhicules vendus et 16,2 % de part de marché.

Le Groupe a par ailleurs confirmé sa position de leader sur le marché européen des véhicules utilitaires légers avec 20,8 % de part de marché.

LA MONDIALISATION DU GROUPE PORTE SES FRUITS

CHINE : UNE CROISSANCE DES VENTES SUPÉRIEURE À CELLE DU MARCHÉ

En Chine, le marché automobile a enregistré une croissance de 6,6 % en 2012. Dans ce contexte, les ventes du Groupe ont progressé de 9,2 % avec 442 000 véhicules vendus, une croissance supérieure à

(1) France, Espagne, Italie et Portugal.

celle du marché. Cette performance se traduit par une progression de la part de marché qui atteint 3,5 %. La marque Peugeot enregistre une forte hausse de ses ventes (+ 24 %) avec 216 000 unités.

Ces chiffres confirment la réussite de la stratégie du Groupe en Chine. La progression des ventes de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA) va se poursuivre en 2013 grâce aux lancements de nouveaux véhicules, les Peugeot 3008 et Citroën C4 L en début d'année, puis les Citroën C-Élysée et Peugeot 301, et au développement des réseaux de distribution.

La deuxième co-entreprise du Groupe, Changan PSA Automobile (CAPSA) a lancé en 2012 la ligne DS de Citroën en tant que marque Premium et construit un réseau commercial dédié. La stratégie produits de la co-entreprise, qui prévoit à la fois des véhicules importés et une production locale, amorcera en 2013 une nouvelle phase avec l'entrée en production de la Citroën DS5 dans l'usine de Shenzhen au cours du 2e semestre.

AMÉRIQUE LATINE : UNE SITUATION CONTRASTÉE

Le marché latino-américain affiche une progression de 5,6 % sur l'année grâce à l'amélioration de la conjoncture brésilienne. Les immatriculations du Groupe sont en retrait de 8,2 %, à 277 000 unités, soit une part de marché de 4,8 %.

La situation est contrastée : au Brésil, les mesures fiscales (IPI : Impôt sur les produits industrialisés) ont profité principalement au segment B Popular, segment dont le Groupe est absent. Les ventes de PSA Peugeot Citroën au Brésil ont également été impactées par les travaux nécessaires à l'accroissement des capacités de production de l'usine de Porto Real, désormais achevés. En revanche, en Argentine, les immatriculations du Groupe ont progressé de 4,4 % et sa part de marché atteint désormais 13,8 %. Pour la deuxième année consécutive, l'usine de Palomar est le 1er site de production automobile du pays, avec 129 500 véhicules produits en un an.

Les ventes en Amérique latine seront soutenues en 2013 par les lancements récents et à venir, notamment ceux de la Citroën C3 et de la Peugeot 208.

RUSSIE : UNE FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Le marché automobile russe a continué de croître en 2012 (+ 10,6 %). Dans ce contexte, les immatriculations du Groupe ont progressé de 7,4 %, à 77 300 unités, sa part de marché s'établissant à 2,6 % grâce notamment aux lancements réalisés en 2012 : les Peugeot 408, 508, 4008 et les Citroën C4 Aircross, DS4 et DS5. La dynamique commerciale est particulièrement forte sur le segment des VUL, où les immatriculations du Groupe ont progressé de 18 % dans un marché en hausse de 4,5 %.

Peugeot et Citroën ont continué d'étendre leurs réseaux, qui couvrent aujourd'hui plus de 90 % du territoire et les 25 plus grandes villes de Russie. Par ailleurs, l'usine de Kaluga est pleinement opérationnelle depuis juillet dernier.

En Ukraine, le Groupe a également consolidé sa présence avec une part de marché qui a progressé de 2,9 % à 3,4 % en 2012.

Au total, dans la zone CEI (Russie comprise), les ventes du Groupe ont atteint 88 000 véhicules sur l'année, soit une hausse de 110 % depuis 2009.

RESTE DU MONDE

Dans le reste du monde, les ventes du Groupe ont progressé de 16,5 % avec des performances exceptionnelles dans les pays du Maghreb et notamment en Algérie. Dans ce pays, sur un marché en forte croissance (+ 45 %), les ventes du Groupe ont plus que doublé de 39 800 unités en 2011 à 81 000 unités en 2012.

6.1.3. LES MODÈLES DE VÉHICULES DU GROUPE

POURSUITE DE LA MONTÉE EN GAMME DES MARQUES

Dans le contexte d'un marché européen durablement dégradé et qui se « bipolarise », la stratégie de montée en gamme des marques Peugeot et Citroën se révèle plus pertinente que jamais.

En Europe, la Peugeot 208 occupe depuis juin la 1ère place de son segment en motorisation diesel et la 1ère place de son segment en décembre 2012 avec 220 000 véhicules vendus. Grâce à elle, Peugeot est devenu au 2nd semestre la marque leader de ce segment en Europe. Enfin, la Peugeot 208 est en décembre la voiture la plus vendue en France, toutes catégories confondues.

De même, la montée en gamme est sur la bonne voie. La part des véhicules « Premium »(1) a doublé en 3 ans et représente désormais 18 % des ventes du Groupe. Les véhicules dotés de la technologie hybride diesel, lancée en première mondiale par le Groupe, y contribuent pour la première année pleine. Avec 22 000 livraisons en 2012, le Groupe est devenu n° 2 des ventes de véhicules hybrides en Europe où une Citroën DS5 sur quatre, une Peugeot 508 sur cinq et une Peugeot 3008 sur six sont vendues en motorisation hybride diesel.

Enfin, PSA Peugeot Citroën conserve sa position de leader en Europe en termes de réduction des émissions de CO_2, avec une moyenne de 122,5 g CO_2/km sur l'ensemble de sa gamme.

La part des véhicules Premium atteint maintenant 20 % des commandes de la marque Peugeot.
De son côté, Citroën a vendu au cumul près de 300 000 véhicules de la ligne DS (DS3, DS4 et DS5) depuis son lancement en mars 2010. La ligne DS représente, en 2012, 18 % des commandes de Citroën en Europe.

En Allemagne, la Citroën DS3 a été élue « Meilleure voiture importée » par les lecteurs d'Auto Zeitung.

Dès le début de l'année 2013, le lancement de la Citroën DS3 Cabrio va encore étoffer la ligne DS.

(1) Les véhicules Premium offrent un niveau de prestations automobiles référent dans leur segment (plaisir de conduite, sécurité, qualité de finition, connectivité, confort, etc.) et regroupent les modèles distinctifs des segments A, B et C (Peugeot 207 CC, 308 CC, RCZ, 3008, 4008 et Citroën DS3, DS4 et C4 Aircross) et les modèles des segments D et E (Peugeot 508, 407, 4007 et Citroën C5, C6, DS5 et C-CROSSER).

UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO_2

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO_2 : PSA PEUGEOT CITROËN FAIT LA COURSE EN TÊTE ET DEVANCE LES NORMES EUROPÉENNES

PSA Peugeot Citroën conserve sa place de leader européen en matière d'émissions de CO_2 avec une moyenne d'émissions de 122,5 g CO_2/km en 2012 contre 127,5 g CO_2/km en 2011. Le Groupe a ainsi d'ores et déjà dépassé les objectifs fixés par Bruxelles pour 2015 (130 g CO_2/km).

38,7 % des véhicules vendus par le Groupe en Europe émettent moins de 111 g CO_2/km contre 30,3 % en 2011.

Le Groupe poursuit la réduction des émissions de CO_2 de ses véhicules en s'appuyant sur quatre piliers complémentaires :

- les motorisations thermiques optimisées avec la famille de moteurs essence 3 cylindres ;
- les technologies micro-hybride avec la généralisation de la deuxième génération du Stop&Start e-HDi sur les gammes diesel Peugeot et Citroën ;
- le véhicule électrique ;
- les technologies hybrides avec la commercialisation des Peugeot 3008, 508, 508 RXH et la Citroën DS5. Par ailleurs, sur une année le Groupe s'est placé à la seconde place européenne des hybrides avec 14 % de part de marché.

UNE FORTE DYNAMIQUE PRODUITS SE POURSUIT EN 2013

Dans ce contexte, les marques Peugeot et Citroën renforceront en 2013 leur offensive commerciale avec 17 lancements à travers le monde dont 9 en Europe.

Le Groupe poursuivra sa stratégie de montée en gamme avec de nombreux lancements en 2013 tels que la Citroën DS3 Cabrio, les Peugeot 208 GTI, 208 XY et 2008.

Cette dynamique produits est renforcée par l'innovation avec notamment le lancement en 2013 de la nouvelle plateforme modulaire mondiale EMP2 (Efficient Modular Platform 2) destinée au segment C et D. Cette nouvelle plateforme offre de nouvelles opportunités de développement de produits :

- partage d'éléments sur un plus grand nombre de véhicules et de segments ; véhicules bicorps, coupés, breaks, CUV, monospaces, VUL, etc. ;
- déploiement mondial : plateforme opérationnelle en 2013 en Europe et en 2014 en Chine.

Cette plateforme permet également une nette amélioration des émissions de CO_2 et de la compétitivité, avec un gain de masse de 80 kg, une baisse de 22 % de la consommation de CO_2 et une optimisation des coûts (*TCO - Total Cost of Ownership* : - 15 %).

Parmi les innovations, le Groupe a annoncé également la technologie « Hybrid Air », pour une solution full hybride essence écologique, avec 45 % d'économie en circulation urbaine.

PSA Peugeot Citroën et General Motors ont confirmé, le 20 décembre 2012, la signature d'accords dans la mise en place de leur Alliance stratégique mondiale. Conformément aux dispositions de l'accord cadre signé le 29 février 2012, les deux partenaires ont signé des accords définitifs sur trois projets de véhicules ainsi que sur une co-entreprise dans les achats.

Les premiers projets de développement en commun de plates-formes et de véhicules comprennent :

- un programme commun pour un monospace du segment C de marque Opel/Vauxhall et un CUV du segment C de marque Peugeot ;
- un programme commun de monospace du segment B pour les deux groupes ;
- le co-développement d'une plateforme modernisée du segment B pour des voitures à faibles émissions de CO_2 destinées à la nouvelle génération de véhicules Opel/Vauxhall et PSA Peugeot Citroën en Europe et dans le reste du monde.

D'autres projets de co-développement de véhicules sont à l'étude et renforceront encore l'Alliance. Ils feront l'objet d'annonces ultérieures. La commercialisation des premiers véhicules issus de cette collaboration est prévue en 2016. Les modèles Opel/Vauxhall, Peugeot et Citroën seront clairement différenciés, en cohérence totale avec l'identité respective de chacune des marques.

La répartition équilibrée des rôles et des responsabilités permettra à chacun des deux partenaires de tirer le meilleur parti de cette collaboration :

- le monospace du segment C de marque Opel/Vauxhall, le CUV du segment C de marque Peugeot et les monospaces du segment B pour les deux Groupes seront développés sur des plates-formes PSA Peugeot Citroën ;
- GM conduira le développement des monospaces du segment B pour les deux groupes ;
- la plateforme modernisée du segment B pour des voitures à faibles émissions de CO_2 destinées à la nouvelle génération de véhicules Opel/Vauxhall et PSA Peugeot Citroën en Europe et dans le reste du monde fera l'objet d'un co-développement.

S'appuyant sur le succès de leur collaboration, les deux partenaires confirment également leur intention de développer de nouveaux projets à l'échelle mondiale pour élargir leur Alliance et saisir de nouvelles opportunités :

- développement en commun d'une nouvelle génération de petits moteurs essence économiques et de haute performance, dérivée du programme PSA Peugeot Citroën de petits moteurs essence (moteur EB) ;
- étude de nouveaux projets véhicules et de projets industriels en Amérique latine ou dans d'autres marchés en croissance.

Pour des informations complémentaires, notamment sur les zones géographiques concernées, il convient de se référer au paragraphe 11.1.3 ci-après.

6.1.4. QUELQUES CHIFFRES CLÉS

GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN - VENTES MONDIALES CONSOLIDÉES

Continent	Marque	Année 2012	Année 2011
Europe*	Peugeot	947 600	1 101 300
	Citroën	810 600	962 100
	PSA Peugeot Citroën	1 758 200	2 063 400
Zone Russie	Peugeot	49 900	50 700
	Citroën	38 000	32 500
	PSA Peugeot Citroën	87 900	83 200
Amérique latine	Peugeot	172 900	190 100
	Citroën	110 000	135 700
	PSA Peugeot Citroën	282 900	325 800
Asie	Peugeot	231 000	187 700
	Citroën	230 500	234 500
	PSA Peugeot Citroën	461 600	422 200
Reste - monde	Peugeot	153 600	126 100
	Citroën	75 800	70 900
	PSA Peugeot Citroën	229 400	197 000
Total Véhicules montés (VM)	Peugeot	1 555 000	1 655 900
	Citroën	1 264 900	1 435 700
	PSA Peugeot Citroën	2 819 900	3 091 500
Total Éléments détachés (ED)	Peugeot	145 000	457 900
	PSA Peugeot Citroën	145 000	457 900
TOTAL VM + ED	Peugeot	1 700 000	2 113 700
	Citroën	1 264 900	1 435 700
	PSA Peugeot Citroën	2 964 900	3 549 400

* *Europe : UE + AELE + Croatie + Bosnie + Kosovo + Macédoine + Montenegro + Serbie.*

GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN - VENTES MONDIALES PAR MODÈLE

Marque	Modèle	Année 2012	Année 2011
Peugeot	iOn	2 900	2 400
	107	76 400	92 100
	206	199 900	445 000
	207	147 900	296 700
	208	220 800	600
	2008	100	0
	301	4 800	0
	307	103 000	71 500
	308	184 300	204 000
	3008	108 300	135 000
	5008	52 500	72 300
	405	110 600	270 600
	407	100	2 600
	408	80 000	74 600
	508	121 700	124 200
	607	0	100
	807	4 500	6 300
	4007	2 700	7 400
	4008	9 300	0
	RCZ	11 100	18 800
	Bipper	26 000	34 400
	Partner	149 800	165 200
	Expert	29 500	32 300
	Boxer	53 900	57 700
	Autres	200	0
TOTAL		1 700 000	2 113 700

Marque		Modèle	Année 2012	Année 2011
Citroën		C-Zéro	3 300	2 100
		C1	66 700	87 700
		C2	14 600	10 500
		C3	215 800	255 300
		C3 / Picasso	84 700	101 600
		DS3	68 200	78 400
		ZX	55 600	65 500
		C-Élysée	5 600	0
		Xsara / Picasso	4 000	8 400
		C4	263 800	286 200
		C4 / Picasso	82 900	116 900
		DS4	33 200	29 500
		C5	76 300	101 200
		DS5	27 800	3 300
		C6	1 600	900
		C8	4 100	5 500
		C-Crosser	3 300	7 500
		C4 Aircross	17 000	0
		Nemo	28 500	34 300
		Berlingo	139 800	165 800
		Jumpy	24 900	29 000
		Jumper	43 100	46 100
TOTAL			**1 264 900**	**1 435 700**
PSA Peugeot Citroën	Véhicules particuliers (VP)		2 595 300	3 131 100
	Véhicules utilitaires légers (VU)		369 600	418 300
	VP + VU dont DIESEL	Total PSA Peugeot Citroën	1 471 000	1 711 000
	dont ÉLECTRIQUE	Total PSA Peugeot Citroën	6 600	4 900
	dont HYBRIDE	Total PSA Peugeot Citroën	25 800	1 100
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN			**2 964 900**	**3 549 400**

IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2012 Volume	2011 Volume
France	1 898 800	2 204 200
Allemagne	3 082 500	3 173 600
Autriche	336 000	356 100
Belux	537 100	622 100
Danemark	170 500	168 900
Espagne	699 600	808 100
Finlande	106 900	121 200
Grèce	58 500	97 700
Irlande	79 500	89 900
Islande	7 900	5 000
Italie	1 402 000	1 748 000
Norvège	138 000	138 300
Pays-Bas	502 500	555 900
Portugal	95 300	153 400
Royaume-Uni	2 044 600	1 941 300
Suède	279 900	305 000
Suisse	325 900	317 000
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	**11 765 500**	**12 805 800**
Croatie	31 400	41 600
Hongrie	53 100	45 100
Pologne	270 900	298 100
République tchèque	172 500	171 600
Slovaquie	68 600	67 900
Slovénie	50 100	60 200
TOTAL PECO	**646 600**	**684 400**
Pays Baltes	42 300	41 300
Bulgarie + Roumanie	91 800	113 900
Malte + Chypre	16 900	20 900
TOTAL EUROPE 30 PAYS	**12 563 000**	**13 665 800**

IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2012 Volume	2011 Volume
France	384 000	429 300
Allemagne	225 000	239 300
Autriche	31 600	32 700
Belux	61 400	68 700
Danemark	24 600	24 100
Espagne	77 100	105 200
Finlande	12 100	15 200
Grèce	3 800	6 500
Irlande	10 900	11 400
Islande	500	400
Italie	117 400	171 300
Norvège	33 400	37 000
Pays-Bas	56 800	59 000
Portugal	16 100	35 000
Royaume-Uni	247 900	266 900
Suède	40 000	46 900
Suisse	33 500	30 900
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	**1 376 100**	**1 579 600**
Croatie	3 700	3 700
Hongrie	11 100	11 600
Pologne	40 900	47 100
République tchèque	13 500	15 100
Slovaquie	5 800	6 100
Slovénie	5 800	5 800
TOTAL PECO	**80 600**	**89 300**
Pays Baltes	6 800	6 300
Bulgarie + Roumanie	15 000	14 300
Malte + Chypre	1 800	2 800
TOTAL EUROPE 30 PAYS	**1 480 400**	**1 692 400**

IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2012 Volume	2011 Volume
France	2 282 800	2 633 500
Allemagne	3 307 500	3 412 900
Autriche	367 700	388 800
Belux	598 500	690 800
Danemark	195 100	193 000
Espagne	776 700	913 200
Finlande	119 000	136 300
Grèce	62 300	104 100
Irlande	90 400	101 300
Islande	8 400	5 400
Italie	1 519 400	1 919 400
Norvège	171 400	175 400
Pays-Bas	559 300	614 900
Portugal	111 400	188 400
Royaume-Uni	2 292 500	2 208 200
Suède	319 900	351 900
Suisse	359 500	347 900
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	**13 141 700**	**14 385 400**
Croatie	35 000	45 200
Hongrie	64 100	56 700
Pologne	311 800	345 100
République tchèque	186 000	186 700
Slovaquie	74 400	74 000
Slovénie	55 900	66 000
TOTAL PECO	**727 200**	**773 700**
Pays Baltes	49 100	47 600
Bulgarie + Roumanie	106 800	127 700
Malte + Chypre	18 700	23 700
TOTAL EUROPE 30 PAYS	**14 043 400**	**15 358 200**

IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES EN EUROPE (30 PAYS) PAR CONSTRUCTEUR

		2012		2011	
Rang	Groupes	Volume	Part de marché *(%)*	Volume	Part de marché *(%)*
1	VAG	3 284 000	23,4 %	3 393 500	22,1 %
2	PSA Peugeot Citroën	1 778 700	12,7 %	2 045 000	13,3 %
	• Citroën	824 300	5,9 %	952 200	6,2 %
	• Peugeot	954 400	6,8 %	1 092 800	7,1 %
3	Groupe Renault	1 297 200	9,2 %	1 582 300	10,3 %
4	Groupe Ford	1 115 100	7,9 %	1 281 700	8,3 %
5	G.M.	1 087 700	7,7 %	1 267 600	8,3 %
6	Groupe Fiat	997 800	7,1 %	1 161 100	7,6 %
7	Daimler AG	805 900	5,7 %	818 200	5,3 %
8	Groupe Bmw	802 300	5,7 %	813 200	5,3 %
9	Groupe Hyundai	779 700	5,6 %	694 000	4,5 %
10	Groupe Toyota	585 000	4,2 %	617 400	4,0 %
11	Nissan	486 400	3,5 %	520 900	3,4 %
12	Groupe Geely	231 700	1,6 %	256 200	1,7 %
13	Groupe Suzuki	156 100	1,1 %	181 900	1,2 %
14	Tata	141 600	1,0 %	111 800	0,7 %
15	Honda	140 600	1,0 %	151 400	0,9 %
16	Mazda	125 400	0,9 %	140 600	0,9 %
17	Mitsubishi	91 800	0,7 %	137 200	0,9 %
18	Autres	84 000	0,6 %	100 600	0,7 %
19	Subaru	42 000	0,3 %	37 400	0,2 %
20	Isuzu	10 300	0,1 %	33 900	0,2 %

GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN - IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

	2012		2011	
Pays	Volume	Part de marché *(%)*	Volume	Part de marché *(%)*
France	571 900	30,1 %	692 800	31,4 %
Allemagne	132 500	4,3 %	149 500	4,7 %
Autriche	25 500	7,6 %	29 400	8,3 %
Belux	83 600	15,6 %	100 800	16,2 %
Danemark	28 300	16,6 %	29 900	17,6 %
Espagne	108 100	15,5 %	123 300	15,3 %
Finlande	6 000	5,6 %	7 400	6,1 %
Grèce	6 700	11,5 %	7 000	7,2 %
Irlande	3 400	4,3 %	4 000	4,5 %
Islande	200	3,1 %	100	1,6 %
Italie	138 500	9,9 %	159 900	9,1 %
Norvège	9 800	7,1 %	11 100	8,0 %
Pays-Bas	65 900	13,1 %	75 300	13,6 %
Portugal	13 100	13,8 %	22 000	14,3 %
Royaume-Uni	173 100	8,5 %	163 500	8,4 %
Suède	16 200	5,8 %	15 600	5,1 %
Suisse	23 900	7,3 %	28 100	8,9 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	**1 406 700**	**12,0 %**	**1 619 700**	**12,6 %**
Croatie	5 100	16,3 %	6 100	14,6 %
Hongrie	2 700	5,1 %	2 800	6,3 %
Pologne	21 900	8,1 %	22 800	7,6 %
République tchèque	11 900	6,9 %	12 000	7,0 %
Slovaquie	6 100	8,9 %	6 700	9,9 %
Slovénie	7 300	14,6 %	8 500	14,1 %
TOTAL PECO	**55 000**	**8,5 %**	**58 900**	**8,6 %**
Pays Baltes	3 800	9,0 %	4 500	10,8 %
Bulgarie + Roumanie	4 600	5,0 %	5 600	5,0 %
Malte + Chypre	1 100	6,6 %	1 400	6,9 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	**1 471 300**	**11,7 %**	**1 690 200**	**12,4 %**

GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN – IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

	2012		2011	
Pays	Volume	Part de marché *(%)*	Volume	Part de marché *(%)*
France	129 000	33,6 %	147 900	34,5 %
Allemagne	21 400	9,5 %	23 100	9,7 %
Autriche	3 400	10,6 %	3 800	11,5 %
Belux	15 500	25,2 %	17 300	25,2 %
Danemark	3 500	14,3 %	3 100	12,3 %
Espagne	25 100	32,5 %	34 800	33,2 %
Finlande	700	5,9 %	800	5,2 %
Grèce	300	8,8 %	500	8,0 %
Irlande	1 200	10,6 %	1 200	10,2 %
Islande	0	3,2 %	0	1,3 %
Italie	17 000	14,5 %	25 500	14,8 %
Norvège	5 300	15,7 %	6 100	16,6 %
Pays-Bas	8 900	15,7 %	7 400	12,6 %
Portugal	4 800	30,0 %	10 400	29,7 %
Royaume-Uni	40 000	16,1 %	37 000	13,9 %
Suède	6 300	15,7 %	6 700	14,2 %
Suisse	4 100	12,1 %	4 100	13,1 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	**286 400**	**20,8 %**	**329 600**	**20,9 %**
Croatie	1 000	27,7 %	1 000	27,0 %
Hongrie	1 900	17,2 %	2 100	17,9 %
Pologne	7 400	18,1 %	10 700	22,7 %
République tchèque	2 500	18,5 %	3 400	23,0 %
Slovaquie	1 800	30,5 %	1 900	31,9 %
Slovénie	2 300	39,4 %	2 300	39,8 %
TOTAL PECO	**16 900**	**20,9 %**	**21 500**	**24,1 %**
Pays Baltes	1 500	22,2 %	1 300	20,9 %
Bulgarie + Roumanie	2 300	15,2 %	2 100	14,8 %
Malte + Chypre	300	18,2 %	300	12,2 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	**307 400**	**20,8 %**	**354 900**	**21,0 %**

GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN – IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

	2012		2011	
Pays	Volume	Part de marché *(%)*	Volume	Part de marché *(%)*
France	700 900	30,7 %	840 800	31,9 %
Allemagne	153 900	4,7 %	172 600	5,1 %
Autriche	28 800	7,8 %	33 100	8,5 %
Belux	99 000	16,5 %	118 100	17,1 %
Danemark	31 800	16,3 %	33 000	16,9 %
Espagne	133 200	17,2 %	158 100	17,3 %
Finlande	6 700	5,7 %	8 100	6,0 %
Grèce	7 100	11,4 %	7 500	7,2 %
Irlande	4 600	5,1 %	5 200	5,1 %
Islande	300	3,1 %	100	1,6 %
Italie	155 500	10,2 %	185 300	9,7 %
Norvège	15 000	8,8 %	17 200	9,8 %
Pays-Bas	74 800	13,4 %	82 800	13,5 %
Portugal	17 900	16,1 %	32 400	17,2 %
Royaume-Uni	213 200	9,3 %	200 500	9,1 %
Suède	22 400	7,0 %	22 300	6,3 %
Suisse	28 000	7,8 %	32 200	9,2 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	**1 693 200**	**12,9 %**	**1 949 300**	**13,5 %**
Croatie	6 100	17,5 %	7 000	15,6 %
Hongrie	4 600	7,2 %	4 900	8,7 %
Pologne	29 300	9,4 %	33 500	9,7 %
République tchèque	14 400	7,8 %	15 500	8,3 %
Slovaquie	7 900	10,6 %	8 700	11,7 %
Slovénie	9 600	17,1 %	10 800	16,3 %
TOTAL PECO	**71 900**	**9,9 %**	**80 400**	**10,4 %**
Pays Baltes	5 300	10,8 %	5 800	12,2 %
Bulgarie + Roumanie	6 800	6,4 %	7 700	6,0 %
Malte + Chypre	1 400	7,7 %	1 800	7,6 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	**1 778 700**	**12,7 %**	**2 045 100**	**13,3 %**

MARQUE PEUGEOT – IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

	2012		2011	
Pays	Volume	Part de marché *(%)*	Volume	Part de marché *(%)*
France	369 100	16,2 %	441 800	16,8 %
Allemagne	81 700	2,5 %	94 300	2,8 %
Autriche	16 100	4,4 %	18 000	4,6 %
Belux	50 800	8,5 %	60 700	8,8 %
Danemark	17 200	8,8 %	18 300	9,4 %
Espagne	67 500	8,7 %	79 700	8,7 %
Finlande	3 500	3,0 %	4 300	3,1 %
Grèce	2 700	4,3 %	3 700	3,6 %
Irlande	2 800	3,1 %	3 400	3,4 %
Islande	100	1,8 %	100	0,9 %
Italie	78 700	5,2 %	91 900	4,8 %
Norvège	9 200	5,4 %	10 700	6,1 %
Pays-Bas	46 300	8,3 %	50 700	8,2 %
Portugal	10 900	9,8 %	17 500	9,3 %
Royaume-Uni	121 100	5,3 %	114 700	5,2 %
Suède	13 900	4,3 %	12 300	3,5 %
Suisse	14 000	3,9 %	16 900	4,9 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	**905 900**	**6,9 %**	**1 038 900**	**7,2 %**
Croatie	3 200	9,2 %	3 800	8,4 %
Hongrie	2 500	3,9 %	2 600	4,6 %
Pologne	16 000	5,1 %	17 700	5,1 %
République tchèque	7 800	4,2 %	8 700	4,7 %
Slovaquie	4 800	6,4 %	5 100	6,9 %
Slovénie	5 600	10,0 %	5 900	9,0 %
TOTAL PECO	**39 700**	**5,5 %**	**43 800**	**5,7 %**
Pays Baltes	3 600	7,3 %	4 100	8,5 %
Bulgarie + Roumanie	4 100	3,8 %	4 600	3,6 %
Malte + Chypre	1 100	6,0 %	1 500	6,2 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	**954 400**	**6,8 %**	**1 092 800**	**7,1 %**

MARQUE CITROËN - IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

	2012		2011	
Pays	Volume	Part de marché *(%)*	Volume	Part de marché *(%)*
France	331 800	14,5 %	399 000	15,1 %
Allemagne	72 200	2,2 %	78 300	2,3 %
Autriche	12 800	3,5 %	15 200	3,9 %
Belux	48 300	8,1 %	57 400	8,3 %
Danemark	14 600	7,5 %	14 700	7,5 %
Espagne	65 700	8,5 %	78 400	8,6 %
Finlande	3 200	2,7 %	3 900	2,8 %
Grèce	4 400	7,0 %	3 800	3,7 %
Irlande	1 800	1,9 %	1 800	1,7 %
Islande	100	1,4 %	0	0,6 %
Italie	76 800	5,1 %	93 500	4,9 %
Norvège	5 800	3,4 %	6 500	3,7 %
Pays-Bas	28 500	5,1 %	32 100	5,2 %
Portugal	7 000	6,3 %	14 900	7,9 %
Royaume-Uni	92 000	4,0 %	85 800	3,9 %
Suède	8 500	2,7 %	10 000	2,8 %
Suisse	14 000	3,9 %	15 300	4,4 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	**787 300**	**6,0 %**	**910 400**	**6,3 %**
Croatie	2 900	8,4 %	3 200	7,1 %
Hongrie	2 200	3,4 %	2 300	4,1 %
Pologne	13 300	4,3 %	15 800	4,6 %
République tchèque	6 600	3,6 %	6 800	3,6 %
Slovaquie	3 100	4,2 %	3 600	4,9 %
Slovénie	4 000	7,2 %	4 900	7,4 %
TOTAL PECO	**32 200**	**4,4 %**	**36 600**	**4,7 %**
Pays Baltes	1 700	3,5 %	1 700	3,6 %
Bulgarie + Roumanie	2 800	2,6 %	3 100	2,5 %
Malte + Chypre	300	1,8 %	300	1,4 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	**824 300**	**5,9 %**	**952 300**	**6,2 %**

GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN – PRODUCTION PAR MODÈLE

Marque	Modèle	2012 Volume	2011 Volume
Peugeot	iOn	1 800	3 300
	107	74 900	91 300
	206	187 300	449 500
	207	135 400	293 800
	208	242 900	700
	2008	100	0
	301	11 600	0
	307	103 300	67 200
	308	179 200	201 900
	3008	104 000	139 800
	5008	49 300	74 500
	405	108 400	282 400
	407	0	700
	408	75 500	81 100
	508	116 400	131 700
	807	4 200	6 400
	4007	2 300	7 000
	4008	12 200	100
	RCZ	9 800	19 700
	Bipper	24 200	34 800
	Partner	142 300	167 400
	Expert	28 200	33 300
	Boxer	54 200	58 600
	Autres	200	0
		1 667 500	2 145 000
Citroën	C-Zéro	1 800	3 400
	C1	65 800	88 700
	C2	14 800	10 400
	DS3	68 800	77 200
	C3	293 000	353 600
	ZX	55 600	66 300
	C-Élysée	7 000	0
	Xsara	1 800	8 300
	C4	342 300	401 400
	DS4	30 700	34 600
	C5	72 500	100 500
	DS5	29 700	4 600
	C6	1 400	1 000
	C8	3 700	5 700
	C-Crosser	2 300	7 100
	C4 Aircross	21 700	200
	Nemo	27 500	33 400
	Berlingo	136 800	164 200
	Jumpy	23 600	29 600
	Jumper	43 400	47 200
		1 244 300	1 437 400
PSA Peugeot Citroën	Véhicules particuliers (VP)	2 554 100	3 162 000
	Véhicules utilitaires légers (VUL)	357 700	420 500
	VP + VU dont ÉLECTRIQUE	3 700	7 300
	dont HYBRIDE	1 453 400	1 690 400
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN		2 911 800	3 582 400

6.1.5. DÉPENDANCE ÉVENTUELLE AUX BREVETS, LICENCES, CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU AUX NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION

Il convient de se reporter au chapitre 4.1.6 et 4.4.4 ci-avant.

6.2. FAURECIA

Équipementier automobile, Faurecia [1] est concentré sur un nombre ciblé d'activités clefs de l'automobile. Dans chacun de ses métiers – Sièges d'automobiles, systèmes d'intérieur, extérieur d'automobiles et technologies de contrôle des émissions – Faurecia occupe une place parmi les trois leaders mondiaux.

Avec 274 sites de production dans 34 pays, Faurecia est actif sur l'ensemble des continents. Sa stratégie industrielle s'articule autour de deux axes. D'une part, être capable d'accompagner les grands constructeurs automobiles dans leur stratégie mondiale, notamment sur les marchés émergents à forte croissance. D'autre part, optimiser en permanence la répartition mondiale de ses sites pour offrir à ses clients les meilleures performances de coûts et de qualité.

Faurecia emploie 94 000 salariés dans le monde.

En 2012, Faurecia a réalisé un chiffre d'affaires de 17 365 millions d'euros, à comparer à 16 190 millions d'euros en 2011 (pour plus de détails sur le chiffre d'affaires de Faurecia, Il convient de se reporter au paragraphe 9.2.3.2 ci-après).

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2012 ressort positif à 514 millions d'euros, représentant 3,0 % du chiffre d'affaires, à comparer à un résultat opérationnel courant de 651 millions d'euros en 2011.

6.2.1. LES QUATRE ACTIVITÉS CLÉS

SIÈGES D'AUTOMOBILE

Faurecia conçoit et assemble des sièges et en fabrique les principaux composants que sont les armatures, les mécanismes de réglages, les mousses et les coiffes, les accessoires de confort et de sécurité. En 2012, cette activité représentait 36,9 % des ventes produit hors monolithes.

Architecte du siège, Faurecia oriente le design des structures de sièges autour de concepts produits et process, qui sont adaptés aux plateformes des constructeurs.

SYSTÈMES D'INTÉRIEUR

Faurecia conçoit et produit des planches de bord, des consoles centrales et des panneaux de porte répondant aux attentes et aux besoins des constructeurs automobiles. Il leur offre les solutions les plus avancées en matière de sécurité des passagers, d'aménagement de l'espace intérieur ou de réduction du poids.

En matière d'acoustique, Faurecia propose à ses clients des produits optimisant la performance d'insonorisation (isolation et absorption).

En juin 2012, Faurecia a finalisé l'acquisition de l'activité « composants d'intérieur » de Ford Motor Company située à Saline, Michigan (États-Unis) qui représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 300 millions d'euros. Cette acquisition a permis à Faurecia de renforcer sa position de premier fournisseur mondial de systèmes d'intérieur, Ford Motor Company devenant le troisième plus gros client de Faurecia.

En 2012, l'activité systèmes d'intérieur représentait 27,1 % des ventes produit hors monolithes.

EXTÉRIEUR D'AUTOMOBILE

Faurecia est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de modules de bloc avant et de faces avant en matériaux composites. C'est aussi l'un des premiers fournisseurs de pare-chocs et de groupes motoventilateurs en Europe. En 2012, cette activité représentait 11,7 % des ventes produit hors monolithes.

(1) Pour plus d'informations concernant Faurecia, il convient de se reporter au site internet www.faurecia.fr.

En juillet 2012, Faurecia a acquis les activités automobiles de Sora Composites, société possédant une haute expertise dans le domaine des plastiques composites et l'utilisation de fibres de verre et de carbone dans l'automobile. Ces activités génèrent un chiffre d'affaires de l'ordre de 70 millions d'euros et emploient 500 personnes. La contribution en 2012 a été de 17 millions d'euros.

Le 30 août 2012, Faurecia a finalisé l'acquisition de Plastal France (Plastal S.A.S.), l'unique fournisseur des éléments de carrosserie en plastique pour les citadines de la marque *smart* (Groupe Daimler), une activité qui génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 50 millions d'euros avec un effectif total de 250 employés. Au second semestre, la contribution a été de 27 millions d'euros.

Cette opération fait suite aux acquisitions précédentes de Plastal Allemagne et de Plastal Espagne en 2010.

Faurecia Automotive Exteriors renforce ainsi son leadership européen des pièces d'extérieur automobile.

TECHNOLOGIES DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

Faurecia, leader mondial des technologies de contrôle des émissions, développe, produit et commercialise des systèmes d'échappement complets répondant à toutes les exigences du marché. Pour satisfaire aux normes internationales, de plus en plus contraignantes, Faurecia travaille à réduire la pollution dès la phase de conception de ses produits et assiste les constructeurs dans leur recherche de nouvelles configurations moteur en ouvrant la voie de solutions technologiques innovantes comme le filtre à particules diesel. En 2012, cette activité représentait 24,3 % des ventes produit hors monolithes.

6.2.2. LE DISPOSITIF DE PRODUCTION

Faurecia travaille aujourd'hui avec la quasi-totalité des constructeurs automobiles, ce qui nécessite une implantation internationale. Les ventes produit hors monolithes 2012 de Faurecia par zone géographique se répartissent comme suit : 56 % en Europe, 27 % en Amérique du Nord, 10 % en Asie, 5 % en Amérique latine et 2 % dans les autres pays.

Le Groupe adapte son dispositif de production en fonction des besoins et des attentes des constructeurs. En conséquence, si les deux tiers de ses usines sont des sites de composants, implantés de manière à optimiser les coûts de fabrication et de logistique, un tiers d'entre elles fonctionnent en mode juste-à-temps.

6.2.3. LES CLIENTS

En 2012, Faurecia a poursuivi la diversification de son portefeuille client, le Groupe Volkswagen demeurant le premier client de Faurecia représentant 25 % des ventes produit hors monolithes. PSA Peugeot Citroën représente 14 % des ventes produit hors monolithes de Faurecia, Ford 13 %, Renault Nissan 11 %, GM 8 % et BMW 8 %.

6.3. GEFCO

Acteur majeur de la logistique, GEFCO [1] est une entité détenue à 25 % par le groupe PSA Peugeot Citroën. Les prestations proposées par GEFCO couvrent toute la chaîne logistique : amont terrestre, aval automobile, maritime et aérien ainsi que les services associés de logistique industrielle, de gestion des contenants, de préparation et distribution de véhicules neufs ou de douanes et représentation fiscale. La mondialisation de l'industrie et la spécialisation des unités de production ont conduit GEFCO à proposer ses expertises *supply chain* combinant différents services pour offrir des solutions de *global sourcing*.

GEFCO a signé en juin 2012 un contrat exclusif d'externalisation logistique des activités Europe et Russie de General Motors. GEFCO a signé en décembre 2012 à l'occasion de la cession de 75 % de ses actions à RZD par PSA Peugeot Citroën un contrat exclusif pour les activités logistiques de PSA Peugeot Citroën au plan mondial.

Le 20 décembre, PSA Peugeot Citroën a cédé 75 % du capital de sa filiale, GEFCO S.A. par JSC Russian Railways (RZD) pour un montant de 800 millions d'euros, après le versement d'un dividende exceptionnel de 100 millions d'euros par GEFCO à Peugeot S.A. (voir Note 2.4. dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012).

(1) Pour plus d'informations concernant GEFCO, il convient de se reporter au site internet www.GEFCO.net.

GEFCO, avec RZD, pourra non seulement poursuivre sa stratégie d'expansion géographique, en Chine, en Inde et en Amérique latine, mais aussi accélérer son développement en Europe Centrale et Orientale et plus particulièrement en Russie. RZD et GEFCO fourniront ainsi une offre logistique inégalée entre l'Asie et l'Europe en alliant les points forts des deux groupes. Le nouvel ensemble deviendra un leader mondial de la logistique industrielle diversifiée.

RZD a l'intention de conserver l'équipe dirigeante de GEFCO, et de toutes les unités opérationnelles existantes, incluant celles qui fournissent PSA Peugeot Citroën.

La protection de la bonne exécution des services logistiques fournis par GEFCO à PSA Peugeot Citroën ainsi que la protection des intérêts des deux parties est garantie au travers d'un pacte d'actionnaires conclu entre PSA Peugeot Citroën et RZD.

6.4. BANQUE PSA FINANCE

Contrôlée à 100 % par PSA Peugeot Citroën, Banque PSA Finance [1] est étroitement associée à la politique commerciale des deux marques, Peugeot et Citroën.

Banque PSA Finance assure dans les 23 pays où elle est implantée le financement des stocks de véhicules Peugeot et Citroën et des pièces de rechange des réseaux de concessionnaires des deux marques ainsi que d'autres objets tels que leurs besoins en fonds de roulement et leur immobilier, et propose à leurs clients une gamme complète de financements et de services associés.

L'organisation de Banque PSA Finance garantit que les décisions d'octroi de financement de Banque PSA Finance sont totalement indépendantes du réseau de distribution et ne peuvent en aucun cas être influencées par ces derniers.

Banque PSA Finance dispose d'une structure financière solide grâce un ratio de solvabilité Bâle II de 13 %. Elle dispose d'une réserve de liquidité de plus de 1,066 milliard d'euros qui lui assure plus de six mois de visibilité de trésorerie. Elle n'a pas d'activité de marché pour compte propre.

Au 31 décembre 2012, le produit net bancaire de Banque PSA Finance s'est établi à 1 075 millions d'euros contre 1 032 millions d'euros en 2011. L'encours global de crédit est en baisse de 5,2 % pour s'établir à 23 061 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 24 314 millions d'euros à fin décembre 2011.

Pour une information détaillée sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant de Banque PSA Finance, il convient de se reporter au paragraphe 9.2.3.4 ci-après.

6.4.1. ACTIVITÉ DE FINANCEMENT À LA CLIENTÈLE FINALE

L'activité de financement à la clientèle finale représente 74 % des encours totaux de Banque PSA Finance, soit 17 007 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 17 474 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La clientèle finale est composée de particuliers et d'entreprises auxquels Banque PSA Finance propose :

- des crédits pour l'acquisition des véhicules neufs et d'occasion ;
- de la location longue durée ;
- du *leasing* (véhicules sous clause de rachat et location courte durée) ;
- des services associés tels que l'assurance, l'entretien, ou l'extension de garantie.

Animée d'une préoccupation toujours forte de fidélisation du client final aux marques Peugeot et Citroën, Banque PSA Finance propose des produits de financement et de services diversifiés, ainsi que des offres packagées permettant de constituer, conjointement avec les deux marques, une offre de mobilité complète.

En termes de prestations de services, la banque propose à sa clientèle finale des services financiers et automobiles ainsi que des prestations d'assurance automobile.

En 2012, le taux de pénétration de Banque PSA Finance sur les ventes de véhicules neufs Peugeot et Citroën a atteint un taux record 29,8 % contre 27,8 % en 2011.

Le financement a été confirmé (cf. paragraphe 10.4.2).

En 2012, la titrisation et autres financements LTRO *(Long Term Refinancing Operation)* dépassent 7 milliards d'euros, les lignes de crédit bancaires atteignent 4,9 milliards d'euros et le recours aux marchés de capitaux s'élèvent à 9 milliards d'euros.

(1) Pour une information détaillée concernant Banque PSA Finance, il convient de se reporter au site internet www.banquepsafinance.com.

6.4.2. ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Banque PSA Finance intervient principalement dans le financement des stocks de véhicules neufs, de véhicules de démonstration et de pièces de rechange.

Au 31 décembre 2012, l'activité Réseaux de distribution représente 26 % du total des encours de Banque PSA Finance, soit 6 054 millions d'euros.

Partenaire financier des réseaux Peugeot et Citroën, Banque PSA Finance s'attache également à gérer, suivre et maîtriser le risque financier des concessionnaires.

6.4.3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA CLIENTÈLE DE BANQUE PSA FINANCE

Les principaux marchés de Banque PSA Finance se situent :

- en France ;
- en Europe occidentale : Allemagne, Autriche, Belgique et Luxembourg, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse ;
- en Russie
- en Amérique latine : Argentine, Brésil, Mexique ;
- en Europe Centrale : Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Croatie ;
- en Turquie ;
- en Chine.

La répartition par pays des encours totaux de Banque PSA Finance est la suivante : France 37 %, Allemagne 13 %, Royaume-Uni 11 %, Espagne 8 %, Italie 8 %, autres pays européens 15 %, Brésil 5 % et reste du monde 3 %.

6.5. PEUGEOT MOTOCYCLES (PMTC)

Faisant face à un contexte économique difficile, le marché européen du scooter se contracte pour la 5e année consécutive, enregistrant une baisse de 41,3 % depuis 2007 ans et - 14,5 % pour l'année 2012.

Cinquième constructeur en Europe, Peugeot Motocycles s'appuie sur une gamme de 21 modèles de 50 à 500 cm^3 et dispose d'une part de marché globale de 9,3 %.

En 2013, Peugeot Motocycles poursuit sa montée en gamme et lancera au printemps son premier scooter 3 roues, Metropolis 400, véritable trait d'union entre les univers de la moto et de l'automobile.

7

ORGANIGRAMME

7.1. LE GROUPE 128

7.1.1. Organigramme fonctionnel du Groupe 128

7.1.2. Fonctionnement du Groupe 128

7.1.3. Relations société mère-filiales 129

7.2. PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ 130

7.1. LE GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU GROUPE

Depuis le 13 mars 2012, l'organigramme fonctionnel simplifié du Groupe se présente comme suit :

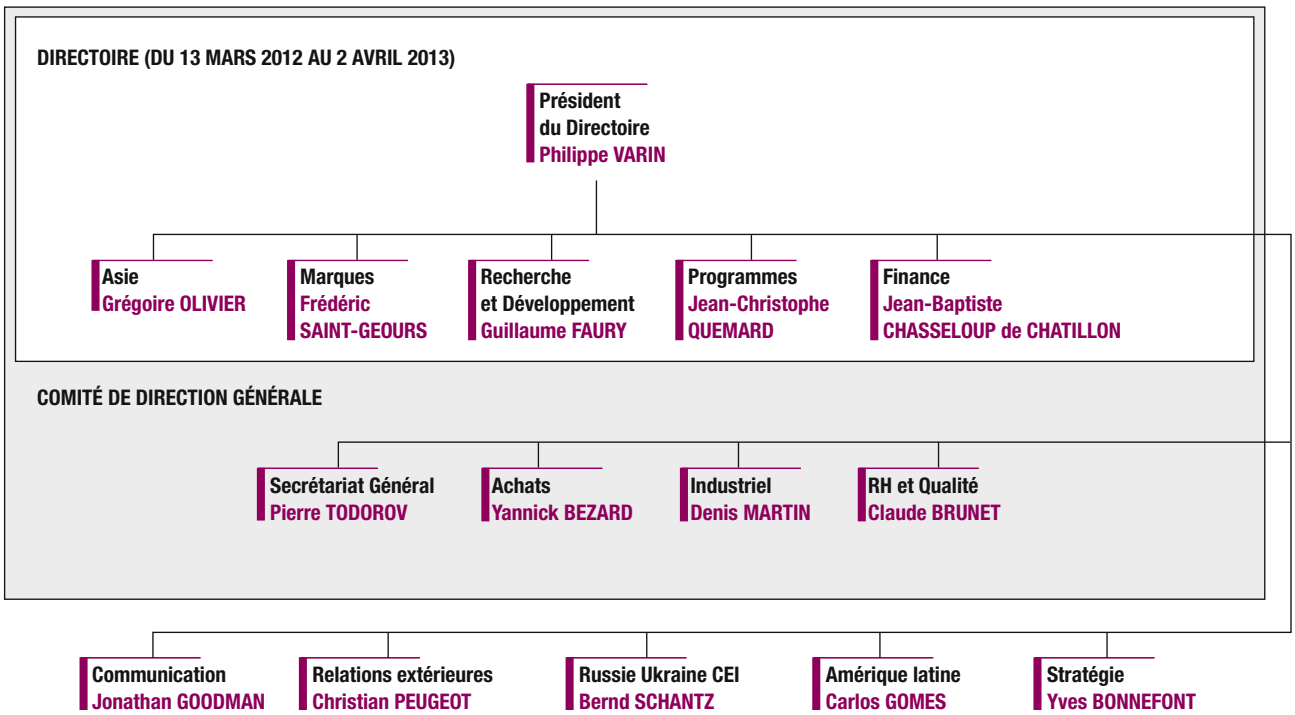

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., réuni mardi 12 mars 2013, a nommé par anticipation un Directoire resserré pour PSA Peugeot Citroën, à compter du 2 avril 2013.

Le Directoire sera composé de 4 membres au lieu de 6 précédemment : Philippe Varin, Président, Jean-Baptiste de Chatillon, Directeur Financier, Grégoire Olivier, Directeur Asie et Jean-Christophe Quémard, Directeur des Programmes.

7.1.2. FONCTIONNEMENT DU GROUPE

La direction exécutive du groupe PSA Peugeot Citroën est assurée par le Directoire, dont la présentation figure au chapitre 14.1.2 ci-après.

Le Directoire assume les fonctions de direction et de gestion. Il contribue à la définition, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie, établie en accord avec les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance et approuvé par lui. Le Directoire définit les politiques au niveau du Groupe. Il rend les arbitrages et alloue les ressources.

Le Directoire s'appuie sur le Comité de Direction Générale, lequel est constitué de six membres du Directoire et de quatre Directeurs rattachés au Président du Directoire : Secrétariat Général, achats, direction industrielle, et ressources humaines et qualité.

Sont en outre rattachés au Président du Directoire : la direction de la communication, le Délégué Relations extérieures, la direction Russie Ukraine CEI, la direction Amérique latine et le Directeur de la stratégie.

Pour garantir la bonne exécution de la stratégie du Groupe, à compter du 2 avril 2013, une équipe de Direction resserrée est mise en place autour de Philippe Varin, Président du Directoire.

Le Comité de Direction Générale est constitué des 4 membres du Directoire, nommés par le Conseil de Surveillance le 12 mars 2013, et de 9 Directeurs rattachés au Président du Directoire :

- Maxime Picat, Directeur de la marque Peugeot
- Frédéric Banzet, Directeur de la marque Citroën

- Gilles Le Borgne, Directeur de la Recherche et du Développement
- Denis Martin, Directeur Industriel et Logistique
- Yannick Bezard, Directeur des Achats
- Philippe Dorge, Directeur des Ressources Humaines
- Yves Bonnefont, Directeur de la Stratégie
- Pierre Todorov, Secrétaire Général
- Jonathan Goodman, Directeur de la Communication

Frédéric Saint-Geours et Claude Brunet sont nommés chargés de mission auprès du Président du Directoire.

7.1.3. RELATIONS SOCIÉTÉ MÈRE-FILIALES

Peugeot S.A. est la holding du Groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles significatives.

La société Peugeot S.A. entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles », dont les principales caractéristiques sont précisées dans les États financiers de Peugeot S.A. au chapitre 20.4. Il convient de se référer à la Note 43 des États financiers consolidés pour le détail des transactions avec les parties liées au Groupe, notamment les entreprises associées.

7.2. PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ

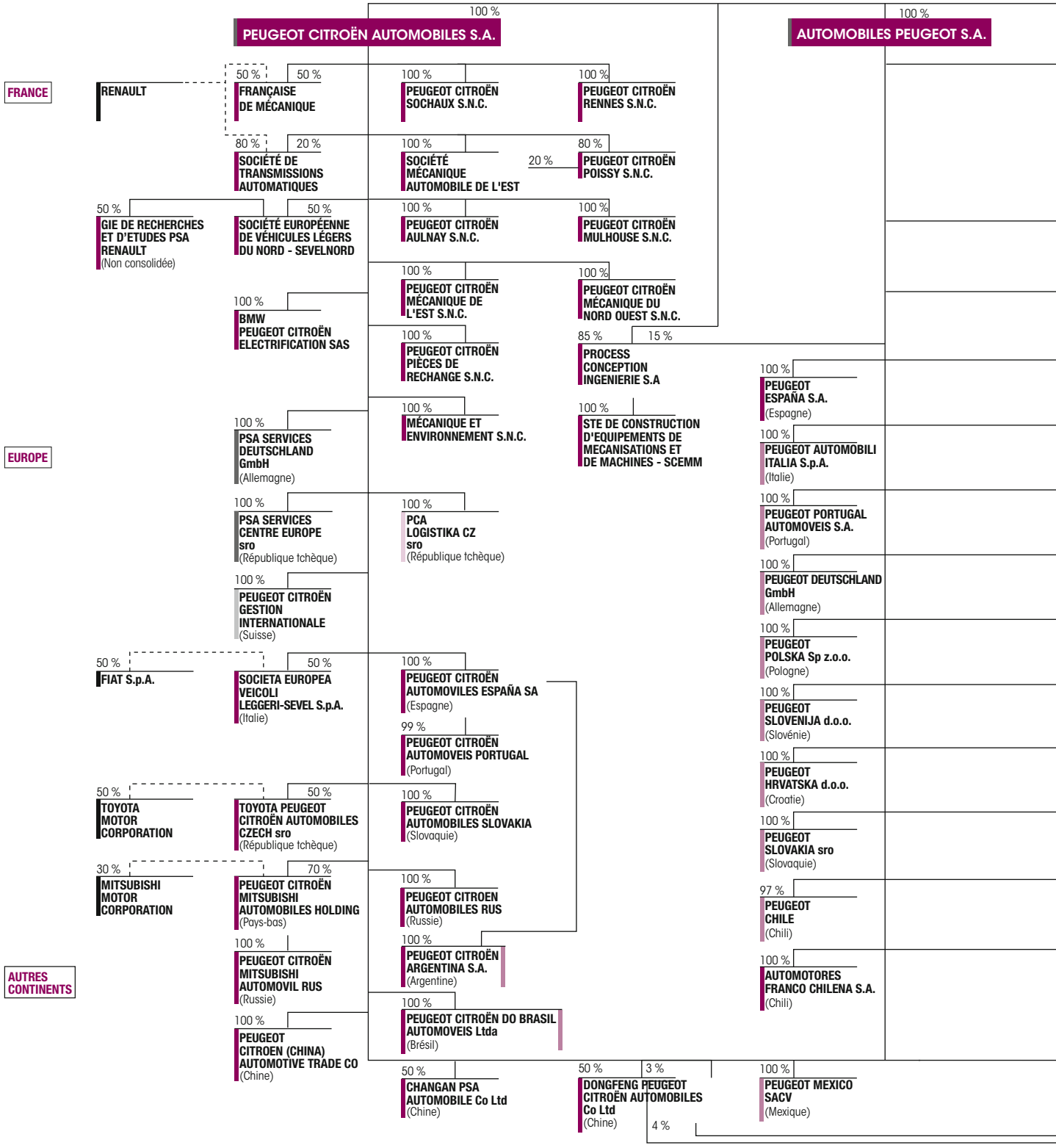

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation se compose de 411 entités. L'organigramme juridique simplifié ci-dessus présente les principales entités juridiques consolidées.
Les pourcentages indiqués sont ceux de détention directe et indirecte par PEUGEOT SA. Cette présentation n'est pas exhaustive.
* Les entités du groupe Faurecia sont listées aux pages 380 à 385 du présent document de référence.

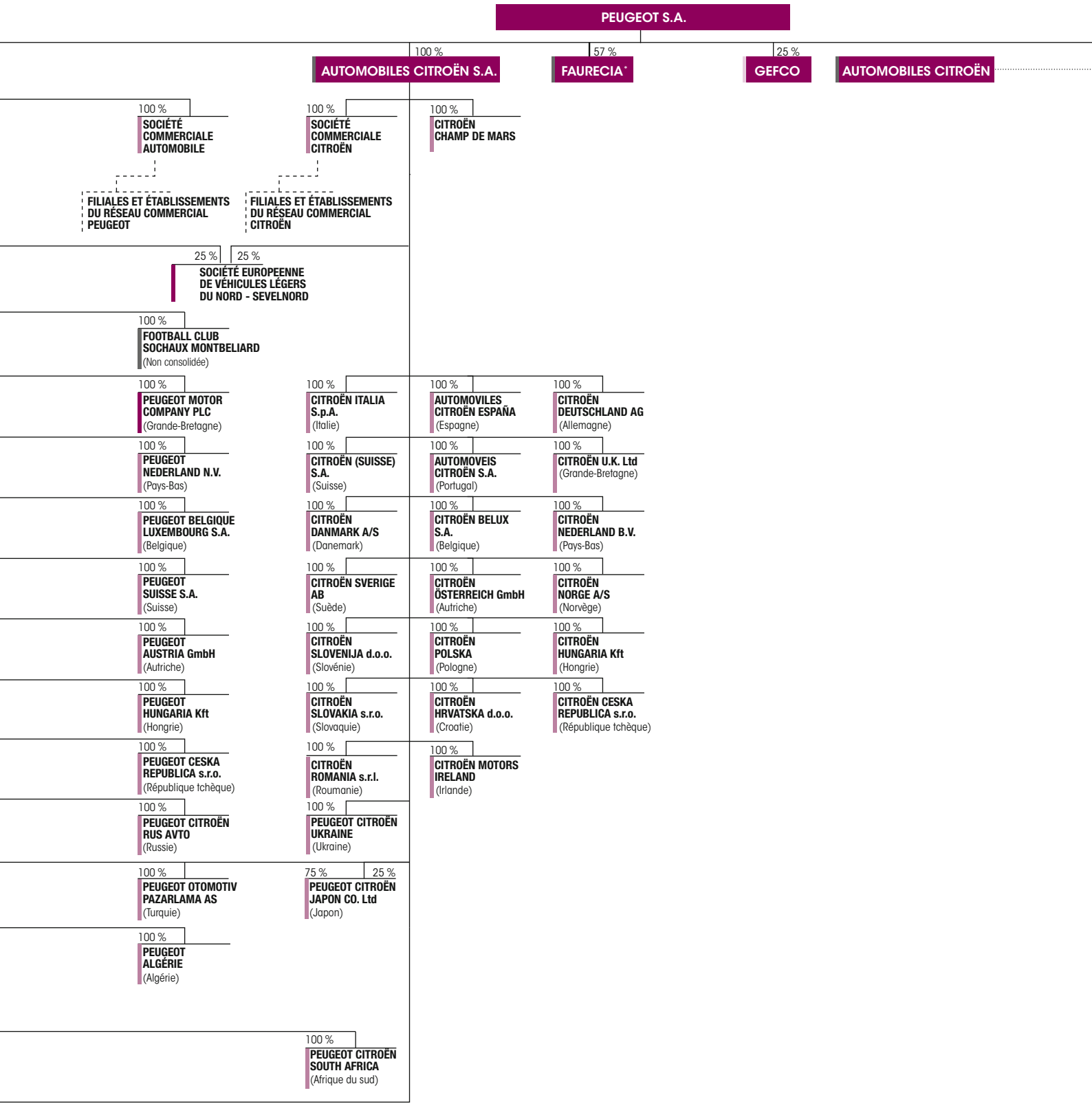
PEUGEOT S.A.
100 %
AUTOMOBILES CITROËN S.A.
57 %
FAURECIA*
25 %
GEFCO
AUTOMOBILES CITROËN
100 %
SOCIÉTÉ COMMERCIALE AUTOMOBILE
FILIALES ET ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU COMMERCIAL PEUGEOT
100 %
SOCIÉTÉ COMMERCIALE CITROËN
FILIALES ET ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU COMMERCIAL CITROËN
100 %
CITROËN CHAMP DE MARS
25 %
25 %
SOCIÉTÉ EUROPEENNE DE VÉHICULES LÉGERS DU NORD - SEVELNORD
100 %
FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD
(Non consolidée)
100 %
PEUGEOT MOTOR COMPANY PLC
(Grande-Bretagne)
100 %
CITROËN ITALIA S.p.A.
(Italie)
100 %
AUTOMOVILES CITROËN ESPAÑA
(Espagne)
100 %
CITROËN DEUTSCHLAND AG
(Allemagne)
100 %
PEUGEOT NEDERLAND N.V.
(Pays-Bas)
100 %
CITROËN (SUISSE) S.A.
(Suisse)
100 %
AUTOMOVEIS CITROËN S.A.
(Portugal)
100 %
CITROËN U.K. Ltd
(Grande-Bretagne)
100 %
PEUGEOT BELGIQUE LUXEMBOURG S.A.
(Belgique)
100 %
CITROËN DANMARK A/S
(Danemark)
100 %
CITROËN BELUX S.A.
(Belgique)
100 %
CITROËN NEDERLAND B.V.
(Pays-Bas)
100 %
PEUGEOT SUISSE S.A.
(Suisse)
100 %
CITROËN SVERIGE AB
(Suède)
100 %
CITROËN ÖSTERREICH GmbH
(Autriche)
100 %
CITROËN NORGE A/S
(Norvège)
100 %
PEUGEOT AUSTRIA GmbH
(Autriche)
100 %
CITROËN SLOVENIJA d.o.o.
(Slovénie)
100 %
CITROËN POLSKA
(Pologne)
100 %
CITROËN HUNGARIA Kft
(Hongrie)
100 %
PEUGEOT HUNGARIA Kft
(Hongrie)
100 %
CITROËN SLOVAKIA s.r.o.
(Slovaquie)
100 %
CITROËN HRVATSKA d.o.o.
(Croatie)
100 %
CITROËN CESKA REPUBLICA s.r.o.
(République tchèque)
100 %
PEUGEOT CESKA REPUBLICA s.r.o.
(République tchèque)
100 %
CITROËN ROMANIA s.r.l.
(Roumanie)
100 %
CITROËN MOTORS IRELAND
(Irlande)
100 %
PEUGEOT CITROËN RUS AVTO
(Russie)
100 %
PEUGEOT CITROËN UKRAINE
(Ukraine)
100 %
PEUGEOT OTOMOTIV PAZARLAMA AS
(Turquie)
75 %
25 %
PEUGEOT CITROËN JAPON CO. Ltd
(Japon)
100 %
PEUGEOT ALGÉRIE
(Algérie)
100 %
PEUGEOT CITROËN SOUTH AFRICA
(Afrique du sud)

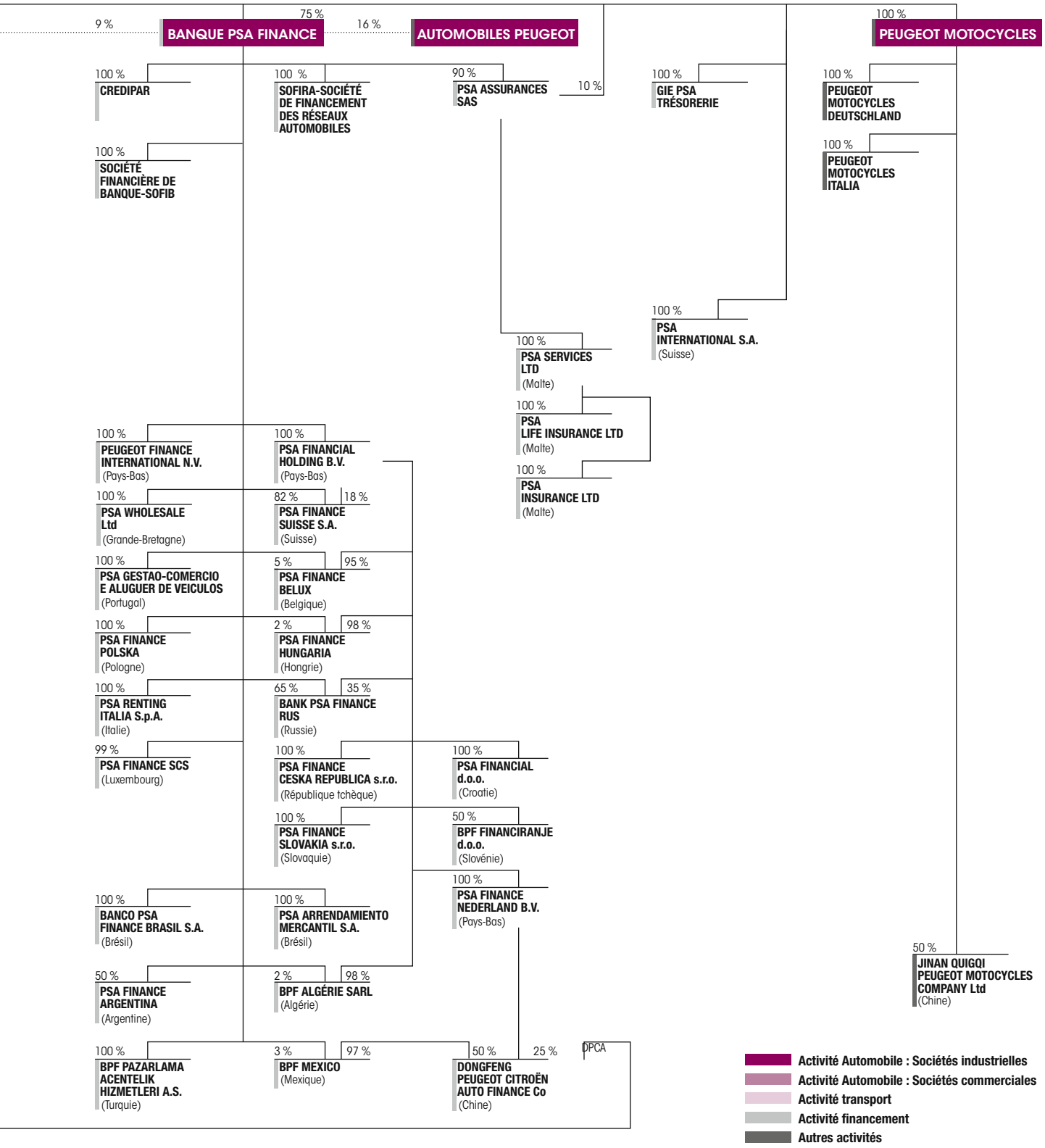
9 %
BANQUE PSA FINANCE
75 %
16 %
AUTOMOBILES PEUGEOT
100 %
PEUGEOT MOTOCYCLES
100 %
CREDIPAR
100 %
SOFIRA-SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES RÉSEAUX AUTOMOBILES
90 %
PSA ASSURANCES SAS
10 %
100 %
GIE PSA TRÉSORERIE
100 %
PEUGEOT MOTOCYCLES DEUTSCHLAND
100 %
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE BANQUE-SOFIB
100 %
PEUGEOT MOTOCYCLES ITALIA
100 %
PSA INTERNATIONAL S.A.
(Suisse)
100 %
PSA SERVICES LTD
(Malte)
100 %
PSA LIFE INSURANCE LTD
(Malte)
100 %
PSA INSURANCE LTD
(Malte)
100 %
PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL N.V.
(Pays-Bas)
100 %
PSA FINANCIAL HOLDING B.V.
(Pays-Bas)
100 %
PSA WHOLESALE Ltd
(Grande-Bretagne)
82 %
18 %
PSA FINANCE SUISSE S.A.
(Suisse)
100 %
PSA GESTAO-COMERCIO E ALUGUER DE VEICULOS
(Portugal)
5 %
95 %
PSA FINANCE BELUX
(Belgique)
100 %
PSA FINANCE POLSKA
(Pologne)
2 %
98 %
PSA FINANCE HUNGARIA
(Hongrie)
100 %
PSA RENTING ITALIA S.p.A.
(Italie)
65 %
35 %
BANK PSA FINANCE RUS
(Russie)
99 %
PSA FINANCE SCS
(Luxembourg)
100 %
PSA FINANCE CESKA REPUBLICA s.r.o.
(République tchèque)
100 %
PSA FINANCIAL d.o.o.
(Croatie)
100 %
PSA FINANCE SLOVAKIA s.r.o.
(Slovaquie)
50 %
BPF FINANCIRANJE d.o.o.
(Slovénie)
100 %
PSA FINANCE NEDERLAND B.V.
(Pays-Bas)
100 %
BANCO PSA FINANCE BRASIL S.A.
(Brésil)
100 %
PSA ARRENDAMIENTO MERCANTIL S.A.
(Brésil)
50 %
JINAN QUIGQI PEUGEOT MOTOCYCLES COMPANY Ltd
(Chine)
50 %
PSA FINANCE ARGENTINA
(Argentine)
2 %
98 %
BPF ALGÉRIE SARL
(Algérie)
100 %
BPF PAZARLAMA ACENTELIK HIZMETLERI A.S.
(Turquie)
3 %
97 %
BPF MEXICO
(Mexique)
50 %
25 %
DPCA
DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTO FINANCE Co
(Chine)
Activité Automobile : Sociétés industrielles
Activité Automobile : Sociétés commerciales
Activité transport
Activité financement
Autres activités

8

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES OU ÉQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES 134

8.1.1. Groupe PSA Peugeot Citroën – Outil industriel 134

8.1.2. Groupe PSA Peugeot Citroën – Filiales communes avec d'autres constructeurs 135

8.1.3. Pièces de rechange 136

8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR PSA PEUGEOT CITROËN DE SES IMMOBILISATIONS 136

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES

La répartition géographique de la production du Groupe en 2012 est la suivante : Europe 73,3 % (et de l'ordre de 40 % en France), Amérique du Sud 8,2 % et Asie 18,5 %.

8.1.1. GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN – OUTIL INDUSTRIEL

USINES TERMINALES

Sites de montage	Modèles fabriqués au 31 décembre 2012	Production 2012	Production 2011
Aulnay (France)	C3	119 900	135 800
Madrid (Espagne)	207, 207CC, 207SW	76 400	95 800
Mangualde (Portugal)	Partner, Berlingo,	43 900	50 300
Mulhouse (France)	206+, 208, 308, C4, DS4	223 900	320 000
Buenos Aires (Argentine)	207, 308, 408, Partner, C4, Berlingo	131 900	141 600
Poissy (France)	208, C3, DS3, DS3 Cabrio	264 000	238 000
Porto Real (Brésil)	207, C3, C3 Picasso, C3 Aircross,	95 700	137 900
Rennes (France)	C5, C5 break, 508, 508 break, 508 HY	129 600	182 300
Sevelnord (France)	807, Expert, C8, Jumpy	59 500	75 000
Sochaux (France)	308, 308 CC, 308 SW, 308 break, 3008, 3008 HY, 5008, DS5, DS5 HY	316 700	373 200
Trnava (Slovaquie)	208, C3 Picasso	215 300	177 800
Vigo (Espagne)	301, C-Élysée, C4 Picasso, Grand C4 Picasso, Berlingo, Partner Berlingo et Partner électrique	298 300	355 800

USINES MÉCANIQUE ET BRUTS

Caen (France)	Liaisons au sol, transmissions, organes hydrauliques
Charleville (France)	Fonderie d'aluminium et de fonte
Hérimoncourt (France)	Moteurs, boîtes de vitesses : assemblage petite série et rénovation
Jeppener (Argentine)	Moteurs diesel, essence et *flex-fuel*, liaisons au sol
Metz (France)	Boîtes de vitesses
Mulhouse mécanique (France)	Liaisons au sol
Mulhouse métallurgie (France)	Fonderie d'aluminium sous pression, forge acier, outillage
Porto Real (Brésil)	Moteurs *flex-fuel* et essence
Saint-Ouen (France)	Emboutissage et ferrage
Sept-Fons (France)	Fonderie de fonte
Trémery (France)	Moteurs essence et moteurs diesel
Valenciennes (France)	Boîtes de vitesses

Le taux d'utilisation des capacités en Europe était de 75 % en 2012 contre 86 % en 2011 (taux Harbour : deux équipes 235 jours).

8.1.2. GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN – FILIALES COMMUNES AVEC D'AUTRES CONSTRUCTEURS

(SITUATION AU 31 DÉCEMBRE)

Filiales	Production	Production annuelle 2012	Production annuelle 2011
FRANCE			
Française de Mécanique			
50 % Peugeot Citroën Automobiles			
50 % Renault	Moteurs : TU + TUF	162 460	201 160
	DV	221 650	241 970
	D (Renault)	295 960	368 940
	ES/L	0	540
	EP	317 020	341 340
	TOTAL	**997 090**	**1 153 950**
ÉTRANGER			
Società Europea Veicoli Leggeri (Italie)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot Boxer	50 500	54 400
50 % Fiat	Citroën Jumper	40 200	44 300
	TOTAL	**90 700**	**98 700**
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (Chine)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot 307 Sedan	103 500	59 500
50 % DongFeng Motors	Peugeot 206	32 800	43 600
	Peugeot 408	50 800	52 700
	Peugeot 508	26 200	17 000
	Peugeot 3008	2 100	-
	Citroën Élysée	55 600	64 600
	Citroën C4, C-Triomphe, C-Quatre	122 600	120 600
	Citroën C2 chine	14 900	10 400
	Citroën C5	34 000	34 800
	TOTAL	**442 500**	**405 100**
Toyota Peugeot Citroën Automobiles – TPCA (République tchèque)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot 107	74 900	91 300
50 % Toyota Motor Corporation	Citroën C1	65 800	88 700
	TOTAL	**140 700**	**180 000**
PCMA Automotiv (Kaluga Russie)			
70 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot 308	9 300	18 600
30 % Mitsubishi Motors Company (MMC)	Citroën C4	10 900	10 900
	Citroën C-Crosser	1 600	2 900
	Peugeot 4007	1 500	3 000
	Peugeot 408	10 700	-
	TOTAL	**34 000**	**35 400**

Filiales	Production	Production annuelle 2012	Production annuelle 2011
AUTRES COOPÉRATIONS			
Okazaki			
	Citroën C-Crosser	2 000	7 000
	Citroën C4 Aircross	20 600	-
	Peugeot 4007	2 000	6 900
	Peugeot 4008	11 700	-
	Citroën C-Zéro	1 600	3 400
Mizushima			
	Peugeot Ion	1 700	3 300
	TOTAL	**39 600**	**20 600**
Bursa			
	Citroën Nemo	27 300	33 200
	Peugeot Bipper	24 200	34 500
	TOTAL	**51 500**	**67 700**
Magna Steyr	**Peugeot RCZ**	**9 800**	**19 700**
	TOTAL	**9 800**	**19 700**

Pour plus de détails sur les immobilisations corporelles, il convient de se reporter à la Note 14 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés, chapitre 20.3.7 ci-après.

8.1.3. PIÈCES DE RECHANGE

Au 31 décembre 2012, onze magasins de pièces de rechange gèrent 230 000 références. Ils représentent près d'un million de mètres carrés de stockage :

- Wuhan (Chine) ;
- Moscou (Russie) ;
- Pinto (Espagne) ;
- Pregnana (Italie) ;
- Spillern (Autriche) ;
- Tile Hill (Royaume-Uni) ;
- Vesoul (France) ;
- Barueri (Brésil) ;
- Natolin (Pologne) ;
- Pacheco (Argentine) ;
- Rieste (Allemagne).

8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR PSA PEUGEOT CITROËN DE SES IMMOBILISATIONS

Il convient de se reporter au chapitre 5.3.

9

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 138

9.2. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2012 138

9.2.1. Chiffre d'affaires du Groupe 138
9.2.2. Résultat opérationnel courant du Groupe 139
9.2.3. Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par division 140

9.3. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT 143

9.3.1. Résultat opérationnel 144
9.3.2. Résultat financier 144
9.3.3. Impôts sur les résultats 144
9.3.4. Résultat net des sociétés mises en équivalence 145
9.3.5. Résultat net des activités poursuivies 145
9.3.6. Résultat net des activités destinées à être cédées 145
9.3.7. Résultat net consolidé 145
9.3.8. Résultat net consolidé – part du Groupe 145
9.3.9. Résultat net par action 145

9.1. SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën sont présentés au titre des deux exercices 2012 et 2011. L'exercice 2010 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2011, sous le numéro D.11-0353.

Cette section doit être lue conjointement avec les Notes aux États financiers des comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Les principes comptables sont explicités dans la Note 1 – Principes comptables figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

9.2. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2012

Suite à la cession de 75 % du capital de GEFCO par le groupe PSA Peugeot Citroën à JSC Russian Railways (RZD), (voir chapitre 22), et en application de la norme IFRS 5 et IAS 27, les données financières du secteur Transport et logistique sont reclassées en « Activité destinée à être cédée » et la, participation conservée de 25 % est comptabilisée en « Titres mis en équivalence ».

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Note 2 – « Événements majeurs de l'exercice » figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

9.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Le Groupe est géré en quatre secteurs principaux :

- la division Automobile qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires de marque Peugeot et de marque Citroën ;
- la division Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur, des sièges d'automobile, d'extérieurs d'automobile et des technologies de contrôle des émissions ;
- la division activités de Financement, qui correspond au groupe Banque PSA Finance, assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot et Citroën ainsi que celui de leurs réseaux de distribution ;
- les autres activités du Groupe incluent notamment celles de la société Peugeot S.A., tête de groupe, et de Peugeot Motocycles.

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires consolidé par activité.

(en millions d'euros)	2012	2011	%
Automobile	38 299	42 710	- 10,3 %
Faurecia	17 365	16 190	+ 7,3 %
Banque PSA Finance	1 910	1 902	+ 0,4 %
Éliminations interactivités et autres activités	(2 128)	(2 293)	-
TOTAL	**55 446**	**58 509**	**- 5,2 %**

Le chiffre d'affaires Groupe n'inclut pas celui de notre société chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA), entreprise détenue à 50/50, qui est mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Sur l'ensemble de l'année 2012, le chiffre d'affaires du groupe PSA Peugeot Citroën est en recul de 5,2 % à 55 446 millions d'euros par rapport à 58 509 millions d'euros en 2011.

La division Automobile voit son Chiffre d'affaires baisser de 4 411 millions d'euros, reflétant la baisse des volumes de vente en Europe. Faurecia a augmenté son chiffre d'affaires de 1 175 millions d'euros et Banque PSA Finance de 8 millions d'euros. Les performances de chaque activité sont commentées en section 9.2.3.

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires consolidé et sa répartition relative par zone géographique de commercialisation à la clientèle.

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires de PSA Peugeot Citroën	55 446	58 509
Contribution nette au chiffre d'affaires de PSA Peugeot Citroën		
Zone Europe	68,1 %	72,9 %
Zone Russie	3,2 %	2,5 %
Zone Asie	6,2 %	4,7 %
Zone Amérique latine	9,6 %	9,3 %
Reste du monde	12,9 %	10,6 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

9.2.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DU GROUPE

Le tableau ci-après indique le résultat opérationnel courant par activité.

(en millions d'euros)	2012	2011
Automobile	(1 504)	(92)
Faurecia	514	651
Banque PSA Finance	391	532
Éliminations interactivités et autres activités	23	2
TOTAL	**(576)**	**1 093**

Le résultat opérationnel courant du Groupe pour l'année 2012 s'établit à - 576 millions d'euros à comparer à un gain de 1 093 millions d'euros pour 2011. Cette baisse s'explique principalement par la dégradation de la performance de l'activité automobile à - 1 504 millions d'euros, reflétant la baisse des marchés en Europe, la contraction des volumes et la pression soutenue sur les prix. Il reflète également l'arrêt de l'activité de vente de pièces détachées en Iran depuis le mois de février, ainsi que la déconsolidation de GEFCO. La performance de Faurecia à 514 millions d'euros, en baisse de 21 %, est impactée elle aussi par la crise en Europe. Concernant BPF, son résultat en baisse de 26,5 % à 391 millions d'euros, est impacté par la révision de son modèle de provisionnement statistique des créances retail au mois de novembre avec un impact exceptionnel de 136 millions d'euros.

9.2.3. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR DIVISION

9.2.3.1. ACTIVITÉ AUTOMOBILE

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	38 299	42 710
Résultat opérationnel courant	(1 504)	(92)
% du chiffre d'affaires	*- 3,9 %*	*- 0,2 %*

CHIFFRE D'AFFAIRES

En 2012, le marché automobile mondial a enregistré une progression de 6,1 %. Cette croissance a été tirée par le dynamisme des marchés en Russie et en Chine, respectivement en hausse de 10,6 % et 6,6 %, des marchés aux États-Unis et au Japon, respectivement en croissance de 13 % et de 26 % ; et par les marchés d'Amérique latine et de l'Inde qui affichent une croissance de 5,6 % et 12 %.

En Europe, dans un environnement marqué par des conditions économiques très dégradées, le marché a enregistré une baisse de 8,6 % mais avec des évolutions très contrastées : France : - 13,3 %, Allemagne : - 3,1 %, Royaume-Uni : + 3,8 %, Espagne : - 14,9 %, Italie : - 20,9 %, Portugal : - 40 %.

Dans ce contexte, le Groupe, très présent en Europe, et en particulier en France, Espagne et Italie a vu ses ventes mondiales reculer de 16,5 %, à 2,965 millions de véhicules montés et ensembles d'éléments détachés.

En Europe, les ventes de véhicules montés du Groupe ont baissé de 14,8 % en 2012 et ont crû de 3,3 % hors d'Europe. Ces dernières ont représenté 38 % du total contre 33 % en 2011.

Les volumes de ventes de véhicules montés hors Chine (l'activité Chine étant consolidée par mise en équivalence) sont en retrait de 11,5 %. Les ventes d'éléments détachés sont en retrait de 68,3 %. Le renforcement des sanctions à l'encontre de l'Iran a induit une impossibilité de financer l'activité de vente d'éléments détachés vers cette destination, ce qui a conduit le Groupe, en conformité avec les réglementations internationales, à suspendre cette activité depuis février 2012.

Le chiffre d'affaires de l'automobile, à 38 299 millions d'euros, est en recul de 10,3 % par rapport à 2011, dans un marché européen en baisse de 8,6 %.

Le chiffre d'affaires véhicules neufs en 2012, à 27 765 millions d'euros contre 31 677 millions d'euros en 2011, recule de 12,4 %, impacté principalement par la forte contraction des volumes (- 11,4 %) et par un effet prix négatif (- 1 % sur l'année), malgré un effet favorable du mix produit à + 2,2 % après une année 2011 déjà forte à + 6,5 %. Les variations des taux de change sont légèrement favorables sur l'ensemble de l'année (+ 0,4 %), compensant un effet défavorable du mix pays à - 0,4 %.

La part de marché du Groupe a baissé de 0,6 point en Europe en s'établissant à 12,7 % contre 13,3 % en 2011, mais reste stable par rapport au second semestre 2011 (12,7 %). Le recul de la performance s'explique en grande partie par le mix marché défavorable, le Groupe étant le plus exposé à la France, l'Espagne et l'Italie, qui subissent une crise profonde.

La part des ventes du Groupe a continué de progresser hors d'Europe, s'établissant à 38 % :

- le marché chinois des véhicules particuliers est en hausse de 6,6 % en 2012. Les ventes du Groupe ont progressé de 9,2 %, une croissance supérieure à celle du marché. Soutenu parallèlement par le développement des réseaux de distribution, le groupe PSA Peugeot Citroën a vendu au total 442 000 véhicules en Chine en 2012. La part de marché, en progression de 0,1 point, s'est établie à 3,5 % ;
- en 2012, le marché russe a poursuivi sa forte croissance, atteignant 2,935 millions de véhicules, soit + 10,6 %. Avec 78 000 véhicules vendus, PSA Peugeot Citroën affiche une croissance de 4,9 %. Le Groupe a réalisé une part de marché de 2,6 %, en baisse de 0,1 point. Les ventes ont été soutenues par l'extension des réseaux et les lancements réalisés en 2012 ;
- le marché d'Amérique latine, grâce à l'amélioration de la conjoncture brésilienne au second semestre, a enregistré une croissance de 5,6 % en 2012 : Brésil + 6,1 %, Argentine - 1,6 %. Le Groupe a été impacté par les difficultés techniques de l'usine de Porto Real suite aux travaux d'accroissement de ses capacités ainsi que par l'augmentation des impôts (IPI) appliqués aux véhicules importés au Brésil. De plus, le renouvellement des modèles sur le segment B a pesé sur les volumes. Dans ce contexte, les ventes du Groupe se sont élevées à 283 000 véhicules, en baisse de 13,0 %. La part de marché passe de 5,5 % à 4,8 % en 2012. L'usine de Porto Real est désormais pleinement opérationnelle.

Dans cet environnement difficile, le Groupe a maintenu un rythme soutenu de lancements de nouveaux modèles et a poursuivi sa stratégie de montée en gamme. Ainsi en 2012, la part des ventes de véhicules Premium s'établit à 18 %, stable par rapport à 2011.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant automobile s'élève à - 1 504 millions d'euros en 2012 contre - 92 millions d'euros en 2011. Ce recul est lié pour - 1 022 millions d'euros à un environnement défavorable et pour - 391 millions d'euros à la performance du Groupe.

Les facteurs ayant contribué à la variation du résultat opérationnel courant de la division Automobile sont les suivants :

Environnement économique

L'évolution de l'environnement économique a eu un impact négatif de 1 022 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant.

- La contraction de la demande de marché a généré un effet négatif de 729 millions d'euros sur le résultat ;
- L'évolution des coûts matières et autres coûts externes a eu un impact négatif de 394 millions d'euros. La hausse des matières premières s'élève à 119 millions d'euros ;

- Les autres effets ont eu un impact positif de 101 millions d'euros, comprenant notamment l'effet change qui a eu un impact positif de 84 millions d'euros et est principalement dû à la dépréciation de l'euro par rapport à la livre anglaise, et l'effet exceptionnel (incluant l'impact de Fukushima en 2011) qui a eu un effet positif de 238 millions d'euros.

Performance de la division Automobile

La performance de l'activité Automobile a contribué négativement au résultat opérationnel courant à 391 millions d'euros sur l'exercice 2012.

- Le Groupe a réalisé ses efforts de réduction des coûts, qui s'élèvent en 2012 à un gain de 1 181 millions d'euros, dépassant l'objectif fixé ;
- L'amélioration du mix produit s'est poursuivie avec + 321 millions d'euros, au-delà d'une année 2011 élevée ;
- Mais ces effets positifs n'ont pas compensé l'impact de la baisse des parts de marché pour - 559 millions d'euros avec des marchés européens fortement déprimés, ni la pression sur les prix qui a lourdement pesé pour - 1 155 millions d'euros, avec notamment des enrichissements produits rendus nécessaires par une concurrence accrue ;
- Les garanties ont eu un impact négatif de 179 millions d'euros, reflétant principalement une reprise de provision effectuée en 2011.

9.2.3.2. FAURECIA

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	17 365	16 190
Résultat opérationnel courant	514	651
% du chiffre d'affaires	*+ 3,0 %*	*+ 4,0 %*

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes de produits (livraisons de pièces et composants aux constructeurs) se sont établies à 13,30 milliards d'euros contre 12,39 milliards d'euros en 2011, une progression de 7,3 % (+ 1,4 % à taux de change et périmètre constants). Au second semestre, elles enregistrent une progression de 8 %. L'usine de Saline aux États-Unis, acquise auprès de Ford et intégrée depuis le 1er juin 2012, représente un chiffre d'affaires de 281 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires total de Faurecia pour l'année 2012 s'élève à 17,36 milliards d'euros à comparer à 16,19 milliards d'euros en 2011, soit une progression de 7,3 % (+ 2,0 % à taux de change et périmètre constants). Au second semestre, le chiffre d'affaires total est en hausse de 7,0 %.

Hors d'Europe, les ventes ont progressé de 30 % et ont surperformé la production automobile dans toutes les régions. Le Groupe a ainsi accéléré le rééquilibrage géographique de ses ventes. Sur l'année, l'Amérique du Nord a représenté 27 % des ventes produits, l'Asie 10 % et l'Amérique du Sud 5 %. Faurecia a également poursuivi la diversification de son portefeuille clients : les constructeurs allemands représentent 39 % des ventes, les Américains 28 %, les Français 21 % et les Asiatiques 7 %. Au second semestre, la part des ventes de produits hors d'Europe a représenté 48 % du total, soit une hausse de huit points par rapport à la même période de 2011. Ford est devenu le deuxième client de Faurecia, après le Groupe Volkswagen.

Les ventes de produits de l'exercice 2012 se répartissent comme suit :

- en Europe [(1)], les ventes de produits s'établissent à 7,41 milliards d'euros, contre 7,86 milliards d'euros en 2011. Cette baisse de 6 % est en ligne avec la baisse de la production automobile. Sur le second semestre, les ventes de produits sont en baisse de 7 % à 3,42 milliards d'euros ;
- en Amérique du Nord, les ventes de produits se sont élevées à 3,65 milliards d'euros contre 2,58 milliards d'euros en 2011, en progression de 41 % (+ 19 % à taux de change et périmètre constants) pour une production automobile en hausse de 17 %. Cette surperformance a été portée par l'acquisition de Saline et le développement favorable de l'activité véhicules commerciaux avec Cummins. Au second semestre, les ventes de produits sont en hausse de 44 % à 1,95 milliard de dollars ;
- en Asie, les ventes de produits ont été de 1,39 milliard d'euros, contre 1,12 milliard d'euros en 2011 soit une hausse de 24 % (+ 14 % à taux de change et périmètre constants) pour une production automobile en hausse de 12 %. Les ventes en Chine ont atteint 1,1 milliard d'euros en hausse de 25 %. Sur le second semestre, la hausse des ventes en Asie est de 21 % ;
- en Amérique du Sud, les ventes de produits s'établissent à 662 millions d'euros, contre 639 millions d'euros en 2011. Elles sont en hausse de 4 % (+ 10 % à taux de change et périmètre constants), pour une production automobile en baisse de 1 %. Sur le second semestre, la hausse des ventes de produits s'inscrit à 16 %.

VENTES PAR ACTIVITÉ

La croissance a été la plus forte pour les activités de Systèmes d'intérieur, reflétant notamment des gains de parts de marché en Amérique du Nord, et de Technologies de contrôle des émissions, où la progression a été particulièrement forte en Asie tandis que l'activité véhicules commerciaux démontrait son fort potentiel de développement. La baisse de la production automobile en Europe a le plus impacté la croissance des activités de Sièges d'automobile et d'Extérieurs d'automobile, cette dernière a néanmoins connu un bon développement en Amérique du Nord.

(1) Suite à l'intégration de la Russie au sein de la zone géographique Europe en 2012 (précédemment reportée dans le « reste du monde »), les données publiées de l'exercice 2011 ont été retraitées pour en assurer la comparabilité.

- Les ventes de produits de l'activité Sièges d'automobile s'élèvent à 4,9 milliards d'euros contre 4,8 milliards d'euros en 2011, soit une progression de 3 %. Au second semestre, les ventes ont progressé de 1 %.
- Les ventes de produits de l'activité Systèmes d'intérieur s'élèvent à 3,6 milliards d'euros contre 3,1 milliards d'euros en 2011, soit une progression de 17 %. Au second semestre, elles ont augmenté de 25 %.
- Les ventes de produits de l'activité Technologies de contrôle des émissions, se sont élevées à 3,2 milliards d'euros soit une progression de 10 %. Au second semestre, la progression est de 6 %.
- Les ventes de produits de l'activité Extérieurs d'automobile s'établissent à 1,6 milliard d'euros. Elles sont en baisse de 3 % par rapport à 2011. Au second semestre, la baisse est de 1 %.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

La marge opérationnelle 2012 ressort à 514 millions d'euros, soit 3,0 % du chiffre d'affaires total, par rapport à 651 millions d'euros en 2011. Le second semestre 2012 enregistre une marge opérationnelle de 211 millions d'euros, soit 2,5 % du chiffre d'affaires.

Ce recul s'explique principalement par la forte baisse de la production automobile en Europe. En Amérique du Nord, la forte croissance du chiffre d'affaires ne s'est pas traduite suffisamment dans la marge opérationnelle, en raison de coûts exceptionnels liés aux lancements de nouveaux programmes. La marge opérationnelle en Asie est restée à un niveau élevé.

9.2.3.3. BANQUE PSA FINANCE

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	1 910	1 902
Produit net bancaire	1 075	1 032
Résultat opérationnel courant	**391**	**532**
% du chiffre d'affaires	*20,5 %*	*28,0 %*

CHIFFRE D'AFFAIRES

Malgré le contexte économique général, la pertinence et la robustesse du modèle économique de Banque PSA Finance permettent d'afficher des performances commerciales et financières solides.

Banque PSA Finance a accru sa part de marché dans le financement des ventes de véhicules neufs de marques Peugeot et Citroën, au niveau historique de 29,8 % (+ 2 points), confirmant ainsi son rôle de soutien actif aux ventes du constructeur. L'intégration de Banque PSA Finance dans le dispositif commercial des marques reste un élément essentiel de la politique commerciale de la Banque.

La production totale de financement à la clientèle finale a porté en 2012 sur 805 143 véhicules neufs et d'occasion, en retrait de 4,6 % par rapport à 2011 dans un contexte de baisse des immatriculations sur l'ensemble des marchés.

La part hors Europe dans les résultats de Banque PSA Finance est en croissance, avec un poids du Brésil, de l'Argentine et de la Russie plus important. La partie hors Europe représente désormais 19,4 % de l'activité de financement des véhicules neufs de Banque PSA Finance, contre 18 % l'année dernière.

En montant, les nouveaux financements consentis à la clientèle finale en 2012 s'établissent à 8 461 millions d'euros, contre 8 790 millions d'euros en 2011, en retrait de 3,7 % impactés par un contexte commercial pour les Peugeot et Citroën et une conjoncture économique défavorables qui a touché en priorité la clientèle des particuliers.

Les encours de crédit à la clientèle finale s'élèvent à 17 007 millions d'euros à fin décembre 2012, contre 17 474 millions d'euros à fin décembre 2011. L'encours de financement aux réseaux de distribution s'établit à fin décembre 2012 à 6 054 millions d'euros, à comparer à 6 840 millions d'euros à fin décembre 2011, en baisse de 11,5 %. Au total, l'encours de crédit de Banque PSA Finance est en baisse de 5,2 % pour s'établir à 23 061 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 24 314 millions d'euros à fin décembre 2011.

Le taux de pénétration de l'activité de prestations d'assurances et services ressort en augmentation, avec 1,65 contrat d'assurances et services vendu par contrat de financement en 2012, contre 1,61 en 2011.

Le chiffre d'affaires de Banque PSA Finance s'établit pour l'année 2012 à 1 910 millions d'euros, en progression de 0,4 % par rapport à l'année 2011 (1 902 millions d'euros).

(en millions d'euros)	2012	2011
Encours de crédit par segment de clientèle (y compris encours titrisés)		
• Corporate Réseau	6 054	6 840
• Client Final (Retail & Corporate et assimilés)	17 007	17 474
TOTAL BANQUE PSA FINANCE	**23 061**	**24 314**

(en millions d'euros)	2012	2011
Encours de crédit (y compris encours titrisés)		
• France	8 572	8 868
• Europe hors France	12 626	13 473
• Reste du monde	1 863	1 973
TOTAL BANQUE PSA FINANCE	**23 061**	**24 314**

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant de Banque PSA Finance s'élève à 391 millions d'euros au 31 décembre 2012, à comparer à 532 millions d'euros au 31 décembre 2011.

- Le produit net bancaire progresse de 4,2 % à 1 075 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 032 millions d'euros au 31 décembre 2011, et constitue un nouveau record pour la Banque, malgré le ralentissement de l'activité automobile. Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance de la marge financement client final, qui est le reflet de la qualité de la production tant des années précédentes que de l'année en cours, et le maintien des encours nets moyens et des marges de financement sur le segment corporate réseau.
- Le coût du risque est ressorti en 2012 à 290 millions d'euros, soit 1,23 % des encours nets moyens, contre 115 millions d'euros en 2011, soit 0,49 % des encours nets moyens. Le coût du risque sur l'activité retail (particuliers et petites entreprises) de Banque PSA Finance s'est élevé à 260 millions d'euros en 2012. Il comprend une dépréciation additionnelle de 136 millions d'euros imputée sur le dernier trimestre 2012 et liée à la revue du modèle de provisionnement statistique applicable au portefeuille retail. Le coût du risque intègre également en 2012 un impact de 25 millions d'euros dû à l'augmentation des taux de dépréciation, liée au glissement de la période d'observation des taux de perte pris en compte pour le calcul de l'estimateur des pertes attendues, et impactant en particulier les pays de l'Europe du Sud. Pour mémoire, le coût du risque sur l'activité retail s'élevait à 107 millions d'euros en 2011.
- Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 394 millions d'euros en 2012, contre 385 millions en 2011. L'augmentation est principalement imputable aux frais engagés dans le cadre de nouveaux projets de développement, et à l'impact de la révision légale de la taxe systémique applicable sur les fonds propres consolidés de BPF générant un coût supplémentaire de 4 millions d'euros.

Pour une information plus détaillée sur Banque PSA Finance, veuillez vous reporter au rapport annuel de Banque PSA Finance disponible sur le site www.banquepsafinance.com

9.3. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Dans le cadre de l'arrêté des comptes 2012, et conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers sur les normes comptables, PSA Peugeot Citroën a procédé à l'analyse de l'écart de valeur entre les capitaux propres inscrits au bilan et leur valorisation économique, reposant sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Le taux d'actualisation (*Weighted Average Cost of Capital* - WACC) du secteur automobile a également été révisé. Cette analyse prend en compte notamment les perspectives du Groupe dans le contexte de dégradation du marché européen, dont le niveau pourrait rester durablement proche de celui de 2012.

Cet écart conduit à une dépréciation de la valeur globale des actifs de la division Automobile, qui a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2012 pour 3 888 millions d'euros, et se répartit de la façon suivante :

- ajustement de valeur des actifs de la division Automobile en application de la norme IAS 36 au titre de 2012 : 3 009 millions d'euros ;
- ajustement de valeur nette des impôts différés 879 millions d'euros.

Cette dépréciation n'entraîne aucune sortie de trésorerie. Elle est réversible, et elle ne porte pas sur du *goodwill*.

De plus, les autres ajustements de valeurs constatées sur des actifs spécifiques et les provisions pour contrats onéreux de la division Automobile, enregistrés en résultat opérationnel non courant, s'élèvent à 855 millions d'euros avant impôt sur l'ensemble de l'exercice 2012 (dont 612 millions d'euros déjà enregistrés au premier semestre 2012).

L'ensemble de ces charges a un impact négatif de même montant sur le résultat net part du Groupe de PSA Peugeot Citroën.

9.3.1. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les charges opérationnelles non courantes s'établissent à 4 528 millions d'euros à comparer à une charge de 463 millions d'euros en 2011.

- Les pertes de valeur des UGT et autres actifs et provisions pour contrats onéreux de la division Automobile s'élèvent à 3 864 millions d'euros. Ils comprennent notamment une perte de valeur sur les actifs de l'UGT division Automobile de 3 009 millions d'euros compte tenu des perspectives dans le contexte de dégradation des marchés européens (voir Note 8.1. dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012), des dépréciations liées à des contrats en Yen sur des véhicules en coopération, des provisions concernant les stocks pour l'Iran ainsi que des dépréciations d'actifs d'Aulnay.
- Les frais de rationalisation des structures s'élèvent en 2012 à 528 millions d'euros, dont 440 millions d'euros concernant la division Automobile et 84 millions d'euros relatifs à Faurecia. Les charges pour la division Automobile concernent principalement la France et sont en majorité liées au projet de réorganisation de la base industrielle et de redéploiement des effectifs (voir chapitre 12). Les frais de rationalisation du groupe Faurecia incluent des coûts de restructuration de 79 millions d'euros.

Les produits opérationnels non courants s'établissent à 406 millions d'euros contre 46 millions d'euros en 2011 et sont composés notamment des résultats de cession de biens immobiliers.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Note 8 – « Produits et charges opérationnels non courants » figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel en 2012 est une perte de 4 698 millions d'euros par rapport à un résultat opérationnel positif de 676 millions d'euros en 2011.

(en millions d'euros)	2012	2011
Automobile	(5 760)	(439)
Faurecia	426	593
Banque PSA Finance	390	532
Autres activités et holding	246	(10)
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN	**(4 698)**	**676**

9.3.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier, correspondant au solde des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie, des charges de financement et des produits et charges à caractère financier, représente pour 2012 une charge de 418 millions d'euros, à comparer à une charge de 329 millions d'euros en 2011.

Cette augmentation s'explique notamment par l'impact du remboursement de l'emprunt d'État en 2011 qui a généré une reprise exceptionnelle de charges de 73 millions d'euros au premier semestre 2011, par deux nouvelles émissions obligataires de PSA de respectivement 500 millions d'euros en septembre 2011 et 600 millions d'euros en avril 2012 dont les charges sont de 60 millions d'euros sur 2012. À cela s'ajoutent pour Faurecia une nouvelle émission obligataire de 250 millions d'euros et un abondement de 140 millions d'euros sur l'émission de novembre 2011 entraînant une charge de 59 millions d'euros.

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux Notes 9, 10 et 11 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

9.3.3. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le montant de l'impôt courant ressort à 389 millions d'euros en 2012 contre 335 millions d'euros en 2011. Le montant des impôts différés est une charge de 383 millions d'euros en 2012 contre un produit de 450 millions d'euros en 2011. L'impôt différé actifs sur déficits de l'intégration fiscale France non imputable sur les impôts différés passifs à hauteur de 50 % a été intégralement déprécié pour un montant de 1 902 millions d'euros. D'autre part, les impôts différés passifs ont été repris en résultat à hauteur de 1 023 millions d'euros du fait de la perte de valeur de 3 009 millions d'euros constatée sur les actifs de l'UGT division Automobile.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Note 12 « Impôts sur les résultats » dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

9.3.4. RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le résultat net des sociétés mises en équivalence pour l'exercice 2012 est un produit de 160 millions d'euros à comparer à un produit de 172 millions d'euros en 2011. Les sociétés mises en équivalence comprennent pour l'essentiel, d'une part, Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA), Changan PSA Automobile (CAPSA), d'autre part, les coopérations avec d'autres constructeurs automobiles lorsqu'elles font l'objet d'une structure juridique spécifique, ce qui est le cas pour les coopérations avec Fiat, Toyota et Renault. Le 31 octobre 2012, le groupe PSA Peugeot Citroën et le groupe BMW ont annoncé la fin de leur partenariat engagé à travers la joint-venture BMW Peugeot Citroën Electrification. Le groupe BMW reprend en charge les activités de la *business unit*. La contribution de la JV en 2012 a été négative de 35 millions d'euros du fait que les titres ont été intégralement dépréciés. La coopération entre les deux groupes sur les moteurs essence se poursuit.

La contribution de DPCA au résultat est de 171 millions d'euros en 2012 à comparer à 150 millions d'euros en 2011.

La contribution de Toyota Peugeot Citroën Automobiles au résultat du Groupe s'élève à 15 millions d'euros à comparer à 8 millions d'euros en 2011. La contribution des sociétés issues de la coopération avec Fiat a été négative de 1 million d'euros, à comparer à une contribution négative de 3 millions d'euros en 2011.

Pour plus de détails sur le résultat net des sociétés mises en équivalence, veuillez vous référer à la Note 16 dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

9.3.5. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le résultat net des activités poursuivies est une perte de 5 728 millions d'euros en 2012 contre un gain de 634 millions d'euros en 2011.

9.3.6. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

Le résultat net des activités destinées à être cédées est un gain de 803 millions d'euros en 2012 à comparer à un gain de 150 millions d'euros en 2011. Il comprend principalement la plus-value sur la déconsolidation de l'intégralité de GEFCO. (Voir Note 2 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012).

9.3.7. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Le résultat net consolidé est une perte de 4 925 millions d'euros en 2012 contre un bénéfice de 784 millions d'euros en 2011.

9.3.8. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ – PART DU GROUPE

Le résultat net consolidé, part du Groupe, ressort à - 5 010 millions d'euros en 2012 à comparer à 588 millions d'euros en 2011.

9.3.9. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Par action, le résultat net, part du groupe, représente une perte de 15,60 euros, à comparer à un bénéfice de 2,64 euros en 2011. Le résultat net, part du groupe dilué, représente une perte de 15,60 euros par action de 1 euro à comparer à un bénéfice de 2,56 euros en 2011.

Veuillez vous référer à la Note 13 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

10

TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

10.1. CAPITAUX PROPRES DE L'ÉMETTEUR 148

10.2. POSITION FINANCIÈRE NETTE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET RATIO D'ENDETTEMENT NET 148

10.3. SOURCES ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET DESCRIPTION DE CES FLUX 149

10.3.1. Flux de trésorerie consolidés 149

10.3.2. Flux de trésorerie des activités industrielles et commerciales 149

10.3.3. Trésorerie nette de clôture des activités de financement 150

10.4. FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉ 151

10.4.1. Activités industrielles et commerciales 151

10.4.2. Banque PSA Finance 151

10.5. PROVISIONS POUR GARANTIE 153

10.6. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS 153

10.7. INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ 154

10.8. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES OU QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER CERTAINS ENGAGEMENTS 154

10.1. CAPITAUX PROPRES DE L'ÉMETTEUR

À 10 557 millions d'euros au 31 décembre 2012, les capitaux propres du Groupe sont en retrait par rapport au niveau atteint à fin décembre 2011 (14 494 millions d'euros). L'écart provient principalement de la prise en compte du résultat de l'exercice particulièrement impacté par la dépréciation des actifs de la division Automobile.

Au 31 décembre 2012, le capital social se compose de 354 848 992 actions d'une valeur nominale d'un euro. Le différentiel par rapport au nombre d'actions en circulation à fin 2011 provient de l'augmentation de capital (120 799 648 actions). Le Groupe détient 12 788 628 de ses propres titres qui lui permettent de couvrir ses besoins au titre d'un futur contrat de liquidité, les plans d'attribution de stock-options, et de couvrir pour partie l'émission OCEANE de juin 2009. En 2012, aucun rachat d'actions propres n'a été effectué. En revanche, dans le cadre de son alliance stratégique avec General Motors le Groupe lui a cédé 4 398 821 actions autodétenues.

Pour plus de détails sur l'augmentation de capital, veuillez vous référer au paragraphe 21.1.4. ci-après.

10.2. POSITION FINANCIÈRE NETTE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET RATIO D'ENDETTEMENT NET

Les passifs financiers courants et non courants des activités industrielles et commerciales s'élèvent à 10 692 millions d'euros contre 9 779 millions d'euros au 31 décembre 2011 (voir la Note 30 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012). Cette évolution s'explique principalement par l'émission obligataire de Peugeot S.A. de 600 millions d'euros et les deux émissions obligataires de Faurecia de 140 millions d'euros et 250 millions d'euros. Les actifs financiers des activités industrielles et commerciales s'élèvent à 7 586 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 6 490 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La position financière nette des activités industrielles et commerciales est ainsi en réduction au 31 décembre 2012 à - 3 148 millions d'euros, à comparer à - 3 359 millions d'euros à fin décembre 2011 (voir Note 34 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012). La dette nette de Faurecia représente 1 892 millions d'euros, en augmentation par rapport à 1 391 millions d'euros en 2011. La dette nette de l'Automobile (Sociétés industrielles et commerciales hors Faurecia) s'est réduite de 712 millions d'euros sur la période à 1 256 millions d'euros.

La marge brute d'autofinancement de l'exercice 2012 s'élève à 1 033 millions d'euros et est en recul par rapport à celle de 2011 (2 395 millions d'euros), reflétant la contre-performance de la division Automobile sur l'année.

Le BFR évolue négativement de 602 millions d'euros malgré la bonne maîtrise des stocks (+ 339 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011), qui se situent en volume en-deça du niveau de 2010. Les créances clients évoluent de - 9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Les dettes fournisseurs sont en deçà d'un niveau normal en raison des coupes de production, évoluant de - 835 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011). Le poste « Autres variations du BFR » évolue de - 97 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

Les investissements et dépenses de recherche et développement capitalisées se sont élevés en 2012 à 3 814 millions d'euros afin de soutenir le développement des capacités en Russie, Chine et Amérique latine, le développement du Groupe en Europe et à l'international et ainsi que la dynamique produits.

Le Groupe a également réalisé divers investissements financiers pour un montant de 69 millions d'euros, essentiellement pour la JV chinoise CAPSA.

Le versement du dividende de BPF a atteint 532 millions d'euros, comprenant un dividende exceptionnel de 360 millions d'euros.

La vente exceptionnelle d'actifs immobiliers a permis de dégager un apport de trésorerie de 634 millions d'euros et la cession de 75 % du capital de GEFCO un apport de trésorerie net de 897 millions d'euros.

Le free cash flow (1) ressort à - 1 387 millions d'euros contre - 1 763 millions d'euros en 2011. Le free cash flow opérationnel hors éléments exceptionnels ressort à - 3 milliards d'euros, dont - 2,5 milliards d'euros pour la division Automobile.

La cession de Citer générant un apport de trésorerie de 448 millions d'euros, le produit de l'augmentation de capital pour 967 millions d'euros et la vente des DPS dans le marché et de titres d'autodétention à General Motors pour 89 millions d'euros ont également permis de réduire l'endettement net du Groupe qui atteint 3 148 millions d'euros à fin 2012.

Le ratio d'endettement net à la fin 2012 se situe à 29,8 % contre 23 % à fin 2011.

(1) Free cash flow ***des sociétés industrielles et commerciales : les dividendes reçus de Banque PSA Finance sont depuis 2010 inclus dans le*** free cash flow. ***En 2012, le dividende exceptionnel versé par GEFCO a été traité de façon similaire. Celui-ci est égal à : flux liés à l'exploitation – flux liés aux investissements + dividende net reçu des sociétés du Groupe.***

10.3. SOURCES ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET DESCRIPTION DE CES FLUX

10.3.1. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Pour une information détaillée, veuillez vous référer au tableau de Flux de trésorerie consolidés dans les États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

10.3.2. FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie des activités industrielles et commerciales pour 2012 et 2011 :

	Activités industrielles et commerciales	
(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat net	(6 021)	280
Marge brute d'autofinancement	1 033	2 395
Variation des actifs et passifs d'exploitation	(602)	(678)
Flux liés à l'exploitation	**431**	**1 717**
Flux liés aux investissements	**(2 450)**	**(3 635)**
Flux des opérations financières	**2 387**	**(2 663)**
Mouvements de conversion	(6)	5
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**362**	**(4 576)**
Trésorerie générée par les activités destinées à être cédées	345	15
Trésorerie nette d'ouverture	4 692	9 253
Trésorerie nette de clôture	5 399	4 692

FLUX D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

La marge brute d'autofinancement des activités industrielles et commerciales s'établit à 1 033 millions d'euros en 2012 contre 2 395 millions d'euros en 2011. Elle représente 1,9 % du chiffre d'affaires des sociétés industrielles et commerciales, contre 4,2 % l'année dernière. La génération de marge brute d'autofinancement a été amputée par le recul de la performance de la division Automobile en 2012. Voir partie 9.2.3.1. division Automobile.

La variation du besoin en fonds de roulement s'élève à - 602 millions d'euros et s'explique principalement par la baisse des dettes fournisseurs pour 835 millions d'euros.

En conséquence, les flux liés à l'exploitation des activités industrielles et commerciales présentent un solde positif de 431 millions d'euros, contre 1 717 millions d'euros en 2011.

Le tableau ci-dessous illustre les niveaux de stock de voitures neuves du Groupe et du réseau indépendant :

(en milliers d'unités)	2012	2011	2010
Groupe	178	234	222
Réseau indépendant	238	259	223
TOTAL	416	493	445

Le niveau de stock au 31 décembre 2012 s'élève à 416 000 véhicules neufs, représentant ainsi un ratio de 65 jours d'écoulement [1] en ligne avec l'objectif annoncé. Au 31 décembre 2011, le niveau de stock était de 493 000 véhicules neufs représentant 69 jours de rotation.

FLUX D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les flux liés aux investissements des activités industrielles et commerciales s'établissent à la fin 2012 à 2 450 millions d'euros, à comparer à 3 635 millions d'euros fin 2011. Ces investissements, au-delà de ceux réalisés par la division Automobile, comprennent les investissements réalisés par Faurecia, les cessions d'actifs et la cession de 75 % du capital de GEFCO. Les dépenses de développement capitalisées s'établissent à 1 262 millions d'euros contre 1 227 millions d'euros en 2011 (voir la Note 7 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012).

FLUX DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les flux liés aux opérations financières des activités industrielles et commerciales s'établissent à + 2 387 millions d'euros contre - 2 663 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation provient :

- de la variation des autres actifs et passifs financiers qui s'élève à 675 millions d'euros intègre notamment une augmentation des emprunts de 1 944 millions d'euros ;
- de l'augmentation de capital et les primes pour 1 028 millions d'euros ;
- de la cession d'actions propres à General Motors et de DPS sur le marché pour 89 millions d'euros ;
- du dividende de BPF de 532 millions d'euros et celui de GEFCO de 100 millions d'euros.

TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Compte tenu des flux d'exploitation, des flux d'investissements et des flux des opérations financières ci-dessus détaillés et après prise en compte de mouvements de conversion négatifs de 6 millions d'euros, la trésorerie nette de clôture s'élève à 5 399 millions d'euros, contre 4 692 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La sécurité financière des activités industrielles et commerciales s'élève fin 2012 à 10 574 millions d'euros contre 9 302 millions d'euros au 31 décembre 2011, avec 7 324 millions d'euros de trésorerie, actifs financiers courants et non courants et 3 250 millions d'euros de lignes de crédit non tirés.

10.3.3. TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

À fin 2012, la trésorerie de Banque PSA Finance s'établit à 1 669 millions d'euros contre 1 154 millions d'euros fin 2011 (voir la Note 35 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012), du fait notamment d'une variation de la trésorerie liée aux flux d'exploitation de + 1 050 millions d'euros.

(1) Ratio d'écoulement : ratio calculé sur la base des ventes prévisionnelles des 3 prochains mois.

10.4. FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉ

10.4.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment de financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente des liquidités. À ce titre, le Groupe peut-être amené à emprunter sur les marchés en France et à l'étranger. Cette politique permet de saisir des opportunités pour se refinancer par anticipation et accroître ainsi sa sécurité financière et le niveau de sa dette. Ces opérations lui ont permis d'anticiper les échéances de refinancement de 2013 dans des conditions favorables, en maintenant la maturité de sa dette et en renforçant ainsi la solidité de son bilan.

C'est dans cet esprit qu'en juin 2010, le Groupe a mis en place un programme EMTN d'une enveloppe de 5 milliards d'euros.

Dans ce contexte, le Groupe a effectué plusieurs opérations de refinancement au cours de l'année 2012 :

- le 11 avril 2012, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance juillet 2017 assorti d'un taux facial de 5,625 % ;
- le 21 février 2012, Faurecia a procédé à la souscription d'un abondement de 140 millions d'euros à l'emprunt obligataire de nominal 350 millions d'euros à échéance décembre 2016 et au taux facial de 9,375 % ;
- le 3 mai 2012, Faurecia a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 250 millions d'euros à échéance juin 2019, au taux facial de 8,75 % ;
- le 18 septembre 2012, Faurecia a procédé à l'émission d'une OCEANE de 250 millions d'euros à échéance janvier 2018, au taux facial de 3,25 %.

Par ailleurs, Peugeot S.A. et le GIE PSA Trésorerie disposent d'une ligne de crédit confirmée, d'un montant de 2 400 millions d'euros, initialement à échéance juillet 2013, dont la maturité a été repoussée une première fois d'un an en juillet 2011 à juillet 2014. En juillet 2012, Peugeot S.A. a obtenu une deuxième extension d'un an repoussant la maturité à juillet 2015 pour un montant de 2 225 millions d'euros. Cette facilité était non tirée au 31 décembre 2012 (cf. Note 35.2). Le tirage de cette ligne est conditionné au respect d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres inférieur à 1. Faurecia dispose de lignes de crédit confirmées non tirées qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 850 millions d'euros.

10.4.2. BANQUE PSA FINANCE

Au 31 décembre 2012, 23 % des financements provenaient de crédits bancaires tirés, 42 % du marché des capitaux, 20 % d'opérations de titrisations sur les marchés et 15 % de financements d'origine publique comme la BCE (Banque Centrale Européenne) ou SFEF (Société de Financement de l'Économie Française, chargée de lever des fonds par le biais d'émissions obligataires, afin de les prêter aux banques et institutions financières, et créée pendant la crise récente). Au 31 décembre 2011, ces sources avaient contribué pour respectivement 19 %, 59 %, 18 % et 4 % au financement de la banque.

Le 24 octobre 2012, PSA Peugeot Citroën a annoncé que le financement de Banque PSA Finance avait vocation à être renforcé, au bénéfice du Groupe, de ses clients et de l'ensemble de la filière automobile, dont les réseaux de concessionnaires.

Dans la stratégie de financement de BPF mise en œuvre en 2012, il a été décidé d'augmenter le recours à la titrisation et au repo BCE, afin d'au moins compenser à fin 2012 la disparition des financements court-terme sur les marchés de capitaux due à la perte du rating A2/P2 intervenue fin juillet 2012.

Dans le même temps, des discussions avec l'État français ont été engagées afin d'explorer d'autres pistes de financement pour BPF : celle d'une garantie d'État sur les futures émissions obligataires de Banque PSA Finance sur son programme EMTN, seule solution qui permettrait d'accéder aux marchés financiers sans subir le rating de BPF.

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'État sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'État vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'État en appelant la garantie. L'État français a notifié cette garantie à la Commission européenne le 7 janvier 2013. La loi prévoit qu'une convention sera signée entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance, qui décrira notamment les engagements pris par le Groupe vis-à-vis de l'État en contrepartie de cette garantie (cf. Note 41 des comptes consolidés). Un comité de suivi de la garantie de 5 membres, intégrant des représentants de l'État et du Groupe veillera à la coordination dans la mise en œuvre de la garantie.

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., réuni le 23 octobre 2012 a accueilli favorablement l'annonce relative au financement de Banque PSA Finance par les partenaires bancaires du Groupe et par l'État.

Par ailleurs, afin de mieux associer les salariés à la gouvernance du Groupe, le Conseil de Surveillance a décidé d'initier le processus de désignation par l'Assemblée Générale d'un représentant des salariés en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a également exprimé son intention de poursuivre activement la dynamique déjà engagée de renouvellement et de féminisation de sa composition, notamment en intégrant une nouvelle personnalité indépendante. Cette personnalité aura vocation à devenir membre du comité stratégique du Conseil de Surveillance et membre référent du Conseil de Surveillance. Elle jouera un rôle important dans la gouvernance du groupe.

La prochaine Assemblée Générale sera appelée à se prononcer sur le renouvellement du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. en intégrant des membres indépendants du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S. A. a décidé de coopter Louis Gallois en tant que membre indépendant référent lors de sa réunion du 12 février 2013. La cooptation de Louis Gallois sera proposée à la ratification à l'Assemblée Générale des actionnaires le 24 avril 2013.

La Commission européenne a autorisé à titre temporaire le 11 février 2013, la garantie décrite en Note 37.1 pour une première convention de 1 200 millions d'euros. Dans ce cadre, une convention sera signée entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance. Elle précisera les engagements pris par le groupe PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de l'État. En vertu de cette même convention, Banque PSA Finance s'engagera à payer à l'État une commission, payable mensuellement, égale à 260 points de base calculée sur une base annuelle et sur les encours en principal et intérêts courus par les titres de créances bénéficiant de la garantie. Le processus d'instruction par la Commission européenne est en cours en vue de l'obtention d'une décision définitive d'autorisation au titre des aides d'État à la restructuration.

Une seconde convention de garantie correspondant cette fois-ci à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros sera ensuite conclue une fois obtenue l'autorisation définitive de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'État à la restructuration.

RENOUVELLEMENT DES LIGNES DE FINANCEMENT BANCAIRE DE BANQUE PSA FINANCE

Parallèlement BPF a renégocié avec son pool bancaire pour obtenir des durées d'engagements et de financements similaires à celles attendues via la garantie de l'État sur les émissions obligataires nouvelles. Tout au long de l'année 2012, Banque PSA Finance a largement renouvelé l'enveloppe de ces lignes bancaires bilatérales tirées ou revolving arrivant à échéance. Ces renouvellements ont permis de maintenir les ressources bancaires de Banque PSA Finance. Les lignes tirées représentent au 31 décembre 2012 4 915 millions d'euros contre 4 058 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Banque PSA Finance a également engagé fin 2012 une refonte de ses lignes syndiquées destinée à étendre la maturité de ses lignes de sécurités revolving, pour un montant de trois milliards à trois ans, et à mettre en place un crédit à terme d'une maturité maximale de cinq ans. La première extension a été réalisée fin décembre 2012, la seconde, réalisée au moyen d'une Forward Start Facility, a été signée le 11 janvier 2013. À cette même date a également été signé le crédit à terme, d'un montant de 4 099 millions d'euros, auprès d'un pool bancaire large et international.

L'ensemble de ces opérations permet à Banque PSA Finance de confirmer 11,5 milliards d'euros de crédit bancaire moyen terme.

Le renouvellement de ces lignes bancaires, associé aux actions de titrisation et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'État, assurent au refinancement de Banque PSA Finance une visibilité et une grande robustesse en montant et en durée.

OPÉRATIONS DE MARCHÉ DE BANQUE PSA FINANCE

Les encours de financement sur les marchés de capitaux à court et moyen terme ont baissé, passant de 12 926 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 9 080 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les encours de marchés des capitaux à court terme, billets de trésorerie émis par Sofira et certificats de dépôts émis par Banque PSA Finance se sont taris, suite à l'abaissement des notes court-terme de BPF par les agences de notations en A3/P3, passant de 3 754 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 147 millions d'euros au 31 décembre 2012.

En 2012, Banque PSA Finance a profité de l'ouverture des marchés de capitaux à moyen terme en zone Euro pour réaliser deux émissions obligataires en euro et deux placements privés. En juin 2012, la banque a réalisé sa première émission obligataire en francs suisses, poursuivant la diversification de ses financements. Cette émission a permis de lever 225 millions de CHF (188 millions d'euros à la date d'émission). Les émissions ont représenté un montant total de 1 528 millions d'euros avec une maturité moyenne d'environ trois ans.

Avec ces opérations, l'encours d'EMTN, BMTN et assimilés s'élève à 8 846 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 9 172 millions d'euros au 31 décembre 2011).

SUCCÈS DES OPÉRATIONS DE TITRISATION DE BANQUE PSA FINANCE

Par ailleurs, Banque PSA Finance a accéléré son programme de titrisation en 2012 avec la réussite de cinq opérations de titrisation réalisées dans quatre pays (France, Royaume-Uni, Espagne et Italie) pour un montant total de 3 101 millions d'euros de titres seniors.

La première opération de titrisation Auto ABS compartiment 2012-1 a été mise en place en juillet 2012 portant sur des créances LOA de Crédipar et réalisée via le Fonds Commun de Titrisation à compartiments « Auto ABS FCT ». Une deuxième opération Auto ABS 2012-2 S.r.l portant sur des VAC italiennes réalisée via un véhicule de loi italienne a été mise en place en octobre 2012.

En novembre, une opération de titrisation Auto ABS 2012-3 a été mise en place portant sur des créances VAC espagnoles réalisée via un véhicule de titrisation de loi espagnole (FTA).

En décembre, une opération de titrisation Auto ABS French Loans Master a été mise en place portant sur des créances VAC de Crédipar, réalisée via le nouveau Fonds Commun de Titrisation Master. Une opération de titrisation Auto ABS UK Loans PLC portant sur des créances VAC anglaises a été réalisée via un véhicule de titrisation de loi anglaise.

SÉCURITÉ DE LA LIQUIDITÉ

Banque PSA Finance recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de refinancement.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus a représenté 85 % des financements au 31 décembre 2012 contre 80 % au 31 décembre 2011, assurant une couverture solide contre le risque de liquidité.

Les refinancements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit client final. La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2012 est d'environ 2,4 ans.

Banque PSA Finance cherche à maintenir en permanence un certain niveau de cash dans son bilan ainsi que des lignes de backup pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de refinancement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2012, l'excédent de liquidité représentait 1 066 millions d'euros. Banque PSA Finance détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 6 726 millions d'euros dont 5 755 millions d'euros de crédits syndiqués.

Au 31 décembre 2012, ces lignes de sécurité syndiquées sont réparties en quatre échéances, juin 2013, juin 2014, décembre 2014 et décembre 2015 respectivement pour 1 755, 2 000, 277 et 1 723 millions d'euros. Elles ont été conclues auprès de syndicats de banques, constitués d'établissements bancaires de tout premier plan. Ces lignes de backup syndiquées n'ont pas été tirées au 31 décembre 2012.

Ces facilités de crédit, en vie au 31 décembre 2012, n'obligent pas BPF à respecter des ratios financiers ou clauses financières restrictives spécifiques au-delà des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires. Elles impliquent pour Banque PSA Finance, l'annulation de ces facilités de crédit, si Peugeot S.A. ne détient pas de manière directe ou indirecte une majorité des actions en circulation de la banque.

La renégociation globale des facilités de crédit syndiquées signées le 11 janvier 2013, portait sur un montant réduit à 3 000 millions d'euros (qui se décomposent en 1 800 millions d'euros à échéance décembre 2015 et 1 200 millions d'euros à échéance janvier 2016), pour tenir compte d'un besoin de sécuriser les lignes court terme en forte réduction, suite à la baisse des encours de CD et de BT. Sur ces facilités, BPF devra respecter des covenants additionnels qui sont de disposer d'une possibilité d'utilisation d'une garantie de l'État sur les émissions obligataires euros et de respecter un ratio de fonds propres *Common Equity Tier One* pour un minimum de 11 %.

10.5. PROVISIONS POUR GARANTIE

Il convient de se reporter à la Note 28.2 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

10.6. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Il convient de se reporter à la Note 29.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

10.7. INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Il convient de se reporter à la Note 27.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

10.8. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES OU QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER CERTAINS ENGAGEMENTS

Il convient de se reporter au paragraphe 10.4 ci avant.

11

INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1. PRÉPARER L'AVENIR 156

11.1.1. Maintenir le niveau d'investissement pour une R&D dynamique 156

11.1.2. Innover et développer en réseau 158

11.1.3. S'internationaliser pour être au plus proche des marchés 160

11.2. RÉDUIRE LA CONSOMMATION ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT 163

11.2.1. Optimisation des chaînes de traction thermiques 163

11.2.2. Optimisation des chaînes de traction hybrides 164

11.2.3. Véhicules électriques 166

11.2.4. Autres leviers de réduction des émissions de CO_2 167

11.3. PROPOSER UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE SÛRE ET ADAPTÉE AUX NOUVEAUX USAGES 168

11.3.1. Amélioration de la sécurité sous toutes ses formes 168

11.3.2. De la voiture connectée à la voiture communicante 169

L'EXPERTISE AUTOMOBILE AU SERVICE DE LA TECHNOLOGIE UTILE

L'innovation, la recherche et le développement sont des priorités pour PSA Peugeot Citroën. C'est en effet un levier majeur pour répondre aux grands enjeux de l'industrie automobile (évolution des normes réglementaires, prise de conscience environnementale, nouveaux besoins de mobilité et de connectivité, attrait produit, etc.) et développer ainsi des avantages concurrentiels. PSA Peugeot Citroën alloue un volume de l'ordre de 2 milliards d'euros à la Recherche et Développement (R&D), soit 5,32 % de son chiffre d'affaires automobile, afin de continuer à préparer activement l'avenir. Cette année, le Groupe a poursuivi son plan de transformation engagé en 2011 visant l'efficacité organisationnelle, économique et technologique de sa R&D.

Toujours pour préparer son avenir, PSA Peugeot Citroën met en place une démarche d'Open Innovation, une démarche d'ouverture interne et externe, pour élargir le champ des opportunités : réduction des coûts de développement, détection des nouvelles tendances et accélération du *time-to-market*. Cette démarche associe un large éventail d'acteurs : universités, laboratoires, fournisseurs, institutionnels, autres constructeurs, clients, etc, afin de détecter de nouvelles tendances, de repérer des pépites technologiques et d'assurer au Groupe une présence à l'international.

En 2012, les travaux de la R&D ont été particulièrement orientés sur :

- la réduction des émissions de CO_2 : plan d'allégement, amélioration de l'efficacité CO_2 des chaînes de traction et réduction des pertes énergétiques, préparation de l'évolution des chaînes de traction alternatives hybrides et électriques.

  2e constructeur européen, PSA Peugeot Citroën réaffirme ses avancées et son coup d'avance technologique et environnemental à travers une nouvelle famille de moteurs essence 3 cylindres ou encore par ses modèles hybrides diesel dont il est le précurseur et le leader mondial. 3008 HYbrid4, 508 HYbrid4, 508 RXH ou DS5 HYbrid4 remportent déjà un vrai succès avec près de 22 000 ventes en 2012.
- l'émergence de la voiture communicante avec l'amélioration des aides à la conduite pour toujours plus de sécurité et de confort et des travaux sur la connectivité entre le conducteur et son véhicule pour intégrer les nouveaux usages des clients.

Les travaux de la R&D continuent à élargir leur champ d'activité à l'international, notamment en Chine, AMLAT et Russie. Ils ont conduit en 2012 à de nombreux lancements : Peugeot 208, 301, 4008, 308 chine, 3008 chine, 408 Russie et Malaisie ; Citroën C Elysée, C4 Aircross, C3 AMLAT, C4L Chine ; ainsi que des moteurs EB, ou encore EC5.

11.1. PRÉPARER L'AVENIR

11.1.1. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR UNE R&D DYNAMIQUE

COMPÉTENCES ET EXPERTISES

La voiture est le résultat d'une démarche de conception et de développement unique au sein du Groupe : 15 900 salariés de PSA Peugeot Citroën se consacrent chaque jour à la R&D, dont 14 250 sont rattachés à la direction de la recherche et du développement (DRD), 1 100 à la direction Amérique latine (DAML) et 550 à la direction Asie (DASI).

Le Groupe dispose de six centres techniques dans le monde : quatre en France (Vélizy, Sochaux-Belchamp, La Garenne-Colombes et Carrières-sous-Poissy), un à Shanghai (China Tech Center) et un en Amérique du Sud à Sao Paulo (Latin America Tech Center). Le Groupe dispose également d'un centre de style, l'ADN (*Automotive Design Network*), qui regroupe l'ensemble des studios de style des deux marques ainsi que les équipes d'innovation et d'architecture véhicule. Enfin, deux centres d'essais véhicules sont implantés à Belchamp et à la Ferté-Vidame.

DES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS

Soutenus par un important budget – aux environs de 2 milliards d'euros en 2012 dans la division Automobile en incluant les développements sur produits existants, et 350 millions d'euros pour Faurecia –, les efforts consacrés à la R&D permettent à PSA Peugeot Citroën de préparer l'avenir, de proposer des concepts inédits, ainsi que des gammes riches et innovantes.

Plus généralement, le niveau des dépenses R&D + CAPEX liées à l'activité automobile de 3,750 milliards d'euros en 2012 est légèrement inférieur au total de 2011, 4,035 milliards d'euros. Néanmoins, ceci permettra au Groupe de poursuivre le développement des produits stratégiques, la recherche de solutions innovantes en termes de technologies, ainsi que son expansion géographique.

En 2012, les investissements et dépenses de R&D capitalisés se sont ainsi maintenus à 3 814 millions d'euros, dont 861 millions pour Faurecia, contre 3 713 millions d'euros en 2011, comprenant 681 millions d'euros pour Faurecia. Ces investissements correspondent notamment aux augmentations de capacités sur les sites de Wuhan III et de Shenzhen en Chine, de Porto Real au Brésil et de Kaluga en Russie, ainsi qu'au développement du moteur essence 3 cylindres (EB) qui équipe notamment la Peugeot 208.

En 2012, les travaux de la R&D ont été particulièrement orientés sur :

- les travaux de réduction des émissions de CO_2 : plan d'allégement, amélioration de l'efficacité CO_2 des chaînes de traction et réduction des pertes énergétiques, préparation de l'évolution des chaînes de traction alternatives hybrides et électriques ;
- le développement de véhicules liés au renouvellement des gammes Peugeot et Citroën : ainsi l'âge moyen de la gamme sera maintenu à 3,5 ans avec 17 lancements en 2013. Le rythme de renouvellement avec des innovations significatives sera poursuivi ;
- l'émergence de la voiture communicante avec l'amélioration des aides à la conduite pour toujours plus de sécurité et de confort et des travaux sur la connectivité entre le conducteur et son véhicule pour intégrer les nouveaux usages des clients dans les voitures.

Les travaux de la R&D ont conduit en 2012 aux lancements des Peugeot 208 et 301, de la Citroën C-Élysée, de 2 SUV ainsi que du moteur EB, et continuent à élargir le champ de son activité à l'international, notamment en Chine, Amérique latine et Russie. Ces travaux ont également conduit le Groupe à lancer 4 modèles hybrides en 2012 qui lui ont permis d'accéder au 2e rang sur les hybrides en Europe avec une part de marché de 14 % acquise en une année.

Les années 2011 et 2012 correspondent pour le Groupe à des pics d'investissements, liés à l'augmentation de capacité notamment en Chine (Wuhan III, Shenzhen), Amérique latine (Porto Real), Russie (Kaluga) et aux investissements pour les moteurs EB. Le Groupe doit revenir à des niveaux plus habituels d'investissements, avec – 600 millions d'euros annoncés en 2013. Ce niveau permettra au Groupe de poursuivre ses investissements de R&D produits, son innovation, grâce notamment aux coûts de développement partagés avec ses partenaires.

UNE EFFICACITÉ AMÉLIORÉE

En 2011, la R&D engageait un plan de transformation, notamment pour améliorer sa performance : DRIVE pour *Development Research and Innovation Value Enhancement*.

Ce plan s'appuie sur les ambitions du Groupe :

- montée en gamme : mettre sur le marché, au bon moment des innovations ambitieuses répondant aux enjeux sociétaux tels que la réduction du CO_2 et aux nouveaux besoins de mobilité, un design différenciant, des nouveaux services alliant connectivité et services à la mobilité ;
- Groupe global : organiser la R&D au niveau mondial, adapter la voiture de demain aux besoins de tous les clients dans le monde ;
- efficacité opérationnelle : faire progresser les compétences, optimiser les modes de fonctionnement et les processus ;

DRIVE permettra d'économiser 25 % de dépenses R&D sur quatre ans.

En 2012, les gains enregistrés sont conformes aux objectifs fixés grâce aux efforts fournis par l'ensemble des équipes qui ont permis une amélioration de la productivité de la R&D. Fin 2012, le montant de ces économies s'élevait à 369 millions d'euros.

DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR

En 2009, le Groupe a décidé de renouveler ses Plateformes 2 et 3, et d'en profiter pour investir fortement avec EMP2 (*Efficient Modular Platform 2*), une plateforme modulaire unique performante qui permettra de développer des véhicules des segments C[1], D et E. Cette nouvelle plateforme stratégique pour le Groupe, répond à des enjeux importants :

- une offre produit enrichie et mondialisée grâce à la politique modulaire ;
- une liberté de style accrue ;
- un allégement significatif de la masse : de 70 kg pour les berlines à 80 kg pour les monospaces ;
- des gains CO_2 importants : - 22 % ;
- une flexibilité industrielle accrue avec des installations polyvalentes et identiques d'un site à l'autre.

La plateforme modulaire optimisée (EMP2) a été présentée début janvier 2013. Les premiers véhicules issus de cette plateforme sortiront au 1er semestre 2013. Installée aujourd'hui à Sochaux et à Vigo, EMP2 sera également déployée en Chine en 2014.

Les efforts consacrés à la R&D ont pu être illustrés lors de la journée de l'Innovation, le 22 janvier 2013, durant laquelle le Groupe a présenté plusieurs technologies inédites, dont notamment :

- la technologie Hybrid Air, une solution full hybride essence et air comprimé qui marque une étape clé vers la voiture 2l/100 km ;
- sa nouvelle plateforme modulaire mondiale EMP2 (Efficient Modular Platform 2) qui apporte des solutions performantes en termes de modularité, d'équipements et de réduction des émissions de CO_2 ;
- la SCR (Selective Catalytic Reduction), une technologie innovante pour traiter les oxydes d'azote (NO_x) des véhicules diesel, qui sera lancée dès 2013.

Par ailleurs, pour répondre à son objectif de réaliser 50 % de ses ventes hors Europe d'ici 2015, PSA Peugeot Citroën a investi dans ses zones prioritaires de développement : Asie, Amérique latine (AMLAT) et Russie avec un pic sur la période 2011-2012 (cf. paragraphe 11.1.3).

UNE POLITIQUE BREVET ACTIVE

En mars 2012, lors du palmarès publié par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), PSA Peugeot Citroën a confirmé sa première place parmi les déposants français de demandes de brevets pour la 5e année consécutive, avec 1 237 demandes de brevets publiées en 2011. Maintenir un nombre de dépôts de demandes de brevets aussi élevé malgré un contexte économique peu favorable témoigne de la mobilisation du Groupe dans le domaine de la R&D.

La politique volontariste de dépôts de brevets a été lancée au début des années 2000 avec la mise en place d'un certain nombre d'initiatives telles qu'un système incitatif de primes versées aux inventeurs lors du dépôt d'une demande de brevet, la mise en place d'un Palmarès des inventeurs et la création d'un réseau d'animateurs-brevets qui relaient efficacement l'information brevets sein des différentes directions du Groupe.

(1) Segment B : catégorie des voitures citadines.
Segment C : catégorie des voitures compactes.
Segment D : catégorie des voitures dites « familiales ».
Segment E : catégorie des voitures dites « routières » et « berlines de luxe ».

Cette politique a fait en 2011 l'objet d'une évolution significative pour renforcer encore les protections, soit des développements technologiques jugés stratégiques, soit des innovations embarquées sur les projets véhicules ou organes ou encore mises en œuvre dans les usines. PSA Peugeot Citroën consolide ainsi un portefeuille de haute valeur.

Les dépôts actuels visent à protéger les développements « moteur » en matière de réduction des émissions de CO_2 et de dépollution. Exemple : la technologie SCR qui est une solution travaillée par le Groupe pour passer les prochaines normes Euro 6. La technologie full hybride essence d'air comprimé « Hybrid Air » étape clé de la voiture 2 l/100 km a fait l'objet de 80 brevets déposés par le Groupe. De même, la protection des nouvelles chaînes de traction alternatives est toujours à l'ordre du jour pour préparer l'après Hybrid 4 et notamment pour réduire le coût de l'hybridation et de la réduction des émissions de CO_2. Pour la carrosserie, les recherches en matière d'allégement et d'amélioration de la sécurité, tant des occupants que des piétons, font l'objet de dépôts réguliers et couvrent également le produit et le process de fabrication. En matière d'équipements, sans renoncer à la protection des futures assises ou aménagements intérieurs, les efforts portent plus particulièrement sur la protection des développements en matière d'architecture électronique adaptée aux nouvelles chaînes de tractions alternatives, de connectivité (couplage Véhicule Smartphone) et d'Interface Homme Machine (écran tactile). Les aides à la conduite (ADAS) : Aide au maintien ou changement de voie, détection angle mort, au stationnement VisioPark, Vision Tête Haute panoramique, etc. font également l'objet d'un soin attentif car cela correspond à une attente de plus en plus forte des clients. Sans oublier la signalisation à l'arrière du véhicule et les feux de route sélectifs, l'essuyage avec MagicWash et le confort des passagers.

Les nouveaux brevets viennent renforcer un portefeuille d'innovations - garantie d'un véritable potentiel de différentiation sur un marché exigeant et en constante évolution - permettant ainsi au Groupe de se démarquer par rapport à la concurrence.

11.1.2. INNOVER ET DÉVELOPPER EN RÉSEAU

À l'heure où l'industrie automobile est confrontée à une multitude de challenges technologiques, environnementaux et sociétaux, et où l'identification et le développement rapide et à moindre coût des technologies sont devenus indispensables pour rester compétitifs, l'ouverture est la clé d'une innovation réussie. Elle est indispensable pour identifier les ruptures technologiques qui permettront la conception du véhicule du futur. Convaincu aujourd'hui que la seule voie possible est celle de l'Open Innovation, celle de l'ouverture en interne comme en externe, qui offrira un large champ d'opportunités : réduction des coûts de développement, détection des nouvelles tendances et accélération du *time-to-market*, PSA Peugeot Citroën structure ses travaux autour de cette démarche.

Le Groupe a défini officiellement sa vision de l'Open Innovation : l'Open Innovation est une politique relationnelle élargie, tirée par la création de valeur partagée, consistant à construire et piloter des relations avec différents écosystèmes. Faire de l'Open Innovation, c'est associer les acteurs de chaque écosystème au processus d'innovation afin de créer plus de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

Quatre écosystèmes à couvrir ont été identifiés : les individus (salariés, usagers, clients), les entreprises (TPE, PME, grandes entreprises), le monde académique (université, laboratoires) et les institutions (Collectivités, Pouvoirs Publics, Pôle de compétitivité, Europe, Villes).

REPÉRER DE NOUVEAUX USAGES

Le Groupe a lancé en 2012 des initiatives vers l'écosystème « individus » composé des salariés, usagers et clients pour repérer de nouveaux usages, mieux répondre aux besoins, recueillir et évaluer des idées, etc., bref co-créer.

Pour associer l'ensemble des individus au processus d'innovation, PSA Peugeot Citroën développe des méthodes collaboratives et participatives, lui permettant de recueillir, analyser, exploiter et transformer en technologies ou services les besoins identifiés, les tendances émergentes ou les idées émises.

Renforcer l'orientation usages et marchés dans le processus d'innovation permettra d'offrir aux clients des technologies répondant mieux à leurs attentes et aux nouveaux usages.

Fin 2011-début 2012, de nouvelles méthodes ont été testées : des challenges ou concours d'idées en interne ou en externe. Il s'agit de solliciter des usagers sur une question stratégique pour alimenter les travaux de recherche et booster la créativité.

- Un *concours d'idées externe* a été organisé par le biais des Citroën Creative Awards d'octobre 2011 à janvier 2012. 450 idées ont été recueillies et analysées. Cette initiative a été relancée en décembre 2012.
- Un *challenge d'idées interne* « *Connected Users* », le premier challenge d'idées à l'échelle du Groupe a été organisé en avril 2012 sur le thème de la connectivité. Au total, avec 7 000 visiteurs, le Groupe a recueilli plus de 1 000 idées, 3 500 commentaires et 5 000 notes ! Quatre idées gagnantes ont été retenues pour réaliser un démonstrateur et trois autres pour créer une vidéo pour illustrer de futurs usages de connectivité. 13 autres propositions sélectionnées par le jury vont continuer à être enrichies par une communauté. Cette première expérience collaborative étant prometteuse, il a été décidé de pérenniser cette pratique, avec des opérations ponctuelles sur des thématiques différentes.

  Avec ce challenge collaboratif et convivial, le Groupe a exploré le champ des possibles sur l'enjeu de la voiture communicante.

  Cette initiative et la démarche mise en place sur l'innovation participative et collaborative a par ailleurs été récompensée en novembre 2012 par les Trophées de l'Innovation Participative organisés par l'association Innov'Acteurs.

PARTAGER DES DÉVELOPPEMENTS

PSA Peugeot Citroën a une longue tradition de coopérations ciblées et est engagé déjà depuis plusieurs années dans un dialogue actif et équilibré avec ses fournisseurs. PSA Peugeot Citroën est ainsi le premier producteur mondial de moteurs diesel avec Ford, tandis que les moteurs essence PSA Peugeot Citroën/BMW sont des références dans leur catégorie. La coopération avec Ford se poursuit sur les moteurs 1,4 litre à 1,6 litre avec des dérivés prévus pour respecter la norme Euro 6 qui entrera en vigueur en 2014.

Le Groupe est par ailleurs leader des VUL (véhicules utilitaires légers) en Europe grâce à la coopération avec Fiat. Ces coopérations fructueuses lui ont permis d'entrer sur de nouveaux segments de marché : petits véhicules urbains (Toyota), petits véhicules utilitaires légers (Fiat/Tofas), monospaces et véhicules utilitaires de gamme moyenne (Fiat), gros utilitaires de 1 100 à 2 000 kg de charge utile (Fiat), véhicules électriques et 4x4 (Mitsubishi).

Fiat Group Automobiles et PSA Peugeot Citroën ont poursuivi leurs discussions concernant l'avenir de leur coentreprise Sevelnord. Aux termes de leurs accords, il a été décidé le transfert de la participation de Fiat dans Sevelnord et la poursuite de la production de véhicules utilitaires légers pour les deux groupes jusqu'à l'entrée en vigueur de la norme Euro 6 sur les niveaux d'émissions fin 2016.

PSA Peugeot Citroën et Toyota ont annoncé en juillet 2012 un nouvel accord sur les véhicules utilitaires légers en Europe. Dans un premier temps, à partir du deuxième trimestre de 2013, PSA Peugeot Citroën fournira des véhicules utilitaires légers issus de ses gammes existantes Peugeot Expert et Citroën Jumpy. L'accord prévoit également une collaboration sur la prochaine génération de véhicules. Le futur véhicule utilitaire léger de gamme moyenne sera produit sur le site de Valenciennes-Hordain (Nord). Cette décision permet d'assurer l'avenir du site. Elle représente un investissement global de plus de 750 millions d'euros, dont plus de 400 millions dédiés à la R&D. Il est prévu que Toyota Motor Europe participe directement au développement et aux investissements industriels relatifs à cette prochaine génération de véhicules. Aucune prise de participation ni production commune n'est envisagée. Cette collaboration devrait s'étendre au-delà de 2020.

En février 2012, PSA Peugeot Citroën et General Motors ont annoncé la création d'une Alliance stratégique mondiale. Un des piliers principal de l'alliance est le partage de plates-formes de véhicules, de composants et de modules. Plusieurs groupes de travail en ont étudié la faisabilité. En décembre 2012, les deux partenaires ont annoncé la signature d'accords portant sur trois projets de développement en commun de plates-formes et de véhicules. La commercialisation des premiers véhicules issus de cette collaboration est prévue en 2016. Ces projets bénéficieront de la conjugaison des meilleures architectures et technologies des deux partenaires en matière de plateformes dont l'EMP2. Le périmètre de l'Alliance inclut également un projet commun de motorisation : une nouvelle génération de petits moteurs essence économiques et de haute performance, dérivée du programme PSA Peugeot Citroën de petits moteurs essence (moteur EB). Enfin, les partenaires ont confirmé leur intention de développer de nouveaux projets véhicules ou industriels à l'échelle mondiale, comme en Amérique latine ou dans d'autres marchés en croissance.

Le 31 octobre 2012, PSA Peugeot Citroën et le groupe BMW ont annoncé la fin de leur partenariat engagé à travers la joint-venture BMW Peugeot Citroën Electrification. Le groupe BMW reprend en charge les activités de la *business unit*. La coopération entre les deux groupes sur les moteurs essence se poursuit.

En 2012, le Groupe a aussi noué des partenariats avec des acteurs hors automobile comme EADS ou Rhodia pour les grandes pièces composites ou les matériaux innovants de dépollution.

Avec la mise en place de sa démarche d'Open Innovation, le Groupe va continuer à chercher de nouveaux partenaires, identifier des savoir-faire, et partager des développements.

BÉNÉFICIER D'UNE EXPERTISE

Pour rester à l'avant-garde des produits et des services automobiles, le Groupe noue des partenariats privilégiés en Europe et à l'international avec le monde académique. Les universités et les laboratoires les plus en pointe de leur domaine sont ciblés afin de bénéficier de leurs expertises et d'explorer des voies de recherche en rupture.

En octobre 2010, PSA Peugeot Citroën a annoncé la création du StelLab (pour Science & Technologies Exploratory Lean LABoratory). Le StelLab est la structure d'animation scientifique du Groupe. Sa mission est de favoriser et de développer les échanges interdisciplinaires et le dialogue au sein du Groupe et, avec ses partenaires académiques.

Deux ans après, avec la création de 8 OpenLabs (structures de recherche mixtes mettant en commun des équipes de recherche et des moyens expérimentaux du Groupe et ceux des laboratoires partenaires) et de 6 chaires académiques sur des Campus d'excellence, le StelLab est une réalité qui traduit l'effort d'ouverture du Groupe au monde scientifique. Grâce à ses partenariats, le Groupe est en mesure de traiter les thématiques majeures pour l'avenir de l'automobile et d'être, partout dans le monde, au cœur des lieux où naîtront les grandes découvertes scientifiques.

À ce jour, 10 % de l'activité de recherche scientifique du Groupe est réalisée au sein des OpenLabs et plus de 25 pépites technologiques y ont déjà été produites avec les partenaires universitaires.

Aux 6 OpenLabs lancés en 2011- Automotive Motion Lab avec l'Institut de la Science et du Mouvement (ISM) de Marseille ; Electronics and Systems for Automotive à Bordeaux avec le Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) ; Energetics à Orléans avec le laboratoire PRISME ; Materials and Processes à Metz avec l'Unité Mixte Internationale (UMI), GeorgiaTech-CNRS, les Arts et Métiers de Metz et le Centre de Recherche Publique (CRP) Henri Tudor du Luxembourg ; Fluidics à Poitiers avec l'Institut Pprime, et Computational Mechanics en Région Parisienne avec le Laboratoire de Mécanique des Solides (LMS) à Polytechnique et le Centre des Matériaux à l'École des Mines -, se sont ajoutés en 2012 deux OpenLabs : Vibro Acoustic Tribology avec l'École Centrale de Lyon, et l'OpenLab Competitive Intelligence avec l'Université Montesquieu Bordeaux 4, le CNRS et le GREThA, Groupe de Recherche en économie Théorique et Appliquée. Cet OpenLab, centré sur les Sciences Humaines et Sociales, nourrira la vision stratégique de l'innovation et permettra d'anticiper les grandes mutations technologiques du secteur automobile.

Par ailleurs, une plateforme de recherche commune sous le nom d'OpenLab Design a été lancée à l'automne 2012. Cette structure a pour objectif de faire collaborer les trois principales écoles de Design françaises (Strate Collège, L'ENSCI - Les Ateliers et l'École de Design de Nantes) sur les futurs concepts de PSA Peugeot Citroën. D'autres écoles de design rejoindront prochainement ce partenariat académique.

Le réseau StelLab est présent à l'international avec la cellule d'innovation StelLab@EPFL sur le campus de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), avec les OpenLabs de l'Université de Pékin (PKU) sur l'assistance à la conduite et de la Pontificia Universidade Catolica (PUC) de Rio sur les biocarburants, et avec le partenariat avec l'Université de TongJi (Shanghai) sur les interfaces homme-machine.

En 2013, le Groupe renforcera sa démarche partenariale en lançant l'Open Lab « Biologie-Chimie-Physique » avec l'Université de Versailles Saint-Quentin (UVSQ), l'Université Pierre & Marie Curie (UPMC), le CNRS et le Collège de France.

RECHERCHE COLLABORATIVE SUBVENTIONNÉE

Pour mener à bien sa politique de R&D, le Groupe se rapproche des institutions (Ministères, Collectivités territoriales, ANR, ADEME, Pôles de compétitivité, Commission Européenne). Ce dialogue lui permet de bénéficier du soutien à la recherche grâce aux subventions et de profiter de terrains d'expérimentation afin de répondre aux enjeux sociétaux de la mobilité durable.

La participation à des projets subventionnés par les pouvoirs publics présente deux intérêts majeurs :

- un accès large à l'ensemble des travaux du projet, y compris ceux réalisés par les partenaires ; autrement appelé « l'effet de levier » ;
- le versement d'aides publiques, qui ont des impacts financiers pour le Groupe en termes de résultat et de trésorerie.

Les projets subventionnés sont pour la plupart des projets de recherche amont, assez éloignés du marché. Néanmoins, plusieurs projets ont donné lieu à des démonstrateurs roulants pertinents (VéLV, HYDOLE, cf. respectivement les paragraphes 11.2.3. et 11.2.2.) et permis de lever des verrous technologiques, préfigurant de futures innovations.

En aval des démonstrateurs de recherche, l'expérimentation de ces technologies à l'échelle de préséries avant de passer à l'industrialisation peut également être soutenue par le Programme Investissements d'Avenir (PIA). Ce Programme Investissements d'Avenir a été lancé le 14 décembre 2009 suite aux travaux de la Commission chargée de réfléchir aux priorités stratégiques du Grand Emprunt National. L'objet de ce programme est de préparer la France aux enjeux de demain, en investissant à hauteur de 35 milliards € dans l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles, les PME, le développement durable et le numérique.

Dans le programme Transports volet Routier, PSA Peugeot Citroën participe à plusieurs projets en propre, via le GIE RE PSA Renault et via le Groupement Scientifique Moteur (GSM).

Par ailleurs, Renault et PSA Peugeot Citroën ont proposé de coordonner des projets destinés à soutenir la mise en place des filières matériaux & process qui répondront aux enjeux de l'allégement sur le produit automobile à horizon 2018-2020. Ces propositions de projets entrent dans le cadre d'un programme coordonné par les deux constructeurs, appelé FASTLITE.

Les projets sont organisés autour des filières matériaux (composites, métalliques) et des domaines d'application automobile (éléments de la caisse, pièces mécaniques, pièces d'équipements).

Le Groupe participe également au programme « Valorisation de la Recherche au sein des Instituts de Recherche Technologique (IRT) » :

- « M2P » Matériaux Métallurgie et Procédés ;
- « SystemX » Ingénierie numérique des systèmes ;
- « Jules Verne » Matériaux composites ;

ainsi qu'au programme « Energie » avec une implication au sein de l'Institut d'Excellence sur les Énergies Décarbonées (IEED) « VEDECOM » sur la Mobilité individuelle durable.

11.1.3. S'INTERNATIONALISER POUR ÊTRE AU PLUS PROCHE DES MARCHÉS

Si le cœur névralgique de la R&D de PSA Peugeot Citroën reste l'Europe, et en particulier la France où sont localisés environ 85 % des chercheurs du Groupe les sites de développement hors Europe (Sao Paulo et Shanghai) accompagnent par leur déploiement et leur montée en compétence son développement à l'international. Ils sont essentiels pour :

- répondre aux attentes spécifiques des clients locaux en termes de silhouettes, architecture, confort, etc. ;
- adapter les véhicules aux besoins et aux contraintes locales (conditions de roulage spécifiques, etc.) ;
- profiter des opportunités d'intégration locale en cohérence avec la politique modulaire.

Ces sites de développement à l'international ont également vocation à porter certaines activités de recherche et ingénierie avancée, avec des antennes locales spécialisées. Ex. : biocarburants, matériaux verts et *flex-fuel* à Sao Paulo ; conception des IHM pour les marchés asiatiques à Shanghai.

Cette organisation favorise, entre autres, la réussite des projets, l'absence de redondances, une meilleure réactivité aux attentes des marchés et la gestion optimale des efforts de R&D dans le monde, et assure des coûts de développement et un *time-to-market* compétitifs.

Plus généralement, PSA Peugeot Citroën a pour ambition de devenir un groupe global et de réaliser 50 % de ses ventes dans les pays hors Europe en 2015. La réalisation de cet objectif nécessite notamment des investissements dans les zones prioritaires de développement du Groupe : l'Asie, l'Amérique latine et la Russie avec un pic sur la période 2011-2012.

ASIE

CHINE

En 2010, PSA Peugeot Citroën et le groupe Dong Feng Motors (DFM), ont annoncé le renforcement de leur partenariat au sein de leur joint-venture **DPCA (Dong Feng Peugeot Citroën Automobile)**, ainsi qu'un investissement de plus de 11 milliards de RMB sur cinq ans financé par DPCA.

- **Un plan produit renforcé** : le partenariat renforcé prévoit le lancement d'au moins un nouveau véhicule par an et par marque (Dong Feng Citroën et Dong Feng Peugeot). Ce plan produit ambitieux permettra non seulement de renouveler en profondeur l'offre existante, mais aussi d'augmenter les couvertures de marché des marques Peugeot et Citroën en Chine. À Wuhan, dans le cadre du partenariat avec Dong Feng Motors, la Peugeot 408 et la Citroën C5 ont été lancées en 2010. Avec le lancement, en juillet 2011, de la 508 et de la 308 en fin d'année, Peugeot a proposé une offre au meilleur niveau mondial sur le segment D du marché chinois (20 % du marché local) et intégrant des spécificités destinées à répondre aux attentes des clients chinois. La Peugeot 308 est le modèle le plus vendu de la marque et du Groupe. La Citroën C4 berline est dans le Top 5 des ventes de son segment. Les nouvelles Citroën C4-L et Peugeot 3008 ont été présentées fin 2012 et seront commercialisées début 2013.

En 2015, DPCA disposera d'une capacité annuelle de production de 750 000 unités à Wuhan.

- **Un plan véhicules propres et une offre moteurs renouvelée** : en ligne avec la stratégie de PSA Peugeot Citroën de réduire de 50 % les émissions de CO_2 de ses gammes en Chine d'ici 2020. En parallèle, DPCA poursuit sur la voie de l'hybridation avec une offre de Stop&Start à venir.
- **Nouvelles capacités industrielles** : pour répondre à la forte croissance actuelle des ventes de DPCA, PSA Peugeot Citroën et DFM ont décidé de doter DPCA d'une 3e usine de production automobile, située à Wuhan, dont la première pierre a été posée le 18 mai 2011. La construction de la troisième usine sur Wuhan se poursuit et entrera en opération au second semestre 2013. L'usine sera construite en deux phases qui permettront de porter les capacités de production annuelle à 150 000 véhicules en 2013 et à 300 000 en 2015. Cette usine sera dédiée à la production de véhicules de gammes moyenne et moyenne inférieure, en complément de l'usine 1 de DCPA, proche de la saturation. Elle entrera en production en 2013. Le capacitaire total de la JV est attendu à 750 000 véhicules par an à horizon 2015.Ces capacités industrielles répondront aux meilleurs standards environnementaux. Le dispositif industriel installé permettra à DPCA de suivre la croissance du marché et d'augmenter sa part de marché en Chine.
- **Commerce et distribution** : DPCA poursuit le déploiement de ses réseaux de ventes Dongfeng Peugeot et Dongfeng Citroën, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, afin d'offrir un service de qualité et de proximité à ses clients. D'ici 2012, chaque marque disposera de concessionnaires dans les 300 principales villes de Chine et d'un réseau complémentaire de plusieurs centaines d'agents. Enfin, dans le cadre de sa stratégie de développement en Asie, PSA Peugeot Citroën étudie la possibilité d'exporter une partie de la production de DPCA (véhicules montés et collections de pièces) vers les pays de la région. Le réseau de concessionnaires se développe rapidement en 2012 avec 728 concessionnaires (+ 13 %).

L'ensemble de ces initiatives devrait permettre à DPCA d'atteindre son objectif de part de marché de 5 % à l'horizon 2015 en Chine.

L'année 2012 a marqué le lancement commercial de la ligne DS par la deuxième joint-venture du Groupe en Chine.

Cette joint-venture entre PSA Peugeot Citroën et CCAG est dotée d'un capital de 4 milliards de RMB, divisé à parts égales entre les deux partenaires (ce qui représente un investissement initial d'environ 2 milliards de RMB soit environ 210 millions d'euros pour PSA Peugeot Citroën). Le montant de l'investissement initial total est de 8,4 milliards de RMB (935 millions d'euros), dont 4 milliards de RMB de fonds propres. Il s'agit de la plus importante joint-venture créée dans le secteur automobile en Chine au cours des dernières années.

Cette deuxième société chinoise permettra au Groupe de se développer sur le premium en phase avec la stratégie de montée en gamme du Groupe. La deuxième JV du groupe PSA Peugeot et Citroën en Chine, avec Changan est opérationnelle. Le réseau de la marque DS a ouvert le 28 juin et compte déjà 25 concessions à fin décembre. Ce lancement commercial s'accompagnera dès le deuxième semestre 2013 d'un démarrage de la production locale à Shenzhen avec une usine d'une capacité de 200 000 véhicules par an.

Elle disposera de deux lignes de production : l'une existe déjà et sera rénovée tandis que l'autre reste à construire. Chaque ligne sera affectée à la production d'une gamme spécifique de véhicules. La joint-venture disposera également d'un centre de R&D.

Enfin, le centre de R&D du Groupe basé à Shanghai comptera 600 ingénieurs et stylistes recrutés parmi les meilleurs talents chinois. En support des 2 JV, il permettra de concevoir des produits complètement adaptés aux attentes des clients chinois. Il sera un centre mondial de développement pour les nouvelles énergies.

En parallèle, chacune des JV investit également sur le développement des organes avec de nouveaux capacitaires moteurs attendus dès 2014.

AMÉRIQUE LATINE

PSA Peugeot Citroën a commémoré 10 ans de production de moteurs au Brésil.

Il y a une décennie le groupe a inauguré l'usine de moteurs de Porto Real, l'unité industrielle qui intègre le Centre de Production de Porto Real, dans l'état de Rio de Janeiro, et produit des moteurs pour les véhicules des marques Citroën et Peugeot faits en Amérique latine. L'usine, hautement efficace et considérée mondialement un modèle au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, a démarré en 2012 la production de deux nouveaux moteurs, modernes et développés au Brésil :

- moteur EC5 1,6 16V, premier moteur flex-fuel brésilien de série ayant supprimé le réservoir à essence de démarrage à froid et à être doté d'une pompe à huile à débit variable, parmi d'autres innovations technologiques ;
- moteur TU4 1,5, grâce à ses nombreux équipements modernes, il a permis à la Nouvelle Citroën C3 d'obtenir la note A en efficacité énergétique, sur l'étiquette énergie de l'Inmetro.

Stratégique pour la consolidation de PSA Peugeot Citroën sur le marché national ces dernières années, l'usine de moteurs de Porto Real est une pièce fondamentale dans les plans de croissance future du Groupe au Brésil et en Amérique latine. Depuis son inauguration en 2002 jusqu'à aujourd'hui, l'unité industrielle a déjà produit près de 1,4 million de moteurs, dont 35 % sont exportés.

Conçue initialement pour produire 50 000 moteurs par an, l'usine de moteurs de Porto Real développe un travail de formation du personnel et d'utilisation des meilleures pratiques en matière de processus et de production dans le cadre du système d'excellence PSA (*PSA Excellence System*), qui en ont fait une référence opérationnelle dans le groupe PSA Peugeot Citroën dans le monde entier. Comme résultat, l'usine augmente continuellement son volume de production sans avoir besoin de procéder à d'importantes augmentations de sa surface physique. La plus grande extension de surface a eu lieu en 2009, avec l'ouverture de l'Unité d'usinage, installée dans un bâtiment spécifique et qui usine des blocs en fonte et des culasses en aluminium pour des moteurs 1,6 litre.

L'année dernière, dans le cadre du plan d'investissements que PSA Peugeot Citroën met en œuvre au Brésil entre 2010 et 2015, l'usine de moteurs a vu sa capacité de production passer de 220 000 à 280 000 unités par an des moteurs 1,4, 8 soupapes, 1,5, 8 soupapes, et 1,6, 16 soupapes, *flex-fuel* et essence. Pour ce faire, elle a reçu de nouveaux équipements, de nouveaux postes de travail et a investi dans l'amélioration continue des processus de fabrication, ainsi qu'en qualité et en sécurité.

En parallèle, Le centre de production PSA Peugeot Citroën de Porto Real, dans l'État de Rio de Janeiro, au Brésil, vient de produire son millionième véhicule. Il s'agit d'une Citroën C3, qui sort de la ligne de production 11 ans après l'inauguration de l'usine, et juste au moment où le Groupe procède à l'expansion de la capacité de production.

Les travaux d'extension du capacitaire du centre de production de Porto Real ont permis de passer de 29 à 40 véhicules/heure. La nouvelle Peugeot 208 y sera produite dès le premier trimestre 2013 en complément d'une gamme renouvelée.

En Amérique latine, le Groupe a atteint son point mort en résultat opérationnel au second semestre grâce :

- au succès du lancement de la Peugeot 308 en mars et de la nouvelle Citroën C3 en août au Brésil ;
- aux excellents résultats du Groupe en Argentine avec une part de marché en progression de 0,8 point à 13,8 % ;
- à la ligne DS importée introduite l'année dernière, afin d'accompagner notre stratégie de montée en gamme.

Ces nouveaux lancements sont allés de pair avec une extension de 7 % du réseau qui compte désormais 629 concessionnaires.

RUSSIE

PCMA Russie, une usine d'assemblage détenue en joint-venture par PSA Peugeot Citroën (70 %) et par Mitsubishi Motors Corporation (30 %) a donné, à l'occasion d'une cérémonie d'ouverture le 4 juillet 2012, le coup d'envoi de sa production complète.

La production du premier modèle assemblé avec des éléments détachés, la Peugeot 408, a débuté en juillet 2012, son lancement commercial en septembre. Il a été suivi du tout nouveau 4x4 Outlander de Mitsubishi, à partir de novembre 2012. Par la suite, la gamme de modèles assemblés dans l'usine s'étendra aux véhicules Citroën.

Afin de réduire l'impact de la production sur l'environnement, PCMA Rus utilise les technologies les plus avancées de l'industrie automobile en termes d'économies d'énergie, de réduction des émissions de dioxyde de carbone et de volume de déchets issus de la production. Environ 550 millions d'euros d'investissements ont été réalisés pour la construction de l'usine.

Le marché automobile russe, qui fait partie des plus dynamiques du monde, offre aux constructeurs un large éventail d'opportunités de développement. Pour suivre le rythme du marché, il est indispensable de disposer d'une production sur place. Le déploiement des capacités de production à grande échelle de PCMA Rus permettra d'accroître de manière significative les volumes de production sur le marché russe et d'y consolider les positions des marques. Cette décision vient renforcer la stratégie de globalisation de PSA Peugeot Citroën. Depuis son ouverture en 2010, l'usine a assemblé cinq modèles de véhicules : les Peugeot 308 et 4007, la Citroën C4, le Citroën C-Crosser et le Mitsubishi Outlander. À ce jour, PCMA Rus a déjà assemblé 99 000 véhicules. Le Groupe a assuré la production de modèles qui répondent au plus près aux besoins du marché russe. L'exploitation de l'usine à grande échelle nous permettra de produire 125 000 véhicules par an. La capacité de production des Peugeot et Citroën du segment C sera de 85 000 unités, tandis que les 40 000 restantes seront allouées aux 4x4 de Mitsubishi.

Dès les premiers stades du processus de production à pleine échelle, des composants russes seront intégrés aux produits assemblés, notamment des pièces estampées, des pare-chocs, des roues, des pneus, des sièges, des tableaux de bord, etc. L'augmentation supplémentaire des capacités de production de PCMA Rus et le recours accru à des achats locaux contribueront de manière significative au développement du secteur des pièces détachées automobiles en Russie.

Peugeot et Citroën ont continué d'étendre leurs réseaux, qui couvrent aujourd'hui plus de 90 % du territoire et les 25 plus grandes villes de Russie. Avec 148 concessionnaires, le réseau en Russie compte 18 nouvelles ouvertures en 2012.

Par ailleurs, l'usine de Kaluga est pleinement opérationnelle depuis juillet 2012.

Deuxième plus grand marché d'Europe, la Russie est considérée par PSA Peugeot Citroën comme une région clé pour le développement à long terme.

Les ventes de PSA Peugeot Citroën en Russie ont crû de 5 % en 2012. Le réseau de concessionnaires, qui ne cesse de s'étendre (18 nouvelles ouvertures en 2012), couvre 90 % du marché. En outre, les six nouveaux modèles lancés cette année constituent une solide base de développement futur.

11.2. RÉDUIRE LA CONSOMMATION ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

PSA Peugeot Citroën est conscient de la responsabilité de l'industrie des transports dans la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Le Groupe est ainsi leader européen des véhicules à faibles consommation et émissions de CO_2. En 2012, plus de la moitié (51,5 %) des véhicules particuliers vendus en Europe par le Groupe émettent moins de 120 g de CO_2/km.

En 2012, le Groupe est leader européen à la fois sur le segment des véhicules particuliers de moins de 100 g avec 28,7 % de ce marché (soit 279 000 véhicules particuliers PSA Peugeot Citroën immatriculés) et sur le segment des véhicules de moins de 110 g de CO_2/km avec 22,4 % de ce marché (soit 556 000 véhicules particuliers immatriculés).

PSA Peugeot Citroën a réduit les émissions moyennes de CO_2 de ses véhicules particuliers neufs à 122,5 g/km en 2012, contre 127,9 g de CO_2/km en 2011 et 132,0 g de CO_2/km en 2010.

Les travaux de la R&D ont conduit le Groupe à lancer quatre modèles hybrides en 2012 qui lui ont permis d'accéder au 2e rang sur les hybrides en Europe avec une part de marché de 14 % acquise en une année.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche de développement durable, PSA Peugeot Citroën consacre la moitié de ses efforts de recherches technologiques aux *clean technologies* dédiées à la réduction de la trace écologique de ses véhicules. Ces recherches s'articulent selon les axes stratégiques :

- l'optimisation des chaînes de traction thermiques (la réduction de la consommation de carburant et des émissions des véhicules) ;
- l'optimisation des chaînes de traction hybrides et électriques ;
- la diminution de la réduction des émissions de CO_2 hors chaîne de traction : l'allégement des véhicules, spirale vertueuse à tous points de vue (consommation, réduction des besoins en matières premières) ; l'utilisation de matériaux verts (recyclables, recyclés, bio-sourcés).

Les nouveaux modèles du Groupe se veulent très innovants en termes de respect de l'environnement. Avec une offre diesel ne dépassant pas 99 g de CO_2/km, des nouveaux moteurs essence 3 cylindres particulièrement performants, et les 25 % de « matériaux verts » (recyclés ou d'origine naturelle) qui composent sa masse de polymères, la Peugeot 208 commercialisée en 2012 est par exemple un véritable concentré de technologies environnementales. Elle affiche ainsi une moyenne d'émissions de CO_2 en baisse de 34 g/km par rapport à 207, se positionnant ainsi en leader de son segment.

Le groupe développe depuis plus de 10 ans des technologies de pointe pour lutter contre les émissions en général, et les émissions de polluants en particulier : motorisation HDi, FAP, SCR (*Selective Catalytic Reduction)*, autant d'innovations du Groupe, souvent pionnières.

11.2.1. OPTIMISATION DES CHAÎNES DE TRACTION THERMIQUES

MOTEURS ESSENCE

Le début de l'année 2012 a été marqué par le lancement du moteur EB : une nouvelle famille de moteurs 3 cylindres qui permet d'accroître le rendement du moteur, en réduisant les émissions de polluants – grâce à la diminution de la cylindrée – tout en préservant ses performances (puissance et couple). Plus compacts, dotés d'une puissance de 68 à 82 ch, ces nouveaux moteurs 3 cylindres permettent de réduire la consommation et les émissions de CO_2 de 25 % par rapport au moteur précédent 4 cylindres de même puissance. Le conducteur bénéficie ainsi d'un gain de consommation de carburant d'environ 1,5 l aux 100 km tout en conservant un agrément de conduite optimal. Ces nouveaux moteurs essence 3 cylindres équipent la Peugeot 208, lancée en 2012. Celle-ci émet seulement 104 g/km dans sa version 1,2 lVTi 82 ch contre 150 g/km dans la version précédente et 99 g/km dans sa version 1,0 lVTi 68 ch. Le moteur EB est produit sur le site de Trémery près de Metz, dont le potentiel annuel s'élève à 640 000 moteurs.

En juin 2012, le moteur essence 4 cylindres 1,6 litre Turbo Injection Directe, développé conjointement avec BMW, a décroché pour la 6e année consécutive le prix du moteur international organisé par la publication *Engine Technology International*. Ce prix récompense plus particulièrement la version 200 ch, proposée sur les Peugeot RCZ, 308 CC et 308 GTI et les Citroën DS4 et DS5. Ce moteur offre des performances augmentées à 147 kW (200 ch) et un couple de 275 Nm, associées à 155 g/km de CO_2 sur la Peugeot RCZ et la Citroën DS5. Ce moteur turbo essence 1,6 l couronne une famille complète de moteurs de 1,4 l et 1,6 l de cylindrée, proposant des puissances comprises entre 95 et 200 ch. Dotée des dernières avancées technologiques - injection directe sur la version turbo, levée de soupapes variables, pompe à huile à débit piloté et pompe à eau débrayable - cette famille de moteurs offre des gains de consommation et d'émissions de l'ordre de 10 % par rapport à la génération précédente.

Près de 75 % des modèles Peugeot et Citroën bénéficient de cette famille de moteurs 1,6 l et 1,4 l essence. Le moteur 1,6 l équipe notamment les Peugeot 308, 3008, 5008, 508, et Citroën C3, C3 Picasso, C4, C4 Picasso et C5, DS3, DS4 et DS5.

Les travaux sur les motorisations essence se poursuivent pour disposer à l'horizon 2013 d'une gamme complète de motorisations performantes et économes en énergie. Cette gamme s'articule autour de trois familles déployées sur toutes les plaques géographiques :

- la famille EB constituée des versions atmosphériques EB0 1,0 l et EB2 1,2 l offrant des puissances de 68 à 82 ch.

  Des versions Turbo Injection Directe EB2DT 1,2 l/110 ch et EB2 DTS 1,2 l/130 ch. Les motorisations EB Turbo Injection Directe seront lancées en 2013 en Europe en remplacement des motorisations EP atmosphériques. Les versions Turbo seront intégrées localement en Chine en 2015 où elles seront proposées en parallèle des motorisations atmosphériques EC. Elles accompagneront le basculement attendu en Chine des anciennes motorisations atmosphériques de forte cylindrée vers des motorisations *downsizées* plus performantes, plus propres, plus sobres. L'intégration locale en Amérique latine des versions EB *Flex-fuel* est également prévue à terme ;
- la famille EC, constituée des motorisations atmosphériques EC5 1,6 l/115 ch et EC8 1,8 l/136 ch issues des motorisations historiques TU largement déployées en Chine, Amérique latine et Grand Export ;
- la famille EP, développée en coopération avec BMW, constituée des motorisations Turbo Injection Directe EP6FDT 1,6 l/156 ch, EPF6DTX 1,6 l/200 ch et EP8 FDT 1,8 l/200 ch (dédiée à la Chine).

MOTEURS DIESEL ET TECHNOLOGIES DE DÉPOLLUTION

Aujourd'hui leader européen en matière de réduction de CO_2, PSA Peugeot Citroën poursuit ses travaux sur le développement de ses moteurs afin d'offrir à ses clients des véhicules optimisés en matière d'émissions de CO_2 et de consommation de carburant. En 2012, l'effort a été notamment porté sur les moteurs diesel 1,6 HDi 92 et 115 ch, produits sur le site de l'usine française de Trémery en Moselle. Le Groupe a déployé de nouvelles technologies sur ces moteurs afin d'en réduire la consommation de carburant et les émissions de CO_2 de l'ordre de 6 % :

- nouvelle pompe à huile à débit variable, qui permet d'ajuster l'effort prélevé sur le moteur au strict nécessaire ;
- nouvelles huiles moteur et boîte de vitesses à faible viscosité afin de réduire les pertes mécaniques par frottement ;
- joints d'étanchéité de vilebrequin de nouvelle génération, permettant de diminuer l'effort de serrage et donc les frottements ;
- poulie de courroie d'alternateur redessinée pour diminuer la tension de la courroie ;
- pompe à vide à bas frottement pour éviter les pertes énergétiques.

Les modèles Citroën C4 Picasso, C3 et Peugeot 208, équipés du moteur 1,6 HDi ont commencé à bénéficier de ces optimisations dès le mois de septembre 2012. Couplées à d'autres améliorations propres à chaque véhicule, elles permettront à des modèles largement commercialisés d'afficher des niveaux de CO_2 particulièrement faibles et fiscalement intéressants dans un grand nombre de pays européens. Ces évolutions offrent ainsi aux particuliers un bonus supplémentaire à l'achat et aux entreprises une baisse de la taxe sur les véhicules de société. La consommation de carburant de ces véhicules en sera par ailleurs sensiblement réduite.

Le Groupe développe depuis plus de 10 ans des technologies pour lutter contre les émissions en général, et les émissions de polluants en particulier : motorisation HDi, FAP, SCR (*Selective Catalytic Reduction*). Le Groupe prépare déjà le futur pour réduire encore plus les émissions gazeuses en général. La SCR placée devant le filtre à particules additivé, sera généralisée dans un proche avenir sur l'ensemble de la gamme diesel. Le but : passer en dessous de la barre des 80 mg/km d'oxydes d'azote (NO_X), pour respecter la norme Euro 6 applicable dès 2014 tout en poursuivant l'amélioration de la consommation et des émissions de CO_2.

TRANSMISSIONS

S'agissant des boîtes de vitesses manuelles, le Groupe fait évoluer le typage par l'allongement des démultiplications pour permettre des gains en CO_2 et travaille sur l'amélioration de l'agrément de changements de rapports.

S'agissant des boîtes de vitesses automatiques, les efforts se sont poursuivis en 2012 sur l'adaptation d'une nouvelle génération de boîtes (AT6 III et AM6 III) et sur l'amélioration de leur rendement qui permet de diminuer la consommation globale de la chaîne de traction de l'ordre de 15 %.

11.2.2. OPTIMISATION DES CHAÎNES DE TRACTION HYBRIDES

Premier niveau d'hybridation des véhicules à moteur thermique, le système Stop&Start prend tout son sens en milieu urbain, où les immobilisations fréquentes (30 % du temps environ), d'une durée moyenne de 15 secondes, entraînent des gaspillages inutiles. Pour les clients qui parcourent des distances limitées et circulent dans des zones urbaines, le Groupe commercialisera dès cette année des solutions de véhicules électriques. Pour les clients à la recherche d'un véhicule plus polyvalent, utilisable pour les trajets urbains de la semaine mais également sur de plus longues distances le week-end, le Groupe commercialise le *full Hybrid*, et proposera bientôt un hybride rechargeable (*plug in*).

MICRO-HYBRIDE

La seconde génération de la technologie Stop&Start avec le moteur diesel e-HDI permet jusqu'à 15 % de gain en CO_2 en ville. En plus de gains CO_2 optimisés, e-HDI offre par ailleurs un agrément de conduite remarquable grâce à la technologie utilisée par le Groupe : l'alternateur réversible fonctionne en effet sans vibrations, beaucoup plus rapidement, et à des températures plus basses que les démarreurs renforcés utilisés par la concurrence.

L'originalité de ce système résulte de la combinaison de plusieurs technologies :

- un moteur HDi, l'une des motorisations les plus performantes du marché en termes de bruit, de consommation, d'émissions polluantes et d'agrément de conduite ;
- un système Stop&Start qui permet la mise en veille instantanée du moteur dans toutes les situations où la voiture est à l'arrêt (feux rouges, embouteillages, etc.) avec un alternateur réversible de seconde génération, développé en partenariat avec Valeo et Continental, qui fonctionne sans vibrations, beaucoup plus rapidement, et à des températures plus basses que les démarreurs renforcés utilisés par la concurrence ;
- un système e-Booster qui permet le redémarrage immédiat du moteur (0,4 s) ;
- un système de pilotage électronique de l'alternateur permettant la récupération de l'énergie lorsque le véhicule ralentit ;
- une boîte de vitesses optimisée.

La technologie e-HDi a été généralisée sur plusieurs modèles des gammes des deux marques. Chez Citroën, le système est disponible sur C3, DS3, nouvelle C4, C4 Picasso et Grand Picasso, C5, DS4, et DS5. Chez Peugeot, la 508 a été la première à inaugurer le moteur micro-hybride, également disponible sur 3008. À fin 2012, l'ensemble des motorisations Diesel et essence du groupe sera proposée avec un système Stop&Start.

FULL HYBRIDE DIESEL

L'hybride Diesel associe un moteur électrique et un moteur Diesel HDi. Les batteries sont rechargées lors du roulage, des phases de décélération et de freinage. Également appelée *Full Hybrid*, cette technologie est une réponse aux enjeux liés aux émissions de CO_2 en Europe mais aussi dans le reste du monde.

Dans un marché fortement « dieselisé » comme l'Europe, la diffusion des hybrides essence reste limitée : en effet, leur consommation et leurs émissions sont comparables à celles d'un moteur diesel de dernière génération, pour un coût bien supérieur.

La technologie de l'hybride diesel permet une vraie rupture en matière de consommation et d'émissions de CO_2 sur le marché européen. Ainsi avec l'HYbrid4, PSA Peugeot Citroën allie les performances environnementales d'un moteur thermique diesel aux atouts de la propulsion électrique : une révolution en termes de gains de consommation – jusqu'à moins 30 % par rapport à un véhicule diesel classique – et des émissions de CO_2 inférieures à 100 g/km. Cette technologie bénéficie de la faible consommation des diesel HDi sur route et autoroute et de l'intérêt de l'hybridation électrique en zone urbaine ou périurbaine.

Par ailleurs, l'architecture innovante d'HYbrid4 offre au conducteur un agrément renforcé : le couple du moteur électrique, le poids contenu, l'efficacité des transmissions assurent confort, silence et dynamisme ; un nouvel univers de sensations de conduite pour les clients du Groupe.

La Peugeot 3008 HYbrid4 (premier crossover hybride diesel au monde) a été le premier véhicule du Groupe à bénéficier de la technologie, proposée ensuite sur d'autres modèles : Peugeot 508 HYbrid4, 508 RXH ou Citroën DS5 HYbrid4, remportant un vrai succès avec 22 000 véhicules vendus en 2012.

Le Groupe avec cette offre confirme sa position de leader mondial de l'hybride diesel.

HYBRIDE DE DEMAIN

À travers un projet de recherche subventionné, le concept HYDOLE – HYbride à DOminante éLEctrique – capitalise sur la technologie Hybrid4 et lui adjoint une batterie Li-Ion développée par PSA Peugeot Citroën ainsi qu'un moteur électrique plus puissant.

Avec une autonomie électrique de 60 km, les démonstrateurs Hydole permettent de réaliser la plupart des déplacements quotidiens sans émissions et sans bruit. En mode hybride, ils répondent également aux besoins de déplacement nécessitant une autonomie plus grande. Hydole associe un petit moteur thermique à un moteur électrique de 50 kW et à une batterie permettant 60 km d'autonomie électrique. Il utilise en premier l'énergie électrique, sans émission, sans bruit, tant que la batterie n'est pas vide. Le moteur thermique ne démarre que si le besoin en puissance dépasse 50 kW. Lorsque la batterie est vide, le véhicule devient un full hybrid classique. Un bouton « ZEV » qui inhibe le moteur thermique est prévu. Dans ce cas, HYDOLE se comporte en tout point comme un véritable véhicule électrique, y compris le mode tortue lorsque la batterie est presque vide. Contrairement à un véhicule électrique, lorsque la batterie est vide, il suffit de désactiver le mode « ZEV » pour repartir en mode « full hybrid » classique. Il est même possible de garder de l'énergie électrique pour plus tard en programmant une réserve entre 5 et 50 km.

Le projet subventionné par l'ADEME dans le cadre du fonds démonstrateurs de recherche pour les énergies décarbonées s'est terminé fin 2012. Les enseignements acquis alimenteront les travaux de R&D sur les hybrides rechargeables afin d'optimiser au mieux le dimensionnement des moteurs et de la batterie.

À plus long terme, le Groupe étudie les applications possibles des technologies susceptibles de réduire significativement les émissions de CO_2 comme le développement de solutions hybrides très économiques, qui permettra de proposer des véhicules à basses émissions de CO_2 accessibles à la grande majorité des clients.

En 2013, le Groupe va également commencer à déployer la technologie dédiée Blue HDi (SCR, *Selective Catalytic Reduction*) sur tous ses modèles diesel, réduisant ainsi encore davantage les émissions de CO_2 et autres polluants, ce qui renforcera aussi le leadership du Groupe dans ce domaine.

11.2.3. VÉHICULES ÉLECTRIQUES

PSA Peugeot Citroën s'attache à proposer un véhicule propre pour tous.

Le véhicule électrique constitue avec l'hybride rechargeable un axe de la stratégie véhicule propre du Groupe. À l'horizon 2020, le véhicule électrique devrait représenter entre 4 et 5 % du marché Europe, un marché estimé avec l'hybride à 10 à 15 %.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Pour la mobilité urbaine et périurbaine, les Peugeot iOn et Citroën C-Zéro sont des véhicules électriques à la fois compacts, maniables et alertes. Grâce à leur batterie Li-ion, leur autonomie atteint 150 km sur cycle ce qui assure en utilisation réelle une autonomie suffisante puisque 90 % des trajets quotidiens des automobilistes sont inférieurs à 60 km. Leur silence et l'absence de rejet dans l'atmosphère rendent ces véhicules particulièrement bien adaptés à la ville. Ces véhicules sont une version européenne de la i-MiEV, véhicule électrique de nouvelle génération mis au point par Mitsubishi, développée conjointement par les deux constructeurs. En 2011, le Groupe a livré près de 4 000 véhicules électriques (Peugeot iOn et Citroën C-Zéro, Peugeot Partner Origin et Citroën Berlingo First). 250 Berlingo First construits en collaboration avec Venturi ont été livrés en 2011 à la Poste française dans le cadre d'un appel d'offres.

L'objectif du Groupe pour 2012 était d'atteindre une croissance des ventes de véhicules électriques de 25 % en Europe. Avec près de 7000 véhicules électriques particuliers iOn + C-Zéro écoulés à la fin de l'année, les ventes ont crû de 70 % par rapport à 2011.

En 2013, la gamme sera enrichie par deux nouveaux modèles de véhicules utilitaires : les Peugeot Partner et Citroën Berlingo electrifiés en coopération avec Mitsubishi Motors Corporation et produits à l'usine de Vigo.

DES PISTES POUR L'OFFRE DE DEMAIN

Comme évoqué dans un chapitre précédent, le Groupe gère plus d'une centaine de projets de recherche en partie financés par les pouvoirs publics. Ces travaux lui permettent d'explorer de nouvelles technologies notamment pour répondre aux enjeux d'une nouvelle mobilité propre.

En septembre 2011, au Forum ADEME des Innovations, un projet innovant de véhicule pour faire évoluer les modes de déplacement en milieu urbain était présenté : le Véhicule électrique Léger de Ville (VéLV).

Initialement soumis dans le cadre du fonds démonstrateur géré par l'ADEME (AMI : « Véhicules Routiers à faibles émissions de Gaz à effet de serre » (GES) publié en 2009), le projet VéLV a été finalement intégré et aidé par le Programme des Investissements d'Avenir (cf. paragraphe 11.1.2. dédié).Ce concept développé par le Groupe avec un consortium d'entreprises françaises et un laboratoire de recherche, est un tricycle électrique sûr et économe pour 3 personnes, doté d'une puissance de 20 kW pour une masse de 650 kg (100 km d'autonomie et 110 km/h de vitesse de pointe). Particulièrement maniable avec seulement 7,20 m de diamètre de braquage, il offre la possibilité d'indiquer en temps réel le périmètre d'action en fonction de l'autonomie et d'identifier les bornes de recharge accessibles avec l'énergie encore disponible. L'objectif de ce projet est de limiter significativement la quantité d'énergie embarquée en proposant un objet ludique doté d'un très bon agrément de conduite grâce au moteur électrique et son couple maximum immédiatement disponible associé à une très faible masse. La consommation très faible de 85 Wh/km limite l'empreinte environnementale à un niveau équivalant à un déplacement d'un voyageur en train. VéLV répond par ailleurs aux exigences de la réglementation des véhicules particuliers en matière de sécurité passive.

Lors d'une journée d'essais véhicules décarbonés organisée par l'ADEME début mars 2012, une 2e génération de démonstrateur reprenant l'architecture de la base roulante, avec des évolutions profondes au niveau de l'aménagement intérieur et des matériaux et procédés de réalisation de la structure a été présentée. Grâce à ce projet, qui n'est pas destiné à être produit en grande série, le Groupe et ses partenaires disposent d'un portefeuille de technologies dans le domaine des chaînes de traction électriques, des logiciels de commande et de supervision associés, ainsi que dans les matériaux de structure et de carrosserie.

Ce concept est destiné aux flottes d'entreprise, à la location de véhicules (classique ou de type Autolib'), à des acheteurs d'une seconde voiture et à de nombreux clients particuliers qui souhaitent améliorer leur mobilité en ville.

Le VéLV répond aux nouveaux enjeux du transport de demain en contribuant au développement de chaînes de traction électrique légères, soutenant ainsi toute la filière de la voiture électrique française avec l'appui de l'ADEME.

11.2.4. AUTRES LEVIERS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO_2

Le développement et l'optimisation des motorisations ne sont pas les seuls leviers d'amélioration de la performance environnementale des véhicules. Base véhicule, réduction de la résistance aérodynamique et de la résistance au roulement, allégement, utilisation de ressources renouvelables ou encore travaux de recherche sont autant de facteurs qui permettent également de diminuer les émissions de CO_2 des véhicules du Groupe.

PLATEFORME MODULAIRE OPTIMISÉE (EMP2)

La nouvelle plateforme modulaire EMP2 qui sera déployée en 2013 avec les lancements de deux silhouettes, Peugeot et Citroën, apporte une forte plus-value en matière de CO_2.

En effet, plusieurs leviers contribuent fortement à des gains CO_2 de 22 % au global :

- un allégement significatif de 80 kg ;
- une aérodynamique repensée ;
- des technologies innovantes : STT (Stop&Start), SCR (Selective Catalytic Reduction), réduction de la résistance aux roulements.

AÉRODYNAMIQUE ET RÉSISTANCE AU ROULEMENT

Plus l'aérodynamique d'un véhicule est optimisée, plus sa consommation en carburant, et donc ses émissions de CO_2, sont faibles car la puissance moteur nécessaire à son déplacement est réduite.

Pour continuer à réduire la résistance aérodynamique de ses véhicules et à limiter leurs émissions de CO_2, PSA Peugeot Citroën s'est fixé les objectifs suivants :

- maîtriser les dimensions des véhicules ;
- améliorer l'aérodynamique du soubassement des véhicules ;
- intégrer des solutions aérodynamiques (becquet, déflecteur, etc.) tout en développant des styles attrayants.

La résistance au roulement provient aussi des pneumatiques. En collaboration avec Michelin, PSA Peugeot Citroën a donc lancé un programme d'optimisation des pneumatiques de ses véhicules. Ainsi, l'utilisation de pneus TBRR (Très Basse Résistance au Roulement) permet une économie de 0,2 l/100 km en consommation, soit un gain de 5 g de CO_2. Depuis cette année, le Groupe propose des pneus UBRR (Ultra-Basse Résistance au Roulement) qui permettent une réduction supplémentaire des émissions de CO_2.

ALLÉGEMENT

Associé à l'optimisation des GMP et à la réduction de la résistance à l'avancement, l'allégement des véhicules, qui permet une réduction de la puissance des moteurs pour des prestations dynamiques identiques, est également un vecteur de diminution des émissions de CO_2. Un allégement de 100 kg sur un véhicule conduit ainsi à un gain d'émissions de CO_2 d'environ 10 g/km.

En 2007, PSA Peugeot Citroën a donc lancé un ambitieux « Plan masse » destiné à freiner l'alourdissement des véhicules (+ 20 kg par an en moyenne entre 1990 et 2005). L'ambition du Groupe était de lancer en 2012 des véhicules dans la classe d'inertie inférieure aux véhicules qu'ils viennent remplacer – soit un gain d'environ 100 kg – tout en respectant les autres objectifs des projets, puis de gagner une nouvelle classe d'inertie d'ici 2015 – soit un gain de 100 kg supplémentaires. C'est le cas de la Peugeot 508.

Le recours à des matériaux plus performants (aciers à très hautes caractéristiques, alliages d'aluminium, matériaux composites, plastiques et fibres naturelles) et l'optimisation de la conception grâce à la simulation numérique permettent ainsi de réduire la masse des véhicules sans dégrader les prestations clients.

UTILISATION DE RESSOURCES RENOUVELABLES : MATÉRIAUX VERTS ET BIOCARBURANTS

Constructeur responsable, PSA Peugeot Citroën tient compte à la fois de la raréfaction progressive des énergies fossiles et de l'impact environnemental de ses véhicules tout au long de leur cycle de vie. Pour cette raison, PSA Peugeot Citroën s'efforce non seulement de favoriser l'utilisation de matériaux verts lors de la fabrication des véhicules (matières recyclées ou issues de ressources naturelles et renouvelables), mais aussi de rendre des véhicules compatibles avec des carburants alternatifs.

Ainsi, depuis plus de 15 ans, les moteurs diesel du Groupe peuvent fonctionner avec du gazole contenant jusqu'à 30 % de biodiesel (obtenu à partir d'huile végétale ou animale), tandis que toutes les motorisations essence sont compatibles avec du carburant contenant jusqu'à 10 % d'éthanol (alcool provenant majoritairement du traitement des plantes sucrières ou des céréales). Des véhicules autoadaptatifs, dits *flex-fuel*, ont été développés notamment au Brésil pour pouvoir rouler avec différents types de carburant – essence classique ou alcool pur – sans que le conducteur ait besoin d'intervenir.

À l'occasion de la conférence mondiale Rio+20, consacrée au développement durable, PSA Peugeot Citroën a présenté à la presse une 3008 HYbrid4 et une DS5 HYbrid4 roulant au biodiesel B30 100 % brésilien pour atteindre un niveau d'émission de 75 grammes CO_2/Km. Le mélange B30 est composé de 30 % de biodiesel et de 70 % de diesel ordinaire. La consommation moyenne très faible (3,8 l/100 km) des 2 véhicules présentés offre un gain de plus 30 % en termes d'émissions par rapport au véhicule brésilien le plus efficace dans ce domaine (environ 115 g de CO_2/km), et ce malgré le poids de 1 660 kg. La mise au point de ce cocktail Hybride et Biodiesel inédit est le fruit du partenariat avec le Ladetel, le laboratoire de développement de technologies propres de l'Université de São Paulo.

Ces recherches et avancées technologiques permettront au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie dans le domaine du véhicule décarboné : favoriser une mobilité durable en proposant « une voiture propre pour chacun ».

11.3. PROPOSER UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE SÛRE ET ADAPTÉE AUX NOUVEAUX USAGES

Le Groupe a été précurseur dans le domaine de la connectivité puisque depuis 10 ans maintenant, il est le premier en Europe à déployer des services connectés : appel d'urgence et appel d'assistance localisé. La voiture prévient les secours toute seule dès lors que le conducteur a un problème. Ensuite très rapidement, il a développé des systèmes pour pouvoir connecter de façon simple un téléphone portable ou un lecteur MP3, soit pour téléphoner, soit pour écouter de la musique.

Aujourd'hui, le Groupe propose une voiture qui parle toute seule sur internet au travers des *Peugeot Connect Apps*. Et c'est une vraie révolution. Aujourd'hui c'est une réalité à des prix accessibles. Ces systèmes sont faits pour être utilisés dans la voiture et ce, de façon sécuritaire.

11.3.1. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

La protection des occupants d'un véhicule, mais aussi de certains usagers dans leur environnement direct, est depuis longtemps une priorité pour le Groupe, qui intervient dans les trois domaines de la sécurité routière afin d'offrir aux passagers le maximum de sécurité en toutes circonstances :

- la sécurité primaire – pour la prévention de l'accident – qui connaît de nouvelles évolutions grâce à la connectivité croissante des véhicules. Ainsi aujourd'hui, le véhicule est capable de détecter des éléments de son environnement pour alerter le conducteur ou l'aider à éviter l'accident. La commande vocale de nouvelle génération est également en cours de développement afin de limiter la distraction au volant. Ces nouvelles fonctions s'ajoutent, en termes de sécurité primaire, à l'excellence des fondamentaux des véhicules (tenue de route, freinage, etc.) et au développement des systèmes d'assistance à la conduite (grip control, éclairage adaptatif, aide au franchissement de lignes, limiteurs volontaires de vitesse, surveillance d'angle mort, aide au freinage d'urgence, mesure de la distance intervéhicules, etc.) ;
- la sécurité secondaire – pour la protection des occupants et des piétons en cas de choc –, en faisant toujours progresser les structures des véhicules et les systèmes de retenue dans l'habitacle (airbags, ceintures, sièges, etc.) ;
- la sécurité tertiaire – pour faciliter l'intervention des secours quand l'accident n'a pu être évité : le véhicule connecté et géolocalisé peut automatiquement, lorsqu'un choc est détecté ou à la suite d'un déclenchement manuel, contacter les secours ou les services d'assistance, pour contribuer à la rapidité d'intervention. Le service Premium d'appel d'urgence, sans abonnement ni limitation de durée couvre désormais treize pays européens. Plus de 1 200 000 voitures du Groupe sont déjà équipées du dispositif d'appel d'urgence. PSA Peugeot Citroën, précurseur dans ce domaine nouveau de la sécurité, en reste le leader européen.

L'expertise de PSA Peugeot Citroën est reconnue en matière de comportement routier qui est la base de « la voiture qui pardonne ».

L'ensemble des modèles du Groupe, et ce dès l'entrée de gamme, se situent au meilleur niveau mondial en sécurité secondaire, comme l'attestent les résultats obtenus aux crash-tests Euro NCAP (organisme indépendant d'évaluation des véhicules en protection des occupants).

À fin 2008, 13 véhicules du Groupe avaient obtenu le score maximum de cinq étoiles en protection adulte selon l'ancienne notation des tests Euro NCAP. Depuis 2009, un nouveau protocole Euro NCAP a été mis en place : dans la nouvelle notation des tests Euro NCAP, les véhicules testés reçoivent une note globale (*overall rating*) tenant compte des résultats en termes de protection des adultes, des piétons et des enfants, ainsi que de la présence d'équipements de sécurité.

Douze véhicules du Groupe, testés selon le nouveau protocole sévérisé en 2009, ont obtenu le score maximum de cinq étoiles.

En 2012, Peugeot 208 a été le premier véhicule du segment B du Groupe testé dans le nouveau protocole Euro NCAP 2012 plus sévère, et à obtenir 5 étoiles avec un score au meilleur niveau. Par rapport aux années précédentes, les critères de notation ont été revus et pour obtenir la note maximale, il faut désormais avoir un pourcentage d'au moins 80 % pour la protection des adultes, 75 % pour celles des enfants, 60 % pour celle des piétons et 60 % pour les dispositifs de sécurité. La 208 a répondu à tous ces critères, et se place parmi les meilleures de son segment.

Ces performances inédites attestent des efforts réalisés par les équipes PSA Peugeot Citroën pour une mobilité responsable : à la fois plus propre et plus sûre.

Au-delà des progrès technologiques, les équipes de PSA Peugeot Citroën sont impliquées dans de nombreux programmes coopératifs de recherche sur la sécurité, tant français qu'européens, dans le cadre du 7e PCRD (Programme Cadre de Recherche et Développement, le principal instrument communautaire de financement de la recherche et de l'innovation en Europe pour la période 2007-2013), afin de toujours faire progresser les connaissances scientifiques du domaine.

Il faut noter en 2012, l'engagement du Groupe dans VeDeCoM (Véhicule Décarboné Communicant et de sa Mobilité) qui traduit la volonté du Groupe de s'impliquer dans les enjeux de mobilité et de sécurité sur le long terme.

11.3.2. DE LA VOITURE CONNECTÉE À LA VOITURE COMMUNICANTE

Le développement considérable des communications ces dernières années se traduit dans la vie de tous les jours par la généralisation de l'usage d'internet, le boom du téléphone mobile puis des smartphones, l'usage du multimédia et des jeux vidéo. Le marché demande de pouvoir utiliser ces équipements dans la voiture – téléphone portable, Ipod – et d'en étendre l'usage pour des besoins spécifiques – navigation, dépannage à distance. L'industrie automobile intègre désormais ces nouvelles technologies dans la voiture en commençant par les équipements de grande série du véhicule puis en permettant la connexion de l'électronique grand public.

DES INTERFACES HOMME-MACHINE ERGONOMIQUES ET DIFFÉRENCIANTES

Les interfaces homme-machine (IHM) apportent au conducteur confort et sécurité de conduite. Les attentes des clients évoluent : ils souhaitent avoir accès à leur environnement digital sur l'écran de leur véhicule et ce, en toute sécurité.

En 2012, PSA Peugeot Citroën répond à ces attentes en proposant sur la majorité de la gamme Peugeot 208 un nouveau système multimédia tactile associé à un combiné en position tête haute.

Le Groupe a développé le premier système multimédia tactile. Il intègre une connectivité étendue – USB et Bluetooth tous types et, depuis 2012, un accès au portail de mobilité et de services : « Peugeot Connect Apps ». L'IHM, devenue un enjeu majeur, se distingue par sa richesse de style, grâce à son harmonie « Agora », qui apporte modernité et ergonomie (animation *coverflow*) au produit.

CONNECTIVITÉ & *INFOTAINMENT*

Le Groupe a à cœur d'intégrer les nouveaux usages de ses clients et connecte ainsi ses véhicules avec l'environnement.

D'une part, le client peut se connecter depuis sa voiture à une série d'applications web, et, d'autre part, le véhicule est lui-même un objet communicant participant à l'« intelligence des objets » : info trafic, maintenance et diagnostic, communication car to car, etc.

Avec Peugeot Connect, la marque offre une gamme de services innovants qui connectent le véhicule avec son environnement :

- le *Peugeot Connect SOS*, présent à ce jour dans 13 pays européens dans la langue du client et sur plus de 720 000 véhicules Peugeot, permet la localisation du véhicule et l'envoi des secours adéquats en cas d'incident. Il se déclenche manuellement via la touche SOS (si le conducteur est témoin d'un accident par exemple) ou automatiquement (en cas de déclenchement des éléments de sécurité – airbags, prétensionneurs de ceintures). *Peugeot Connect SOS*, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, est un service gratuit qui ne nécessite aucun abonnement spécifique, sous réserve de l'acquisition de l'équipement *Peugeot Connect* sur le véhicule ;
- avec *Peugeot Connect Assistance* (touche Lion dans le véhicule), le conducteur bénéficie d'une mise en relation dans sa langue 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec Peugeot Assistance qui l'identifie et le localise immédiatement. Toutes les informations utiles (numéro de série, kilométrage, alertes mécaniques, etc.) sont transmises à Peugeot Assistance pour un premier bilan technique à distance, ce qui fait gagner un temps précieux dans la prise en charge ;
- le service *Peugeot Connect Fleet* destiné aux clients professionnels permet, sur abonnement, la remontée automatique d'informations liées à la maintenance du véhicule, aux kilomètres parcourus, aux consommations de carburant et aux rejets de CO_2 ;
- avec le système *Peugeot Connect Apps*, c'est enfin la possibilité d'avoir des applications choisies par la marque Peugeot pour ses clients et qui tirent tout le bénéfice d'internet. *Peugeot Connect Apps* propose des applications spécialement conçues pour l'usage automobile, permettant au conducteur d'obtenir des informations essentielles en temps réel. Parmi ces applications, on trouve ainsi l'information trafic Michelin, les parkings disponibles à proximité, les stations de carburant les moins chères, la météo, les guides Michelin (rouge et vert), Pages Jaunes, Dismoioù, l'itinéraire ViaMichelin ainsi que MyPeugeot. Conforme à l'esprit Peugeot, le client qui souscrit en France ne paiera aucun supplément s'il voyage en Europe avec sa voiture et il aura toujours accès à ses services internet. Cette application a été présentée en avant première sur la nouvelle 208 en septembre 2012.

La marque Citroën, offre le service « eTouch », l'extension de la voiture sur internet. Une offre qui propose quatre services :

- deux services prennent place à bord du véhicule : *Citroën Appel d'Urgence Localisé* et *Citroën Appel d'Assistance Localisé*. Grâce à un module et une carte SIM intégrée, en cas d'incident ou d'accident, les clients sont pris en charge par un opérateur qui les identifie, les localise et leur envoie une assistance technique ou les secours en cas de besoin. Ces deux services sont gratuits, sans abonnement, sans limite de durée et opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, même à l'étranger ;
- deux services sont disponibles sur Internet (à travers l'espace personnel MyCITROËN) et sur smartphone : *Citroën Carnet d'Entretien Virtuel* et *Citroën EcoDriving*. Ils permettent de suivre au plus près les consommations de carburant et émissions de CO_2 de la voiture mais aussi d'être tenu informé des opérations d'entretien et de maintenance à prévoir ainsi que les alertes véhicules indiquées en temps réel.

Finalement avec « eTouch » Citroën referme la boucle puisque le client retrouve sa voiture quand il n'est pas dedans directement sur son i-phone.

La voiture connectée change complètement les modes d'utilisation.

L'offre de services devient un enjeu majeur. Elle doit apporter au client une continuité par rapport à la « consommation » de services connectés qu'il a déjà hors de l'univers automobile, mais également s'intégrer dans les contraintes automobiles et développer une offre de valeur spécifique à l'automobile (e-call, télédiag, etc.).

La voiture connectée, c'est aussi une rupture technologique qui offre des perspectives nouvelles pour des prestations dans le véhicule (limitation de vitesse intelligente, commande vocale en langage naturel, etc.).

Le véhicule de demain sur lequel travaillent au quotidien les équipes de la R&D sera écologique, confortable, connecté et sécurisant.

12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

PLAN CASH 2012 172

PLAN « REBOND 2015 » 172

LES TENDANCES COMMERCIALES 173

PERSPECTIVES DU GROUPE 174

Dans un environnement difficile en Europe, le Groupe a mis en place un plan cash 2012 dont les objectifs ont été remplis ou dépassés. Pour faire face à la dégradation durable des marchés européens, le Groupe a décidé la mise en place du plan « Rebond 2015 » pour la période 2012-2015.

PLAN CASH 2012

Début 2012, pour faire face à la baisse du marché européen, le Groupe a annoncé un plan de management du cash de 1 milliard d'euros et un plan de cession d'actifs de 1,5 milliard d'euros.

- L'objectif de 1 milliard d'euros d'économies de coûts sur les achats et les coûts fixes a été dépassé, avec 1 181 millions d'euros de réductions de coûts réalisées en 2012 malgré un marché européen qui s'est dégradé, pesant sur les volumes et les prix.
- Les cessions d'actifs pour 2 milliards d'euros en 2012, au-delà de l'objectif fixé à 1,5 milliard d'euros, comprennent :
  - la cession du loueur de véhicules Citer SA et sa filiale espagnole Atesa à Enterprise Holdings a généré un apport de trésorerie de 448 millions d'euros permettant à PSA Peugeot Citroën d'optimiser son portefeuille en consacrant ses ressources au développement de ses activités stratégiques,
  - les cessions immobilières exceptionnelles pour un montant de 634 millions d'euros qui comprennent notamment le siège social du Groupe à une filiale d'Ivanhoé Cambridge, bras immobilier de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un montant de 242,2 millions d'euros, le showroom de Citroën sur les Champs Elysées et de l'immobilier du réseau propre en France et au Royaume-Uni,
  - la cession de 75 % du capital de GEFCO à JSC Russian Railways (RZD) pour un montant de 797 millions d'euros, après le versement par GEFCO à PSA Peugeot Citroën d'un dividende exceptionnel de 100 millions d'euros.
- Les stocks ont été ramenés à un niveau inférieur à celui de décembre 2010, conformément à l'objectif fixé, avec 416 000 véhicules à fin décembre 2012 contre 445 000 au 31 décembre 2010.
- La réduction des investissements et dépenses en recherche et développement et la priorité donnée à certains investissements dans un contexte difficile se sont traduites par le report de certains projets. Les investissements et dépenses de R&D capitalisés du Groupe ont atteint 3 814 millions d'euros en 2012, hors éléments exceptionnels. Ce niveau élevé correspond à un pic d'investissements, en raison notamment des augmentations de capacité à Kaluga en Russie, à Porto Real au Brésil, ainsi qu'en Chine, au développement des moteurs 3 cylindres essence et du développement produits. La réduction des investissements de la division Automobile sera significative en 2013.
- La nouvelle organisation des activités commerciales et des marques apporte ses premières synergies grâce à la fusion des back-offices pour les deux marques en Europe réalisée en 10 mois.

PLAN « REBOND 2015 »

La dégradation durable de la demande en Europe a rendu nécessaire, au-delà des mesures de réduction des coûts et de gestion du cash mises en place début 2012, un plan de 1,5 milliard d'euros en 2015. Ce plan « Rebond 2015 » devrait permettre de dégager un *free cash flow* opérationnel à l'équilibre [(1)] à fin 2014. Il comprend :

- une réorganisation de la base industrielle française et une diminution des coûts de structure pour un impact estimé de 600 millions d'euros, annoncée le 12 juillet. Ce projet prévoit l'arrêt de la production à Aulnay en 2014, l'adaptation du dispositif industriel du site de Rennes, des mesures de revitalisation sur les sites d'Aulnay et de Rennes et l'ajustement des structures du Groupe ;
- une réduction des investissements de 550 millions d'euros, après notamment la fin des montées en charge d'investissements capacitaires en Russie, Amérique latine et Chine. La réduction sera sensible dès 2013 ;
- une optimisation des coûts de production résultant notamment de l'Alliance pour 350 millions d'euros, reposant sur les premières synergies Achats de l'Alliance, et sur les plans d'action sur les coûts unitaires de conception et de production

L'ensemble de ces mesures contribuera à restaurer la performance de la division Automobile en augmentant le taux d'utilisation des usines en Europe et en réduisant la base de coût en Europe avant que les effets de l'Alliance avec GM ne se fassent pleinement sentir. Elles seront soutenues par la poursuite de la montée en gamme des marques et le développement de la globalisation, avec de nouvelles capacités opérationnelles.

(1) Dans les conditions actuelles du marché automobile, à savoir un marché européen stable, un pricing au niveau de 2012, une part de marché en Europe de 13 % et avec une augmentation des coûts des facteurs de production compensée par l'amélioration continue de notre production et achats.

PROJET DE RÉORGANISATION DE LA BASE INDUSTRIELLE FRANÇAISE DU GROUPE ET DE REDÉPLOIEMENT DE SES EFFECTIFS

Pour faire face à la réduction durable d'activité en Europe, un projet de réorganisation des activités industrielles et de redéploiement des effectifs a été présenté le 12 juillet 2012 afin de restaurer la compétitivité du Groupe et d'assurer son avenir. Les mesures suivantes sont envisagées :

- l'arrêt en 2014 des activités de production à Aulnay, qui emploie 3 000 salariés, le recentrage de la production en région parisienne sur Poissy et la revitalisation du site d'Aulnay ;
- adaptation du dispositif industriel du site de Rennes avec le redéploiement des effectifs de 1 400 emplois sur un total de 5 600 salariés ;
- redéploiement des effectifs de structure du Groupe qui devrait conduire à la diminution de 3 600 emplois répartis sur l'ensemble des sites en France ;
- concertation et dialogue social.

Les projets concernant Aulnay et Rennes seront assortis, dans le respect du dialogue social, de mesures destinées à accompagner tous les salariés concernés et à favoriser leur reclassement, notamment au sein du Groupe. Le redéploiement des effectifs de structure sera mis en œuvre au moyen de départs volontaires de l'entreprise.

Dans le cadre de la mission de revitalisation du site d'Aulnay mise en place par PSA Peugeot Citroën, la société ID Logistics annonçait le 25 octobre 2012 son projet d'implantation sur une partie des surfaces actuellement disponibles. Cette implantation aurait pour conséquence la création de près de 600 emplois. Ceux-ci pourront être proposés aux salariés du site d'Aulnay intéressés dans le cadre du processus de revitalisation qui va être engagé en collaboration avec les organisations syndicales.

Le 12 décembre 2012, le Groupe a annoncé la fin de la période de consultation des organisations syndicales sur le volet économique et la poursuite des négociations sur les conditions d'accompagnement.

LES TENDANCES COMMERCIALES

En Europe, le marché automobile devrait connaître une nouvelle baisse en 2013, de l'ordre de 3 à 5 %. Dans ce contexte, les marques Peugeot et Citroën renforceront leur offensive commerciale avec 17 lancements à travers le monde dont 9 en Europe.

Le Groupe poursuivra sa stratégie de montée en gamme avec de nombreux lancements en 2013 tels que la Citroën DS3 Cabrio, les Peugeot 208 GTI, 208 XY et 2008.

En Chine, avec quatre lancements pour DPCA et les premières productions locales au second semestre de la deuxième co-entreprise du Groupe, Changan PSA Automobile (CAPSA), le Groupe est solidement positionné pour poursuivre sa progression dans un marché où la croissance restera soutenue en 2013.

En Amérique latine, après une année 2012 de transition et de transformation, le lancement en cours de la production à l'usine de Porto Real de la Peugeot 208 et sa commercialisation au printemps 2013, puis d'autres lancements en cours d'année seront de solides atouts qui vont permettre au Groupe de renouer avec la croissance de ses ventes.

En Russie, dans un marché en croissance de l'ordre de 5 %, le Groupe poursuivra sa stratégie de développement. Il s'appuiera sur une gamme jeune en capitalisant sur les six modèles lancés en 2012 et en poursuivant cette dynamique en 2013 grâce aux lancements des Peugeot 208 et 301 ainsi que des Citroën C-Élysée et C4 L.

Dans ces zones de développement, la croissance des marchés, ajoutée aux gains de parts de marché, permettra à PSA Peugeot Citroën de réaliser son objectif de 50 % de ses ventes hors d'Europe en 2015.

PERSPECTIVES DU GROUPE

Dans ce contexte, le Groupe s'attend à un repli du marché automobile en Europe en 2013 de l'ordre de 3 à 5 %, à une croissance de l'ordre de 8 % en Chine, de 2 % en Amérique latine et de 2 % en Russie.

En 2012, le *free cash flow* est de - 1 387 millions d'euros. Le *free cash flow* opérationnel (hors éléments exceptionnels et hors restructuring) s'élève à - 3 milliards d'euros, dont - 2,5 milliards d'euros pour la division Automobile et - 0,5 milliard d'euros pour Faurecia.

En 2013, le Groupe vise la réduction par deux du rythme de consommation de ce *free cash flow* opérationnel et confirme son objectif de retour à l'équilibre du *free cash flow* opérationnel à fin 2014.

13

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Le Groupe n'a pas établi de prévision ou d'estimation de bénéfice. Les perspectives du Groupe pour 2013 sont présentées au chapitre 12.

14

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE 178

14.1.1. Le Conseil de Surveillance 178

14.1.2. Le Directoire et la direction générale du Groupe 185

14.2. DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE 190

Liens familiaux et composition du Conseil 190

Conflits d'intérêts au niveau du Conseil de Surveillance et du Directoire 190

Sanctions appliquées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire 190

14.3. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ 191

La société Peugeot S.A. a adopté depuis 1972 la forme de société à Conseil de Surveillance et Directoire, qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion, assumées par le Directoire, et les fonctions de contrôle, dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

14.1. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1.1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2012, le Conseil de Surveillance est composé de quatorze membres, dont neuf membres indépendants (soit 64 %), auxquels sont adjoints deux censeurs ; les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans depuis l'Assemblée Générale du 25 avril 2012 (six ans pour les mandats en cours à cette date).

Les autres mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance et les censeurs figurent ci-après, de même que les dates de nomination et d'expiration des mandats en cours au sein du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir au moins 25 actions Peugeot S.A. conformément à l'article 10 des statuts de la société.

Prénom	Nom	Fonction	Indépendant
Thierry	Peugeot	Président	
Jean-Philippe	Peugeot	Vice-Président	
Jean-Louis	Silvant	Vice-Président	√
Marc	Friedel	Membre	
Pamela	Knapp	Membre	√
Jean-Paul	Parayre	Membre	√
Robert	Peugeot	Membre	
Thierry	Pilenko	Membre	√
Henri Philippe	Reichstul	Membre	√
Dominique	Reiniche	Membre	√
Marie-Hélène	Roncoroni	Membre	
Geoffroy	Roux de Bézieux	Membre	√
Ernest-Antoine	Seillière	Membre	√
Joseph F.	Toot Jr	Membre	√
François	Michelin	Censeur	√
Roland	Peugeot	Censeur	

Monsieur Louis Gallois a été coopté par le Conseil de Surveillance du 12 février 2013 en remplacement de M. Marc Friedel, ce dernier ayant été nommé censeur par ce même Conseil. Il a été désigné membre référent du Conseil.

Lors du Conseil de Surveillance du 12 mars 2013, MM. Ernest-Antoine Seillière et Joseph F. Toot Jr ont accepté de mettre fin par anticipation à leurs mandats au Conseil de Surveillance avec effet au 23 avril 2013.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Thierry Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 19 décembre 2002

Échéance du mandat en cours : 2016

Nationalité française

Né le 19 août 1957

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Président du comité des rémunérations
Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2012, M. Thierry Peugeot est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Vice-Président et Directeur général délégué des ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES		
Administrateur et Membre du comité des participations de FFP	√	
Administrateur de SOCIETE ANONYME DE PARTICIPATIONS – SAPAR		
Administrateur de FAURECIA	√	√
Administrateur de COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE - CID		
Administrateur d'AIR LIQUIDE	√	
Membre du Conseil de Surveillance de GEFCO S.A.		
Représentant permanent de CID au Conseil d'Administration et Membre du comité des rémunérations de LISI	√	
Gérant de SCI du Doubs		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur de La FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES – LFPF.

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé de l'ESSEC, M. Thierry Peugeot a débuté sa carrière au sein du Groupe Marrel en tant que Responsable export Moyen-Orient, Afrique Anglophone puis Directeur d'Air Marrel America. En 1988, il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën. D'abord Chef de zone Asie du Sud-Est chez Automobiles Peugeot, il est successivement Directeur général de Peugeot do Brasil et Directeur général de SLICA à Lyon. En 2000, il devient Responsable des Grands Comptes Internationaux d'Automobiles Citroën puis Directeur des Services et Pièces de la marque Citroën et Membre du Comité des Directeurs du Groupe. Il est nommé en décembre 2002, Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A..

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 1 450 actions.

Jean-Philippe Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001

Échéance du mandat en cours : 2013

Nationalité française

Né le 7 mai 1953

Adresse professionnelle :
Établissements Peugeot Frères
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Vice-Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Président du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité des rémunérations
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2012, M. Jean-Philippe Peugeot est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président Directeur Général, Membre du comité de l'éthique, de la gouvernance et des nominations et Membre des Participations et de l'Immobilier des ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES		
Vice-Président, Président du comité des nominations et des rémunérations, Membre du comité d'investissements, Membre du comité financier et d'audit et Membre du Comité des Participations de FFP	√	
Membre du Conseil de Surveillance et du comité stratégique d'IMMOBILIERE DASSAULT	√	
Gérant de MAILLOT I		
Président d'OLDSCOOL		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Membre du Conseil de Surveillance et du comité des rémunérations de LINEDATA SERVICES,
- Administrateur de LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES – LFPF,
- Administrateur d'IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST,
- Administrateur de SIMANTE SL.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Jean-Philippe Peugeot est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot. Il a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 232 actions.

Jean-Louis Silvant

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2006

Échéance du mandat en cours : 2016

Nationalité française

Né le 7 février 1938

Adresse professionnelle :
La Martinerie
35, rue de la Fontaine
37370 Neuvy-le-Roi
France

Vice-Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité des rémunérations
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2012, M. Jean-Louis Silvant est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Gérant de SILVANT-INVEST		
Administrateur de PEUGEOT SUISSE		√

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Président de la CLOSERIE DES TILLEULS
- Administrateur de RESIDEAL SANTÉ

Expertise et expérience professionnelle :
M. Jean-Louis Silvant est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. M. Jean-Louis Silvant a intégré le groupe PSA Peugeot Citroën en 1961. Il a occupé de nombreux postes de direction, notamment dans les domaines de la production, des ressources humaines et des études. Il a été Directeur général adjoint de Peugeot S.A. de 1992 à 1998 et membre du comité exécutif du groupe PSA Peugeot Citroën de 1998 à 2002.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 1 742 actions.

Louis Gallois

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 12 février 2013

Échéance du mandat en cours : 2014

Nationalité française

Né le 26 janvier 1944

Adresse professionnelle :
Commissaire Général à l'Investissement
32 rue de Babylone
75007 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. (coopté le 12 février 2013)
Membre du comité stratégique
Membre référent

Mandats exercés au 28 mars 2013 :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Membre du Conseil de Surveillance de MICHELIN	√	

Fonctions exercées au 28 mars 2013 :
Commissaire Général à l'Investissement
Membre du Conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Paris
Président de la Fédération Nationale des Associations d'accueil et de rénovation sociale

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
Président exécutif d'EADS
Président de la Fondation de la Cité des Sciences et des Technologies (Villette Entreprises)

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé d'HEC et de l'ENA, M. Louis Gallois a exercé à la Direction du Trésor avant de devenir directeur de cabinet de M. Jean-Pierre Chevènement au Ministère de la Recherche et de la Technologie, puis Directeur général de l'Industrie au Ministère de l'Industrie, chargé de mission au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation et de retrouver le cabinet de M. Chevènement au Ministère de la Défense. Il a ensuite occupé les fonctions de Président directeur général de SNECMA puis d'AEROSPATIALE. Président de la SNCF de 1996 à 2006, il prend par la suite la co-présidence exécutive du groupe EADS, devient Président exécutif d'AIRBUS puis Président exécutif d'EADS jusqu'en juin 2012. Sa cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires de PEUGEOT SA du 24 avril 2013.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 28 mars 2013 : 100 actions.

Pamela Knapp

Date du premier mandat Conseil de Surveillance : 31 mai 2011

Échéance du mandat en cours : 2017

Nationalité allemande

Née le 8 mars 1958

Adresse professionnelle :
GfK SE
Nordwestring 101
90419 Nuremberg
Allemagne

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité financier et d'audit

Au 31 décembre 2012, Mme Pamela Knapp est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Membre du Directoire du groupe GFK SE	√	
Administrateur MONIER HOLDINGS SCA		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : Aucun

Expertise et expérience professionnelle :
Madame Pamela Knapp est diplômée de l'Université de Harvard (Advanced Management Program) et de l'Université de Berlin (Master en économie). Elle a débuté sa carrière à la Deutsche Bank AG, puis a exercé en tant que consultant en M&A avant de prendre plusieurs fonctions de direction au sein du groupe Siemens AG, dont la direction financière de la division « Power Transmission & Distribution » de 2004 à 2009. Elle occupe les fonctions de Directeur financier et des Ressources Humaines du groupe GfK SE depuis 2009.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 1 000 actions.

Jean-Paul Parayre

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 11 décembre 1984

Échéance du mandat en cours : 2017

Nationalité française

Né le 5 juillet 1937

Adresse professionnelle :
203, avenue Molière
1050 Bruxelles
Belgique

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Président du comité financier et d'audit
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2012, M. Jean-Paul Parayre est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président du Conseil de Surveillance de VALLOUREC	√	
Administrateur de BOLLORE	√	
Administrateur de la SOCIETE FINANCIERE DU PLANIER		
Gérant B de STENA INTERNATIONAL SARL		
Président du Conseil de Surveillance de STENA MARITIME		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur de STENA INTERNATIONAL B.V.
- Administrateur de SNEF

Expertise et expérience professionnelle :
Ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, M. Jean-Paul Parayre a successivement exercé en tant que Conseiller Technique au cabinet de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'État aux Affaires sociales puis au cabinet de M. Xavier Ortoli, Ministre de l'Économie et des Finances, puis Ministre du Développement Industriel et Scientifique. Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de direction dans des groupes industriels et de services. Entre 1977 et 1984, il préside le Directoire de PSA Peugeot Citroën. Entre 1984 et 1990, il est Directeur général puis Président du Directoire de Dumez avant de devenir vice-Président Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez de 1990 à 1992. Il intègre le groupe Bolloré en 1994 en tant que vice-Président Directeur Général jusqu'en 1999. Il occupe également la fonction de Président Directeur Général de Saga entre 1996 et 1999. Depuis 2000, il est Président du Conseil de Surveillance de Vallourec.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 126 228 actions.

Robert Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 6 février 2007

Échéance du mandat en cours : 2013

Nationalité française

Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle :
FFP
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Président du comité stratégique
Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité financier et d'audit

Au 31 décembre 2012, M. Robert Peugeot est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président Directeur Général de FFP	√	
Membre du Conseil de Surveillance d'HERMES INTERNATIONAL	√	
Membre du Conseil de Surveillance d'IDI EMERGING MARKETS S.A.		
Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE	√	
Administrateur de SOFINA	√	
Administrateur d'IMERYS	√	
Administrateur des ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES		
Administrateur de HOLDING REINIER S.A.		
Administrateur de SANEF		
Administrateur de FAURECIA	√	√
Administrateur de DKSH AG	√	
Gérant de Sarl CHP GESTION		
Gérant de SCI RODOM		
Représentant permanent de FFP, Président de FFP INVEST		
Représentant permanent de FFP INVEST, Président de FINANCIERE GUIRAUD SAS.		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Président Directeur Général de SIMANTE, SL
- Administrateur de LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES – LFPF
- Administrateur d'IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST
- Administrateur d'ALPINE Holding
- Administrateur de WRG – WASTE RECYCLING GROUP LIMITED
- Administrateur de B-1998 SL
- Administrateur de FCC CONSTRUCCION S.A.

Expertise et expérience professionnelle :
Après ses études à l'École Centrale de Paris et de l'INSEAD, Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du comité exécutif du Groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la Qualité. Il est membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. depuis février 2007, membre du comité financier, membre du comité des nominations et de la gouvernance et en préside le comité stratégique depuis décembre 2009.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 150 actions.

Thierry Pilenko

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 25 avril 2012

Échéance du mandat en cours : 2016

Nationalité française

Né le 17 juillet 1957

Adresse professionnelle :
Technip SA
89 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité financier et d'audit

Au 31 décembre 2012, M. Thierry Pilenko est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président Directeur Général de TECHNIP	√	
Administrateur d'HERCULES OFFSHORE	√	

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur de CGGVERITAS

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé de l'Institut Français du Pétrole et de l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy, M. Thierry PILENKO a effectué sa carrière pendant une vingtaine d'années au sein du groupe Schlumberger au sein duquel il a été nommé Directeur général de Schlumberger Sema en 2001. Il a ensuite été Président Directeur Général du groupe Veritas DGC. Il est actuellement Président Directeur Général du groupe Technip.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 2 000 actions.

Henri Philippe Reichstul

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 mai 2007

Échéance du mandat en cours : 2013

Nationalité française

Né le 12 avril 1949

Adresse professionnelle :
Rua dos Pinheiros, 870
20° Andar – cjs. 201 –
CEP 05422-001 São Paolo,
SP Brasil

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2012, M. Henri Philippe Reichstul est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de GAFISA		
Administrateur de SEMCO PARTNERS		
Administrateur de FOSTER WHEELER	√	
Administrateur de REPSOL YPF S.A. et Membre de la « Comision Delegada »	√	

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Président Directeur Général de BRENCO.
- Administrateur d'ASHMORE ENERGY INTERNATIONAL

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé en économie de l'université de São Paulo, post graduade work à Oxford, puis professeur d'économie dans l'enseignement supérieur, M. Henri Philippe Reichstul a exercé au Brésil plusieurs postes au sein de la haute fonction publique avant d'occuper divers postes de Président et administrateur de sociétés, dont la présidence de Petrobras (1999-2001).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 25 actions.

Dominique Reiniche

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 25 avril 2012

Échéance du mandat en cours : 2016

Nationalité française

Née le 13 juillet 1955

Adresse professionnelle :
Coca-Cola Europe
27 rue Camille Desmoulins
92130 Issy Les Moulineaux
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2012, Mme Dominique Reiniche est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Présidente Europe, The COCA-COLA COMPANY		
Administrateur d'AXA	√	

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Présidente de COCA-COLA ENTREPRISES
- Membre du Conseil de Surveillance d'AXA
- Membre du comité consultatif France d'ING Direct

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômée de l'ESSEC, Mme Dominique REINICHE a débuté sa carrière au sein de Procter & Gamble France, a ensuite été nommée Directeur Marketing et Stratégie chez Kraft Jacobs Suchard France avant de rejoindre Coca-Cola Enterprise France en 1994. Après avoir assumé plusieurs fonctions de direction au sein de Coca-Cola Enterprise France, elle est depuis 2005 Présidente Europe de The Coca-Cola Company. Elle est également vice-Présidente de l'Union of European Beverages Associations et d'ECR Europe et Membre du comité exécutif et du Conseil de la Confederation of the Food and Drink Industries of the EU.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 100 actions.

Marie-Hélène Roncoroni

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 2 juin 1999

Échéance du mandat en cours : 2017

Nationalité française

Née le 17 novembre 1960

Adresse professionnelle :
FFP
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité financier et d'audit

Au 31 décembre 2012, Madame Marie-Hélène Roncoroni est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Vice-Présidente de FFP	√	
Administrateur de SOCIETE ANONYME DE PARTICIPATIONS – SAPAR		
Administrateur des ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES		
Administrateur d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE		
Représentant permanent de SOCIETE ANONYME DE PARTICIPATION – SAPAR au Conseil d'Administration de la SOCIETE DES IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTE		
Présidente du comité des participations, Membre du comité d'investissements, Membre du comité des nominations et des rémunérations de FFP	√	
Membre du Conseil de Surveillance de ONET S.A.		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur d'IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST
- Administrateur de SIMANTE SL
- Représentant permanent d'IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTE au Conseil d'Administration de la SA COMTOISE DE PARTICIPATION
- Administrateur de LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES – LFPF
- Représentant permanent de LA SOCIETE ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE au Conseil d'Administration d'AZUR – GMF MUTUELLES D'ASSURANCES ASSOCIEES (expiré en 2012)

Expertise et expérience professionnelle :
Mme Marie-Hélène Roncoroni est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la direction financière du Groupe et à la direction des Relations Industrielles et Humaines.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 230 actions.

Geoffroy Roux de Bézieux

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 mai 2007

Échéance du mandat en cours : 2013

Nationalité française

Né le 31 mai 1962

Adresse professionnelle :
Omea Telecom
12, rue Belgrand
92300 Levallois
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité des rémunérations

Au 31 décembre 2012, M. Geoffroy Roux de Bézieux est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président d'OMEA TELECOM (VIRGIN MOBILE)		
Administrateur de PARROT S.A.	√	

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de SELOGER.COM,
- Administrateur d'IMS – INTERNATIONAL METAL SERVICE.

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé de l'ESSEC, M. Geoffroy Roux de Bézieux a exercé diverses fonctions au sein du groupe L'Oréal de 1986 à 1996. Il est le Président fondateur de The Phone House, premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles, revendu à Carphone Warehouse dont il a été Directeur général Europe (2000-2003), puis Chief Operating Officer (2003-2006). Il est depuis 2006 Président fondateur d'OmeA Telecom (Virgin Mobile).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 1 000 actions.

Ernest-Antoine Seillière

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 22 juin 1994

Échéance du mandat en cours : 2016

Nationalité française

Né le 20 décembre 1937

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité des rémunérations
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2012, M. Ernest-Antoine Seillière est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président du Conseil de Surveillance de WENDEL	√	
Membre du Conseil de Surveillance d'HERMES INTERNATIONAL S.A.	√	
Administrateur de BUREAU VERITAS	√	
Censeur de WENDEL-PARTICIPATIONS		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur de SOFISAMC (Suisse)
- Administrateur de WENDEL-PARTICIPATIONS
- Président Directeur Général de SOCIETE LORRAINE DE PARTICIPATIONS SIDERURGIQUES – SLPS
- Président du Conseil de Surveillance d'ORANJE – NASSAU GROEP B.V.
- Membre du Conseil de Surveillance de BUREAU VERITAS
- Membre du Conseil de Surveillance de EDITIS HOLDING
- Membre du Conseil de Surveillance de GRAS-SAVOYE
- Administrateur de LEGRAND

Expertise et expérience professionnelle :
M. Ernest-Antoine Seillière est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit, ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration et du Center for International Affairs de Harvard. Ancien conseiller des Affaires étrangères puis conseiller technique de plusieurs ministres, il est entré dans le groupe Wendel en 1976, où il a occupé plusieurs fonctions, dont celles d'administrateur Directeur général (1978-1987) puis de Président Directeur Général (1987-2002) de CGIP et de Directeur général adjoint, puis de Président de Marine-Wendel (1992-2002). Après la fusion des deux sociétés, il est devenu Président Directeur Général de Wendel Investissement, avant d'en devenir Président du Conseil de Surveillance en 2005. Après avoir présidé le Medef de 1997 à 2005, il a été Président de Businesseurope (2005-2009).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 600 actions.

Joseph F. Toot Jr

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2000

Échéance du mandat en cours : 2016

Nationalité américaine

Né le 13 juin 1935

Adresse professionnelle :
2826 Coventry LN.N.W
Canton, Ohio 44708
États-Unis

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Membre du comité des rémunérations

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur de ROCKWELL AUTOMATION INC.
- Administrateur de ROCKWELL COLLINS
- Administrateur de THE TIMKEN COMPANY

Expertise et expérience professionnelle :
M. Joseph F. Toot J est diplômé de Princeton University (AB) et d'un Master of Business Administration de Havard Business School. Ancien Chief Executive Officer et Président de The Timken Company, il a été administrateur de Rockwell Automation Inc., administrateur indépendant de Timken Company et administrateur de Rockwell Collins.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 150 actions.

Marc Friedel

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 26 juin 1996

Échéance du mandat en cours : 2017

Nationalité française

Né le 21 juillet 1948

Adresse professionnelle :
266, rue Marcadet
75018 Paris
France

Censeur

Jusqu'au 12 février 2013, membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. et membre du comité financier et d'audit

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
Membre du Conseil de Surveillance de PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE.
Representant de SOFINACTION au Conseil d'Administration SNVB.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Marc Friedel, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de l'Université et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle au sein de la société Berger-Levrault, société cotée sur Euronext Paris dont il a assuré la Présidence de 1989 à 1999.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 230 actions.

Roland Peugeot

Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001

Échéance du mandat en cours : 2013

Nationalité française

Né le 20 mars 1926

Adresse professionnelle :
Établissements Peugeot Frères
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Censeur

Au 31 décembre 2012, M. Roland Peugeot est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président d'honneur des ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES		
Président d'honneur du FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD – FCSM		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur de FFP,
- Administrateur d'ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES,
- Représentant permanent d'ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES au Conseil d'Administration de LFPF – LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Roland Peugeot est diplômé de l'Université Américaine d'Harvard – Boston. M. Roland Peugeot a occupé plusieurs postes de Président à l'intérieur du groupe PSA Peugeot Citroën, et notamment la présidence du Conseil de Surveillance de 1972 à 1998. Il a été membre du Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot de 1982 à 1996.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 15 204 actions.

François Michelin Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 25 juillet 2006 Échéance du mandat en cours : 2016 Nationalité française Né le 15 juin 1926 Adresse professionnelle : Pardevi 23, place des Carmes Déchaux 63040 Clermont-Ferrand France	**Censeur** **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices** • Président de PARTICIPATION ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIELS S.A. – PARDEVI • Gérant associé indéfiniment responsable de la COMPAGNIE FINANCIERE MICHELIN (Suisse) **Expertise et expérience professionnelle :** M. François Michelin est diplômé de licence de mathématiques de la Faculté de Sciences de Paris. En 1955, il devient co-gérant de CGEM, puis unique gérant en 1959. Durant sa période à la gérance de la CGEM, Michelin est devenu l'un des trois premiers manufacturiers mondiaux alors qu'il était au dixième rang mondial. **Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 150 actions.**

14.1.2. LE DIRECTOIRE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour quatre ans. Les membres du Directoire peuvent être révoqués, conformément aux statuts de la société, par le Conseil de Surveillance et, conformément à la loi, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nommé le 17 juin 2009, le Directoire était composé au 31 décembre 2012 des membres suivants : M. Philippe Varin, Président, M. Guillaume Faury, M. Grégoire Olivier, M. Frédéric Saint-Geours, M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, M. Jean-Christophe Quémard. M. Jean-Marc Gales a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire à effet du 1er mars 2012.

Au-delà de leur rôle dans l'instance collective de décision, les membres du Directoire assurent jusqu'au 2 avril 2013 les fonctions suivantes : M. Guillaume Faury a en charge la direction recherche et développement, M. Grégoire Olivier la direction Asie, M. Frédéric Saint-Geours la direction des marques, M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon la direction financière, M. Jean-Christophe Quémard la direction des programmes.

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., réuni le 12 mars 2013, a nommé, par anticipation, un Directoire resserré à compter du 2 avril 2013.

Le Directoire sera composé de 4 membres au lieu de 6 précédemment : Philippe Varin, Président, Jean-Baptiste de Chatillon, Directeur Financier, Grégoire Olivier, Directeur Asie et Jean-Christophe Quémard, Directeur des Programmes.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La direction exécutive du groupe PSA Peugeot Citroën est assurée jusqu'au 2 avril 2013 par le Comité de Direction Générale, composé des six membres du Directoire et de quatre Directeurs rattachés au Président du Directoire : Yannick Bezard (direction des achats), Claude Brunet (direction ressources humaines et qualité), Denis Martin (direction industrielle) et Pierre Todorov (Secrétariat Général).

Outre ce Comité de Direction Générale, cinq Directeurs sont, jusqu'au 2 avril 2013, rattachés au Président du Directoire : Amérique latine, Russie Ukraine CEI, stratégie, relations extérieures et communication.

Pour garantir la bonne exécution de la stratégie du Groupe, une équipe de Direction resserrée a été mise en place autour de Philippe Varin, Président du Directoire. Elle est détaillée au paragraphe 7.1.2. du présent document de référence.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Philippe Varin

Date du premier mandat au Directoire : 1er juin 2009

Échéance du mandat en cours : 2017

Nationalité française

Né le 8 août 1952

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Président du Directoire de PEUGEOT S.A.

Au 31 décembre 2012, M. Philippe Varin est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président du Conseil d'Administration de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.		√
Administrateur de BANQUE PSA FINANCE		√
Administrateur de FAURECIA	√	√
Administrateur de PCMA HOLDING B.V.		√
Administrateur non exécutif de BG GROUP PLC.		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
Président du Conseil d'Administration de GEFCO SA (mandat expiré le 20 décembre 2012)
Administrateur de TATA STEEL EUROPE LIMITED
Administrateur de TATA STEEL LIMITED
Administrateur de TATA STEEL UK LIMITED

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, M. Philippe Varin a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Péchiney jusqu'à sa nomination comme Directeur de la Division Rhenalu en 1995, puis Directeur du Secteur Aluminium et membre du comité exécutif en 1999. Il a été nommé en 2003 à la tête du groupe sidérurgique anglo-néerlandais Corus qu'il a quitté pour rejoindre Peugeot S.A. en avril 2009.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 76 400 actions.

Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon

Date du premier mandat au Directoire : 13 mars 2012

Échéance du mandat en cours : 2017

Nationalité française

Né le 19 mars 1965

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.
Directeur financier du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2012, M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.		√
Administrateur d'AUTOMOBILES CITROËN		√
Membre du Conseil de Surveillance de GEFCO SA*		
Administrateur FAURECIA	√	√
Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL NV		√
Vice-Président et administrateur délégué de PSA INTERNATIONAL S.A.		√
Administrateur de PCMA HOLDING B.V.		√
Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD		√
Administrateur de CHANGAN PSA AUTOMOBILES CO. LTD		√
Représentant Permanent de PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT		√

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL NV
- Représentant Permanent de CITROËN BELUX au sein du Conseil d'administration de PSA FINANCE BELUX
- Administrateur de GEFCO*

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé de l'Université Paris Dauphine et de l'Université de Lancaster (UK), Monsieur Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon est actuellement Directeur financier du groupe PSA Peugeot Citroën et membre du Comité de Direction Générale. Précédemment, il a exercé plusieurs fonctions de direction au sein du Groupe avant d'être nommé Directeur du contrôle de gestion du Groupe en 2007.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 1 000 actions.

* *Adoption en 2012 d'une gouvernance à Directoire et Conseil de Surveillance.*

Guillaume Faury

Date du premier mandat au Directoire : 17 juin 2009

Échéance du mandat en cours : 2013

Nationalité française

Né le 22 février 1968

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
Centre technique Vélizy A
Route de Gisy
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.
Jusqu'au 2 avril 2013, Directeur recherche et développement du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2012, M. Guillaume Faury est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Directeur général de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.		√
Président du Conseil d'Administration de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVEIS PORTUGAL S.A.		√
Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVILES ESPAÑA S.A.		√
Administrateur de CHANGAN PSA AUTOMOBILES CO. LTD		√

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur d'APSYS (Groupe EADS)
- Administrateur I.A.E
- Administrateur I.F.P.E.N.
- Administrateur d'EUROCOPTER DEUTSCHLAND GmbH
- Membre du Conseil de Surveillance d'EUROCOPTER DEUTSCHLAND GmbH

Expertise et expérience professionnelle :
M. Guillaume Faury est diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace et titulaire d'un DESS d'Administration des Entreprises. Il a occupé différents postes à responsabilité au sein d'Eurocopter, dont il fut notamment membre du comité exécutif et Directeur des programmes commerciaux de 2006 à 2008. Entré chez PSA Peugeot Citroën en 2009, il est depuis juin 2009 membre du Directoire, Directeur recherche et développement.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 0 action.

Grégoire Olivier

Date du premier mandat au Directoire : 6 février 2007

Échéance du mandat en cours : 2017

Nationalité française

Né le 19 octobre 1960

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
3rd Floor, Building 2,
1528, Gunei Road,
Shanghai Cahoejing
Hi-Tech Park 200 233
Shanghai
Chine

Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.
Directeur Asie du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2012, M. Grégoire Olivier est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Vice-Président de CHANGAN PSA AUTOMOBILES CO. LTD		√
Président de PEUGEOT CITROEN (CHINA) AUTOMOTIVE TRADE CO.		√
Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD		√

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Membre du Conseil de Surveillance de WENDEL
- Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.
- Représentant Permanent de PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT
- Représentant Permanent de PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES CITROËN.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Grégoire Olivier est ingénieur en chef de l'École des Mines de Paris, diplômé de l'Ecole Polytechnique et titulaire d'un MBA obtenu à l'Université de Chicago. Après avoir occupé divers postes au sein notamment de Pechiney et d'Alcatel, il est nommé Président du Directoire de SAGEM en 2005. En 2006, il devient Président Directeur Général de FAURECIA puis rejoint PSA Peugeot Citroën en 2007 en tant que Membre du Directoire, Directeur des programmes et de la Stratégie automobile. Il est aujourd'hui Directeur Asie.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 4 000 actions.

Frédéric Saint-Geours

Premier mandat au Directoire :
du 1er juillet 1998 au 1er janvier 2008

Nouveau mandat au Directoire
à compter du 17 juin 2009

Échéance du mandat en cours : 2013

Nationalité française

Né le 20 avril 1950

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.
Jusqu'au 2 avril 2013, Directeur des marques du groupe PSA Peugeot Citroën
Au 31 décembre 2012, M. Frédéric Saint-Geours est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président du Conseil d'Administration de BANQUE PSA FINANCE		√
Président du Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT		√
Président du Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES CITROËN		√
Vice-Président de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY Ltd		√
Administrateur de CASINO GUICHARD-PERRACHON	√	

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Directeur général d'AUTOMOBILES PEUGEOT
- Représentant Permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT
- Directeur général de BANQUE PSA FINANCE Représentant Permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de BANQUE PSA FINANCE
- Administrateur de CHANGAN PSA AUTOMOBILES CO. Ltd
- Administrateur de FAURECIA
- Administrateur de GEFCO
- Représentant Permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de GEFCO
- Administrateur de PCMA HOLDING B.V.
- Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.
- Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur de PEUGEOT ESPAÑA S.A.
- Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL NV
- Vice-Président et administrateur délégué de PSA INTERNATIONAL S.A.

Autres mandats :
- Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)

Expertise et expérience professionnelle :
M. Frédéric Saint-Geours est Lauréat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'une Licence de Sciences Economiques et Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration. Entré dans le groupe PSA Peugeot Citroën en 1986, il occupe divers postes, notamment Directeur financier et Directeur de la marque Peugeot. Il est nommé Membre du Directoire, Directeur financier et développement stratégique en juin 2009 et Directeur des marques en janvier 2012.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 2 370 actions.

Jean-Christophe Quémard

Date du premier mandat
au Directoire : 13 mars 2012

Échéance du mandat en cours : 2017

Nationalité française

Né le 30 septembre 1960

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
Centre technique Vélizy A
Route de Gisy
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.
Directeur des programmes du groupe PSA Peugeot Citroën
Au 31 décembre 2012, M. Jean-Christophe Quémard est également :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY Ltd		√
Administrateur de PCMA HOLDING B.V.		√
Administrateur IFPEN		

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :
- Administrateur BMW PEUGEOT CITROËN ELECTRIFICATION

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne et de l'Ecole du Pétrole et des Moteurs, Jean-Christophe Quémard est entré chez PSA Peugeot Citroën en 1986. Il a occupé divers postes, notamment à la direction des plates-formes et techniques automobiles dont il fut Directeur. Nommé Membre du Comité de Direction élargi et Directeur des Achats en 2008, il devient Membre du Comité de Direction Générale en 2009. En septembre 2010, il est nommé Directeur des programmes. Il est également administrateur d'IFP Energies Nouvelles en qualité de personnalité qualifiée.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 920 actions.

MANDAT EXPIRÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Jean-Marc Gales

Date du premier mandat au Directoire : 21 avril 2009

Mandat échu en 2012

Nationalité luxembourgeoise

Né le 16 août 1962

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Ancien Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.
Ancien Directeur des marques du groupe PSA Peugeot Citroën

Jusqu'au 29 février 2012, M. Jean Marc Gales était :

Mandats	Société cotée	Société du Groupe
Président du Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES CITROËN		√
Président du Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT		√
Président du Conseil d'Administration de PEUGEOT MOTOCYCLES		√
Représentant Permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de BANQUE PSA FINANCE		√
Président et Membre du Conseil de Surveillance de CITROËN NEDERLAND B.V.		√
Président et Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT DEUTSCHLAND		√
Président du Conseil d'Administration de CITROËN ITALIA SPA		√
Président du Conseil d'Administration de CITROËN (Suisse) S.A.		√
Président du Conseil d'Administration de PEUGEOT (Suisse) S.A.		√
Président et Membre du Conseil de Surveillance de CITROËN DEUTSCHLAND		√
Président du Conseil d'Administration de PEUGEOT AUTOMOBILI ITALIA		√
Président du Conseil d'Administration de CITROËN UK		√
Administrateur de CITROËN BELUX		√
Administrateur de AUTOMOVILES CITROËN ESPAÑA S.A.		√
Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY Ltd		√
Administrateur de PEUGEOT ALGÉRIE		√
Administrateur de PEUGEOT ESPAÑA S.A.		√
Administrateur de PEUGEOT MOTOR COMPANY PLC		√
Président du Conseil d'Administration de CITROËN UK		√

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Président du Conseil d'Administration de CITER
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de CITROËN DEUTSCHLAND
- Administrateur de CITROËN ITALIA S.p.A.
- Directeur général d'AUTOMOBILES CITROËN
- Directeur général d'AUTOMOBILES PEUGEOT
- Représentant Permanent d'AUTOMOBILES CITROËN au Conseil d'Administration de BANQUE PSA FINANCE.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Jean-Marc Gales est titulaire d'un Master en Sciences du Management obtenu à l'Imperial College de Londres et Ingénieur Diplômé en Génie Mécanique de l'Université de Karlsruhe. Il a occupé, depuis 1990, différents postes de directions dans plusieurs grands groupes automobiles. Au sein de Daimler Chrysler AG, il fut notamment Directeur des Ventes mondiales de Mercedes Benz. Entré en avril 2009 chez PSA Peugeot Citroën en tant que Directeur de la marque Citroën, il a été nommé Membre du Directoire et Directeur des marques en juin 2009.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2012 : 0 action.

14.2. DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

LIENS FAMILIAUX ET COMPOSITION DU CONSEIL

La composition du Conseil de Surveillance reflète de manière appropriée la présence de l'actionnaire de référence constitué par le groupe familial Peugeot dans le capital de Peugeot S.A.

Le Conseil de Surveillance comprend cinq membres qui représentent l'actionnaire de référence : M. Thierry Peugeot, M. Jean-Philippe Peugeot, M. Robert Peugeot, Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Marc Friedel. Mme Marie-Hélène Roncoroni est la sœur de M. Thierry Peugeot. Mme Marie-Hélène Roncoroni, Jean-Philippe Peugeot, Robert Peugeot et Marc Friedel sont cousins issus de cousins germains. Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux de Peugeot S.A.

Mme Knapp, M. Thierry Pilenko, M. Henri Philippe Reichstul, Mme Dominique Reiniche, M. Geoffroy Roux de Bézieux, M. Ernest-Antoine Seillière, M. Joseph F. Toot Jr. et M. Louis Gallois n'ont aucun lien avec la société, son Groupe ou sa direction et apportent au fonctionnement du Conseil de Surveillance leur expérience de gestion dans un environnement international.

M. Jean-Louis Silvant est ancien membre du comité exécutif du groupe PSA Peugeot Citroën et fait bénéficier le Conseil de son expérience professionnelle acquise intégralement au sein du Groupe, notamment dans les domaines de la production et des ressources humaines.

M. Jean-Paul Parayre, ancien Président du Directoire de Peugeot S.A. et Président du Conseil de Surveillance de Vallourec, apporte sa contribution au Conseil de Surveillance grâce à sa connaissance de l'industrie automobile et du fonctionnement du Groupe, ainsi que des pratiques de la gouvernance anglo-saxonne.

Le Conseil de Surveillance a considéré dans sa séance du 12 février 2013 que ces membres pouvaient être qualifiés d'indépendants au titre des critères d'indépendance retenus par le Groupe. Pour plus de détails sur la composition du Conseil de Surveillance, veuillez-vous reporter au chapitre 16.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Les mandataires sociaux ont déclaré qu'aucun conflit d'intérêt n'est survenu au cours de l'exercice 2012 entre leurs obligations envers Peugeot S.A. et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations et qu'il n'en existait aucun à la date du présent document

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la société ou une société de son Groupe.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ni à sa famille.

SANCTIONS APPLIQUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Chaque mandataire social a déclaré, comme chaque année, qu'il n'avait pas :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices ;
- participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq derniers exercices.

14.3. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, les opérations suivantes ont été déclarées au titre de l'exercice 2012 sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées :

Date de l'opération	Nom et fonction	Nature de l'opération	Titres concernés	Prix unitaire	Montant de l'opération
7 mars 2012	Jean-Paul Parayre (membre du Conseil de Surveillance)	Acquisition	Options (puts)	18,55€	556 500€
7 mars 2012	Jean-Paul Parayre (membre du Conseil de Surveillance)	Cession	Options (puts)	18,29€	548 700€
21 mars 2012	Roland Peugeot (Censeur)	Souscription	Actions	8,27 €	42 871,68 €
21 mars 2012	Jean-Paul Parayre (membre du Conseil de Surveillance)	Cession	Droits préférentiels de ouscription	2,3552€	963,28€
29 mars 2012	SAPAR (personne morale liée à M. Thierry Peugeot, Président du Conseil de Surveillance ; Madame Marie-Hélène Roncoroni, membre du Conseil de Surveillance)	Souscription	Actions	8,27 €	5 361 480€
29 mars 2012	Thierry Peugeot (Président du Conseil de Surveillance)	Souscription	Actions	8,27€	10 278,96€
29 mars 2012	Philippe Varin (Président du Directoire)	Souscription	Actions	8,27€	215 020€
29 mars 2012	Frédéric Saint-Geours (membre du Directoire)	Souscription	Actions	8,27€	6 616€
26 avril 2012	Grégoire Olivier (membre du Directoire)	Acquisition	Actions	9,007€	40 531,50€
29 mai 2012	SAPAR (personne morale liée à M. Thierry Peugeot, Président du Conseil de Surveillance ; Madame Marie-Hélène Roncoroni, membre du Conseil de Surveillance)	Acquisition	Actions	8,27 €	1 999 723,20 €
14 février 2013	Guillaume Faury (membre du Directoire)	Acquisition	Actions	6,43€	10 291,20€

15

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

15.1. RÉMUNÉRATION DU DIRECTOIRE 194

Rémunération fixe et variable 194

Convention d'assurance collective - retraite à prestations définies 195

Contrat de travail 195

Options d'achat d'actions/Attributions gratuites d'actions 195

Autres avantages 196

15.2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 196

15.3. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS 197

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social 197

Tableaux 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations des membres du Directoire 198

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants 200

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social 201

Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social 201

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social 201

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social 202

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions - Information sur les options de souscription ou d'achat 202

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers 203

Tableau 10 : Engagements de retraite concernant les membres du Directoire 203

15.1. RÉMUNÉRATION DU DIRECTOIRE

RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

La rémunération de chacun des membres du Directoire est déterminée par le Conseil de Surveillance après examen des propositions du comité des rémunérations.

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe et une partie variable fondée sur le degré d'atteinte d'un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

S'agissant de la part variable de cette rémunération, celle-ci est déterminée en début d'année sur la base du degré de réalisation d'objectifs communs et individuels. Lors de ce même Conseil de début d'année, les objectifs de chacun des membres du Directoire pour l'année en cours sont déterminés.

RÉMUNÉRATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2012

- Pour 2012, la part fixe de la rémunération annuelle du Président du Directoire, inchangée par rapport à 2011, s'élève à 1 300 000 euros. La part fixe de la rémunération annuelle des autres membres du Directoire, également inchangée, s'élève à 618 000 euros. Grégoire Olivier, membre du Directoire qui exerce son activité à partir de la Chine, bénéficie en outre d'une prime d'éloignement correspondant, sur une base annuelle, à la moitié de sa rémunération fixe.
- Pour 2012, les objectifs de part variable de la rémunération du Directoire avaient été fixés de la manière suivante : le Président du Directoire dispose d'une part variable de rémunération pouvant aller jusqu'à 150 % de sa rémunération fixe. À l'intérieur de ces 150 %, une part discrétionnaire de 20 % est laissée à l'appréciation du Conseil sur sa performance globale dans la conduite du Groupe, le solde, soit 130 %, est versé en fonction de la réalisation d'objectifs précis ; pour les autres membres du Directoire cette part variable peut représenter jusqu'à 110 % de leur rémunération fixe, dont une part discrétionnaire de 10 % laissée à l'appréciation du Conseil et une part de 100 % versée en fonction de la réalisation d'objectifs précis.

  Le versement de cette part variable est donc soumis, sauf part discrétionnaire, à des conditions de performance correspondant à l'atteinte d'objectifs.

  Les membres du Directoire ont des objectifs qui leur sont communs et des objectifs individuels.
- La part variable correspondant aux **objectifs communs** représente pour le Président du Directoire 90 % de sa rémunération fixe et pour les autres membres du Directoire 75 % de celle-ci. Ces objectifs sont quantitatifs et portent sur les critères suivants :
  - le Résultat Opérationnel Courant Groupe (représentant 20 % pour le Président du Directoire, 15 % pour les autres membres du Directoire),
  - le Résultat Opérationnel Courant de l'activité automobile (représentant 20 % pour le Président du Directoire, 15 % pour les autres membres du Directoire),
  - le free cash flow des sociétés industrielles et commerciales du Groupe (représentant 20 % pour le Président du Directoire, 15 % pour les autres membres du Directoire) [1],
  - le plan de performance automobile (représentant 15 % pour le Président du Directoire et les autres membres du Directoire),
  - la sécurité au travail (représentant 5 % pour le Président du Directoire et les autres membres du Directoire),
  - la qualité des véhicules et du service au client (représentant 10 % pour le Président du Directoire et les autres membres du Directoire).

  Le degré d'atteinte de chacun de ces objectifs est calculé en fonction de données comptables ou provenant d'éléments fournis par des organismes tiers. Le niveau de réalisation requis pour ces critères a été établi de façon précise, en relation avec les éléments correspondants du budget.
- La part variable correspondant aux **objectifs individuels** représente pour le Président du Directoire 40 % de sa rémunération fixe et pour les autres membres du Directoire 25 % de leur rémunération fixe. Ces objectifs individuels, en relation avec les fonctions exécutives respectives des membres du Directoire, intègrent pour 2012 des critères tels que la conduite du plan d'économies 2012, l'amélioration de la rentabilité des opérations et de la performance des projets véhicules et le contrôle des stocks. Des objectifs chiffrés (en termes de résultat opérationnel courant, part de marché, volumes, etc.) sont associés à la plupart de ces critères.

Les membres du Directoire n'ont pas reçu de part variable au titre de l'exercice 2012.

Les montants correspondants aux rémunérations 2012 figurent au tableau 2 ci-après.

RÉMUNÉRATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2013

En 2013, le montant de la part fixe de la rémunération du Président et des autres membres du Directoire sera inchangée et le Directoire ne percevra pas de rémunération variable.

En application du protocole signé avec l'Etat relatif à la garantie octroyée par celui-ci sur les émissions obligataires de Banque PSA Finance, l'octroi d'une part variable aux membres du Directoire suppose l'autorisation préalable de l'Etat, et ce pendant la durée de la garantie.

(1) Excédent de trésorerie dégagé en 2012 par l'activité des sociétés industrielles et commerciales (hors BPF), après financement des investissements.

CONVENTION D'ASSURANCE COLLECTIVE - RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Une Convention d'assurance collective « *retraite entreprise à prestations définies* » a été souscrite en 2002 par le Groupe auprès de la Compagnie d'assurances Axa France Vie afin de prévoir un régime de retraite supplémentaire pour les dirigeants du Groupe et ainsi compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels. Les bénéficiaires potentiels de cette convention, incluant des salariés non-mandataires sociaux, sont les personnes ayant occupé certaines fonctions de dirigeant du Groupe dans les conditions définies par la convention.

Pour les membres du Directoire en fonction au 1er janvier 2010

Chacun des membres du Directoire est susceptible de bénéficier de cette convention d'assurance collective afin de compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels jusqu'à un maximum de 50 % d'une rémunération de référence égale à la moyenne des trois meilleures rémunérations brutes, part variable incluse, des cinq dernières années d'activité de chaque bénéficiaire.

Ce complément de retraite est divisé en deux parties : une partie fixe qui complète les régimes de retraite obligatoires et conventionnels à hauteur de 30 % de la rémunération de référence et, au-delà, un complément de 2 % de la rémunération de référence par année de présence au sein du Groupe, sans pouvoir dépasser 20 %. Ce régime est octroyé à la double condition que le bénéficiaire ait occupé pendant au moins cinq ans une fonction de dirigeant du Groupe au sens de la convention et quitte le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

M. Jean-Christophe Quémard, membre du Comité de Direction Générale au 1er janvier 2010 bénéficie également du régime applicable à cette date.

Pour les membres du Directoire nommés à compter du 1er janvier 2010

Depuis le 1er janvier 2010, un nouveau régime a été mis en place pour les nouveaux membres des organes de direction. Le bénéfice de cette convention d'assurance collective est octroyé dans les conditions suivantes : la rémunération de référence correspond à la moyenne des rémunérations fixes des trois dernières années d'activité, majorée d'un pourcentage égal à la moyenne des pourcentages (rémunérations variables/rémunérations fixes) des huit dernières années précédant le départ à la retraite du Groupe.

Le complément de retraite est divisé en deux parties : une partie fixe complétant les régimes de retraite obligatoires et conventionnels à hauteur de 20 % de la rémunération de référence et, au-delà, un complément de 1,75 % de la rémunération de référence par année de présence au sein du Groupe, sans pouvoir dépasser 30 %. Le cumul des retraites obligatoires et conventionnelles avec la retraite supplémentaire est plafonné à 50 % de la rémunération de référence et à 29 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. La qualité de bénéficiaire du régime est acquise à la double condition d'avoir occupé pendant au moins huit ans une fonction de dirigeant du Groupe au sens de la convention et de quitter le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

Ce régime de retraite complémentaire est conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF applicables en la matière. Le tableau 10 ci-après présente notamment pour chaque membre du Directoire les engagements pris par le Groupe au titre de ce régime supplémentaire de retraite. Pour 2012, la rémunération globale des membres du Directoire a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

CONTRAT DE TRAVAIL

Aucun membre du Directoire n'exerce de fonction salariée dans le Groupe, étant précisé que le contrat de travail de MM. de Chatillon et Quémard a été suspendu lors de leur nomination.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS/ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

En 2012, le Directoire n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'achat d'actions, ni d'attribution d'actions sous conditions de performance. Une éventuelle attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux serait soumise à l'accord préalable de l'État, conformément aux engagements souscrits par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'État sous la forme d'une garantie de certaines émissions de titres de créances de Banque PSA Finance.

Par ailleurs, les membres du Directoire ayant bénéficié de plans d'attribution d'options d'achat d'actions depuis 2007 sont soumis à des obligations de conservation[1] et ont l'interdiction de recourir à des instruments de couverture.

(1) Obligation de conserver sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat une quantité d'actions issues de la levée des options attribuées correspondant à 15 % de la plus-value théorique brute réalisable.

À la connaissance de la société, aucun instrument de couverture sur ces options n'a été mis en place. La Charte de déontologie boursière prévoit en outre l'interdiction pour les mandataires sociaux de recourir à toute opération de couverture sur les titres de la société, en ce compris les options.

Le détail des plans d'options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2012, est exposé dans la Note 26.3 aux États financiers consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document de référence. Le tableau 5 ci-après (paragraphe 15.3), précise qu'aucune option n'a été levée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012.

AUTRES AVANTAGES

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun avantage en nature autre que la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Il n'existe aucun engagement donné en faveur des membres du Directoire, passés ou actuels, concernant des avantages dus à l'occasion de la cessation de leur mandat. Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Directoire au titre de leurs mandats pour l'exercice 2012 est présenté dans les tableaux 1, 2 et 10 ci-après.

15.2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les censeurs, sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision à 1 000 000 euros par l'Assemblée Générale de Peugeot S.A. du 31 mai 2011.

En 2012, la rémunération de chaque membre du Conseil de Surveillance a été de 40 000 euros et celle de chaque censeur de 20 000 euros. En outre, un montant de 15 000 euros est attribué à chaque membre d'un comité, ce montant étant porté à 20 000 euros pour la présidence du comité stratégique, du comité des nominations et de la gouvernance et du comité des rémunérations et à 30 000 euros pour la présidence du comité financier et d'audit.

Le Président du Conseil de Surveillance a souhaité renoncer à l'augmentation de sa rémunération qui avait été votée par le Conseil de Surveillance du 8 février 2011 et a ainsi perçu pour 2012 une rémunération de 425 000 euros, inchangée depuis 2002. Chacun des vice-Présidents du Conseil de Surveillance a perçu une rémunération de 40 000 euros.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui dispose d'un véhicule de fonction. La Société rembourse les frais exposés pour l'exercice de leur mission par les membres du Conseil de Surveillance résidant à l'étranger. Le détail des rémunérations allouées à ses membres au titre de l'exercice 2012 ainsi que l'ensemble des engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Conseil de Surveillance figurent au présent chapitre 15 dans les tableaux ci-après.

Par ailleurs M. Thierry Peugeot, M. Jean-Philippe Peugeot, M. Robert Peugeot et Mme Marie-Hélène Roncoroni perçoivent une rémunération pour les fonctions ou les mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du groupe familial Peugeot ; ces rémunérations figurent dans le rapport de gestion de FFP.

15.3. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS

TABLEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Philippe VARIN Président du Directoire	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 302 700	1 302 172
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	**1 302 700**	**1 302 172**

Grégoire OLIVIER Direction ASIE	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	929 700	929 172
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	**929 700**	**929 172**

Jean Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON Direction financière	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de son mandat social du 13/03 au 31/12/2012 (détaillées au tableau 2)		498 013
Rémunérations dues au titre de son contrat de travail du 01/01 au 12/03/2012 (détaillées au tableau 2)		90 118
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL		**588 131**

Frédéric SAINT GEOURS Direction des marques	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	620 700	620 172
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	**620 700**	**620 172**

Jean Christophe QUEMARD Direction des programmes	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de son mandat social du 13/03 au 31/12/2012 (détaillées au tableau 2)		498 013
Rémunérations dues au titre de son contrat de travail du 01/01 au 12/03/2012 (détaillées au tableau 2)		176 636
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL		**674 649**

Guillaume FAURY Direction recherche et développement	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	620 700	620 172
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	**620 700**	**620 172**

Jean Marc GALES Membre du Directoire	Exercice 2011	Exercice 2012 01/01/2012 au 29/02/2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	620 700	103 362
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	**620 700**	**103 362**

TABLEAUX 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Philippe VARIN Président du Directoire	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	Dus	Versés en 2011	Dus	Versés en 2012
Rémunération fixe	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Rémunération variable		1 651 000*		
Rémunération exceptionnelle		300 000*		
Avantage en nature voiture	2 700	2 700	2 172	2 172
TOTAL	**1 302 700**	**3 253 700**	**1 302 172**	**1 302 172**

Grégoire OLIVIER Direction ASIE	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	Dus	Versés en 2011	Dus	Versés en 2012
Rémunération fixe	618 000	618 000	618 000	618 000
Rémunération variable		519 120*		
Rémunération exceptionnelle		120 000*		
Prime éloignement	309 000	309 000	309 000	309 000
Avantage en nature voiture	2 700	2 700	2 172	2 172
TOTAL	**929 700**	**1 568 820**	**929 172**	**929 172**

Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON Direction financière	Montants au titre de l'exercice 2011	Montants au titre de l'exercice 2012 au titre de son mandat du 13/03/2012 au 31/12/2012		Montants au titre de l'exercice 2012 au titre de son contrat de travail du 01/01/2012 au 12/03/2012	
		Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2012
Rémunération fixe		496 273	496 273	38 409	38 409
Rémunération variable					33 800
Rémunérations diverses[1]				51 277	51 277
Avantage en nature voiture		1 740	1 740	432	432
TOTAL		**498 013**	**498 013**	**90 118**	**123 918**

Frédéric SAINT-GEOURS Direction des marques	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	Dus	Versés en 2011	Dus	Versés en 2012
Rémunération fixe	618 000	618 000	618 000	618 000
Rémunération variable		525 300*		
Rémunération exceptionnelle		120 000*		
Avantage en nature voiture	2 700	2 700	2 172	2 172
TOTAL	**620 700**	**1 266 000**	**620 172**	**620 172**

Jean Christophe QUEMARD Direction des programmes	Montants au titre de l'exercice 2011	Montants au titre de l'exercice 2012 au titre de son mandat du 13/03/2012 au 31/12/2012		Montants au titre de l'exercice 2012 au titre de son contrat de travail du 01/01/2012 au 12/03/2012	
		Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2012
Rémunération fixe		496 273	496 273	84 697	84 697
Rémunération variable					63 000
Rémunérations diverses[1]				91 507	91 507
Avantage en nature voiture		1 740	1 740	432	432
TOTAL		**498 013**	**498 013**	**176 636**	**239 636**

Guillaume FAURY Direction recherche et développement	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	Dus	Versés en 2011	Dus	Versés en 2012
Rémunération fixe	618 000	618 000	618 000	618 000
Rémunération variable		525 300*		
Rémunération exceptionnelle		120 000*		
Avantage en nature voiture	2 700	2 700	2 172	2 172
TOTAL	**620 700**	**1 266 000**	**620 172**	**620 172**

Jean Marc GALES Membre du Directoire	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012 du 01/01/2012 au 29/02/2012	
	dus	versés en 2011	dus	versés en 2012
Rémunération fixe	618 000	618 000	103 000	103 000
Rémunération variable		525 300*		
Rémunération exceptionnelle		120 000*		
Avantage en nature voiture	2 700	2 700	362	362
TOTAL	**620 700**	**1 266 000**	**103 362**	**103 362**

(1) Sommes perçues en raison de la suspension de son contrat de travail dont indemnité compensatrice de congés payés.

* *Montants versés en 2011 au titre de 2010.*

TABLEAU 3 : TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	Montant versés au cours de l'exercice 2011	Montant versés au cours de l'exercice 2012
Thierry PEUGEOT, Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	50 000	50 000
Autres rémunérations (présidence du Conseil de Surveillance)	425 000	425 000
Jean-Philippe PEUGEOT, vice-Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	50 000	50 000
Autres rémunérations (vice-présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	40 000
Jean-Louis SILVANT, vice-Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	45 000	45 000
Autres rémunérations (vice-présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	40 000
Marc FRIEDEL, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	15 000
Jean-Louis MASUREL, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	
Jetons de présence (participation aux comités)	7 500	
Jean-Paul PARAYRE, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	45 000	45 000
Robert PEUGEOT, Membre du Conseil de Surveillance*		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	50 000	50 000
Henri Philippe REICHSTUL, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	15 000
Marie-Hélène RONCORONI, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	15 000
Geoffroy ROUX de BEZIEUX, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	30 000
Ernest-Antoine SEILLIERE, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	45 000	45 000
Joseph F. TOOT, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	15 000

MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	Montant versés au cours de l'exercice 2011	Montant versés au cours de l'exercice 2012
Pamela KNAPP, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	7 500	15 000
Dominique REINICHE, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		26 667
Jetons de présence (participation aux comités)		7 500
Thierry PILENKO, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		26 667
Jetons de présence (participation aux comités)		7 500
François MICHELIN, Censeur		
Jetons de présence	20 000	20 000
Roland PEUGEOT, Censeur		
Jetons de présence	20 000	20 000
TOTAL	**1 415 000**	**1 483 334**

* Monsieur Robert PEUGEOT a perçu par ailleurs 22 000 euros pour l'année 2011, et 26 000 euros pour l'année 2012 au titre de son mandat d'administrateur de la société Faurecia.

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
NÉANT						

TABLEAU 5 : OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune option levée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012.

TABLEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

TABLEAU 7 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant

TABLEAU 8 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS - INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

Date du Directoire	05/10/2000	20/11/2001	20/08/2002	21/08/2003	24/08/2004	23/08/2005	23/08/2006	22/08/2007	20/08/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	709 200	798 600	860 100	996 500	1 159 040	1 100 050	1 131 145	1 311 825	1 536 250
Grégoire OLIVIER Direction ASIE								70 200	70 200
Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON Direction financière								4 680	7 020
Frédéric SAINT-GEOURS Direction des marques						46 800	46 800	70 200	29 250
Jean-Christophe QUEMARD Direction des programmes								4 680	35 100
Point de départ d'exercice des options	05/10/2002	20/11/2004	20/08/2005	21/08/2006	24/08/2007	23/08/2008	23/08/2009	22/08/2010	20/08/2011
Date d'expiration	05/10/2008	20/11/2008	21/08/2009	21/08/2011	24/08/2012	23/08/2013	23/08/2014	22/08/2015	20/08/2016
Prix de souscription ou d'achats	35,45	46,86	46,28	39,09	40,68	44,76	35,16	51,65	28,27
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)									
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2012	526 093	389 400	317 800	289 393	12 000	10 000	15 000	0	0
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	183 107	409 200	542 300	707 107	1 147 040	75 020	110 530	244 200	237 550
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	0	0	0	0	1 005 030	1 005 615	1 067 625	1 298 700

TABLEAU 9 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	

TABLEAU 10 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence		Engagements du régime de retraite des Dirigeants PBO* au 31/12/2012 *(en milliers d'euros)*
Dirigeants Mandataires Sociaux	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non[4]	Oui	Non	Oui[5]
Philippe VARIN Président du Directoire depuis le 01/06/2009		non	oui[2]			non		non	20 968
Grégoire OLIVIER Direction ASIE depuis le 16/02/2007		non	oui[2]			non		non	6 441
Jean Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON Direction financière depuis le 13/03/2012	oui[1]		oui[3]			non		non	13 485
Frédéric SAINT-GEOURS Direction des marques depuis le 17/06/2009		non	oui[2]			non		non	12 168
Jean Christophe QUEMARD Direction des programmes depuis le 13/03/2012	oui[1]		oui[2]			non		non	12 804
Guillaume FAURY Direction recherche et développement depuis le 17/06/2009		non	oui[2]			non		non	4 049

(1) Contrat de travail suspendu au moment de leur nomination au Directoire.

(2) Régime antérieur au 1er janvier 2010 décrit au paragraphe 15.1 ci-dessus.

(3) Régime postérieur au 1er janvier 2010 décrit au paragraphe 15.1 ci-dessus.

(4) Il n'existe aucun avantage autre que ceux résultant des éléments décrits dans la colonne précédente.

(5) Estimation des engagements régime de retraite supplémentaire de chacun des Membres du Directoire, au 31 décembre 2012 sur la base des informations.

** PBO : part de l'engagement correspondant aux services rendus à la date de l'évaluation.*

16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1. MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 206

16.2. CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES 206

16.3. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 206

16.4. RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 206

16.5. AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE 206

16.5.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques 207

16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Peugeot S.A. 219

16.1. MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient de se reporter au chapitre 14.1 du présent document de référence.

16.2. CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

Il n'existe pas de contrat de service liant l'un quelconque des mandataires sociaux à Peugeot S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

16.3. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient de se reporter au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

16.4. RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 16 décembre 2008 a décidé d'adopter le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après adaptation pour application à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les éléments particuliers d'application de ce code par la société figurent dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (ci-après le rapport du Président du Conseil de Surveillance).

Il convient de se reporter au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

16.5. AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne du Groupe est mis en œuvre en prenant en compte tant le fonctionnement opérationnel du Groupe que sa structure juridique. Les dispositifs de contrôle du Groupe sont également exposés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

16.5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL ET L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES, SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 12 février 2013.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de quatorze membres nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui a été réduite à quatre ans pour les nominations effectuées à compter du 25 avril 2012 (les mandats en cours à cette date sont de six ans) afin de se conformer au code AFEP-MEDEF.

Le Conseil comprend deux vice-Présidents, qui peuvent exercer les pouvoirs du Président du Conseil en cas d'impossibilité ou de carence de ce dernier.

Deux censeurs assistent avec voix consultative aux séances du Conseil de Surveillance. Il s'agit d'une pratique ancienne du Groupe qui permet de faire bénéficier le Conseil de leur compétence et de leur expérience du secteur de l'automobile. Très expérimentés, ils apportent une vision à long terme sur les orientations stratégiques du Groupe. Les censeurs sont désignés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.

M. Louis Gallois a été coopté en tant que membre référent par le Conseil dans sa séance du 12 février 2013. En tant que membre référent, il est indépendant au sens du code AFEP-MEDEF. Ses attributions sont les suivantes :

- convoquer et présider les réunions des membres indépendants du Conseil de Surveillance au moins une fois par an ;
- soumettre au Président du Conseil de Surveillance ses suggestions ou recommandations en matière de fonctionnement du Conseil, après concertation avec les autres membres du Conseil ;
- porter à la connaissance du Président du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêts qu'il aura identifié ;
- prendre connaissance des préoccupations significatives des actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance en matière de gouvernance et veiller à ce qu'il leur soit répondu ;
- participer, en coordination avec le Président du comité des nominations et de la gouvernance, au pilotage des travaux d'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Conformément à la loi, deux membres du Comité d'Entreprise assistent également aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative.

1.1.1. Indépendance des membres

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce de fonction salariée dans le groupe PSA Peugeot Citroën. Afin de mieux associer les salariés à la gouvernance du Groupe, le Conseil de Surveillance a décidé, dans sa séance du 23 octobre 2012, d'initier le processus de désignation par la prochaine Assemblée Générale d'un représentant des salariés en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance comprend cinq membres appartenant au groupe familial Peugeot et neuf membres qualifiés d'indépendants par le Conseil de Surveillance.

En conformité avec le code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance réexamine chaque année la situation d'indépendance de chacun de ses membres. Sur proposition du comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil lors de sa séance du 12 février 2013, a examiné, au cas par cas, la qualification de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Groupe.

Les critères d'indépendance retenus par le Groupe sont ceux définis par le code AFEP-MEDEF. Toutefois, certains critères du code AFEP-MEDEF ont été écartés concernant les membres suivants :

- la durée limitée à douze ans pour les mandats successifs pour MM. Jean-Paul Parayre, Ernest-Antoine Seillière et Joseph F. Toot Jr. : l'industrie automobile étant une activité reposant sur le moyen et le long terme, l'expérience de cette industrie acquise sur une longue période dans le cadre du Conseil de Surveillance est en effet particulièrement utile, notamment pour exercer une des missions clefs du Conseil qui consiste à délibérer sur les principales orientations de développement stratégique du Groupe. Le Groupe considère que les mandats successifs supérieurs à douze ans de ces membres n'entravent pas leur indépendance et leur permettent de faire bénéficier le Groupe de leurs différentes expériences dans une industrie cyclique et d'en tirer parti, notamment en période de crise ;
- le fait de ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, mandataire d'une société consolidée pour M. Jean-Louis Silvant : en effet, assurer, même à une époque récente, une fonction d'administrateur d'une société du Groupe n'emporte aucun risque quant aux conflits d'intérêts que les règles sur l'indépendance entendent prévenir. Il est précisé qu'aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce une fonction de direction générale ou une fonction salariée dans une société du Groupe. Ainsi, M. Jean-Louis Silvant est considéré comme indépendant, même s'il est resté administrateur de Peugeot Suisse, société dont les activités ne représentent qu'une très faible part de l'activité automobile du Groupe. De plus, il ne perçoit pas de rémunération au titre de ce mandat.

Sur la base de ces critères, le Conseil de Surveillance considère que peuvent être qualifiés d'indépendants :

- Mme Pamela Knapp ;
- M. Jean-Paul Parayre ;
- M. Thierry Pilenko ;
- M. Henri Philippe Reichstul ;
- Mme Dominique Reiniche ;
- M. Geoffroy Roux de Bézieux ;
- M. Ernest-Antoine Seillière ;
- M. Jean-Louis Silvant ;
- M. Joseph F. Toot Jr.

Ils représentent 9 membres sur les 14 membres du Conseil, soit 64 % (au lieu de 58 % l'exercice précédent), ce qui permet au Groupe, sur la base de ces critères d'indépendance, d'aller au-delà de la recommandation AFEP-MEDEF concernant « *la part des administrateurs indépendants d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées* ».

En outre, le Conseil, se fondant sur les travaux du comité des nominations et de la gouvernance, veille, dans ses propositions de nomination de membres, à assurer un renouvellement et une indépendance accrue du Conseil ainsi qu'un échelonnement harmonieux des mandats.

Pour les développements consacrés aux conflits d'intérêts des membres du Conseil, il convient de se reporter au chapitre 14.2 du document de référence.

1.1.2. Représentation équilibrée des hommes et des femmes

Sur les quatorze membres qui le composent, le Conseil de Surveillance comprend trois femmes et onze hommes.

Après avoir nommé Mme Pamela Knapp en 2011, l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2012 a nommé Mme Dominique Reiniche en qualité de membre du Conseil, portant ainsi le taux de féminisation du Conseil à 21 %, appliquant de manière anticipée les prescriptions légales et recommandations du code AFEP-MEDEF.

Le Conseil poursuivra sa politique de féminisation en ayant pour objectif de compter au moins 40 % de membres féminins au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF relative à la représentation des femmes au sein des conseils.

1.2. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.2.1. Mission et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance définit, dans sa version en vigueur datant du 13 mars 2012, les missions du Conseil de Surveillance comme suit :

- le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et peut mettre fin à leurs fonctions. Il fixe l'ensemble des éléments de leur rémunération ;
- il fixe la rémunération du Président, du ou des vice-Présidents du Conseil de Surveillance et détermine les modalités de perception des jetons de présence et leur répartition entre les membres du Conseil ;
- conformément à la loi, le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la société dont le Directoire assure la gestion et la direction.

  À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est :
  - d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
  - d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation par le Directoire, pour avis et observations, des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destiné à l'Assemblée des actionnaires ;
- le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme du Groupe, telles que le Conseil de Surveillance les a définies.

  Il prend connaissance du plan stratégique et des différents plans pluri-annuels, du plan d'investissement ainsi que du budget.

Le règlement intérieur rappelle que le Conseil de Surveillance doit, au titre des pouvoirs qu'il tient de l'article 9 des statuts de Peugeot S.A., donner son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

- réaliser toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toute réduction de capital, autorisées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- réaliser toute émission d'obligations, convertibles ou non ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif ;
- passer ou dénoncer tout accord industriel ou commercial engageant l'avenir de la société Peugeot S.A. avec toute autre entreprise ayant un objet analogue ou connexe à celui de la société, et plus généralement réaliser toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du Groupe qu'elle contrôle.

En outre, le Directoire ne peut accomplir que sur décision prise à l'unanimité de ses membres ou, à défaut, sur autorisation préalable du Conseil de Surveillance les actes suivants :

- achat, vente, échange ou apport de tout immeuble d'exploitation et fonds de commerce, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour) ;
- achat, prise ou cession de toute participation dans d'autres entreprises créées ou à créer et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour) ;
- emprunt, autre qu'obligataire, pour une durée ou pour un montant supérieur à ceux déterminés par le Conseil de Surveillance (100 millions d'euros à ce jour).

Enfin, le Conseil de Surveillance est, conformément à la loi, saisi de toutes les autorisations d'octroi de cautions, avals et garanties que la société pourrait être amenée à fournir pour l'une quelconque de ses filiales. Pour 2012, cette autorisation est nécessaire lorsque ces garanties portent sur des montants unitaires supérieurs à 25 millions d'euros ou dépassent un plafond global annuel de 125 millions d'euros (hors cautions douanières ou fiscales).

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise également :

- les modes et règles d'information du Conseil de Surveillance ;

- le nombre minimal de réunions annuelles (cinq), les modalités de tenue de ces réunions et d'établissement de leur ordre du jour ;
- le rôle et les obligations des comités spécialisés du Conseil de Surveillance ;
- les modalités d'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- les obligations incombant aux membres du Conseil de Surveillance, notamment celles de respecter la Charte de déontologie boursière mise en place depuis 2010 à laquelle chaque membre du Conseil a formellement adhéré.

Charte de déontologie boursière

La Charte de déontologie boursière a pour objet de définir les règles d'intervention des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et des censeurs sur les titres Peugeot S.A. et/ou de la société FFP, ainsi que Faurecia. Elle permet de mettre en place les mesures préventives autorisant les mandataires sociaux concernés à intervenir sur ces titres, tout en respectant les règles d'intégrité du marché.

La Charte de déontologie boursière a été mise à jour par le Conseil de Surveillance en 2012, notamment pour prendre en compte les évolutions apportées par la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière. Elle a également été étendue aux membres du Comité de Direction Générale.

La Charte de déontologie boursière prévoit notamment l'interdiction pour les personnes concernées de recourir à toute opération de couverture.

Fonctionnement

Les modalités de préparation des réunions du Conseil sont les suivantes : les membres du Conseil de Surveillance reçoivent deux semaines avant la date de la réunion, l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente.

Le dossier du Conseil comprend, outre le procès-verbal de la réunion précédente, le rapport du Directoire, pour les réunions comportant un examen des activités trimestrielles, les présentations relatives aux points à l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions des comités spécialisés du Conseil. Chacun de ces dossiers inclut également un calendrier mis à jour des réunions du Conseil et des comités, une actualisation des dates d'interdiction de transactions (« fenêtres négatives ») associées au respect de la Charte de déontologie boursière, les articles de presse portant sur le Groupe depuis la précédente réunion ainsi que les analyses financières externes parues. Ce dossier est envoyé aux membres du Conseil à la fin de la semaine qui précède la date de la réunion du Conseil. Un dossier complémentaire est généralement remis en séance.

Les membres du Directoire assistent aux réunions du Conseil de Surveillance pour les sujets qui les concernent et les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou semestriels.

Le calendrier des réunions de l'année est défini en avril de l'année précédente. Les séances ordinaires du Conseil de Surveillance sont généralement précédées de réunions du comité financier et d'audit.

Les séances du Conseil de Surveillance durent au minimum 4 heures pour les réunions ordinaires. Elles peuvent être prolongées, si l'agenda le requiert. En outre, le Président du Conseil peut organiser des réunions exceptionnelles, si nécessaire.

Évaluation du Conseil

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Conseil « *procède régulièrement à une évaluation de son fonctionnement et des modalités d'exercice de son contrôle* ».

L'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités a été réalisée en février 2012 sur la base d'un questionnaire individuel d'appréciation rempli par les membres. Les thèmes principaux abordés par ce questionnaire sont : (i) la composition du Conseil, (ii) la qualité des réunions, (iii) les comités, (iv) la connaissance du Groupe.

Les suggestions d'amélioration formulées en 2012 par les membres du Conseil font l'objet d'un tableau de bord permettant le suivi de leur mise en œuvre sur les thèmes suivants :

- identification d'un certain nombre de sujets de fond à traiter régulièrement (évolution des technologies automobiles et du paysage concurrentiel, responsabilité sociale et environnementale, éthique, etc.) ;
- mesures destinées à faciliter la compréhension de la performance commerciale ;
- évolution dans l'organisation des réunions du Conseil ;
- amélioration des délais de transmission des documents, et plus généralement de la qualité de l'information fournie ;
- réflexion sur la composition du comité financier et d'audit.

Au titre des mesures mises en œuvre en 2012 suite à cette évaluation, on peut citer (i) la périodicité accrue des présentations relatives aux performances commerciales sur la base de comparatifs stables et pertinents et aux projets véhicules et projets organes, (ii) une modification de la formule des réunions du Conseil et (iii) l'instauration d'un parcours d'intégration pour les nouveaux membres.

1.2.2. Activité du Conseil de Surveillance en 2012

Le Conseil de Surveillance s'est réuni treize fois au cours de l'exercice 2012, contre six fois en 2011. Le taux de présence de ses membres aux réunions a été de 96 %.

Les réunions ont comporté, notamment, l'examen des points suivants :

5 février :

- orientation vers une alliance stratégique avec un autre constructeur ;
- évolution de la notation financière ;
- plan à moyen terme (PMT) 2012-2015.

14 février :

- comptes consolidés et comptes sociaux de Peugeot S.A. de l'exercice 2011 (en présence des Commissaires aux Comptes) ;
- plan d'action 2012 (plan d'économies et maîtrise des investissements dans la division Automobile) ;
- projet d'alliance avec General Motors (GM) ;
- plan de cession d'actifs immobiliers ;
- ouverture du capital de GEFCO ;
- autorisation d'émettre un emprunt obligataire dans le cadre du programme d'Euro Medium Term Note ;
- autorisation d'octroi de garanties au titre d'emprunts souscrits par des filiales ;
- indépendance des membres du Conseil ;
- évaluation du Conseil.

27 février :

- projet d'alliance avec GM ; autorisation de signer un « Master Agreement » ;
- approbation du principe d'une augmentation de capital d'environ 1 milliard d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- autorisation de cession d'actions autodétenues à GM ;

- autorisation de contresigner des engagements de souscription ;
- rapport de gestion du Directoire ; document de référence ;
- approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance.

13 mars :

- préparation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2012 ;
- rapport du Directoire sur la mise en œuvre de l'alliance avec GM ;
- nomination de membres du Directoire : MM. Jean-Baptiste de Chatillon, Directeur financier, et M. Jean-Christophe Quémard, Directeur des programmes ;
- adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur du Conseil.

24 avril :

- publication du chiffre d'affaires trimestriel ;
- rapport du Directoire sur la mise en œuvre de l'alliance avec GM ;
- autorisation de cession d'actifs immobiliers ;
- autorisation d'octroi de garanties au titre d'emprunts souscrits par des filiales ;
- résultats de l'évaluation du Conseil ;
- nomination de deux membres indépendants aux comités (M. Thierry Pilenko au comité financier et d'audit, Mme Dominique Reiniche au comité stratégique) ;
- renouvellement d'un censeur (M. François Michelin).

5 juin :

- présentation des orientations financières par le Directoire.

11 juin :

- situation du Groupe dans la perspective de la publication des résultats du premier semestre 2012 ;
- échanges avec le Directoire sur le plan d'action stratégique visant à restaurer la rentabilité de la division Automobile.

24 juillet :

- résultats et comptes du premier semestre 2012 (en présence des Commissaires aux Comptes) ;
- autorisation d'octroi de garanties au titre d'emprunts souscrits par des filiales.

6 septembre :

- point sur la mise en place des accords d'application de l'alliance avec GM ;
- examen des offres reçues pour la cession d'une participation majoritaire au capital de GEFCO.

17 septembre :

- autorisation de signature d'un engagement de négociations exclusives avec le groupe JSC RUSSIAN RAILWAYS (« RZD ») pour la cession de 75 % du capital de GEFCO ;
- financement de Banque PSA Finance ;
- point sur l'alliance avec GM.

23 octobre :

- publication du chiffre d'affaires trimestriel ;
- financement de Banque PSA Finance et garantie de l'État ;
- rapport du Directoire sur la mise en œuvre de l'alliance avec GM.

8 novembre :

- financement de Banque PSA Finance.

18 décembre :

- rapport du Directoire sur la mise en œuvre de l'alliance avec GM ; autorisation de signer les contrats de mise en œuvre du Master Agreement ;
- budget 2013, PMT ;
- renouvellement de l'autorisation annuelle des cautions, avals ou garantie [1] ;
- examen de la politique menée en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- autorisation d'émission d'une garantie dans le cadre d'un programme de cession de créances commerciales ;
- projet de cooptation d'un nouveau membre au Conseil.

Une réunion de stratégie long terme s'est également tenue le 6 juin 2013 en présence de l'ensemble des membres du Conseil.

1.2.3. Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance bénéficie des travaux de préparation effectués au sein de quatre comités :

- le comité financier et d'audit ;
- le comité stratégique ;
- le comité des nominations et de la gouvernance ;
- le comité des rémunérations.

Ces quatre comités ont un rôle de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et des avis qui sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de ses réunions.

1.2.3.1. Le comité financier et d'audit

Composition

Le comité financier et d'audit est composé de six membres : Jean-Paul Parayre (Président), Marc Friedel, Pamela Knapp, Robert Peugeot, Thierry Pilenko, Marie-Hélène Roncoroni.

Les membres assistent à titre personnel aux séances et ne peuvent pas se faire représenter.

Trois de ces membres, dont son Président, sont indépendants, selon les critères d'indépendance retenus par le Groupe : M. Jean-Paul Parayre (Président), Mme Pamela Knapp et M. Thierry Pilenko.

Le Conseil a considéré que l'expérience de Mme Knapp en qualité de Directeur financier au sein des groupes Siemens AG puis GfK SE caractérisaient ses compétences particulières en matière financière et comptable conformément aux dispositions légales.

En outre, le Président du comité, M. Parayre, de par ses expériences en cabinets ministériels et ses fonctions de direction au sein de grands groupes français, présente pour le Conseil les compétences comptables et financières requises pour cette fonction.

Mme Roncoroni, représentant de l'actionnaire de référence, a exercé des fonctions durant sept ans à la direction financière du Groupe et présente également des compétences particulières en matière financière et comptable.

Mission

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce et à son règlement intérieur, le comité financier et d'audit, assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;

(1) Dans la limite d'un montant total de 125 millions d'euros et à concurrence d'un montant maximum de 25 millions d'euros par engagement (sauf à l'égard des administrations fiscales ou douanières où l'autorisation est sans limitation), cette autorisation étant valable du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le comité s'appuie sur le rapport du groupe de travail sur le comité d'audit de l'AMF du 22 juillet 2010 pour mener ses travaux.

Il a notamment pour mission de piloter la procédure de sélection pour le renouvellement des Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, il donne son avis au Conseil de Surveillance sur les engagements hors bilan et sur tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil dont il est saisi, notamment en cas d'opérations ayant une incidence sur le capital.

Dans le cadre de la formalisation de son avis sur la qualité du contrôle interne, il examine le plan d'audit interne pour l'année à venir et est informé des résultats des missions réalisées par la direction de l'audit et du management des risques en exécution de ce plan.

Le comité financier et d'audit, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, rencontre le Directeur de l'Audit et du Management des Risques et les Commissaires aux Comptes, avec ou sans la présence des membres du Directoire du Groupe.

Activité en 2012

Le comité financier et d'audit s'est réuni à 12 reprises en 2012 avec un taux de participation de 97 %.

Lors de sa séance du 3 février, il a examiné le budget 2012, les perspectives stratégiques et la stratégie de financement du Groupe.

Lors de sa séance du 10 février, le comité a revu les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2011 lesquels ont fait l'objet d'échanges entre les membres du comité et les Commissaires aux Comptes.

Lors de celle du 26 février, le comité a étudié de façon approfondie l'ensemble des éléments du projet d'alliance avec GM, le projet d'augmentation du capital, le plan de cession d'actifs, ainsi que le projet de document de référence. Il a notamment pris acte de l'orientation présentée par le Directoire visant à ce que la société ne distribue pas de dividende au titre de l'exercice 2011.

La séance du 12 mars a été l'occasion de prendre connaissance de la synthèse des missions du plan d'audit 2011, de la cartographie des « Top-Risques Groupe » (tel que définis au paragraphe 2.4.1. ci-après) et du plan d'audit 2012. Il a notamment relevé que le Groupe avait renforcé son dispositif de lutte contre la fraude et de confidentialité de l'information. Au cours de cette séance, le comité s'est enquis des conditions de réalisation de l'augmentation du capital et d'un projet d'émission obligataire.

Le comité s'est réuni les 2 et 23 avril pour examiner notamment les résultats du 1er trimestre et la communication associée, les impacts des orientations recommandées par le comité stratégique et les conditions d'exécution du plan de cession d'actifs.

Le comité a mené des travaux les 16 juin et 9 juillet sur la situation financière du Groupe et de Banque PSA Finance et sur les perspectives de redressement de la rentabilité du Groupe à l'horizon 2015.

Lors de la séance du 23 juillet, il a passé en revue les comptes semestriels en présence des Commissaires aux Comptes.

La séance du 15 septembre a été dédiée à l'examen du processus de cession d'une participation majoritaire dans le capital de GEFCO, et celle du 22 octobre, aux résultats du 3e trimestre, la communication associée, et au financement de Banque PSA Finance.

Lors de sa séance du 17 décembre, le comité a revu les projets de contrats de mise en œuvre du Master Agreement avec GM, le financement de Banque PSA Finance et la gestion de la trésorerie 2012 et le budget 2013. Il a, par ailleurs, pris connaissance de la synthèse des missions du plan d'audit 2012, de la cartographie des « Top-Risques Groupe » (tel que définis au paragraphe 2.4.1. ci-après) et du plan d'audit 2013.

1.2.3.2. Le comité stratégique

Composition

Le comité stratégique est composé de huit membres : Robert Peugeot (Président), Jean-Paul Parayre, Jean-Philippe Peugeot, Thierry Peugeot, Henri Philippe Reichstul, Dominique Reiniche, Ernest-Antoine Seillière et Jean- Louis Silvant.

Les membres assistent à titre personnel aux séances et ne peuvent pas se faire représenter.

Cinq de ces membres sont indépendants, selon les critères d'indépendance retenus par le Groupe : M. Jean-Paul Parayre, M. Henri Philippe Reichstul, Mme Dominique Reiniche, M. Ernest-Antoine Seillière et M. Jean-Louis Silvant.

Mission

Ce comité a pour mission d'examiner l'avenir à long terme, d'envisager les voies d'évolution potentielle et de donner son avis sur les principales orientations de développement stratégique du Groupe.

Dans ce cadre, le comité formule ses recommandations sur les plans stratégiques à long terme et le plan à moyen terme (PMT) présentés par le Directoire.

Le comité stratégique est saisi de l'examen de tout projet majeur dès son initialisation. Il est tenu informé du contenu de ces projets, notamment de leur approche économique, et de leurs évolutions.

Il se réunit en particulier lorsqu'un projet entre dans le champ d'application de la disposition de l'article 9 des statuts de Peugeot S.A. qui prévoit une autorisation préalable du Conseil de Surveillance lorsque le Directoire souhaite « *passer ou dénoncer tous accords industriels ou commerciaux engageant l'avenir de la société avec toutes autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la société et, plus généralement, réaliser toutes opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle* ».

Activité en 2012

Le comité stratégique s'est réuni à cinq reprises en 2012 avec un taux de participation de 97 %.

L'exercice 2012 a été marqué par l'examen de la préparation et du développement de l'alliance stratégique avec GM. En dehors de l'alliance, les travaux du comité ont porté sur le Plan à Moyen Terme (PMT) et le budget associé (séances des 23 janvier, 19 avril, 25 septembre et 6 novembre), les hypothèses d'évolution du marché automobile (25 septembre), ainsi que la révision du plan produits dans le cadre du plan de trésorerie 2013 (14 décembre).

En juin, la réunion stratégie long terme a spécifiquement porté sur la stratégie des marques, l'amélioration de la compétitivité, l'examen de la stratégie déployée dans les zones Asie, Amérique latine et Russie.

1.2.3.3. Le comité des nominations et de la gouvernance

Composition

Le comité des nominations et de la gouvernance est composé de six membres : Jean-Philippe Peugeot (Président), Thierry Peugeot, Robert Peugeot, Geoffroy Roux de Bézieux, Ernest-Antoine Seillière et Jean-Louis Silvant.

Les membres assistent à titre personnel aux séances et ne peuvent pas se faire représenter.

Trois de ces membres sont indépendants, selon les critères d'indépendance retenus par le Groupe : M. Geoffroy Roux de Bézieux, M. Ernest-Antoine Seillière et M. Jean-Louis Silvant.

Mission

Ce comité prépare les délibérations du Conseil de Surveillance en ce qui concerne les nominations de nouveaux membres du Directoire ou du Conseil ; il a ainsi pour mission de déterminer les critères de choix, de préparer la procédure de sélection et les propositions de nomination ou de renouvellement, de suivre les plans de remplacement des membres du Directoire.

Il est tenu informé des plans de remplacement concernant certains cadres dirigeants.

Il suit l'évolution de la réglementation française et européenne concernant la gouvernance des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, l'ensemble des recommandations de place et celles des représentants des émetteurs et formule des avis ou des recommandations auprès du Conseil de Surveillance en matière de gouvernance.

Le comité des nominations et de la gouvernance intègre dans ses propositions de nomination les obligations légales portant sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011), ainsi que les recommandations adoptées dans le code AFEP-MEDEF. Il poursuit également un processus de sélection de candidats dans une perspective de renforcement de l'internationalisation et de la diversité de compétences.

Activité en 2012

Le comité des nominations et de la gouvernance s'est réuni à 13 reprises en 2012 avec un taux de participation de 99 %.

Lors de la séance du 9 février, le comité a émis des recommandations sur les projets de résolutions à l'Assemblée Générale des actionnaires concernant la nomination de deux nouveaux membres et les modifications statutaires sur la composition du Conseil et la durée des mandats des membres. Au cours de cette séance, le comité a également examiné la situation de chacun des membres du Conseil au regard des critères d'indépendance retenus par le Groupe. Il a également initié les travaux préliminaires en vue de préparer la venue à échéance en juin 2013 du mandat du Directoire et a examiné le processus d'évaluation du Conseil.

Le 8 mars, après analyse des enjeux stratégiques et opérationnels du Groupe, le comité a émis la proposition de procéder à la nomination de MM. de Chatillon et Quémard au Directoire. Il a ensuite émis un avis favorable sur une nouvelle version du règlement intérieur du Conseil.

La séance du 19 avril a été consacrée aux résultats de l'évaluation du Conseil et au suivi à mettre en œuvre. Le comité a recommandé au cours de cette séance la nomination de Mme Reiniche et M. Pilenko au sein de comités du Conseil, sous réserve de leur nomination par l'Assemblée Générale. Il s'est également penché sur l'organisation du Directoire et du management cible dans le cadre de l'alliance avec GM.

Les séances des 18 juin, 19 juillet, 17 septembre et 4 octobre ont porté sur l'examen des modalités de circulation de l'information entre les équipes opérationnelles et le Conseil de Surveillance, l'organisation du management du Groupe, les plans de successions des dirigeants et les grandes lignes d'une enquête sur le climat social dans l'entreprise.

Lors de sa séance des 18 et 22 octobre, le comité a étudié les engagements qui pourraient être pris en termes de gouvernance vis-à-vis de l'État en contrepartie de l'octroi de sa garantie] et a mené des travaux sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le comité a également mené des travaux sur les incidences de la nomination d'un membre référent au sein du Conseil lors de ses séances des 7, 15 et 26 novembre.

Le 13 décembre, le comité a notamment examiné le rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise, le processus de cooptation de M. Gallois au Conseil et les modalités de désignation par l'Assemblée Générale d'un représentant des salariés au Conseil.

1.2.3.4. Le comité des rémunérations

Composition

Le comité des rémunérations est composé de six membres : Thierry Peugeot (Président), Jean-Philippe Peugeot, Geoffroy Roux de Bézieux, Ernest-Antoine Seillière, Jean- Louis Silvant, Joseph Jr. Toot.

Quatre de ces membres sont indépendants, selon les critères d'indépendance retenus par le Groupe : M. Geoffroy Roux de Bézieux, M. Ernest-Antoine Seillière, M. Jean-Louis Silvant, M. Joseph Jr. Toot.

Mission

Ce comité est chargé de préparer les décisions du Conseil de Surveillance concernant la rémunération dans toutes ses composantes, ainsi que les éventuels avantages qui pourraient leur être attribués aux :

- membres du Conseil de Surveillance (Conseil et comités) ;
- Président du Conseil de Surveillance et vice-Présidents ;
- Président du Directoire et membres du Directoire.

Pour exercer cette mission, le comité se tient informé de la réglementation française et européenne concernant la rémunération des mandataires sociaux et cadres dirigeants des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, de l'ensemble des recommandations et pratiques de place, des modes et niveaux de rémunération des cadres dirigeants du Groupe, hors mandataires sociaux, et de la politique retenue par le Directoire pour l'évolution de ces rémunérations.

Activité en 2012

Le comité des rémunérations s'est réuni à cinq reprises en 2012 avec un taux de participation de 97 %.

Lors des séances des 31 janvier et 9 février, le comité s'est penché sur la rémunération variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2011 et sur le niveau d'atteinte de leurs objectifs. Il a pris acte de la renonciation des membres du Directoire à toute part variable au titre de l'exercice 2011 et de celle du Président du Conseil à l'augmentation de sa rémunération qui avait été décidée en février 2011. Le comité a également formulé des propositions au Conseil sur les objectifs 2012, ainsi que le niveau et la structure de la part variable de la rémunération des membres du Directoire.

La séance du 8 mars a porté sur les perspectives de mise en place d'un plan d'incitation long terme et sur la modification du règlement intérieur du Conseil. Il s'est prononcé favorablement sur le projet de résolution à l'Assemblée Générale portant sur l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, et défavorablement à celui portant sur l'attribution d'options d'achat d'actions.

Le 19 avril, le comité s'est penché sur les éléments de la rémunération de MM. de Chatillon et Quémard et les objectifs individuels assignés à chacun.

Lors de sa séance du 13 décembre, il a travaillé sur la question de la répartition des jetons de présence au sein du Conseil.

1.3. L'APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF

Comme exposé au chapitre 16.4 du document de référence, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après adaptation pour application à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le tableau ci-après récapitule les recommandations du code AFEP-MEDEF non suivies par la société en raison de la spécificité de la structure juridique de la société, de son fonctionnement ou de l'industrie automobile :

Recommandation concernée	Explications
Indépendance des membres du Conseil de Surveillance	Le Conseil de Surveillance retient les critères d'indépendance proposés, à l'exception toutefois de deux critères retenus par le code AFEP-MEDEF : • la durée limitée à douze ans pour les mandats successifs : spécificité de l'industrie automobile. Il convient de se reporter au paragraphe 1.1.1. ci-dessus pour de plus amples explications ; • le fait de ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, mandataire d'une société consolidée : assurer, même à une époque récente, une fonction d'administrateur d'une société du Groupe n'emporte aucun risque quant aux conflits d'intérêts que les règles sur l'indépendance entendent prévenir. Il convient de se reporter au paragraphe 1.1.1. ci-dessus pour de plus amples explications.
Part représentative des membres indépendants du comité financier et d'audit	50 % de membres du comité financier et d'audit sont indépendants au lieu de deux tiers au minimum recommandés par le Code. La présence au sein du Conseil de l'actionnaire de référence constitué par le groupe familial Peugeot explique que le seuil des 2/3 ne soit pas atteint.
Durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance	La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance a été fixée à quatre ans depuis l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2012. Toutefois, la durée du mandat des membres en fonction à la date de l'Assemblée de 2012 est de six ans.
Partie variable pour l'allocation des jetons de présence liée à l'assiduité aux séances du Conseil et des comités	L'instauration d'une partie variable pour l'allocation des jetons de présence ne paraît pas justifiée en raison : • du taux de participation aux séances du Conseil de Surveillance de 96 % en 2012 ; • du taux de participation aux différents comités proche de 100 % en 2012 comme en 2011 ; • du fait que, suivant l'activité du Groupe et de manière permanente, les membres du Conseil sont sollicités hors des réunions, notamment par le Président du Conseil de Surveillance, ou prennent l'initiative de lui faire part de leurs avis ou recommandations.

1.4. LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Le présent rapport expose les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux. Pour des développements détaillés sur les rémunérations et avantages, il convient de se reporter au chapitre 15 du document de référence.

Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les censeurs, sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires. L'enveloppe globale est répartie annuellement par le Conseil de Surveillance entre les membres.

Directoire

Contrat de travail/mandat social

Aucun membre du Directoire n'exerce de fonction salariée dans le Groupe, étant précisé que le contrat de travail de MM. de Chatillon et Quémard a été suspendu lors de leur nomination. Cette suspension est justifiée par l'ancienneté importante acquise dans leurs fonctions de salarié.

Rémunération du Directoire

Les délibérations du Conseil sur l'ensemble des questions touchant aux rémunérations sont dans leur intégralité préparées par le comité des rémunérations du Conseil de Surveillance.

- Le Conseil se prononce en début d'année sur la part variable de cette rémunération en fonction du degré de réalisation des objectifs fixés pour l'exercice précédent.
- Pour l'exercice 2012,, la part variable proposée pour le Président du Directoire peut aller jusqu'à 150 % de sa rémunération fixe, dont 90 points de pourcentage assis sur la réalisation d'objectifs communs au Directoire, 40 points de pourcentage sur des objectifs individuels précis et 20 points de pourcentage laissés à l'appréciation du Conseil sur sa performance globale dans la conduite du Groupe. La part variable des autres membres du Directoire peut aller jusqu'à 110 % de la part fixe de leur rémunération, dont 75 points de pourcentage assis sur des objectifs communs au Directoire, 25 % sur des objectifs propres et 10 % laissés à l'appréciation du Conseil.
- Lors du Conseil de début d'année, les objectifs déterminant la part variable de chacun des membres du Directoire pour l'année en cours sont arrêtés. Ces objectifs sont composés d'éléments communs à tous les membres du Directoire et d'éléments individuels qui sont en relation avec leurs fonctions exécutives respectives, chaque objectif étant quantifié et qualifié sur la base de critères préétablis.
- Le Conseil de Surveillance décide également de l'attribution éventuelle aux membres du Directoire d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires. Il détermine, conformément à la loi, les modalités de conservation des actions.

1.5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE PEUGEOT S.A.

Chaque actionnaire de Peugeot S.A. peut participer aux Assemblées Générales de la société sans restriction liée au nombre d'actions à détenir.

En vertu de l'article 11 des statuts relatif aux Assemblées Générales, un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. L'article 11 des statuts précise que les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Il ne prévoit aucune autre modalité particulière de participation.

Pour faciliter l'accès de l'actionnaire à l'Assemblée, il est recommandé aux actionnaires de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission. Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement.

Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressée avant l'Assemblée à tous les actionnaires nominatifs. Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres.

Conformément à l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification à la société de la désignation et de la révocation d'un mandataire (nom, prénom et adresse du mandataire) peut s'effectuer par voie électronique à l'adresse **psa-ag-mandataire@mpsa.com**, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013 seront détaillées dans l'avis de réunion qui sera publié au moins trente-cinq jours au moins avant l'Assemblée au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires et sur le site Internet du Groupe.

1.6. PUBLICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiés dans le document de référence aux chapitres 18 et 21.1.

2. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN

Pour traiter les risques endogènes ou exogènes auxquels le Groupe doit faire face, PSA Peugeot Citroën a mis en place un dispositif de gestion et de contrôle qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes des sociétés, notamment ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Plus généralement, ce dispositif contribue à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

2.2. CADRE DE RÉFÉRENCE UTILISÉ PAR PSA PEUGEOT CITROËN

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est conforme et opérant selon les règles édictées par la 8e directive concernant le contrôle légal des comptes, le cadre de référence de l'AMF émis en janvier 2007, et le rapport du groupe de travail sur le comité d'audit de l'AMF du 22 juillet 2010. L'activité bancaire du Groupe dispose d'un dispositif spécifique adapté aux établissements de crédit conformément au règlement 97-2, relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

Faurecia, en tant que société dont les titres sont admis sur un marché réglementé qui agit sous la responsabilité de son Conseil d'Administration, applique sa démarche de contrôle interne de façon indépendante vis-à-vis du groupe PSA Peugeot Citroën.

2.3. PRINCIPES DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La conception du dispositif de contrôle interne en vigueur dans le groupe PSA Peugeot Citroën a été guidée par quatre exigences :

- prendre en compte les ambitions du Groupe, à savoir : être un groupe global, profitable, indépendant, parmi les premiers constructeurs généralistes mondiaux,
  - le dispositif vise à identifier, en amont, les risques susceptibles d'impacter le Groupe à moyen et long terme,
  - toutes les sociétés du Groupe sont impliquées dans le dispositif et assurent la gestion des risques et du contrôle interne pour leur activité,
  - le dispositif met l'accent sur les plans d'actions et les résultats de manière à privilégier l'efficacité opérationnelle,
  - le dispositif repose sur le respect des lois et règlements, l'exemplarité des comportements et l'éthique considérés par le Groupe comme les conditions d'un développement responsable ;
- gérer, dans chaque direction, l'intégralité des risques inhérents à son activité à travers des procédés de contrôle interne adaptés aux enjeux ;
- identifier spécifiquement les risques majeurs (« Top-Risques ») auxquels le Groupe est exposé, afin de mettre en place des plans d'actions de traitement de risque pertinents et un reporting jusqu'au niveau du Comité de Direction Générale ;
- rendre le dispositif auditable sur la base d'indicateurs de qualité.

2.4. ACTEURS ET PROCESSUS

2.4.1. Au niveau du Groupe et de la division Automobile

Il existe un dispositif d'ensemble contribuant à la maîtrise des risques du Groupe.

- Des documents de référence, constituant un cadre de travail qui s'impose à tous, fixent l'organisation et les modes de fonctionnement du Groupe décidés par la Direction Générale.

Ceux-ci prennent la forme d'un livret général d'organisation et d'un manuel des règles de fonctionnement (ci-après « Règles de Fonctionnement ») régulièrement complétés et mis à jour. Ils décrivent les responsabilités ainsi que les procédures à suivre et, plus généralement, les règles à appliquer par tous les salariés dans les activités courantes de la vie du Groupe.

Ces deux premiers documents de référence qui s'imposent à tous sont complétés par un manuel de référence propre à chaque direction décrivant les modes de fonctionnement de celle-ci, ses processus ainsi que les interfaces avec les autres directions.

Ces documents généraux du Groupe ou particulier à une direction sont disponibles sur un espace intranet dédié au système d'excellence du Groupe. Fondé sur les principes du *lean management* et de la culture de l'amélioration continue, ce système structure l'organisation, le management et les méthodes de travail aboutissant notamment à la formalisation de standards.

- La démarche de gestion des risques est déployée dans toutes les directions du Groupe.

Chaque direction pilote, conformément à la Règle de Fonctionnement correspondante, la gestion et le contrôle des risques auxquels elle est exposée en l'intégrant à ses modes de fonctionnement courant. Les directions identifient et mesurent leurs risques en tenant compte des dispositifs de maîtrise existants et mettent en place les plans d'actions de traitement de risques nécessaires.

- La direction de l'audit et du management des risques pilote la démarche de gestion des risques et contrôle la bonne application des dispositifs de maîtrise des risques.

Les principaux risques de chaque direction, dont l'impact et la criticité (impact x probabilité) sont les plus élevés et qui sont jugés insuffisamment maîtrisés par les dispositifs en place, font l'objet d'un reporting semestriel spécifique « Top-Risques Direction » de chaque direction auprès du Secrétariat Général, via sa direction de l'audit et du management des risques.

En complément de cette vision par direction, la direction de l'audit et du management des risques identifie les principaux risques transversaux du Groupe (« Top-Risques Transversaux »), une fois par an, lors d'entretiens conduits avec un échantillon représentatif de cadres dirigeants et responsables du Groupe. Des plans d'actions de traitement des risques pertinents sont ensuite décidés et appliqués pour maîtriser ces risques.

Les « Top-Risques Groupe » (composés des « Top-Risques Direction » et des « Top-Risques Transversaux ») sont revus deux fois par an par le Comité de Direction Générale.

- Des dispositifs particuliers de gestion et de contrôle des risques permettent de couvrir des risques spécifiques.

La Charte éthique actualisée et complétée en 2010, mise à disposition de tous les salariés du Groupe en accès immédiat depuis le portail intranet du Groupe, est déployée auprès de l'ensemble des cadres du Groupe, auxquels il a été demandé d'adhérer formellement. Le comité éthique présidé par le Secrétaire Général se réunit chaque trimestre. Un réseau international de *Chief Ethics Officers* relaie la démarche dans tous les pays où le Groupe exerce son activité et assure le reporting au Comité Éthique des cas et problèmes rencontrés localement.

Un dispositif de lutte contre la fraude placé sous la responsabilité du comité éthique du Groupe qui en délègue l'animation, les opérations d'investigation, le suivi des dossiers et le reporting à la direction de la sûreté du Groupe.

La direction de la sûreté Groupe, placée sous l'autorité du Secrétariat Général, est chargée de définir et de coordonner, au plan mondial, l'ensemble des actions visant à protéger les salariés et les actifs matériels et immatériels du Groupe (hors Faurecia) contre les risques résultant d'actes de malveillance de toute nature.

La direction des affaires juridiques du Groupe, rattachée au Secrétariat Général, assure l'élaboration ou la vérification des engagements contractuels pris par le Groupe et s'assure de leur conformité avec les dispositions légales et réglementaires qui peuvent les régir. Elle est en charge de l'organisation de la défense des intérêts du Groupe dans les litiges qui peuvent l'opposer à des tiers. Elle contribue ainsi à limiter et à gérer les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé, en raison de sa situation d'employeur, de concepteur et de distributeur de véhicules, d'acheteur de composants et de fournisseur de services.

La direction du contrôle de gestion, placée sous l'autorité du Directeur financier, assure le pilotage de la performance économique du Groupe et à ce titre est chargée de proposer à la direction générale les objectifs annuels et pluriannuels, en termes de croissance, de marge opérationnelle et de rentabilité des capitaux employés. À cet effet, elle anime les processus d'élaboration de plan à moyen terme (PMT) et cadrage budgétaire. Afin d'assurer le respect des objectifs retenus, elle établit avec les domaines, les budgets annuels, les prévisions actualisées et les estimés mensuels. Elle contrôle les résultats des directions opérationnelles et des projets et assure le reporting de synthèse. En outre, elle a en charge des missions de caractère économique, notamment pour le domaine automobile, tels que calcul et fourniture des prix de revient des produits, contrôle des prix de vente, contrôle de la rentabilité des projets, pilotage financier des coopérations industrielles avec les autres constructeurs et des négociations à mener lors des opérations de fusions, acquisitions, cessions, etc., ainsi que la normalisation des règles et standards de gestion.

- Le contrôle de la bonne application de ces dispositifs de maîtrise de risques par la direction de l'audit et du management des risques

La direction de l'audit et du management des risques vérifie, via des missions d'audit, le respect de l'ensemble des Règles de Fonctionnement édictées, ainsi que le déploiement dans l'ensemble des directions du Groupe des dispositifs généraux et particuliers de maîtrise de risques. Le plan d'audit annuel, défini en toute indépendance, est élaboré à partir des « Top-Risques Groupe » et est soumis pour validation à la direction générale et présenté au comité financier et d'audit du Conseil de Surveillance. La direction de l'audit et du management des risques évalue également le degré de maturité des dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre et émet, le cas échéant des recommandations visant à améliorer leur efficacité. 107 missions ont été réalisées en 2012 sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

- La fonction de supervision et de contrôle du Conseil de Surveillance

Au sein du Conseil de Surveillance, le comité financier et d'audit s'assure du suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend connaissance des informations qui lui sont communiquées par le Secrétariat Général relatives aux dispositifs en place et à leur degré de maturité, à la cartographie des risques, en particulier des risques significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable.

Il examine également les principes d'organisation et de fonctionnement de l'Audit interne, donne son avis sur le plan d'audit et est informé des résultats des missions réalisées en exécution de ce plan ainsi que des missions de contrôle de suivi des recommandations aux services audités. Comme exposé au paragraphe 1.2.3.1 ci-dessus, une séance du comité financier et d'audit a été exclusivement dédiée à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en mars 2012 pour poursuivre cet objectif.

Ponctuellement, le comité financier et d'audit peut également être saisi par le Directoire, le Directeur de l'Audit et du Management des Risques ou les Commissaires aux Comptes pour tout événement qu'ils estimeraient pouvoir exposer le Groupe à un risque significatif.

2.4.2. Banque PSA Finance

Conformément au règlement n° 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par Banque PSA Finance s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de contrôle qui est assuré par les unités opérationnelles.

Banque PSA Finance (BPF) a défini dans une Charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La Charte de contrôle interne de la banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la banque.

Le dispositif de contrôle permanent

Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne.

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant

les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Ces contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

Le contrôle permanent

Contrôle de second niveau, ces différentes missions, couvertes par trois départements, concernent le contrôle de la conformité, le contrôle des risques opérationnels des sociétés financières, y compris les entités Assurances, et des structures centrales ainsi que le contrôle de la comptabilité et des prestations assurées par le groupe PSA Peugeot Citroën pour le compte de Banque PSA Finance, c'est-à-dire Finance/Trésorerie et Informatique.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire, et s'assure à ce titre de la prise en compte des évolutions de la réglementation notamment dans les systèmes d'information.

Les missions du contrôle des risques opérationnels des sociétés financières et des structures centrales portent sur l'appréciation récurrente du niveau de la maîtrise des risques opérationnels dans les structures de la banque, ainsi que chez les prestataires, et sur l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans les structures de la banque. Ce département contrôle notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de 1er niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Le département du contrôle des risques opérationnels relevant de la comptabilité, des prestations informatiques, du refinancement et de la trésorerie assure le contrôle récurrent de l'ensemble de ces activités. Il a notamment développé pour la comptabilité le contrôle sur certificat, document signé des responsables financiers des filiales et succursales de la banque attestant à l'issue de chaque clôture de l'exécution et du résultat des contrôles clés sur les risques comptables majeurs.

Ces départements disposent d'une cartographie des risques, outil recensant les principaux risques auxquels la banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de Banque PSA Finance, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de 1er niveau et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de second niveau et enfin le risque résiduel.

Fonction Filière « Risques »

Rattachée au Secrétariat Général, cette fonction réglementaire demandée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en 2010 s'assure de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance de tous les risques de la banque à l'exception du risque de non-conformité. Elle en assure le suivi consolidé et le reporting au comité exécutif et au comité d'audit de BPF.

Elle intègre dans le pilotage global des risques de la banque les éléments afférents au pilier II du dispositif de Bâle.

Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, assuré par le service d'audit de BPF, contrôle de 3e niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il exerce son activité sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la banque, y compris la sous-traitance.

La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif.

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit de BPF, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit de BPF se réunit au minimum quatre fois par an.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion de contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

La base organisationnelle du contrôle interne de la banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers. Ceux-ci s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Celles-ci concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales, les principales orientations de la banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment :

- les risques de crédit, où les évolutions des impayés et des pertes sont examinées, et les performances analysées des outils de sélection du risque. Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision les évolutions de dispositif Bâle II ;
- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés dans un comité de crédit Groupe ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement et de la gestion du risque de taux de la banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

2.4.3. Faurecia

Le Conseil d'Administration de Faurecia, dans l'exercice de sa mission, s'appuie sur le comité d'audit qui joue un rôle essentiel notamment dans le suivi (a) du processus d'élaboration et de contrôle de l'information financière, (b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (c) du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes et qui procède à un examen détaillé des opérations financières significatives et à la revue du tableau de bord financier du Groupe.

Au sein de Faurecia, le contrôle interne est un dispositif du Groupe qui comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures accessibles à tous les personnels du groupe à travers le réseau intranet et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe pris dans son ensemble qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le contrôle interne a pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et/ou le Conseil d'Administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de chaque société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Plus précisément, il concerne aussi le contrôle des programmes qui vise à suivre, en acquisition, en conception puis en fabrication, les contrats de fourniture d'équipements complexes à un constructeur automobile, ainsi que le contrôle comptable et financier, qui a pour objectif de garantir le bon traitement de l'information financière et comptable et d'assurer ainsi à l'entreprise la réactivité nécessaire.

La direction de l'audit interne revoit principalement le dispositif de contrôle interne comptable et financier et ses évolutions. Elle veille à l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence de l'ensemble du dispositif, s'assure en permanence du respect des procédures à travers ses nombreuses missions s'appuyant sur des tests et des vérifications. En cas de manquement elle s'assure de la bonne mise en œuvre des plans d'actions correctifs au moyen d'un suivi à 3, 6 et 12 mois et rend compte de l'efficacité du contrôle interne. Dans un souci d'amélioration constante, de dissémination au niveau mondial des bonnes pratiques identifiées et de suivre le groupe dans ses zones de développement, la direction de l'audit interne en 2012 a renforcé ses propres équipes dans ses antennes régionales hors d'Europe en Chine et aux États-Unis.

2.5. ÉLABORATION DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

En complément de la démarche de gestion des Risques décrite ci-avant, qui s'applique à elle comme à toute autre direction du groupe PSA Peugeot Citroën, la direction financière a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne spécifique à l'élaboration et à la publication de l'information comptable et financière.

2.5.1. Organisation comptable et financière

La direction financière dispose d'un référentiel technique et organisationnel « Nordic » comprenant : les normes comptables et de consolidation Groupe, les bonnes pratiques comptables, les normes de comptabilité intégrée, les normes de gestion finance, les normes de financement et trésorerie et les normes liées à la fiscalité. Ce référentiel est accessible à tous les salariés du Groupe de manière à garantir une application uniforme des normes. Chaque nature de norme dispose d'un correspondant responsable de la mise à jour.

Les normes comptables décrivent les principes comptables applicables à l'ensemble des filiales du Groupe, par référence aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne, en tenant compte des choix comptables ou des anticipations autorisées décidées par le Groupe. Elles précisent notamment les traitements et schémas d'écritures comptables relatifs aux opérations complexes et/ou nouvelles. Les normes comptables sont déclinées de façon spécifique dans le secteur bancaire et chez Faurecia.

Le référentiel de bonnes pratiques comptables élaboré par la direction de la comptabilité automobile est accessible à l'ensemble des salariés de la division Automobile du Groupe. Il contribue à l'application uniforme des bonnes pratiques identifiées au sein du Groupe en termes de qualité comptable et de contrôle interne.

Un calendrier de gestion Groupe, établi par la direction centrale du contrôle de gestion, est diffusé annuellement à l'ensemble des services comptables, financiers et de gestion du Groupe. Il fixe notamment pour chaque période mensuelle les différentes dates d'arrêtés comptables, de reporting et de comités de résultats. De même la direction de la consolidation établit et diffuse au travers d'une norme le planning de transmission et d'intégration des liasses de consolidation des filiales.

Les systèmes d'information comptables et financiers développés et/ou mis en œuvre dans le Groupe par la direction informatique répondent aux besoins exprimés par les services utilisateurs (comptabilité, consolidation, gestion, finance, trésorerie). Chaque application fait l'objet d'une classification en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité des informations transmises ou produites. Cette classification détermine le niveau d'exigence de la gestion des accès (confidentialité et traçabilité) ainsi que celui des plans de continuité et de reprise d'activité (disponibilité et intégrité). Les procédures d'archivage et de sauvegarde des données informatisées, mises en œuvre, permettent de respecter les obligations légales en termes de conservation des données et de reconstituer les pistes d'audit en termes de traçabilité de l'information.

Afin de garantir le maintien et l'amélioration de la qualité comptable et du contrôle interne au sein de la division Automobile du Groupe, il a été institué dans chaque service comptable des directions de tutelle concernées un « plan de qualité comptable » placé sous l'autorité du Directeur financier. Ce plan rassemble l'ensemble des actions menées en interne afin de mettre en œuvre les recommandations issues des audits internes et externes mais aussi les améliorations identifiées par les équipes elles-mêmes. Tous les semestres, une réunion de suivi du plan de qualité comptable, présidée par le Directeur financier du Groupe, permet aux opérationnels de décrire l'avancée des plans d'actions.

2.5.2. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'information financière mise à la disposition de tiers par le Groupe est constituée des états financiers consolidés du Groupe et sociaux de la société Peugeot S.A., arrêtés par le Directoire et diffusés après examen par le Conseil de Surveillance, des analyses de gestion sur ces états financiers et des communiqués de presse diffusés par le Groupe.

Les résultats consolidés mensuels, semestriels et annuels sont validés conjointement par les services comptables, le service consolidation, le contrôle de gestion central ainsi que les services de gestion de chaque direction. Ils font l'objet d'un reporting établi sur la base des comptes consolidés complets du Groupe, examiné mensuellement par la direction générale.

L'élaboration des états financiers consolidés du Groupe est un processus assuré par la direction de la consolidation (en charge également des normes comptables), à partir des comptes « retraités » des sociétés du Groupe hors Faurecia, établis conformément aux normes et interprétations du référentiel comptable IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, et de la sous-consolidation

du groupe Faurecia. Les comptes des filiales du Groupe sont établis sous le contrôle des directions comptables et financières des différentes divisions du Groupe (Automobile, Équipement Automobile, Transport et Logistique, Financement). Ces dernières assurent la justification et la validation des comptes sociaux et retraités en liaison avec les directions opérationnelles et la direction du contrôle de gestion (co-validation systématique). La direction de la consolidation établit mensuellement les comptes consolidés du Groupe, qui répondent aux besoins de gestion interne et aux besoins de publication externe pour les clôtures semestrielle et annuelle. Elle établit également les comptes sociaux et retraités de Peugeot S.A. Elle prend en compte les travaux des Commissaires aux Comptes.

La consolidation des comptes est réalisée par des équipes dédiées au niveau du Groupe, au niveau de BPF et ses filiales, ainsi qu'au niveau de Faurecia. L'ensemble des sociétés consolidées transmettent chaque mois à l'équipe dédiée concernée leurs états financiers détaillés, établis conformément aux normes du Groupe (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie et états analytiques) pour intégration aux comptes consolidés. Chaque filiale est responsable de l'établissement régulier d'un état de rapprochement entre ses capitaux propres sociaux et ses capitaux propres établis conformément aux normes du Groupe et cet état est contrôlé par l'équipe de consolidation afin de vérifier en particulier la comptabilisation des impôts différés. Toutes les écritures de consolidation sont contrôlées et tracées. Une analyse globale des variations des principaux postes de compte de résultat, bilan ou tableau des flux de trésorerie consolidés est réalisée et diffusée chaque mois à la direction générale.

La fiabilité des données transmises par les filiales est contrôlée à la fois par leurs équipes de contrôle de gestion, par les directions comptables et financières des divisions et par la direction de la consolidation.

Les états financiers des filiales sont centralisés à l'aide du logiciel Magnitude implanté dans toutes les filiales consolidées afin de garantir la sécurité et la traçabilité des données.

Les engagements hors bilan sont identifiés au sein de chacune des sociétés du Groupe et sont transmis au service de consolidation des comptes.

Les dispositifs de contrôle des actifs sont basés sur des inventaires annuels des stocks détenus par PSA, mais aussi par des inventaires des immobilisations corporelles détenues sur les sites du Groupe, organisés par rotation une fois tous les trois ans. Ces inventaires sont réalisés selon des procédures strictes en termes de séparation des tâches et de contrôle des comptages, qui en garantissent la fiabilité.

Les orientations de placement et de financement ainsi que l'évaluation de l'ensemble des risques de contreparties auxquelles le Groupe est exposé du fait de ses opérations sur les marchés financiers sont validées par la direction financière.

La direction de la communication financière rattachée hiérarchiquement à la direction financière est responsable de toutes les opérations de communication auprès des investisseurs et des autorités de marchés financiers. Elle coordonne notamment les opérations de rédaction du document de référence annuel par les différentes entités contributrices du Groupe et veille au respect du planning d'élaboration et de diffusion, et ce en concertation avec les Commissaires aux Comptes. La direction du contrôle de gestion est responsable quant à elle de l'élaboration et de la présentation des données financières de synthèse en termes d'analyses de résultats ou de prévisions.

2.6. DILIGENCES AYANT SOUS-TENDU LA PRÉPARATION DU RAPPORT

Les diligences mises en œuvre pour établir ce rapport ont principalement consisté à :

- recenser l'ensemble des pratiques existant au sein des directions opérationnelles du Groupe concernant l'existence de procédures et la réalisation d'analyses des risques ainsi que leur mise à jour périodique ;
- vérifier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne du Groupe avec les principes généraux posés par le cadre de référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- de manière plus détaillée, s'assurer, au niveau de la direction financière et avec le soutien des équipes comptables, de consolidation, de communication financière et de gestion, que les processus de production et d'arrêté des comptes du Groupe respectent les critères de qualité définis pour chaque catégorie d'opérations par le guide d'application intégré au cadre de référence.

16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Peugeot S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 18 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars		**Ernst & Young et Autres**	
Loïc Wallaert	Jean-Louis Simon	Christian Mouillon	Marc Stoessel

17

UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

17.1. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI 224

17.1.1. Une gestion responsable de l'emploi face à de nouveaux défis 224

17.1.2. L'Organisation du temps de travail 230

17.1.3. Le développement des talents 234

17.1.4. La Rémunération 237

17.2. LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : NOTRE PREMIÈRE EXIGENCE 242

17.2.1. Le Système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail 242

17.2.2. Les résultats en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles 245

17.2.3. Accords et commissions mixtes santé et sécurité 247

17.3. DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 248

17.3.1. Promouvoir la diversité 248

17.3.2. Égalité de traitement 249

17.3.3. La prévention des situations de harcèlement, discrimination et violence au travail 253

17.4. NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE PORTÉE PAR UN DIALOGUE INTERNATIONAL 254

17.4.1. Un accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise 254

17.4.2. Des instances de dialogue social internationales 256

17.4.3. Une forte dynamique contractuelle 257

17.5. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES 258

17.5.1. Politique d'attribution 258

17.5.2. Options d'achat d'actions 258

17.5.3. Actions gratuites 258

17.6. ACTIONNARIAT SALARIÉ 259

17.6.1. Le plan d'épargne Groupe 259

17.6.2. La participation des actionnaires salariés dans le capital 259

En tant qu'acteur majeur de la filière automobile au plan européen et mondial, PSA Peugeot Citroën fait face à des conditions économiques extrêmement difficiles sur ses principaux marchés. Dans ce contexte le Groupe a pris sans tarder les mesures pour prévenir les conséquences sur l'emploi, accompagner les changements et les personnes et préparer les conditions de son rebond. Ses priorités ont été doubles en 2012 : garantir la cohésion sociale à travers un dialogue social très actif recherchant des solutions responsables et innovantes et mettre en œuvre une mobilisation et un accompagnement des acteurs de l'entreprise pour réussir les challenges collectifs et individuels.

Le groupe PSA Peugeot Citroën est convaincu que le capital humain et la qualité des relations sociales représentent des atouts distinctifs pour l'entreprise et sont les conditions de son rebond et de son développement international et durable. Les femmes et les hommes qui s'impliquent au quotidien pour la réussite de l'entreprise sont au cœur de son engagement.

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La vision RH du Groupe est formulée ainsi : « mettre la dimension humaine au centre de la performance du Groupe ».

Elle s'attache à développer les quatre valeurs affirmées par l'entreprise et largement partagées :

- le respect ;
- la responsabilité ;
- l'audace ;
- le progrès continu.

Par ailleurs, quatre priorités animent l'action des professionnels RH du Groupe :

- le développement des ressources humaines ;
- le management et l'engagement ;
- le développement responsable et la cohésion sociale ;
- la performance opérationnelle RH.

Des politiques sont définies, notamment en matière de développement RH et de relations sociales, santé et sécurité.

En l'occurrence, la politique de Développement des Ressources Humaines, renouvelée en juin 2010 et mise en œuvre à l'échelle mondiale, s'articule au sein du Groupe autour de sept axes :

- chaque salarié du Groupe est acteur de son développement professionnel ;
- chaque manager est responsable du développement de son équipe ;
- tout salarié bénéficie d'un entretien individuel annuel ;
- les filières professionnelles, à travers les métiers qui les composent, définissent des parcours de carrière ;
- la formation est un investissement majeur pour l'entreprise et pour chacun de ses salariés ;
- la mobilité professionnelle permet, aux salariés qui le souhaitent, d'enrichir leur parcours de carrière et de développer leurs compétences ;
- le Groupe met en œuvre une gestion responsable de l'emploi.

UNE ANTICIPATION ET UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES TRANSFORMATIONS

PSA Peugeot Citroën, soucieux de garantir le bon déroulement social des transformations et des grandes évolutions industrielles ou technologiques, systématise la mise en place de mesures d'accompagnement. Chaque projet de transformation impose le déploiement d'une démarche structurée permettant l'analyse des impacts et des conséquences ainsi que la préparation de ces mesures d'accompagnement.

Confronté à une baisse sans précédent de la demande automobile, le Groupe a mis en œuvre le dispositif d'adaptation de ses ressources en compétences à ses besoins. Ce dispositif a été présenté lors d'un Comité Central d'Entreprise en décembre 2011 en conformité avec son engagement responsable et en veillant à apporter un accompagnement individuel à chaque salarié. Ce dispositif d'accompagnement, conforme à l'accord de 2010 « sur la nouvelle dynamique de l'emploi et des compétences », comportait des mesures internes et externes et innovait avec le lancement d'un dispositif d'accompagnement : « Top Compétences ». Grâce à une excellente mobilisation, ce dispositif a atteint ses principaux objectifs sur l'année 2012.

Le 25 juillet 2012, un projet de réorganisation des activités industrielles et de réduction des effectifs de PCA France a été présenté au Comité Central d'Entreprise. Ces mesures, contribuant au redressement du Groupe, comportent l'arrêt de la production d'Aulnay et la revitalisation du site ainsi que l'adaptation du dispositif industriel de Rennes, préalable à des investissements futurs. Par ailleurs, un ajustement des effectifs de structure sera poursuivi au moyen de 3 600 départs volontaires.

Pendant la phase de consultation des instances représentatives du personnel, l'entreprise a souhaité entretenir un dialogue permanent avec les organisations syndicales, d'abord par la réunion régulière de groupes de concertation, puis par l'engagement de négociations portant sur les problématiques identifiées par les partenaires sociaux touchant à l'accompagnement des différentes catégories de personnel et aux mesures adaptées.

À chaque étape de la mise en œuvre de son plan de redressement, PSA Peugeot Citroën affirme son sens des responsabilités et son ouverture au dialogue, ainsi que le respect des engagements pris.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2012

Effectifs	
Les effectifs inscrits	204 287
Le taux de féminisation du Groupe	22 %
Politique contractuelle*	
Nombre d'accords signés	78
Sécurité*	
Le Taux de Fréquence Management**	1,99
Le Taux de Fréquence***	1,78
Formation*	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	102 391 (soit 83 %)

* *Périmètre hors Faurecia.*

** *Taux de Fréquence Management = Taux de Fréquence des accidents avec arrêt incluant les salariés du Groupe (hors Faurecia) et les intérimaires.*

*** *Taux de Fréquence = Taux de Fréquence des accidents avec arrêt des salariés du Groupe (hors Faurecia).*

UN REPORTING SOCIAL À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le Groupe consolide et publie des indicateurs sur la gestion de ses ressources humaines avec trois lignes directrices : transparence, exhaustivité et qualité des informations. Ce processus de reporting social mobilise plus de 400 contributeurs dans toutes les filiales grâce à des outils de collecte interactifs et s'appuie sur une équipe centrale dédiée.

Les indicateurs sociaux publiés correspondent à l'application de l'article R. 225-105-1 du code de commerce (dispositif législatif « Grenelle 2 ») et aux recommandations du Global Reporting Initiative. Ils ont été établis sur le périmètre des filiales et sociétés contrôlées du groupe PSA Peugeot Citroën.

- Le périmètre « Automobile » comprend la division Automobile et la SCEMM.
- Les « Autres activités » sont composées de la société holding Peugeot S.A., PMTC France, PMTC Allemagne et PMTC Italie.

Les effectifs des joint-ventures avec Dongfeng (DPCA), Changan (CAPSA), Toyota (TPCA), Fiat (Sevelsud) ou Renault (Française de Mécanique) ne sont pas consolidés dans le périmètre du Groupe.

En 2012, les modifications de périmètre sont les suivantes :

- SEVELNORD est désormais consolidé dans le périmètre « Autres activités » ;
- GEFCO n'est plus consolidé dans les indicateurs sociaux du Groupe.

Le présent document inclut des données de Faurecia, société cotée dont Peugeot S.A. détient 57,4 % du capital, conformément aux dispositions légales. Il est précisé que Faurecia, disposant d'une complète autonomie de gestion compte tenu de son activité, établit et publie, dans son propre document de référence, les indicateurs relevant de son activité et de sa politique de ressources humaines. Les informations générales concernent les divisions de PSA Peugeot Citroën hors Faurecia. Les politiques spécifiques que Faurecia met en œuvre sont décrites dans des paragraphes distincts, étant bien rappelé qu'elle dispose d'une complète autonomie de gestion de ses activités.

Des informations complémentaires à celles contenues dans ce document sont présentes dans le rapport « Responsabilité Sociale et Environnementale – *Orientations, engagements, indicateurs 2012* » ainsi que sur le site Internet *corporate* du Groupe.

17.1. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

17.1.1. UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS

Les métiers de l'industrie automobile évoluent au regard des nouveaux enjeux économiques, technologiques et environnementaux. Face à ces mutations et dans un contexte toujours plus international et concurrentiel, PSA Peugeot Citroën, responsable des femmes et des hommes qui s'investissent au quotidien pour l'entreprise, veille à maintenir l'humain au centre de ses préoccupations.

LA DÉMARCHE FILIÈRES-MÉTIERS

Dans une optique de moyen et de long terme, la démarche filières-métiers développée par PSA Peugeot Citroën est l'un des axes forts de la politique de développement des ressources humaines du Groupe. Elle vise à identifier les trajectoires qui conduisent les salariés, aujourd'hui en poste, aux emplois de demain.

Ensemble de compétences communes à différents métiers, une filière regroupe des métiers participant à une même finalité professionnelle. Au nombre de 20, les filières dessinent ainsi une cartographie des 113 métiers du Groupe. De là, sont déclinés les programmes de développement des compétences, les modalités d'acquisition des compétences, les parcours professionnels qualifiants et leurs passerelles entre métiers et filières, la mobilité et les orientations sur l'expertise.

Pour garantir l'excellence des compétences, tous les cursus de formation métier sont labellisés par l'Université PSA Peugeot Citroën suivant un audit structuré. En 2012, 40 cursus de formation ont été labellisés par l'Université portant ainsi à 94 le nombre de métiers labellisés.

La filière aide, d'une part, les salariés à mieux s'orienter et à préparer leur mobilité, et d'autre part, leurs managers à les accompagner dans cette démarche. Elle permet au Groupe d'anticiper les évolutions stratégiques des métiers, d'identifier les compétences futures et donc de préparer les transitions en minimisant les ruptures ou à-coups.

Lancé en septembre 2011, le portail intranet dédié à la démarche filières-métiers a rencontré un succès immédiat. Les 330 000 connexions enregistrées depuis son lancement montrent que cet outil répond à un véritable besoin des salariés du Groupe de mieux comprendre les parcours de carrière, les fonctions clés, les fonctions passerelles et l'offre de formation. Ce portail désormais incontournable pour toutes celles et ceux qui s'intéressent aux métiers du Groupe et à leur devenir professionnel est, depuis octobre 2012, disponible en version anglaise.

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Anticiper la transformation des métiers, mieux prévoir les compétences dont l'entreprise aura besoin et donner aux salariés une visibilité sur les évolutions et les mutations industrielles et technologiques, constituent autant d'enjeux majeurs pour le groupe PSA Peugeot Citroën. L'anticipation est nécessaire pour engager des politiques de formation, d'évolution, de mobilité professionnelle, de recrutement et de redéploiement des emplois et des compétences. Cette démarche relève de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La gestion prévisionnelle implique une analyse avec les partenaires sociaux, un échange sur les politiques mises en œuvre par l'entreprise et un diagnostic de leurs effets prévisibles sur l'emploi et les compétences en distinguant trois types de métiers : les métiers en tension, les métiers en équilibre et les métiers sensibles. Cette cartographie est partagée lors des Observatoires des Métiers et des Compétences, instances paritaires réunies au niveau de l'entreprise ainsi qu'au niveau de chacun des établissements. C'est un moyen qui a démontré son efficacité pour orienter les salariés issus d'un métier sensible vers des métiers en équilibre ou en tension qui proposent davantage d'opportunités.

Le 9 janvier 2012, une convention de lancement du dispositif d'accompagnement « Top Compétences » réunissait les acteurs de la fonction RH chargés de mettre en œuvre cet accompagnement ainsi que des cadres dirigeants et managers, des représentants des cabinets associés au dispositif et des représentants des organisations syndicales. Cette dernière a permis le partage de bonnes pratiques et la mobilisation des professionnels RH.

1 200 managers ont participé à une formation d'accompagnement de la mobilité de leurs collaborateurs. Une formation « Atout Mobilité » a été déployée auprès des collaborateurs en exprimant le besoin, pour les préparer et les soutenir dans leur mobilité professionnelle et la valorisation de leur parcours professionnel.

28 Espaces de Mobilité et de Développement Professionnel (EMDP) ont été créés localement ; chacun d'eux est composé de représentants de la fonction ressources humaines du site, de managers et d'intervenants extérieurs (cabinets de conseil en gestion de carrière et outplacement). Ces structures ont pour rôle de conseiller les salariés sur un changement d'activité, de les informer sur les différentes mesures proposées, de concrétiser et de sécuriser leur projet professionnel.

LA MOBILITÉ INTERNE : « TOP COMPÉTENCES », PRIORITÉ À L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS

Le dispositif d'accompagnement des mobilités internes « Top Compétences » initialisé en 2012, doit permettre de mieux répondre aux enjeux de compétitivité et de redéploiement des compétences. En effet, compte tenu de la diversité des métiers du Groupe en France et de la pénurie de ressources sur certains d'entre eux, PSA Peugeot Citroën a la capacité de proposer de nombreuses opportunités d'évolutions internes à ses salariés.

Au-delà des mobilités habituelles pratiquées dans le Groupe, le dispositif « Top Compétences » a ouvert des possibilités nouvelles de reconversion grâce à un effort accru de formation. Au sein des EMDP, et dans le respect de leur volontariat et de leur anonymat, les salariés sont informés sur les diagnostics issus des Observatoires des Métiers et des Compétences et les offres d'emplois internes. Divers

ateliers techniques sont proposés pour aider les salariés à préparer leur candidature en interne comme en externe (mise en valeur du parcours professionnel, préparation aux entretiens de mobilité, etc.). En 2012, plus de 50 rencontres métiers et 170 ateliers techniques ont été organisés.

Pour le volet formation, une équipe et un budget dédiés à « Top compétences » ont été constitués au sein de l'Université du Groupe. En relation avec l'ensemble des directions, l'Université étudie les besoins de formation des salariés et coordonne les travaux de conception, d'achat et de mise en œuvre auprès des différentes entités correspondantes. Sur l'année 2012, 1 039 mobilités professionnelles et reconversions ont été réalisées grâce à « Top Compétences », accompagnées par un programme de 60 000 heures de formation au total, soit 58 heures en moyenne par personne.

ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS EXTERNES

De manière à répondre plus spécifiquement aux besoins des salariés qui souhaitent s'orienter vers une mobilité professionnelle externe, un dispositif de prospection d'emplois sur le territoire via l'animation de réseaux régionaux et l'approche directe des entreprises locales est mis en œuvre. Cette approche, centrée sur le marché privé, est complétée par un accès facilité aux offres des collectivités locales et du secteur public. Ces offres tiennent ainsi compte des critères de lieu d'habitation des salariés.

À cela s'ajoutent des offres d'emploi collectées au niveau national auprès d'entreprises partenaires qui participent notamment aux forums emploi organisés par le Groupe. Ces rencontres permettent d'établir un contact direct entre les salariés et les entreprises dont les besoins en effectifs correspondent le mieux aux profils des salariés. Parallèlement, cela permet aux salariés de découvrir des entreprises dont ils n'avaient qu'une vue partielle et d'échanger directement avec les recruteurs sur le contenu des postes à pourvoir. En 2012, près de 20 forums emploi ou « *job datings* » ont eu lieu dans les locaux de Peugeot Citroën Automobiles.

Les EMDP, notamment au travers des cabinets de reclassement, interviennent de manière à sécuriser et à concrétiser les projets individuels des salariés. À titre d'exemple, elles apportent une aide concrète aux créateurs ou repreneurs d'entreprise (identifications des incidences patrimoniales, sociales, fiscales du projet, élaboration du business case et préparation des conditions concrètes d'exploitation). En 2012, 1 940 salariés de PCA France ont adhéré à une mesure de départ externe.

UN ENGAGEMENT POUR LA RÉINDUSTRIALISATION

PSA Peugeot Citroën est attentif aux territoires sur lesquels ses établissements sont implantés. De nombreux contacts sont noués de longue date avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, scolaires et universitaires ainsi qu'avec les acteurs et permettent de privilégier les ressources et le développement local. PSA Peugeot Citroën manifeste un engagement particulier en faveur de la filière automobile et a nommé en 2011 quatre Délégués Régionaux pour aider activement à la consolidation de la filière automobile française dans les régions.

Dans ses bassins d'implantation les plus anciens, l'entreprise est particulièrement vigilante aux impacts des transformations industrielles qu'elle connaît. Une structure est en place au sein de la Direction Industrielle du Groupe pour identifier des projets de ré industrialisation. En 2012 cette structure a recherché activement comment utiliser et valoriser les surfaces sous-utilisées ou libérées par la création d'activités industrielles nouvelles. Elle a permis d'anticiper la prospection d'activités nouvelles en orientant sa priorité sur la création d'emplois correspondant aux compétences des salariés de l'entreprise. À fin d'année 2012 le portefeuille d'activités prêtes à s'implanter sur le site d'Aulnay représentait déjà 1 250 emplois dont 1 000 créations nettes d'emplois.

Le Groupe affirme ainsi une volonté en faveur de la vocation industrielle des sites sur lesquels il opère et son engagement pour sauvegarder les emplois et les compétences de la filière automobile et plus généralement des filières industrielles porteuses d'avenir.

DES RECRUTEMENTS CIBLÉS

Au cours de l'année 2012, PSA Peugeot Citroën a recruté plus de 6 200 personnes en contrat à durée indéterminée au sein du Groupe. Destinés à soutenir les projets stratégiques du Groupe et sa croissance sur de nouveaux marchés, ces recrutements ciblés ont permis au Groupe de s'enrichir de compétences non disponibles en interne et de faire face à son développement à l'international. 1 700 recrutements ont accompagné la montée en puissance de l'usine de Kaluga en Russie. Plus de 1 000 recrutements ont permis de renforcer les forces de ventes dans les réseaux propres commerciaux dont la moitié à l'international.

FAURECIA : UNE ACTIVITÉ CONTRASTÉE EN FONCTION DES ZONES GÉOGRAPHIQUES ET DES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE CIBLÉES

Après une année 2011 marquée par une production automobile en croissance, Faurecia a vu en 2012 son niveau d'activité progresser sur la totalité des zones géographiques, à l'exception de l'Europe, en très net repli en fin d'année.

Au cours de cette année, les effectifs inscrits se sont accrus de 8 795 personnes, passant de 72 030 à fin 2011 à 80 825 à fin 2012, soit + 12,2 %. Cette évolution est liée au niveau d'activité pour 6 619 personnes et à des opérations de croissance externe pour 2 176 personnes.

Les dispositifs de redéploiement industriel et social auront concerné quinze sites et impacté plus de 1 156 emplois dans huit pays.

Les évolutions d'effectifs par région recouvrent des réalités très différentes compte tenu de l'impact combiné du niveau d'activité, des mesures de restructuration et des acquisitions.

Dans ce contexte, l'Europe voit ses effectifs inscrits croître de 5,9 % (3,6 % à périmètre constant), profitant ainsi pleinement de la participation de Faurecia à la consolidation d'un certain nombre de marchés, avec plus particulièrement, en France, l'acquisition de Plastal et la reprise des activités automobiles de Sora Composites, Mecaplast et Borgers.

L'évolution des effectifs inscrits en Amérique du Nord ressort à + 18,9 % à périmètre constant et à + 26,4 % en intégrant les effets de l'acquisition aux États-Unis de l'activité Intérieur d'automobile de Ford/ACH à Saline. Elle traduit la nette progression du Groupe sur ce marché.

En Amérique du Sud, les effectifs inscrits évoluent de manière significative avec une progression globale de 13 % confirmant le développement de Faurecia dans cette zone géographique.

Enfin, Faurecia poursuit sa croissance en Asie où les effectifs inscrits ont crû de 28,2 % confirmant ainsi tout le potentiel de développement de ce marché et la bonne dynamique commerciale acquise avec les constructeurs implantés dans cette zone.

ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES AUX BESOINS CHEZ FAURECIA

Porté par une forte croissance internationale, s'accompagnant de l'ouverture de nouvelles usines, et d'un nombre important de nouveaux programmes en développement, Faurecia a été amené à recruter en 2012 de manière significative dans les fonctions de production et de gestion de programmes.

Parallèlement, et afin de poursuivre le renforcement de son leadership technologique, le Groupe a embauché des ingénieurs dans les principaux centres de recherche et développement, ainsi que des experts pour chacun des grands domaines d'expertise.

53 % des recrutements ont été réalisés dans le domaine de la production, 23 % dans les fonctions ventes, recherche et développement et programmes, et 24 % dans les fonctions supports.

Les renforcements ont été principalement effectués dans les pays émergents en forte croissance dont la Chine (538), le Mexique (205), l'Inde (111) et le Brésil (48), mais également dans les pays où le Groupe a une présence fortement établie, à savoir les États-Unis (626), la France (324) et l'Allemagne (280) avec néanmoins un ralentissement dans ces deux derniers pays au cours du deuxième semestre.

Dans ce contexte, capitaliser sur l'expérience et le savoir-faire des ingénieurs et cadres reste clé pour Faurecia. Malgré un flux de recrutement élevé, le taux de postes pourvus en interne s'établit au global à 47 % en 2012. Il est nettement plus élevé si l'on considère les postes de l'encadrement supérieur (73,6 %). Ces résultats ont été atteints grâce à la mise en œuvre de solides plans de succession et de développement, issus des revues de personnel effectuées au moins une fois par an à tous les niveaux de l'entreprise (sites, divisions, groupes d'activités, Groupe).

INDICATEURS

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD SUR TROIS ANS PAR DIVISION G.1a
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

	2010	2011	2012
Automobile	120 880	122 879	117 374
Dont PCA	*68 503*	*70 423*	*66 804*
Banque PSA Finance	2 595	2 679	2 669
Faurecia	64 190	72 030	80 825
Autres activités	1 175	1 178	3 419
TOTAL	**188 840**	**198 766**	**204 287**

Entre 2011 et 2012, l'effectif CDI et CDD du Groupe a progressé de 5 521 salariés. Cet accroissement résulte pour partie d'une croissance externe sur le périmètre Faurecia (pour 2 076 personnes) et de la consolidation de SevelNord (pour 2 409 personnes).

Les abréviations CDI et CDD signifient respectivement « contrat de travail à durée indéterminée » et « contrat de travail à durée déterminée ».

Le solde des recrutements CDD par rapport aux fins de contrats est globalement positif de 381 personnes dont 699 personnes hors France.

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD SUR TROIS ANS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE G.1d
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	2012	76 136	28 596	12 642	117 374
	2011	81 324	28 822	12 733	122 879
	2010	79 592	29 766	11 507	120 865
Dont PCA	*2012*	*66 804*	*0*	*0*	*66 804*
	2011	*70 423*	*0*	*0*	*70 423*
	2010	*68 503*	*0*	*0*	*68 503*
Banque PSA Finance	2012	829	1 719	121	2 669
	2011	824	1 687	168	2 679
	2010	831	1 638	128	2 597
Faurecia	2012	13 136	33 271	34 418	80 825
	2011	12 557	31 331	28 142	72 030
	2010	12 772	29 513	21 904	64 189
Autres activités	2012	3 378	41	0	3 419
	2011	1 136	42	0	1 178
	2010	1 135	41	0	1 176
TOTAL	**2012**	**93 479**	**63 627**	**47 181**	**204 287**
	2011	95 841	61 882	41 043	198 766
	2010	94 330	60 958	33 539	188 827

54 % des effectifs travaillent aujourd'hui hors de France (31 % en Europe et 23 % hors Europe).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total
Automobile	65 506	29 727	22 141	117 374
Dont PCA	*38 205*	*13 439*	*15 160*	*66 804*
BPF	0	1 875	794	2 669
Faurecia	53 389	12 823	14 613	80 825
Autres activités	2 249	641	529	3 419
TOTAL	**121 144**	**45 066**	**38 077**	**204 287**

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE G.1d
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	France			Europe hors France			Hors Europe			Total		
	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres
Automobile	42 372	17 866	15 898	16 138	8 559	3 899	6 996	3 302	2 344	65 506	29 727	22 141
Dont PCA	*38 205*	*13 439*	*15 160*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*38 205*	*13 439*	*15 160*
BPF	0	490	339	0	1 335	384	0	50	71	0	1 875	794
Faurecia	7 080	2 667	3 389	22 701	5 866	4 704	23 608	4 290	6 520	53 389	12 823	14 613
Autres activités	2 249	607	522	0	34	7	0	0	0	2 249	641	529
TOTAL	**51 701**	**21 630**	**20 148**	**38 839**	**15 794**	**8 994**	**30 604**	**7 642**	**8 935**	**121 144**	**45 066**	**38 077**

- Sont considérés dans la catégorie « Cadres » les ingénieurs et managers ayant une évaluation de poste équivalente aux cadres en France.
- Sont considérés dans la catégorie « TAM » les Techniciens et Agents de Maîtrise.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS HOMMES – FEMMES INSCRITS EN CDI ET CDD PAR DIVISION G.1b
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	France		Europe hors France		Hors Europe		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Automobile	13 222	62 914	6 438	22 158	1 878	10 764	21 538	95 836
Dont PCA	*11 713*	*55 091*	*0*	*0*	*0*	*0*	*11 713*	*55 091*
BPF	485	344	890	829	48	73	1 423	1 246
Faurecia	3 024	10 112	8 393	24 878	10 040	24 378	21 457	59 368
Autres activités	558	2 820	12	29	0	0	570	2 849
TOTAL	**17 289**	**76 190**	**15 733**	**47 894**	**11 966**	**35 215**	**44 988**	**159 299**

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE G.1c G.15
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	20/29 ans		30/39 ans		40/49 ans		≥ 50 ans		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Automobile	3 495	12 807	7 373	29 046	5 568	26 925	5 102	27 058	21 538	95 836
Dont PCA	*1 207*	*4 242*	*3 379*	*15 148*	*3 360*	*17 619*	*3 767*	*18 082*	11 713	55 091
BPF	323	165	483	385	349	382	268	314	1 423	1 246
Faurecia	6 697	17 627	6 885	17 909	4 986	14 483	2 889	9 349	21 457	59 368
Autres activités	57	121	118	546	196	1 422	199	760	570	2 849
TOTAL	**10 572**	**30 720**	**14 859**	**47 886**	**11 099**	**43 212**	**8 458**	**37 481**	**44 988**	**159 299**

LES DÉPARTS G.2b

RÉPARTITION DES DÉPARTS CDI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

Automobile	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	1 298	1 149	579	3 026
Dont PCA	*968*	*0*	*0*	*968*
Licenciements individuels	549	528	777	1 854
Dont PCA	*370*	*0*	*0*	*370*
Ruptures de contrat pour motif économique	1 811	450	0	2 261
Dont PCA	*1 259*	*0*	*0*	*1 259*
Autres départs : retraites, décès, etc.	1 095	1 322	87	2 504
Dont PCA	*770*	*0*	*0*	*770*
TOTAL	**4 753**	**3 449**	**1 443**	**9 645**
Taux de départ Automobile	4,2 %	3,1 %	1,3 %	**8,6 %**
Dont Taux de départ PCA	*5,1 %*	*0 %*	*0 %*	***5,1 %***

Banque PSA Finance	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	17	56	0	73
Licenciements individuels	12	11	2	25
Ruptures de contrat pour motif économique	0	12	0	12
Autres départs : retraites, décès, etc.	16	25	0	41
TOTAL	**45**	**104**	**2**	**151**
Taux de départ	1,8 %	4,3 %	0,1 %	**6,2 %**

Faurecia	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	167	1 272	2 434	3 873
Licenciements individuels	249	789	3 464	4 502
Ruptures de contrat pour motif économique	238	270	123	631
Autres départs : retraites, décès, etc.	98	185	68	351
TOTAL	**752**	**2 516**	**6 089**	**9 357**
Taux de départ	1 %	3,5 %	8,4 %	**12,9 %**

Autres activités	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	81	6	0	87
Licenciements individuels	24	0	0	24
Ruptures de contrat pour motif économique	13	0	0	13
Autres départs : retraites, décès, etc.	33	0	0	33
TOTAL	**151**	**6**	**0**	**157**
Taux de départ	4,6 %	0,2 %	0 %	4,8 %

En 2012, le Groupe comptabilise 19 310 départs. Il en résulte un taux de départ de 10 %.

Le taux de départ est calculé en rapportant l'ensemble des départs CDI de l'année (les démissions, les départs pour motif économique, les licenciements individuels et les autres départs : retraites, décès, etc.) à l'effectif total CDI du Groupe au 31 décembre 2012.

RECRUTEMENTS G.2a

RECRUTEMENTS EN CDI
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	**2012**	**1 139**	**3 705**	**1 234**	**6 078**
	2011	4 739	2 050	2 087	8 876
	2010	2 660	1 605	2 110	6 375
Dont PCA	*2012*	*552*	*0*	*0*	*552*
	2011	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
	2010	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
BPF	**2012**	**48**	**104**	**21**	**173**
	2011	60	167	43	270
	2010	60	180	20	260
Faurecia	**2012**	**1 328**	**4 561**	**11 220**	**17 109**
	2011	490	3 198	9 369	13 057
	2010	195	2 230	6 440	8 865
Autres activités	**2012**	**17**	**4**	**0**	**21**
	2011	38	5	0	43
	2010	30	0	0	30
TOTAL	**2012**	**2 532**	**8 374**	**12 475**	**23 381**
	2011	5 327	5 420	11 499	22 246
	2010	2 945	4 015	8 570	15 530

RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS EN CDI PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	France			Europe hors France			Hors Europe			Total		
	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres
Automobile	**564**	**344**	**231**	**2 950**	**591**	**162**	**774**	**308**	**154**	**4 288**	**1 243**	**547**
Dont PCA	*259*	*75*	*218*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*259*	*75*	*218*
Banque PSA Finance	0	40	8	0	84	19	0	7	15	0	131	42
Faurecia	620	297	411	3 371	646	544	8 202	1 088	1 930	12 193	2 031	2 885
Autres activités	**0**	**4**	**13**	**0**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8**	**13**
TOTAL	**1 184**	**685**	**663**	**6 321**	**1 325**	**725**	**8 976**	**1 403**	**2 099**	**16 481**	**3 413**	**3 487**

RECRUTEMENTS EN CDD
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	**1 015**	**1 801**	**123**	**2 939**
Dont PCA	*863*	*0*	*0*	*863*
Banque PSA Finance	63	122	9	194
Faurecia	424	3 067	8 590	12 081
Autres activités	**11**	**0**	**0**	**11**
TOTAL	**1 513**	**4 990**	**8 722**	**15 225**

17.1.2. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL G.4

Dans tous les pays, le Groupe pratique des durées de travail toujours inférieures ou égales aux durées légales et professionnelles.

DES MESURES POUR PRÉSERVER L'EMPLOI ET POUR S'ADAPTER AUX VARIATIONS DE L'ACTIVITÉ

Le recours à l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) constitue une mesure alternative au chômage et aux licenciements pour motif économique. En 2012, il a permis au Groupe de préserver l'emploi dans un contexte de récession du marché automobile en Europe, tout en développant les compétences des salariés pour préserver l'avenir.

Les conventions locales signées avec l'État prévoient une rémunération garantie de 75 % du salaire brut durant les jours chômés (soit environ 95 % du net sur le mois). Les salariés volontaires peuvent bénéficier de formations durant ces périodes de chômage, afin de développer leurs compétences et connaissances, tout en complétant leur revenu d'une allocation formation pour atteindre le maintien à 100 % de leur rémunération durant ces périodes d'activité partielle.

HEURES DE CHÔMAGE PARTIEL
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		Total
Automobile	**2012**	**7 093 162**
	2011	2 656 547
	2010	1 737 650
Dont PCA	*2012*	*5 313 938*
	2011	*ND*
	2010	*ND*
Banque PSA Finance	**2012**	**208**
	2011	0
	2010	20
Faurecia	**2012**	**1 328 034**
	2011	ND
	2010	ND
Autres activités	**2012**	**15 279**
	2011	0
	2010	14 840
TOTAL	**2012**	**8 436 683**
	2011	ND
	2010	ND

En 2012, 8,44 millions d'heures ont été chômées dans le Groupe.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	**2012**	**368 951**	**697 341**	**588 819**	**1 655 111**
	2011	691 586	689 844	1 070 666	2 452 096
	2010	873 535	1 016 890	1 430 435	3 320 860
Dont PCA	*2012*	*262 978*	*0*	*0*	*262 978*
	2011	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
	2010	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
BPF	**2012**	**19 230**	**36 143**	**0**	**55 373**
	2011	19 415	37 455	27	56 897
	2010	20 785	30 130	0	50 915
Faurecia	**2012**	**144 366**	**1 809 622**	**7 618 538**	**9 572 526**
	2011	ND	ND	ND	ND
	2010	ND	ND	ND	ND
Autres activités	**2012**	**12 176**	**0**	**0**	**12 176**
	2011	10 643	0	0	10 643
	2010	7 545	0	0	7 545
TOTAL	**2012**	**544 723**	**2 543 106**	**8 207 357**	**11 295 186**
	2011	ND	ND	ND	ND
	2010	ND	ND	ND	ND

Le temps de travail s'apprécie dans un cadre de modulation annuelle ou pluriannuelle.

L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

La conciliation vie personnelle/vie professionnelle est une véritable préoccupation et peut parfois être une source de stress. C'est pourquoi PSA Peugeot Citroën s'attache à proposer aux salariés des formules d'aménagements individualisés.

Dans la mesure du possible, le Groupe répond favorablement aux demandes des salariés souhaitant travailler à temps partiel. Ces aménagements individualisés s'effectuent en conciliant les souhaits des salariés et le bon fonctionnement des services et répondent également à des situations légales ou médicales. Des solutions adaptées sont donc recherchées : temps partiel à la journée ou demi-journée, temps partiel en heures, etc. Le temps partiel est choisi et non imposé par le Groupe.

En concertation avec les partenaires sociaux, le Groupe a déployé le télétravail à titre expérimental dans deux directions en France afin d'observer son impact sur le bien-être des salariés, les relations de travail et l'efficacité opérationnelle des services.

Ainsi, au cours du premier semestre 2012, une centaine de salariés volontaires ont testé le télétravail à raison de 1 ou 2 jours par semaine. À l'issue de cette période, les télétravailleurs et leurs managers ont participé à un retour d'expérience qui a mis en lumière leur satisfaction quant à cette nouvelle organisation du travail et ses conditions de mise en œuvre. Les télétravailleurs, femmes et hommes de toutes les générations, ont mis en évidence une diminution de la fatigue et du stress liés aux transports, un impact positif sur la conciliation vie privée/vie professionnelle et un gain en termes de concentration et d'efficacité.

Au regard du bilan de cette expérimentation, les organisations syndicales et la Direction ont décidé d'engager des négociations dans le but d'aboutir à la signature d'un accord télétravail en 2013.

SALARIÉS À TEMPS PLEIN

Dans tous les pays, le Groupe pratique des durées de travail toujours inférieures ou égales aux durées légales et professionnelles.

SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Un salarié à temps partiel est un salarié dont la durée normale de travail, calculée sur une base hebdomadaire ou en moyenne sur une période d'emploi pouvant aller jusqu'à un an, est inférieure à celle d'un travailleur à temps plein comparable.

Chaque fois que cela est possible, l'entreprise répond favorablement aux demandes des salariés souhaitant travailler à temps partiel. Ces aménagements individualisés s'effectuent en conciliant les souhaits des salariés et le bon fonctionnement des services. Des solutions adaptées sont recherchées : temps partiel à la journée ou demi-journée, temps partiel en heures, travail une semaine sur deux, etc.

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD À TEMPS PARTIEL
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	**2012**	**2 293**	**6 966**	**6**	**9 265**
	2011	2 180	2 800	18	4 998
	2010	2 715	2 760	10	5 485
Dont PCA	*2012*	*2 135*	*0*	*0*	*2 135*
	2011	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
	2010	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
BPF	**2012**	**45**	**309**	**0**	**354**
	2011	44	302	0	346
	2010	45	190	0	235
Faurecia	**2012**	**1 208**	**1 596**	**0**	**2 804**
	2011	ND	ND	ND	ND
	2010	ND	ND	ND	ND
Autres activités	**2012**	**104**	**5**	**0**	**109**
	2011	66	5	0	71
	2010	65	0	0	65
TOTAL	**2012**	**3 650**	**8 876**	**6**	**12 532**
	2011	ND	ND	ND	ND
	2010	ND	ND	ND	ND

Au 31 décembre 2012, le Groupe comptait 12 532 salariés travaillant à temps partiel dans le monde, répartis en un pourcentage de 48 % de femmes et de 52 % d'hommes.

CONGÉS MATERNITÉ, PATERNITÉ ET PARENTAUX

Les congés maternité et congés paternité sont comptabilisés en fonction des législations locales et respectent, dans chaque pays, les durées légales.

On entend par congés parentaux la possibilité qu'ont les salariés, dans certains pays, de s'absenter dans les années suivant la naissance, pour l'éducation de leurs enfants.

NOMBRE DE SALARIÉES EN CONGÉS MATERNITÉ, PATERNITÉ ET PARENTAUX PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	Congés maternité				Congés paternité				Congés parentaux			
	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total
Automobile	484	491	360	1 335	1 848	711	495	3 054	196	599	46	841
Dont PCA	*120*	*75*	*153*	348	*1 400*	*349*	*370*	2 119	*49*	*14*	*24*	87
BPF	0	65	12	77	0	10	8	18	0	42	7	49
Faurecia	541	163	192	896	734	203	300	1 237	683	187	90	960
Autres activités	2	1	7	10	45	9	8	62	2	1	1	4
TOTAL	**1 027**	**720**	**571**	**2 318**	**2 627**	**933**	**811**	**4 371**	**881**	**829**	**144**	**1 854**

ABSENTÉISME ET SES MOTIFS G.5

Au total, on compte 11 574 860 heures d'absences rémunérées hors congés, dont 8 680 142 heures d'absences maladies, 686 534 heures d'absences maternité, 812 810 heures d'absences liées aux accidents et 1 395 374 heures pour divers motifs.

En 2012, sur 366 millions d'heures travaillées, l'absentéisme maladie s'établit autour de 2,4 %.

HEURES D'ABSENCES RÉMUNÉRÉES HORS CONGÉS
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France		Europe hors France		Hors Europe		Total	
		Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences
Automobile	**2012**	**3 757 531**	**1 350 693**	**1 359 880**	**598 152**	**526 339**	**207 497**	**5 643 750**	**2 156 342**
	2011	3 542 970	551 324	1 360 849	683 650	976 272	835 882	5 880 091	2 070 857
	2010	3 586 680	559 245	1 540 460	830 100	452 235	248 600	5 579 375	1 637 945
Dont PCA	*2012*	*2 806 074*	*1 126 492*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 806 074*	*1 126 492*
	2011	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
	2010	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
BPF	**2012**	**15 601**	**6 227**	**73 733**	**72 790**	**1 211**	**2 124**	**90 545**	**81 141**
	2011	24 003	7 606	72 053	55 855	246	2 039	96 302	65 499
	2010	28 775	12 115	85 990	45 395	85	580	114 850	58 090
Faurecia	**2012**	**583 963**	**41 546**	**1 658 180**	**145 804**	**568 350**	**452 004**	**2 810 493**	**639 354**
	2011	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	2010	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Autres activités	**2012**	**133 658**	**17 065**	**1 696**	**816**	**0**	**0**	**135 354**	**17 881**
	2011	60 482	5 649	1 978	308	0	0	62 460	5 957
	2010	59 400	4 285	1 275	305	0	0	60 675	4 590
TOTAL	**2012**	**4 490 753**	**1 415 531**	**3 093 489**	**817 562**	**1 095 900**	**661 625**	**8 680 142**	**2 894 718**
	2011	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	2010	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

17.1.3. LE DÉVELOPPEMENT DES TALENTS

La politique sociale du groupe PSA Peugeot Citroën s'adapte sans cesse à l'évolution de son environnement externe, mais également aux attentes de ses salariés. Elle s'attache à donner du sens à ses actions, pour créer la confiance. Loin des concepts théoriques, chaque initiative trouve sa raison d'être dans un engagement partagé entre direction et salariés.

17.1.3.1. MANAGER LES TALENTS G.11a

En 2012, après la refonte de l'Entretien Individuel à l'échelle mondiale, le nouveau dispositif *Talent Review* permet désormais une revue unifiée et cohérente de l'ensemble des salariés cadres et techniciens agents de maîtrise du Groupe. En partant du processus existant « Comité de Carrière », les managers du Groupe accompagnés par la fonction ressources humaines identifient tous les ans entre mai et septembre pour chaque membre de leurs équipes les hypothèses de mobilité et un pronostic de carrière. Ce pronostic de carrière, fondé sur une évaluation de la performance et du potentiel de chaque collaborateur, se place dans une perspective de carrière à moyen terme de sept ans. Cette appréciation du potentiel de chaque collaborateur est ensuite confrontée à l'avis d'un collège managérial (la *Talent Review*) qui, via la construction des plans de remplacement, identifie les « talents » du Groupe et décide de leur développement de carrière renforcé grâce à l'inscription dans un *Talent Pool*. Les *Talent Pool* bénéficient ainsi d'un programme de développement spécifique et d'une attention particulière dans leur gestion de carrière. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Diversité Groupe, un accent particulier est mis lors de ces *Talent Review* sur l'accès des femmes et des non Français à des postes à responsabilité.

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL, VECTEUR DE LA PERFORMANCE G.11b

L'Entretien Individuel annuel est un acte managérial fort et un levier essentiel de la gestion de la performance.

Depuis 2011, l'Entretien Individuel chez PSA Peugeot Citroën se compose de trois parties :

1. l'évaluation de la maîtrise globale de la fonction composée de la maîtrise technique et de la maîtrise comportementale de la fonction et des objectifs annuels de performance alignés sur les contrats d'objectifs de l'entité ;
2. les objectifs pour l'année à venir – en termes d'objectifs de performance et en termes d'actions de progrès ;
3. les perspectives d'évolution et de développement personnel – au-delà de l'année à venir dans une perspective de moyen terme qui font l'objet d'un Plan de Développement Personnel.

En 2012, l'Entretien Individuel a été conduit à plus de 95 % pour les 50 000 salariés cadres, techniciens et agents de maîtrise à l'échelle mondiale. Le déploiement de l'Entretien Individuel à l'échelle mondiale, est réalisé au travers du système de gestion de carrière « Global HR careers ».

POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT EU UN ENTRETIEN INDIVIDUEL *(ENTRETIEN EN LIEN AVEC LA PÉRIODE DE REPORTING)*
(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2012)

	France			Europe hors France			Hors Europe		
	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres
Automobile	81 %	96 %	98 %	0 %	95 %	98 %	0 %	97 %	99 %
Dont PCA	*89 %*	*98 %*	*98 %*	-	-	-	-	-	-
Banque PSA Finance	-	99 %	99 %	-	99 %	99 %	-	100 %	100 %
Autres activités	71 %	96 %	95 %	-	100 %	50 %	-	-	-
TOTAL	**81 %**	**96 %**	**83 %**	**0 %**	**96 %**	**98 %**	**0 %**	**97 %**	**99 %**

LE NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DE CARRIÈRE « GLOBAL HR CAREERS »

Garantir l'égalité des chances et le développement de chaque salarié au travers d'une gestion active et responsable de la mobilité interne est un des leviers essentiels de performance collective du groupe PSA Peugeot Citroën.

Ainsi, depuis 2012, un nouveau Système d'Information de gestion de carrière « Global HR careers » permet à plus de 50 000 salariés du Groupe de saisir et mettre à jour leur CV, leurs connaissances linguistiques, leurs compétences techniques basées sur un catalogue de 330 compétences issu des travaux des filières et métiers du Groupe.

Les salariés de PSA Peugeot Citroën bénéficient alors d'une meilleure visibilité de leur parcours de carrière et de leurs compétences acquises, auprès de leur ligne managériale et de la fonction ressources humaines.

Cette base de données gérée par les salariés eux-mêmes permettra au Groupe et la fonction RH de gérer la mobilité interne et l'adéquation entre les ressources internes et les besoins de l'entreprise d'une manière plus fluide et plus transversale.

LE « 360° », OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

En 2012, pour la deuxième année d'application, après les cadres dirigeants du Groupe, tous les nouveaux cadres supérieurs ont pu bénéficier d'un dispositif de développement individuel spécifique, fondé sur le feed-back « 360° » d'une dizaine de collègues de travail (responsables, collaborateurs et collègues).

Ce dispositif est construit sur une revue personnalisée des huit compétences comportementales de PSA Peugeot Citroën (la vision stratégique, l'orientation résultats, la connaissance de son environnement et du secteur d'activité, la conduite du changement, la coopération et l'influence, la conduite d'équipe, le développement des compétences et le comportement éthique).

Ce processus est désormais entièrement conduit en interne grâce à la mise en place d'un réseau d'une cinquantaine de « facilitateurs de l'évaluation 360 » formés spécifiquement pour cette opération et qui accompagnent les nouveaux cadres supérieurs avec un cadre dirigeant du Groupe dans cet exercice de développement. Au final, chaque participant construit son propre Plan de Développement Personnel et le met en œuvre avec son hiérarchique.

17.1.3.2. FAIRE GRANDIR LES TALENTS : L'UNIVERSITÉ PSA G.11a G.12

L'Université PSA Peugeot Citroën a pour mission de transmettre, partout dans le monde, les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être conformes aux valeurs et aux orientations stratégiques du Groupe. Lancée en avril 2010, l'Université a mis en place des cycles de formations qui répondent à ces ambitions en garantissant aux salariés des compétences techniques et managériales d'excellence.

En 2012, l'Université PSA Peugeot Citroën a adapté son dispositif de formation pour accompagner le Groupe dans un contexte économique défavorable.

En termes de contenus, les priorités ont porté sur les trois actions suivantes : la montée en compétences des « managers de proximité » en usine (en France, au Brésil, en Argentine et en Russie), la poursuite de la construction et du déploiement de l'offre de formation métier à travers des « écoles métier » au plus près des besoins et du terrain, et enfin l'accompagnement du plan de reconversion professionnelle interne « Top Compétences ». Plus de 1 000 salariés dans le Groupe en 2012 ont bénéficié du programme « Top Compétences » qui a permis leur accompagnement dans un nouveau métier et le développement de leur employabilité. Des cursus personnalisés de formation ont été définis pour chacun de ces salariés représentant au total de l'année un volume global de 60 000 heures de formation.

En matière de modalités pédagogiques, deux axes d'actions ont été privilégiés : l'internalisation de l'animation des formations chaque fois que des compétences internes permettaient de le faire et le développement des enseignements "*blended*" alliant des phases présentielles et des autoapprentissage par *e-learning*.

L'Université PSA Peugeot Citroën a maintenu une offre adaptée à tous les besoins de l'entreprise composée de 6 858 références de stages dans les domaines suivants :

- les formations « socle » accompagnent la volonté de la Direction de partager le plus largement possible au sein du Groupe les comportements et les façons de travailler nous permettant de réussir notre transformation. Ces formations sont déployées dans toutes les directions, à l'échelle mondiale, et sont relayées selon une logique descendante.

  Le déploiement à partir de 2010 de ces formations « socle » a été motivé par trois enjeux majeurs :
  - la volonté de la Direction Générale d'instaurer le changement grâce à l'adhésion de tous les managers du Groupe. Elle s'est traduite par le lancement de formations destinées aux hiérarchiques identifiés comme étant les premiers vecteurs de communication de la politique et des orientations stratégiques du Groupe auprès de leurs collaborateurs. L'École du Management a été mise en place pour répondre à ce besoin et construire des parcours de formation destinés à aider le management du Groupe,
  - la diffusion des grandes politiques transversales dans le Groupe, telles que le développement responsable qui touche notamment à la sécurité, la maîtrise des risques psychosociaux et la diversité ; l'anglais et le travail en contexte interculturel, compétences nécessaires dans un Groupe au développement de plus en plus international ; le PSA Excellence System (PES),
  - l'intégration des nouvelles régions à la culture du Groupe : cette orientation a entraîné la mise en place de cursus d'accueil des nouveaux arrivants dans le Groupe et la création de programmes déployés internationalement ;
- les formations liées aux projets des directions : dans ce domaine, l'action a porté principalement en 2012 sur l'accompagnement du démarrage de l'usine de Kaluga en Russie ;
- les formations associées aux 113 métiers du Groupe : en coordination avec l'ensemble des Référents Métiers, l'Université PSA Peugeot Citroën accompagne la formalisation du référentiel de compétences techniques et pilote la construction des cycles de formations associés. Une labellisation sur la base d'un audit sur cinq critères atteste de la maturité et de la cohérence des cursus de formation ainsi établis.

  À ce titre, la dynamique de labellisation des cursus de formation des métiers du Groupe est désormais bien engagée : à fin 2012, les cursus de 94 métiers sur les 113 du Groupe ont pu obtenir la labellisation ;
- les formations de développement individuel : l'Université PSA Peugeot Citroën conçoit également des cursus de formation destinés au développement individuel des salariés. Ces formations ont pour objectif de maintenir et de renforcer l'employabilité des salariés. Elles ne répondent pas aux exigences d'un métier ou d'une filière. Il peut notamment s'agir de formations liées à la sécurité et aux habilitations, à la maîtrise des langues (autres que l'anglais déployé dans les formations « socle »), des outils bureautiques et informatiques ou les techniques d'expression orale et de communication.

UNE UNIVERSITÉ ÉTENDUE : LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Pour attirer une grande diversité de talents l'Université PSA Peugeot Citroën s'associe avec des écoles reconnues à l'échelle internationale (écoles d'ingénieurs, de commerce, sciences humaines, etc.). Ces partenariats constituent la « clé de voûte » des relations stratégiques avec ces écoles mondialement reconnues. Le concept d'« Université Étendue » repose sur des relations durables avec les milieux académiques et la mise en place de laboratoires (StelLabs) et de chaires d'enseignement et de recherche.

L'Université est aujourd'hui partenaire de trente établissements dans le monde. Des partenariats académiques du Groupe sont déployés au Brésil (Universités de São Paulo et de Rio), en Chine (Universités de Pékin et de Shanghai), aux États-Unis (GeorgiaTech d'Atlanta).

Face aux défis économiques, technologiques, environnementaux et sociétaux auxquels l'industrie automobile doit s'adapter en permanence, nos partenariats, notamment dans le domaine de la recherche sur les technologies de demain, sont les principaux leviers pour favoriser l'échange scientifique entre les enseignants-chercheurs, les ingénieurs du Groupe et les étudiants des trente écoles scientifiques ou de management des trois continents (Europe, Asie, Amérique) qui bénéficient d'offres de stage ou préparent leurs diplômes et doctorats au sein des établissements ou laboratoires.

OBTENTION DE L'ACCRÉDITATION « CLIP » PAR L'UNIVERSITÉ

L'accréditation « CLIP » est un label de qualité reconnu à l'échelle internationale pour les universités d'entreprise. De par sa structure et son réseau, cette reconnaissance offre une opportunité de se comparer aux meilleures pratiques du marché. Le « CLIP » (*Corporate Learning Improvement Process*), obtenu pour 3 ans, est un puissant outil d'amélioration continue.

L'Université PSA Peugeot Citroën a reçu, fin novembre 2012, l'officialisation de son accréditation au processus « CLIP » de la *European Foundation for Management and Development* (EFMD). Elle devient ainsi la 17ème université dans le monde à entrer dans le club des *corporate universities*.

LA POLITIQUE FORMATION DE FAURECIA

Pour Faurecia, la formation est un outil clé dans la mise en œuvre d'une réelle démarche de progrès continu. Les plans de formation sont focalisés sur l'amélioration des résultats. Les formations-actions sont privilégiées, ainsi que les formations internes.

Les priorités définies dans les plans de formation permettent de réaliser les objectifs fixés aux différentes entités opérationnelles. Ces priorités sont organisées autour des thématiques suivantes :

- améliorer la performance des usines (sécurité, qualité, coûts, délais) et assurer des lancements de production dans des conditions optimales ;
- renforcer l'attractivité des offres aux clients ;
- augmenter l'expertise technologique produits/process ;
- accroître la professionnalisation des salariés, favoriser leurs évolutions de carrière et renforcer leur employabilité ;
- développer les compétences managériales ;
- anticiper et accompagner les besoins en compétences identifiées à moyen terme ;
- renforcer la culture « Faurecia Excellence System » et l'utilisation des méthodes de travail communes ;
- développer la capacité à travailler dans un contexte international.

Au cours de l'année 2012, l'effort de formation réalisé a représenté plus de 1,6 million d'heures en croissance de près de 3 % par rapport à l'année précédente. 77,5 % des employés ont bénéficié d'une action de formation pour une durée moyenne de 22 heures.

FAURECIA UNIVERSITY : LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INGÉNIEURS ET CADRES DE FAURECIA

En 2012, « Faurecia University » a réalisé 106 sessions de formation. Au total, 2 346 personnes provenant de trente-deux pays ont bénéficié de ces programmes corporate.

La première priorité de « Faurecia University » est le développement des futurs dirigeants, préparé avec les programmes global leadership.

De plus, pour les postes clés (Directeur d'usine, Directeur de programme, superviseur et responsable d'unités autonomes de production), les ingénieurs et cadres sont préparés à assumer pleinement leur rôle grâce à des formations spécifiques. Le renforcement de l'expertise fonctionnelle est également un axe majeur de la politique de formation du Groupe.

L'année 2012 a été marquée par un développement significatif de l'offre de « Faurecia University ». Cinq nouveaux programmes ont été lancés en ligne avec les besoins exprimés par le management opérationnel : China Intercultural Awareness et Russia Intercultural Awareness, Finance Fundamentals, R&D centers managers, Global Program Managers.

Quant aux formations industrielles, qui contribuent à l'enracinement du Système d'Excellence Faurecia (FES), elles sont axées sur les outils industriels et les méthodologies du Groupe et sont aussi délivrées en interne au niveau des sites.

Certaines activités telles que les sièges automobiles et les systèmes d'intérieurs ont, quant à elles, été amenées à déployer une offre de formation à travers des « académies techniques » dédiées aux produits et process qui leur sont spécifiques.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	Nombre d'heures total de formation *(en milliers d'heures)*			Nombre d'heures moyen de formation par salarié		
	France	Europe hors France	Hors Europe	France	Europe hors France	Hors Europe
Automobile	1 374 365	850 667	233 228	18,1	29,7	18,4
Dont PCA	*1 276 900*	*0*	*0*	*19,1*	*0*	*0*
BPF	15 205	29 846	4 173	18,3	17,4	34,5
Faurecia	208 157	658 548	754 714	15,8	19,8	21,9
Autres activités	81 007	165	0	24	4	0
TOTAL	**1 678 734**	**1 539 226**	**992 115**	**18**	**24,2**	**21**

NOMBRE D'HEURES MOYEN DE FORMATION PAR SALARIÉ, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR SEXE G.12
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	Ouvriers et employés		TAM		Cadres	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Automobile	22	19	15	19	28	24
Dont PCA	*18*	*19*	*15*	*20*	*20*	*18*
BPF	0	0	5	1	1	1
Faurecia	17	16	23	27	30	30
Autres activités	18	29	9	21	16	5
MOYENNE	**19**	**18**	**17**	**21**	**29**	**29**

En 2012, près de 6 850 stages de formation sont proposés dans le Groupe. La moyenne des heures de formation par salarié est de 22 heures en 2012. 161 731 salariés ont ainsi reçu au moins une formation dans l'année. Plus de 4,2 millions d'heures de formation ont été dispensées dans le Groupe, représentant un montant de plus de 56 millions d'euros.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION PAR DIVISION G.12
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

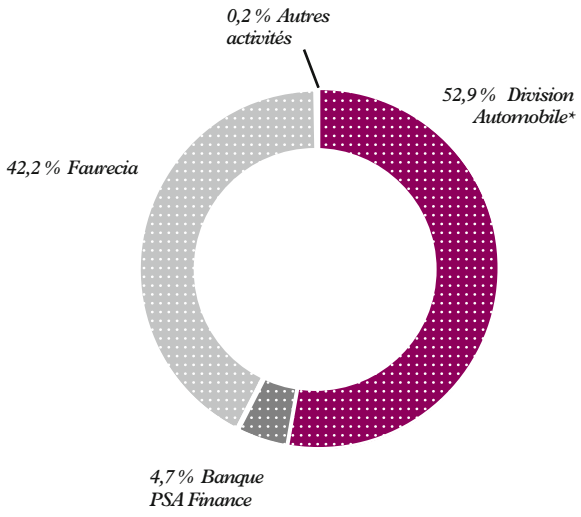

** PCA compte pour 23,5 % dans les dépenses de la division Automobile.*

17.1.4. LA RÉMUNÉRATION G.3

Le Groupe a toujours cherché à préserver le pouvoir d'achat des salariés, à rémunérer la performance, à pratiquer des rémunérations compétitives et équitables au regard des marchés du travail et à associer à la création de valeur ceux qui y contribuent. La politique de rémunération de PSA Peugeot Citroën répond aux mêmes objectifs dans tous les pays où le Groupe est implanté.

La crise que traverse l'industrie automobile européenne a contraint le Groupe à prendre des mesures spécifiques en 2012. Toutefois des budgets salariaux ont été maintenus dans l'ensemble des pays du monde. Ainsi, les priorités concernant la rémunération en 2012 ont été d'assurer le maintien du pouvoir d'achat pour les plus bas salaires et d'orienter par ailleurs la mise en œuvre des augmentations individuelles vers les collaborateurs les plus performants ou vers les collaborateurs promus ou ayant un niveau de responsabilité supérieur. Un suivi rigoureux permet d'assurer l'absence de discrimination.

En 2012, 20 accords salariaux ont été signés par les partenaires sociaux en France, Belgique, Royaume-Uni, Suède, Autriche et Allemagne. S'ils veillent au maintien du pouvoir d'achat des salariés, ces accords prévoient également des mesures individuelles supplémentaires. Cette politique contractuelle souligne l'attachement que le Groupe a manifesté, dans un contexte économiquement difficile, pour rechercher de façon consensuelle un bon équilibre de sa politique de rémunération en veillant à l'équité et à la préservation du pouvoir d'achat.

DES RÉMUNÉRATIONS ÉQUITABLES, FONDÉES SUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PERFORMANCE

Le Groupe a poursuivi l'extension progressive d'une rémunération variable Corporate pour les cadres managers dans le monde entier. Cette extension répond à plusieurs objectifs :

- associer les managers cadres à l'atteinte d'objectifs opérationnels, individuels et collectifs, contributifs à la performance du Groupe ;
- accroître ainsi la culture de la création de valeur dans l'entreprise ;
- aligner progressivement la politique de rémunération variable des managers avec les pratiques de marché des pays.

Ainsi, 4 000 managers cadres supplémentaires ont été éligibles à la Part Variable Groupe, dispositif de variable Corporate pour les managers cadres du Groupe, portant ainsi à 13 000 le nombre des salariés éligibles à cette rémunération en 2012, soit plus de 50 % des managers dans le monde. À l'instar de ce qui avait été réalisé en 2011 en Amérique latine et en Chine, un dispositif de rémunération variable spécifique Corporate a été mis en place en Russie.

Le Groupe a également souhaité, pour rendre cette politique de rémunération plus claire pour les salariés concernés, et donc plus efficace pour promouvoir la performance, de déployer auprès de tous les managers cadres du Groupe, une communication homogène. Des réunions se sont donc organisées dans toutes les entités du Groupe courant 2012 pour leur présenter d'une part le nouveau référentiel Corporate des fonctions du Groupe (sa raison d'être, sa structure ainsi que les modalités internes de validation du niveau des différentes fonctions managers cadres dans le monde) et, d'autre part, les principes de rémunération.

Par ailleurs, des dispositifs de primes exceptionnelles sont également animés pour répondre aux spécificités de certains métiers. Ainsi, pour accompagner la stratégie d'innovation et de protection de la propriété industrielle du Groupe, le dispositif de prime relatif aux dépôts de brevets, qui existait depuis plusieurs années, a été étendu à l'international, notamment dans les pays où un centre de recherche existe (Chine ou Amérique latine).

MASSE SALARIALE ET SON ÉVOLUTION

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET DIVISION

(en millier d'euros)		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	**2012**	**4 225 516**	**1 063 984**	**480 567**	**5 769 066**
	2011	4 375 199	1 130 883	414 535	5 920 616
	2010	4 249 337	1 167 295	333 359	5 749 990
Dont PCA	*2012*	*3 780 424*	*529 506*	*388 397*	*4 698 327*
	2011	*3 886 511*	*473 106*	*376 066*	*4 735 684*
	2010	*3 776 051*	*506 626*	*297 131*	*4 578 807*
Banque PSA Finance	**2012**	**50 126**	**89 188**	**7 917**	**147 231**
	2011	49 426	85 881	6 550	141 856
	2010	47 865	81 243	5 348	134 455
Autres activités	**2012**	**81 287**	**5 694**	**0**	**86 981**
	2011	96 652	5 448	0	103 354
	2010	98 358	4 996	0	103
TOTAL	**2012**	**4 355 929**	**1 158 866**	**488 484**	**6 003 279**
	2011	4 521 277	1 222 212	421 085	6 164 574
	2010	4 395 560	1 253 534	338 707	5 987 801

En 2012, les rémunérations versées par les sociétés du Groupe, à l'exclusion de Faurecia, ont représenté 4 294 197 milliers d'euros et les charges sociales afférentes ont représenté 1 709 081 milliers d'euros.

Le montant global des rémunérations versées, charges sociales comprises, est en augmentation (+ 11.3 %) pour l'ensemble du Groupe : 2 929,9 millions d'euros en 2012 pour 2 632,7 millions d'euros en 2011. Parallèlement, les effectifs inscrits ont cru de 12,2 %.

FAURECIA : L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES AVANTAGES SOCIAUX

Le Groupe applique la réglementation en vigueur dans chaque pays en matière de salaire minimum. Dans la plupart des pays, il existe des négociations portant sur les rémunérations. Ainsi, 81 accords de ce type ont été conclus dans le Groupe en 2012.

Le système de rémunération variable, essentiellement basé sur la performance collective, s'applique uniformément dans tous les pays où Faurecia est présent. Fin 2012, environ 3 200 cadres en bénéficient sur un total de 14 212 cadres. Des études d'harmonisation des pratiques de rémunération ont été réalisées pour les ingénieurs et cadres dans les principaux pays, afin de supporter l'exercice de revue annuelle des salaires. La nouvelle politique de mobilité internationale a été mise en place au 1er janvier 2012.

COMPARAISON ENTRE LE SALAIRE MINIMUM PRATIQUÉ PAR LE GROUPE ET LE SALAIRE MINIMUM LÉGAL DU PAYS G.34

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation de l'année 2012, base indice 100)

Pays	Ratio	Nature du salaire minimum légal du pays
Allemagne	100	Salaire minimum légal pays
Argentine	140	Salaire minimum légal pays
Autriche	100	Salaire minimum légal pays
Belgique	123	RMMMG (Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti)
Brésil	203	Salaire minimum légal pays
Chine	100	Salaire minimum légal régional (Shanghai)
Espagne	141	Salaire minimum légal pays
France	125	SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)
Italie	121	Salaire minimum légal pays
Pays-Bas	108	Salaire minimum légal pays (référence personnes > 23 ans)
Pologne	125	Salaire minimum légal pays
Portugal	138	Salaire minimum légal pays
Royaume-Uni	100	Salaire minimum légal pays
Russie	407	Salaire minimum légal régional
Slovaquie	194	Salaire minimum légal pays
Suisse	NA	Pas de salaire minimum légal ni accord de branche
Turquie	100	Salaire minimum légal pays

L'information est donnée pour les pays représentatifs de l'organisation de PSA Peugeot Citroën, où le Groupe (hors Faurecia) compte plus de 300 salariés.

Le ratio est calculé par rapport au salaire minimum légal en vigueur dans le pays (quand celui-ci existe) et ne tient pas compte des spécificités pratiquées pour certaines régions.

LES AVANTAGES SOCIAUX : RÉTRIBUTION GLOBALE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

La mise à disposition des salariés d'avantages sociaux, dans les pays où le Groupe est présent, vient compléter la politique de rémunération, dans une approche de « rétribution globale » répondant à des enjeux à la fois d'offre compétitive et motivante mais aussi de responsabilité sociale. Par exemple, le Groupe s'engage à ce que tous ses salariés dans le monde soient couverts contre les risques lourds, notamment à travers une couverture décès.

En 2011, PSA Peugeot Citroën avait démarré un partenariat mondial avec un courtier international, afin d'améliorer les prestations santé et prévoyance, en regard des pratiques des pays, et afin d'optimiser les coûts des couvertures mises en place pour les salariés (optimisation qui bénéfice à la fois au Groupe et aux salariés). Ce partenariat s'est poursuivi en 2012 et ce sont désormais l'ensemble des pays du monde, hors France, où le Groupe a des salariés, qui fonctionnent dans le cadre de ce partenariat. Ainsi de nombreux appels d'offres ont été réalisés en 2012 sur les couvertures prévoyance lourde ou santé (Brésil, Espagne, Italie, Japon, Portugal, République Tchèque, Russie, Slovaquie, etc.) qui permettent d'aboutir à l'amélioration ou à la baisse du coût de certaines prestations. Des dispositifs ont ainsi été améliorés, par exemple en ce qui concerne la prévoyance lourde en Italie ou en Roumanie.

En France, l'événement marquant en 2012 a été la mise en place effective, suite à l'accord signé avec les organisations syndicales en octobre 2011, d'une couverture santé harmonisée et unique pour toutes les catégories de personnel. Ce dispositif propose un bon niveau de couverture et l'entreprise prend en charge une part significative de son financement. Cette mise en place effective au 1er juillet, a fait suite à une longue période de préparation et de communication auprès des salariés (plaquettes, réunions d'information, permanences sur site, etc.). Cette couverture santé vient compléter une couverture prévoyance lourde (décès, incapacité, invalidité) également homogène pour toutes les catégories de personnel, mise en place par accord collectif en 2009.

LES RETRAITES : PRÉPARER L'AVENIR DES SALARIÉS

Pour préparer l'avenir des salariés, PSA Peugeot Citroën met en place des régimes de retraite supplémentaires à cotisations définies dans tous les pays où il est implanté et où cela peut s'avérer nécessaire compte tenu du niveau des retraites obligatoires et des pratiques du marché. De tels dispositifs ont déjà été mis en place en Allemagne, au Brésil, en Espagne, en France, au Japon, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Slovaquie et au Royaume-Uni.

Gérés par des commissions paritaires sous des formes locales, ces systèmes n'ont pas vocation à se substituer aux régimes de retraite par répartition là où ils existent. Leur but est, entre autres, de procurer aux bénéficiaires un supplément de retraite leur permettant de combler la baisse prévisible du taux de remplacement et d'harmoniser, dans chaque pays, les avantages de retraite des différentes filiales.

LES SALARIÉS ASSOCIÉS AUX RÉSULTATS DU GROUPE : INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Les dispositifs de participation et d'intéressement, mis en place en France par accord triennal en 2010, ont aussi permis d'associer les salariés aux résultats 2011 du Groupe, s'agissant des résultats qualité (de fabrication et de service clients), sécurité des salariés (taux de fréquence des accidents du travail) ou financiers (résultat opérationnel courant et *free cash flow*). Ces dispositifs et les résultats obtenus par le Groupe en 2011 ont abouti au versement de montants au titre de ces deux dispositifs en 2012. Des dispositifs locaux d'association des salariés aux résultats existent au Brésil et en Italie. Dans l'ensemble des autres pays, les salariés du Groupe ont été associés au Résultat Opérationnel Courant du Groupe en 2011, par le versement d'un montant en 2012 au titre du dispositif de *profit sharing*.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION
(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012
Automobile	53 987	46 303	26 708
Dont PCA	*48 490*	*39 118*	*22 137*
Banque PSA Finance	51	839	623
Autres activités	3 872	3 642	1 367

L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Afin d'associer les salariés au développement du Groupe, des solutions d'épargne ont été mises en place. En France, les salariés peuvent investir sur le fonds « des salariés du groupe PSA Peugeot Citroën ». En Allemagne, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni, ils peuvent investir dans divers supports choisis selon les réglementations locales. Le Groupe encourage les versements des salariés par un abondement.

Le plan d'épargne entreprise du Groupe comprend trois volets :

- le plan d'épargne actions Groupe ;
- le plan d'épargne diversifié qui permet, depuis le 1er janvier 2004, d'investir dans l'économie solidaire et offre une alternative au plan d'épargne actions Groupe ;
- le plan d'épargne prévoyance qui permet de préparer des projets à long terme.

Les droits sont accordés dans les mêmes conditions aux salariés à temps plein et à temps partiel, au prorata du temps de travail. Sous réserve de conditions liées à l'ancienneté, les salariés en contrat à durée déterminée en bénéficient également.

PSA Peugeot Citroën a organisé en mars 2012 une augmentation de capital réservée aux actionnaires pour un montant d'un milliard d'euros. Pour la France, le Fonds Commun de Placements d'Entreprise (FCPE) des salariés du groupe PSA Peugeot Citroën a participé à cette augmentation de capital en vendant une partie de ses droits préférentiels à souscription afin d'acquérir des actions à prix préférentiel. Un mécanisme équivalent a été mis en œuvre pour les salariés bénéficiant du Plan International d'Épargne Salariale en Allemagne, Espagne, Portugal et Royaume-Uni. Par ces dispositifs d'actionnariat salarié, qui s'appuient sur un abondement de l'entreprise à tout versement réalisé par les salariés, la part du capital du Groupe détenue par les salariés est supérieure à 3 % impliquant, à compter de 2013, la participation d'un représentant des salariés au Conseil de Surveillance.

PLANS D'ÉPARGNE (PEAG, PED ET PEP)
(Périmètre Groupe, hors Faurecia)

	Montant versé par les salariés du 01/01 au 31/12 *(en millions d'euros)*	Montant de l'abondement brut du 01/01 au 31/12 *(en millions d'euros)*	Nombre de salariés ayant effectué un versement* du 01/01 au 31/12
Automobile	17,77	7,93	39 052
Dont PCA	*16,42*	*7,37*	*35 404*
Banque PSA Finance	0,30	0,13	428
Autres activités	0,61	0,29	687
TOTAL	**18,69**	**8,3**	**40 167**

* *Versements : intéressement, participation, versements volontaires.*

En 2012, le Groupe (hors Faurecia) a versé plus de 8,36 millions d'euros d'abondement aux salariés dans les plans d'épargne des pays concernés.

PLAN INTERNATIONAL D'ÉPARGNE SALARIALE
(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2012)

	Montant des versements *(en millions d'euros)*	Abondement *(en millions d'euros)*	Nombre de participants *(moyenne mensuelle*)*
Royaume-Uni	0,98	0,51	741
Espagne	0,14	0,09	81
Allemagne	0,22	0,11	155
Portugal	0,01	0,01	14
TOTAL	**1,35**	**0,72**	**991**

* *Un salarié peut faire des versements sur plusieurs mois et est donc comptabilisé plusieurs fois. Pour être au plus juste une moyenne mensuelle a été réalisée.*

ÉPARGNE D'ENTREPRISE, INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DE FAURECIA

L'ÉPARGNE ENTREPRISE EN FRANCE

Faurecia, en France, s'est doté au fil des dernières années de plusieurs dispositifs permettant aux salariés de se constituer une épargne.

Les salariés disposent ainsi depuis 2004, d'un Plan d'Épargne Groupe (PEG) ouvert aux sommes attribuées au titre de la participation et de l'intéressement, ainsi qu'aux versements volontaires.

De nombreux fonds sont proposés, dont le fonds commun Faurecia Actionnariat investi exclusivement en actions du Groupe. Le montant des encours gérés au sein du PEG est proche de 30 millions d'euros fin 2012, dont 10,7 % investis dans Faurecia Actionnariat (2 424 salariés).

Les salariés disposent désormais d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), mis en place en fin d'année 2012. Comme le PEG, le PERCO est ouvert à la participation, à l'intéressement et aux versements volontaires.

Un régime à cotisations définies a également été mis en place en 2006 pour les cadres, complété en 2011 par un Plan d'Épargne InterEntreprises (PERI). Plus de 54,5 millions d'euros sont gérés au sein de ces dispositifs d'épargne retraite.

INTÉRESSEMENT EN FRANCE

Les sociétés françaises de Faurecia en France sont couvertes par un accord d'intéressement, à l'exception de trois entités acquises en 2012.

Traditionnellement, les accords en vigueur chez Faurecia définissent le calcul de l'intéressement sur la base de deux familles d'indicateurs :

- des indicateurs financiers au niveau société. Cette partie représente environ 40 % de l'intéressement global ; son calcul et son versement sont annuels ;
- des indicateurs de performance opérationnelle calculés au niveau de l'établissement et choisis au sein des indicateurs du Faurecia Excellence System. Cette partie représente environ 60 % de l'intéressement global ; son calcul et son versement sont semestriels.

Ces accords plafonnent le montant de l'intéressement à 6 % de la masse salariale en cas d'atteinte, exceptionnellement porté à 8 % en cas de dépassement des objectifs et prévoient une répartition de l'intéressement entre les salariés pour une part proportionnelle au salaire et pour une autre part uniforme en fonction du temps de présence.

Enfin, pour reconnaître l'amélioration de la situation de l'entreprise intervenue en 2011 et encourager ainsi l'effort accompli par l'ensemble du personnel, il a été décidé de verser un supplément d'intéressement de 350 euros bruts par salarié.

En 2012, 20,1 millions d'euros ont ainsi été versés aux salariés au titre de l'intéressement dont 3,0 millions d'euros ont été investis dans le plan d'épargne Groupe France.

PARTICIPATION EN FRANCE

Les accords de participation des différentes sociétés françaises du Groupe appliquent la formule de calcul légale et prévoient, pour la majorité d'entre eux, une répartition entre les salariés proportionnelle aux salaires perçus au cours de l'exercice considéré, sous réserve des limites réglementaires.

Les fonds de la réserve spéciale de participation sont versés directement aux salariés qui le souhaitent ou investis sur un compte-courant bloqué, sur des fonds communs de placement du plan d'épargne Groupe (PEG) ou du plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

En 2012, 3,5 millions d'euros ont été investis dans le plan d'épargne du Groupe au titre de la participation sur un total de 8,6 millions d'euros versés cette même année 2012.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE

Faurecia a mis en place un programme d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance destiné au senior management dans une optique de motivation et de fidélisation. Ce programme est encadré par une procédure d'attribution définie lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2009. L'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2011 a ainsi autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions dans la limite de 2 000 000 actions de la société. Sur la base de cette autorisation, le Conseil d'Administration a consenti une attribution d'actions gratuites sous conditions de performance en date du 23 juillet 2012 à 255 bénéficiaires pour un montant maximal de 1 049 100 actions. Une condition de performance externe par rapport à un Groupe de référence a été introduite en sus de la condition de performance interne. Par ailleurs ; le Conseil d'Administration a aussi approuvé un plan équivalent en numéraire pour six bénéficiaires en Russie et en Chine.

Il existait, au 31 décembre 2012, 1 126 725 options de souscription d'actions consenties et non encore levées, ainsi que 2 336 200 actions de performance susceptibles d'être attribuées jusqu'en juillet 2016 sous réserve de réalisation des conditions de performance associées.

17.2. LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : NOTRE PREMIÈRE EXIGENCE

2012 est une nouvelle année d'amélioration pour la santé et la sécurité des salariés de PSA Peugeot Citroën. Avec un TF management (taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt incluant les salariés et les intérimaires) de 1,99 point à fin 2012, le Groupe est engagé dans une démarche de progrès durable en matière de santé et de sécurité au travail. En 2012, la progression des résultats sécurité de 22 % par rapport à 2011 démontre l'efficience du Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail déployé dans le Groupe depuis maintenant trois ans.

17.2.1. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL G.8

La mise en œuvre de la politique Sécurité et Santé du Groupe, déployée et portée au plus haut niveau de l'entreprise depuis janvier 2010, s'appuie sur le Système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail (SMST). Constitué de 22 exigences qui définissent les points de vigilance et de contrôle, le référentiel sécurité et santé est applicable à toutes les entités et filiales du Groupe.

Ce mode de management est basé sur six fondements :

- l'engagement de la direction ;
- une animation structurée ;
- des standards établis et appliqués ;
- des rôles définis ;
- des outils d'alerte ;
- des outils d'amélioration et de contrôle.

Le SMST est aujourd'hui une réalité opérationnelle dans toutes les structures du Groupe. Un travail de fond est engagé dans l'ensemble des établissements de PSA Peugeot Citroën qui suit au quotidien une « feuille de route » établie pour aider les managers à déployer le SMST. Les cinq étapes de maturité qui la composent (prise de conscience, évolution des modes de pensée, évolution des comportements, évolution des habitudes et culture d'entreprise) constituent la voie indispensable à emprunter pour un changement durable des comportements. Cette feuille de route s'appuie sur les meilleures pratiques et permet d'évaluer les résultats par rapport aux objectifs à atteindre.

Au terme de deux ans de mise en œuvre, le SMST montre aujourd'hui son efficacité. Il contribue clairement aux résultats et permet de mettre en mouvement l'ensemble du Groupe dans une démarche d'excellence dans le domaine de la santé et la sécurité en progressant par étapes de manière structurée.

Au-delà des formations transversales permettant d'assurer aux managers l'appropriation des connaissances nécessaires au déploiement du SMST, des audits sécurité et santé sont menés afin de s'assurer de la bonne mise en pratique des principes.

L'ensemble de ce dispositif est régulé avec les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en France et les comités de même nature existant dans chaque pays.

17.2.1.1. LES CINQ ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Pour PSA Peugeot Citroën, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) sont la principale cause des maladies professionnelles. Le Groupe a donc fait de ce sujet une priorité de sa politique de santé et de sécurité au travail. Les TMS ayant des origines très diverses qui interagissent entre elles, un suivi simultané de facteurs physiques tels que la posture, l'effort, l'angulation des articulations des membres supérieurs mais aussi des facteurs non physiques comme l'organisation de l'activité (en termes de durée et fréquence des sollicitations), la charge mentale (le traitement d'informations, les relations avec les collègues ou la hiérarchie), le ressenti des opérateurs (reconnaissance et motivation par exemple) est nécessaire. Pour faire face à la dynamique complexe entre tous ces facteurs, le Groupe a développé une démarche structurée destinée à analyser les processus d'apparition des TMS et à trouver les actions permettant de lutter contre leur apparition.

En 2011, PSA Peugeot Citroën a réalisé un état des lieux des postes répétitifs sur l'ensemble de ses sites industriels. Basée sur un référentiel composé des sept facteurs les plus impliqués dans les TMS (issus du référentiel EMaS - *Ergonomics Management System*), cette évaluation a permis de connaître le niveau de chaque métier et de détecter les facteurs les plus impactant. Cette analyse a permis de construire des plans d'action déployés en 2012 dans l'ensemble des usines du Groupe. Parallèlement à ce travail effectué sur les postes répétitifs, une démarche a été développée pour l'évaluation des différentes charges et sollicitations sur les postes non répétitifs. En 2013, l'ensemble des facteurs à l'origine des TMS seront explorés sur les postes répétitifs, les postes non répétitifs générant des plaintes opérateurs étant traités pour consolider le déploiement de la démarche définie en 2012.

Pour faire face aux risques de TMS, les actions sont conduites dans des équipes pluridisciplinaires composées de médecins du travail, d'ingénieurs et de techniciens sécurité, d'ergonomes et de managers.

Parallèlement à cette animation, PSA Peugeot Citroën continue d'agir sur les postes de travail : dans tous les sites industriels, la priorité est de diminuer les charges physiques et posturales en réduisant le nombre de postes « lourds ». De 2005 à fin 2012, la proportion des postes « lourds » est passée de 18 % à 9 %, tandis que la part des postes « légers » est passée de 37 % à 56 %. Le Groupe a pour ambition de poursuivre cette évolution et d'atteindre un niveau de 58 % de postes « légers » en 2013 et de 7 % de postes « lourds ».

LES RISQUES CHIMIQUES

Le risque chimique représente un axe important du dispositif de prévention que le Groupe met en place en matière de sécurité et de santé. Il concerne non seulement les risques liés aux produits et substances utilisés mais également ceux liés aux polluants issus des process.

Concernant les produits et les substances chimiques, le Groupe utilise plus de 6 000 références sur les sites industriels et R&D et plus de 1 500 pour les activités commerciales. Certains sont classés comme dangereux et nécessitent des conditions d'utilisation très précises afin de s'affranchir de tout risque. Dans ce domaine, tous les produits chimiques à risque disposent d'une Fiche d'Utilisation au poste de travail (FU) validée suivant le protocole PSA que ce soit dans les activités Industrielles, Amont Technico-Industrielles ou Commerciales.

Dans le domaine du plan de surveillance de la qualité de l'air, le Groupe s'est fixé pour objectif que toutes les activités disposent d'un plan de surveillance de la qualité de l'air dans les domaines industriels et R&D ainsi que pour les activités commerciales. Engagé depuis 2005, le Groupe a aujourd'hui dans ce domaine un coup d'avance. Ce plan de surveillance pour 2012 s'est déroulé conformément au planning prévu.

De plus, des suivis médicaux rigoureux sont établis pour les produits présentant le niveau de risque le plus élevé.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

La prévention des risques psychosociaux et plus globalement le développement du bien-être au travail sont non seulement des vecteurs importants de préservation de la santé et la sécurité au travail mais contribuent directement à la performance de l'entreprise.

Certaines études internationales montrent que les personnes en situation de sur activation durable de leur niveau de stress, ce qu'on appelle « l'hyper stress », ont une perte d'efficience de 30 % en moyenne. La dernière mesure effectuée en mars 2012 au sein du Groupe (établissements France) montre que 7,6 % des salariés sont en hyper stress. Au-delà des considérations de santé et sécurité, l'enjeu en termes de performance est donc considérable.

Dès 2007, PSA Peugeot Citroën a décidé de reconnaître les risques psychosociaux comme une famille de risques professionnels en tant que telle.

Avec la signature d'un accord d'entreprise sur ce thème en octobre 2009, le Groupe déploie et généralise, dans tous les pays et dans toutes ses directions, un plan de prévention des risques psychosociaux.

Le dispositif engagé au sein du Groupe s'articule selon les axes suivants :

- Développer des réseaux de vigilance : ces réseaux fonctionnent au sein du Groupe. Des cellules de veille sont en place et actives. Les services médicaux et sociaux jouent quotidiennement un rôle considérable, tant sur le plan de l'alerte face aux situations de détresse que dans l'accompagnement des personnes qui le nécessitent.

  Plus globalement l'ensemble des salariés, à commencer par les managers, sont de plus en plus « éveillés » sur la question des risques psychosociaux. C'est aujourd'hui un sujet qui mobilise les salariés.

  Pour pratiquement tous les cas « aigus » répertoriés au sein du Groupe, les réseaux de vigilance ont fonctionné.

  L'enjeu pour le Groupe est de passer dans ce domaine d'une mobilisation aussi forte dans les actions de prévention que dans le traitement des cas de salariés en détresse.

  Pour identifier les bons comportements à adopter afin de ne pas contribuer au développement de facteurs de risque, les deux leviers majeurs sont :
- Conduire des plans d'action : l'animation des plans d'action se fait en général dans le cadre de comités de directions, des rituels du SMST ou ponctuellement lors de réunions spécifiques avec la fonction ressources humaines et/ou les médecins du travail. Ceci a permis la mise en place de groupes de travail non seulement au niveau des directions mais également au niveau de sous-entités (services, Unité de Responsabilité, etc.).

  Des plans d'actions ont été mis en place en cas de changement d'implantation, de mobilités, de changement de missions, etc. ;
- Monter en compétence : la montée en compétence se fait par un « travail » personnel sur la base d'une grille d'auto-évaluation basée sur les 29 facteurs de stress professionnel suivi au sein du Groupe ainsi que par une action forte de formation des managers, des fonctions d'appui et des organisations syndicales.

  86 % des cadres dirigeants disent avoir diffusé la grille d'auto-évaluation auprès de leurs collaborateurs et d'en avoir tiré des conséquences sur leur mode de management.

  La grille a généralement été diffusée dans les différentes directions. Elle constitue un excellent moyen de sensibiliser la ligne managériale à la problématique des risques psychosociaux et d'en prendre conscience. Elle est perçue comme un moyen d'échange, de partage, d'animation de progrès dans les différentes entités.

  La formation, animée par une entreprise de formation internationale afin de garantir une homogénéité du message quel que soit le pays, s'appuie sur un module *e-learning* et une séance « présentielle » de 0,5 ou 1 jour en fonction des publics. Le plan de formation se déploie méthodologiquement dans toutes les entités de l'entreprise. Au 31 décembre 2012, 3 805 personnes ont été formées en France, 551 en Espagne et au Portugal et 265 en Amérique latine ;
- Mesurer la situation et les évolutions : la mesure du niveau de stress et des facteurs de stress est réalisée en France par le biais d'un dispositif d'évaluation et de suivi du stress au travail. Ce dispositif, assuré par les services de santé au travail, permet de détecter les éventuels problèmes sur le plan individuel mais également de disposer d'une mesure collective permanente du stress au travail. En 2012, 17 901 salariés ont rempli en toute confidentialité des questionnaires (rappel : 16 727 questionnaires en 2011, 14 308 questionnaires en 2010). Cette évaluation permet de mettre à disposition des managers des éléments d'analyses collectifs servant de base à l'élaboration de plans d'action. Une démarche similaire existe en Espagne.

LES RISQUES ROUTIERS

Par son métier de constructeur automobile, PSA Peugeot Citroën attache une importance particulière à la prévention du risque routier. En collaboration avec les partenaires sociaux, le Groupe a renouvelé en 2010 une Charte de prévention du risque routier professionnel définissant les principes à respecter. Cette Charte indique notamment aux salariés les règles d'utilisation de véhicules dans le cadre de missions professionnelles ou lors du trajet entre le domicile et le lieu de travail. Portée à la connaissance de tous les salariés, elle fait l'objet d'une animation managériale au sein des équipes.

Afin de renforcer l'appropriation des règles de sécurité au cours des opérations de roulage effectuées lors des phases de conception des véhicules, un site intranet réunissant l'ensemble des règles et processus adaptés à ces activités a été créé. Les niveaux d'exigence pour les activités de roulage ont été renforcés et les salariés concernés ont suivi les formations théoriques et pratiques leur permettant d'acquérir et de mettre en œuvre les principes de prévention adaptés.

Dans le cadre du Système de Management de la Santé et la Sécurité au Travail (SMST), des mesures ont permis de renforcer la sensibilisation des salariés utilisant ponctuellement un véhicule de service pour des trajets professionnels. Le contrôle de la détention du permis de conduire est également généralisé.

Les sites, dans le cadre de la charte du risque routier, continuent de mener de nombreuses actions de sensibilisation qui se déroulent lors de la semaine de la prévention routière ou lors des périodes de départs en congés. Ces actions permettent d'associer des partenaires extérieures (Forces de l'ordre, assurances, etc.).

Le site de Madrid, lors des « *Safety-Days* » organisés en 2012, a consacré plus de 5 heures par session, aux risques liés à la circulation et aux déplacements.

Les principales actions de 2012 ont consisté en particulier à maintenir nos efforts de sensibilisation en les élargissant aux salariés d'entreprises extérieures et aux intérimaires travaillant de façon permanente sur nos sites.

LA SÉCURITÉ AU POSTE DE TRAVAIL : LES AUDITS « STOP »

Le programme de Sécurité au Travail par l'Observation Préventive (STOP) permet aux salariés de développer leurs capacités à détecter les situations ou comportements à risque sur les postes de travail. Cet outil renforce les échanges entre les managers et les salariés, et facilite l'appropriation de la démarche de prévention. Ces audits consistent, pour le manager, à observer une situation de travail afin d'identifier les éléments susceptibles de provoquer un incident. Les audits « STOP » sont déployés dans les sites industriels, le réseau commercial et les fonctions supports. Cette démarche participative, vecteur de progrès, s'appuie sur un vaste plan de formation des managers.

L'ENGAGEMENT DE FAURECIA EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Chez Faurecia aussi, son engagement en matière de sécurité et des conditions de travail se traduit par une diminution constante du nombre d'accidents du travail depuis 2003. Afin d'accélérer cette évolution, Faurecia a lancé en 2010 un plan de rupture sécurité. Le plan de rupture sécurité 2010 a permis, en deux ans, de concrétiser l'objectif très ambitieux de diviser par trois le taux d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

En 2012, Faurecia a atteint ses objectifs pour les accidents avec arrêt, soit 0,6. Sur 249 sites internes consolidés, 87 % des unités (incluant les acquisitions en 2011) n'ont pas rencontré d'accident avec arrêt.

Un « plan de rupture sécurité » a été mis en œuvre avec comme objectif de diminuer les accidents de travail et le nombre des alertes graves HSE (Health, Safety, Environment) suite aux accidents de travail par la formation aux différentes règles obligatoires ainsi que le contrôle de l'application de ces règles.

Faurecia a donc défini 13 règles HSE obligatoires liées à la sécurité des personnes. Ces règles ont été déployées dans tous les sites Faurecia. L'application de ces treize règles a permis de réduire fortement le nombre des alertes graves HSE et d'atteindre l'objectif de diminution des accidents.

En complément des treize règles HSE obligatoires, Faurecia a défini trois règles sur les équipements de protection personnelle pour l'ensemble des sites. L'application de ces règles, et leur contrôle lors des audits de production FES (Système d'Excellence Faurecia) accélèrent la diminution des accidents de travail n'engendrant pas d'arrêt de travail.

17.2.1.2. UNE POLITIQUE DE SANTÉ ACTIVE

La santé des salariés est une composante essentielle de la performance humaine et économique de l'entreprise. PSA Peugeot Citroën considère la santé comme un état de bien-être physique, mental et social, et pas seulement comme une absence de maladie ou d'infirmité.

Sa politique vise à préserver le capital santé de chaque salarié en s'appuyant sur le dialogue social et une coordination structurée des médecins du travail, elle se fonde sur une approche individuelle et collective avec cinq cibles prioritaires :

- disposer d'une veille sanitaire réactive ;
- former pour prévenir toute altération de la santé ;
- corriger les situations pathogènes de travail et développer toutes les actions de nature à favoriser le bien-être au travail des salariés ;
- prévenir les pathologies extraprofessionnelles lorsqu'une action est possible en milieu de travail ;
- accompagner, dans la mesure du possible, le salarié en cas de difficulté de santé.

Les actions, développées pour tous les salariés du Groupe, s'appuient sur des compétences internes et pluridisciplinaires et s'adaptent au contexte, à la réglementation et aux priorités de santé régionales des différentes entités.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

Des enquêtes de satisfaction des salariés sont menées annuellement. Ces enquêtes portent sur des thèmes variés, tels que la communication interne, la culture de l'entreprise, les conditions de travail, le développement professionnel, la formation, la rémunération, mais également, les relations salariés/managers, la politique et la stratégie de l'entreprise, la restauration, etc.

Dans toutes les filiales, succursales et sur tous les sites, quelle que soit l'activité, le Groupe s'attache à créer un environnement de travail agréable et sécurisé. PSA Peugeot Citroën veille à la mise en place d'aménagements optimaux, tels que des espaces de travail et de repos au travers d'une Charte d'implantation définissant les critères à prendre en compte (luminosité, surface des bureaux, sanitaires, salles de réunion, etc.) ou encore des plans de circulation sur les sites.

Afin de faciliter la conciliation vie professionnelle/vie personnelle, de multiples services sont proposés aux salariés : conciergeries d'entreprise, agences de voyages, mise en place de lignes de bus, sites intranet de covoiturage, accompagnements pour réaliser diverses demandes administratives, etc. En devenant membre fondateur du club « Crèches et entreprises », initié par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, le Groupe franchit une étape supplémentaire dans la recherche de solutions d'accueil des enfants des salariés. En 2012, ce sont près de 170 places qui sont proposées sur le territoire français.

Par ailleurs, la vie associative est encouragée : plus de 80 associations sportives, culturelles ou caritatives sont très actives. Les Challenges PSA Peugeot Citroën, rencontres sportives multi-sites de différents pays, sont devenus des rendez-vous incontournables. Les Comités d'Entreprise bénéficiant de subventions de l'entreprise proposent un large panel d'activités sociales, sportives et culturelles.

En France, PSA Peugeot Citroën s'est doté d'un accord relatif à la labellisation de la gestion des Comités d'Etablissement en juillet 2011. Cet accord met à la disposition des Comités d'Entreprise, qui en feraient la demande, un mode d'évaluation et un processus d'audit interne pour l'obtention d'un label « gestion responsable ». Le référentiel de labellisation réunit près de 70 critères permettant d'évaluer l'organisation interne des Comités d'Entreprise, la présence de règles éthiques, la gestion du budget de fonctionnement, l'organisation comptable, le contrôle des budgets et le rôle de l'employeur. Dans le même temps, la direction du Groupe et les partenaires sociaux ont souhaité préciser les critères de bonne gouvernance et d'ouverture à tous les salariés, ainsi que les moyens dont peuvent bénéficier les Présidents d'associations, qui conditionnent le soutien de l'entreprise au fonctionnement des associations sportives et culturelles.

17.2.1.3. L'EMPLOYABILITÉ DE TOUS LES SALARIÉS

Garantir à chacun un poste adapté à ses compétences et à ses capacités est une responsabilité qui incombe à l'entreprise. Dans le cadre de son développement responsable, PSA Peugeot Citroën a lancé depuis 2010, sur le périmètre industriel, son Système de Management de l'Employabilité (SME). En partant du postulat que l'employabilité est avant tout un acte managérial, les actions déployées par le Groupe visent à mettre les managers en situation de responsabilité face à ce sujet.

La démarche choisie par PSA Peugeot Citroën s'articule autour de quatre axes :

- mieux accompagner chaque salarié présentant des restrictions d'aptitudes ;
- identifier et suivre les postes adaptés à une population présentant des restrictions ;
- mettre en œuvre les adaptations nécessaires ;
- anticiper pour prendre en compte dès maintenant l'évolution de la population.

UNE SOLUTION INNOVANTE : LES PLATEFORMES MULTI-SERVICE

Dans le cadre de son Système de Management et d'Employabilité (SME), partant du constat que des restrictions médicales, ou autres aléas de la vie, fragilisent certains salariés face à l'emploi, PSA Peugeot Citroën a initié fin 2011 la mise en place sur les sites d'Aulnay et Sochaux de deux « plateformes multi-service ». L'objectif est de développer l'employabilité par la recherche d'activités nouvelles et un accompagnement au travers de la formation professionnelle.

Après un an d'activité, l'expérience se révèle un succès : les cinquante salariés pionniers de cette démarche font preuve d'engagement et retrouvent progressivement confiance dans leurs capacités professionnelles. L'apprentissage, par exemple, des métiers de la « GED » (Gestion Électronique de Documents) ou du second œuvre du bâtiment offrent des perspectives nouvelles à ces salariés en favorisant leur transition professionnelle par la formation et le développement d'activités adaptées à leurs capacités. Dans le cadre d'une organisation adaptée, et grâce à un suivi individualisé, les indicateurs sociaux présentent un bilan positif avec un absentéisme en forte diminution et 0 accident du travail.

17.2.2. LES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES G.10

Dans toutes les activités et dans toutes les directions du Groupe des progrès ont été réalisés au cours de l'année 2012. Le TF Management s'établit ainsi à 1,99 point contre 2,42 points en 2011 et 3,87 points en 2010. Ces résultats sont la conjugaison d'un bon comportement, tant pour les salariés du Groupe que pour les intérimaires. Fin 2012, le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des salariés du Groupe a continué son amélioration, en atteignant 1,78 point contre 1,99 points en 2011, tandis que celui des intérimaires est passé de 8,6 points en 2011 à 6,2 points en 2012.

UNE SEULE CIBLE ACCEPTABLE : 0 ACCIDENT, 0 SITUATION À RISQUE

PSA Peugeot Citroën considère que la seule cible acceptable est de travailler sans accident, et qu'il ne peut y avoir de progrès sans sécurité des salariés.

En 2013, PSA Peugeot Citroën continuera dans cette voie pour rendre son processus robuste et atteindre en 2014 un TF management de 1 point en année pleine. Cet objectif est déjà atteint dans 17 établissements en France, en Amérique latine, en Slovaquie, en Espagne et au Portugal.

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT
(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2012)

	Taux de Fréquence des accidents avec arrêt (TF1)
Automobile	1,81
Dont PCA	*1,69*
Banque PSA Finance	0,22
Autres activités	2,42
TOTAL	**1,78**

En 2012, Faurecia a atteint ses objectifs pour les accidents avec arrêt, soit 0,6. Sur 249 sites internes consolidés, 87 % des unités (incluant les acquisitions en 2011) n'ont pas rencontré d'accident avec arrêt.

TAUX DE FRÉQUENCE MANAGEMENT DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT
(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2012)

	Taux de Fréquence des accidents avec arrêt (TF Management)
Automobile	2,02
Dont PCA	*2,04*
Banque PSA Finance	0,22
Autres activités	2,31
TOTAL	**1,99**

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt incluant les salariés et les intérimaires.

TAUX DE DE GRAVITÉ

Le taux de gravité correspond au ratio « nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident de travail x 1 000/nombre d'heures travaillées ». En 2012, le taux de gravité est de 0,25 et 0,10 pour les secteurs industriel et commerce (filiales d'import et les filiales de vente détail). Pour le secteur tertiaire, le taux de gravité est de 0,04.

Chez Faurecia, les usines suivent également l'indicateur de sévérité des accidents qui inclut le temps d'arrêt liés aux accidents. En 2012, un taux de gravité de 0,03 a été constaté, correspondant à 4 838 jours calendaires perdus et 163 millions d'heures travaillées.

MALADIES PROFESSIONNELLES

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

Les maladies susceptibles d'avoir une origine professionnelle sont traitées en priorité. Elles font l'objet de démarches préventives sur tous les sites du Groupe qui ont conduit à une diminution du nombre de maladies professionnelles en 2012.

	TMS*	Port de charges lourdes	Maladie professionnelle suite à une exposition à l'amiante	Surdité bruit	Autres	Total
Automobile	252	14	26	16	9	317
Dont PCA	*242*	*14*	*26*	*13*	*8*	*303*
BPF	0	1	0	0	0	1
Faurecia	248	0	2	31	56	337
Autres activités	21	1	0	1	0	23
TOTAL	**521**	**16**	**28**	**48**	**65**	**678**

* *Troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs.*

En 2012, 678 salariés ont fait l'objet de déclarations au titre des maladies professionnelles pour le périmètre Groupe (dont Faurecia).

17.2.3. ACCORDS ET COMMISSIONS MIXTES SANTÉ ET SÉCURITÉ G.9

COMMISSIONS MIXTES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ - POURCENTAGE DES SALARIÉS REPRÉSENTÉS

Dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, des structures paritaires ont en charge le suivi de la mise en œuvre des règles relatives à la santé et à la sécurité des salariés. À titre d'exemple, le tableau ci-dessous précise les commissions mixtes sur la santé et la sécurité comprenant des représentants de la direction et des salariés dans quelques pays.

Pays	Structure	Composition
Afrique du Sud	Comité professionnel de santé et sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés
Algérie	Commission paritaire hygiène et sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail
Allemagne	Comité de santé et de sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail Responsable sécurité Consultant externe
Argentine	Comité de santé	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail
	Comité d'hygiène, sécurité, ergonomie	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
Belgique	Comité de prévention et de protection au travail	Conseiller en prévention Représentants de l'employeur Représentants des salariés
Brésil	Commission interne de prévention des accidents	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
Chili	Comité paritaire d'hygiène et de sécurité	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
Espagne	Comité d'hygiène et de sécurité	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
	Comité de sécurité et de santé	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
France	Comité hygiène sécurité et conditions de travail	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail Responsable sécurité Représentants des organisations syndicales Représentants de la caisse régionale d'assurance-maladie
Italie	Service de prévention et protection	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Service médical Responsable du service prévention et protection
Japon	Comité de santé et de sécurité	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
Maroc	Comité d'hygiène et de sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail
Pays-Bas	Comité santé et sécurité	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
Portugal	Comité d'hygiène et de sécurité	Représentants des salariés Responsable hygiène et sécurité Représentants de l'employeur Médecins du travail
Royaume-Uni	Comité santé et sécurité	Représentants des salariés Représentants de l'employeur Service santé et sécurité
Russie	Comité santé et sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés
Slovaquie	Comité des conditions de travail	Représentants des salariés Représentants de l'employeur Directeur du centre de production

Plus de 93 % de l'effectif du Groupe (hors Faurecia) est représenté par des commissions mixtes sur la santé et la sécurité au travail.

ACCORDS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'entreprise s'engage à appliquer les meilleurs standards et pratiques en matière de conditions de travail et fait de la santé et de la sécurité une priorité. Plusieurs accords d'entreprise nationaux reprennent la politique du Groupe en matière de conditions de travail.

Chaque année, des accords sont signés sur la santé et la sécurité dans les différents pays où le Groupe est présent.

À titre d'exemple, quelques accords signés en 2012 par le Groupe dans les principaux pays :

En Espagne (Automobile) :

- accord sur les engagements sécurité et santé au travail – mars 2012 ;
- accord sur le bonus pour réduction de la sinistralité – mai 2012.

En France (Autres activités) :

- accord sur le remboursement des frais de santé société PSA – janvier 2012 ;
- accord sur le dispositif d'évaluation et de prévention du stress professionnel société PSA – juin 2012.

17.3. DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE G.15

17.3.1. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

PSA Peugeot Citroën a choisi de valoriser la diversité des personnes et des cultures qui composent ses effectifs, et de faire de l'égalité et du respect vis-à-vis des différences des éléments fondateurs de son développement responsable. Cet enjeu de société concerne l'ensemble des pays d'implantation du Groupe dans lesquels PSA Peugeot Citroën entend appliquer et promouvoir, au-delà des règles légales, les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

FAIRE TRAVAILLER ENSEMBLE LES MEILLEURS TALENTS

Le Groupe privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle et lutte contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance à l'égard des différences.

Ainsi, promouvoir la diversité consiste à recruter, faire travailler ensemble et faire évoluer les meilleurs talents, sans distinction sur l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, la grossesse ou la maternité, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le nom de famille ou en raison de l'état de santé ou du handicap.

La diversité des équipes de PSA Peugeot Citroën représente un atout pour la performance économique de l'entreprise : le Groupe doit s'entourer de profils variés, reflétant la société et son environnement. La diversité est une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. En facilitant la confrontation des idées, elle est, pour le Groupe, source de créativité et d'innovation.

En 2009, PSA Peugeot Citroën a été l'une des premières entreprises à recevoir le label Diversité. En 2012, le Groupe a obtenu le maintien de ce label. Le label est décerné à l'issue d'une démarche de labellisation exigeante menée par AFNOR Certification dans le cadre d'un audit sur site. En 2012, huit sites différents du Groupe (hors Faurecia) en France ont été audités.

Cette distinction récompense les bonnes pratiques RH du Groupe en matière de promotion de la diversité, d'égalité des chances et de prévention des discriminations ainsi qu'une politique mise en œuvre de longue date.

Des observatoires paritaires de la diversité et de l'égalité sont mis en place en France et en Espagne afin de s'assurer de la bonne application des accords. Ils sont chargés de veiller au respect des engagements du Groupe et analysent les mesures mises en place.

En 2011, en France, le Groupe a renouvelé son accord relatif à la diversité et à la cohésion sociale afin de renforcer ses actions menées sur le sujet en apportant des améliorations sur quatre axes : la poursuite de la diversification des recrutements, la garantie offerte à chacun d'une évolution professionnelle basée sur l'égalité des chances, la sensibilisation de l'ensemble des salariés aux problématiques de la diversité et la prévention du harcèlement.

Chaque année, PSA Peugeot Citroën réalise de nouvelles démarches en faveur de la promotion de la diversité.

L'ENGAGEMENT DIVERSITÉ MONDE

En 2010, PSA Peugeot Citroën a choisi de formaliser son action en faveur de la diversité dans un engagement commun et applicable à tous les pays d'implantation du Groupe : l'Engagement Diversité Monde.

Intégré au Système d'Excellence PSA, l'Engagement Diversité Monde est un référentiel constitué de sept principes fondateurs qui permettent une prise en compte globale de la diversité et de ses enjeux. Il a pour ambition d'améliorer l'action du Groupe en faveur de la diversité et d'aider les filiales à progresser dans la mise en œuvre et la promotion de ce sujet.

En décembre 2012, les correspondants diversité monde se sont réunis pour la troisième fois. À cette occasion, un bilan du déploiement de l'Engagement Diversité Monde a été réalisé ainsi qu'une auto-évaluation dans dix pays. Il souligne la forte mobilisation des pays et laisse transparaître une véritable prise de conscience sur le sujet

qui se traduit par la définition de plus de 131 plans d'action qui les aideront à renforcer leur prise en compte de la diversité. Pour porter la démarche diversité dans son pays, chaque correspondant peut s'appuyer sur un kit de déploiement et l'échange des bonnes pratiques au sein du réseau des correspondants diversité monde.

Après avoir formalisé les engagements, établi les indicateurs et les objectifs de progrès et déployé des process rigoureux excluant toute forme de discrimination, les plans d'action portent aujourd'hui sur la communication auprès des salariés et sur l'ouverture à des partenaires extérieurs à l'entreprise appelés à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité.

FORMER CHAQUE MANAGER AUX ENJEUX DE LA DIVERSITÉ

Depuis 2008, plus de 3 500 salariés ont été formés au « management de la diversité ». L'objectif de ce module est de donner aux managers des réponses concrètes et des outils opérationnels leur permettant de traiter les problèmes quotidiens au sein de leur équipe en matière d'égalité des chances. Il doit leur permettre de traduire concrètement les principes de respect des différences, de prévention et d'élimination de toute forme de discrimination.

Dans le cadre du déploiement de l'Engagement Diversité Monde, la formation au management de la diversité est étendue dans les différents pays d'implantation du Groupe, et notamment en Espagne, au Portugal, en Italie et en Belgique.

LES 10 NATIONALITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES – HORS NATIONALITÉ FRANÇAISE
(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2012 – pourcentage calculé sur l'effectif total)

	Automobile	*Dont PCA*	BPF	Autres activités	Total	%
Espagne	12 392	*201*	285	7	12 684	10,3 %
Brésil	5 315	*37*	79	0	5 394	4,4 %
Argentine	5 159	*20*	0	0	5 159	1,2 %
Slovaquie	3 175	*15*	15	0	3 190	2,6 %
Allemagne	2 445	*48*	264	23	2 732	2,2 %
Royaume-Uni	2 444	*47*	258	4	2 706	2,2 %
Russie	2 572	*14*	57	1	2 630	1,2 %
Portugal	1 972	*508*	60	9	2 041	1,7 %
Italie	1 176	*238*	193	32	1 401	1,1 %
Maroc	1 223	*1 170*	1	6	1 230	1 %
TOTAL	37 873	*2 298*	1 212	82	39 167	31,7 %

Les 10 nationalités les plus représentées (hors nationalité française) constituent 31,7 % des salariés du Groupe (hors Faurecia).

Le Groupe (hors Faurecia) compte plus de 46 608 salariés de nationalité autre que française, soit 38 % des salariés.

Les effectifs du Groupe sont répartis sur 132 nationalités.

17.3.2. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

17.3.2.1. POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE FÉMINISATION DU GROUPE G.13

Depuis plusieurs années, PSA Peugeot Citroën s'est engagé dans une politique volontariste en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

UN ENGAGEMENT RECONNU

En France, dans la lignée du premier accord signé en 2003 et renouvelé en 2007, un nouvel accord très largement enrichi en faveur du développement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé en février 2011 par l'ensemble des organisations syndicales. Il s'articule autour de trois axes majeurs : favoriser l'intégration des femmes dans un secteur professionnel réputé masculin, garantir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise et renforcer l'accès des femmes aux postes de management supérieur. Deux chapitres relatifs à la communication et à la promotion de la parentalité dans l'entreprise ont été intégrés au nouvel accord.

PSA Peugeot Citroën a été la première entreprise labellisée « Égalité professionnelle » par le Ministère de la Cohésion sociale et de la Parité en 2005. Le renouvellement de ce label en 2008 et en mai 2011 atteste des progrès continus du Groupe en matière d'égalité professionnelle et encourage le Groupe à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

En 2011, PSA Peugeot Citroën s'est vu décerner le premier label égalité professionnelle européen (*Gender Equality European Standard*) pour la France, l'Espagne, l'Italie et la Belgique, marquant ainsi une véritable progression dans la mondialisation de son engagement. En 2013, le périmètre sera élargi au Portugal.

Développer la mixité de l'emploi et des métiers

La mixité professionnelle est une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. Malgré des filières de formation initiale traditionnellement moins féminisées dans les domaines techniques et automobiles, on constate, dans le Groupe, une amélioration de la féminisation de l'emploi. Ce mouvement est lié aux évolutions du marché du travail et aux différentes actions menées, notamment l'amélioration des conditions de travail.

Le taux de féminisation est passé de 17,6 % en 2002 à 22 % en 2012. PSA Peugeot Citroën a pour ambition de confirmer cette progression et d'encourager la féminisation des emplois et des métiers.

Garantir l'égalité professionnelle pour les rémunérations et les évolutions

L'entreprise garantit un niveau de classification et de salaire à l'embauche identique entre les femmes et les hommes pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Les évolutions promotionnelles (changements de coefficient, de catégorie professionnelle, accès à un niveau de responsabilité supérieur, etc.) sont uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus sans tenir compte d'autres caractéristiques, conformément à l'accord d'entreprise sur la diversité et la cohésion sociale (signé en 2004, renouvelé en 2008 et 2011). L'application de ce principe conduit à assurer une égalité de traitement au bénéfice des salariées, avec si besoin, des repositionnements salariaux en cas d'écarts constatés.

Favoriser la mixité dans le management

La vraie mixité des emplois suppose que les femmes aient les mêmes parcours professionnels que les hommes, les mêmes possibilités d'évolution, notamment dans l'accès aux postes à responsabilités.

Ainsi, les critères de détection des potentiels internes sont identiques pour les femmes et pour les hommes. Ils ne prennent pas en compte les conditions d'âge des salariés et d'ancienneté dans l'entreprise, qui pourraient pénaliser les femmes ayant connu des maternités, et sont fondés exclusivement sur le seul exercice des compétences et donc de l'efficacité et de la performance.

Au 31 décembre 2012, le Groupe (hors Faurecia) compte 90 femmes dans la population des cadres dirigeants et cadres supérieurs (pour 792 hommes), ce qui représente un taux de féminisation de 10,2 % contre 5 % en 2008. Un objectif de 15 % de femmes cadres supérieurs à l'horizon 2015 a été fixé par la Direction Générale, marquant sa volonté de favoriser la mixité du management supérieur.

Au sein du Groupe, un réseau de femmes a vu le jour au printemps 2010. Le réseau « *Women Engaged for PSA* » rassemble à ce jour 160 femmes cadres issues de l'ensemble des directions du Groupe.

Ce réseau, dont l'objectif est de contribuer à féminiser le management supérieur du Groupe, se donne ainsi les moyens d'identifier et d'aider les femmes qui en ont l'ambition, le potentiel et l'envie à atteindre un jour des postes de cadres supérieurs et dirigeants.

L'entretien congé lié à l'enfant : pour une meilleure prise en compte de la parentalité

Le Groupe a confirmé les axes forts du développement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en intégrant dans le nouvel accord signé en France en 2011, des mesures spécifiques pour favoriser la prise en compte de la parentalité dans l'entreprise, condition nécessaire à une conciliation optimale entre vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, le Groupe propose depuis octobre 2012 à l'ensemble des salariés en France (femmes et hommes) concernés par un congé lié à l'enfant (maternité, adoption, parental) de bénéficier de deux entretiens : préparatoire au départ et au retour du congé. Ces deux entretiens, réalisés avec son responsable hiérarchique, visent à anticiper l'avenir (éventuels souhaits de mobilité, besoins de formation, changement d'organisation du temps de travail, etc.) et à faire le point sur le poste actuel en liaison avec l'entretien annuel (avancement de la mission, préparation de la période d'absence, etc.).

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'accord sur le développement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé le 12 novembre 2003 et renouvelé en 2007 et début 2011, concrétise les engagements du Groupe en la matière. Le choix a été fait de prendre l'année 2002 comme année de référence.

PERSONNEL FÉMININ INSCRIT EN CDI ET CDD
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total
Automobile	9 837	7 515	4 186	21 538
Dont PCA	*6 172*	*2 629*	*2 912*	11 713
Banque PSA Finance	0	1 153	270	1 423
Faurecia	14 988	3 397	3 072	21 457
Autres activités	250	155	165	570
TOTAL	**25 075**	**12 220**	**7 693**	**44 988**

ÉVOLUTION DU TAUX DE FÉMINISATION DES EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

Part des femmes	2011	2012
Automobile	18,1 %	18,3 %
Dont PCA	*ND*	*17,5 %*
BPF	53,4 %	53,3 %
Faurecia	26 %	26,5 %
Autres activités	34 %	16,7 %
TOTAL	**21,5 %**	**22 %**

Le taux de féminisation atteint 20,2 % pour les ingénieurs et cadres, 27,1 % pour les TAM et 20,7 % pour les ouvriers et employés.

PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF CADRES CDI ET CDD PAR TRANCHE D'ÂGE
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	< 30 ans		30/39 ans		40/49 ans		50 ans et +		Total	
	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres
Automobile	419	29 %	1 835	24,8 %	1 300	16,3 %	632	11,9 %	4 186	18,9 %
Dont PCA	*290*	*26,3 %*	*1 197*	*24,8 %*	*928*	*17 %*	*497*	*13,2 %*	*2 912*	*19,2 %*
BPF	18	50 %	79	36,9 %	108	34,4 %	65	28,3 %	270	34 %
Faurecia	804	29,5 %	1 328	24,3 %	678	15,9 %	262	12,1 %	3 072	21 %
Autres activités	14	51,9 %	57	43,8 %	53	26,1 %	41	24,3 %	165	31,2 %
TOTAL	**1 255**	**29,6 %**	**3 299**	**25 %**	**2 139**	**16,8 %**	**1 000**	**12,7 %**	**7 693**	**20,2 %**

La part des femmes cadres sur l'ensemble du Groupe est de 20,2 %.

La part des femmes âgées de moins de 30 ans atteint 29,6 % contre 12,7 % chez les cadres de plus de 50 ans.

Direction exécutive du Groupe

Le Directoire du Groupe PSA Peugeot Citroën est composé de six membres.

Le Comité de Direction Générale est composé des six membres du Directoire complété de quatre membres.

Outre ce Comité de Direction Générale, cinq Directeurs sont rattachés au Président du Directoire.

La direction exécutive du Groupe (périmètre Automobile) compte, au 31 décembre 2012, 15 personnes dont 12 personnes sont de nationalité française, une personne de nationalité portugaise, une autre de nationalité allemande et une dernière de nationalité anglaise.

Mixité de la population des cadres supérieurs

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2012)

	30/39 ans		40/49 ans		≥ 50 ans		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Automobile	34	10	278	48	323	18	635	76
Dont PCA	*19*	*7*	*207*	*36*	*249*	*12*	*475*	*55*
BPF	0	0	8	1	4	0	12	1
Autres activités	4	0	12	3	19	2	35	5
TOTAL	**38**	**10**	**298**	**52**	**346**	**20**	**682**	**82**

La population dite des « cadres supérieurs » est constituée des cadres supérieurs ayant en charge la déclinaison et la mise en œuvre de la stratégie, des politiques et programmes du Groupe. Elle ne comprend ni les membres de la Direction Exécutive, ni les cadres dirigeants.

17.3.2.2. FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS G.14

PSA Peugeot Citroën favorise l'emploi et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés. Dans le monde, le Groupe emploie 8 426 salariés handicapés. La notion de salarié handicapé est définie par les différentes législations locales.

En France, dans la division Automobile, l'emploi des personnes handicapées, complété par les contrats de sous-traitance avec le secteur adapté ou protégé, représente un taux d'emploi de 8,3 % soit un pourcentage supérieur au taux national légal de 6 %.

En complément de l'emploi direct des personnes handicapées, PSA Peugeot Citroën a été le premier acheteur industriel de France au secteur protégé, pour une valeur ajoutée de 35 millions d'euros.

PSA Peugeot Citroën et cinq organisations syndicales ont signé, en 2011, le 4ème accord sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Cet accord ouvre de nouvelles pistes d'action et identifie les leviers d'amélioration pour la période 2011-2013.

Des actions de communication et de sensibilisation sont menées dans le Groupe. À titre d'exemple, les établissements du Groupe se mobilisent chaque année à l'occasion de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées en organisant des manifestations et événements pour impliquer les salariés sur ce thème.

PERSONNEL HANDICAPÉ
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	**2012**	**5 393**	**532**	**44**	**5 969**
	2011	5 096	538	47	5 681
	2010	5 095	490	40	5 625
Dont PCA	*2012*	*4 940*	*0*	*0*	*4 940*
	2011	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
	2010	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*
BPF	**2012**	**13**	**25**	**0**	**38**
	2011	8	23	0	31
	2010	10	20	0	30
Faurecia	**2012**	**1 060**	**1 228**	**124**	**2 412**
	2011	ND	ND	ND	ND
	2010	ND	ND	ND	ND
Autres activités	**2012**	**6**	**1**	**0**	**7**
	2011	8	1	0	9
	2010	50	0	0	50
TOTAL	**2012**	**6 472**	**1 786**	**168**	**8 426**
	2011	ND	ND	ND	ND
	2010	ND	ND	ND	ND

17.3.2.3. LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION G.15

L'EMPLOI DES JEUNES : UN ENGAGEMENT MAINTENU

En 2012, dans le cadre de son programme d'intégration des jeunes, le Groupe a accueilli 4 317 stagiaires et 6 347 alternants (contrats d'alternance, de professionnalisation, et d'apprentissage).

Ce programme vise à préserver l'équilibre des âges au sein des effectifs et à assurer l'accompagnement du Groupe dans la formation des jeunes générations et la transmission des savoirs. Le choix des profils et des formations s'appuie également sur les travaux des filières-métiers et les résultats de l'Observatoire des Métiers. PSA Peugeot Citroën donne ainsi l'opportunité à de nombreux jeunes de découvrir les métiers de l'automobile et de partager les valeurs d'un grand groupe industriel.

RÉPARTITION DES STAGES, CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION, D'APPRENTISSAGE ET D'ALTERNANCE PAR SEXE
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2012)

	Stagiaires		Contrat de professionnalisation		Contrat d'apprentissage		Contrat d'alternance		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Automobile	1 721	877	176	68	1 218	422	1 560	538	4 675	1 905
Dont PCA	*1 155*	*444*	*110*	*51*	*922*	*402*	*1 077*	*474*	*3 264*	*1 371*
BPF	27	30	11	26	0	1	19	39	57	96
FAURECIA	1 070	503	45	63	146	64	1 251	400	2 512	1 030
Autres activités	57	32	29	22	75	19	110	45	271	118
TOTAL	**2 875**	**1 442**	**261**	**179**	**1 439**	**506**	**2 940**	**1 022**	**7 515**	**3 149**

FAVORISER L'EMPLOI ET LA MOTIVATION DES SENIORS

Pour PSA Peugeot Citroën, la question de l'emploi des seniors, qui représentent près de 22 % des effectifs du Groupe ne doit pas faire l'objet d'un traitement à part. Au contraire, les réponses apportées participent à la politique globale de l'emploi et de développement des compétences du Groupe, qui garantit l'égalité des chances et de traitement, et anticipe les évolutions démographiques.

Conscient de l'importance du sujet, PSA Peugeot Citroën a pris l'initiative dès 2005 de sensibiliser les organisations syndicales au thème de l'emploi et de la motivation des seniors. En janvier 2010, en France, le Groupe signe un accord en faveur de l'emploi et de la motivation des seniors.

Le maintien dans l'emploi et la motivation des seniors constituent un engagement conforme à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'agit de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, sans exclure les seniors.

Les mesures intégrées dans cet accord visent à mieux reconnaître la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer leur expérience comme un avantage pour la réussite du Groupe, et à considérer la coexistence des générations comme un atout pour la cohésion sociale et l'efficacité économique.

La politique senior du Groupe identifie six leviers (recrutement, évolution professionnelle, conditions de travail, accès à la formation, aménagement des fins de carrière, tutorat) pour engager des actions.

17.3.3. LA PRÉVENTION DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DISCRIMINATION ET VIOLENCE AU TRAVAIL G.15

PSA Peugeot Citroën condamne tous les manquements au respect portant atteinte aux droits et à la dignité des personnes, les mauvais traitements verbaux ou physiques, les harcèlements de toute nature, les violences au travail et la discrimination. Ces agissements sont passibles de sanctions et font l'objet de mesures de prévention dans tous les pays. Une communication régulière est effectuée auprès des salariés, et des actions de sensibilisation sont réalisées auprès de nombreux managers.

Les salariés victimes ou témoins de cas de harcèlement, de discrimination et de violences au travail peuvent en référer auprès des services de ressources humaines ou, en cas de difficulté, utiliser les voies classiques de recours : ils peuvent donner l'alerte, sous couvert d'anonymat, auprès d'un responsable identifié en charge des questions de diversité et/ou de harcèlement. Une boîte mail « harcèlement », ainsi qu'une boîte mail « diversité » représentent une voie de recours supplémentaire pour signaler une difficulté et déclencher une enquête interne contradictoire menée par la fonction ressources humaines.

Une procédure commune de suivi a été instaurée dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, avec une adaptation des cadres légaux dans tous les pays. Pour chaque situation identifiée, une remontée d'informations à la fonction ressources humaines doit être opérée et une enquête est effectuée. En 2012, 85 cas de harcèlement, de discrimination et de violence au travail (hors Faurecia) ont été remontés à la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Pour PSA Peugeot Citroën, de tels comportements n'ont pas leur place dans l'entreprise.

SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À LA PROBLÉMATIQUE DU HARCÈLEMENT MORAL

Dans le cadre de l'accord sur la diversité et la cohésion sociale, la direction du Groupe et les partenaires sociaux ont souhaité sensibiliser l'ensemble des salariés à la problématique du harcèlement moral. En 2012, un module d'*e-learning* a été déployé auprès des salariés du Groupe sur le périmètre France.

Ce module répond à trois objectifs principaux :

- sensibiliser les salariés au harcèlement moral ;
- présenter le dispositif opérationnel du Groupe pour lutter contre le harcèlement moral ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs dans la prévention et le traitement des cas de harcèlement.

Ainsi, au travers d'une animation ludique et interactive, ce module de formation aidera les salariés à définir et identifier le harcèlement moral, à repérer les situations à risque, à prévenir et gérer les situations de harcèlement. En 2012, 5 500 personnes ont suivi ce module d'*e-learning*.

17.4. NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE PORTÉE PAR UN DIALOGUE INTERNATIONAL

De dimension internationale, la politique sociale de PSA Peugeot Citroën vise à favoriser la cohésion sociale autour de valeurs fortes de solidarité, de tolérance et d'engagement. Au cœur de cette politique, le dialogue avec les représentants du personnel est permanent. Pour engager les principaux projets de transformation, le Groupe choisit la voie du dialogue social et s'appuie sur une information et une participation des salariés. Cette démarche donne lieu à une pratique contractuelle dense dans tous les pays. Depuis 2011, le Groupe s'est doté d'un système de management des relations sociales permettant à chaque pays de renforcer la cohésion sociale interne.

UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DES RELATIONS SOCIALES MONDIAL

La politique Relations Sociales du Groupe, articulée autour de six engagements et quatorze exigences, vise à favoriser un climat social serein sur l'ensemble des sites du Groupe. Les outils déployés permettent notamment d'anticiper et d'accompagner, dans le domaine social, toutes les évolutions qui marquent la vie de l'entreprise, en renforçant la cohésion sociale interne. Chaque entité du Groupe, sur la base d'une auto-évaluation annuelle, mesure les progrès réalisés sur chacune des exigences et mène des plans d'action permettant de valoriser et de promouvoir les réalisations dans le domaine social.

17.4.1. UN ACCORD CADRE MONDIAL SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE G.6 G.7

UN ENGAGEMENT HISTORIQUE

PSA Peugeot Citroën mène depuis de nombreuses années des démarches en faveur d'un développement responsable de son activité. Dès 2003, le Groupe formalise son engagement RSE en adhérant au *Global Compact*. Cette initiative volontaire, qui vise à intégrer les principes de développement responsable à la stratégie et à l'activité de l'entreprise, permet de favoriser un dialogue fructueux avec les différentes parties prenantes, et marque une étape essentielle dans le déploiement de la démarche de développement responsable du Groupe.

Trois ans plus tard, PSA Peugeot Citroën a souhaité marquer une véritable progression dans son engagement et a choisi d'associer, à une échelle internationale, les parties prenantes à sa démarche. Avec plus de 90 organisations syndicales à travers le monde, la Fédération Internationale des Organisations de Travailleurs de la Métallurgie (FIOM) et la Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM), PSA Peugeot Citroën signe son premier accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise le 1er mars 2006. En 2010, après quatre années d'application, le Groupe renouvelle cet accord. En consacrant un nouveau chapitre à la protection de l'environnement et en renforçant les engagements sociaux, cet avenant fait date pour impulser au Groupe un nouvel élan dans la prise en compte de sa responsabilité sociale et environnementale.

UNE APPROPRIATION GLOBALE

L'accord Cadre mondial de PSA Peugeot Citroën a pour mission principale de faire progresser toutes les entités du Groupe en matière de responsabilité sociale. Il favorise la prise en compte des exigences sociales et environnementales croissantes de la société envers les entreprises.

Par cet accord, PSA Peugeot Citroën s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à appliquer les meilleures pratiques de gestion et de développement des ressources humaines. Le Groupe s'engage également à partager ses exigences avec ses partenaires, ses fournisseurs et les réseaux indépendants de distribution.

Cet accord est structuré autour de cinq axes majeurs :

- le respect des droits humains fondamentaux ;
- la gestion et le développement des ressources humaines ;
- le partage des exigences sociales avec les parties prenantes ;
- la contribution du Groupe au développement économique et social sur le territoire d'implantation ;
- la protection de l'environnement.

UNE APPLICATION SANS COMPROMIS G.16 G.17 G.18 G.19

Les cinq axes majeurs de l'accord sont déclinés en 15 engagements qui permettent à toutes les entités du Groupe, quels que soient leur taille ou leur pays d'implantation, de mettre en œuvre les principes de l'accord.

Les 15 engagements de l'accord Cadre mondial
1. Non-complicité dans la violation des droits humains
2. Liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective
3. Abolition effective du travail des enfants
4. Élimination de la discrimination et promotion de l'égalité des chances
5. Lutte contre la corruption
6. Sécurité, conditions de travail et santé
7. Développement des compétences de demain par la formation continue
8. Des voies de participation pour les salariés
9. Anticiper la transformation des métiers et des emplois
10. Rémunérations
11. Protection sociale
12. Des organisations de travail négociées
13. Des exigences sociales partagées avec les fournisseurs, sous-traitants, partenaires industriels et réseaux de distribution
14. Prise en compte de l'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation
15. Protection de l'environnement

Chaque année, les filiales déploient trois plans d'action pour progresser dans leur prise en compte des engagements de l'accord. Tous les trois ans, une auto-évaluation leur permet de mesurer leur respect de ces engagements.

Une auto-évaluation a été réalisée en 2012 par 128 filiales. Cette dernière met en évidence un niveau d'appropriation de l'accord Cadre mondial de 80 %.

Cette démarche d'amélioration continue est menée conjointement avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel qui sont associés à la mise en œuvre des plans d'action et à la démarche d'auto-évaluation.

En 2012, 370 plans d'action ont été définis dans toutes les filiales du Groupe, réparties dans 35 pays, sur quatre continents.

RESPECTER LES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX

PSA Peugeot Citroën fonde son développement sur des principes d'action et de comportement socialement responsables, dans tous les pays où il est implanté et dans ses différentes branches d'activités.

Par son adhésion au *Global Compact* en 2003, PSA Peugeot Citroën s'est engagé à respecter et à promouvoir ses 10 principes, inspirés de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux dans le travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et de la Convention des Nations unies contre la corruption. Le Groupe promeut le respect des droits de l'homme dans tous les pays où il est présent, y compris dans les zones où l'affirmation de ces droits est encore insuffisante. Par sa politique, PSA Peugeot Citroën s'engage à respecter la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Cet engagement est public, il est affiché sur le site Internet du Groupe et dans l'intranet ressources humaines (avec un lien direct à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme via le site Internet de l'ONU) à destination de tous les salariés dans le monde.

Dans le Groupe, aucune filiale n'a fait l'objet en 2012 de condamnation pour une éventuelle implication dans le non-respect des droits de l'homme ou le recours au travail forcé.

PSA Peugeot Citroën veille, d'autre part, au respect de la liberté d'association et de représentation des salariés partout dans le monde, à l'indépendance et au pluralisme des organisations syndicales. Il entretient avec elles, un dialogue social permanent, dans tous les pays où il est implanté.

FORMATIONS SUR LES POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation de l'année 2012)

Thème	Nombre d'heures	Nombre de salariés
Égalité des chances, diversité, lutte contre la discrimination	11 196	1 817
Respect du règlement intérieur, accord Cadre mondial, règlement informatique, etc.	11 423	9 050
Charte éthique	4 429	8 858
Corruption et conflit d'intérêt, etc.	916	397
TOTAL	**27 964**	**20 122**

En 2012 20 122 salariés du Groupe ont reçu une formation spécifique sur les politiques et procédures relatives aux Droits de l'Homme.

Ces formations peuvent aborder un thème bien spécifique en relation avec l'activité du salarié. Par exemple, une formation « anti-blanchiment d'argent » ayant pour objectif de lutter contre le blanchiment d'argent, d'éviter les fraudes et le financement d'activités terroristes, est imposée à tous les salariés de l'activité de financement. D'autres formations, spécifiques pour les managers et recruteurs, portent sur les Droits de l'Homme et la non-discrimination. Enfin, il existe des modules au sein de programmes de formation plus généraux, comme le parcours d'intégration des jeunes embauchés.

Par ailleurs, la politique et les procédures du Groupe relatives aux Droits de l'Homme sont expliquées sur le site intranet ressources humaines : sont rappelés les différents accords signés par le Groupe, le texte de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les dix principes du *Global Compact*, etc.

LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX CHEZ FAURECIA

Faurecia a adhéré en 2004 au pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*). Par cette signature, il s'est engagé à respecter et promouvoir, dans ses pratiques d'entreprise, un ensemble de valeurs et de principes tirés de textes ou conventions internationales touchant aux droits de l'Homme, aux normes de travail et à l'environnement. Les évolutions, les nouvelles exigences de nos clients ainsi que les nouvelles orientations en matière de responsabilité sociale des entreprises et de développement durable ont conduit Faurecia à élaborer, dès 2007, une nouvelle version de son Code éthique répondant aux conventions fondamentales de l'OIT.

INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Faurecia se conforme aux législations et réglementations nationales relatives au travail des enfants. En tout état de cause, il s'interdit de faire travailler des enfants de moins de seize ans et se conforme aux dispositions de l'OIT relatives à la santé, sécurité et moralité des jeunes de quinze à dix-huit ans. Faurecia veille à ce que ses fournisseurs ou partenaires souscrivent aux mêmes exigences.

ÉLIMINATION DE TOUTE FORME DE TRAVAIL FORCÉ

Faurecia s'engage pour le libre choix de l'emploi et pour l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire. Faurecia veille à ce que ses fournisseurs ou partenaires souscrivent aux mêmes exigences.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET RECONNAISSANCE EFFECTIVE DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Faurecia reconnaît, partout dans le monde, le fait syndical et le droit des travailleurs de constituer des organisations syndicales de leur choix et/ou d'organiser une représentation du personnel dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Il s'engage à protéger les adhérents et responsables syndicaux et à n'opérer aucune discrimination liée aux mandats détenus.

Faurecia s'engage également à promouvoir une politique de concertation et de négociation. Compte tenu de son organisation juridique et managériale décentralisée, cette politique se concrétise par la signature d'accords collectifs au niveau des établissements d'une part et des sociétés d'autre part.

L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

Dans ses actions de recrutement comme de gestion des évolutions professionnelles, Faurecia s'engage à n'opérer aucune discrimination qui serait liée notamment à l'âge, au sexe, à la couleur de peau, à la nationalité, à la religion, à l'état de santé ou de handicap, à l'orientation sexuelle, aux opinions politiques, philosophiques ou syndicales. Tout salarié a le droit de travailler dans un environnement sain, exempt de toute forme d'hostilité ou de harcèlement qualifié d'illicite au regard des réglementations et usages en vigueur dans les pays où Faurecia exerce son activité.

Faurecia interdit en particulier toute conduite illicite consécutive de harcèlement sexuel ou moral, y compris en l'absence de lien hiérarchique ou de subordination.

17.4.2. DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL INTERNATIONALES G.6

LE COMITÉ DE GROUPE EUROPÉEN ÉLARGI, REPRÉSENTANT DE TOUS LES SALARIÉS

Instauré en 1996, le Comité Européen est une instance de dialogue et d'échanges privilégié entre la Direction et les représentants du personnel. Cette instance permet d'aborder la stratégie du Groupe, ses résultats et ses perspectives. À l'occasion de sa réunion plénière annuelle, la participation au Comité Européen du Groupe est élargie en Comité Mondial aux représentants de l'Argentine, du Brésil, de la Chine et de la Russie.

En 2012, le Comité Européen et son bureau, le Comité de Liaison, se sont réunis à huit reprises. Ces réunions ont principalement permis d'informer les représentants du personnel des étapes du projet d'Alliance entre PSA Peugeot Citroën et General Motors ainsi que des projets de mesures pour le redressement du Groupe. Comme chaque année, un bilan de l'application de l'accord Cadre mondial et de l'auto-évaluation a été réalisé, à l'occasion de la réunion plénière.

LE COMITÉ PARITAIRE STRATÉGIQUE, INSTANCE DE DIALOGUE ET D'ÉCHANGE

Ce Comité est une instance de diagnostic, de dialogue et d'échange entre la Direction et les organisations syndicales européennes. Ce comité a été élargi en 2008 aux principales organisations syndicales non françaises (accord signé le 19 juin 2008 avec IG Metall, T&GWU, SIT-FSI, UGT et CC-OO). Il permet d'approfondir des sujets liés à la situation de l'entreprise et à son évolution, aux politiques et aux stratégies mises en œuvre (les produits, les marchés, les évolutions technologiques, les nouveaux projets d'implantation à l'international, etc.), à court et moyen termes. Les sujets concernent tous les thèmes et orientations susceptibles d'avoir un impact sur l'emploi.

Réunis trois fois en 2012, les membres ont été associés aux grandes orientations stratégiques telles que la stratégie Achats, la politique de coopération en matière de recherche, l'alliance avec Général Motors.

LE COMITÉ EUROPÉEN DE FAURECIA

Le Comité Européen, acteur majeur dans le dialogue économique et social, est une instance privilégiée qui permet des échanges avec les représentants du personnel concernant la stratégie de Faurecia, ses résultats et ses perspectives.

L'accord relatif au Comité Européen arrivant à son terme le 31 mars 2012, des négociations ont été engagées fin 2011. Un nouvel accord d'une durée de quatre ans, a été signé à l'unanimité le 10 janvier 2012. Ce nouvel accord a permis d'accroître les moyens accordés aux élus et de leur reconnaître de nouveaux droits (tels que l'augmentation du crédit d'heures accordé aux membres du bureau ou la mise à disposition de traducteurs pour la réunion du bureau où sont présentés les résultats annuels).

Les règles de répartition des 25 sièges ont conduit à la représentation de chacun des quinze pays européens où Faurecia est implanté et ont permis le retour d'un représentant pour la Belgique et de l'arrivée d'un représentant pour l'Autriche.

Le Comité Européen s'est réuni en assemblée plénière les 18 et 19 avril 2012 ; le bureau du comité, composé des représentants des six pays majeurs en termes d'effectif (France, Allemagne, Espagne, Portugal, République Tchèque et Pologne) a été réuni trois fois au cours de l'année.

Pour la première fois, le dernier bureau de l'année, s'est tenu au Portugal. Il a été précédé par une visite des usines « structures de sièges » et « mousse et accessoires » qui a été l'occasion d'échanger sur les réalisations de ces usines, dans les domaines de la sécurité, de l'implication du personnel, ou encore de la production.

17.4.3. UNE FORTE DYNAMIQUE CONTRACTUELLE

La dynamique du dialogue social se concrétise par la signature de nombreux accords d'entreprise, innovants et toujours précurseurs, ouverts sur les évolutions de la société et du monde qui nous entoure. Cette politique contractuelle reflète la volonté du Groupe d'étendre les meilleures pratiques de ressources humaines à toutes ses entités et de promouvoir des principes forts tels que le respect des droits humains, l'égalité des chances, la diversité des équipes, la santé et la sécurité de chaque salarié.

Les changements majeurs prévus par le Groupe font l'objet de procédures d'information et de consultation auprès des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel.

En 2012, près de 78 (hors Faurecia) accords d'entreprise ont été conclus, dont 49 à l'international. Ils portent sur des sujets variés : organisation du temps de travail, salaires, conditions d'emploi et de travail, diversité et cohésion sociale, etc. Ces accords ont toujours été signés de façon largement majoritaire.

- Dans le monde, 90 % des salariés du Groupe (hors Faurecia) sont couverts par une convention collective.

La politique de dialogue social mise en œuvre chez Faurecia s'est traduite en 2012 par la signature de 316 accords dans 22 pays, dont notamment 135 en France, 86 en Allemagne, 46 au Brésil, 9 au Mexique, 5 en Tunisie et 4 en Argentine. 26 % de ces accords ont porté sur les salaires et autres formes de rémunération, 20 % sur l'intéressement et la participation et 30 % sur les conditions de travail.

UN DIALOGUE SOCIAL ET UNE CONCERTATION AVEC LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL RENFORCÉS

UN AUDIT SOCIAL À L'ÉCHELLE MONDIALE

Déployée à l'échelle internationale, la politique sociale du Groupe fait l'objet d'un suivi régulier. PSA Peugeot Citroën considère l'audit social comme un outil de contrôle au service de l'amélioration continue des processus, pour garantir l'application de la politique sociale du Groupe. Il a pour objectif de s'assurer du niveau de conformité aux exigences légales ou réglementaires, aux engagements contractuels ainsi qu'aux principes de responsabilité sociale du Groupe.

La démarche d'audit donne une place importante à l'auto-évaluation par les sites, les pays ou les directions. Ce système d'audit interne est complété par des audits externes sur la conformité des informations sociales et sur le respect des engagements en matière de responsabilité sociale.

Ainsi, en 2012, l'application de l'accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe a été auditée dans les cinq sociétés filiales du Groupe en Espagne. Une campagne d'audit sur l'application de l'accord relatif à la diversité et la cohésion sociale dans l'entreprise a été lancée sur la base d'une nouvelle grille d'audit. Au cours de l'année 2012, 21 sites (usines, succursales et centres techniques) ont été audités sur l'application du système de management de la sécurité et de la santé, en complément des audits locaux couvrant toutes les filiales.

En tant qu'entreprise responsable, PSA Peugeot Citroën partage ses exigences sociales avec ses fournisseurs. Depuis 2010, dans le cadre de l'application du plan d'action développement durable de la direction des achats, 39 audits sociaux et environnementaux initiaux ont été réalisés chez des fournisseurs (de rang 1 à 3) identifiés comme potentiellement à risque. Ces audits, conduits par un organisme externe indépendant, donnent lieu à la mise en œuvre de plans d'action correctifs en cas d'écart constaté.

17.5. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

17.5.1. POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Il convient de se reporter au chapitre 15.1 ci-dessus et 21.1.4 ci-après.

17.5.2. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Il convient de se reporter au paragraphe 15.1 ci-dessus et 21.1.4 ci-après.

17.5.3. ACTIONS GRATUITES

Il convient de se reporter au paragraphe 15.1 ci-dessus et 21.1.4 ci-après.

Pour plus de détails, il convient de se reporter à la Note 27.3 et 27.4 dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

17.6. ACTIONNARIAT SALARIÉ

17.6.1. LE PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

PSA Peugeot Citroën a mis en place une offre diversifiée d'épargne salariale dans différents pays. Les plans d'épargne salariale constituent des supports d'investissement qui peuvent être alimentés par des versements volontaires des salariés et les placements de quote-part de participation et/ou d'intéressement.

17.6.2. LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS DANS LE CAPITAL

PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LES SALARIÉS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DANS LE MONDE (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Portugal)

	2012	2011	2010
Taux	3,23*	3,26	2,79

* *Ce pourcentage ressort à 3,03 % pour le périmètre défini par l'article L. 225-102 du Code de commerce.*

Plus de 42 000 salariés ou anciens salariés du Groupe sont actionnaires de Peugeot S.A.

Afin de mieux associer les salariés à la gouvernance du Groupe, le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., réuni le 23 octobre 2012, a décidé d'initier le processus de désignation par l'Assemblée Générale d'un représentant des salariés en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Compte tenu du mantien du dépassement du seuil de 3 % d'actionnariat salarié, le Conseil de Surveillance du 12 février 2013 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013 de procéder à la nomination au Conseil de Surveillance d'un membre représentant les salariés actionnaires. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à chapitre 21.4 « Assemblée Générale ».

18

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2012 262

Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2012 263

Identification des actionnaires (article 7 des statuts) 263

Rachats d'actions 263

Annulation d'actions 263

18.2. DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS 264

18.3. INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ 264

Autres actionnaires 264

18.4. CHANGEMENT DE CONTRÔLE 264

18.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le Groupe familial Peugeot dont la composition est précisée dans le tableau ci-après détient, au 31 décembre 2012, 25,5 % du capital de la société et 38,1 % des droits de vote exerçables.

	31/12/2012				31/12/2011				31/12/2010			
Principaux actionnaires identifiés[1]	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères[2]	22 312 608	6,29	9,93	9,64	19 115 760	8,17	13,11	12,38	19 115 760	8,17	12,47	12,19
FFP	67 372 689	18,99	27,97	27,14	53 363 574	22,80	35,20	33,24	51 792 738	22,13	33,79	33,02
Maillot I	164	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00
Société Anonyme de Participations (SAPAR)[3]	833 317	0,23	0,20	0,20	148 672	0,06	0,05	0,05	-	-	-	-
Groupe familial Peugeot	**90 518 778**	**25,51**	**38,11**	**36,97**	**72 628 106**	**31,03**	**48,36**	**45,67**	**70 908 598**	**30,30**	**46,26**	**45,21**
Autres Individuels	59 413 026	16,74	14,34	13,82	16 635 083	7,11	5,92	5,59	18 413 671 [4]	7,87	6,15	6,00
GM Automotive Holdings SL	24 839 429	7,00	5,96	5,78	0	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00
Salariés	11 452 869	3,23	3,98	3,86	7 638 100	3,26	4,54	4,29	6 538 348	2,79	3,88	3,80
Autres institutionnels français	52 236 259	14,72	12,52	12,15	43 346 051	18,52	14,86	14,03	43 710 387	18,67	15,08	14,73
Autres institutionnels étrangers	103 600 004	29,20	24,88	24,14	76 614 552	32,73	26,32	24,86	87 290 771	37,30	28,63	27,97
Autodétention	12 788 628	3,60	-	2,98	17 187 450	7,34	-	5,56	7 187 450	3,07	-	2,29
TOTAL	354 848 992	100	100	100	234 049 344	100	100	100	234 049 225	100	100	100

(1) Source Euroclear TPI au 31 décembre 2012 et Thomson Reuters.

(2) Comtoise de Participation et LFPF ont été regroupées au sein de EPF à partir de décembre 2010.

(3) Société Anonyme de Participations (SAPAR), personne morale liée à Thierry Peugeot, Président du Conseil de Surveillance et Marie Hélène Roncoroni, Membre du Conseil de Surveillance. Déclaration effectuée par SAPAR le 06/12/2011 au titre de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

(4) Comptes individuels et autres (par différence).

Suite à la décision du Conseil de Surveillance de créer un Comité Consultatif des actionnaires qui a été prise en décembre 2011, dans la poursuite de la politique menée auprès des actionnaires individuels, le Groupe a lancé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2012 son Comité Consultatif des actionnaires. Véritable organe de consultation, le comité sera chargé de diverses missions, notamment celles d'exprimer les attentes de l'ensemble des actionnaires individuels du Groupe, d'émettre des suggestions pour promouvoir le Groupe auprès des actionnaires individuels et de participer à l'élaboration des outils de communication dédiés aux actionnaires. La sélection des 12 membres a pour but de refléter la diversité actionnariale du Groupe et d'assurer une représentation équilibrée (âge, sexe, zone géographique, etc.) de l'actionnariat individuel de PSA Peugeot Citroën.

Ainsi, 2010 avait vu la création d'un Club actionnaires PSA Peugeot Citroën, qui compte déjà plus de 3 100 membres à fin 2012.

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE THÉORIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique », sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autodétention). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuils de participation.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 7 DES STATUTS)

La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

RACHATS D'ACTIONS

Le Groupe détient 12 788 628 actions propres au 31 décembre 2012, représentant 3,60 % du capital. Dans le cadre de son alliance stratégique avec General Motors le Groupe lui a cédé 4 398 821 actions autodétenues le 29 mars 2012.

Au 31 décembre 2012, ces actions font l'objet des affectations suivantes :

- 8 064 858 affectées à la couverture de l'émission OCEANE du 23 juin 2009 ;
- 4 371 970 affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions en cours ;
- 300 000 affectées à la mise en place d'un contrat de liquidité ;
- 51 800 titres en surnombre à affecter.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2012, des actions de la société Peugeot S.A. peuvent être rachetées par le Groupe. En 2012, le Groupe n'a pas fait de rachat d'actions.

Pour des informations complémentaires, il convient de se reporter aux Notes 27 des États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

ANNULATION D'ACTIONS

Il n'a été procédé à aucune annulation d'actions en 2012.

18.2. DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 29 juin 1987 a porté la durée de détention de deux à quatre ans. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Il est rappelé que, conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf si ce transfert résulte d'une succession, d'une liquidation de communauté entre époux ou d'une donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

18.3. INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

AUTRES ACTIONNAIRES

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

À la connaissance de Peugeot S.A., aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Peugeot S.A.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4. CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les sociétés composant le Groupe familial Peugeot. Ces sociétés ont toutefois signé un engagement de conservation de leurs actions Peugeot S.A. dans les termes des articles 787-B et 885-I bis du Code général des impôts.

La société a été informée que les sociétés du groupe familial Peugeot, principalement composé par les Établissements Peugeot Frères, FFP et SAPAR, ont signé en date des 11 juin 2012 et 19 décembre 2012 de nouveaux engagements de conservation portant sur les actions Peugeot S.A. détenues par elles et d'autres actionnaires familiaux qui leur sont liés. Ces engagements de conservation d'une durée de deux ans ont été conclus en application de l'article 787 B du Code général des impôts et porte sur 23,19 % du capital à cette date. Ces engagements de conservation ne comportent aucun droit préférentiel de cession en faveur des signataires. Les informations détaillées sur les engagements de conservation en vigueur figurent sur le site internet du Groupe (www.psa-peugeot-citroen.com, rubrique « analystes et investisseurs – information réglementée »).

19

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 266

Il convient de se reporter à la Note 39 des États financiers consolidés figurant au chapitre 20.3.

Par ailleurs, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225- 58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1.1. Conventions conclues avec des actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote et ayant des dirigeants communs avec la société

1.1.1. Acceptation de la lettre d'engagement de souscription d'Etablissements Peugeot Frères (« EPF ») et de la FFP

Par délibération du 27 février 2012, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature de la lettre d'engagement de souscription d'EPF et de FFP dans le cadre de l'augmentation de capital de Peugeot S.A. réalisée le 29 mars 2012.

Les sociétés FFP et EPF se sont engagées à exercer une fraction de leurs droits préférentiels de souscription et à souscrire à titre irréductible aux actions nouvelles correspondantes, FFP s'étant engagée à souscrire un nombre d'actions nouvelles correspondant à environ la moitié des droits préférentiels de souscription attribués à FFP, et EPF s'étant engagée à souscrire à un nombre d'actions représentant un montant de souscription équivalent au produit de la cession par EPF de ses droits de souscription non exercés à titre irréductible, de telle sorte que l'opération soit neutre pour EPF.

Le nombre de titres soumis à titre irréductible dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement ressort comme suit :

- Pour FFP : 13 771 232 actions nouvelles au prix de 8,27 euros, soit un montant total de souscription de 113 888 089 euros ;
- Pour EPF : 3 196 848 actions nouvelles au prix de 8,27 euros, soit un montant total de souscription de 26 437 933 euros.

Dirigeants communs à la date de signature de la convention et à la date du présent rapport : Madame Marie-Hélène Roncoroni et Messieurs Thierry Peugeot, Jean-Philippe Peugeot et Robert Peugeot.

1.2. Conventions conclues avec une société ayant des dirigeants communs

1.2.1. Contrats conclus dans le cadre de la réalisation de la cession du Groupe GEFCO

Dans le cadre de la cession de 75 % du capital et des droits de vote de la société GEFCO à la société JSC Russian Railways (« RZD »), le Conseil de Surveillance a autorisé, par délibération du 18 décembre 2012, les conventions suivantes :

1. Un contrat de prestation de services transitoires intitulé « *Transition Services Agreement* », conclu le 20 décembre 2012, entre Peugeot S.A. et GEFCO concernant la poursuite des services réciproques, pendant une période de six à douze mois en fonction du service concerné, ces services pouvant éventuellement être assurés pour une durée complémentaire de six mois, et ce afin d'assurer, pour Peugeot S.A. et GEFCO, une bonne transition suite à la cession à RZD.

Ces services transitoires portent sur l'assistance en matière notamment juridique, d'achats, de ressources humaines, d'immobilier, de financement et d'informatique.

Suivant leur nature, ces services sont facturés soit à un taux horaire moyen auquel s'ajoute une marge de 5 %, soit à un tarif identique à celui pratiqué entre les parties à la date de signature du « *Share Purchase Agreement* » avec RZD.

Aucune facturation n'a été effectuée à ce titre sur l'exercice 2012.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin et Chasseloup de Chatillon.

Dirigeants communs à la date du présent rapport : Messieurs Thierry Peugeot et Chasseloup de Chatillon.

2. Une convention intitulée « *Shareholder Loan Agreement* », conclue le 18 décembre 2012, entre Peugeot S.A. et GEFCO concernant la mise à disposition par Peugeot S.A., à titre transitoire, au bénéfice de GEFCO d'une facilité de crédit sous format d'avance en compte courant d'actionnaire.

Cette facilité de crédit s'élève à un montant de 350 millions d'Euros et sera remboursable dès qu'un financement externe sera mis en place par GEFCO, et au plus tard le 30 juin 2013. Il est prévu un intérêt à un taux Euribor 1 mois plus 6 % en base annuelle.

Les montants comptabilisés en produit par Peugeot S.A. au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 706 044 d'euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin et Chasseloup de Chatillon.

Dirigeants communs à la date du présent rapport : Messieurs Thierry Peugeot et Chasseloup de Chatillon.

3. Trois conventions conclues le 18 décembre 2012 par Peugeot S.A. :
- Une convention intitulée « *Delegation Agreement* » conclue avec Automobile Citroën (« AC ») et GEFCO ;
- Une convention intitulée « *Delegation Agreement* » conclue avec Automobile Peugeot (« AP ») et GEFCO ;
- Une convention intitulée « *Delegation Agreement* » conclue avec Peugeot Citroën Automobile SA (« PCA ») et GEFCO ;

Chacune de ces trois conventions a pour objet de sécuriser les droits de Peugeot S.A. au titre de la facilité de crédit visée au point 2. ci-dessus. Ainsi, en cas de défaut de paiement par GEFCO à Peugeot S.A. au titre de cette facilité de crédit AC, AP et PCA pourront chacune être amenée à s'acquitter auprès de Peugeot S.A. des montants dus par elles à GEFCO au titre d'un contrat de prestations de services logistiques par ailleurs signé entre AC, AP et PCA et GEFCO, et ce à hauteur du montant du remboursement de ladite facilité de crédit.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention :

- *Pour PCA : Messieurs Varin, Faury et Chasseloup de Chatillon.*
- *Pour AP : Messieurs Saint-Geours et Chasseloup de Chatillon.*
- *Pour AC : Messieurs Saint-Geours et Chasseloup de Chatillon.*
- *Pour GEFCO : Messieurs Varin et Chasseloup de Chatillon.*

Dirigeants communs à la date du présent rapport :

- *Pour PCA, AP, AC : identique aux dirigeants communs au moment de l'autorisation.*
- *Pour GEFCO : Messieurs Thierry Peugeot et Chasseloup de Chatillon.*

1.2.2. Constitution d'un gage-espèces en garantie d'obligations de paiement des sociétés Automobile Peugeot (« AP »), Automobile Citroën (« AC ») et Peugeot Citroën Automobiles SA (« PCA »)

Par délibération du 18 décembre 2012, le Conseil de surveillance a autorisé la constitution d'un gage-espèces en garantie d'obligations de paiement des sociétés AP, AC et PCA.

Dans le cadre d'un programme de cession de créances commerciales arrangé par Crédit Agricole Corporate and Investissement Bank et auquel participent les sociétés PCA, AP et AC, Peugeot S.A. a constitué en faveur de la société Ester Finance Titrisation, concessionnaire des créances, un gage-espèces afin de garantir notamment les obligations de paiement de PCA, d'AP et d'AC au titre de la documentation du programme.

A cet effet, une convention de gage-espèces, intitulée « *Cash Collateral Agreement* » a été conclue en date du 20 décembre 2012, entre Peugeot S.A., Crédit Agricole Corporate and Investissement Bank et Ester Finance Titrisation.

Le gage-espèces d'un montant de 30 millions d'Euros au 2 janvier 2013, a été porté à 42 millions d'Euros au 30 janvier 2013.

Peugeot S.A. refacturera à partir de 2013 une commission de 0,12 % du montant de gage-espèces répartie par tiers entre AP, AC et PCA. Aucune commission n'a été perçue à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2012.

Dirigeants communs à la date de signature de la convention et à la date du présent rapport : Messieurs Varin, Faury, Chasseloup de Chatillon et Saint-Geours.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Conventions conclues avec une société ayant des dirigeants communs

2.1.1. Caution et garantie consenties envers la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») dans le cadre du financement de 400 millions d'euros octroyé à Peugeot Citroën Automobiles S.A. (« PCA ») en 2009

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. avait autorisé lors de sa séance du 10 février 2009 la conclusion avec la BEI d'une convention de cautionnement et d'une convention de nantissement de compte-titres dans le cadre d'un financement de 400 millions d'euros octroyé par cette banque à la société PCA sur une durée maximale de 7 ans.

Par ces conventions, votre société s'est portée caution solidaire de sa filiale PCA, envers la BEI, pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI, d'une part, et s'est engagée à nantir en faveur de la BEI un compte-titres en garantie des obligations de paiement et de remboursement de PCA, d'autre part, le nantissement devant couvrir 20 % de 110 % de l'encours du financement.

Une commission de caution annuelle de 0,12 % est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission facturée à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2012 s'est élevée à 480 milliers d'euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Streiff, Olivier et Vardanega.

Dirigeants communs à la date du présent rapport: Messieurs Varin, Faury et Chasseloup de Chatillon.

2.1.2. Caution consentie envers la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») dans le cadre du financement de 200 millions d'euros octroyé à Peugeot Citroën Automobiles S.A. (« PCA ») en 2010

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. avait autorisé lors de sa séance du 27 juillet 2010 la conclusion avec la BEI d'une convention de cautionnement dans le cadre d'un financement de 200 millions d'euros octroyé par cette banque à la société PCA sur une durée maximale de 7 ans.

Par cette convention, votre société s'est porté caution solidaire de sa filiale PCA, envers la BEI, pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI.

Une commission de caution annuelle de 0,12 % est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission facturée à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2012 s'est élevée à 240 000 d'euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin, Faury et Saint-Geours.

Dirigeants communs à la date du présent rapport: Messieurs Varin, Faury et Chasseloup de Chatillon.

2.1.3. Caution consentie envers la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») dans le cadre du financement de 125 millions d'euros octroyés à la société Peugeot Citroën Automobiles S.A. (« PCA ») en novembre 2011

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. avait autorisé lors de sa séance du 25 juillet 2011 la conclusion avec la BEI d'une convention de cautionnement dans le cadre d'un financement de 120 millions d'euros octroyé par cette banque à la société PCA sur une durée maximale de 7 ans.

Par cette convention, votre société s'est portée caution solidaire de sa filiale PCA envers la BEI pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI.

Une commission de caution annuelle de 0,12 % est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission facturée à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2012 s'est élevée à 150 000 d'euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin, Faury et Saint-Geours.

Dirigeants communs à la date du présent rapport : Messieurs Varin, Faury et Chasseloup de Chatillon.

2.1.4. Participation aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du Groupe

Les sommes reçues par votre société au titre de la participation des filiales aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du Groupe se sont élevées pour l'exercice 2012 à 97 060 520 euros.

Dirigeants communs en 2012 :

- *Pour PCA : Messieurs Varin, Faury, Chasseloup de Chatillon et Saint Geours.*
- *Pour AP : Messieurs Saint-Geours, Gales et Chasseloup de Chatillon.*
- *Pour AC : Messieurs Saint-Geours, Gales et Chasseloup de Chatillon.*
- *Pour PMTC : Monsieur Gales.*
- *Pour BPF : Messieurs Varin, Gales et Saint-Geours.*
- *Pour GEFCO : Messieurs Varin, Saint-Geours, Thierry Peugeot et Chasseloup de Chatillon.*

Dirigeants communs à la date du présent rapport :

- *Pour PCA : Messieurs Varin, Faury et Chasseloup de Chatillon.*
- *Pour AP : Messieurs Saint-Geours et Chasseloup de Chatillon.*
- *Pour AC : Messieurs Saint-Geours et Chasseloup de Chatillon.*
- *Pour PMTC : Aucun.*
- *Pour BPF : Messieurs Varin et Saint-Geours.*
- *Pour GEFCO : Messieurs Thierry Peugeot et Chasseloup de Chatillon.*

Courbevoie et Paris-La Défense, le 18 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars		**Ernst & Young et Autres**	
Loïc Wallaert	Jean-Louis Simon	Christian Mouillon	Marc Stoessel

20

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE

20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES 272

Pour l'exercice 2011 272

Pour l'exercice 2010 272

Tableaux de flux de trésorerie consolidés 2010 273

20.2. INFORMATIONS *PRO FORMA* 273

20.3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012 274

20.3.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 274

20.3.2. Comptes de résultats consolidés 276

20.3.3. États consolidés des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres 278

20.3.4. Bilans consolidés 280

20.3.5. Tableaux de flux de trésorerie consolidés 282

20.3.6. Variations des capitaux propres consolidés 284

20.3.7. Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012 285

20.4. ÉTATS FINANCIERS DE PEUGEOT S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2012 387

20.4.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 388

20.4.2. Commentaires sur les comptes et le bilan de la société Peugeot S.A. 390

20.4.3. Comptes de résultats au 31 décembre 2012 392

20.4.4. Tableaux de flux de trésorerie au 31 décembre 2012 393

20.4.5. Bilan au 31 décembre 2012 394

20.4.6. Notes annexes aux comptes de Peugeot S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 396

20.4.7. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices 419

20.4.8. Filiales et participations au 31 décembre 2012 420

20.5. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS HISTORIQUES ANNUELLES 422

20.5.1. Rapports des Commissaires aux Comptes 422

20.6. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES 422

20.7. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES 422

20.8. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE 423

20.9. PROCÉDURES CONTENTIEUSES 423

20.10. CHANGEMENT SIGNIFICATIF ET TENDANCE 423

20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

POUR L'EXERCICE 2011

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 402, les comptes consolidés figurent aux pages 226 à 333 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 224 et 225 du document de référence de l'exercice 2011 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 5 mars 2012, sous le numéro de dépôt D. 12-0128.

POUR L'EXERCICE 2010

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 370, les comptes consolidés figurent aux pages 204 à 310 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 202 et 203 du document de référence de l'exercice 2010 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 22 avril 2011, sous le numéro de dépôt D. 11-0353.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2010

(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires*	54 502	1 852	(293)	56 061
Résultat opérationnel courant	1 289	507	-	1 796
Produits et (charges) opérationnels non courants	(87)	27	-	(60)
Résultat opérationnel	**1 202**	**534**	**-**	**1 736**
Résultat net consolidé	862	394	-	1 256
Dont part du Groupe	*744*	*388*	*2*	*1 134*
Dont part des minoritaires	*118*	*6*	*(2)*	*122*
(en euros)				
Résultat net par action de 1 euro				5,00

* *Y compris EMCOM et PLASTAL en 2010.*

BILANS CONSOLIDÉS 2010

ACTIF

(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Total des actifs non courants	22 646	362*	(25)	22 983
Total des actifs courants	19 710	26 387*	(589)	45 508
TOTAL ACTIF	**42 356**	**26 749**	**(614)**	**68 491**

* *Contre respectivement 460 millions et 26 289 millions d'euros publiés en 2010, suite au reclassement en « actifs courants » des titres du Fonds d'Investissement en Droits de Créance (FIDC) de l'État brésilien classés précédemment en « Autres actifs non courants ».*

PASSIF

(en millions d'euros)	Activités commerciales et industrielles	Activités de financement	Éliminations	Total
Total des capitaux propres				14 303
Total des passifs non courants	12 225	412	-	12 637
Total des passifs courants	19 342	22 823	(614)	41 551
TOTAL PASSIF				**68 491**

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 2010

(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Résultat net consolidé	862	394	-	1 256
Marge brute d'autofinancement	3 257	350	-	3 607
Flux liés à l'exploitation	3 774	154	117	4 045
Flux liés aux investissements	(2 804)	(1)	3	(2 802)
Flux des opérations financières	375	(137)	(132)	106
Mouvements de conversion	91	11	-	102
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 436	27	(12)	1 451
Trésorerie nette au début de l'exercice	7 817	1 289	(115)	8 991
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	**9 253**	**1 316**	**(127)**	**10 442**

20.2. INFORMATIONS *PRO FORMA*

Sans objet.

20.3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

20.3.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Peugeot S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, dans le contexte de l'environnement économique et financier du Groupe tel qu'exposé dans le rapport de gestion du Groupe, nous attirons votre attention sur les notes suivantes des comptes :

- la Note 1.4 relative aux estimations et jugements qui précise les postes comptables pour lesquels les estimations et les hypothèses retenues sont particulièrement sensibles ;
- la Note 8.1 sur les tests de valeur des actifs de la division Automobile qui ont conduit à enregistrer une dépréciation de 3 009 millions d'euros ;
- la Note 12.1.C sur les tests de valeur des impôts différés qui ont conduit à enregistrer une dépréciation nette de 879 millions d'euros ;
- la Note 37 qui expose la situation de liquidité du Groupe et de Banque PSA Finance.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 et l'appréciation de la situation de liquidité ont été réalisées dans un contexte de crise économique et financière pesant fortement sur le secteur automobile conduisant à une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- lors de l'arrêté de ses comptes, votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Ces principaux sujets sont recensés dans la Note 1.4 « Principes comptables - Utilisations d'estimations et hypothèses » de l'annexe. Nous avons, pour l'ensemble de ces éléments, vérifié le caractère approprié des règles et des méthodes comptables suivies et des informations données dans les notes annexes. Nous avons également examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées ;
- la Note 1.15 « Principes comptables - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » indique les modalités de réalisation des tests de perte de valeur. La Note 8.1 « Test de valeur des UGT et provisions pour contrats onéreux de la division Automobile » indique que les tests ainsi réalisés ont conduit à enregistrer pour l'UGT division Automobile une dépréciation de 3 009 millions d'euros. Des dépréciations d'actifs spécifiques et des compléments de provisions pour contrats onéreux ont également été comptabilisés. Concernant le test de

l'UGT division Automobile, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses utilisées, revu les calculs conduisant à la dépréciation comptabilisée et vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée ;

- en application des modalités décrites dans la Note 1.19 « Principes comptables - Impôts différés » le bilan enregistre des impôts différés actifs et passifs détaillés dans la Note 12 « Impôts sur les résultats ». Cette note indique notamment qu'en l'absence de perspectives de récupération, à l'horizon du plan à moyen terme, les impôts différés sur déficits sur l'intégration fiscale France ont été intégralement dépréciés pour un montant net de 879 millions d'euros. Nous avons examiné les prévisions fiscales du Groupe, les échéanciers des impôts différés actifs et passifs et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues pour cette dépréciation ;
- dans le cadre de notre appréciation de la continuité d'exploitation, nous avons effectué un examen approfondi de la situation de liquidité du Groupe et de Banque PSA Finance détaillée dans les notes 30 et suivantes et dans la Note 37 de l'annexe. Nous avons examiné notamment les prévisions de trésorerie, les échéanciers des dettes, les covenants qui leur sont applicables ainsi que les dispositions relatives à la garantie de l'État pour le refinancement de Banque PSA Finance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars		**Ernst & Young et Autres**	
Loïc Wallaert	Jean-Louis Simon	Christian Mouillon	Marc Stoessel

20.3.2. COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2012 Activités industrielles et commerciales	2012 Activités de financement	2012 Éliminations	2012 Total
Activités poursuivies				
Chiffre d'affaires (Note 5)	53 860	1 910	(324)	55 446
Coûts des biens et services vendus	(46 781)	(1 125)	324	(47 582)
Frais généraux et commerciaux	(5 999)	(394)	-	(6 393)
Frais d'études, de recherche et de développement (Note 7)	(2 047)	-	-	(2 047)
Résultat opérationnel courant	(967)	391	-	(576)
Produits opérationnels non courants (Note 8)	406	-	-	406
Charges opérationnelles non courantes (Note 8)	(4 527)	(1)	-	(4 528)
Résultat opérationnel	**(5 088)**	**390**	**-**	**(4 698)**
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie (Note 9)	72	-	-	72
Charges de financement (Note 10)	(442)	-	-	(442)
Produits à caractère financier (Note 11)	318	3	-	321
Charges à caractère financier (Note 11)	(366)	(3)	-	(369)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	**(5 506)**	**390**	**-**	**(5 116)**
Impôts courants	(251)	(138)	-	(389)
Impôts différés	(417)	34	-	(383)
Impôts sur les résultats (Note 12)	**(668)**	**(104)**	**-**	**(772)**
Résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 16)	153	7	-	160
Résultat net des activités poursuivies	(6 021)	293	-	(5 728)
Dont part du Groupe	*(6 103)*	*281*		*(5 822)*
Activités destinées à être cédées				
Résultat net des activités destinées à être cédées	803	-	-	803
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	**(5 218)**	**293**	**-**	**(4 925)**
Dont part du Groupe	(5 296)	281	5	(5 010)
Dont part des minoritaires	78	12	(5)	85

(en euros)	
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 13)	(18,13)
Résultat net - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 13)	(15,60)
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 13)	(18,13)
Résultat net - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 13)	(15,60)

(en millions d'euros)	2011 Activités industrielles et commerciales	2011 Activités de financement	2011 Éliminations	2011 Total
Activités poursuivies				
Chiffre d'affaires (Note 5)	56 926	1 902	(319)	58 509
Coûts des biens et services vendus	(48 190)	(985)	319	(48 856)
Frais généraux et commerciaux	(6 023)	(385)	-	(6 408)
Frais d'études, de recherche et de développement (Note 7)	(2 152)	-	-	(2 152)
Résultat opérationnel courant	561	532	-	1 093
Produits opérationnels non courants (Note 8)	46	-	-	46
Charges opérationnelles non courantes (Note 8)	(463)	-	-	(463)
Résultat opérationnel	**144**	**532**	**-**	**676**
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie (Note 9)	113	-	-	113
Charges de financement (Note 10)	(328)	-	-	(328)
Produits à caractère financier (Note 11)	211	2	-	213
Charges à caractère financier (Note 11)	(324)	(3)	-	(327)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	**(184)**	**531**	**-**	**347**
Impôts courants	(117)	(218)	-	(335)
Impôts différés	412	38	-	450
Impôts sur les résultats (Note 12)	**295**	**(180)**	**-**	**115**
Résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 16)	169	3	-	172
Résultat net des activités poursuivies	280	354	-	634
Dont part du Groupe	*93*	*345*		*438*
Activités destinées à être cédées				
Résultat net des activités destinées à être cédées	150	-	-	150
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	**430**	**354**	**-**	**784**
Dont part du Groupe	238	345	5	588
Dont part des minoritaires	192	9	(5)	196

(en euros)	
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 13)	1,97
Résultat net - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 13)	2,64
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 13)	1,89
Résultat net - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 13)	2,56

Les comptes 2011 des activités industrielles ont été retraités en application de la norme IFRS 5. Les impacts sur les états financiers consolidés 2011 sont présentés en Note 2.

20.3.3. ÉTATS CONSOLIDÉS DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	2012		
(en millions d'euros)	Avant impôt	Produit (charge) d'impôt	Après impôt
Résultat net consolidé	(4 153)	(772)	(4 925)
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	(2)	3	1
• dont évaluation reprise en résultat net	42	(6)	36
• dont évaluation directe par capitaux propres	(44)	9	(35)
Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente »	50	(2)	48
• dont évaluation reprise en résultat net	2	-	2
• dont évaluation directe par capitaux propres	48	(2)	46
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(134)	-	(134)
• dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-
• dont évaluation directe par capitaux propres	(134)	-	(134)
Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres [1]	**(86)**	**1**	**(85)**
• dont part des sociétés mises en équivalence	(19)	-	(19)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	**(4 239)**	**(771)**	**(5 010)**
• dont part des actionnaires de Peugeot S.A.			(5 089)
• dont part des minoritaires			79

(1) Tous les produits et charges nets comptabilisés directement en capitaux propres sont recyclables en résultat net.

Les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres correspondent à toutes les variations de capitaux propres résultant de transactions avec les tiers non-actionnaires.

	2011		
(en millions d'euros)	Avant impôt	Produit (charge) d'impôt	Après impôt
Résultat net consolidé	669	115	784
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	(128)	42	(86)
• dont évaluation reprise en résultat net	(34)	12	(22)
• dont évaluation directe par capitaux propres	(94)	30	(64)
Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente »	(68)	-	(68)
• dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-
• dont évaluation directe par capitaux propres	(68)	-	(68)
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	10	-	10
• dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-
• dont évaluation directe par capitaux propres	10	-	10
Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres (1)	**(186)**	**42**	**(144)**
• dont part des sociétés mises en équivalence	98	-	98
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	**483**	**157**	**640**
• dont part des actionnaires de Peugeot S.A.			444
• dont part des minoritaires			196

(1) Tous les produits et charges nets comptabilisés directement en capitaux propres sont recyclables en résultat net.

20.3.4. BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF

(en millions d'euros)	31 décembre 2012			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Activités poursuivies				
Écarts d'acquisition (Note 14)	1 487	77	-	1 564
Immobilisations incorporelles (Note 14)	4 047	86	-	4 133
Immobilisations corporelles (Note 15)	12 423	15	-	12 438
Titres mis en équivalence (Note 16)	1 490	46	-	1 536
Titres de participation (Note 17)	50	12	-	62
Autres actifs financiers non courants (Note 18)	664	108	-	772
Autres actifs non courants (Note 19)	513	5	-	518
Actifs d'impôts différés (Note 12)	498	76	-	574
Total des actifs non courants	21 172	425	-	21 597
Actifs d'exploitation				
Prêts et créances des activités de financement (Note 20)	-	23 146	(51)	23 095
Titres de placement des activités de financement (Note 21)	-	867	-	867
Stocks (Note 22)	6 193	-	-	6 193
Clients des activités industrielles et commerciales (Note 23)	2 014	-	(187)	1 827
Impôts courants (Note 12)	105	62	(17)	150
Autres débiteurs (Note 24)	1 966	955	(122)	2 799
	10 278	**25 030**	**(377)**	**34 931**
Actifs financiers courants (Note 25)	**1 501**	**-**	**-**	**1 501**
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 26)	**5 421**	**1 669**	**(279)**	**6 811**
Total des actifs courants	17 200	26 699	(656)	43 243
Total des actifs des activités poursuivies	**38 372**	**27 124**	**(656)**	**64 840**
Total des actifs des activités destinées à être cédées	**9**	**-**	**-**	**9**
TOTAL ACTIF	**38 381**	**27 124**	**(656)**	**64 849**

PASSIF

Capitaux propres (Note 27)				
Capital social				355
Actions propres				(351)
Réserves et résultats nets - Part du Groupe				9 818
Intérêts minoritaires				735
Total des capitaux propres				10 557
Activités poursuivies				
Passifs financiers non courants (Note 30)	7 828	-	-	7 828
Autres passifs non courants (Note 31)	3 184	-	-	3 184
Provisions non courantes (Note 28)	631	15	-	646
Passifs d'impôts différés (Note 12)	585	327	-	912
Total des passifs non courants	12 228	342	-	12 570
Passifs d'exploitation				
Dettes des activités de financement (Note 32)	-	22 140	(279)	21 861
Provisions courantes (Note 28)	2 988	76	-	3 064
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 472	-	(9)	8 463
Impôts courants (Note 12)	130	54	(17)	167
Autres créanciers (Note 33)	4 475	1 091	(309)	5 257
	16 065	**23 361**	**(614)**	**38 812**
Passifs financiers courants (Note 30)	**2 906**	**-**	**(42)**	**2 864**
Total des passifs courants	18 971	23 361	(656)	41 676
Total des passifs des activités poursuivies [1]	**31 199**	**23 703**	**(656)**	**54 246**
Total des passifs des activités destinées à être cédées	**46**	**-**	**-**	**46**
TOTAL PASSIF				**64 849**

(1) Hors capitaux propres.

ACTIF

(en millions d'euros)	31 décembre 2011			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Activités poursuivies				
Écarts d'acquisition (Note 14)	1 505	77	-	1 582
Immobilisations incorporelles (Note 14)	5 378	91	-	5 469
Immobilisations corporelles (Note 15)	14 059	15	-	14 074
Titres mis en équivalence (Note 16)	1 410	62	-	1 472
Titres de participation (Note 17)	84	2	-	86
Autres actifs financiers non courants (Note 18)	1 035	51	(25)	1 061
Autres actifs non courants (Note 19)	445	7	-	452
Actifs d'impôts différés (Note 12)	1 370	62	-	1 432
Total des actifs non courants	25 286	367	(25)	25 628
Actifs d'exploitation				
Prêts et créances des activités de financement (Note 20)	-	24 387	(80)	24 307
Titres de placement des activités de financement (Note 21)	-	877	-	877
Stocks (Note 22)	6 609	-	-	6 609
Clients des activités industrielles et commerciales (Note 23)	2 387	-	(167)	2 220
Impôts courants (Note 12)	164	8	(2)	170
Autres débiteurs (Note 24)	1 935	1 005	(145)	2 795
	11 095	**26 277**	**(394)**	**36 978**
Actifs financiers courants (Note 25)	**265**	**-**	**-**	**265**
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 26)	**5 190**	**1 154**	**(224)**	**6 120**
Total des actifs courants	16 550	27 431	(618)	43 363
Total des actifs des activités poursuivies	**41 836**	**27 798**	**(643)**	**68 991**
Total des actifs des activités destinées à être cédées	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIF	**41 836**	**27 798**	**(643)**	**68 991**

PASSIF

Capitaux propres (Note 27)				
Capital social				234
Actions propres				(502)
Réserves et résultats nets - Part du Groupe				14 104
Intérêts minoritaires				658
Total des capitaux propres				14 494
Activités poursuivies				
Passifs financiers non courants (Note 30)	7 639	-	-	7 639
Autres passifs non courants (Note 31)	2 865	-	-	2 865
Provisions non courantes (Note 28)	696	16	-	712
Passifs d'impôts différés (Note 12)	984	353	-	1 337
Total des passifs non courants	12 184	369	-	12 553
Passifs d'exploitation				
Dettes des activités de financement (Note 32)	-	22 543	(257)	22 286
Provisions courantes (Note 28)	2 242	57	-	2 299
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	9 675	-	(10)	9 665
Impôts courants (Note 12)	88	34	(2)	120
Autres créanciers (Note 33)	4 634	1 104	(304)	5 434
	16 639	**23 738**	**(573)**	**39 804**
Passifs financiers courants (Note 30)	**2 210**	**-**	**(70)**	**2 140**
Total des passifs courants	18 849	23 738	(643)	41 944
Total des passifs des activités poursuivies (1)	**31 033**	**24 107**	**(643)**	**54 497**
Total des passifs des activités destinées à être cédées	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL PASSIF				**68 991**

(1) Hors capitaux propres.

20.3.5. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2012			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Résultat net des activités poursuivies	**(6 021)**	**293**	**-**	**(5 728)**
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :				
• Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur (Note 35.5)	6 098	18	-	6 116
• Dotations nettes aux provisions	691	20	-	711
• Variation des impôts différés	420	(35)	-	385
• Résultats sur cessions et autres	(312)	1	-	(311)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	(29)	(7)	-	(36)
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement	154	-	-	154
Variation des actifs et passifs liés aux véhicules donnés en location	32	-	-	32
Marge brute d'autofinancement [1]	**1 033**	**290**	**-**	**1 323**
Variations des actifs et passifs d'exploitation (Note 35.2)	(602)	760	(64)	94
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	431	1 050	(64)	1 417
Cessions de sociétés consolidées	831	21	-	852
Cessions de titres de participation	(1)	-	-	(1)
Acquisitions de sociétés consolidées	(288)	-	-	(288)
Acquisitions de titres de participation	(4)	(10)	-	(14)
Cessions d'immobilisations corporelles	666	7	-	673
Cessions d'immobilisations incorporelles	12	-	-	12
Investissements en immobilisations corporelles	(2 267)	(12)	-	(2 279)
Investissements en immobilisations incorporelles	(1 442)	(8)	-	(1 450)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	40	-	-	40
Autres	3	1	3	7
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	(2 450)	(1)	3	(2 448)
Dividendes versés :				
• Aux actionnaires de Peugeot S.A.	-	-	-	-
• Intragroupe	532	(532)	-	-
• Aux minoritaires des filiales intégrées	(37)	-	-	(37)
Dividendes reçus de GEFCO S.A.	100	-	-	100
Augmentation de capital et des primes	1 028	-	-	1 028
(Acquisitions) Cessions d'actions propres	89	-	-	89
Variations des autres actifs et passifs financiers (Note 35.4)	675	-	4	679
Flux des opérations financières des activités poursuivies	2 387	(532)	4	1 859
Mouvements de conversion	(6)	(2)	2	(6)
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies	362	515	(55)	822
Trésorerie générée par les activités destinées à être cédées [2]	345	-	(1)	344
Trésorerie nette au début de l'exercice	4 692	1 154	(223)	5 623
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE (NOTE 35.1)	**5 399**	**1 669**	**(279)**	**6 789**

(1) Les intérêts encaissés et décaissés des activités industrielles et commerciales sont indiqués en Note 35.6. Les impôts décaissés (nets des remboursements) au cours de l'exercice sont mentionnés dans la Note 12.3.

(2) Les flux des activités industrielles et commerciales comprennent les dividendes versés par le groupe GEFCO avant l'annonce le 20 septembre 2012 de l'entrée en négociation exclusive du groupe PSA Peugeot Citroën avec RZD en vue de l'ouverture de son capital.

(en millions d'euros)	2011 Activités industrielles et commerciales	2011 Activités de financement	2011 Éliminations	2011 Total
Résultat net des activités poursuivies	**280**	**354**	**-**	**634**
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :				
• Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur (Note 35.5)	2 964	17	-	2 981
• Dotations nettes aux provisions	(208)	10	-	(198)
• Variation des impôts différés	(411)	(39)	-	(450)
• Résultats sur cessions et autres	14	-	-	14
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	(67)	(3)	-	(70)
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement	(136)	-	-	(136)
Variation des actifs et passifs liés aux véhicules donnés en location	(41)	-	-	(41)
Marge brute d'autofinancement (1)	**2 395**	**339**	**-**	**2 734**
Variations des actifs et passifs d'exploitation (Note 35.2)	(678)	(322)	(179)	(1 179)
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	1 717	17	(179)	1 555
Cessions de sociétés consolidées	-	-	-	-
Cessions de titres de participation	1	-	-	1
Acquisitions de sociétés consolidées	(61)	-	-	(61)
Acquisitions de titres de participation	(34)	-	-	(34)
Cessions d'immobilisations corporelles	82	7	-	89
Cessions d'immobilisations incorporelles	7	-	-	7
Investissements en immobilisations corporelles	(2 190)	(14)	-	(2 204)
Investissements en immobilisations incorporelles	(1 416)	(12)	-	(1 428)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	85	-	-	85
Autres	(109)	-	-	(109)
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	(3 635)	(19)	-	(3 654)
Dividendes versés :				
• Aux actionnaires de Peugeot S.A.	(250)	-	-	(250)
• Intragroupe	155	(155)	-	-
• Aux minoritaires des filiales intégrées	(36)	(3)	-	(39)
Dividendes reçus de GEFCO S.A.	-	-	-	-
Augmentation de capital et des primes	1	-	-	1
(Acquisitions) Cessions d'actions propres	(199)	-	-	(199)
Variations des autres actifs et passifs financiers (Note 35.4)	(2 334)	-	78	(2 256)
Flux des opérations financières des activités poursuivies	(2 663)	(158)	78	(2 743)
Mouvements de conversion	5	(2)	2	5
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies	(4 576)	(162)	(99)	(4 837)
Trésorerie générée par les activités destinées à être cédées	15	-	3	18
Trésorerie nette au début de l'exercice	9 253	1 316	(127)	10 442
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE (NOTE 35.1)	**4 692**	**1 154**	**(223)**	**5 623**

(1) Les intérêts encaissés et décaissés des activités industrielles et commerciales sont indiqués en Note 35.6. Les impôts décaissés (nets des remboursements) au cours de l'exercice sont mentionnés dans la Note 12.3.

Les comptes 2011 des activités industrielles et commerciales ont été retraités en application de la norme IFRS 5. Les impacts sur les états financiers consolidés 2011 sont présentés en Note 2.

20.3.6. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital social	Actions propres	Réserves hors écarts d'évaluation	Écarts d'évaluation - Part du Groupe			Capitaux propres - part du Groupe	Capitaux propres - intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
				Couverture des flux futurs	Titres « disponibles à la vente »	Écarts de conversion			
Au 31 décembre 2010	234	(303)	13 499	44	100	254	13 828	475	14 303
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	588	(84)	(68)	8	444	196	640
Valorisation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions	-	-	11	-	-	-	11	4	15
Put sur minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	9	9
Variations de périmètre et autres	-	-	(2)	-	-	-	(2)	13	11
Actions propres	-	(199)	4	-	-	-	(195)	3	(192)
Composante option de conversion des obligations convertibles (Note 30.1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés par Peugeot S.A. (1,1 euro par action de 1 euro)	-	-	(250)	-	-	-	(250)	-	(250)
Dividendes versés par les autres sociétés	-	-	-	-	-	-	-	(42)	(42)
Au 31 décembre 2011	234	(502)	13 850	(40)	32	262	13 836	658	14 494
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	(5 010)	(2)	48	(125)	(5 089)	79	(5 010)
Valorisation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions	-	-	(5)	-	-	-	(5)	(1)	(6)
Put sur minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	15	15
Variations de périmètre et autres	-	-	(5)	-	-	-	(5)	10	5
Augmentation de capital (Note 27)	121	-	845	-	-	-	966	-	966
Actions propres	-	151	(62)	-	-	-	89	-	89
Composante option de conversion des obligations convertibles (Note 30.1)	-	-	30	-	-	-	30	22	52
Dividendes versés par Peugeot S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés par les autres sociétés	-	-	-	-	-	-	-	(48)	(48)
AU 31 DÉCEMBRE 2012	**355**	**(351)**	**9 643**	**(42)**	**80**	**137**	**9 822**	**735**	**10 557**

20.3.7. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

SOMMAIRE DES NOTES

GÉNÉRALITÉS 286

NOTE 1 Principes comptables 286
NOTE 2 Événements majeurs de l'exercice 297
NOTE 3 Périmètre de consolidation 299
NOTE 4 Information sectorielle 300

COMPTES DE RÉSULTATS 302

NOTE 5 Chiffre d'affaires 302
NOTE 6 Coûts opérationnels courants par nature 302
NOTE 7 Frais d'études, de recherche et de développement 303
NOTE 8 Produits et charges opérationnels non courants 303
NOTE 9 Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie 306
NOTE 10 Charges de financement 306
NOTE 11 Produits et charges à caractère financier 307
NOTE 12 Impôts sur les résultats 307
NOTE 13 Résultat net par action 309

BILANS - ACTIF 311

NOTE 14 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles 311
NOTE 15 Immobilisations corporelles 312
NOTE 16 Titres mis en équivalence 314
NOTE 17 Titres de participation 318
NOTE 18 Autres actifs financiers non courants 319
NOTE 19 Autres actifs non courants 320
NOTE 20 Prêts et créances des activités de financement 321
NOTE 21 Titres de placement des activités de financement 324
NOTE 22 Stocks 324
NOTE 23 Clients des activités industrielles et commerciales 324
NOTE 24 Autres débiteurs 325
NOTE 25 Actifs financiers courants 326
NOTE 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie 326

BILANS - PASSIF 327

NOTE 27 Capitaux propres 327
NOTE 28 Provisions courantes et non courantes 332
NOTE 29 Engagements de retraites et assimilés 333
NOTE 30 Passifs financiers courants et non courants des activités industrielles et commerciales 339
NOTE 31 Autres passifs non courants 343
NOTE 32 Dettes des activités de financement 344
NOTE 33 Autres créanciers 346
NOTE 34 Endettement net des activités industrielles et commerciales 346

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 348

NOTE 35 Notes annexes aux tableaux de flux de trésorerie consolidés 348
NOTE 36 Instruments financiers 351
NOTE 37 Gestion des risques financiers 357
NOTE 38 Engagements donnés hors bilan et passifs éventuels 372
NOTE 39 Transactions avec les parties liées 374
NOTE 40 Rémunération des dirigeants 374
NOTE 41 Événements postérieurs à la clôture 375
NOTE 42 Honoraires des Commissaires aux Comptes 376
NOTE 43 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012 377

PRÉAMBULE

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 y compris les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 6 février 2013, la Note 41 tenant compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 12 février 2013.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2012, en date de clôture des comptes [(1)].

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2012 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne, à l'exception de la norme IAS 39, que l'Union européenne n'a que partiellement adoptée. La partie non adoptée est sans effet sur les comptes du groupe PSA Peugeot Citroën.

Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations obligatoires du référentiel IFRS, telles que publiées par l'IASB.

NOUVEAUX TEXTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Au 31 décembre 2012, les nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union européenne et appliqués pour la première fois par le groupe PSA Peugeot Citroën sont les suivants :

- *Amendement IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir en annexes - Transfert d'actifs*. Cet amendement complète les informations à fournir en annexes au titre des transferts d'actifs financiers, tels que des opérations de titrisation ou de cession de créances. Cet amendement a un impact peu significatif sur les informations déjà fournies en annexes par le Groupe.

Les autres nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union européenne ne concernent pas le Groupe.

NOUVEAUX TEXTES APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le Groupe n'a anticipé aucun des nouveaux textes adoptés par l'Union européenne en date de clôture qui ne sont applicables qu'aux exercices ouverts après le 1er janvier 2012.

NOUVEAUX TEXTES NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Les textes suivants, adoptés par l'Union européenne seront applicables au Groupe à compter du 1er janvier 2013 :

- *Amendement IAS 19 Avantages au personnel*. Cet amendement supprime notamment la possibilité, retenue par le Groupe, d'appliquer la méthode du corridor. Ceci conduira à comptabiliser immédiatement l'ensemble des écarts actuariels et des coûts des services passés au passif du bilan (cf. Note 29 « Engagements de retraites et assimilés »). Les variations d'écarts actuariels seront systématiquement enregistrées en autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, et le coût des services passés sera intégralement enregistré en résultat de la période. Cet amendement fixe également un taux de rendement des actifs financiers correspondant au taux d'actualisation utilisé pour calculer l'engagement net ;
- *Amendement IAS 1 Présentation des autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres*. Cet amendement sera sans impact significatif sur l'information publiée par le Groupe ;
- *IFRS 13 Évaluation de la juste valeur*, qui précise comment déterminer la juste valeur lorsque son application est déjà imposée ou admise dans une autre norme IFRS. Ce texte n'occasionne pas d'évaluations à la juste valeur supplémentaires ;
- *Amendement IFRS 7 : Informations à fournir en annexes sur les compensations d'actifs et de passifs financiers.*

Les textes suivants, adoptés par l'Union européenne seront applicables au Groupe à compter du 1er janvier 2014 :

- *IFRS 10 États financiers consolidés* et l'*amendement IAS 27 États financiers séparés* qui remplaceront l'actuelle norme *IAS 27 États financiers consolidés et individuels* et l'interprétation *SIC 12 – Consolidation - entités ad hoc*. Ces textes introduisent une nouvelle définition du contrôle reposant sur le pouvoir, l'exposition (et les droits) à des rendements variables et la capacité d'exercer ce pouvoir afin d'influer sur les rendements ;
- *IFRS 11 Partenariats* et l'*amendement IAS 28 Participation dans des entreprises associées et des entreprises conjointes* qui remplaceront les normes *IAS 31 Participation dans des coentreprises* et *IAS 28 Participation dans des entreprises associées*, ainsi que l'interprétation *SIC 13 Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Ces textes prévoient essentiellement deux traitements comptables distincts.

(1) Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement.

Les partenariats qualifiés de coentreprises, parce qu'ils donnent uniquement un contrôle sur l'actif net, seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence ;

- *IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Ce texte rassemble l'ensemble des informations à fournir en annexes au titre des filiales, partenariats, entreprises associées et entreprises structurées non consolidées ;
- *Amendement IAS 32 Compensations d'actifs et de passifs financiers*. Ce texte clarifie les règles de compensation de la norme IAS 32 existante.

NOUVEAUX TEXTES NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

L'impact potentiel des principaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRS Interpretation Committee mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne en date de clôture est en cours d'analyse. Les normes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont principalement les textes potentiellement applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 :

- *IFRS 9 Instruments Financiers* pour la phase « *classification et évaluation* » qui vise à remplacer une partie d'*IAS 39 Instruments Financiers*. Cette norme concrétise la première des trois phases du projet de l'IASB sur les instruments financiers, qui a porté exclusivement sur la classification et l'évaluation des actifs financiers ;
- *Amendement IFRS 7 – informations à fournir en annexes sur la transition* portant sur les informations à fournir sur la première application d'IFRS 9 et la transition entre IAS 39 et IFRS 9.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les autres textes potentiellement applicables aux exercices ouverts au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2014 aient un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Aucune application anticipée de ces textes n'est envisagée à ce stade.

1.1. CONSOLIDATION

A. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le nom générique PSA Peugeot Citroën est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué par la société mère Peugeot S.A. et toutes ses filiales.

Peugeot S.A. et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Peugeot S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable sont mises en équivalence.

Sont consolidées les sociétés qui dépassent l'un des seuils suivants :

- chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ;
- total du bilan supérieur à 20 millions d'euros ;
- endettement total supérieur à 5 millions d'euros.

Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation conformément aux principes généraux décrits en Note 1.16.B(2)(a). La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les résultats d'une filiale, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont entièrement alloués entre la part Groupe et la part hors-Groupe selon les pourcentages d'intérêt respectifs. De ce fait, en cas de résultats négatifs et d'absence d'accord de prise en charge des pertes d'une filiale, les intérêts minoritaires peuvent devenir négatifs.

B. VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ABOUTISSANT AU CONTRÔLE EXCLUSIF

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à *IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises*.

Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. En revanche, un actif non courant (ou groupe d'actifs destiné à être cédé) acquis qui est classé comme détenu en vue de la vente à la date d'acquisition est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Seuls les passifs de l'entité acquise sont pris en compte : ainsi un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation de procéder à cette restructuration en date d'acquisition. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Lorsque le Groupe a réalisé une acquisition à des conditions avantageuses, un profit est comptabilisé en Produits opérationnels non courants si le montant est significatif.

Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.

En cas d'acquisition par étapes, l'acquisition du contrôle sur l'acquise déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du Résultat opérationnel non courant si le montant est significatif.

C. AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Toute variation de pourcentage d'intérêt impliquant la perte du contrôle d'une entité a un impact en Résultat opérationnel non courant (si le montant est significatif) sur la base d'une cession de l'intégralité de la part précédemment détenue.

Les opérations ne remettant pas en cause la détention du contrôle sont en revanche considérées comme des transactions entre actionnaires et à ce titre, elles se traduisent par une simple nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du Groupe et la part hors-Groupe, y compris les frais de transaction.

Les engagements de rachat sur intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières selon les principes explicités en Note 1.16.E.

1.2. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

A. CAS GÉNÉRAL

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés. Les filiales ont très généralement pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat est converti mois par mois au taux moyen de chaque mois. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés. Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

B. CAS PARTICULIERS

Certaines filiales, hors zone Euro, réalisent l'essentiel de leurs transactions en Euro, qui est alors reconnu comme leur devise de fonctionnement. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique et les éléments monétaires au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

1.3. OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme *IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les transactions commerciales de toutes les sociétés et pour les opérations de financement du groupe Banque PSA Finance ;
- en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en Note 1.16.D. En conséquence, les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

L'écart de réévaluation constaté sur ces dérivés est comptabilisé :

- en résultat opérationnel courant pour les transactions commerciales réalisées par toutes les sociétés et pour les opérations de financement du groupe Banque PSA Finance ;
- en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales ;
- directement en capitaux propres pour les transactions futures (pour la part efficace des couvertures). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat lorsque les opérations couvertes impactent le compte de résultat. La variation de valeur de la part inefficace des couvertures de flux futurs est comptabilisée, en produits (ou en charges) à caractère financier.

1.4. UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- engagements de retraites (cf. Note 29) ;
- provisions (notamment pour garantie des véhicules neufs, restructuration, contrats onéreux et litiges) (cf. Note 28 et Note 8.1) ;
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. Note 8.1) ;
- valeur recouvrable des créances de financement des ventes, des stocks et autres créances, (cf. Note 20.4, Note 22 et Note 23) ;
- juste valeur des instruments financiers dérivés, (cf. Note 36) ;
- actifs d'impôts différés (cf. Note 12) ;
- programmes d'incitation aux ventes (cf. Note 1.6).

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels 2012, le Groupe a porté une attention particulière aux postes comptables suivants pour lesquels les estimations et les hypothèses retenues sont particulièrement sensibles dans un contexte de crise :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels de la division Automobile (cf. Note 8.1) ;
- provisions sur contrats onéreux sur les contrats de coopération (cf. Note 8.1) ;
- actifs d'impôts différés (cf. Note 12) ;
- créances des activités de financement (cf. Note 20).

1.5. CHIFFRE D'AFFAIRES

A. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(a) Division Automobile

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales comprend les ventes de biens et services, constituées en particulier par les ventes et locations de véhicules.

Conformément à la norme *IAS 18 Produits des activités ordinaires*, les ventes de véhicules neufs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété ; celle-ci correspond généralement à la date de leur mise à disposition à des concessionnaires indépendants ou à celle de la livraison pour les ventes directes à la clientèle finale.

Les refacturations de charges effectuées dans le cadre d'opérations pour lesquelles le Groupe est considéré comme un simple intermédiaire ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires. Il en est de même des ventes de matières premières, pièces et organes mécaniques aux sous-traitants et destinés à être rachetés sans marge.

Lorsque les ventes de véhicules neufs sont assorties d'une option de reprise à un prix convenu (contrats de ventes avec clause de rachat), elles ne sont pas enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des véhicules, mais comptabilisées comme des locations, dès lors qu'il est probable que cette option sera exercée. Ce principe s'applique :

- quelle que soit la durée de la garantie de rachat accordée ;
- que ces ventes soient réalisées directement avec la clientèle finale ou financées par Banque PSA Finance et ses filiales.

La différence entre le prix de vente du véhicule neuf et le prix de rachat convenu est reconnue linéairement comme un loyer sur la durée du contrat. Le véhicule objet du contrat est immobilisé pour son coût de revient, et amorti linéairement sur la durée du contrat, sous déduction de sa valeur résiduelle, correspondant à sa valeur de revente estimée comme véhicule d'occasion. L'éventuel bénéfice complémentaire de cession finale est constaté sur la période sur laquelle intervient la vente du véhicule d'occasion. Si la marge nette globale est une perte, elle est provisionnée dès la conclusion du contrat avec clause de rachat.

(b) Division Équipement automobile

Dans la division Équipement automobile, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client.

Les conditions de reconnaissance des produits des activités ordinaires définies par IAS 18 ne sont pas réunies lorsque les études et les outillages sont payés au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les études et les outillages ne peuvent pas être considérés comme vendus. Les études sont comptabilisées en immobilisations incorporelles (voir Note 1.13.A) et les outillages en immobilisations corporelles (voir Note 1.14.A).

En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks et travaux en cours. Le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

B. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les sociétés de financement du Groupe ont pour activité le financement des réseaux commerciaux et de la clientèle finale de l'activité automobile. Les financements sont réalisés sous la forme de crédits classiques ou d'opérations de crédit bail, de locations avec option d'achat ou de locations longue durée. Ces financements sont traités comme des crédits financiers et figurent au bilan pour un montant correspondant à l'engagement financier net du groupe Banque PSA Finance (voir Note 1.15.A). Les revenus financiers dégagés sur ces financements des ventes sont comptabilisés sur la durée des crédits selon une méthode actuarielle qui permet de constater un taux d'intérêt constant sur la période.

1.6. PROGRAMMES D'INCITATION AUX VENTES

Les coûts des programmes, décidés ou à venir, sont déduits des résultats sur la période de l'enregistrement des ventes. Ils sont provisionnés sur la base de l'historique des trois derniers mois, pays par pays. Ceux d'entre eux dont le montant variable est lié au chiffre d'affaires sont enregistrés en diminution de celui-ci.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de bonifications d'intérêts sur des crédits accordés à des conditions inférieures aux conditions habituelles du marché. La charge correspondante est constatée lors de la vente.

1.7. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMERCIAUX

Les frais généraux et commerciaux comprennent les frais généraux de structure, les moyens commerciaux indirects et la garantie.

Les frais généraux comprennent la Contribution Économique Territoriale (CET) qui remplace la taxe professionnelle à partir du 1er janvier 2010. La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des véhicules et des pièces de rechange au moment de leur vente aux réseaux indépendants ou à la clientèle finale. Les produits résultant de la vente aux clients de contrats d'extension de garantie ou d'entretien sont reconnus sur la durée de la prestation fournie.

1.8. FRAIS D'ÉTUDE, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Selon la norme *IAS 38 Immobilisations incorporelles*, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés lorsqu'ils remplissent certaines conditions décrites en Note 1.13.A.

En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement autres que ceux décrits en Note 1.13.A, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.9. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe (Note 8) :

- les frais de rationalisation et les coûts liés aux départs anticipés de personnel ;
- les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'UGT et celles relatives aux contrats onéreux correspondants ;
- les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

1.10. RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le résultat des sociétés mises en équivalences comprend la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés concernées, et le cas échéant, la dépréciation des titres des sociétés mises en équivalence.

Les plus-values de cessions de titres de sociétés mises en équivalence sont enregistrées en Résultat opérationnel.

1.11. COÛTS D'EMPRUNT

À compter du 1er janvier 2009, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles nécessitant au moins 12 mois de préparation avant leur mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits « qualifiés ». Les stocks du Groupe ne répondant pas à la définition d'un actif qualifié au sens de la norme *IAS 23 Coûts d'emprunt*, leur valeur brute n'est pas ajustée à ce titre.

Lorsqu'un actif qualifié est financé par un emprunt spécifique, le coût supplémentaire pris en compte dans sa valeur brute correspond aux intérêts effectivement comptabilisés sur la période, net des produits perçus sur les fonds non encore utilisés.

Lorsqu'un actif qualifié ne bénéficie pas d'un emprunt spécifique, le coût d'emprunt capitalisé correspond au taux d'endettement général moyen sur la période du secteur d'activité auquel est rattaché l'actif.

1.12. ÉCARTS D'ACQUISITION

Lorsque l'achat des titres coïncide avec l'acquisition du contrôle sur l'acquise, l'écart d'acquisition peut être évalué selon deux options, au choix du Groupe, pour chaque opération. En cas d'évaluation selon la méthode du « goodwill complet », l'écart d'acquisition représente la différence entre d'une part le prix d'achat majoré de la juste valeur des parts des minoritaires et des éventuels titres antérieurement détenus, et d'autre part la juste valeur des actifs nets acquis en date d'acquisition. En cas d'évaluation selon la méthode du « goodwill partiel », les parts des minoritaires ne sont pas évaluées à leur juste valeur mais à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme *IAS 36 Dépréciation d'actifs*. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles d'actifs engendrant conjointement des flux de trésorerie indépendants. Dans les cas où un écart d'acquisition se rattache en outre à une zone géographique distincte et à l'intérieur d'un secteur opérationnel, un test de perte de valeur est réalisé à ce niveau de détail plus fin. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la Note 1.15. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice, avec une allocation entre part du Groupe et part des minoritaires en cas d'évaluation initiale en « goodwill complet ».

Les écarts d'acquisition se rapportant à des sociétés mises en équivalence représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition, et la part du Groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de participation. Ces écarts d'acquisition sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

1.13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A. FRAIS D'ÉTUDE ET DE DÉVELOPPEMENT

Selon la norme *IAS 38 Immobilisations incorporelles*, les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

La valeur brute des frais de développement activés inclut les coûts d'emprunt (cf. Note 1.11).

(a) Division Automobile

Les frais de développement des véhicules et organes mécaniques (moteurs et boîtes de vitesses), supportés entre le jalon d'engagement du projet (correspondant au choix du style pour les véhicules), et le passage en production de présérie en ligne, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces frais sont amortis à partir de l'accord de fabrication en série sur leur durée d'utilité plafonnée à sept ans pour les véhicules et sur dix ans pour les organes. Les dépenses immobilisées incluent notamment le coût des personnels affectés aux projets, le coût des prototypes et les prestations externes facturées au titre du projet considéré. Ces dépenses excluent tous les coûts indirects imputables aux activités de recherche et développement notamment les loyers, les amortissements des bâtiments et les coûts d'utilisation des systèmes informatiques. Par ailleurs, les dépenses immobilisées incluent la part des dépenses de développement supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations (l'autre part étant refacturée aux partenaires). En général, les dépenses de développement facturées au Groupe par ses partenaires de coopérations sont aussi immobilisées, à moins qu'elles n'interviennent dans le cadre d'un projet jalonné, en dehors de la période d'activation. L'ensemble des coûts de développement organes destinés à répondre aux nouvelles normes antipollution est suivi par projet et est également immobilisé.

(b) Division Équipement automobile

Des études sont engagées pour chaque programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client. Les études sont parfois payées au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les coûts encourus entre l'acceptation par le client de la proposition commerciale et la mise en production série des pièces ou modules en question, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client, avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus sont enregistrés en stocks et travaux en cours.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus (voir Note 1.8).

B. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PRODUITES OU ACQUISES

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses

généreront des avantages économiques futurs. La valeur brute des projets d'une durée minimum de 12 mois inclut en outre les coûts d'emprunt (cf. Note 1.11) L'ensemble de ces coûts est amorti linéairement sur la durée d'utilité estimée des logiciels, qui varie de quatre à douze ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets et marques essentiellement) sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilité prévue, sans excéder vingt ans.

1.14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. VALEUR BRUTE

Conformément à la norme *IAS 16 Immobilisations corporelles*, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses immobilisées incluent la part d'outillages spécifiques supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations nette des refacturations aux partenaires. Toutes les dépenses d'outillages spécifiques facturées au Groupe par ses partenaires sont également immobilisées.

Le coût des emprunts est inclus dans le coût des immobilisations nécessitant un minimum de 12 mois de préparation avant leur mise en service (cf. Note 1.11).

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

Les immobilisations données en location comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat retraités selon les principes énoncés en Note 1.5.A.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme *IAS 17 Contrats de location*, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements fermes ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

B. AMORTISSEMENT

(a) Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, notamment celui des véhicules donnés en location par le Groupe, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

(en années)	
Constructions	20-30
Matériels et outillages	4-16
Matériels informatiques	3-4
Matériels de transport et de manutention	4-7
Agencements et installations	10-20

(b) Outillages spécifiques

Dans la division Automobile, les outillages spécifiques sont amortis sur la durée de vie estimée des modèles correspondants, qui est généralement plus courte que la durée de vie technique des matériels concernés, en raison de la cadence de remplacement des modèles.

Dans la division Équipement automobile, ils sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur trois ans.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions d'arrêt de fabrication d'un véhicule ou d'un organe mécanique.

1.15. DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Selon la norme *IAS 36 Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. La valeur recouvrable est la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Le test de valeur consiste le plus souvent à estimer la valeur d'utilité de ces immobilisations. Cette valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Le test de valeur est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement des écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La division Automobile regroupe des UGT Véhicules correspondant chacune à un modèle de véhicule. Les immobilisations qui sont rattachées à une UGT Véhicule comprennent les outillages et autres moyens industriels spécifiques servant à la fabrication d'un modèle et les frais de développement immobilisés liés à ce modèle (voir Note 1.13.A.(a)). L'UGT division Automobile inclut les actifs des UGT Véhicules et tous les autres actifs immobilisés de la division (y compris les écarts d'acquisition).

Dans la division Équipement automobile, une UGT correspond à un programme. Chaque UGT Programme inclut les immobilisations incorporelles (correspondant aux coûts de développement) et corporelles affectables à un contrat client. Les UGT ainsi définies sont regroupées en activités (Sièges d'automobile, Systèmes d'intérieur, Extérieurs d'automobile, Technologies de contrôle des émissions) auxquelles sont attribués les actifs de support et les écarts d'acquisition qui les concernent. L'UGT division Équipement automobile inclut les actifs des UGT des quatre activités ci-dessus, ainsi que l'écart d'acquisition Faurecia reconnu dans les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën.

Au sein du groupe Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actifs (UGT).

1.16. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

A. DÉFINITIONS

Les actifs financiers du Groupe tels que définis par la norme IAS 39 comprennent des « prêts et créances », des « actifs disponibles à la vente » et des « actifs en juste valeur par résultat » (y compris des actifs désignés comme tels sur option). Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : les titres de participation (Note 17), les autres actifs financiers non courants (Note 18), les autres actifs non courants (Note 19), les prêts et créances des activités de financement (Note 20), les titres de placement des activités de financement (Note 21), les clients des activités industrielles et commerciales (Note 23), les autres débiteurs (Note 24), les actifs financiers courants (Note 25), et la trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 26).

Le Groupe n'utilise pas la catégorie d'actifs « détenus jusqu'à l'échéance » telle que définie par la norme IAS 39, en l'absence d'actifs financiers répondant à cette définition.

Les passifs financiers du Groupe tels que définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts et dettes comptabilisés au coût amorti. Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : les passifs financiers courants et non courants (Note 30), les dettes des activités de financement (Note 32), les autres passifs non courants (Note 31), les fournisseurs d'exploitation et comptes associés et les autres créanciers (Note 33).

Le Groupe n'a pas de passifs financiers « comptabilisés selon l'option juste valeur » tels que définis par la norme IAS 39, en l'absence de passifs financiers répondant à cette définition.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe PSA Peugeot Citroën a choisi comme fait générateur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, les titres à livrer ou les titres à recevoir sont comptabilisés dès la date de transaction.

La norme *IAS 39 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers* a été adoptée en partie seulement par l'Union européenne. Cependant, le groupe PSA Peugeot Citroën n'est pas concerné par les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture de juste valeur d'un portefeuille de taux d'intérêt qui ont été rejetées par l'Union européenne.

B. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

(1) Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »

Les actifs financiers classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. Toute variation de cette juste valeur est comptabilisée en résultat de la période.

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ils comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les découverts bancaires ne sont pas inclus dans la trésorerie.

(b) Titres de placement des activités de financement

Les liquidités de Banque PSA Finance, qui sont placées pour partie sous forme de titres à revenu indexé sur le référentiel de taux Eonia, sont en général refinancées par une dette indexée sur le référentiel de taux Eonia. Sinon, elles font l'objet d'une couverture économique par des swaps de taux qui les ramènent à Euribor 3 mois. Dans un souci de simplicité, ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat de la période et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres.

(c) Autres actifs classés en juste valeur par résultat

Il s'agit des éléments comptabilisés en « autres actifs financiers non courants » et en « autres actifs non courants ». Ils correspondent essentiellement à des titres de créances négociables.

(2) Actifs financiers classés en « Actifs disponibles à la vente »

Les actifs disponibles à la vente sont des titres qui ne seront pas « détenus jusqu'à l'échéance » et qui ne sont ni classés en « actifs en juste valeur par résultat », ni en « prêts et créances ». Ces actifs peuvent être conservés durablement ou peuvent être cessibles à court terme.

Ces actifs sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont généralement enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Seule la contrepartie des pertes de valeurs jugées durables ou significatives est enregistrée au compte de résultat.

Pour juger du caractère durable ou significatif, les critères suivants sont retenus par le Groupe : une perte de valeur est comptabilisée systématiquement en résultat en cas de diminution de valeur de plus de 50 % par rapport au coût d'acquisition ou sur au moins 3 ans. Par ailleurs, une analyse spécifique est menée ligne à ligne en cas de diminution de valeur de plus de 30 % par rapport au coût d'acquisition ou sur au moins 1 an.

(a) Titres de participation

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés qui ne sont ni consolidées, ni mises en équivalence. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

(b) Autres actifs financiers non courants « disponibles à la vente »

Ils correspondent à des actions cotées sur les marchés financiers que le Groupe a l'intention de conserver durablement ou cessibles à court terme. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur.

(c) Autres actifs non courants « disponibles à la vente »

Il s'agit d'investissements non cotés et non disponibles à court terme que le Groupe envisage de conserver durablement.

(3) Actifs financiers classés en « Prêts et Créances »

(a) Prêts et créances des activités de financement

Ils correspondent aux encours de crédit nets accordés par Banque PSA Finance à sa clientèle. De ce fait, au-delà du capital restant dû majoré des créances rattachées, les encours de crédit incluent, hors effet de l'application de la comptabilité de couverture :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les frais de dossiers restant à étaler qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer l'encours financé.

Les intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel retiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

De manière générale, les encours de crédit font l'objet de couverture du risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture entraîne la réévaluation à la juste valeur de la partie couverte des encours. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat, où elle est compensée par la variation symétrique de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité (voir 1.16.D Instruments dérivés).

Les encours de crédit font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'un indicateur révélateur de risque, c'est-à-dire dès le premier impayé. La perte de valeur est évaluée par comparaison de la valeur nette comptable de la créance avec les flux de recouvrement estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du crédit.

Pour les encours de crédits à la clientèle finale :

- une perte de valeur est constatée sur les encours sains dès le premier jour d'impayé ; elle est appréciée en fonction de la probabilité de passage de l'encours restant dû en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées ;
- la perte de valeur sur les encours douteux est évaluée en fonction d'un taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur la base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Pour les autres encours de crédits (essentiellement aux réseaux de distribution), dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de leur déclassement en créances douteuses du fait de leur âge (plus de 91 jours sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 451 jours), les pertes de valeur sont calculées au cas par cas. En cas de risque aggravé, un déclassement peut être fait avant le délai de 91 jours.

(b) Créances « clients des activités industrielles et commerciales » et « autres débiteurs »

Il s'agit des créances commerciales et autres créances comptabilisées au coût amorti. Ces créances peuvent faire l'objet de dépréciation ou de décomptabilisation telles que décrites ci-après au paragraphe 1.18.

(c) Autres « Prêts et créances »

Il s'agit des éléments classés en « Prêts et créances » et présentés en « autres actifs financiers non courants », en « autres actifs non courants » et en « autres actifs courants ». Ils incluent les créances rattachées à des participations, les prêts « aides à la construction », les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition, surcotes ou décotes. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

C. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ceux couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réévaluation partielle sur la part couverte, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps.

Les emprunts dont le taux contractuel dépend de données économiques relatives au Groupe sont considérés selon la norme IAS 39 comme des emprunts à taux fixe, au TIE calculé à l'origine. En cas de nouvelle prévision des données économiques sous-jacentes au calcul de ce TIE, ce dernier reste inchangé tandis que la valeur de la dette au bilan est ajustée en contrepartie des charges financières.

Les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) émises par le Groupe sont comptabilisées en distinguant deux composantes :

- une composante dette comptabilisée au coût amorti calculé à l'aide d'un taux d'intérêt de marché estimé pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission ;
- une composante option de conversion comptabilisée en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre la valeur d'émission de l'OCEANE et la composante dette. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission et des impôts différés correspondant.

La comptabilisation en capitaux propres de l'option de conversion est imposée du fait qu'elle est à parité fixe (montant fixe d'actions remis contre un montant fixe d'obligations). Sa valeur n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification de la durée de vie estimée de l'OCEANE. Elle sera en revanche ajustée en cas de demandes de conversions. Un impôt différé passif est en outre calculé sur la base de la valeur brute de l'option et est également reconnu en capitaux propres.

Les emprunts à taux bonifiés obtenus par le Groupe à compter du 1er janvier 2009 font l'objet d'un retraitement lorsque celui-ci est significatif : le coût amorti de l'emprunt est calculé à l'aide d'un TIE reflétant un taux de marché et appliqué à des flux de trésorerie futurs, tandis que la subvention est comptabilisée conformément à la norme IAS 20, selon sa finalité, comme une subvention d'investissement (voir 1.14.A) ou d'exploitation.

D. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(a) Cas général

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

(b) Instruments de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture, soit dans une relation de juste valeur, soit des flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux d'intérêt ou de change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat. La part efficace des variations de juste valeur des couvertures d'achats de matières premières n'impactent pas le coût d'entrée des stocks de matières premières.

E. ENGAGEMENTS DE RACHAT DE MINORITAIRES

En application de la norme IAS 32, les engagements de rachat des parts des minoritaires dans des filiales du Groupe sont enregistrés en passifs financiers non courants au bilan. La contrepartie de cette dette financière est reconnue en déduction des capitaux propres hors-Groupe à hauteur de la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, et en déduction des capitaux propres part du Groupe pour l'excédent éventuel.

La dette est réévaluée à chaque clôture à la valeur actuelle de remboursement, c'est-à-dire à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. Toute variation de valeur est comptabilisée en capitaux propres. Lorsque la dette provient d'un engagement datant de moins de 12 mois, le montant des sommes versées par le partenaire minoritaire est réputé représenter la valeur de la dette à la clôture.

1.17. STOCKS

Conformément à la norme *IAS 2 Stocks*, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré - premier sorti ». Il incorpore l'ensemble des frais variables directs et indirects de production, et les frais fixes dans la limite de la capacité normative de production de chaque site de fabrication. Les stocks du Groupe n'exigeant pas une longue période de préparation avant d'être vendus, aucun coût d'emprunt n'est inclus dans leur coût de fabrication.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marché et le cas échéant de sources d'information externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (moyens commerciaux variables directs, frais de remise en l'état non facturés aux clients pour les véhicules et autres biens d'occasion, etc.).

Au sein de la division Équipement automobile, dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks et travaux en cours et le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

1.18. CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances des sociétés industrielles et commerciales font l'objet d'une provision pour dépréciation dans la mesure où le Groupe estime être en risque de ne pas recouvrer ces créances. Les indices de perte de valeur probable qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur.

Conformément à IAS 39, le Groupe décomptabilise les créances dont les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que substantiellement tous les risques et avantages attachés à ces créances. Dans le cadre de l'analyse de transfert des risques, le risque de dilution est ignoré, dès lors qu'il est défini et circonscrit (et en particulier correctement distingué du risque de retard de paiement). Les cessions de créances avec recours possible contre le cédant en cas de non-paiement du débiteur ne sont pas décomptabilisées. Les coûts de cession de créances sont enregistrés en résultat financier.

Cette règle s'applique également dans la présentation sectorielle aux créances de la division Automobile cédées aux sociétés de l'activité de financement du Groupe.

1.19. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme *IAS 12 Impôts sur le résultat*, des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

Pour ce qui est des participations dans les filiales ou les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ;
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

En application de ce principe :

- pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt est reconnu seulement à hauteur des impôts de distribution sur les dividendes que le Groupe a prévu de faire verser par ses filiales l'année suivante ;
- pour les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt de distribution est reconnu sur toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres ;
- les gains d'impôts courants générés par des provisions ou cessions internes ne sont pas annulés par des passifs d'impôts différés, sauf si la différence est temporaire, notamment dans le cas où la cession de la filiale concernée est envisagée.

1.20. PROVISIONS

Conformément à la norme *IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs, sur la base d'un taux sans risque.

1.21. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILÉS

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 29.1). Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations est prise en compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la norme *IAS 19 Avantages au personnel*, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calcu<ls intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Des gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat sur l'exercice suivant, selon la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour leur part excédant le plus grand de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les nouveaux droits acquis au titre des services passés sont immédiatement pris en charge, tandis que ceux non encore acquis sont reconnus linéairement en résultat sur la durée restante d'acquisition.

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime, et des écarts actuariels et coûts des services passés non encore comptabilisés.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, y compris la partie non reconnue du fait de l'étalement des écarts actuariels, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Autres valeurs immobilisées ». La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le Groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus par le personnel (en Résultat opérationnel courant) ;
- de l'amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés (en Résultat opérationnel courant) ;
- de la charge de désactualisation des engagements (en Charges à caractère financier) ;
- du rendement attendu des actifs des plans (en Produit à caractère financier) ;
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Produits ou en Charges opérationnels non courants).

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté (Note 29.2) ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis d'Amérique, la couverture des frais médicaux (Note 29.3).

1.22. PLANS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS À PRIX UNITAIRE CONVENU ET PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Des options d'achat et de souscription d'actions, ainsi que des actions gratuites, sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe dans le cadre de plans dénoués en instruments de capitaux propres. Conformément à la norme *IFRS 2 Paiement fondé sur des actions*, les options et actions gratuites sont évaluées à la date d'octroi, c'est-à-dire à la date d'information des bénéficiaires. Les options sont valorisées selon le modèle mathématique Black & Scholes. La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre à leur durée de vie moyenne. La valeur des actions attribuées gratuitement correspond au cours en date d'octroi diminué d'une prime d'incessibilité et de la valeur des dividendes futurs qui ne seront pas perçus sur la période d'acquisition des droits. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Pour obtenir la charge de personnel à comptabiliser au titre de chaque plan, la valeur de l'option ou de l'action est multipliée par le nombre estimé d'instruments de capitaux propres qui sera in fine remis. Celui-ci est éventuellement ajusté à chaque clôture en fonction de la réestimation d'atteinte des critères de performance dit « hors marché », modifiant ainsi la charge de personnel au titre du plan.

Cette charge de personnel est comptabilisée linéairement (comme un amortissement) entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

En cas de non atteinte des critères de performance dit « hors marché », la charge de personnel au titre d'un plan d'attribution d'actions gratuite sera complètement annulée.

Lorsqu'un bénéficiaire d'un plan, quitte le Groupe, avant la fin de la période d'acquisition, en perdant ses droits sur les options d'achat et de souscriptions d'actions précédemment détenues, un produit est constaté en résultat correspondant à l'annulation des charges précédemment constatées.

Inversement, si la date de départ d'un bénéficiaire est avancée par rapport aux prévisions d'origine, cela conduit à l'accélération du plan d'amortissement de ses options ou de ses actions attribuées gratuitement.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. En conséquence, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont ni évalués, ni comptabilisés.

1.23. ACTIONS PROPRES

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.24. ACTIFS ET ACTIVITÉS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés (activité), est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif ou l'activité doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ces actifs ou activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts directement liés à la cession. Les actifs immobilisés concernés, cessent d'être amortis à compter de la date à laquelle ces actifs ou l'activité à laquelle ils appartiennent sont considérés par le Groupe comme remplissant les critères de classement en actifs destinés à être cédés.

Les actifs immobilisés et les actifs et passifs des activités destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes des autres actifs et passifs du Groupe : « Actifs des activités destinés à être cédées » et « Passifs des activités destinées à être cédées »

Les éléments du résultat net, du tableau de flux de trésorerie et des autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres relatifs à des activités destinées à être cédées sont présentés distinctement dans les états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

1.25. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les flux de trésorerie sont présentés en distinguant les flux liés à l'exploitation, les flux liés aux investissements et les flux liés aux opérations financières, en fonction de la nature des opérations réalisées.

Les principaux classements ayant fait l'objet d'un choix de présentation de la part du Groupe sont les suivants :

- Les flux liés aux intérêts financiers maintenus en flux liés à l'exploitation.
- Les paiements reçus dans le cadre de subventions sont affectés par destination en flux d'investissements ou d'exploitation en fonction de la nature de la subvention.
- Les composantes options de conversion ou de remboursement des obligations convertibles ou remboursables en actions sont présentées sur la ligne augmentation de capital en flux liés aux opérations de financement.
- Les contributions volontaires versées à des fonds de pensions sont enregistrées en flux liés à l'exploitation.
- Les paiements effectués au titre de la partie différée d'un achat d'immobilisation sont présentés en flux liés aux investissements de la période (« Variation des fournisseurs d'immobilisations »).
- Les paiements d'impôts sont classés en flux liés à l'exploitation.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

2.1. ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS

PSA Peugeot Citroën a annoncé le 29 février 2012 la création d'une Alliance stratégique mondiale avec Général Motors. Bénéficiant de la combinaison des forces et du savoir-faire des deux entreprises, celle-ci contribuera à la rentabilité des deux partenaires et améliorera fortement leur compétitivité en Europe.

Selon les termes de l'accord, PSA Peugeot Citroën et General Motors partageront certaines plateformes, modules et composants, de sorte à faire jouer un effet volume, à réduire les coûts liés au développement de nouvelles technologies et aux émissions de CO_2, ainsi qu'à gagner en efficacité. Le partage de plateformes permettra aux deux groupes non seulement de développer des applications au niveau mondial, mais aussi de mettre en place des programmes européens d'envergure, à moindre coût.

Dans le cadre de cette Alliance, PSA Peugeot Citroën a procédé à une augmentation de capital de 999 millions d'euros (cf. Note 27). À la suite de cette opération qui ne comporte pas de disposition spécifique relative à la gouvernance de PSA Peugeot Citroën, General Motors est entré dans le capital à hauteur de 7 %, devenant ainsi le deuxième actionnaire de PSA Peugeot Citroën derrière le groupe familial Peugeot.

PSA Peugeot Citroën (PSA) et General Motors (GM) ont confirmé le 20 décembre 2012 la signature d'accords portant sur trois projets de véhicules ainsi que sur une co-entreprise pour les achats en Europe.

2.2. RÉORGANISATION DE LA BASE INDUSTRIELLE DE LA DIVISION AUTOMOBILE EN FRANCE

Les 12 et 25 juillet 2012, le Groupe a présenté au Comité Central d'Entreprise de Peugeot Citroën Automobiles un projet de réorganisation de la base industrielle française de la division Automobile du Groupe et de redéploiement de ses effectifs, ainsi que le dispositif d'accompagnement proposé aux salariés. L'incidence sur les comptes est donnée en Note 8.

2.3. GARANTIE DE L'ÉTAT POUR LE FINANCEMENT DE BANQUE PSA FINANCE

La loi de finances du 29 décembre 2012 a autorisé l'État à accorder sa garantie à Banque PSA Finance au titre de son refinancement pour un montant maximum de 7 milliards d'euros. Sous réserve de l'autorisation de la Commission européenne, les parties ont vocation à conclure une convention de garantie autonome à première demande dont les principales stipulations sont décrites en Note 37.1.

2.4. CESSIONS D'ACTIFS

Le plan de cessions d'actifs annoncé début 2012 a donné lieu aux opérations suivantes réalisées en 2012.

CESSION DE 75 % DU CAPITAL DE GEFCO S.A.

Le 20 décembre 2012, le groupe PSA Peugeot Citroën a cédé 75 % du capital de GEFCO S.A. à JSC Russian Railways (RZD) pour un montant de 800 millions d'euros, après un versement d'un dividende exceptionnel de 100 millions d'euros par GEFCO S.A. au Groupe.

En application des normes IFRS 5 et IAS 27, la perte de contrôle exclusif a conduit à reconnaître un résultat de 806 millions d'euros sur la base d'une cession à 100 % qui comprend un résultat des activités destinées à être cédées de 55 millions d'euros. La participation conservée de 25 % est comptabilisée en titres mis en équivalence à leur juste valeur de 141 millions d'euros. Les données financières du secteur Transport et logistique ont été reclassées en « activités destinées à être cédées ». Ce reclassement impacte essentiellement les données du compte de résultat et du tableau de trésorerie consolidés. Les impacts sont présentés dans les tableaux suivants :

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2011			2012
(en millions d'euros)	Comptes publiés	IFRS 5	Impact	Impact
Activités poursuivies				
Chiffre d'affaires	**59 912**	**58 509**	**(1 403)**	**(1 469)**
Coûts des biens et services vendus	(49 684)	(48 856)	828	1 006
Frais généraux et commerciaux	(6 761)	(6 408)	353	355
Frais d'études, de recherche et de développement	(2 152)	(2 152)	-	-
Résultat opérationnel courant	**1 315**	**1 093**	**(222)**	**(108)**
Produits opérationnels non courants	46	46	-	(2)
Charges opérationnelles non courantes	(463)	(463)	-	6
Résultat opérationnel	**898**	**676**	**(222)**	**(104)**
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	**564**	**347**	**(217)**	**(68)**
Impôts sur les résultats	**47**	**115**	**68**	**(36)**
Résultat net des sociétés mises en équivalence	173	172	(1)	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**784**	**634**	**(150)**	**(104)**
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	**-**	**150**	**150**	**104**

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31 décembre 2011			31 décembre 2012
(en millions d'euros)	Comptes publiés	IFRS 5	Impact	Impact
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	1 752	1 555	(197)	77
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	(3 732)	(3 654)	78	81
Dividendes versés :				
• Intragroupe	-	-	-	-
• Versés aux minoritaires des filiales intégrées	(40)	(39)	1	5
Dividendes reçus de GEFCO S.A.	-	-	-	100
Variations des autres actifs et passifs financiers	(2 283)	(2 256)	27	(501)
Flux des opérations financières des activités poursuivies	**(2 771)**	**(2 743)**	**28**	**(396)**
Mouvements de conversion	3	5	2	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies	**(4 748)**	**(4 837)**	**(89)**	**(238)**
Trésorerie nette au début de l'exercice des activités destinées à être cédées	-	18	18	238
Trésorerie nette au début de l'exercice	**10 442**	**10 442**	**-**	**-**
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	**5 694**	**5 623**	**(71)**	**-**

Les impacts du reclassement IFRS 5 au bilan sont peu significatifs.

AUTRES CESSIONS

Le Groupe a aussi engagé les opérations suivantes :

- la cession de l'activité de location courte durée en France et en Espagne par la vente de Citer et de ses filiales réduisant l'endettement du Groupe de 448 millions d'euros. Cette cession n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres consolidés ;
- la vente de plusieurs biens immobiliers en Europe et notamment le siège social de Peugeot S.A. et le showroom de Citroën à Paris. Ces opérations ont dégagé un produit de cession de 565 millions d'euros, une plus-value de 389 millions d'euros et un apport de trésorerie cumulé de 642 millions d'euros. Ce dernier montant comprend 77 millions d'euros au titre de la cession du showroom Citroën, repris en location financement par le Groupe et qui reste inscrit à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette financière.

2.5. PERTES DE VALEUR DES ACTIFS DE LA DIVISION AUTOMOBILE ET DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le nouvel environnement économique du Groupe a conduit à enregistrer une perte de valeur sur les actifs de la division Automobile de 3 009 millions d'euros (cf. Note 8.1). Par ailleurs, les impôts différés ont fait l'objet d'une nouvelle estimation qui a conduit à enregistrer en 2012 une charge nette de 879 millions d'euros (cf. Note 12.2).

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1. NOMBRE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	31/12/2012	31/12/2011
Intégration globale		
Sociétés industrielles et commerciales	318	358
Sociétés de financement	45	43
	363	401
Mise en équivalence		
Sociétés industrielles et commerciales	47	53
Sociétés de financement	1	1
	48	54
NOMBRE DE SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE	**411**	**455**

Le groupe Faurecia est détenu à hauteur de 57,18 %. Compte tenu des droits de vote double, le pourcentage de contrôle est de 72,60 %. L'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs de Faurecia n'aurait pas d'incidence sur le contrôle exclusif par le Groupe.

3.2. ÉVOLUTION DURANT L'EXERCICE

	2012
Nombre de sociétés à l'ouverture	**455**
Nouvelles sociétés :	26
• Automobile	1
• Équipement automobile	19
• Financement et assurances	5
• Autres activités	1
Sociétés cédées ou déconsolidées	(49)
dont Transport et logistique	*(39)*
Sociétés absorbées et autres	(21)
NOMBRE DE SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE	**411**

OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

L'incidence de la cession de GEFCO S.A. et de ses filiales est décrite en Note 2.

NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

4.1. SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Groupe est géré en quatre secteurs principaux :

- la division Automobile qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires de marque Peugeot et de marque Citroën ;
- la division Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur, des sièges d'automobile, d'extérieurs d'automobile et des technologies de contrôle des émissions ;
- la division activités de Financement, qui correspond au groupe Banque PSA Finance, assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot et Citroën ainsi que celui de leurs réseaux de distribution ;
- les autres activités du Groupe incluent notamment celles de la société Peugeot S.A., tête de groupe, et de Peugeot Motocycles.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. Faurecia et Banque PSA Finance établissant des comptes consolidés publiés, la présentation du résultat de leur secteur va jusqu'au résultat net. Pour les autres secteurs, du fait d'une gestion commune de la trésorerie et de l'impôt dans certains pays, seuls le résultat opérationnel et le résultat net des sociétés mises en équivalence sont présentés pour chaque secteur. La colonne « Éliminations et réconciliations » regroupe les éliminations internes au Groupe, ainsi que les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe.

Toutes les relations commerciales interactivités sont établies sur une base de prix de marché.

	2012					
(en millions d'euros)	Automobile	Équipement automobile	Financement	Autres activités	Éliminations et réconciliations	Total
Chiffre d'affaires net						
• de l'activité (hors Groupe)	38 295	15 460	1 586	105	-	55 446
• ventes interactivités (Groupe)	4	1 905	324	97	(2 330)	-
Total	38 299	17 365	1 910	202	(2 330)	55 446
Résultat opérationnel courant	(1 504)	514	391	21	2	(576)
Produits opérationnels non courants	155	15	-	236	-	406
Frais de rationalisation	(440)	(84)	-	(4)	-	(528)
Pertes de valeur des UGT	(3 864)	-	-	(9)	-	(3 873)
Autres charges opérationnelles non courantes	(107)	(19)	(1)	-	-	(127)
Résultat opérationnel	**(5 760)**	**426**	**390**	**244**	**2**	**(4 698)**
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie		10	-		62	72
Charges de financement		(183)	-		(259)	(442)
Produits à caractère financier		9	3		309	321
Charges à caractère financier		(32)	(3)		(334)	(369)
Résultat financier	**-**	**(196)**	**-**	**-**	**(222)**	**(418)**
Impôts sur les résultats		(67)	(104)		(601)	(772)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	129	24	7	-	-	160
Résultat net des activités poursuivies		**187**	**293**			**(5 728)**
Résultat net des activités destinées à être cédées (1)	**8**	**(3)**	**-**	**798**	**-**	**803**
Résultat net consolidé		184	293			(4 925)
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	**2 886**	**813**	**20**	**10**		**3 729**
Dotations aux amortissements	**(2 370)**	**(498)**	**(18)**	**-**		**(2 886)**

(1) Concerne l'activité Transport et logistique.

En 2012, Banque PSA Finance (secteur Financement) a dégagé un produit net bancaire de 1 075 millions d'euros. Le coût du risque au titre de ce même exercice s'élève à 290 millions d'euros, y compris l'effet des nouvelles estimations des dépréciations de l'encours Retail de 136 millions d'euros (cf. Note 20.4).

	2011					
(en millions d'euros)	Automobile	Équipement automobile	Financement	Autres activités	Éliminations et réconciliations	Total
Chiffre d'affaires net						
• de l'activité (hors Groupe)	42 706	14 092	1 583	128	-	58 509
• ventes interactivités (Groupe)	4	2 098	319	82	(2 503)	-
Total	42 710	16 190	1 902	210	(2 503)	58 509
Résultat opérationnel courant	(92)	651	532	8	(6)	1 093
Produits opérationnels non courants	46	-	-	-	-	46
Frais de rationalisation	(247)	(56)	-	(7)	-	(310)
Pertes de valeur des UGT	(146)	-	-	(5)	-	(151)
Autres charges opérationnelles non courantes	-	(2)	-	-	-	(2)
Résultat opérationnel	**(439)**	**593**	**532**	**(4)**	**(6)**	**676**
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie		10	-		103	113
Charges de financement		(104)	-		(224)	(328)
Produits à caractère financier		7	2		204	213
Charges à caractère financier		(31)	(3)		(293)	(327)
Résultat financier	**-**	**(118)**	**(1)**	**-**	**(210)**	**(329)**
Impôts sur les résultats		(96)	(180)		391	115
Résultat net des sociétés mises en équivalence	141	34	3	(6)	-	172
Résultat net des activités poursuivies		**413**	**354**			**634**
Résultat net des activités destinées à être cédées (1)	**-**	**-**	**-**	**150**	**-**	**150**
Résultat net consolidé		413	354			784
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	**2 971**	**629**	**26**	**6**		**3 632**
Dotations aux amortissements	**(2 413)**	**(460)**	**(17)**	**(1)**		**(2 891)**

(1) Concerne l'activité Transport et logistique.

En 2011, Banque PSA Finance (secteur Financement) a dégagé un produit net bancaire de 1 032 millions d'euros. Le coût du risque au titre de ce même exercice s'élève à 115 millions d'euros.

4.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les postes ci-dessous sont ventilés, pour le chiffre d'affaires, par zone de commercialisation à la clientèle et pour les investissements et les actifs, par zone d'implantation des sociétés consolidées.

	2012					
(en millions d'euros)	Zone Europe	Zone Russie	Zone Asie	Amérique latine	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	37 761	1 778	3 416	5 308	7 183	55 446
Actifs non courants hors impôts différés et financiers	14 201	480	280	1 508	466	16 935

	2011					
(en millions d'euros)	Zone Europe	Zone Russie	Zone Asie	Amérique latine	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	42 613	1 483	2 763	5 420	6 230	58 509
Actifs non courants hors impôts différés et financiers	17 464	387	236	1 459	373	19 919

NOTE 5 CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)	2012	2011
Ventes de biens	52 442	55 254
Prestations de services	1 418	1 672
Activités de Financement	1 586	1 583
TOTAL	**55 446**	**58 509**

Les ventes de biens sont composées essentiellement de ventes de véhicules, de pièces, d'organes et de composants automobiles.

Les prestations de services incluent principalement les activités d'atelier du réseau de concessionnaires détenus par le Groupe ainsi que les activités de location de véhicules, tels que définies en Note 15.2.

Le chiffre d'affaires des activités de Financement est composé principalement des produits d'intérêts bruts, primes d'assurance et autres produits bruts.

NOTE 6 COÛTS OPÉRATIONNELS COURANTS PAR NATURE

Conformément à la norme IAS 1 révisée, les charges liées aux avantages au personnel et les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont explicitées ci-dessous. Les autres coûts opérationnels courants sont suivis par division de façon appropriée à chacune d'elles, ce qui ne permet pas une présentation homogène par nature au niveau Groupe.

FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel inscrit à l'effectif des sociétés du Groupe se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Automobile	(5 769)	(5 921)
Équipement automobile	(2 929)	(2 633)
Financement	(147)	(142)
Autres activités	(87)	(102)
TOTAL	**(8 932)**	**(8 798)**

Le détail des charges liées aux plans d'option d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions est donné en Note 27.3.D et 27.4, celui des charges de retraites en Note 29.1.F.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements inclus dans le résultat opérationnel courant concernent les actifs suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
Frais de développement	(936)	(844)
Autres immobilisations incorporelles	(78)	(70)
Outillages spécifiques	(640)	(658)
Autres immobilisations corporelles	(1 232)	(1 319)
TOTAL	**(2 886)**	**(2 891)**

NOTE 7 FRAIS D'ÉTUDES, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

(en millions d'euros)	2012	2011
Total des dépenses engagées	(2 373)	(2 535)
Frais de développement activés [1]	1 262	1 227
Frais non activés	**(1 111)**	**(1 308)**
Amortissement des frais de développement activés (Note 15.1)	(936)	(844)
TOTAL	**(2 047)**	**(2 152)**

(1) En complément à ces frais, sont activés des frais financiers au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 14.1).

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont nets des subventions reçues.

NOTE 8 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat de cession de biens immobiliers (Note 2)	389	40
Autres produits opérationnels non courants	17	6
PRODUITS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	**406**	**46**
Perte de valeur des UGT et provisions pour contrats onéreux de la division Automobile (Note 8.1)	(3 864)	(146)
Perte de valeur des UGT des autres secteurs	(9)	(5)
Frais de rationalisation des structures (Note 8.3)	(528)	(310)
Autres charges opérationnelles non courantes	(127)	(2)
CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES	**(4 528)**	**(463)**

8.1. TEST DE VALEUR DES UGT ET PROVISIONS POUR CONTRATS ONÉREUX DE LA DIVISION AUTOMOBILE

Les actifs de l'UGT division Automobile ainsi que ceux de chaque UGT Véhicule ont fait l'objet au 31 décembre 2012 de tests de valeur mis à jour par rapport à ceux de juin 2012.

UGT DIVISION AUTOMOBILE

Compte tenu de l'évolution des marchés automobiles observée sur le deuxième semestre 2012, le Groupe a été amené à revoir plusieurs hypothèses utilisées pour la réalisation de ce test de perte de valeur.

Le test de décembre 2012 de l'UGT division Automobile s'est appuyé sur le plan à moyen terme 2013-2017 ainsi que sur une estimation du résultat opérationnel courant annuel retenu pour l'évaluation de la valeur terminale. Celle-ci est fondée sur une estimation de marge opérationnelle cohérente avec la performance historique de la division Automobile en moyenne de cycle. Par ailleurs, la valeur terminale tient compte d'un taux de croissance à l'infini de 1 %.

Pour les prévisions des marchés, les données retenues correspondent aux dernières estimations du Groupe, qui s'appuient sur des prévisions externes. Elles retiennent un niveau de marché pour l'Europe durablement proche du niveau de 2012. Concernant l'Alliance avec General Motors, les prévisions intègrent un planning de lancement des nouveaux véhicules ainsi que l'estimation des synergies escomptées dans le domaine des achats et des investissements. Les effets de l'Alliance avec General Motors se feront sentir de manière progressive sur la durée du plan, et plus particulièrement les dernières années, ainsi que sur la valeur terminale qui constitue une part importante de la valeur de l'UGT.

Les flux ont été actualisés avec un taux de 9,5 % pour les années 2013-2017 et à 10,5 % pour la valeur terminale. Le taux de 9,5 % s'inscrit dans la fourchette des références du secteur. Il a été majoré de 1 % par rapport au taux utilisé au 30 juin 2012 afin de refléter le développement croissant de la part de l'activité réalisée hors Europe ainsi que l'augmentation de la prime de risque attribuée par les marchés au secteur automobile. Sur la valeur terminale, le taux a été majoré de 2 % par rapport au taux utilisé au 30 juin 2012.

Ces approches reposent sur les meilleures estimations du Groupe dans un environnement économique incertain. Le test conclut que les flux actualisés de trésorerie sont inférieurs à la valeur nette comptable des actifs de la division Automobile à hauteur de 3 009 millions d'euros. Une dépréciation a été enregistrée à hauteur de ce montant en résultat opérationnel non courant. Elle a été affectée à l'intégralité des écarts d'acquisition de la division Automobile pour 10 millions d'euros, aux immobilisations incorporelles pour 1 642 millions d'euros et aux immobilisations corporelles pour 1 357 millions d'euros. Après dépréciation, la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de la division Automobile s'élève à 13 907 millions d'euros.

Les sensibilités aux principales variations d'hypothèses sont les suivantes : la dépréciation serait majorée de 462 millions d'euros avec un taux d'actualisation majoré de 0,5 %, de 337 millions d'euros avec un taux de croissance à l'infini limité à 0,5 %, de 1 037 millions d'euros avec un taux de marge opérationnelle réduit de 0,5 % sur l'année de référence de la valeur terminale et de 1 671 millions d'euros si les trois facteurs étaient combinés.

UGT VÉHICULES ET AUTRES ACTIFS AUTOMOBILES

Par ailleurs, les autres pertes de valeur des UGT et les provisions pour contrats onéreux de la division Automobile s'élèvent à 855 millions d'euros.

Concernant les actifs dédiés aux UGT Véhicules, à l'exception de certaines UGT de véhicules évoqués ci-après, le test au 31 décembre 2012 ne génère pas d'autres dépréciations que celles effectuées dans le cadre du test décrit ci-dessus.

Comme pour les comptes au 30 juin 2012, faisant suite à la décision du Conseil de Surveillance de juin 2012 de présentation d'un projet d'arrêt de production, le test au 31 décembre 2012 a été effectué en considérant que l'usine d'Aulnay ne devait plus être intégrée dans l'analyse globale des flux, mais devait faire l'objet d'un test spécifique. Au vu de ce test, les actifs de production de cette usine hors terrain et certains outillages, ont été dépréciés pour 128 millions d'euros.

Pour les UGT des véhicules produits en coopération, en complément des tests de perte de valeur sur les actifs, les engagements d'approvisionnement font l'objet de provisions pour pertes futures sur contrats lorsqu'ils dégagent des pertes prévisionnelles.

La mise à jour des données relatives aux volumes et aux marges de ces véhicules ainsi qu'aux cours prévisionnels des devises d'achat et notamment du Yen ont conduit sur l'exercice à une dépréciation complémentaire d'actifs de 162 millions d'euros et à une provision complémentaire pour perte sur contrats onéreux de 437 millions d'euros.

En faisant varier la parité prévisionnelle Yen/Euro retenue dans le test de +/- 5 %, la charge de l'exercice aurait été soit minorée de 47 millions d'euros, soit au contraire majorée de 77 millions d'euros.

Par ailleurs, d'autres actifs ont été dépréciés pour 128 millions d'euros.

8.2. TEST DE VALEUR DES UGT ET AUTRES DÉPRÉCIATIONS DU GROUPE FAURECIA

UGT AU SEIN DE FAURECIA

Conformément au principe énoncé en Note 1.15, la valeur comptable de chaque groupe d'actifs a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché et la valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions, pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (Plan à Moyen Terme établi pour la période 2013-2016, révisé en fin d'année 2012 avec les dernières hypothèses du budget 2013). Les hypothèses de volumes reprises dans le Plan à Moyen Terme pour les années 2013-2016 sont issues de sources externes.

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de résultat opérationnel courant, notamment dans la valeur terminale. La marge pour l'année 2016 ressort à 4,6 %.

L'extrapolation des prévisions de la dernière année du Plan à Moyen Terme (2016), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 % apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile par les analystes. Ce taux est identique à celui retenu pour la réalisation du test des deux exercices précédents.

Un expert indépendant a été consulté pour déterminer le coût moyen pondéré du capital utilisable pour actualiser les flux de trésorerie futurs. Le coût moyen du capital après impôts utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 9,5 % (9,5 % en 2011) compte tenu d'une fourchette de prime de risque comprise entre 5,5 % et 6.5 %.

Le test réalisé fin 2012 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition affectés aux quatre UGT ci-dessous dont la valeur au bilan consolidé est présentée en Note 14.2.

La sensibilité du résultat du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2012 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs portant le principal écart d'acquisition est reflétée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Marge du test [1]	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 %	Taux de croissance à l'infini - 0,5 %	Taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale - 0,5 %	Combinaison des trois facteurs
Sièges d'automobile	1 331	(191)	(157)	(206)	(511)
Systèmes d'intérieur	958	(131)	(107)	(168)	(374)
Technologies de contrôle des émissions	668	(108)	(90)	(233)	(395)
Extérieurs d'automobile	328	(43)	(35)	(70)	(135)

(1) Marge du test = valeur d'utilité - valeur nette comptable.

Les baisses des valeurs d'utilité qui seraient consécutives aux simulations ci-dessus prises isolément et par combinaison des trois facteurs ne remettraient pas en cause la valorisation des écarts d'acquisition au bilan.

UGT FAURECIA CHEZ PSA PEUGEOT CITROËN

Le goodwill Faurecia a été testé à partir de la quote-part du groupe PSA Peugeot Citroën dans la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, sous déduction des capitaux employés y compris les goodwill attachés, des activités de Faurecia, déterminés selon les hypothèses décrites ci-dessus. Le test réalisé fin 2012 a permis de confirmer la valeur au bilan de l'écart d'acquisition affecté à cette UGT dont la valeur au bilan consolidé est présentée en Note 14.2.

La sensibilité du résultat du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2012 de la valeur d'utilité du goodwill Faurecia est reflétée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Marge du test [1]	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 %	Taux de croissance à l'infini - 0,5 %	Taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale - 0,5 %	Combinaison des trois facteurs
	1 778	(387)	(233)	(286)	(809)

(1) Marge du test = valeur d'utilité - valeur nette comptable.

Les baisses des valeurs d'utilité qui seraient consécutives aux simulations ci-dessus prises isolément et par combinaison des trois facteurs ne remettraient pas en cause la valorisation des écarts d'acquisition au bilan.

La valorisation boursière des titres Faurecia détenus par Peugeot S.A. s'élève au 31 décembre 2012 à 743 millions d'euros, représentative des transactions entre minoritaires sans prise de contrôle.

La part du Groupe dans l'actif net de Faurecia dans les comptes du Groupe est valorisée à 804 millions d'euros (y compris le goodwill dégagé par Peugeot S.A. à la même date). Aucune dépréciation n'est à constater.

8.3. FRAIS DE RATIONALISATION DES STRUCTURES

A. VENTILATION PAR NATURE

(en millions d'euros)	2012	2011
Départs anticipés de certains salariés	(2)	3
Coûts de réduction d'effectifs	(518)	(308)
Coûts d'arrêt de production et autres coûts de fermeture [1]	(8)	(5)
TOTAL	**(528)**	**(310)**

(1) Hors pertes de valeur présentées en Note 8.1.

B. VENTILATION PAR SECTEUR

(en millions d'euros)	2012	2011
Automobile	(440)	(247)
Équipement automobile	(84)	(56)
Financement	-	-
Autres activités	(4)	(7)
TOTAL	**(528)**	**(310)**

Division Automobile

Les frais de rationalisation de la division Automobile s'élèvent à 440 millions d'euros et concernent principalement la France.

Les 12 et 25 juillet 2012, le Groupe a présenté au Comité Central d'Entreprise de Peugeot Citroën Automobiles un projet de réorganisation de la base industrielle française de la division Automobile du Groupe et de redéploiement de ses effectifs, ainsi que le dispositif d'accompagnement proposé aux salariés.

Ce projet comprend :

- l'arrêt de la production à Aulnay et la revitalisation du site pour maintenir sa vocation industrielle ;
- l'adaptation du dispositif industriel de Rennes préalable à des investissements futurs ; et
- le redéploiement des effectifs de structure du Groupe.

Elles englobent des mesures de mobilités internes ainsi que des mesures d'accompagnement de départs volontaires, portant au total sur 8 000 personnes. Au 31 décembre 2012, une charge nette de 450 millions d'euros a été constatée à ce titre (544 millions d'euros de provision de restructuration compensée par 94 millions d'euros de reprise de provision pour retraites).

Division Équipement automobile (groupe Faurecia)

En 2012, les frais de rationalisation du groupe Faurecia s'élèvent à 84 millions d'euros, comprenant des coûts de restructuration pour 79 millions d'euros, relatifs à 1 713 personnes principalement en Allemagne et en France.

Ils s'élevaient à 56 millions d'euros en 2011.

NOTE 9 PRODUITS SUR PRÊTS, TITRES DE PLACEMENT ET TRÉSORERIE

Les produits financiers sur prêts correspondent aux intérêts de la période déterminés selon la méthode définie en Note 1.16.B (3)(c).

(en millions d'euros)	2012	2011
Produits financiers sur prêts	9	7
Produits financiers sur trésorerie	52	104
Réévaluation des titres de placement classés en juste valeur par résultat	11	2
Résultat sur instruments de taux associés aux placements	-	-
TOTAL	**72**	**113**

NOTE 10 CHARGES DE FINANCEMENT

Les frais financiers sur autres emprunts correspondent aux intérêts de la période déterminés selon la méthode définie en Note 1.16.C.

(en millions d'euros)	2012	2011
Frais financiers sur emprunts (1)	(374)	(243)
Frais financiers sur découverts bancaires	(30)	(32)
Frais financiers sur location financement	(15)	(20)
Résultat de change sur opérations financières	(16)	(25)
Autres	(7)	(8)
TOTAL	**(442)**	**(328)**

(1) Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » de 180 millions d'euros en 2012 (122 millions d'euros en 2011) sont déduits des frais financiers sur emprunts.

NOTE 11 PRODUITS ET CHARGES À CARACTÈRE FINANCIER

(en millions d'euros)	2012	2011
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements de retraite	159	145
Autres produits financiers	162	68
PRODUITS À CARACTÈRE FINANCIER	**321**	**213**
Effet de l'actualisation sur engagements de retraite	(174)	(177)
Variation de la part inefficace des instruments financiers	5	-
Autres frais financiers	(200)	(150)
CHARGES À CARACTÈRE FINANCIER	**(369)**	**(327)**

NOTE 12 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

12.1. CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

(en millions d'euros)	2012	2011
Impôts courants		
Impôts sur les bénéfices	(389)	(335)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	1 551	412
Pertes de valeur sur actifs sur déficits	(1 934)	38
TOTAL	**(772)**	**115**

A. IMPÔTS COURANTS

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

En France, la société Peugeot S.A. a maintenu son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale.

B. TAUX D'IMPOSITION EN FRANCE

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %, compte tenu de la contribution additionnelle.

La loi de finances rectificative du 21 décembre 2011 portant ce taux d'imposition à 36,10 % est applicable jusqu'en 2014. La limitation de l'utilisation des déficits reportables sur bénéfices taxables de l'exercice a été ramenée de 60 % à 50 % en 2012.

Les impôts différés passifs à échéance 2014 et les impôts différés actifs sur déficits qui pourront être imputés sur ces derniers (dans la limite de 50 %) ont été réévalués à ce nouveau taux. L'impact est non significatif.

C. PERTES DE VALEUR SUR IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée en Note 1.19.

Les impôts différés ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base des prévisions fiscales sur 5 ans cohérentes avec les tests de pertes de valeur sur l'UGT de la division Automobile.

En l'absence de perspectives de recouvrabilité sur l'intégration fiscale France de Peugeot S.A. à cet horizon :

- les impôts différés sur déficits non imputables sur les impôts différés passifs à hauteur de 50 % ont été intégralement dépréciés pour un montant de 1 902 millions d'euros ;
- les impôts différés passifs ont été repris en résultat à hauteur de 1 023 millions d'euros du fait de la perte de valeur constatée sur l'UGT division Automobile.

L'effet net en résultat de ces deux impacts est de 879 millions d'euros.

Par ailleurs, les nouveaux déficits générés dans l'exercice à hauteur de 576 millions d'euros n'ont pas été reconnus en résultat.

12.2. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET L'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	(5 116)	347
Taux d'impôt légal en France pour l'exercice	*36,1 %*	*36,1 %*
Impôt théorique calculé au taux d'impôt légal en France pour l'exercice	**1 847**	**(125)**
Effet impôt des éléments suivants :		
• Différences permanentes	(28)	4
• Résultat taxable à taux réduit	34	61
• Crédits d'impôts	10	110
• Résultat France non soumis au taux majoré	(93)	(28)
• Différences de taux à l'étranger et autres	(32)	55
Impôts sur les résultats avant perte de valeur sur l'intégration fiscale France	**1 738**	**77**
Taux effectif d'impôt Groupe	*34,0 %*	*22,2 %*
• Actifs sur déficits générés en 2012 non reconnus	(576)	-
• Pertes de valeur sur l'intégration fiscale France de Peugeot S.A.	(1 902)	-
• Autres pertes de valeur	(32)	38
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	**(772)**	**115**

Les crédits d'impôts comprennent des crédits d'impôt recherche n'ayant pas le caractère de subvention.

12.3. ÉVOLUTION DES POSTES DE BILAN

	2012					
(en millions d'euros)	Ouverture	Charge	Capitaux propres	Règlements	Conversion et autres	Clôture
Impôts courants						
Actif	170					150
Passif	(120)					(167)
	50	**(389)**	**-**	**320**	**2**	**(17)**
Impôts différés						
Actifs avant compensation du déficit de l'intégration fiscale France	*2 747*					*936*
Compensation du déficit de l'intégration fiscale France	*(1 315)*					*(362)*
Actifs nets	1 432					574
Passif	(1 337)					(912)
	95	**(383)**	**1**	**-**	**(51)**	**(338)**

	2011					
(en millions d'euros)	Ouverture	Charge	Capitaux propres	Règlements	Conversion et autres	Clôture
Impôts courants						
Actif	192					170
Passif	(117)					(120)
	75	**(410)**	**-**	**405**	**(20)**	**50**
Impôts différés						
Actif	482					1 432
Passif	(879)					(1 337)
	(397)	**457**	**41**	**-**	**(6)**	**95**

12.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en millions d'euros)	2012	2011
Crédits d'impôts	**4**	**10**
Impôts différés actifs sur déficits		
Valeur brute [1]	3 822	3 260
• Dépréciations d'actifs reconnus à l'origine (Note 12.1.C)	(1 975)	(78)
• Actifs sur déficits non reconnus à l'origine [2]	(1 309)	(764)
• Actifs sur déficits du groupe d'intégration fiscale France compensés [3]	(362)	(1 315)
• Autres actifs sur déficits compensés	(56)	(71)
Total impôts différés actifs sur déficits	**120**	**1 032**
Autres impôts différés actifs	**450**	**390**
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	**574**	**1 432**
Impôts différés passifs avant compensation [4]	(1 274)	(2 652)
Passifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale France compensés [1]	362	1 315
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	**(912)**	**(1 337)**

(1) La valeur brute des impôts différés actifs sur déficits correspond à l'intégralité des impôts différés sur déficits reportables qu'ils soient reconnus ou non dans le bilan au 31 décembre 2012.

(2) Les actifs sur déficits non reconnus dépréciés concernent l'intégration fiscale France à hauteur de 608 millions d'euros, dont 32 millions d'euros comptabilisés directement en contrepartie des capitaux propres, et Faurecia à hauteur de 701 millions d'euros.

(3) La compensation consiste à présenter au bilan une position nette d'impôt différé au sein du groupe d'intégration fiscale France, les impôts différés actifs étant couverts par les impôts différés passifs, en tenant compte de la limitation légale d'imputation des déficits fiscaux reportables (cf. Note 12.1).

(4) La capitalisation des frais de recherche et de développement et la divergence de durée ou de mode d'amortissement des immobilisations constituent les principales natures de différences temporelles à l'origine des impôts différés passifs.

NOTE 13 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action part du Groupe et le résultat net dilué par action part du Groupe figurent en bas de page des comptes de résultats consolidés. Ils se déterminent de la manière suivante :

13.1. RÉSULTAT NET PAR ACTION - PART DU GROUPE

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé compte tenu des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2012	2011
Résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe *(en millions d'euros)*	(5 822)	438
Résultat net consolidé - part du Groupe *(en millions d'euros)*	(5 010)	588
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation	321 185 403	222 761 913
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro *(en euros)*	(18,13)	1,97
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - PAR ACTION DE 1 EURO *(en euros)*	**(15,60)**	**2,64**

13.2. RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION - PART DU GROUPE

Le résultat net par action après effet dilutif, est calculé suivant la méthode du « rachat d'actions ». Il est calculé en prenant en compte la levée des options d'achat d'actions, les actions gratuites accordées aux salariés et la conversion des OCEANE lorsqu'elle n'est pas relutive.

Les OCEANE de Peugeot S.A., le plan d'attribution d'actions gratuites accordé en 2010 et les plans d'options d'achat d'actions n'ont pas d'effet de dilution potentielle en 2011 et 2012.

Les effets du calcul sont les suivants :

A. EFFET SUR LE NOMBRE MOYEN D'ACTIONS

	2012	2011
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation	321 185 403	222 761 913
Effet dilutif suivant la méthode du « rachat d'actions » des :		
• plans d'options d'achat d'actions (Note 27.3)	-	-
• OCEANE en circulation (Note 30.1)	-	-
Effet dilutif du plan d'attribution gratuite d'actions de Peugeot S.A. (Note 27.4)	-	-
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS APRÈS DILUTION	**321 185 403**	**222 761 913**

B. EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA SUR LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES - PART DU GROUPE

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe	(5 822)	438
Effet de la dilution chez Faurecia	(2)	(17)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (APRÈS EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA)	**(5 824)**	**421**
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action *(en euros)*	(18,13)	1,89

C. EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA SUR LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat net consolidé - part du Groupe	(5 010)	588
Effet de la dilution chez Faurecia	(2)	(17)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (APRÈS EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA)	**(5 012)**	**571**
Résultat net - part du Groupe - dilué par action *(en euros)*	(15,60)	2,56

Les OCEANE de Faurecia ainsi que le plan d'attribution d'actions gratuites émis par Faurecia ont un effet potentiel sur le nombre total d'actions Faurecia en circulation sans impacter le nombre d'actions détenues par le groupe PSA Peugeot Citroën. Ainsi, la part du groupe PSA Peugeot Citroën dans le résultat net serait potentiellement diluée. Compte tenu des caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions de Faurecia, ces derniers ne sont pas dilutifs en 2011 et 2012.

NOTE 14 ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

14.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

	31/12/2012			
(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels et autres	Immobilisations incorporelles
À l'ouverture de l'exercice	**1 582**	**4 958**	**511**	**5 469**
Acquisitions et augmentations [1]	-	1 370	89	1 459
Dotations	-	(936)	(78)	(1 014)
Pertes de valeur [2]	(10)	(1 593)	(84)	(1 677)
Sorties	-	-	(8)	(8)
• *Passage en IG de SEVELNORD*	-	*8*	-	*8*
• *Reclassement GEFCO en activités destinées à être cédées*	*(48)*	-	*(78)*	*(78)*
• *Autres*	*40*	*(19)*	*23*	*4*
Changement de périmètre et autres [3]	(8)	(11)	(55)	(66)
Écart de conversion	-	(31)	1	(30)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**1 564**	**3 757**	**376**	**4 133**

(1) Dont 111 millions d'euros de frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 1.11).

(2) Dont 10 millions d'euros sur l'écart d'acquisition et 1 642 millions d'euros au titre de la perte de valeur des autres actifs de l'UGT de la division Automobile (cf. Note 8.1).

(3) Dont - 48 millions d'euros d'écart d'acquisition et - 78 millions d'euros de logiciels et autres du groupe GEFCO déclassés en activités destinées à être cédés conformément à la norme IFRS 5.

	31/12/2011			
(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels et autres	Immobilisations incorporelles
À l'ouverture de l'exercice	**1 505**	**4 519**	**427**	**4 946**
Acquisitions et augmentations [1]	-	1 326	126	1 452
Dotations	-	(844)	(82)	(926)
Pertes de valeur	-	(27)	-	(27)
Sorties	-	(2)	(9)	(11)
Changement de périmètre et autres [2]	75	(1)	49	48
Écart de conversion	2	(13)	-	(13)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**1 582**	**4 958**	**511**	**5 469**

(1) Dont 81 millions d'euros de frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 1.11).

(2) Dont 48 millions d'euros de goodwill et 37 millions d'euros de relation clients et de marque liés à l'acquisition en mai 2011 du groupe Mercurio.

14.2. DÉTAIL DES ÉCARTS D'ACQUISITION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur nette		
Faurecia	187	187
Activités de Faurecia :		
• Sièges d'automobile	792	793
• Technologies de contrôle des émissions	339	340
• Extérieurs d'automobile	123	96
• Systèmes d'Intérieur	46	32
Peugeot Automotiv Pazarlama AS (Popas)	-	9
Crédipar	75	75
Bank PSA Finance Rus	2	2
GEFCO Automotive (groupe Mercurio)	-	48
TOTAL	**1 564**	**1 582**

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition affectés aux UGT du secteur Équipement automobile sont commentés en Note 8.

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

15.1. DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution de la valeur nette comptable est la suivante :

	31/12/2012						
(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location [3]	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	Total
Valeur nette							
À l'ouverture de l'exercice	**3 133**	**6 101**	**2 693**	**99**	**273**	**1 775**	**14 074**
Acquisitions et augmentations [1]	268	687	-	11	59	1 361	2 386
Dotations aux amortissements	(264)	(1 531)	(14)	(7)	(56)	-	(1 872)
Pertes de valeur [2]	(66)	(1 523)	-	-	(2)	(2)	(1 593)
Sorties	(237)	(21)	-	(9)	(8)	-	(275)
Transferts et reclassements	62	1 032	-	5	36	(1 135)	-
Changement de périmètre et autres [3]	63	293	(101)	(69)	(3)	(370)	(187)
Écart de conversion	(24)	(72)	9	-	(2)	(6)	(95)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**2 935**	**4 966**	**2 587**	**30**	**297**	**1 623**	**12 438**
Dont valeur brute	*7 133*	*30 166*	*3 015*	*109*	*853*	*1 625*	*42 901*
Dont amortissements et pertes de valeur	*(4 198)*	*(25 200)*	*(428)*	*(79)*	*(556)*	*(2)*	*(30 463)*

(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement pour un montant de 108 millions d'euros. Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » s'élèvent à 69 millions d'euros (cf. Note 1.11).

(2) Dont 1 357 millions d'euros au titre de la perte de valeur des actifs de l'UGT de la division Automobile (cf. Note 8.1).

(3) Le mouvement « Changement de périmètre et autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties).

	31/12/2011						
(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location [2]	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	Total
Valeur nette							
À l'ouverture de l'exercice	**3 185**	**6 549**	**2 640**	**69**	**266**	**1 019**	**13 728**
Acquisitions et augmentations [1]	171	443	-	31	29	1 641	2 315
Dotations aux amortissements	(277)	(1 605)	(64)	(18)	(56)	-	(2 020)
Pertes de valeur	1	(58)	-	-	-	-	(57)
Sorties	(10)	(14)	-	(11)	(5)	-	(40)
Transferts et reclassements	11	646	-	7	29	(693)	-
Changement de périmètre et autres [2]	66	161	107	22	13	(171)	198
Écart de conversion	(14)	(21)	10	(1)	(3)	(21)	(50)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**3 133**	**6 101**	**2 693**	**99**	**273**	**1 775**	**14 074**
Dont valeur brute	*7 354*	*29 185*	*3 119*	*348*	*917*	*1 775*	*42 698*
Dont amortissements et pertes de valeur	*(4 221)*	*(23 084)*	*(426)*	*(249)*	*(644)*	-	*(28 624)*

(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement pour un montant de 63 millions d'euros. Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » s'élèvent à 40 millions d'euros (cf. Note 1.11).

(2) Le mouvement « Changement de périmètre et autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties).

15.2. VÉHICULES DONNÉS EN LOCATION

Les véhicules donnés en location comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat retraités selon les principes énoncés en Note 1.5.A.

Ils se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Véhicules sous clause de rachat	2 547	2 290
Véhicules donnés en location courte durée	40	403
TOTAL VALEUR NETTE	**2 587**	**2 693**

NOTE 16 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence sont très généralement des sociétés industrielles et commerciales qui ont pour objet de produire, soit des pièces et équipements destinés à la construction automobile, soit des véhicules complets.

16.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR D'ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2012	2011
À l'ouverture de l'exercice	**1 472**	**1 056**
Dividendes et transferts de résultat [1]	(124)	(103)
Quote-part du résultat net	160	173
Entrées en consolidation	18	249
Augmentation/(Diminution) de capital	22	-
Variations de périmètre et autres [2]	7	(1)
Écart de conversion	(19)	98
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**1 536**	**1 472**
• Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	73	73
• Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd	5	7
• Dont écart d'acquisition sur les sociétés Mercurio	-	2
• Dont écart d'acquisition sur GEFCO	57	-

(1) Les dividendes et transferts de résultat 2012 comprennent 94 millions d'euros de dividendes nets distribués par DPCA, part du Groupe, dont 10 millions d'euros de retenue à la source.

(2) Les mouvements de l'exercice concernent :

– l'entrée des 25 % des titres GEFCO, toujours détenus par le Groupe à la suite de la cession du contrôle de cette filiale (cf. Note 2.4) ;

– la sortie des titres Sevelnord désormais consolidée par intégration globale à 100 % suite à l'accord du 26 juillet 2012 avec le groupe FIAT sur la reprise des parts de cette entreprise détenues par FIAT. Cette opération n'a pas d'effet significatif sur le résultat.

16.2. QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2012	31/12/2011
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	10	15
Société de Transmissions Automatiques	20 %	2	2
Coopération avec Fiat			
Sevelnord	50 %	-	97
Gisevel	50 %	-	-
Sevelind	50 %	-	8
Sevel SpA	50 %	71	71
Coopération avec BMW			
BMW Peugeot Citroën Électrification BV (1)	0 %	-	13
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	136	132
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (2)	50 %	822	752
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd (2)	50 %	45	62
Coopération avec Changan			
Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA)	50 %	214	234
Autres			
Sociétés du groupe GEFCO (Note 2) (2)		141	6
Sociétés du groupe Faurecia		78	64
Autres hors Faurecia et GEFCO		10	9
TOTAL		**1 529**	**1 465**

(1) Le 31 octobre 2012, PSA Peugeot Citroën et le groupe BMW ont décidé de mettre un terme à leur partenariat engagé à travers la joint-venture BMW Peugeot Citroën Électrification. Ces titres ont été intégralement dépréciés (cf. Note 16.3).

(2) Y compris écart d'acquisition (cf. Note 16.1).

La quote-part des capitaux des sociétés mises en équivalence se décompose en 1 536 millions d'euros de quotes-parts de capitaux propres positives (1 472 millions au 31 décembre 2011) classées en « Titres mis en équivalence » et 7 millions d'euros de quotes-parts négatives classées en « Provisions non courantes » (7 millions au 31 décembre 2011).

Les principales sociétés sous contrôle conjoint qui ont la qualification de co-entreprises au sens d'IFRS 11 sont DPCA et CAPSA.

Celles qui ont la qualification d'« opérations conjointes » sont TPCA, Française de Mécanique et Sevel SpA.

16.3. QUOTE-PART DES RÉSULTATS NETS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	2012	2011
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	(5)	(3)
Société de Transmissions Automatiques	20 %	-	-
Coopération avec Fiat			
Sevelnord	50 %	-	(1)
Gisevel	50 %	-	-
Sevelind	50 %	(1)	(2)
Sevel SpA	50 %	-	-
Coopération avec BMW			
BMW Peugeot Citroën Électrification BV	0 %	(35)	-
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	15	8
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	171	150
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd	50 %	7	3
Coopération avec Changan			
Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA)	50 %	(18)	(11)
Autres			
Sociétés du groupe GEFCO		-	-
Sociétés du groupe Faurecia		24	34
Autres hors Faurecia et GEFCO		2	(5)
TOTAL		**160**	**173**

16.4. QUOTE-PART DES ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

A. INFORMATION GLOBALE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles	1 640	1 407
Besoin en fonds de roulement (1)	(565)	(273)
Autres capitaux employés (2)	591	378
Total capitaux employés	1 666	1 512
Dettes à long et moyen terme	(208)	(174)
Autres éléments financiers	71	127
Total Position Financière Nette	(137)	(47)
TOTAL CAPITAUX PROPRES (NOTE 16.2)	**1 529**	**1 465**
Investissements en immobilisations corporelles	**408**	**233**

(1) Le capital de Changan PSA Automobiles Co., Ltd n'est pas totalement libéré au 31 décembre 2012. La part non libérée est incluse dans le besoin en fonds de roulement pour 75 millions d'euros.

(2) Les principaux postes de bilan compris dans les autres capitaux employés au 31 décembre 2012 concernent des immobilisations incorporelles pour 517 millions d'euros (322 millions d'euros au 31 décembre 2011) et des provisions pour 61 millions d'euros (57 millions au 31 décembre 2011).

B. DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

(a) Capitaux employés

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2012	31/12/2011
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	93	113
Société de Transmissions Automatiques	20 %	1	2
Coopération avec Fiat			
Sevelnord	50 %	-	97
Gisevel	50 %	-	-
Sevelind	50 %	-	8
Sevel SpA	50 %	264	261
Coopération avec BMW			
BMW Peugeot Citroën Électrification BV	0 %	-	-
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	154	151
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	634	497
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd	50 %	45	62
Coopération avec Changan			
Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA)	50 %	252	260
Autres			
Sociétés du groupe GEFCO		169	5
Sociétés du groupe Faurecia		52	52
Autres hors Faurecia et GEFCO		2	4
TOTAL		**1 666**	**1 512**

(b) Position financière nette

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2012	31/12/2011
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	(83)	(98)
Société de Transmissions Automatiques	20 %	1	-
Coopération avec Fiat			
Sevelnord	50 %	-	-
Gisevel	50 %	-	-
Sevelind	50 %	-	-
Sevel SpA	50 %	(193)	(190)
Coopération avec BMW			
BMW Peugeot Citroën Electrification BV	0 %	-	13
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	(18)	(19)
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	188	255
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd	50 %	-	-
Coopération avec Changan			
Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA)	50 %	(38)	(26)
Autres			
Sociétés du groupe GEFCO		(28)	1
Sociétés du groupe Faurecia		26	12
Autres hors Faurecia et GEFCO		8	5
TOTAL		**(137)**	**(47)**

NOTE 17 TITRES DE PARTICIPATION

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.16.B (2) (a).

Les principaux mouvements 2012 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2012	31/12/2011
Football Club de Sochaux Montbéliard	100 %	19	19
Concessionnaires non consolidés (Automobile)	-	11	9
Portefeuille du groupe Faurecia	-	14	38
Autres titres	-	18	9
Portefeuille du groupe GEFCO	-	-	11
TOTAL		**62**	**86**
Valeur brute		99	120
Provision pour dépréciation		(37)	(34)

NOTE 18 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.16.B pour les prêts et créances, les actifs financiers classés en « actifs disponibles à la vente », les actifs financiers classés en « juste valeur par résultat », et les instruments dérivés.

	31/12/2012				
		Actifs financiers classés en			
(en millions d'euros)	Prêts et créances	« disponibles à la vente »	« juste valeur par résultat »	Instruments dérivés	Total
Valeur brute					
À l'ouverture de l'exercice	**272**	**122**	**547**	**235**	**1 176**
Acquisitions et augmentations	95	5	63	-	163
Cessions	(2)	(4)	(6)	(304)	(316)
Revalorisations	-	48	12	69	129
Transferts en actifs financiers courants [1]	(19)	-	(239)	-	(258)
Conversion et variation de périmètre	(2)	-	(3)	-	(5)
À la clôture de l'exercice	**344**	**171**	**374**	**-**	**889**
Provisions					
À l'ouverture de l'exercice	**(115)**	**-**	**-**	**-**	**(115)**
Dotations nettes de l'exercice	(2)	-	-	-	(2)
Conversion et variation de périmètre	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	**(117)**	**-**	**-**	**-**	**(117)**
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	157	122	547	235	1 061
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**227**	**171**	**374**	**-**	**772**

(1) Les titres de placement « classés en juste valeur par résultat » transférés en actifs financiers courants correspondent à des titres de créances négociables dont l'échéance à fin 2012 était inférieure à un an.

La valeur des actifs financiers classés en « actifs disponibles à la vente » comprend une plus-value latente de 83 millions d'euros à la clôture (35 millions d'euros à l'ouverture).

	31/12/2011				
		Actifs financiers classés en			
(en millions d'euros)	Prêts et créances	« disponibles à la vente »	« juste valeur par résultat »	Instruments dérivés	Total
Valeur brute					
À l'ouverture de l'exercice	**262**	**191**	**312**	**177**	**942**
Acquisitions et augmentations	21	-	273	-	294
Cessions	(11)	-	(51)	-	(62)
Revalorisations	-	(69)	9	58	(2)
Transferts en actifs financiers courants [1]	(2)	-	-	-	(2)
Conversion et variation de périmètre	2	-	4	-	6
À la clôture de l'exercice	**272**	**122**	**547**	**235**	**1 176**
Provisions					
À l'ouverture de l'exercice	**(112)**	**-**	**-**	**-**	**(112)**
Dotations nettes de l'exercice	(2)	-	-	-	(2)
Conversion et variation de périmètre	(1)	-	-	-	(1)
À la clôture de l'exercice	**(115)**	**-**	**-**	**-**	**(115)**
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	150	191	312	177	830
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**157**	**122**	**547**	**235**	**1 061**

(1) Les titres de placement « classés en juste valeur par résultat » transférés en actifs financiers courants correspondent à des titres de créances négociables dont l'échéance à fin 2011 était inférieure à un an.

La valeur des actifs financiers classés en « actifs disponibles à la vente » comprend une plus-value latente de 35 millions d'euros à la clôture (104 millions d'euros à l'ouverture).

NOTE 19 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Excédents versés sur engagements de retraite (Note 29)	154	76
Parts FMEA	74	105
Instruments dérivés [1]	2	-
Dépôts de garantie et autres	288	271
TOTAL	**518**	**452**

(1) Ce poste correspond à la part non courante des instruments dérivés sur risque matières.

Le Groupe détient une participation dans les fonds communs de placement à risques dénommés « Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles » (FMEA - rang 1 et rang 2). Le Groupe est engagé à hauteur de 204 millions d'euros dans ces deux fonds, dont 124 millions d'euros versés à ce jour. Ces parts, classées en « actifs disponibles à la vente » en application d'IAS 39, sont évaluées à leur juste valeur (cf. Note 1.16.B (2) (c)). Elles sont comptabilisées en « Autres actifs non courants » compte tenu de l'indisponibilité long terme de ces fonds.

Les difficultés rencontrées par le secteur de l'équipement automobile ont amené le Groupe à déprécier de 42 millions d'euros sa participation dans le FMEA au 31 décembre 2012 sur la base de la valorisation communiquée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Groupe considère qu'une perte de valeur d'une durée supérieure à trois ans doit être qualifiée de durable (cf. Note 1.16.(B) (2)). Concernant sa participation dans le FMEA, le Groupe estimant la dépréciation durable, l'a comptabilisée par résultat.

NOTE 20 PRÊTS ET CRÉANCES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.16.B (3) (a).

20.1. ANALYSE DES CRÉANCES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Encours net « Retail et Corporate & assimilés »		
Vente à crédit	9 777	10 171
Location longue durée	4 703	4 727
Location avec option d'achat	2 280	2 301
Autres créances	152	183
Comptes ordinaires et autres	95	92
Total encours net « Retail et Corporate & assimilés »	17 007	17 474
Encours net de financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »		
Financement aux réseaux	5 007	5 879
Autres créances	733	627
Autres	314	334
Total encours net de financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »	6 054	6 840
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	85	73
Éliminations	(51)	(80)
TOTAL	**23 095**	**24 307**

Les créances sur la clientèle finale (*Retail et Corporate & assimilés*) représentent les crédits accordés aux clients des marques Peugeot et Citroën, par les sociétés de Financement, pour l'acquisition de véhicules automobiles.

Les crédits aux réseaux de distribution (*Corporate réseaux*) comprennent les créances des sociétés des marques Peugeot et Citroën sur leurs réseaux de concessionnaires et certains importateurs européens, cédées aux sociétés de Financement du Groupe, et les crédits accordés par ces dernières aux réseaux, pour financer leur besoin en fonds de roulement.

Les crédits à la clientèle finale comprennent 6 742 millions d'euros de créances de financement Automobile titrisées non décomptabilisées au 31 décembre 2012 (4 008 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le groupe Banque PSA Finance a procédé en 2012 à plusieurs opérations de titrisation par l'intermédiaire d'entités *ad hoc*.

Le 12 juillet 2012, Crédipar a cédé au compartiment 2012-1 du FCT Auto ABS des créances pour un montant de 1 080 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/AAA (724 millions d'euros) et des obligations de classe B (356 millions d'euros).

Le 17 octobre 2012, la succursale italienne de Banque PSA Finance a cédé 621 millions d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2012-2 du véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. Le véhicule a émis des obligations de classe A notées AA/AA (537 millions d'euros) et des obligations de classe B (94 millions d'euros).

Le 23 novembre 2012, la succursale espagnole de Banque PSA Finance a cédé 800 millions d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2012-3 du FTA Auto ABS. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AA-/AA(low) (668 millions d'euros) et des obligations de classe B (132 millions d'euros).

Le 29 novembre 2012, Crédipar a cédé 296 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS French Loans Master. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (267 millions d'euros) et des obligations de classe B (29 millions d'euros).

Le 6 décembre 2012, la succursale anglaise de Banque PSA Finance a cédé 1 331 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS UK Loans PLC. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA (905 millions d'euros) et des obligations de classe B (426 millions d'euros).

Les entités ad hoc de titrisation de créances sont consolidées par intégration globale, dans la mesure où les filiales et succursales de Banque PSA Finance portent l'essentiel des risques et des avantages de ces entités.

Le montant inscrit au passif en titres émis, correspondant à ces opérations de titrisation, est présenté en Note 32 « Dettes des activités de financement ».

20.2. CRÉANCES CÉDÉES PAR LA DIVISION AUTOMOBILE

L'encours des créances de la division Automobile cédées aux sociétés de Financement dont elle prend en charge le coût de financement, s'élève à la fin de l'exercice à :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
	3 600	4 467

20.3. ÉCHÉANCIERS DES PRÊTS ET CRÉANCES

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	Ventes à crédit	Location avec option d'achat	Location longue durée	Financement de stocks aux réseaux	Autres [1]	Total
Non réparti	478	151	177	200	354	1 360
0 à 3 mois	1 048	204	604	3 969	148	5 973
3 mois à 6 mois	918	185	507	575	80	2 265
6 mois à 1 an	1 902	361	900	347	131	3 641
2 à 5 ans	5 558	1 507	2 821	14	383	10 283
+ 5 ans	292	5	1	-	77	375
Total créances brutes	10 196	2 413	5 010	5 105	1 173	23 897
Dépôts de garantie	-	-	(135)	(74)	-	(209)
Dépréciations	(375)	(86)	(93)	(24)	(49)	(627)
TOTAL CRÉANCES NETTES	**9 821**	**2 327**	**4 782**	**5 007**	**1 124**	**23 061**

(1) Autres créances y compris les « comptes ordinaires » et les « éléments intégrés au coût amorti ».

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	Ventes à crédit	Location avec option d'achat	Location longue durée	Financement de stocks aux réseaux	Autres [1]	Total
Non réparti	478	140	181	133	306	1 238
0 à 3 mois	1 010	185	693	3 483	114	5 485
3 mois à 6 mois	756	180	665	1 013	49	2 663
6 mois à 1 an	1 957	360	869	1 328	164	4 678
2 à 5 ans	6 232	1 520	2 545	12	368	10 677
+ 5 ans	63	19	-	-	69	151
Total créances brutes	10 496	2 404	4 953	5 969	1 070	24 892
Dépôts de garantie	-	-	(62)	(70)	-	(132)
Dépréciations	(266)	(59)	(73)	(20)	(28)	(446)
TOTAL CRÉANCES NETTES	**10 230**	**2 345**	**4 818**	**5 879**	**1 042**	**24 314**

(1) Autres créances y compris les « comptes ordinaires » et les « éléments intégrés au coût amorti ».

20.4. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

ENCOURS NET « RETAIL ET CORPORATE & ASSIMILÉS »

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances saines sans impayés	16 207	16 397
Créances saines avec impayés	698	775
Créances douteuses	706	689
Total encours brut « Retail et Corporate & assimilés »	**17 611**	**17 861**
Éléments intégrés au coût amorti	**92**	**86**
Dépôts de garantie	**(115)**	**(60)**
Dépréciations créances saines avec impayés	*(47)*	*(48)*
Dépréciations créances douteuses	*(534)*	*(365)*
Dépréciations	**(581)**	**(413)**
TOTAL ENCOURS NET « RETAIL ET CORPORATE & ASSIMILÉS »	**17 007**	**17 474**
Dotations aux provisions	(276)	(155)
Reprises pour utilisation	108	145

ENCOURS NET « CORPORATE RÉSEAUX »

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances saines sans impayés	5 912	6 772
Créances saines avec impayés	40	21
Créances douteuses	264	166
Total encours brut « Corporate réseaux »	**6 216**	**6 959**
Eléments intégrés au coût amorti	**(10)**	**(10)**
Dépôts de garantie	**(94)**	**(72)**
Dépréciations créances douteuses	**(58)**	**(37)**
TOTAL ENCOURS NET « CORPORATE RÉSEAUX »	**6 054**	**6 840**
Dotations aux provisions	(35)	(28)
Reprises pour utilisation	15	27

Le modèle de provisionnement statistique applicable au portefeuille Retail de Banque PSA Finance a fait l'objet d'une revue pour tenir compte notamment de la détérioration des marchés sur lesquels le groupe PSA Peugeot Citroën est engagé, en particulier ceux de l'Europe du sud.

Les nouvelles estimations appliquées aux encours ont conduit Banque PSA Finance, conformément à sa politique prudente de gestion, à renforcer son niveau de dépréciation de la clientèle Retail de 136 millions d'euros. Cette dépréciation additionnelle, qui a la nature d'un changement d'estimation selon les textes IFRS, a été enregistrée dans le résultat opérationnel courant de Banque PSA Finance au titre de 2012 en coût du risque. Ces dépréciations concernent pour l'essentiel des créances nées avant 2009.

NOTE 21 TITRES DE PLACEMENT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.16.B (1) (b).

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres titres de placement	867	877
TOTAL	**867**	**877**

Les placements sont constitués principalement de certificats de dépôts à court terme détenus par les fonds de titrisation.

NOTE 22 STOCKS

	31/12/2012			31/12/2011		
(en millions d'euros)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	955	(165)	790	875	(168)	707
Produits semi-ouvrés et encours	1 049	(24)	1 025	955	(37)	918
Marchandises et véhicules d'occasion	1 356	(208)	1 148	1 218	(159)	1 059
Produits finis et pièces de rechange	3 478	(248)	3 230	4 145	(220)	3 925
TOTAL	**6 838**	**(645)**	**6 193**	**7 193**	**(584)**	**6 609**

NOTE 23 CLIENTS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Clients et effets en portefeuille	2 166	2 557
Provisions pour créances douteuses	(152)	(170)
Position aux bornes des activités industrielles et commerciales	**2 014**	**2 387**
Élimination des opérations avec les activités de Financement	(187)	(167)
TOTAL	**1 827**	**2 220**

Les créances sur les concessionnaires de l'activité Automobile cédées aux sociétés de Financement du Groupe sont exclues de ce poste et figurent au bilan consolidé à la rubrique « Prêts et créances des activités de financement » (cf. Note 20.2).

Dans le cadre d'opérations de cessions de créances à des institutions financières (cf. Note 30.5), et conformément aux principes décrits en Note 1.18, un montant de 678 millions d'euros de créances a été cédé et décomptabilisé au 31 décembre 2012. Par ailleurs, 186 millions d'euros de créances ont été cédés et maintenus à l'actif. Lorsque ces créances ont fait l'objet d'un financement, une dette financière a été comptabilisée en contrepartie de la trésorerie reçue.

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances cédées et décomptabilisées	678	530
• *dont groupe Faurecia*	*177*	*261*
Créances cédées et maintenues à l'actif	186	161
• *dont groupe Faurecia*	*105*	*102*

NOTE 24 AUTRES DÉBITEURS

24.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés [1]	1 210	1 198
Personnel	50	54
Fournisseurs débiteurs	245	200
Instruments dérivés [2]	65	80
Charges constatées d'avance	200	190
Débiteurs divers	196	213
TOTAL	**1 966**	**1 935**

(1) Le Groupe a cédé en 2012 ses créances sur l'État au titre du Crédit d'Impôt Recherche France de l'exercice 2011 pour 113 millions d'euros ainsi que le reliquat de l'exercice 2010 pour 15 millions d'euros (cf. Note 30.5).

(2) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques matières et contre les risques de change sur ses créances et dettes d'exploitation réalisées ou planifiées. Il incluait une réciprocité de 42 millions d'euros au 31 décembre 2011 avec les activités de Financement (aucune réciprocité au 31 décembre 2012).

24.2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	65	66
Instruments dérivés [1]	329	394
Comptes de régularisation	257	223
Débiteurs divers	304	322
TOTAL	**955**	**1 005**

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir essentiellement contre les risques de taux sur les dettes et créances de financement.

NOTE 25 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.16.B pour les prêts et créances, pour les actifs financiers classés en « juste valeur par résultat » et en Note 1.16.D pour les instruments dérivés.

	2012			
(en millions d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »	Instruments dérivés	Total
À l'ouverture de l'exercice	**238**	**-**	**27**	**265**
Acquisitions et augmentations	794	475	-	1 269
Cessions	(230)	(84)	-	(314)
Revalorisations	-	-	(26)	(26)
Transferts (cf. Note 18) [1]	15	297	-	312
Conversion et variation de périmètre	(5)	-	-	(5)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**812**	**688**	**1**	**1 501**
Dont sociétés industrielles et commerciales				*1 501*

(1) Les transferts d'actifs financiers classés en « juste valeur par résultat », concernent des titres de placement dont l'échéance est inférieure à un an.

Les actifs financiers classés en « juste valeur par résultat » comprennent 475 millions d'euros de titres de créances souscrits avec une maturité de quatre mois à l'origine dont l'échéance au 31 décembre 2012 est de deux mois.

	2011			
(en millions d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »	Instruments dérivés	Total
À l'ouverture de l'exercice	**282**	**-**	**24**	**306**
Acquisitions et augmentations	115	-	-	115
Cessions	(164)	-	-	(164)
Revalorisations	-	-	3	3
Transferts (cf. Note 18)	2	-	-	2
Conversion et variation de périmètre	3	-	-	3
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**238**	**-**	**27**	**265**
Dont sociétés industrielles et commerciales				*265*

NOTE 26 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » correspond à la définition donnée en Note 1.16.B (1) (a) et comprend :

26.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Parts d'OPCVM et titres de créances négociables	4 137	3 832
Comptes courants bancaires et caisses	1 284	1 358
Total activités industrielles et commerciales	5 421	5 190
Part déposée auprès des activités de Financement	*(279)*	*(224)*
TOTAL	**5 142**	**4 966**

La trésorerie intègre les fonds en provenance notamment des passifs financiers contractés pour assurer les besoins de financement futurs.

Au 31 décembre 2012, les placements sont composés principalement de certificats de dépôt à hauteur de 100 millions d'euros, d'OPCVM monétaires pour 2 850 millions d'euros, de bons monétaires au jour le jour pour 987 millions d'euros.

Les placements précédemment énumérés, constituent des « Fonds monétaires Court Terme » conformément à la définition du Committee of European Securities Regulators (CESR).

26.2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur établissements de crédit (1)	1 651	1 131
Comptes courants des banques centrales et valeurs reçues à l'encaissement	18	23
TOTAL	**1 669**	**1 154**

(1) Au 31 décembre 2012, ce poste comprend des comptes ordinaires débiteurs pour 600 millions d'euros représentatifs notamment des derniers prélèvements clientèle de la période (427 millions d'euros au 31 décembre 2011), 649 millions d'euros d'OPCVM (300 millions d'euros au 31 décembre 2011) et 402 millions d'euros relatifs à des comptes et prêts financiers au jour le jour (404 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance, qui s'élève à 1 066 millions d'euros au 31 décembre 2012 (724 millions d'euros au 31 décembre 2011), constituée d'OPCVM pour 649 millions d'euros (300 millions d'euros au 31 décembre 2011), de prêts interbancaires pour 402 millions d'euros (404 millions d'euros) et de dépôts sur les comptes de banques centrales pour 15 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2011).

NOTE 27 CAPITAUX PROPRES

27.1. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du Groupe et à optimiser le coût du capital. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de Peugeot S.A., diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les différents secteurs d'activité du Groupe.

La part des minoritaires est principalement constituée de la part des actionnaires hors-Groupe de Faurecia. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions du capital et des réserves du groupe Faurecia (résultat net et réserves de conversion, notamment) et de manière exceptionnelle en cas d'achats, de cessions ou de toute autre opération volontaire en capital de Peugeot S.A. sur Faurecia.

Les dettes ne sont soumises au respect d'aucun ratio financier portant sur les capitaux propres.

Les lignes de crédit confirmées non tirées sont soumises au respect d'un ratio financier basé sur les capitaux propres (cf. Note 37).

Par ailleurs, Banque PSA Finance se conforme aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en sa qualité d'établissement de crédit, notamment en matière de ratios prudentiels.

Le Groupe détient ses propres titres avec la faculté :

- de réduire le capital de la société,
- d'attribuer des actions à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions,
- de remettre des actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital.

En outre, le Groupe peut procéder à des augmentations de capital au gré des demandes de conversion des détenteurs de parts d'OCEANE émises par Peugeot S.A. (cf. Note 27.2). Aucune augmentation de capital consécutive à des conversions d'OCEANE n'a eu lieu en 2012.

27.2. COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital au 31 décembre 2012 est fixé à 354 848 992 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11 des statuts, toutes les actions nominatives inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 6 mars 2012, Peugeot S.A. a réalisé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le montant final brut de l'opération s'élève à 999 millions d'euros et se traduit par la création de 120 799 648 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro. La prime d'émission constatée à ce titre s'élève à 878 millions d'euros avant imputation des frais associés à l'opération. Ces derniers représentent un montant de 33 millions d'euros.

À l'issue de l'augmentation de capital, le groupe familial Peugeot reste le premier actionnaire de PSA Peugeot Citroën avec 25,2 % du capital et 37,9 % des droits de vote exerçables. Il a exercé 32 875 655 droits préférentiels de souscription, pour un montant d'environ 140 millions d'euros.

Dans le cadre de son Alliance stratégique avec le Groupe, General Motors devient le deuxième actionnaire de PSA Peugeot Citroën avec 7,0 % du capital, à travers l'acquisition et l'exercice des droits préférentiels de souscription cédés par Peugeot S.A. et le groupe familial Peugeot, et l'acquisition des 4 398 821 actions autodétenues vendues par Peugeot S.A.

Peugeot S.A. a cédé pour 81 millions d'euros d'actions propres à General Motors et 70 millions d'euros de droits préférentiels de souscription sur le marché. Le produit de cession de 151 millions d'euros a été constaté directement en capitaux propres.

Conformément à l'accord conclu entre General Motors et Peugeot S.A., General Motors ne peut pas augmenter sa participation actuelle au capital de Peugeot S.A. jusqu'en 2022.

(en euros)	2012	2011
Capital en début d'exercice	234 049 344	234 049 225
Augmentation de capital	120 799 648	
OCEANE converties en actions	-	119
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	**354 848 992**	**234 049 344**

Au 31 décembre 2012, le capital du Groupe est détenu à hauteur de 25,5 % par le groupe familial Peugeot, correspondant à un droit de vote effectif de 38,1 % et un droit de vote théorique de 37,0 % en cas de levée de toutes les options d'achats.

27.3. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS PAR CERTAINS SALARIÉS

A. CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Peugeot S.A. a consenti, chaque année de 1999 à 2008, au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix unitaire convenu. Les caractéristiques actuelles des plans sont les suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité	Date d'expiration	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées
Plan 2004	24/08/2004	24/08/2007	23/08/2012	182	40,68	1 004 000
Plan 2005	23/08/2005	23/08/2008	22/08/2013	169	44,76	953 000
Plan 2006	23/08/2006	23/08/2009	22/08/2014	92	35,16	983 500
Plan 2007	22/08/2007	22/08/2010	21/08/2015	169	51,65	1 155 000
Plan 2008	22/08/2008	22/08/2011	19/08/2016	194	28,27	1 345 000

Aucun plan n'a été octroyé de 2009 à 2012.

Au 31 décembre 2012, le cours de l'action est de 5,47 euros.

B. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options (actions de 1 euro) en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	2012	2011
Total à l'ouverture de l'exercice	**4 698 000**	**5 392 107**
Ajustement du nombre d'options attribuées à la suite de l'augmentation de capital	797 810	-
Options distribuées	-	-
Options levées	-	-
Options radiées	(56 800)	(16 000)
Options non exercées à l'échéance	(1 067 040)	(678 107)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**4 371 970**	**4 698 000**
Dont options pouvant être exercées	4 371 970	4 698 000

Le détail des options attribuées et non radiées à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31/12/2012	31/12/2011
Plan 2004	-	912 000
Plan 2005	1 005 030	865 000
Plan 2006	1 003 615	870 500
Plan 2007	1 067 625	922 500
Plan 2008	1 295 700	1 128 000
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 371 970	4 698 000

C. VALORISATION MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS ET DES ACTIONS ATTACHÉES

	2012		2011	
(en euros)	Prix d'exercice de l'option	Valeur de l'action	Prix d'exercice de l'option	Valeur de l'action
Valeur à l'ouverture de l'exercice	**46,3**		**45,4**	
Options nouvelles	39,6			
Options distribuées	-	-	-	-
Options levées	-	-	-	-
Options radiées	37,4	25,3	47,0	13,3
Options non exercées à l'échéance	40,7	24,3	39,1	20,8
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	39,4		46,3	

D. CHARGES DE PERSONNEL GÉNÉRÉES PAR LES PLANS D'OPTIONS

Conformément aux principes énoncés en Note 1.22, les plans d'options en cours tant chez Peugeot S.A. que Faurecia ont généré les charges de personnel suivantes :

CHARGE DE L'EXERCICE

	2012			2011
(en millions d'euros)	Peugeot S.A.	Faurecia	Total	Total
Plan 2007	-	-	-	1
Plan 2008	-	-	-	3
TOTAL	-	-	-	4

27.4. ACTIONS GRATUITES

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES CHEZ PEUGEOT S.A.

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre en 2010.

A. Caractéristiques du plan

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 juin 2010, le Directoire de Peugeot S.A. a adopté en 2010 un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance cumulée des années 2010, 2011 et 2012. Les conditions cumulées n'ayant pas été atteintes, aucune action n'a été remise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie aux membres du Directoire.

B. Charges de personnel générées par le plan d'actions gratuites

Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, les charges de personnel générées par le plan d'actions gratuites et comptabilisées au 31 décembre 2011, ont été reprises en totalité pour 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES CHEZ FAURECIA

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 février 2010, Faurecia a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à une condition de performance.

La juste valeur de ce plan correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus sur la période d'acquisition et d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits. Le montant enregistré en produit sur l'exercice est de 2,7 millions d'euros contre une charge de 9,6 millions d'euros en 2011.

En 2010, les Conseils d'Administration de Faurecia du 23 juin 2010 et du 21 juillet 2010 ont respectivement attribué un nombre maximal de 860 600 et 887 250 actions gratuites.

À la suite de l'atteinte de la condition de performance du premier plan, 465 400 titres ont été attribués et 2 910 200 restent à attribuer. La condition de performance du second plan attribué par le conseil du 21 juillet 2010 n'a pas été atteinte.

En 2011, le Conseil d'Administration de Faurecia du 25 juillet 2011 a attribué un nombre maximal de 933 400 actions gratuites.

En 2012, le Conseil d'Administration de Faurecia du 23 juillet 2012 a attribué un nombre maximal de 1 027 650 actions gratuites.

27.5. ACTIONS PROPRES

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales ordinairez, des actions de la société Peugeot S.A. peuvent être rachetées par le Groupe. En 2012, aucun rachat d'actions n'a été effectué. En revanche, le Groupe a cédé 4 398 821 actions autodétenues à General Motors.

La part du capital social détenu a évolué de la façon suivante :

A. NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES

		2012	2011
(en nombre d'actions)	Autorisations	Réalisations	Réalisations
Détentions à l'ouverture		**17 187 450**	**7 187 450**
Achat d'actions			
Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011	16 000 000	-	10 000 000
Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2012	22 696 289	-	n/a
Annulation d'actions			
Assemblée Générale extraordinaire du 31 mai 2011	10 % du capital	-	-
Assemblée Générale extraordinaire du 25 avril 2012	10 % du capital	-	n/a
Ventes d'actions (1)		(4 398 821)	-
Levées d'options d'achat		-	-
Conversion d'OCEANE		(1)	-
DÉTENTIONS À LA CLÔTURE		**12 788 628**	**17 187 450**
Affectation			
• En prévision d'un futur contrat de liquidité		300 000	300 000
• Couverture de l'émission OCEANE du 23 juin 2009		8 064 858	10 908 807
• Couverture des plans d'options en cours (Note 27.3.B)		4 371 970	4 698 000
• Couverture des plans d'options futurs		-	462 543
• Couverture du plan d'attribution gratuite		-	807 900
• Titres en surnombre à affecter		51 800	10 200
		12 788 628	**17 187 450**

(1) Actions propres cédées à General Motors.

B. ÉVOLUTION EN VALEUR D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2012	2011
À l'ouverture de l'exercice	(502)	(303)
Acquisitions de l'exercice	-	(199)
Cession de titres à General Motors net des droits préférentiels de souscription achetés	81	-
Droits préférentiels de souscription cédés au marché	70	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**(351)**	**(502)**
Valeur moyenne par action en euros	27,42	

Le cours de Bourse au 31 décembre 2012 est de 5,47 euros.

27.6. RÉSERVES ET RÉSULTATS NETS CONSOLIDÉS - PART DU GROUPE

Les différents éléments constituant les réserves consolidées, qui comprennent le résultat de l'exercice, sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Réserve légale de Peugeot S.A.	28	28
Autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A.	8 023	7 962
Autres réserves et résultats consolidés	1 767	6 114
TOTAL	**9 818**	**14 104**

Les autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A. comprennent :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Réserves distribuables :		
Libres d'impôt sur les sociétés	6 955	6 894
Après déduction d'un complément d'impôt [1]	1 068	1 068
TOTAL	**8 023**	**7 962**
Impôt dû sur distribution	**169**	**169**

(1) Il s'agit de la part de la réserve des plus-values à long terme qui reste soumise à l'imposition complémentaire.

Le montant des réserves distribuables de Peugeot S.A., libres d'impôt sur les sociétés, a été mis à jour depuis la communication financière du 13 février 2013, et s'élève à 6 955 millions d'euros. Le montant total des réserves et résultats nets consolidés de 9 818 millions d'euros reste inchangé.

27.7. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires correspondent essentiellement aux intérêts des autres actionnaires de Faurecia et de certaines de ses filiales.

NOTE 28 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

28.1. PROVISIONS NON COURANTES

A. DÉTAIL PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Retraites (Note 29.1)	509	557
Départs anticipés de certains salariés	1	5
Personnel hors retraites	119	126
Autres	17	24
TOTAL	**646**	**712**

B. ÉVOLUTIONS

(en millions d'euros)	2012	2011
À l'ouverture de l'exercice	**712**	**727**
Variations par résultat		
Dotations	168	180
Utilisations	(88)	(78)
Reprises de provisions	(106)	(45)
	(26)	57
Autres variations		
Écart de conversion	(2)	(1)
Variation de périmètre et autres	(38)	(71)
TOTAL À LA CLÔTURE	**646**	**712**

Les reprises de provisions portent essentiellement sur les retraites. Ces reprises de provisions pour retraites sont essentiellement liées aux dispositifs d'adaptation des effectifs (cf. Note 8.3).

28.2. PROVISIONS COURANTES

A. DÉTAIL PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Garantie (1)	689	698
Litiges commerciaux et fiscaux (2)	443	460
Restructuration	847	448
Pertes futures sur contrats	587	322
Contrats de ventes avec clause de rachat (*buy-back*)	194	133
Autres	304	238
TOTAL	**3 064**	**2 299**

(1) La provision pour garantie concerne notamment les ventes de véhicules neufs, dont la durée contractuelle est généralement de deux ans.

Elle correspond à l'ensemble des coûts de garantie estimés pour les véhicules et pièces de rechange vendus. Le remboursement attendu au titre des recours fournisseurs est comptabilisé à l'actif en « débiteurs divers » (cf. Note 24).

(2) Les provisions pour litiges fiscaux concernent un ensemble de litiges principalement hors de France.

B. ÉVOLUTIONS

(en millions d'euros)	2012	2011
À l'ouverture de l'exercice	**2 299**	**2 464**
Variations par résultat		
Dotations [1]	2 112	1 369
Utilisations	(1 134)	(1 071)
Reprises de provisions [2]	(170)	(457)
	808	(159)
Autres variations		
Écart de conversion	(38)	(19)
Variation de périmètre et autres	(5)	13
TOTAL À LA CLÔTURE	**3 064**	**2 299**

(1) Les principales dotations aux provisions pour restructuration de l'exercice 2012 sont détaillées en Note 8.3.

(2) La baisse des coûts de garantie résultant de l'amélioration de la qualité des véhicules a conduit à réduire en 2012 la provision à hauteur de 71 millions d'euros (réduction de 210 millions d'euros en 2011).

NOTE 29 ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILÉS

29.1. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

A. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Pour les régimes à prestations définies, les principaux pays concernés sont la France et le Royaume-Uni.

En France, les régimes à prestations définies, encore en vigueur, concernent les indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives, le régime de retraites complémentaires des ingénieurs et cadres pour la partie non externalisée en 2002 qui garantit un niveau de retraites, tous régimes confondus égal au maximum à 60 % des derniers salaires (2 730 allocataires), le régime de l'ancienne filiale du groupe Chrysler en France (Talbot), régime fermé en 1981 qui couvre 1 900 ayants droit non allocataires et 16 000 allocataires à fin 2012 et le régime d'allocation de complément Citroën (ACC), régime fermé, qui couvre 6 600 allocataires à fin 2012.

Les membres des organes de direction bénéficient d'un régime de retraite surcomplémentaire, à deux conditions : la première est d'avoir occupé pendant une durée minimum des fonctions de membre des organes de direction ; la deuxième est d'achever sa carrière au sein de l'entreprise. Ce régime garantit un niveau de retraite, tous régimes confondus (régimes légaux et complémentaires) fonction de l'ancienneté dans le Groupe et au maximum égal à 50 % du salaire de référence déterminé sur la base des trois meilleures années au cours des cinq dernières années d'activité, avec droit à réversion au profit du conjoint. Depuis le 1er janvier 2010, un nouveau régime a été mis en place pour les nouveaux membres des organes de direction comprenant les mêmes garanties, calculées sur un salaire de référence déterminé sur la base des rémunérations fixes des trois dernières années d'activité précédant le départ à la retraite du Groupe, majoré d'un pourcentage égal à la moyenne des ratios de rémunération variable sur rémunération fixe pour les huit dernières années d'activité précédant le départ à la retraite du Groupe.

Au Royaume-Uni, il existe quatre régimes à prestations définies gérés dans le cadre de « trusts ». Ces régimes sont fermés aux salariés embauchés postérieurement à mai 2002. Ils couvrent au 31 décembre 2012, 20 800 bénéficiaires dont 1 200 salariés, 8 100 anciens salariés non encore à la retraite et 11 500 allocataires. Ils garantissent un niveau de retraites qui équivaut au maximum à 66 % des derniers salaires.

Le dispositif de retraite surcomplémentaire dont bénéficient les cadres du groupe Faurecia en France est constitué :

- d'un régime à cotisations définies entièrement financé par l'entreprise et dont le taux de cotisation varie en fonction des tranches A et B du salaire,
- d'un régime additionnel à prestations définies relatif à la tranche C du salaire.

B. HYPOTHÈSES RETENUES

Les taux utilisés au cours des deux derniers exercices pour l'évaluation à la clôture des engagements de retraite sont les suivants :

	Zone euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2012	**3,00 %**	**4,25 %**
2011	4,50 %	4,90 %
Taux d'inflation		
2012	**1,80 %**	**2,70 %**
2011	1,80 %	2,90 %
Taux de rendement attendu		
2012	**NA (1)**	**NA (1)**
2011	4,80 %	5,50 %

(1) En application de la norme IAS 19 révisée, à compter du 1er janvier 2013, le rendement des actifs de couverture est calculé à partir d'un taux de rendement normatif, et non plus attendu.

À chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements.

Les obligations d'entreprises de première catégorie sont des obligations qui ont atteint l'un des deux plus hauts degrés de classification d'une agence de notation reconnue (par exemple, AA ou AAA selon Moody's, ou Standard & Poor's).

Dans l'attente d'une position de l'IFRS Interpretations Committee, le Groupe a conservé le panel de référence des obligations d'entreprises de première catégorie.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. En France, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 1 % pour 2012, et de l'inflation majorée de 0,5 % pour les années suivantes. Au Royaume-Uni, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 1 %.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions propres à chaque pays.

Sensibilité aux hypothèses : une variation de 0,25 point du taux d'actualisation et du taux d'inflation sur la France et le Royaume-Uni entraînerait les variations des engagements suivantes :

	Taux d'actualisation + 0,25 %	Taux d'inflation + 0,25 %
France	- 2,42 %	2,99 %
Royaume-Uni	- 3,74 %	3,25 %

Les taux de rendement attendus sont déterminés en fonction de l'allocation des actifs, de la maturité des engagements couverts et des projections de rendement long terme attendus.

Une augmentation (diminution) de 1 % du rendement attendu sur les actifs de couverture des retraites aurait conduit à une augmentation (diminution) du produit financier annuel constaté sur l'exercice 2012 de 11 millions d'euros sur la France et 17 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

En 2012, le Groupe a mis en place pour le Royaume-Uni un swap de taux logé dans le fonds de retraite, permettant de faire varier l'actif de couverture en fonction des variations de l'engagement au taux d'actualisation.

C. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Les engagements de retraite font l'objet d'une couverture partielle par des fonds dédiés.

L'allocation des fonds est la suivante :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Actions	Obligations	Actions	Obligations
France	20 %	80 %	31 %	69 %
Royaume-Uni	40 %	60 %	38 %	62 %

Les rendements réels des fonds, gérés par le Groupe en France et les Trusts de retraite au Royaume-Uni sur 2012, ont été de + 12,6 % sur les fonds français et de + 7,9 % sur les fonds du Royaume-Uni. En France, il s'agit, pour les actions, de portefeuilles de gestion indicielle représentative de l'indice DJ Eurostoxx tandis que la gestion obligataire est composée d'obligations gouvernementales de premier plan dans l'Union européenne et d'une poche d'obligations d'entreprises européennes de rating minimum A-.

Au Royaume-Uni, les deux tiers de la gestion action suivent l'évolution des principaux indices du Royaume-Uni, d'Europe, des États-Unis et du Japon. Le tiers restant est en gestion active et concerne des actions cotées au Royaume-Uni. La gestion obligataire suit les principaux indices obligataires. Elle porte sur des obligations gouvernementales en livres sterling indexées sur l'inflation et des obligations d'entreprises.

En France, le Groupe est libre de décider des contributions qu'il verse dans les fonds. Aucune décision n'a été prise pour les versements qui seraient réalisés en 2013.

En 2013, aucune dotation n'est intervenue sur les actifs dédiés au régime surcomplémentaire des dirigeants de Peugeot S.A.

Au Royaume-Uni, le montant de la contribution patronale annuelle s'élève à 68 millions de livres sterling (82 millions d'euros) en 2012. Elle est estimée à 37 millions de livres sterling (46 millions d'euros) au titre de 2013, ce montant étant susceptible de modifications compte tenu des négociations prévues sur 2013.

D. ÉVOLUTION SUR L'EXERCICE

HORS OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM (IFRIC 14)

	2012				2011			
(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Engagements pour services rendus								
À l'ouverture de l'exercice : Valeur actuelle	**(1 587)**	**(1 621)**	**(579)**	**(3 787)**	**(1 649)**	**(1 478)**	**(483)**	**(3 610)**
Coût des services rendus	(50)	(15)	(18)	(83)	(48)	(15)	(15)	(78)
Actualisation de l'année	(70)	(80)	(24)	(174)	(77)	(80)	(24)	(181)
Prestations servies sur l'exercice	96	71	31	198	94	63	29	186
Écarts actuariels non comptabilisés au bilan								
• en valeur	(249)	(101)	(98)	(448)	53	(62)	(1)	(10)
• en % des engagements	15,7 %	6,2 %	16,9 %	11,8 %	3,2 %	4,2 %	0,2 %	0,3 %
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	(38)	2	(36)	-	(49)	(3)	(52)
Variations de périmètre et autres [1]	11	2	26	39	-	-	(82)	(82)
Effets des fermetures et modifications de régimes	102	-	6	108	40	-	-	40
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : VALEUR ACTUELLE	**(1 747)**	**(1 782)**	**(654)**	**(4 183)**	**(1 587)**	**(1 621)**	**(579)**	**(3 787)**
Actifs financiers de couverture								
À l'ouverture de l'exercice : Juste valeur	**1 101**	**1 735**	**301**	**3 137**	**1 173**	**1 533**	**196**	**2 902**
Rendement attendu des fonds	49	98	12	159	51	86	10	147
Écarts actuariels non comptabilisés au bilan								
• en valeur	53	7	2	62	(32)	6	(11)	(37)
• en % des actifs de couverture	4,8 %	0,4 %	0,7 %	2,0 %	2,7 %	0,4 %	5,6 %	1,3 %
Écart de conversion	-	40	-	40	-	53	2	55
Dotations employeur	3	82	21	106	4	120	19	143
Prestations servies sur l'exercice	(92)	(71)	(21)	(184)	(95)	(63)	(23)	(181)
Variations de périmètre et autres [1]	(7)	2	(8)	(13)	-	-	108	108
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	(2)	(2)	-	-	-	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : JUSTE VALEUR	**1 107**	**1 893**	**305**	**3 305**	**1 101**	**1 735**	**301**	**3 137**
Éléments différés non comptabilisés au bilan								
À l'ouverture de l'exercice	**199**	**(58)**	**28**	**169**	**243**	**(115)**	**18**	**146**
Nouveaux éléments différés	196	93	97	386	(21)	56	12	47
Amortissements des éléments différés non comptabilisés au bilan	(15)	3	(2)	(14)	(21)	2	(2)	(21)
• écarts actuariels	(11)	3	(1)	(9)	(13)	2	(2)	(13)
• coût des services passés	(4)	-	(1)	(5)	(8)	-	-	(8)
Conversion et autres variations	-	(2)	(1)	(3)	-	(1)	-	(1)
Effets des fermetures et modifications de régimes	(3)	-	-	(3)	(2)	-	-	(2)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**377**	**36**	**122**	**535**	**199**	**(58)**	**28**	**169**

(1) Dont principalement 39 millions d'euros au titre de GEFCO, - 18 millions d'euros au titre de Sevelnord et 4 millions d'euros au titre de Citer et Atesa.

E. RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

	31/12/2012				31/12/2011			
(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements pour services rendus	**(1 747)**	**(1 782)**	**(654)**	**(4 183)**	**(1 587)**	**(1 621)**	**(579)**	**(3 787)**
Juste valeur des actifs financiers de couverture	1 107	1 893	305	3 305	1 101	1 735	301	3 137
Surplus ou (déficit)	**(640)**	**111**	**(349)**	**(878)**	**(486)**	**114**	**(278)**	**(650)**
Éléments différés non comptabilisés au bilan								
• Écarts actuariels	319	36	122	477	132	(58)	28	102
• Coûts des services passés	58	-	-	58	67	-	-	67
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN AVANT OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM (IFRIC 14)	**(263)**	**147**	**(227)**	**(343)**	**(287)**	**56**	**(250)**	**(481)**
Provision pour obligation de financement minimum (IFRIC14)	-	(12)	-	(12)	-	-	-	-
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN	**(263)**	**135**	**(227)**	**(355)**	**(287)**	**56**	**(250)**	**(481)**
Dont provisions	(264)	(18)	(227)	(509)	(287)	(19)	(251)	(557)
Dont actifs	1	153	-	154	1	75	-	76
Part des régimes non fondés	*1,9 %*	*0,0 %*	*14,5 %*	*3,1 %*	*0,9 %*	*0,0 %*	*9,4 %*	*1,7 %*

La valeur actuelle des prestations pour services rendus des sociétés françaises comprend les engagements pris vis-à-vis des membres des organes de direction (définis en Note 40) à hauteur de 68 millions d'euros au titre des retraites surcomplémentaires et 1 million d'euros au titre des indemnités de départ à la retraite. Le coût des services rendus correspondant à ces deux régimes, pour l'exercice 2012 s'élève à 8 millions d'euros.

Le coût des services passés non comptabilisé au bilan résulte pour l'essentiel des accords du 21 juin 2010 signés au sein de la branche des industries métallurgiques.

L'impact à la hausse de cet amendement est traité comme un amendement de régime en coût des services passés, pour un montant de 71 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ce coût est amorti de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits pour la partie imputable aux droits non irrémédiablement acquis. La quote-part résiduelle (*vested*) a été reconnue en 2010.

En Allemagne, un *Contractual Trust Agreement* (CTA) a été mis en place fin 2011. Ce type de contrat permet, par l'apport dans le CTA d'actifs, de les gérer fiduciairement et de constituer des « actifs de couverture » au sens de la norme IAS 19. Les actifs dédiés à ces engagements qui s'élevaient à 49 millions d'euros au 31 décembre 2011, étaient précédemment comptabilisés pour l'essentiel en autres actifs non courants.

Données historiques

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur actuelle des prestations pour services rendus	**(4 183)**	**(3 787)**	**(3 610)**	**(3 514)**	**(3 228)**	**(3 768)**
Juste valeur des actifs financiers	**3 305**	**3 137**	**2 902**	**2 691**	**2 409**	**3 023**
Surplus ou (déficit)	**(878)**	**(650)**	**(708)**	**(823)**	**(819)**	**(745)**
Écarts d'expérience sur engagements						
• France	(9)	29	50	(18)	(22)	41
• Royaume-Uni	-	(22)	13	4	(6)	29
• Autres pays	8	(2)	1	7	3	7
TOTAL ÉCARTS D'EXPÉRIENCE SUR ENGAGEMENTS	**(1)**	**5**	**64**	**(7)**	**(25)**	**77**

F. CHARGES COMPTABILISÉES

Ces charges sont comptabilisées :

- en « Frais généraux et commerciaux » pour le coût des services rendus et les amortissements des éléments différés.
- en « Produits ou en charges à caractère financier » pour respectivement le rendement attendu des fonds et l'actualisation des droits acquis.
- en « Produits ou en charges opérationnels non courants » pour les effets liés principalement aux restructurations et aux variations de provisions à long terme constituées en application d'IFRIC 14 (cf. Note 1.21).

Les charges de retraite sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

	2012				2011			
(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Coût des services rendus	(50)	(15)	(18)	(83)	(48)	(15)	(15)	(78)
Amortissements des éléments différés	(15)	3	(2)	(14)	(21)	2	(2)	(21)
• écarts actuariels	*(11)*	*3*	*(1)*	*(9)*	*(13)*	*2*	*(2)*	*(13)*
• coût des services rendus	*(4)*	-	*(1)*	*(5)*	*(8)*	-	-	*(8)*
Actualisation des droits acquis	(70)	(80)	(24)	(174)	(77)	(80)	(24)	(181)
Rendement attendu des fonds	49	98	12	159	51	86	10	147
Effet des fermetures et modifications de régimes [1]	99	-	4	103	38	-	-	38
Total (avant provision pour obligation de financement minimum)	13	6	(28)	(9)	(57)	(7)	(31)	(95)
Variation de provision pour obligation de financement minimum (IFRIC14)	-	(12)	-	(12)	-	-	-	-
TOTAL	**13**	**(6)**	**(28)**	**(21)**	**(57)**	**(7)**	**(31)**	**(95)**

(1) Effets des fermetures et modifications de régimes.

Les dispositifs d'adaptation des effectifs ont conduit à une reprise complémentaire sur les engagements de retraite à hauteur de 103 millions d'euros (38 millions d'euros, en 2011) correspondant principalement au plan de réorganisation industrielle de la division Automobile France annoncé en juillet 2012 (cf. Note 8.3).

G. PRESTATIONS PRÉVUES POUR 2013

Les prestations à verser aux intéressés au titre des retraites durant l'année 2013 sont évaluées à 184 millions d'euros.

H. IMPACTS DE L'APPLICATION DE L'AMENDEMENT DE LA NORME IAS 19 APPLICABLES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Ces impacts sont décrits en Note 1. Elle conduirait à provisionner intégralement les engagements nets de la juste valeur des fonds, soit une majoration de 187 millions d'euros à l'ouverture.

29.2. PRIMES LIÉES À L'ANCIENNETÉ

Le Groupe évalue ses engagements liés aux primes accordées et versées aux salariés sous réserve de certaines conditions d'ancienneté, notamment à l'occasion de la remise des médailles du travail en France. La valeur de ces engagements est calculée en appliquant la méthode des hypothèses utilisées pour les évaluations des compléments de retraite et indemnités de départ décrites dans la Note 29.1.B ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sociétés françaises	46	43
Sociétés étrangères	27	26
TOTAL	**73**	**69**

29.3. FRAIS MÉDICAUX

En complément des engagements de retraite, certaines sociétés du groupe Faurecia, principalement aux États-Unis, ont l'obligation de prendre en charge des frais médicaux concernant leur personnel. Cet engagement est entièrement provisionné et s'élève à :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
	21	33

NOTE 30 PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.16.C pour les emprunts et autres passifs financiers, et en Note 1.16.D pour les instruments dérivés.

	Valeur au bilan au 31/12/2012		Valeur au bilan au 31/12/2011	
	Coût amorti ou juste valeur		Coût amorti ou juste valeur	
(en millions d'euros)	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires convertibles [1]	907	15	679	13
Emprunts obligataires	4 616	960	4 413	79
Fonds de participation des salariés	4	2	17	4
Emprunts sur locations financement	243	90	242	155
Autres emprunts d'origine long terme	2 037	719	2 282	228
Autres financements à court terme et découverts bancaires	-	1 072	-	1 655
Instruments dérivés	21	6	6	6
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	**7 828**	**2 864**	**7 639**	**2 140**

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions.

30.1. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

La politique de gestion des risques financiers est décrite en Note 37.1.

A. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Émissions obligataires par Peugeot S.A.

Le 11 avril 2012, dans le cadre du programme EMTN, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance juillet 2017, assorti d'un coupon de 5,625 %. Cette émission a permis à PSA Peugeot Citroën d'anticiper les échéances de refinancements de 2013 dans des conditions favorables, en rallongeant la maturité de sa dette et en renforçant ainsi la solidité de son bilan.

L'emprunt obligataire 2003 de nominal de 600 millions d'euros à échéance 2033 rémunéré à taux fixe, faisait l'objet d'un swap ramenant sa rémunération à taux variable. Ce swap a été dénoué en 2012 et a donné lieu à un apport de trésorerie de 304 millions d'euros.

Émissions obligataires par Faurecia

Le 21 février 2012, Faurecia a abondé à hauteur de 140 millions d'euros l'émission obligataire du 3 novembre 2011 d'un montant initial de 350 millions d'euros à échéance décembre 2016, assortie d'un coupon de 9,375 %.

Le 3 mai 2012, Faurecia a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 250 millions d'euros à échéance juin 2019, assorti d'un coupon de 8,75 %.

Crédit syndiqué de Peugeot S.A.

Le 9 juillet 2010, Peugeot S.A a renouvelé par anticipation un crédit syndiqué revolving avec 21 banques pour un montant de 2 400 millions d'euros avec une maturité de 3 ans, prévoyant deux extensions d'un an soumises à l'acceptation des banques.

En juillet 2011, PSA Peugeot Citroën a obtenu une première extension d'un an repoussant la maturité à juillet 2014.

En juillet 2012, PSA Peugeot Citroën a obtenu une deuxième extension d'un an repoussant la maturité à juillet 2015 pour un montant de 2 225 millions d'euros, le solde restant à maturité juillet 2014.

Crédit syndiqué de Faurecia

En décembre 2011, Faurecia a négocié un nouveau crédit bancaire syndiqué de 1 150 millions d'euros. Cette facilité est répartie en une tranche de 690 millions d'euros à échéance novembre 2014 avec une possibilité d'allonger la maturité de deux ans et d'une tranche de 460 millions d'euros à échéance décembre 2016.

À la suite de l'exercice de la première option d'extension d'échéance courant 2012, la première tranche se trouve maintenant répartie entre une tranche de 41 millions d'euros à échéance décembre 2014, une tranche de 649 millions d'euros à échéance décembre 2015, bénéficiant d'une seconde option d'extension d'échéance à décembre 2016.

B. CARACTÉRISTIQUES DES OCEANE PEUGEOT S.A. ET FAURECIA

OCEANE Peugeot S.A.

Le 23 juin 2009, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 575 millions d'euros. Les 22 908 365 obligations émises sont à échéance du 1er janvier 2016 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,45 %.

Au 31 décembre 2012, 1 311 obligations ont été converties. La composante dette de l'OCEANE s'élève à 504 millions d'euros.

OCEANE Faurecia

Le 26 novembre 2009, Faurecia a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 211 millions d'euros. Les 11 306 058 obligations émises sont à échéance du 1er janvier 2015 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,50 %.

Au 31 décembre 2012, 1 615 obligations ont été converties, donnant lieu à la création de 1 617 actions Faurecia. La composante dette de l'OCEANE s'élève à 199 millions d'euros.

Le 18 septembre 2012, Faurecia a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 250 millions d'euros. Les 12 833 675 obligations émises sont à échéance du 1er janvier 2018 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 3,25 %.

Au 31 décembre 2012, aucune obligation n'a été convertie. La composante dette de l'OCEANE s'élève à 201 millions d'euros.

30.2. CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES EMPRUNTS

	Valeur au bilan au 31/12/2012			
(en millions d'euros)	Non courants	Courants	Monnaie d'émission	Échéance
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)				
Obligataire convertible 2009 - 575 MEUR	504	13	EUR	T1/2016
Faurecia				
Obligataire convertible 2009 - 211 MEUR	199	-	EUR	T1/2015
Obligataire convertible 2012 - 250 MEUR	201	2	EUR	T1/2018
Obligataire remboursable 2012 - 9 MEUR	3	-	EUR	T4/2016
TOTAL EMPRUNTS CONVERTIBLES	**907**	**15**		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)				
Emprunt obligataire 2003 - 600 MEUR	897	10	EUR	T3/2033
Emprunt obligataire 2009 - 750 MEUR	746	29	EUR	T3/2014
Emprunt obligataire 2010 - 500 MEUR	498	14	EUR	T2/2015
Emprunt obligataire 2010 - 500 MEUR	-	503	EUR	T4/2013
Emprunt obligataire 2010 - 500 MEUR	496	5	EUR	T4/2016
Emprunt obligataire 2011 - 350 MEUR	-	353	EUR	T4/2013
Emprunt obligataire 2011 - 150 MEUR	150	1	EUR	T4/2016
Emprunt obligataire 2011 - 500 MEUR	497	26	EUR	T1/2016
Emprunt obligataire 2012 - 600 MEUR	595	16	EUR	T3/2017
Faurecia				
Emprunt obligataire 2011 - 490 MEUR	490	2	EUR	T4/2016
Emprunt obligataire 2012 - 250 MEUR	247	1	EUR	T2/2019
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**4 616**	**960**		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) - emprunts en euros				
Emprunts BEI [1]- 400 MEUR	-	398	EUR	T2/2013
Emprunts BEI [1]- 250 MEUR	250	-	EUR	T4/2014
Emprunts BEI [1]- 200 MEUR	154	43	EUR	T3/2017
Emprunts BEI [1]- 125 MEUR	88	25	EUR	T4/2017
Emprunts FDES [1] - Zéro coupon	24	-	EUR	T1/2020
Emprunts divers - Espagne	189	-	EUR	2013 à 2026
Emprunts divers - Russie	256	7	EUR	2017 à 2019
Emprunts divers - Autres	39	-		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) - emprunts en devises				
Emprunts divers - Brésil	413	168	BRL	2013 à 2024
Emprunts divers - Russie	57	1	RUB	2019
Autres emprunts	77	22	nc	nc
Faurecia				
Crédit syndiqué - France [2]	18	-	EUR	T4/2014
Crédit syndiqué - France [2]	282	-	EUR	T4/2015
Crédit syndiqué - France [2]	-	-	EUR	T4/2016
Autres emprunts	190	55	EUR	nc
TOTAL AUTRES EMPRUNTS D'ORIGINE LONG TERME	**2 037**	**719**		

(1) BEI : Banque Européenne d'Investissement ; FDES : Fonds de Développement Économique et Social.

(2) Ces contrats contiennent des clauses restrictives, notamment en matière de ratios financiers. Ces clauses sont présentées en Note 37.1.A.

30.3. CARACTÉRISTIQUES DES AUTRES FINANCEMENTS À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES

(en millions d'euros)	Monnaie d'émission	Solde au bilan 31/12/2012	Solde au bilan 31/12/2011
Billets de trésorerie	EUR	224	269
Crédits à court terme	N/A	402	694
Banques créditrices	N/A	392	266
Paiements émis (1)	N/A	22	426
Dette d'affacturage sur cessions non déconsolidantes	N/A	32	-
TOTAL		**1 072**	**1 655**

(1) Il s'agit de paiements en attente de débit des comptes de banque, leur échéance correspondant aux jours bancaires non ouvrés.

30.4. DETTES SUR LOCATIONS CAPITALISÉES

La valeur actualisée des loyers futurs incluse en autres emprunts, et concernant des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
2012	-	167
2013	105	58
2014	43	43
2015	42	38
2016	13	11
2017	12	-
2018	12	-
Années ultérieures	129	106
	356	**423**
Moins frais financiers inclus	(23)	(26)
VALEUR ACTUALISÉE DES LOYERS FUTURS	**333**	**397**
Dont courant	90	155
Dont non courant	243	242

30.5. CONVENTIONS DE CESSIONS DE CRÉANCES

La division Automobile et le groupe Faurecia assure une partie de leur financement par des contrats de cessions de créances commerciales à des établissements financiers (cf. Note 23).

Les créances cédées sont décomptabilisées lorsqu'elles répondent aux critères de la norme (cf. Note 1.18).

	31/12/2012			31/12/2011		
(en millions d'euros)	Total cédé à des institutions financières hors Groupe	Part cédée et maintenue à l'actif du Groupe	Part cédée et décomptabilisée	Total cédé à des institutions financières hors Groupe	Part cédée et maintenue à l'actif du Groupe	Part cédée et décomptabilisée
Encours de financement maximum autorisé	**1 501**			**1 215**		
• *dont groupe Faurecia*	*710*			*749*		
Cédées à des institutions financières hors Groupe	**864**	186	678	**691**	161	530
• *dont groupe Faurecia*	*282*	*105*	*177*	*363*	*102*	*261*
Dont part financée [1]	799	121	678	596	66	530
• *dont groupe Faurecia*	*266*	*89*	*177*	*327*	*66*	*261*
Dont part non financée (y compris réserve de garantie)	65	65		95	95	
• *dont groupe Faurecia*	*16*	*16*		*36*	*36*	

(1) La part financée des créances correspond à celle qui a donné lieu à réception de trésorerie.

Par ailleurs, Peugeot S.A. et Faurecia ont cédé et décomptabilisé en 2012 leurs créances détenues sur l'État français au titre des crédits d'impôt recherche 2011, ainsi que le reliquat 2010 pour Peugeot S.A., pour un total de 128 millions d'euros. La trésorerie reçue au 31 décembre 2012 s'élève à 117 millions d'euros.

Les opérations de cession de créances constituent des financements courants.

En dehors des opérations courantes de cession de créances, aucune opération ponctuelle n'a été réalisée en décembre 2012.

NOTE 31 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dettes sur véhicules sous clause de rachat	3 166	2 842
Instruments dérivés [1]	12	15
Autres dettes à long terme	6	8
TOTAL	**3 184**	**2 865**

(1) Ce poste intègre la part non courante des instruments dérivés sur risque de change et risque matière.

NOTE 32 DETTES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.16.C.

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres émis par les entités ad hoc dans le cadre des titrisations (Note 32.1)	4 246	3 963
Autres emprunts obligataires	413	413
Autres dettes constituées par un titre (Note 32.2)	8 891	12 690
Dettes envers les établissements de crédit (Note 32.3)	8 103	4 995
	21 653	22 061
Dettes envers la clientèle	487	482
	22 140	22 543
Dettes envers les activités industrielles et commerciales	(279)	*(257)*
TOTAL	**21 861**	**22 286**

32.1. TITRES ÉMIS PAR LES ENTITÉS AD HOC DANS LE CADRE DES TITRISATIONS

Une partie du refinancement de Banque PSA Finance s'effectue par des opérations de titrisation de ses créances, notamment automobiles. Les nouvelles opérations de titrisation effectuées en 2012 et souscrites par des tiers sont décrites en Note 20 « Prêts et créances des activités de financement ».

Au 31 décembre 2012, ces opérations conduisent à reconnaître des « titres émis par les entités ad hoc dans le cadre des titrisations » pour un montant de 4 246 millions d'euros (3 963 millions au 31 décembre 2011).

32.2. AUTRES DETTES CONSTITUÉES PAR UN TITRE

Le poste « autres dettes constituées par un titre » comprend principalement des EMTN/BMTN pour 8 099 millions d'euros (8 425 millions d'euros au 31 décembre 2011), des certificats de dépôt et des billets de trésorerie pour 147 millions d'euros (3 754 millions d'euros au 31 décembre 2011).

En 2012, Banque PSA Finance a maintenu sa politique de diversification de ses sources de financement dans la lignée des années précédentes. Elle a notamment pu bénéficier d'un large accès aux marchés obligataires qui lui a permis de réaliser les émissions d'EMTN ci-après :

- en janvier 2012, pour 700 millions d'euros (taux fixe 6 %), à échéance juillet 2014,
- en juin 2012, pour 225 millions CHF (taux fixe 3,25 %, 188 millions d'euros à la date d'émission), à échéance septembre 2015,
- en juin 2012, pour 600 millions d'euros (taux fixe 4,875 %), à échéance septembre 2015.

Banque PSA Finance a ainsi levé 1 488 millions d'euros (valeur à la date d'émission) par des émissions d'EMTN.

32.3. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Sur l'exercice 2012, Banque PSA Finance s'est refinancée à hauteur de 2 900 millions d'euros auprès de la Banque Centrale Européenne, notamment dans le cadre de l'opération de refinancement à long terme (LTRO).

Banque PSA Finance dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 923 millions d'euros à échéance janvier 2013, signé en 2011 avec un groupe de banques. Au 31 décembre 2012, la part tirée de cette ligne représentait 473 millions d'euros

En 2011, Banque PSA Finance a également signé des lignes de crédit bilatérales confirmées à plus d'un an, tirées ou de *back-up*, pour un montant d'environ 2 milliards d'euros. La part des *back-ups* dans le portefeuille de lignes bilatérales au 31 décembre 2012 représentait 1 742 millions d'euros, dont 1 325 millions d'euros tirés. La partie non utilisée constitue des engagements reçus de financements à long terme.

32.4. ÉCHÉANCIER

	31/12/2012				
(en millions d'euros)	Titres émis par les FCC	Emprunts obligataires	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Total
0 à 3 mois	555	-	1 321	5 142	7 018
3 mois à 1 an	465	413	1 450	1 074	3 402
2 à 5 ans	3 226	-	5 930	1 887	11 043
+ 5 ans	-	-	190	-	190
TOTAL	**4 246**	**413**	**8 891**	**8 103**	**21 653**

	31/12/2011				
(en millions d'euros)	Titres émis par les FCC	Emprunts obligataires	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Total
0 à 3 mois	410	-	4 258	1 115	5 783
3 mois à 1 an	761	-	1 940	1 519	4 220
2 à 5 ans	2 758	413	6 299	2 361	11 831
+ 5 ans	34	-	193	-	227
TOTAL	**3 963**	**413**	**12 690**	**4 995**	**22 061**

32.5. DEVISES DE REMBOURSEMENT

Les emprunts obligataires sont remboursables principalement en euros. Les autres dettes s'analysent comme suit par devise de remboursement :

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit
EUR	10 755	7 065	15 203	3 499
GBP	899	302	-	712
USD	947	-	966	-
JPY	44	-	100	-
BRL	540	320	777	381
CHF	316	2	-	17
CZK	-	58	-	78
Autres	49	356	20	308
TOTAL	**13 550**	**8 103**	**17 066**	**4 995**

32.6. LIGNES DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Lignes de crédits confirmées non tirées	6 726	7 955

Dont les crédits ou facilités suivants, par ordre de priorité de tirage :

- 417 millions d'euros non tirés sur les lignes de « back up » bilatérales à échéance long terme, sur un montant total disponible de 1 742 millions d'euros ;
- 450 millions non tirés d'une ligne de crédit de 923 millions d'euros à échéance janvier 2013 ;
- 1 755 millions d'euros à échéance juillet 2013 ;
- 2 000 millions d'euros à échéance juin 2014 ;
- 277 millions d'euros à échéance décembre 2014 ;
- 1 723 millions d'euros à échéance décembre 2015.

Le 11 janvier 2013, Banque PSA Finance a signé une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 4 100 millions d'euros avec une maturité de 5 ans (cf. Note 37.1.A).

NOTE 33 AUTRES CRÉANCIERS

33.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	706	837
Personnel	961	1 051
Organismes sociaux	454	468
Fournisseurs d'immobilisations	421	284
Clients créditeurs	747	704
Instruments dérivés (1)	71	164
Produits constatés d'avance	638	446
Créditeurs divers (2)	477	680
TOTAL	**4 475**	**4 634**

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques de change sur ses créances et dettes d'exploitation réalisées ou planifiées. L'échéancier de ces instruments est indiqué dans la Note 37 « Gestion des risques financiers ».

(2) Au 31 décembre 2012, ce poste contient notamment 75 millions d'euros de capital à libérer de Changan PSA Automobiles Co., Ltd.

33.2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Personnel et organismes sociaux	118	101
Instruments dérivés (1)	116	186
Comptes de régularisation	465	415
Créditeurs divers	392	402
TOTAL	**1 091**	**1 104**

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques de taux sur les dettes et créances de financement. L'échéancier de ces instruments est indiqué dans la Note 37 « Gestion des risques de marché ».

NOTE 34 ENDETTEMENT NET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

34.1. DÉTAIL

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Position aux bornes des sociétés industrielles et commerciales		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 421	5 190
Autres actifs financiers non courants	664	1 035
Actifs financiers courants	1 501	265
Passifs financiers non courants	(7 828)	(7 639)
Passifs financiers courants	(2 906)	(2 210)
(ENDETTEMENT NET) POSITION FINANCIÈRE NETTE AUX BORNES DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	**(3 148)**	**(3 359)**
Dont position hors Groupe	(3 385)	(3 538)
Dont position vis-à-vis des sociétés de financement	237	179

Les actifs financiers courants et non courants entrent à hauteur respectivement de 1 353 millions d'euros (117 millions d'euros au 31 décembre 2011) et 550 millions d'euros (935 millions d'euros au 31 décembre 2011) dans le calcul de la sécurité financière, soit un total de 1 903 millions d'euros (1 052 millions d'euros au 31 décembre 2011) (cf. Note 34.4).

La réduction de l'endettement net comprend une variation de flux de trésorerie de - 307 millions d'euros (cf. opérations décrites en Note 34.2), de la trésorerie reçue pour 448 millions d'euros dans le cadre de la cession de Citer et de ses filiales, ainsi que de mouvements non monétaires pour - 70 millions d'euros.

34.2. ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET

Les flux d'exploitation de l'année ont représenté un besoin de trésorerie de 431 millions d'euros, résultant d'une marge brute d'autofinancement positive de 1 033 millions d'euros et d'un accroissement des actifs et passifs d'exploitation de 602 millions d'euros. Cet accroissement est analysé en Note 35.2.

Les investissements de l'année en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 3 369 millions d'euros. Les autres besoins de financement de l'année s'élèvent à 326 millions et portent essentiellement sur des flux liés aux investissements.

Les ressources financières de l'année ont été les suivantes :

- des cessions d'actifs à hauteur de 711 millions d'euros, dont les principales sont détaillées en Note 2,
- l'augmentation de capital pour 1 028 millions d'euros (cf. Note 27),
- le dividende de Banque PSA Finance pour 532 millions d'euros, y compris un dividende exceptionnel de 360 millions d'euros,
- la cession à General Motors pour 54 millions d'euros d'actions propres, et de droits préférentiels de souscription sur le marché pour 35 millions d'euros (cf. Note 27),
- la cession de 75 % des parts de GEFCO S.A. pour 797 millions d'euros, ainsi qu'un dividende exceptionnel de 100 millions d'euros,
- l'augmentation de l'endettement net pour 307 millions d'euros.

La politique de gestion des risques financiers est décrite dans la Note 37.1.

34.3. LIGNES DE CRÉDIT SYNDIQUÉES

Les sociétés industrielles et commerciales du groupe PSA Peugeot Citroën bénéficient, dans le cadre des lignes de crédits renouvelables dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2016, de possibilités d'emprunts complémentaires dans les limites suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Peugeot S.A. et GIE PSA Trésorerie (1)	2 400	2 400
Faurecia (2)	850	660
LIGNES DE CRÉDITS CONFIRMÉES NON TIRÉES	**3 250**	**3 060**

(1) À échéance juillet 2014 au 31 décembre 2011, cette ligne de 2 400 millions d'euros a vu sa maturité repoussée à juillet 2015 pour un montant de 2 225 millions d'euros, le solde de 175 millions d'euros restant à échéance juillet 2014. Aucun tirage n'est effectué sur cette ligne au 31 décembre 2012.

Le tirage de cette ligne est conditionné au respect d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres inférieur à 1.

(2) Les possibilités d'emprunts complémentaires de Faurecia, indépendantes de celles de Peugeot S.A., résultent d'une ligne de crédit syndiquée de 1 150 millions d'euros, non entièrement tirée au 31 décembre 2012 :

– 23 millions d'euros non tirés sur un total disponible de 41 millions d'euros à échéance décembre 2014 ;

– 367 millions d'euros non tirés sur un total disponible de 649 millions d'euros à échéance décembre 2015 ;

– 460 millions d'euros à échéance décembre 2016.

34.4. SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La sécurité financière correspond à la trésorerie disponible et aux autres sources de trésorerie mobilisables rapidement.

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie (Note 26.1)	5 421	5 190
Actifs financiers courants et non courants (Note 34.1)	1 903	1 052
Total	7 324	6 242
Lignes de crédit (non tirées) - hors Faurecia (Note 34.3)	2 400	2 400
Lignes de crédit (non tirées) - Faurecia (Note 34.3)	850	660
TOTAL SÉCURITÉ FINANCIÈRE	**10 574**	**9 302**

La sécurité financière couvre l'ensemble des besoins de financement des douze prochains mois prévus à ce jour des activités industrielles et commerciales.

NOTE 35 NOTES ANNEXES AUX TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

35.1. TRÉSORERIE NETTE PRÉSENTÉE AUX TABLEAUX DE FLUX

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie (Note 26.1)	5 421	5 190
Paiements émis (Note 30.3)	(22)	(426)
Trésorerie nette des activités industrielles et commerciales	**5 399**	**4 764**
Trésorerie nette des activités de financement (Note 26.2)	**1 669**	**1 154**
Élimination des opérations réciproques	*(279)*	*(224)*
TOTAL	**6 789**	**5 694**

35.2. DÉTAIL DES FLUX LIÉS À L'EXPLOITATION

A. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	2012	2011
(Augmentation) Diminution des stocks	339	(661)
(Augmentation) Diminution des clients [1]	(9)	(319)
Augmentation (Diminution) des fournisseurs	(835)	97
Variation des impôts	102	12
Autres variations	(199)	187
	(602)	(684)
Flux vers les activités de financement	*(92)*	*(3)*
TOTAL	**(694)**	**(687)**

(1) Dont 148 millions d'euros de diminution de créances liée aux créances cédées à des institutions financières hors Groupe (228 millions d'euros en 2011). (Cf. Note 23).

B. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2012	2011
(Augmentation) Diminution des créances de financement des ventes	1 151	(976)
(Augmentation) Diminution des placements à court terme	(64)	(85)
Augmentation (Diminution) des dettes financières	(322)	915
Variation des impôts	(33)	(8)
Autres variations	28	(168)
	760	(322)
Flux vers les activités industrielles et commerciales	*28*	*(174)*
TOTAL	**788**	**(496)**

35.3. DÉTAIL DE LA VARIATION DES POSTES DE BILAN DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

	2012						
(en millions d'euros)	Ouverture	Flux d'exploitation	Flux d'investissement	Changement de périmètre et autres	Écart de conversion	Réévaluation par capitaux propres	Clôture
Stocks	(6 609)	339	-	(29)	106	-	(6 193)
Clients [1]	(2 387)	(12)	-	317	68	-	(2 014)
Fournisseurs	9 675	(818)	-	(306)	(79)	-	8 472
Impôts	(76)	103	-	(10)	8	-	25
Autres débiteurs	(1 935)	(109)	(1)	56	25	(2)	(1 966)
Autres créanciers	4 634	(182)	40	50	(62)	(5)	4 475
	3 302	(679)	39	78	66	(7)	2 799
Flux vers les activités de financement	*106*	(92)	-	30	1	-	*45*
TOTAL	**3 408**	**(771)**	**39**	**108**	**67**	**(7)**	**2 844**

(1) Dont 148 millions d'euros de diminution de créances liée aux créances cédées à des institutions financières hors Groupe (Cf. Note 23).

La variation des actifs et passifs d'exploitation au tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2012 (- 602 millions d'euros) correspond aux flux d'exploitation (- 680 millions d'euros) minorés des différences de change (- 76 millions d'euros) et autres variations (154 millions d'euros), dont l'impact du versement de l'investissement dans Changan PSA Automobiles Co., Ltd comptabilisé en 2012, sans effet sur le tableau de flux de trésorerie.

Flux d'exploitation des activités industrielles et commerciales	**(679)**
Différences de change	*(76)*
Autres variations	*153*
VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	**(602)**

	2011						
(en millions d'euros)	Ouverture	Flux d'exploitation	Flux d'investissement	Changement de périmètre et autres	Écart de conversion	Réévaluation par capitaux propres	Clôture
Stocks	(5 947)	(661)	-	(50)	49	-	(6 609)
Clients [1]	(2 051)	(319)	-	(24)	7	-	(2 387)
Fournisseurs	9 571	97	-	11	(4)	-	9 675
Impôts	(110)	12	-	10	12	-	(76)
Autres débiteurs	(1 959)	(61)	15	11	16	43	(1 935)
Autres créanciers	3 937	518	87	56	(9)	45	4 634
	3 441	(414)	102	14	71	88	3 302
Flux vers les activités de financement	*108*	(13)	-	10	1	-	*106*
TOTAL	**3 549**	**(427)**	**102**	**24**	**72**	**88**	**3 408**

(1) Dont 228 millions d'euros de diminution de créances liée aux créances cédées à des institutions financières hors Groupe.

La variation des actifs et passifs d'exploitation au tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2011 (- 684 millions d'euros) correspond aux flux d'exploitation (- 414 millions d'euros) minorés des différences de change (- 51 millions d'euros) et autres variations (- 219 millions d'euros), dont l'impact de l'intégration de Changan PSA Automobiles Co., Ltd, sans effet sur le tableau de flux de trésorerie.

Flux d'exploitation des activités industrielles et commerciales	**(414)**
Différences de change	*(51)*
Autres variations	*(219)*
VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	**(684)**

35.4. VARIATIONS DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	2012	2011
Augmentation des emprunts	1 943	2 223
Remboursement des emprunts et conversions d'obligations	(599)	(4 439)
(Augmentation) Diminution des actifs financiers non courants	187	(237)
(Augmentation) Diminution des actifs financiers courants	(505)	35
Augmentation (Diminution) des passifs financiers courants	(351)	57
	675	(2 361)
Flux vers les activités de financement	4	*78*
TOTAL	**679**	**(2 283)**

35.5. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AUX TABLEAUX DE FLUX

(en millions d'euros)	2012	2011
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (Note 6)	(2 886)	(2 891)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition (Note 14.1)	(10)	-
Pertes de valeur sur frais de recherche activés (Note 14.1)	(1 593)	(27)
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles (Note 14.1)	(84)	-
Pertes de valeur des immobilisations corporelles (Note 15)	(1 593)	(57)
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses (Note 8)	67	-
Autres	(17)	(6)
TOTAL	**(6 116)**	**(2 981)**

35.6. INTÉRÊTS ENCAISSÉS ET DÉCAISSÉS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	2012	2011
Intérêts reçus	51	106
Intérêts versés	(474)	(536)
ENCAISSEMENTS (DÉCAISSEMENTS) NETS D'INTÉRÊTS	**(423)**	**(430)**

NOTE 36 INSTRUMENTS FINANCIERS

A. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

	31/12/2012		Ventilation par classe d'instruments				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	62	62	-	62	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	772	772	374	171	227	-	-
Autres actifs non courants	518	518	-	79	437	-	2
Prêts et créances des activités de financement	23 095	22 896	-	-	23 095	-	-
Titres de placement des activités de financement	867	867	867	-	-	-	-
Clients des activités industrielles et commerciales	1 827	1 827	-	-	1 827	-	-
Autres débiteurs	2 799	2 799	-	-	2 419	-	380
Actifs financiers courants	1 501	1 501	688	-	812	-	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 811	6 811	6 811	-	-	-	-
ACTIFS	**38 252**	**38 053**	**8 740**	**312**	**28 817**	**-**	**383**
Passifs financiers non courants [1]	7 828	7 708	-	-	85	7 722	21
Autres passifs non courants (Note 31)	18	18	-	-	6	-	12
Dettes des activités de financement	21 861	22 410	-	-	-	21 861	-
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 463	8 463	-	-	8 463	-	-
Autres créanciers	5 257	5 257	-	-	5 085	-	172
Passifs financiers courants	2 864	2 892	-	-	-	2 858	6
PASSIFS	**46 291**	**46 748**	**-**	**-**	**13 639**	**32 441**	**211**

(1) Les justes valeurs des OCEANE émises respectivement par Peugeot S.A. (602 millions d'euros) et Faurecia (468 millions d'euros) correspondent aux valeurs de cotation des emprunts à la date de clôture et intègrent donc à la fois les composantes dettes comptabilisées au coût amorti et les composantes options comptabilisées en capitaux propres.

	31/12/2011		Ventilation par classe d'instruments				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	86	86	-	86	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	1 061	1 061	547	122	157	-	235
Autres actifs non courants	452	452	1	109	342	-	-
Prêts et créances des activités de financement	24 307	24 132	-	-	24 307	-	-
Titres de placement des activités de financement	877	877	877	-	-	-	-
Clients des activités industrielles et commerciales	2 220	2 220	-	-	2 220	-	-
Autres débiteurs	2 795	2 795	-	-	2 364	-	431
Actifs financiers courants	265	265	-	-	238	-	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 120	6 120	6 120	-	-	-	-
ACTIFS	**38 183**	**38 008**	**7 545**	**317**	**29 628**	**-**	**693**
Passifs financiers non courants (1)	7 639	7 310	-	-	22	7 611	6
Autres passifs non courants (Note 31)	23	23	-	-	8	-	15
Dettes des activités de financement	22 286	22 854	-	-	-	22 286	-
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	9 665	9 665	-	-	9 665	-	-
Autres créanciers	5 434	5 434	-	-	5 126	-	308
Passifs financiers courants	2 140	2 140	-	-	-	2 134	6
PASSIFS	**47 187**	**47 426**	**-**	**-**	**14 821**	**32 031**	**335**

(1) Les justes valeurs des OCEANE émises respectivement par Peugeot S.A. (573 millions d'euros) et Faurecia (227 millions d'euros) correspondent aux valeurs de cotation des emprunts à la date de clôture et intègrent donc à la fois les composantes dettes comptabilisées au coût amorti et les composantes options comptabilisées en capitaux propres.

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidative. La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est donc basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

Les principales méthodes d'évaluation à la juste valeur retenues sont les suivantes :

ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS EN « JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT » ET « INSTRUMENTS DÉRIVÉS »

- La juste valeur de la « Trésorerie et des équivalents de trésorerie » est assimilée à leur valeur comptable compte tenu de leur maturité très courte.
- Les autres éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture du risque de taux et du risque de change, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor, etc.) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Les dérivés de couverture du risque matières font l'objet d'une évaluation externe. Tous les instruments financiers de cette classe sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en Note 1.16.

ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS EN « ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE »

- Les « Titres de participation » sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan (cf. Note 1.16.B (2) (a)).
- Les « Autres actifs financiers non courants » classés en « Actifs disponibles à la vente » sont évalués selon les cours de Bourse de clôture s'agissant d'actions cotées sur marchés actifs (cf. Note 1.16.B (2) (b)).
- Les « Autres actifs non courants » classés en « Actifs disponibles à la vente » correspondent aux parts que le Groupe détient dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, un Fonds Commun de Placement à Risques créé sous l'impulsion de l'État dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Ces parts sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur liquidative en date de clôture (cf. Note 1.16.B (2) (c)). Cette valeur liquidative reflète la juste valeur des investissements réalisés par le fonds. Sur les douze premiers mois suivant leur acquisition, lorsque les investissements réalisés par le fonds ne sont pas cotés, leur juste valeur est estimée à leur coût, ajustée le cas échéant en cas de survenance d'un événement postérieur défavorable. Au-delà de cette période, la juste valeur des investissements est ajustée le cas échéant en fonction d'une évaluation réalisée selon la méthode des multiples de résultat et en cas de survenance d'un événement défavorable postérieur à la date de dernière évaluation fournie par la société de gestion.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS CLASSÉS EN « PRÊTS, CRÉANCES ET AUTRES DETTES »

- Les « Prêts et créances des activités de financement » sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). De manière générale, ils font l'objet de couverture du risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture entraîne la réévaluation à la juste valeur de la partie couverte des encours. La marge liée aux encours de crédit est donc exclue de la réévaluation ainsi opérée. La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires ont été octroyés à la date de clôture.
- La juste valeur des « Clients des activités industrielles et commerciales » et des « Autres débiteurs », ainsi que des « Fournisseurs d'exploitation et comptes associés » et des « Autres créanciers » est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations (cf. Note 1.18), compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.
- La juste valeur des autres actifs et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes » est assimilée également à leur valeur comptable.

PASSIFS FINANCIERS CLASSÉS EN « DETTES AU COÛT AMORTI »

- Les « Passifs financiers non courants », les « Passifs financiers courants » et les « Dettes des activités de financement » sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ils sont réévalués à la juste valeur pour la part liée à l'évolution des taux d'intérêt. La juste valeur des passifs financiers présentée ci-dessus est déterminée en intégrant les données de marché et la valeur du risque de crédit du Groupe à la clôture.

B. INFORMATION SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR

	31/12/2012		
	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
(en millions d'euros)	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Titres de participation	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	263	171
Autres actifs non courants	-	-	-
Titres de placement des activités de financement	-	-	-
Autres débiteurs	-	-	-
Actifs financiers courants	-	213	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	5 539	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Titres de participation	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	111	-
Autres actifs non courants	2	-	-
Titres de placement des activités de financement	-	867	-
Autres débiteurs	380	-	-
Actifs financiers courants	1	475	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	-	1 272	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Titres de participation	-	-	62
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres actifs non courants	-	-	79
Titres de placement des activités de financement	-	-	-
Autres débiteurs	-	-	-
Actifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	**383**	**8 740**	**312**

(1) Correspond à des placements de trésorerie classiques du type certificats de dépôts, billets de trésorerie et bons monétaires.

	31/12/2011		
	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
(en millions d'euros)	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Titres de participation	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	238	122
Autres actifs non courants	-	-	-
Titres de placement des activités de financement	-	-	-
Autres débiteurs	-	-	-
Actifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	4 352	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Titres de participation	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	235	309	-
Autres actifs non courants	-	1	-
Titres de placement des activités de financement	-	877	-
Autres débiteurs	431	-	-
Actifs financiers courants	27	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	-	1 768	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Titres de participation	-	-	86
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres actifs non courants	-	-	109
Titres de placement des activités de financement	-	-	-
Autres débiteurs	-	-	-
Actifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	**693**	**7 545**	**317**

(1) Correspond à des placements de trésorerie classiques du type certificats de dépôts, billets de trésorerie et bons monétaires.

	31/12/2012		
	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
(en millions d'euros)	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Autres dettes
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Passifs financiers non courants	-	-	-
Autres passifs non courants	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-
Passifs financiers courants	-	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Passifs financiers non courants	(21)	-	-
Autres passifs non courants	(12)	-	-
Autres créanciers	(172)	-	-
Passifs financiers courants	(6)	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Passifs financiers non courants (1)	-	-	85
Autres passifs non courants	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-
Passifs financiers courants	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	**(211)**	**-**	**85**

(1) La variation des passifs financiers non courants évalués en juste valeur de niveau 3 est reconnue en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ».

	31/12/2011		
	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
(en millions d'euros)	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Autres dettes
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Passifs financiers non courants	-	-	-
Autres passifs non courants	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-
Passifs financiers courants	-	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Passifs financiers non courants	(6)	-	-
Autres passifs non courants	(15)	-	-
Autres créanciers	(308)	-	-
Passifs financiers courants	(6)	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Passifs financiers non courants (1)	-	-	(22)
Autres passifs non courants	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-
Passifs financiers courants	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	**(335)**	**-**	**(22)**

(1) La variation des passifs financiers non courants évalués en juste valeur de niveau 3 est reconnue en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ».

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	2012	2011
Juste valeur à l'ouverture des actifs financiers (niveau 3)	195	161
Variation en « produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres »	2	1
Variation en résultat de la période	(42)	-
Achats/entrées en consolidation	(3)	31
Sortie/Cession	(11)	-
Reclassement d'un autre niveau de la hiérarchie de juste valeur	-	-
Écart de conversion	-	2
JUSTE VALEUR À LA CLÔTURE DES ACTIFS FINANCIERS (NIVEAU 3)	**141**	**195**

C. EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	2012	Ventilation par classe d'instruments				
(en millions d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Activités industrielles et commerciales						
Total produit d'intérêts	9	-	-	9	-	-
Total charge d'intérêts	(419)	-	-	-	(419)	-
Réévaluation [1]	(22)	65	-	(6)	6	(87)
Résultat de cession et dividendes	(205)	-	5	(210)	-	-
Dépréciation nette	(36)	-	(4)	(32)	-	-
Total activités industrielles et commerciales	(673)	65	1	(239)	(413)	(87)
Activités de financement						
Total produit d'intérêts	1 608	-	-	1 608	-	-
Total charge d'intérêts	(702)	-	-	-	(702)	-
Réévaluation [1]	61	19	-	12	(42)	72
Dépréciation nette	(290)	-	-	(290)	-	-
Total activités de financement	677	19	-	1 330	(744)	72
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	**4**	**84**	**1**	**1 091**	**(1 157)**	**(15)**

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

(en millions d'euros)	2011	Ventilation par classe d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Activités industrielles et commerciales						
Total produit d'intérêts	7	-	-	7	-	-
Total charge d'intérêts	(297)	-	-	(2)	(295)	-
Réévaluation [1]	32	108	-	5	(17)	(64)
Résultat de cession et dividendes	(213)	-	8	(221)	-	-
Dépréciation nette	26	-	-	26	-	-
Total activités industrielles et commerciales	(445)	108	8	(185)	(312)	(64)
Activités de financement						
Total produit d'intérêts	1 619	-	-	1 619	-	-
Total charge d'intérêts	(722)	-	-	-	(722)	-
Réévaluation [1]	6	25	-	(7)	(139)	127
Dépréciation nette	(115)	-	-	(115)	-	-
Total activités de financement	788	25	-	1 497	(861)	127
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	**343**	**133**	**8**	**1 312**	**(1 173)**	**63**

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

Pour les activités de financement, l'ensemble des résultats dégagés par les actifs et passifs financiers définis par IAS 39 est comptabilisé en résultat opérationnel courant.

NOTE 37 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

37.1. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, le groupe PSA Peugeot Citroën est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de change et à d'autres risques de marché liés notamment aux variations des prix des matières premières et aux variations des marchés actions.

A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Gestion du risque de liquidité des activités industrielles et commerciales

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment de financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente des liquidités. La stratégie de financement est définie par le Directoire, et mise en œuvre sous l'impulsion du Directeur financier du Groupe avec la direction du corporate finance et de la trésorerie, puis présentée au comité financier et d'audit du Conseil de Surveillance. Le comité mensuel de Trésorerie et de Change présidé par le Directeur financier du Groupe suit les prévisions de trésorerie et les besoins de financement du Groupe, les charges et produits financiers, ainsi que le niveau de sécurité financière. Le plan de financement est mis en œuvre par la Direction du Corporate Finance et de la Trésorerie.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe :

- émet des emprunts obligataires dans le cadre d'un programme EMTN ;
- a recours à des emprunts bancaires en France et à l'étranger ;
- réalise des cessions de créances ;
- met en place des lignes de crédit confirmées de sécurité financière ;
- et le cas échéant, procède à une augmentation de capital et à l'émission d'emprunts obligataires convertibles.

Cette politique de financement lui permet de saisir des opportunités de marché pour se financer par anticipation et optimiser ainsi sa sécurité financière.

Au 31 décembre 2012, l'endettement net des sociétés industrielles et commerciales est de 3 148 millions d'euros contre 3 359 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le détail de l'endettement net est présenté en Note 34.1, et son évolution en Note 34.2. Les échéances de remboursement des passifs financiers sont présentées dans le tableau ci-après. En juin 2010, Peugeot S.A. a mis en place un programme EMTN d'une enveloppe de 5 milliards d'euros dont 3 100 millions d'euros ont été tirés à fin décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'une sécurité financière de 10 574 millions d'euros (cf. Note 34.4) contre 9 302 millions d'euros à fin décembre 2011.

Échéancier contractuel passifs financiers des activités industrielles et commerciales

Le tableau ci-après présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables ou indexés sont fixés sur la base des données de marchés à la clôture.

			Échéancier contractuel non actualisé				
(en millions d'euros)	Valeur actif	Valeur passif	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	2-5 ans	> 5 ans
Passifs financiers							
Emprunts obligataires - hors intérêts							
Stés industrielles et commerciales - hors Faurecia		(5 232)	-	-	(850)	(3 575)	(600)
Faurecia		(1 140)	-	-	-	(710)	(500)
Autres emprunts à long terme - hors intérêts							
Stés industrielles et commerciales - hors Faurecia		(2 199)	(19)	(474)	(171)	(1 200)	(390)
Faurecia		(545)	-	-	(55)	(467)	(23)
Total des emprunts obligataires et autres emprunts							
Stés industrielles et commerciales - hors Faurecia		(7 431)	(19)	(474)	(1 021)	(4 775)	(990)
Faurecia		(1 685)	-	-	(55)	(1 177)	(523)
Intérêts sur emprunts obligataires							
Stés industrielles et commerciales - hors Faurecia		(121)	(13)	(63)	(213)	(663)	(576)
Faurecia		(5)	(18)	(34)	(34)	(309)	(11)
Intérêts sur autres emprunts à long terme							
Stés industrielles et commerciales - hors Faurecia		(12)	(6)	(6)	(19)	(65)	(4)
Faurecia		-	-	-	-	-	-
Total des intérêts sur emprunts obligataires et autres emprunts							
Stés industrielles et commerciales - hors Faurecia		(133)	(19)	(69)	(232)	(728)	(580)
Faurecia		(5)	(18)	(34)	(34)	(309)	(11)
Autres financements à court terme		(1 114)	(1 114)	-	-	-	-
Emprunts sur locations financement		(333)	-	-	(105)	(110)	(141)
Fonds de participation des salariés		(6)	-	-	(2)	(4)	-
Instruments dérivés							
Instruments dérivés de taux							
• dont dérivés en couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
• dont dérivés en couverture de flux futurs	-	(13)	(2)	(3)	(4)	(4)	-
• dont *trading*[1]	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de change							
• dont dérivés en couverture de juste valeur	1	(6)	(6)	-	-	-	-
• dont dérivés en couverture de flux futurs	10	(12)	4	(3)	(9)	(52)	(3)
• dont *trading*[2]	51	(26)	18	(1)	(3)	-	-
Instruments dérivés matières							
• dont dérivés en couverture de flux futurs	6	(45)	(1)	(8)	(10)	(20)	-
TOTAL	**68**	**(10 809)**	**(1 157)**	**(592)**	**(1 475)**	**(7 179)**	**(2 248)**

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21 les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DES EMPRUNTS À LONG TERME (NOMINAL)

(en millions d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts Long terme hors Faurecia	(1 514)	(1 192)	(841)	(1 951)	(791)	(4 775)	(990)	(7 279)
Emprunts Long terme Faurecia	(55)	(101)	(513)	(549)	(14)	(1 177)	(523)	(1 755)
TOTAL DES EMPRUNTS LONG TERME DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	**(1 569)**	**(1 293)**	**(1 354)**	**(2 500)**	**(805)**	**(5 952)**	**(1 513)**	**(9 034)**

Covenants

Les emprunts portés par les sociétés industrielles et commerciales hors Faurecia ne comportent pas de clauses spécifiques d'exigibilité anticipée liées à des notations de crédit minimales. Dans certains cas, les emprunts des sociétés industrielles et commerciales comportent des clauses imposant à la société emprunteuse de donner aux organismes prêteurs certaines garanties classiques dans le secteur Automobile. Il s'agit notamment :

- de clauses de *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins certaines exceptions,
- de clauses de *material adverse changes* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques,
- de clauses de « pari passu » prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers,
- de clauses de « défauts croisés » qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts,
- d'obligations d'informations périodiques,
- de respect de la législation en vigueur,
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, les emprunts BEI sont conditionnés à la réalisation des projets qu'ils financent et impliquent, pour certains d'entre eux, le nantissement minimum d'actifs financiers.

Les emprunts convertibles (OCEANE) sont soumis à des clauses standards telles que le maintien de la cotation des actions Peugeot S.A.

Toutes les clauses sont respectées en 2012.

Le tirage de la ligne de crédit syndiqué est conditionné au respect d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres inférieur à 1.

Le crédit syndiqué de 1 150 millions d'euros mis en place en décembre 2011 par Faurecia contient des clauses restrictives en matière de dette maximale et de ratios financiers sur le groupe Faurecia. Ces ratios font l'objet d'une communication semestrielle. Au 31 décembre 2012, ces conditions étaient toutes respectées.

Les ratios sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nature du ratio		
Dette Nette*/EBITDA**	maximum	2,50
EBITDA**/intérêts nets	minimum	4,50

* *Endettement net consolidé.*

** *Résultat Opérationnel Courant de Faurecia, majoré des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.*

Les emprunts convertibles (OCEANE) sont soumis à des clauses standards telles que le maintien de la cotation des actions Faurecia.

Gestion du risque de liquidité des activités de financement

La stratégie de financement de Banque PSA Finance est définie sous l'impulsion des organes de gouvernance de Banque PSA Finance.

Banque PSA Finance s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conforme aux nouvelles exigences réglementaires, confortés par la qualité des actifs de la banque.

Son financement est assuré avec une large diversification des sources de liquidité, une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit, ainsi qu'une couverture complète des expositions aux risques de change et de taux.

Les refinancements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit détail. Au-delà des financements tirés, les lignes de crédit non tirées pour 6 309 millions d'euros sont conclues auprès de syndicats de banques de tout premier plan, réparties en cinq échéances jusqu'en 2015. Par ailleurs la banque dispose également de lignes de crédit bilatérales non tirées pour 417 millions d'euros ainsi que de réserves de liquidité de 1 066 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au total, le dispositif en place permet comme les années précédentes d'assurer en permanence plus de six mois de production à niveau d'activité constant.

Stratégie de financement mise en œuvre en 2012

Banque PSA Finance a renforcé son recours à la titrisation et au financement auprès de la BCE, à hauteur de respectivement 3 714 millions d'euros et 2 900 millions d'euros au 31 décembre 2012, compte tenu de la perte du rating A2/P2 intervenue fin juillet 2012 et des difficultés d'accès aux financements court-terme sur les marchés de capitaux.

Dans ce contexte, les accords décrits ci-après ont été obtenus.

Garantie de l'État pour 7 milliards d'euros

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'État sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance

afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'État vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'État en appelant la garantie. Une première convention de garantie correspondant à une tranche de 1 200 millions d'euros sera conclue une fois obtenue l'autorisation à titre temporaire de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'État au sauvetage. L'État français a notifié cette garantie à la Commission européenne le 7 janvier 2013. La loi prévoit qu'une convention sera signée entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance, qui décrira notamment les engagements pris par le Groupe vis-à-vis de l'État en contrepartie de cette garantie.

Une seconde convention de garantie correspondant cette fois-ci à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros sera ensuite conclue une fois obtenue l'autorisation définitive de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'État à la restructuration.

Renouvellement des lignes de financement bancaire

Banque PSA Finance a signé le 11 janvier 2013 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 4 100 millions d'euros, avec une maturité de 5 ans, à laquelle participent 18 banques de 8 pays différents.

Dans le cadre de la rationalisation et de l'extension de ses lignes de sécurité, Banque PSA Finance a signé le même jour la prolongation d'une ligne de crédit revolving de 1 200 millions d'euros, avec une maturité étendue à janvier 2016. Par ailleurs, Banque PSA Finance a exercé son option d'extension de la ligne de crédit syndiqué 2 000 millions d'euros, signée en décembre 2011 et à maturité décembre 2014, pour porter la maturité à décembre 2015 à hauteur de 1 800 millions d'euros, le solde restant à maturité décembre 2014.

Ces contrats signés font l'objet de clauses additionnelles d'exigibilité anticipée qui s'ajoutent aux covenants préexistants : l'interdiction de financer PSA au-delà de 500 millions d'euros, le respect d'un ratio de fonds propre « Common Equity Tier One » de 11 % minimum et la nécessité de conserver la garantie de l'État sur les émissions obligataires des trois prochaines années. Au cas où la garantie de l'État ne serait pas approuvée par les autorités compétentes de l'Union européenne avant le 31 août 2013, les lignes de financement bancaire devront faire l'objet d'une renégociation et au cas où aucun nouvel accord ne serait trouvé, les lignes seraient annulées et les tirages deviendraient amortissables jusqu'au début 2016.

Enfin, Banque PSA Finance a également obtenu des engagements de renouvellement de la majorité des lignes bancaires bilatérales.

Le renouvellement de ces lignes bancaires, associé aux actions de titrisation menées au deuxième semestre 2012 et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'État, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

Échéancier contractuel des activités de financement

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actifs et de passifs, ventilé par échéances contractuelles d'encaissement et de remboursement, conformément aux durées restant à courir retenues dans le calcul du ratio de liquidité consolidé de Banque PSA Finance. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances. Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Aux bornes de Banque PSA Finance *(en millions d'euros)*	31/12/2012	Non réparti	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	2-5 ans	> 5 ans
Actif							
Trésorerie	1 669	-	1 669	-	-	-	-
Titres de placement des sociétés de financement	867	1	844	7	15	-	-
Instruments dérivés (1)	329	329	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	108	108	-	-	-	-	-
Prêts et créances des activités de financement	23 146	608	5 973	2 265	3 641	10 284	375
TOTAL DES POSITIONS ACTIVES	**26 119**	**1 046**	**8 486**	**2 272**	**3 656**	**10 284**	**375**
Passif							
Instruments dérivés (1)	(116)	(116)	-	-	-	-	-
Dettes des activités de financement	(22 140)	-	(7 501)	(620)	(2 784)	(11 044)	(191)
TOTAL DES POSITIONS PASSIVES	**(22 256)**	**(116)**	**(7 501)**	**(620)**	**(2 784)**	**(11 044)**	**(191)**

(1) Les réciprocités avec les sociétés industrielles et commerciales sont essentiellement à court terme.

Covenants

Les contrats signés par Banque PSA Finance concernant les dettes, y compris les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie,
- de clauses de *material adverse changes* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières,
- de clauses de « pari passu » prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers,
- de clauses de « défauts croisés » qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts,
- d'obligations d'informations périodiques,
- de respect de la législation en vigueur,
- d'absence de changement de contrôle.

Pour BPF, quatre clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans de nombreux contrats : l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui

s'imposent à toute banque française. Et, à partir de 2013, la nécessité de conserver la possibilité d'une garantie de l'État sur les émissions obligataires jusqu'en 2015 et le respect d'un ratio de fonds propres Common Equity Tier One pour un minimum de 11 %.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2012.

B. RISQUE DE TAUX

Gestion du risque de taux des activités industrielles et commerciales

Les créances et dettes commerciales sont à court terme et leur valeur n'est pas affectée par le niveau des taux d'intérêts.

Les excédents et besoins de trésorerie des activités industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, sont pour l'essentiel centralisés auprès du GIE PSA Trésorerie qui place les excédents nets sur les marchés financiers. Ces placements sont indexés sur des taux variables.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Les emprunts contractés depuis 2009 ont été conservés à taux fixe afin de conserver le bénéfice des taux fixes historiquement bas. L'emprunt obligataire du GIE à échéance 2033 avait été initialement transformé en taux variables via des instruments de couverture qualifiés comme tels en IFRS. La couverture de ce dernier a été résiliée en novembre 2012, générant une soulte reçue par le GIE de 304 millions d'euros.

La part de l'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales, hors équipement automobile, à taux variable est passée à 11 %, calculé sur la base du nominal des emprunts.

Faurecia gère de façon autonome et centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie de Faurecia, sous la responsabilité de sa Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement. Les émissions obligataires et convertibles réalisées en 2012 sont à taux fixe, ce qui a augmenté la part de dette à taux fixe par rapport à l'année précédente. Toutefois, une partie significative de la dette (crédit syndiqué, emprunts à court terme, billets de trésorerie) étant à taux variable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du Groupe. Cette couverture se fait essentiellement au moyen de swaps de taux, principalement en euros. Ces couvertures mises en place permettent de couvrir contre une hausse des taux la majeure partie des intérêts d'emprunts à taux variable payables en 2013, en 2014 et, dans une moindre mesure, en 2015.

Depuis 2008, une partie des instruments dérivés de Faurecia sont qualifiés de couverture selon les règles définies par la norme IAS 39. Les autres instruments dérivés achetés par Faurecia, bien qu'ils correspondent économiquement à une couverture du risque de taux sur l'endettement financier, ne sont pas qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39.

La couverture de flux de trésorerie sur le risque de taux concerne exclusivement Faurecia.

La position nette de risque de taux pour les activités industrielles et commerciales est la suivante :

		31/12/2012			
(en millions d'euros)		Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
	Tx Fixe	1 074	100	177	1 351
Total actifs	Tx Variable	5 859	-	-	5 859
	Tx Fixe	(1 246)	(4 615)	(1 810)	(7 671)
Total passifs	Tx Variable	(2 618)	(1)	-	(2 619)
	TX FIXE	(172)	(4 515)	(1 633)	(6 320)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX VARIABLE	3 241	(1)	-	3 240
	Tx Fixe	(223)	(567)	(166)	(956)
Instruments financiers dérivés	Tx Variable	223	567	166	956
	TX FIXE	(395)	(5 082)	(1 799)	(7 276)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX VARIABLE	3 464	566	166	4 196

		31/12/2011			
(en millions d'euros)		Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
	Tx Fixe	1 645	30	168	1 843
Total actifs	Tx Variable	4 080	-	-	4 080
	Tx Fixe	(317)	(4 837)	(1 238)	(6 392)
Total passifs	Tx Variable	(3 026)	-	-	(3 026)
	TX FIXE	**1 328**	**(4 807)**	**(1 070)**	**(4 549)**
POSITION NETTE AVANT GESTION	**TX VARIABLE**	**1 054**	**-**	**-**	**1 054**
	Tx Fixe	(145)	-	834	689
Instruments financiers dérivés	Tx Variable	(689)	-	-	(689)
	TX FIXE	**1 183**	**(4 807)**	**(236)**	**(3 860)**
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**TX VARIABLE**	**365**	**-**	**-**	**365**

Gestion du risque de taux des activités de financement

Banque PSA Finance, qui consent aux clients de l'activité Automobile du Groupe des prêts à taux fixe, se refinance essentiellement avec des ressources indexées à taux révisable. La politique de Banque PSA Finance vise à neutraliser l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif.

La mise en œuvre de cette politique est suivie par le comité de refinancement de Banque PSA Finance et animée par la trésorerie centrale du Groupe. Des limites de risques accompagnent la stratégie volontariste de couverture du risque de taux des encours de crédit : une limite de 3 % d'encours non couverts par pays et par tranches semestrielles de maturité du portefeuille est permise afin de tenir compte de la difficulté à ajuster exactement les flux d'encours à couvrir avec des dérivés.

En ce qui concerne l'actif, la couverture des encours de crédits amortissables à taux fixes est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêt opérés sur le marché financier ; dans la pratique, les swaps sont effectués à la fin de chaque période décadaire. Les crédits aux réseaux de concessionnaires sont accordés par référence à des taux court terme et la trésorerie excédentaire est elle-même également investie en référence à ces mêmes taux.

En ce qui concerne le passif, tout nouvel emprunt sensible au risque de taux est également couvert par la mise en place de dérivés adaptés, ainsi les ressources financières de la banque sont elles aussi indexées sur une structure de taux révisables à trois mois.

Afin d'assurer un coût optimum de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle finale, Banque PSA Finance procède de manière occasionnelle à des couvertures optionnelles (options de taux d'intérêt). Compte tenu d'un contexte de taux bas sans consensus de hausse sur un horizon de un an, aucune couverture optionnelle n'a été engagée en 2012 pour Banque PSA Finance.

La position nette de risque de taux pour les sociétés de financement est la suivante :

		31/12/2012			
(en millions d'euros)		Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
	Tx Fixe	7 074	10 395	-	17 469
Total actifs	Tx Variable	8 236	-	-	8 236
	Tx Fixe	(2 181)	(5 561)	(178)	(7 920)
Total passifs	Tx Variable	(13 395)	(23)	-	(13 418)
	TX FIXE	**4 893**	**4 834**	**(178)**	**9 549**
POSITION NETTE AVANT GESTION	**TX VARIABLE**	**(5 159)**	**(23)**	**-**	**(5 182)**
	Tx Fixe	(3 732)	(462)	178	(4 016)
Instruments financiers dérivés	Tx Variable	4 375	23	-	4 398
	TX FIXE	**1 161**	**4 372**	**-**	**5 533**
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**TX VARIABLE**	**(784)**	**-**	**-**	**(784)**

		31/12/2011			
(en millions d'euros)		Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
	Tx Fixe	7 392	10 569	-	17 961
Total actifs	Tx Variable	8 434	-	-	8 434
	Tx Fixe	(2 095)	(6 203)	(178)	(8 476)
Total passifs	Tx Variable	(13 288)	(13)	-	(13 301)
	TX FIXE	5 297	4 366	(178)	9 485
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX VARIABLE	(4 854)	(13)	-	(4 867)
	Tx Fixe	(4 027)	579	178	(3 270)
Instruments financiers dérivés [1]	Tx Variable	3 994	-	-	3 994
	TX FIXE	1 270	4 945	-	6 215
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX VARIABLE	(860)	(13)	-	(873)

(1) Dont 5 swaps en position ouverte isolée pour un montant de 655 millions d'euros, et 5 swaps déclassés en trading pour un montant de 69 millions d'euros, sans impact significatif sur le compte de résultat.

Les tests de sensibilité mis en œuvre, en prenant pour hypothèse une hausse ou une baisse de 1 % du niveau moyen des taux montrent que l'effet positif ou négatif sur le résultat avant impôt est resté inférieur à 4 millions d'euros en 2012 (5 millions d'euros sur 2011).

C. RISQUE DE CONTREPARTIE ET RISQUE DE CRÉDIT

Risque de contrepartie des activités industrielles et commerciales

Pour la division Automobile, la solvabilité des clients fait l'objet d'une attention particulière. Les relations avec les réseaux de distribution des marques Peugeot et Citroën sont gérées dans le cadre des relations avec Banque PSA Finance décrite ci-dessous. Les paiements des autres clients font l'objet de mécanismes de sécurisation avec des contreparties de premier plan validées en comité de trésorerie.

Pour Faurecia, le risque de contrepartie porte essentiellement sur des grands constructeurs automobiles dont la solvabilité fait l'objet d'un suivi individualisé.

Les autres risques de contrepartie portent sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change, de taux ou de matières. Pour ces deux types d'opérations, ne sont retenus que des partenaires de premier plan validés en comité de trésorerie. Les risques sont encadrés par un dispositif de limites : leur montant et leur maturité sont plafonnés selon des critères intégrant notamment le résultat d'une analyse financière propre, la notation des agences et le montant des capitaux propres.

Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties validées, soit dans des OPCVM ou des dépôts. Les placements en titres de créances négociables portent essentiellement sur des titres émis par des établissements financiers de premier plan, et dans une moindre mesure par des entreprises non financières. Le choix des OPCVM est limité par des minima de rating et des maxima de maturité des sous-jacents, et le montant des placements est plafonné en fonction de l'encours sous gestion.

Les opérations de produits dérivés sont négociées dans des accords cadres de l'« International Swaps and Derivatives Association » (ISDA) ou de la Fédération Bancaire Française (FBF), et font, pour les contreparties les plus actives, l'objet de procédures d'appels de marge ajustés toutes les semaines.

Risque de crédit et de contrepartie des activités de financement

Le risque de crédit de Banque PSA Finance correspond au risque de perte sur une créance liée à un défaut de paiement d'un débiteur ou à un manquement de ce débiteur à ses autres obligations contractuelles. Banque PSA Finance est exposée au risque de crédit sur ses créances vis-à-vis des réseaux de distribution des marques Peugeot et Citroën, d'entreprises et de clients individuels. En cas de défaut, Banque PSA Finance a en général la possibilité de récupérer le véhicule financé pour le revendre comme véhicule d'occasion. La possibilité que la valeur de revente du véhicule d'occasion ne couvre pas le montant de la créance est pris en compte dans la détermination des pertes de valeurs comptabilisées (cf. Note 1.16.B)

Pour l'activité de financement des flottes et réseaux de distribution, les décisions de financements sont prises après examen approfondi du risque selon des règles de délégation précises soit, par des comités de crédit locaux soit par le comité de crédit Groupe. Le niveau des lignes de crédit dépend du bien financé, de la cotation du risque client, et enfin de l'appréciation générale du niveau de risque portée par le Comité de crédit appelé à statuer.

Le département Corporate de Banque PSA Finance assure le contrôle du risque de crédit de ces activités durant tout le cycle de vie du crédit. Il s'appuie sur des systèmes de notation des contreparties construits selon les standards de la réglementation de Bâle II, dont la performance est régulièrement mesurée, et qui participent à la détermination du niveau des engagements et de délégations de même que des règles précises de gestion et de contrôle. Leur efficacité repose sur la qualité des analyses de crédit et du suivi opérationnel réalisés tant par les structures locales qu'en central, ainsi que sur les dispositifs d'alerte permettant de détecter et traiter en temps opportun les situations de risque avéré.

Pour l'activité clientèle finale, la sélection de la clientèle s'opère à partir d'un outil décisionnel local mais développé, géré et contrôlé par une structure centrale dédiée, composée d'experts. Le système décisionnel est paramétré selon les caractéristiques propres à chacun des pays afin d'en optimiser l'efficacité. L'unité centrale de contrôle du risque de crédit s'assure régulièrement de la performance des outils ainsi mis en œuvre, et fonctionne en étroite collaboration avec les structures opérationnelles situées en France et à l'étranger,

lesquels procèdent à l'analyse régulière de la demande, de l'octroi et des incidents de paiement. Pour les filiales en partenariat, la sélection de la clientèle revient au partenaire qui utilise les outils décisionnels qu'il a développé. Toutefois les équipes de la structure centrale de Banque PSA Finance assure un suivi précis et constant du niveau de risque de la demande et de l'octroi ainsi que des caractéristiques des dossiers en impayés.

L'ensemble des sociétés de financement est animé par une structure centrale entièrement dédiée au recouvrement qui, par ailleurs, pilote les outils communs et en anime les résultats. En outre, la structure centrale assure le suivi de deux plateformes de recouvrement téléphoniques.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des encours sains avec impayés et non dépréciés des activités de financement :

ÉCHÉANCIER DES ENCOURS SAINS AVEC IMPAYÉS NON DÉPRÉCIÉS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Échéance ≤ 90 jours	319	358
Échéance comprise entre 90 jours et 180 jours	2	7
Échéance comprise entre 180 jours et 1 an	1	1
Échéance > 1 an	1	1
TOTAL	**323**	**367**

Les encours corporate, lorsqu'ils présentent des impayés supérieurs à 90 jours, voire 270 jours pour les collectivités territoriales, ne sont pas déclassés en créances douteuses lorsque les impayés résultent d'incidents ou de litiges non liés à des problèmes de solvabilité des débiteurs.

En matière de concentration des risques, Banque PSA Finance veille en permanence à maintenir dans des limites appropriées ses expositions les plus importantes au risque de crédit et se situe en deçà des seuils réglementaires. Hors groupe PSA Peugeot Citroën, les dix plus fortes expositions bancaires pondérées représentent 2 110 millions d'euros contre 1 609 millions en 2011.

Banque PSA Finance étant structurellement en position emprunteuse, les autres risques qu'elle porte sur des contreparties financières se limitent aux opérations de placement des fonds de la réserve de liquidité, aux autres excédents de trésorerie résiduelle, ainsi qu'à l'ensemble des dérivés (swaps et options) conclus dans le cadre des politiques de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

Les placements sont réalisés soit sous forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit dans des dépôts auprès de banques de premier plan, soit dans des OPCVM assortis de garanties bancaires couvrant le capital et les performances.

Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation. Cette analyse est utilisée pour fixer les plafonds de limites acceptables. À chacune des contreparties sont associées des limites par nature d'opération (placements et dérivés), en montant et durée maximale. Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement. Les produits dérivés sont traités systématiquement dans le cadre de conventions ISDA ou FBF et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives. Les dérivés sont conclus avec des contreparties de notation minimum A.

D. RISQUE DE CHANGE

Gestion du risque de change des activités industrielles et commerciales

Les sociétés industrielles et commerciales gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises, avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités monétaires. La gestion du risque de change de la division Automobile est centralisée pour l'essentiel au sein de PSA International S.A. (PSAI) sous la responsabilité de la Direction générale. Dans le cadre de sa gestion, PSAI ne souscrit que des produits standards régis par les conventions internationales de l'« International Swaps and Derivatives Association » (ISDA).

Cette gestion consiste à minimiser les écarts de change comptables pour la division Automobile, avec une couverture systématique dès l'enregistrement des factures libellées en devises.

La gestion du risque de change est basée sur un principe de facturation des entités de production aux entités de commercialisation dans la monnaie locale de ces dernières (sauf cas exceptionnel ou contrainte réglementaire). Ces facturations intersociétés font également l'objet de couvertures de change à terme. Sauf exception, les prêts intra-Groupe en devise des sociétés de la division Automobile font également l'objet de couverture.

Une nouvelle politique de change intègre la couverture des flux futurs pour la division Automobile. Elle consiste à couvrir les principales expositions nettes des devises G10. Des règles de gouvernance et un processus décisionnel strict encadre ces couvertures. Elles sont qualifiées de *cash flow hedge* au sens des normes comptables IAS 39. L'horizon maximum de ces couvertures est de 2 ans. Les ratios de couverture dépendent de la maturité.

Au 31 décembre 2012, la division Automobile détient des couvertures de flux futurs sur les devises suivantes : GBP, CHF, SEK et NOK.

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

Dans le cadre de son activité propre, PSAI effectue dans des limites strictes et contrôlées, des transactions hors couverture sur des produits de change. Ces opérations, qui sont les seules de cette nature réalisées par les sociétés du groupe PSA Peugeot Citroën ont des effets peu significatifs sur le résultat consolidé du Groupe.

La méthode utilisée pour détecter et gérer les risques de marché est celle de la *Value at Risk* (VAR) historique. Les données utilisées par la VAR historique sont les volatilités et les cours des différentes devises depuis début 2008. La VAR représente la perte potentielle maximale de notre portefeuille selon un niveau de confiance. Les niveaux de confiance mesurés sont de 95 % et de 99 %. Pour les deux niveaux de confiance, les résultats de la VAR historique sur le portefeuille existant au 31 décembre 2012 ont conclu à un impact non significatif sur le résultat du Groupe. Cette méthode suppose que la VAR future se comporte comme la VAR passée. Elle ne serait pas représentative de pertes dans le cas d'événements extrêmes.

Faurecia couvre de façon autonome et centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen principalement d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de

financement en devises. Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets et validés par la Direction. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de *cash flow hedge*, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS39. Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupe dans leur monnaie de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros, le risque de change est couvert au moyen de swaps.

Exposition nette au risque de change des activités industrielles et commerciales pour les devises sur lesquelles des positions sont ouvertes au 31 décembre

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

	31/12/2012								
(en millions d'euros)	GBP	JPY	USD	PLN	CHF	ARS	RUB	CZK	Autres
Total actifs	262	68	644	31	22	132	196	127	218
Total passifs	(161)	(124)	(2)	(18)	-	(4)	(298)	(145)	(77)
Transactions futures [1]	73	(8)	37	(55)	134	-	-	(27)	70
Exposition sur engagements de couverture de frais fixes	-	(509)	-	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**174**	**(573)**	**679**	**(42)**	**156**	**128**	**(102)**	**(45)**	**211**
Instruments financiers dérivés	(184)	224	(635)	21	(156)	(126)	99	23	(285)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**(10)**	**(349)**	**44**	**(21)**	**-**	**2**	**(3)**	**(22)**	**(74)**

(1) Ce poste comprend principalement l'exposition commerciale de Faurecia pour les six prochains mois.

	31/12/2011								
(en millions d'euros)	GBP	JPY	USD	PLN	CHF	ARS	RUB	CZK	Autres
Total actifs	242	81	417	50	34	173	312	195	209
Total passifs	(517)	(123)	(3)	(11)	(1)	(5)	(161)	(125)	(191)
Transactions futures [1]	(5)	-	146	(114)	-	-	-	(118)	(70)
Exposition sur engagements de couverture de frais fixes	-	(722)	-	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**(280)**	**(764)**	**560**	**(75)**	**33**	**168**	**151**	**(48)**	**(52)**
Instruments financiers dérivés	285	42	(533)	52	(27)	(167)	(277)	12	(17)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**5**	**(722)**	**27**	**(23)**	**6**	**1**	**(126)**	**(36)**	**(69)**

(1) Ce poste comprend principalement l'exposition commerciale de Faurecia pour les six prochains mois.

Dans l'hypothèse d'une variation de 5 % du cours de clôture de chacune des principales devises sur lesquelles les activités industrielles et commerciales ont une exposition au risque de change ouverte au 31 décembre 2012 (voir tableau ci-dessus), les incidences sur le résultat avant impôt et les incidences directes sur les capitaux propres seraient, respectivement, les suivantes :

(en millions d'euros)	PLN/EUR	CZK/EUR	JPY/EUR	USD/CAD	USD/EUR	USD/DZD	JPY/RUB	Autres
Hypothèses de variation du couple devises	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Impact sur le résultat avant impôt	1	1	-	4	-	8	3	5
Impact sur les capitaux propres	3	1	17	-	-	-	-	-

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères par rapport aux autres devises est la suivante :

	31/12/2012							
(en millions d'euros)	RUB/UAH	USD/CAD	USD/BRL	USD/ARS	USD/DZD	UAH/USD	RUB/USD	JPY/RUB
Total actifs	-	84	37	92	-	-	-	-
Total passifs	(2)	-	(52)	(87)	(162)	(12)	(2)	(63)
Transactions futures [1]	-	(19)	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**(2)**	**65**	**(15)**	**5**	**(162)**	**(12)**	**(2)**	**(63)**
Instruments financiers dérivés	-	(65)	15	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**(2)**	**-**	**-**	**5**	**(162)**	**(12)**	**(2)**	**(63)**

(1) Ce poste comprend principalement l'exposition commerciale de Faurecia pour les six prochains mois.

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	TRY/USD	USD/CAD	USD/MXN	USD/BRL	USD/ARS	USD/DZD
Total actifs	1	60	19	48	73	-
Total passifs	-	-	-	(13)	(109)	(62)
Transactions futures [1]	-	(25)	(71)	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**1**	**35**	**(52)**	**35**	**(36)**	**(62)**
Instruments financiers dérivés	-	(41)	42	(31)	32	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**1**	**(6)**	**(10)**	**4**	**(4)**	**(62)**

(1) Ce poste comprend principalement l'exposition commerciale de Faurecia pour les six prochains mois.

Gestion du risque de change des activités de financement

La politique suivie n'autorise pas de position de change opérationnelle. Entité par entité, les passifs sont adossés sur les actifs dans les mêmes devises en utilisant le cas échéant, des instruments financiers appropriés. Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme).

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

La position nette des activités de financement dans les principales devises étrangères est la suivante :

	31/12/2012								
(en millions d'euros)	GBP	JPY	HUF	PLN	CHF	RUB	CZK	USD	Autres
Total actifs	2 341	-	4	146	363	153	70	-	99
Total passifs	(1 087)	(44)	-	-	(188)	-	(54)	(947)	(60)
POSITION NETTE AVANT GESTION	**1 254**	**(44)**	**4**	**146**	**175**	**153**	**16**	**(947)**	**39**
Instruments financiers dérivés	(1 254)	44	(4)	(146)	(175)	(153)	(16)	947	(38)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1**

	31/12/2011							
(en millions d'euros)	GBP	JPY	PLN	CHF	RUB	CZK	USD	Autres
Total actifs	1 877	-	99	375	130	88	-	233
Total passifs	(504)	(100)	-	-	-	(77)	(966)	(134)
POSITION NETTE AVANT GESTION	**1 373**	**(100)**	**99**	**375**	**130**	**11**	**(966)**	**99**
Instruments financiers dérivés	(1 371)	100	(99)	(375)	(130)	(11)	966	(96)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3**

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat et les capitaux propres du Groupe ne seraient pas impactés de manière significative par une variation de devises sur les activités de financement.

E. RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES

Les risques matières encourus sont suivis pour la division Automobile conjointement par la direction des achats et PSA International S.A. (PSAI) en charge des couvertures des risques de change et matières, et de façon autonome pour Faurecia. Pour la division Automobile, ils font l'objet d'une revue trimestrielle dans le cadre d'un comité Métal présidé par le Directeur financier du Groupe. Le comité Métal suit les résultats des couvertures en place, fait le point sur chacune des matières premières cotées pouvant avoir un impact significatif sur le résultat opérationnel et arrête des niveaux cibles de couverture en volume et en prix, sur un horizon pouvant aller jusqu'à trois ans. La réalisation d'une opération de couverture de flux futurs est subordonnée à sa qualification à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Les coûts de production de la division Automobile et de Faurecia sont exposés aux variations de prix de certaines matières premières, soit par leurs achats directs, soit indirectement par l'impact de ces variations sur les coûts de leurs fournisseurs. Ces matières premières sont, soit des produits industriels négociés de gré à gré, tels que l'acier ou les matières plastiques, soit des produits cotés directement sur des marchés organisés, tels que l'aluminium, le cuivre, le plomb ou les métaux précieux, auquel cas les prix de transaction des matières ou des composants achetés sont fixés par référence directe aux cours cotés sur ces marchés.

Depuis 2009, le Groupe a couvert une partie du risque matières premières cotées de la division Automobile à l'aide d'instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés. Ces couvertures visent à minimiser les impacts de variation des prix des matières des opérations physiques d'achat pour les besoins de la production. En 2012, les volumes de couverture ont augmenté par rapport aux années antérieures avec des couvertures allant jusqu'au 1er semestre 2015.

Sur l'exercice 2012, les couvertures ont concerné l'aluminium, le cuivre, le plomb, le platine, le palladium, et le rhodium.

Pour la division Automobile, si les prix des métaux de base (Aluminium, Cuivre et Plomb) augmentaient (baissaient) de 28 % et les prix des métaux précieux (Platine, Palladium et Rhodium) augmentaient (baissaient) de 19 %, l'impact des instruments de couverture détenus à la clôture 2012 aurait été une hausse (baisse) de 133 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2012 (contre 139 millions d'euros à fin 2011). Les instruments de couvertures de risque matières étant qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens IAS 39, le résultat du Groupe n'aurait pas été différent en cas de variation des prix des matières couvertes.

Les hypothèses de variation des prix des matières premières ont été fixées en fonction des volatilités historiques et implicites moyennes constatées sur les marchés des matières couvertes sur l'exercice écoulé.

Dans la mesure où les contrats de ventes de Faurecia avec ses clients ne prévoient pas de clauses d'indexation sur le cours des matières premières, Faurecia réduit le risque d'évolution défavorable du prix des matières premières grâce à une politique commerciale permanente de négociation avec ses clients et une gestion stricte des stocks. Faurecia n'a pas recours à des instruments dérivés pour la couverture de ses achats de matières premières et énergétiques.

F. RISQUE ACTIONS

Le risque actions est le risque de prix lié à une variation défavorable du prix des titres de capital détenus.

Les hypothèses de variation sont fixées en fonction des volatilités historiques et implicites moyennes constatées sur le CAC 40 sur l'exercice écoulé.

	31/12/2012	
(en millions d'euros)	Actifs financiers classés en « actifs disponibles à la vente »	Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »
Position Bilan (Autres actifs financiers non courants)	171	92
Sensibilité au résultat	-	(18)
Sensibilité en capitaux propres	(34)	N/A
Hypothèse de variation défavorable	20 %	20 %

	31/12/2011	
(en millions d'euros)	Actifs financiers classés en « actifs disponibles à la vente »	Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »
Position Bilan (Autres actifs financiers non courants)	122	84
Sensibilité au résultat	-	(25)
Sensibilité en capitaux propres	(37)	N/A
Hypothèse de variation défavorable	30 %	30 %

37.2. INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Une description des différents types de couverture et leur comptabilisation sont décrites dans la Note 1.16.D (b).

A. INFORMATION SUR LES NOTIONNELS COUVERTS ET SUR LA VALEUR DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

	31/12/2012					
	Valeur au bilan			Échéances		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
• Contrats de change à terme	-	-	6	6	-	-
• Options de change	-	(3)	61	61	-	-
• Swaps de devises	1	(3)	756	756	-	-
Couverture de flux futurs :						
• Contrats de change à terme	10	(1)	283	283	-	-
• Cross-currency swaps	-	(11)	298	-	188	110
• Options de change	-	-	258	254	4	-
Trading [1]	51	(26)	7 019	6 988	31	-
Dont réciprocités	-	-				
Total risque de change	62	(44)	8 681	8 348	223	110
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de taux	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
• Options de taux	-	(13)	700	223	420	57
• Cross-currency swaps	-	-	-	-	-	-
Trading [2]	-	-	-	-	-	-
Dont réciprocités	-	-				
Total risque de taux	-	(13)	700	223	420	57
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
• Swaps	6	(45)	516	297	219	-
Total risque matières	6	(45)	516	297	219	-
TOTAL	**68**	**(102)**	**9 897**	**8 868**	**862**	**167**
dont :						
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	**1**	**(6)**	**823**	**823**	**-**	**-**
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	**16**	**(70)**	**2 055**	**1 057**	**831**	**167**

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21, les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

	31/12/2011					
	Valeur au bilan			Échéances		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
• Contrats de change à terme	-	(1)	37	37	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-
• Swaps de devises	2	(5)	678	678	-	-
Couverture de flux futurs :						
• Contrats de change à terme	2	(13)	334	334	-	-
Trading [1]	92	(105)	6 217	6 162	55	-
Dont réciprocités	*42*	-				
Total risque de change	96	(124)	7 266	7 211	55	-
Risque de Taux						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de taux	244	-	600	-	-	600
Couverture de flux futurs :						
• Options de taux	-	(6)	435	250	185	-
Trading [2]	-	(1)	252	213	39	-
Dont réciprocités	-	-				
Total risque de taux	244	(7)	1 287	463	224	600
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
• Swaps	2	(60)	451	306	145	-
• Options	-	-	-	-	-	-
Total risque matières	2	(60)	451	306	145	-
TOTAL	**342**	**(191)**	**9 004**	**7 980**	**424**	**600**
dont :						
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	**246**	**(6)**	**1 315**	**715**	**-**	**600**
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	**4**	**(79)**	**1 220**	**890**	**330**	**-**

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21 les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

B. INFORMATIONS SUR LES IMPACTS RÉSULTAT ET CAPITAUX PROPRES DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Impact des couvertures de flux futurs

(en millions d'euros)	2012	2011
Variation de part efficace en capitaux propres	(33)	(106)
Variation de part inefficace en résultat	3	-
Recyclage de part efficace en coût des biens et services vendus	(41)	23
Recyclage de part efficace en charges de financement	(8)	-

Impact des couvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	2012	2011
Réévaluation en résultat des emprunts couverts	(63)	(58)
Variation de part inefficace en résultat	2	-
Réévaluation en résultat des couvertures sur emprunts	63	58
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	**2**	**-**

Le résultat des couvertures sur emprunts présenté en Note 10 enregistre également le résultat des couvertures non traitées en comptabilité de couverture selon les règles définies par IAS 39.

37.3. INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les différents types de couverture et leur comptabilisation sont décrits dans la Note 1.16.D (b).

A. INFORMATION SUR LES NOTIONNELS COUVERTS ET SUR LA VALEUR DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour une lecture plus facile des états financiers, les notionnels de sens contraire ont été nettés. Une information est cependant donnée en bas de page.

	31/12/2012					
	Valeur au bilan			Échéances		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de devises	83	-	2 777	2 777	-	-
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de couverture des emprunts	8	-	255	100	155	-
• Swaps de couverture des EMTN/BMTN	214	(2)	7 633	2 048	5 407	178
• Swaps de couverture des obligations [1]	18	(18)	-	-	-	-
• Swaps de couverture des certificats de dépôt	-	-	17	17	-	-
• Swaps de couverture des autres dettes représentées par un titre	1	-	16	16	-	-
• Swaps de couverture de l'encours détail	2	(79)	11 894	5 871	6 023	-
• Produits à recevoir/(charges à payer) sur swaps de couverture	1	(15)	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
• Swaps de couverture	-	-	42	19	23	-
Trading	2	(2)	382	382	-	-
TOTAL	**329**	**(116)**	**23 016**	**11 230**	**11 608**	**178**
Dont réciprocités	*14*	*(6)*				
Total couvertures de juste valeur	327	(114)	22 592	10 829	11 585	178
Total couvertures de flux futurs	-	-	42	19	23	-

(1) Ce poste inclut des swaps de couverture fermés au niveau consolidé pour un montant de 3 714 millions d'euros.

	31/12/2011					
	Valeur au bilan			Échéances		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de devises	99	(36)	3 272	3 272	-	-
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de couverture des emprunts	15	-	592	337	255	-
• Swaps de couverture des EMTN/BMTN	175	(7)	7 666	1 540	5 948	178
• Swaps de couverture des obligations [1]	44	(44)	-	-	-	-
• Swaps de couverture des certificats de dépôt	-	-	147	147	-	-
• Swaps de couverture des autres dettes représentées par un titre	1	-	71	71	-	-
• Swaps de couverture de l'encours détail	7	(72)	11 759	6 122	5 637	-
• Produits à recevoir/(charges à payer) sur swaps de couverture	48	(22)	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
• Options de swaps	-	-	13	-	13	-
Trading	5	(5)	724	724	-	-
TOTAL	**394**	**(186)**	**24 244**	**12 213**	**11 853**	**178**
Dont réciprocités	*1*	*(42)*				
Total couvertures de juste valeur	389	(181)	23 507	11 489	11 840	178
Total couvertures de flux futurs	-	-	13	-	13	-

(1) Ce poste inclut des swaps de couverture fermés au niveau consolidé pour un montant de 3 162 millions d'euros.

B. INFORMATIONS SUR LES IMPACTS RÉSULTAT ET CAPITAUX PROPRES DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Impact des couvertures de flux futurs

(en millions d'euros)	2012	2011
Variation de part efficace en capitaux propres	-	12
Variation de part inefficace en résultat	-	(7)
Recyclage de part efficace en coût des biens et services vendus	7	9

Impact des couvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	2012	2011
Réévaluation en résultat des encours clientèle	12	(7)
Réévaluation en résultat des couvertures d'encours clientèle	(12)	8
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	**-**	**1**
Réévaluation en résultat des passifs financiers	(42)	(139)
Réévaluation en résultat des couvertures de passifs financiers	49	139
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	**7**	**-**

NOTE 38 ENGAGEMENTS DONNÉS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

Pour les opérations courantes, le Groupe est engagé à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Activités industrielles et commerciales		
• **Engagements donnés liés au financement (Note 38.1)**		
Avals, cautions et garanties donnés	201	168
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués	724	716
• **Engagements donnés liés aux activités opérationnelles (Note 38.2)**		
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs immobilisés	879	1 361
Commandes d'études et assimilés	34	71
Engagements de financement [1]	30	162
Engagements de réservation de capacités et assimilés	170	880
Engagements de location non résiliables	1 018	1 107
Engagements de retraite non comptabilisés au bilan	535	169
	3 591	4 634
Activités de financement		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 426	1 465
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle et d'établissement de crédit [2]	5 508	1 239
	6 934	2 704

(1) Ce poste comprend les 30 millions d'euros d'engagement de prêt donné à GEFCO dans le cadre de la cession et non tiré au 31/12/2012. Cet engagement est échu en date du 18 février 2013.

(2) Ce poste inclut principalement les créances données en garantie à :

– la Banque Centrale Européenne à hauteur de 5 146 millions d'euros pour un financement obtenu de 700 millions d'euros à moyen terme et de 2 200 millions d'euros à court terme,

– la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) à hauteur de 180 millions d'euros pour un financement obtenu de 105 millions d'euros,

– Mediobanca à hauteur de 132 millions d'euros pour un financement obtenu de 100 millions d'euros.

38.1. ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU FINANCEMENT

ACTIFS NANTIS, GAGÉS OU HYPOTHÉQUÉS

Ce poste inclut notamment les OAT nanties en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'échéancier des actifs nantis, gagés ou hypothéqués est présenté dans le tableau suivant :

ÉCHÉANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
2012	-	2
2013	101	97
2014	82	82
2015	2	2
2016	1	1
2017	1	-
2018	-	-
Années ultérieures	537	532
TOTAL ACTIFS NANTIS, GAGÉS OU HYPOTHÉQUÉS	724	716
Total du bilan	64 849	68 991
Pourcentage	1,1 %	1,0 %

38.2. ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

ENGAGEMENTS DE RÉSERVATION DE CAPACITÉS ET ASSIMILÉS

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts, le groupe PSA Peugeot Citroën bénéficie de coopérations mises en œuvre avec d'autres constructeurs et portant sur le développement et/ou la production en commun d'organes mécaniques ou de véhicules. Ces accords permettent le partage des dépenses projet, apportant des économies d'échelles bénéfiques en termes de compétitivité.

Au titre de ces accords, le Groupe a pris des engagements de financement d'investissements en recherche et développement et outillages spécifiques ainsi que des engagements d'achats de volumes minimum issus des productions concernées. En cas de non-enlèvement de ces volumes minimum contractuels, une quote-part des frais communs engagés par le partenaire au titre de la coopération restera à la charge du Groupe.

Le cas échéant, les conséquences défavorables de ces engagements sont traduites dans les comptes consolidés dès que la mise en jeu de telles clauses apparaît probable, sous forme de dépréciation d'actifs et, si nécessaire, de provisions pour charges.

Pour les contrats dont les productions sont réalisées par le partenaire du Groupe, les engagements de réservation de capacités et assimilés représentent les engagements pris sous déduction des provisions éventuellement constatées.

COMMANDES FERMES POUR L'ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste inclut principalement les commandes d'achat d'immobilisations. Il inclut également l'engagement du Groupe vis-à-vis des deux Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA - rang 1 et rang 2). Le Groupe s'est engagé à porter sa contribution au FMEA à hauteur d'une enveloppe globale de 204 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, le Groupe a déjà versé 124 millions d'euros dans ce fonds.

ENGAGEMENTS DE LOCATION NON RÉSILIABLES

ÉCHÉANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
2012	-	241
2013	187	176
2014	157	142
2015	132	113
2016	113	88
2017	88	-
2018	70	-
Années ultérieures	271	347
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOCATION NON RÉSILIABLES	1 018	1 107

Les contrats de locations simples sont contractés dans le cadre de l'activité courante du Groupe et consistent essentiellement en des locations de locaux commerciaux et de matériels de transports. Les termes de ces contrats reflètent les pratiques locales de chaque pays.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE NON COMPTABILISÉS AU BILAN

Les engagements de retraite non comptabilisés au bilan correspondent aux écarts actuariels (Note 29.1.E) en conformité avec la méthode du corridor (Note 1.21) et au coût des services passés.

38.3. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est engagé dans des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe considère, sur la base des informations disponibles à ce jour, qu'il est peu probable que ces litiges entraînent une sortie de ressources sans contrepartie.

38.4. ENGAGEMENTS LIÉS AU GROUPE GEFCO

La cession du groupe GEFCO par le groupe PSA Peugeot Citroën à JSC Russian Railways (RZD) est assortie de clauses de garantie de passifs en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2012, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces garanties données.

Dans le cadre des accords de prestations de logistique et de transport conclus entre le groupe PSA et le Groupe GEFCO, le Groupe a donné des garanties de bonne exécution des contrats logistiques et une clause d'exclusivité pour 5 ans. Au 31 décembre 2012, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces garanties données.

NOTE 39 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

39.1. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles PSA Peugeot Citroën exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (cf. Note 1.1.A). Ce sont en majorité des sociétés industrielles et commerciales qui ont pour objet de produire, soit des pièces et équipements destinés à la construction automobile, soit des véhicules complets, ou de fournir des prestations de transport et de logistique.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts à long terme	57	9
Prêts - part à moins d'un an	333	12
Créances d'exploitation	282	309
Dettes d'exploitation	(1 041)	(1 126)
Crédits à court terme	-	-

Les transactions de ventes et d'achats réalisées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2012	2011
Ventes	1 137	1 065
Achats	(3 473)	(4 144)

39.2. PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE GROUPE

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital de Peugeot S.A.

NOTE 40 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(en millions d'euros)	2012	2011
Montants des rémunérations allouées		
• aux organes de direction	6,6	6,6
• aux membres du Conseil de Surveillance	1,5	1,4
Total des rémunérations allouées	8,1	8,0
Charge résultant de l'évaluation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions (Note 1.22)	-	0,6
TOTAL	**8,1**	**8,6**

La direction du Groupe est assurée par le Directoire.

Les membres du Directoire, avec les autres membres de la direction générale, constituent le Comité de Direction Générale. Les membres de ce Comité constituent les organes de direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales. En 2012, le Directoire ne recevra pas de part variable.

Les actions gratuites de la société Peugeot S.A. attribuées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice 2010 ainsi que les options d'achat d'actions de cette même société attribuées aux membres des organes de direction lors des plans consentis antérieurement et qui sont toujours exerçables, sont présentées ci-dessous :

(en nombre d'options)	2012	2011
Options d'achat d'actions détenues à la clôture	395 460	372 000
Attributions 2010 (1) gratuites d'actions détenues à la clôture (Note 27.4)	-	65 000

(1) Compte tenu des engagements pris par le Groupe en application des dispositions réglementaires relatives aux conventions passées avec les entreprises bénéficiant du soutien exceptionnel de l'État, aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie en 2010 aux membres du Directoire.

Les membres des organes de direction du Groupe bénéficient du régime de retraite supplémentaire décrit en Note 29.1.A.

Par ailleurs, les membres des organes de direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire et des attributions gratuites d'actions évoqués ci-dessus, ni d'autres formes de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

NOTE 41 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 11 janvier 2013, Banque PSA Finance a signé une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 4 100 millions d'euros avec une maturité de 5 ans (cf. Note 37.1.A).

Notification de l'autorisation de la Commission Européenne sur la garantie de l'État pour le refinancement de Banque PSA Finance et convention avec l'État

La Commission européenne a autorisé à titre temporaire le 11/02/2013, la garantie décrite en Note 37.1 pour une première tranche de 1 200 millions d'euros. Dans ce cadre, une convention sera signée entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance. Elle précisera les engagements pris par le groupe PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de l'État et qui porteront notamment sur les points suivants :

- Peugeot S.A. s'engagera à constituer un comité de suivi de cinq membres, dont deux membres du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., le membre du Directoire de Peugeot S.A. en charge des finances et deux représentants de l'État, et dont la mission sera, entre autre, d'assurer une bonne coordination entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance dans la mise en œuvre de la garantie ;
- Peugeot S.A. s'engagera à ne pas procéder à des distributions de dividendes, de réserves, de primes ou de tout autre actif ou à des rachats d'actions ou réductions de capital de toute nature, sans accord préalable de l'État ;
- Peugeot S.A. s'engagera à ne pas consentir, et à faire en sorte que ses filiales ne consentent pas, des rémunérations variables, primes exceptionnelles, indemnités de départ (sans préjudice des indemnités devant être versées en vertu d'une disposition légale ou d'une décision de justice), options de souscription ou d'achat d'actions ou des actions gratuites ou tout autre titre donnant accès au capital, aux membres du Directoire de Peugeot S.A. sans l'accord préalable de l'État.

En vertu de cette même convention, Banque PSA Finance s'engagera à payer à l'État une commission, payable mensuellement, égale à 260 points de base calculée sur une base annuelle et sur les encours en principal et intérêts courus par les titres de créances bénéficiant de la garantie.

Le processus d'instruction par la Commission européenne est en cours en vue de l'obtention d'une décision définitive d'autorisation au titre des aides d'État à la restructuration.

NOTE 42 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers	
(en millions d'euros)	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
• Émetteur	0,3	0,2	0,4	0,3	-	-
• Filiales intégrées globalement	2,6	2,6	9,0	8,4	3,2	2,8
dont France	*1,4*	*1,4*	*2,7*	*2,7*	*1,0*	*0,8*
dont Étranger	*1,2*	*1,2*	*6,3*	*5,7*	*2,2*	*2,0*
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes						
• Émetteur	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1
dont France	*0,1*	-	*0,1*	0,1	-	*0,1*
dont Étranger	-	-	-	-	-	-
Sous-total	3,0	2,8	9,5	8,8	3,2	2,9
Dont Faurecia	-	-	4,8	4,3	3,2	2,9
Hors Faurecia	3,0	2,8	4,7	4,5	-	-
	100 %	*100 %*	*98 %*	*100 %*	*97 %*	*91 %*
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridiques, fiscales, sociales	-	-	0,2	-	0,1	0,1
Autres	-	-	-	-	-	0,2
Sous-total	-	-	0,2	-	0,1	0,3
Dont Faurecia	-	-	-	-	-	-
Hors Faurecia	-	-	0,2	-	0,1	0,3
			2 %		*3 %*	*9 %*
TOTAL	**3,0**	**2,8**	**9,7**	**8,8**	**3,3**	**3,2**
Dont Faurecia	-	-	4,8	4,3	3,2	2,9
Hors Faurecia	3,0	2,8	4,9	4,5	0,1	0,3

Les honoraires 2012 et 2011 sont présentés hors GEFCO, les montants 2011 ayant été retraités de 1,0 million d'euros dont 0,4 million d'euros sur Mazars, 0,5 million d'euros sur Ernst & Young, et 0,1 million d'euros sur PricewatershouseCoopers

Le groupe Faurecia dispose de ses propres auditeurs, qui sont PricewaterhouseCoopers et Ernst & Young.

NOTE 43 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
HOLDING ET AUTRES ACTIVITÉS			
Peugeot S.A.	France	I	100
Grande Armée Participations	France	I	100
PSA International S.A.	Suisse	I	100
G.I.E. PSA Trésorerie	France	I	100
Financière Pergolèse	France	I	100
D.J. 06	France	I	100
Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise - SARAL	Luxembourg	I	100
Peugeot Motocycles	France	I	100
Peugeot Motocycles Italia S.p.A.	Italie	I	100
Peugeot Motocycles Deutschland GmbH	Allemagne	I	100
Jinan Quigqi Peugeot Motorcycles	Chine	E	50
Émotion	France	I	100
GEFCO	France	E	25
AUTOMOBILE			
Process Conception Ingénierie S.A.	France	I	100
PCI do BRASIL Ltda	Brésil	I	100
Société de Construction d'Équipements de Mécanisations et de Machines - SCEMM	France	I	100
Peugeot Citroën Automobiles S.A.	France	I	100
Peugeot Citroën Sochaux S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Mulhouse S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Aulnay S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Rennes S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Poissy S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Mécanique du Nord-Ouest S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Mécanique du Grand Est S.N.C.	France	I	100
Société Mécanique Automobile de l'Est	France	I	100
Mécanique et Environnement	France	I	100
Société Européenne de Véhicules Légers du Nord - Sevelnord	France	I	100
Societa Europea Veicoli Leggeri - Sevel S.P.A.	Italie	E	50
SNC PC.PR	France	I	100
G.I.E. PSA Peugeot Citroën	France	I	100
Gisevel	France	I	100
Sevelind	France	I	100
Française de Mécanique	France	E	50
Société de Transmissions Automatiques	France	E	20
Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A.	Espagne	I	100
PSA Services Deutschland GmbH	Allemagne	I	100
PSA Services SRL	Italie	I	100
PCMA Holding	Pays-Bas	I	70
PCMA Automotiv RUS	Russie	I	70
Peugeot Citroën Automobiles UK	Royaume-Uni	I	100
Peugeot Citroën Automoveis	Portugal	I	99

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
TOYOTA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES Czech S.R.O.	République Tchèque	E	50
PCA Logistika CZ	République Tchèque	I	100
PCA Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	100
Psa Service Centre Europe	Slovaquie	I	100
Peugeot Citroën do Brasil Automoveis Ltda	Brésil	I	100
Peugeot Citroën Comercial Exportadora	Brésil	I	100
Peugeot Citroën Ukraine	Ukraine	I	100
Peugeot Citroën Argentina S.A.	Argentine	I	100
CISA	Argentine	I	100
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles CY Ltd	Chine	E	50
Wuhan Shelong Hongtai Automotive Ko Ltd	Chine	E	10
PCA (China) Automotive Drive Co	Chine	I	100
Peugeot Citroën Gestion International	Suisse	I	100
Automobiles Peugeot	France	I	100
Peugeot Motor Company PLC	Royaume-Uni	I	100
Société Commerciale Automobile	France	I	100
Société Industrielle Automobile de Champagne - Ardennes	France	I	100
Peugeot Moteur et Systèmes	France	I	100
Société Industrielle Automobile de Provence	France	I	100
Grands Garages du Limousin	France	I	100
Peugeot Saint-Denis Automobiles	France	I	100
Peugeot Neuilly Victor Hugo	France	I	100
Peugeot Media Production	France	I	100
Peugeot Belgique Luxembourg S.A.	Belgique	I	100
S.A. Peugeot Distribution Service N.V.	Belgique	I	100
Peugeot Nederland N.V.	Pays-Bas	I	100
Peugeot Deutschland GmbH	Allemagne	I	100
BMW Peugeot Citroën Électrification SAS	Allemagne	I	100
Peugeot Nordhessen GmbH	Allemagne	I	100
Peugeot Automobili Italia S.p.A.	Italie	I	100
Peugeot Milan	Italie	I	100
Peugeot Gianicolo S.p.A.	Italie	I	100
Robins & Day Ltd	Royaume-Uni	I	100
Boomcite Ltd	Royaume-Uni	I	100
Aston Line Motors Ltd	Royaume-Uni	I	100
Melvin Motors (Bishopbriggs) Ltd	Royaume-Uni	I	100
Warwick Wright Motors Chiswick Ltd	Royaume-Uni	I	100
Rootes Ltd	Royaume-Uni	I	100
Economydrive Cars	Royaume-Uni	I	100
Peugeot Espana S.A.	Espagne	I	100
Hispanomocion S.A.	Espagne	I	100
Peugeot Portugal Automoveis S.A.	Portugal	I	100
Peugeot Portugal Automoveis Distribucao	Portugal	I	100
Peugeot (Suisse) S.A.	Suisse	I	100
Lowen Garage AG	Suisse	I	97
Peugeot Austria GmbH	Autriche	I	100

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Peugeot Wien GmbH	Autriche	I	100
Peugeot Citroën RUS	Russie	I	100
Peugeot Polska S.p.z.o.o.	Pologne	I	100
Peugeot Ceska Republica s.r.o.	République Tchèque	I	100
Peugeot Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	100
Peugeot Bratislava	Slovaquie	I	100
Peugeot Hungaria Kft	Hongrie	I	100
Peugeot Slovenija d.o.o. P.Z.D.A.	Slovénie	I	100
Peugeot Hrvatska d.o.o.	Croatie	I	100
Peugeot Otomotiv Pazarlama AS - POPAS	Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Istambul	Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Ankara	Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Bursa	Turquie	I	100
Peugeot Algérie S.p.A.	Algérie	I	100
Stafim	Tunisie	E	34
Stafim - Gros	Tunisie	E	34
Peugeot Chile	Chili	I	97
Automotores Franco Chilena S.A.	Chili	I	100
Peugeot Mexico S.A.de CV	Mexique	I	100
Servicios Auto. Franco Mexicana	Mexique	I	100
Peugeot Citroën Japan KK Co Ltd	Japon	I	100
Peugeot Tokyo	Japon	I	100
Peugeot Motors South Africa Ltd	Afrique du Sud	I	100
Automobiles Citroën	France	I	100
Sabrie	France	I	100
Pse Automobile	France	I	100
Retail France	France	I	100
Épinettes	France	I	100
SCI La Souche	France	I	100
SCI Troene	France	I	100
Capsa	Chine	E	50
Technoboost	France	I	60
Société Commerciale Citroën	France	I	100
Citroën Champ de Mars	France	I	100
Citroën Dunkerque	France	I	100
Société Nouvelle Armand Escalier	France	I	100
Centrauto	France	I	100
Prince S.A.	France	I	100
Citroën Argenteuil	France	I	100
Citroën Orléans	France	I	100
Sté CLE Distribution Pièces de Rechange - SCPR	France	I	100
Citroën Belux S.A. - NV	Belgique	I	100
Citroën Nederland B.V.	Pays-Bas	I	100
Citroën Deutschland AG	Allemagne	I	100
Citroën Motors Irlande LTD	Irlande	I	100
Citroën Commerce GmbH	Allemagne	I	100

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Citroën Italia S.p.A.	Italie	I	100
Citroën U.K. Ltd	Royaume-Uni	I	100
Citroën Sverige AB	Suède	I	100
Citroën Danmark A/S	Danemark	I	100
Citroën Norge A/S	Norvège	I	100
Citroën (Suisse) S.A.	Suisse	I	100
Citroën Osterreich GmbH	Autriche	I	100
Automoveis Citroën S.A.	Portugal	I	100
Automoviles Citroën Espana	Espagne	I	100
Comercial Citroën S.A.	Espagne	I	97
Garaje Eloy Granollers S.A.	Espagne	I	99
Motor Talavera	Espagne	I	99
Rafael Ferriol S.A.	Espagne	I	99
Citroën Hungaria Kft	Hongrie	I	100
Citroën Polska S.p.z.o.o.	Pologne	I	100
Citroën Slovenija d.o.o.	Slovénie	I	100
Citroën - Hrvatska d.o.o.	Croatie	I	100
Citroën Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	100
Citroën Ceska Republica s.r.o.	République Tchèque	I	100
Citroën Romania Srl	Roumanie	I	100
Citroën do Brasil	Brésil	I	100
ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE			
Faurecia	France	I	57
Financière Faurecia	France	I	57
SFEA - Société Foncière pour l'Équipement Automobile	France	I	57
Faurecia Investments	France	I	57
Faurecia Services Groupe	France	I	57
Faurecia Exhaust International	France	I	57
Faurecia Netherlands Holding B.V.	Pays-Bas	I	57
United Parts Exhaust Systems AB	Suède	I	57
Société Internationale de Participations	Belgique	I	57
Faurecia Usa Holdings, Inc.	États-Unis	I	57
Faurecia (China) Holding Co. Ltd	Chine	I	57
Faurecia Informatique Tunisie	Tunisie	I	57
Faurecia Sièges d'automobile	France	I	57
Faurecia Industries	France	I	57
Faurecia Automotive Holdings	France	I	57
EAK - Composants Pour L'automobile (EAK SAS)	France	I	29
EAK - Composants Pour L'automobile (EAK SNC)	France	I	29
Trecia	France	I	57
Siebret	France	I	57
Siemar	France	I	57
Sienor	France	I	57
Sieto	France	I	57
Sotexo	France	I	57
Siedoubs	France	I	57

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Sielest	France	I	57
ECSA - Etudes et Construction de Sièges pour l'Automobile	France	I	57
Faurecia Intérieur Industrie	France	I	57
Faurecia Automotive Industrie	France	I	57
Automotive Sandouville	France	I	57
Faurecia ADP Holding	France	I	34
Faurecia Autositze GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Automotive GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Innenraum Systeme GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Industrie N.V.	Belgique	I	57
Faurecia Asientos Para Automovil España, S.A.	Espagne	I	57
Asientos de Castilla Leon, S.A.	Espagne	I	57
Asientos del Norte, S.A.	Espagne	I	57
Industrias Cousin Freres, S.L.	Espagne	I	29
Tecnoconfort	Espagne	E	29
Faurecia Automotive España, S.L.	Espagne	I	57
Faurecia Interior Systems España, S.A.	Espagne	I	57
Faurecia Interior Systems Salc España, S.L.	Espagne	I	57
Asientos de Galicia, S.L.	Espagne	I	57
Valencia Modulos de Puerta, S.L.	Espagne	I	57
Incalplas, S.L.	Espagne	I	57
Faurecia Ast Luxembourg S.A	Luxembourg	I	57
Faurecia Automotive Seating B.V.	Pays-Bas	I	57
Faurecia - Assentos de Automovel, Limitada	Portugal	I	57
Sasal	Portugal	I	57
Faurecia Sistemas de Interior de Portugal. Componentes para Automoveis S.A. (Ex Sai Portugal)	Portugal	I	57
EDA - Estofagem de Assentos, Lda	Portugal	I	57
Faurecia Automotive Seating Uk Limited	Royaume-Uni	I	57
Faurecia Midlands Limited	Royaume-Uni	I	57
Sai Automotive Fradley Ltd	Royaume-Uni	I	57
Sai Automotive Washington Limited	Royaume-Uni	I	57
Faurecia Interior Systems Sweden AB	Suède	I	57
Faurecia Automotive Polska Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Walbrzych Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Legnica Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Grojec R&D Center Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Gorzow Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Interior Systems Bohemia s.r.o.	Rép. Tchèque	I	57
Faurecia Components Pisek s.r.o.	Rép. Tchèque	I	57
Faurecia Seating Talmaciu S.R.L.	Roumanie	I	57
Euro Auto Plastic Systems S.R.L.	Roumanie	I	29
Faurecia Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	57
Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	I	57
Faurecia Azin Pars Company	Iran	I	29
Faurecia Interior Systems South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Faurecia Interior Systems Pretoria (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Société Tunisienne d'Équipements d'Automobile	Tunisie	I	57
Faurecia Automotive Seating Canada Ltd	Canada	I	57
Faurecia JV in Detroit	États-Unis	E	26
FNK North America	États-Unis	I	57
Faurecia Interior Systems Saline LLC	États-Unis	I	57
Faurecia Interiors Systems Holding	États-Unis	I	57
Faurecia Automotive Seating, LLC	États-Unis	I	57
Faurecia Interior Systems, Inc.	États-Unis	I	57
Faurecia Automotive Del Uruguay	Uruguay	I	57
Faurecia Argentina S.A.	Argentine	I	57
Faurecia Automotive Do Brasil Ltda	Brésil	I	57
Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico, S.A. de C.V. (ex Faurecia Duroplast Mexico, S.A. de C.V.)	Mexique	I	57
Servicios Corporativos de Personal Especializado, S.A. DE C.V.	Mexique	I	57
Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seat Co., Ltd (CFXAS)	Chine	I	34
Faurecia (Changchun) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia- Gsk (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	I	29
Faurecia (Wuxi) Seating Components Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Shanghai) Management Company, Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Guangzhou) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Nanjing) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Shenyang) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Wuhan) Automotive Components Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia NHK (Xiangyang) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	I	29
Ningbo	Chine	I	52
Cummings Beijing	Chine	I	57
Nanchang	Chine	I	29
Changchun Faurecia Xuang Interior Systems Company Limited	Chine	I	34
Faurecia Trim Korea Ltd	Corée du Sud	I	57
Faurecia Automotive Seating India Private Limited	Inde	I	57
Faurecia Japan K.K.	Japon	I	57
Faurecia Équipements Automobiles Maroc	Maroc	I	57
Ooo Faurecia Adp	Russie	I	34
Ooo Faurecia Automotive Development	Russie	I	57
Faurecia Shin Sung Co. Ltd	Corée du Sud	I	57
Changchun Xuyang Faurecia Acoustics & Soft Trim Co.Ltd	France	E	23
Faurecia Automotives Composites	France	I	57
Hambach Automotive Exteriors Sas	France	I	57
Faurecia Intérieur Mornac	France	I	57
Faurecia Intérieur Saint Quentin	France	I	57
Faurecia Systèmes d'Echappement	France	I	57
Faurecia Bloc Avant	France	I	57
Amminex Emissions Systems APS	France	E	24
Faurecia-Metalloprodukcia Holding	France	I	34
Faurecia Abgastechnik GmbH	Allemagne	I	57

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Faurecia Kunststoffe Automobilsysteme GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Angell-Demmel GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Germany GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Novaferra GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Finnentrop GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Exteriors GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Sistemas de Escape España, S.A.	Espagne	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Pampelona, S.L.	Espagne	I	57
Faurecia Automotive Exteriors Espana, S.A. (Ex Plastal Spain S.A.)	Espagne	I	57
Faurecia - Sistemas de Escape Portugal, LDA	Portugal	I	57
Faurecia Exhaust Systems AB	Suède	I	57
Faurecia Magyarorszag Kipufogo-rendszer Kft	Hongrie	I	57
Faurecia Exhaust Systems S.R.O.	Rép. Tchèque	I	57
Faurecia Automotive Czech Republic, s.r.o.	Rép. Tchèque	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Mlada Boleslav, s.r.o	Rép. Tchèque	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, UK Limited	Royaume-Uni	I	57
Faurecia Exhaust Systems South Africa Ltd	Afrique du Sud	I	57
Emission Control Technologies Holdings S.A. (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Emission Control Technologies S.A. (Ga-Rankuwa) (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Emission Control Technologies S.A. (Capetown) (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Faurecia Exhaust Systems, Inc.	États-Unis	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, USA, LLC	États-Unis	I	57
Faurecia Sistemas de Escape Argentina S.A.	Argentine	I	57
Faurecia Sistemas de Escapamento Do Brasil Ltda	Brésil	I	57
Faurecia Exhaust Mexicana, S.A. de C.V.	Mexique	I	57
Exhaust Services Mexicana, S.A. de C.V.	Mexique	I	57
ET Mexico Holdings I, S. de R.L.de C.V.	Mexique	I	57
ET Mexico Holdings II, S. de R.L.de C.V.	Mexique	I	57
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai, Co. Ltd (ex SHEESC)	Chine	I	29
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co., Ltd	Chine	I	29
Faurecia Exhaust Systems Changchun Co., Ltd	Chine	I	29
Faurecia Emissions Control Technologies Development (Shanghai) Company Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Qingdao) Exhaust Systems Co, Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Wuhu) Exhaust Systems Co, Ltd	Chine	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies Canada Ltd	Canada	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies India	Inde	I	57
Faurecia Technology Center India Pvt Ltd	Inde	I	57
Faurecia Interiors Louisville, LLC	États-Unis	I	57
Chongqing Guangneng Faurecia Interior Syst	Chine	I	29
Faurecia Madison Automotive Seating Inc	États-Unis	I	57
Xiangtan Faurecia. Limin Interior & Exterior Systems	Chine	E	29
Zeijiang Faurecia. Limin Interior & Exterior Systems	Chine	E	29
Chengdu Faurecia. Limin Interior & Exterior Systems	Chine	I	29
Faurecia Automotive Systems Korea Ltd	Corée du Sud	I	57
Lanzhou Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Co.	Chine	E	29
Changchun Huaxiang F.A. PLASTIC	Chine	E	29

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Jinan Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Co.	Chine	E	29
Faurecia Emissions Control Technologies, (Shanghai) Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, (Chongqing) Co., Ltd	Chine	I	41
Faurecia Emissions Control Technologies, (Yantai) Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Chengdu	Chine	I	57
Faurecia Emissions Control Systems Korea (ex DAEKI)	Corée du Sud	I	57
Faurecia JIT and Sequencing Korea	Corée du Sud	I	57
Faurecia Interior Systems Thailand Co., Ltd.	Thaïlande	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Thailand Co., Ltd	Thaïlande	I	57
ET (Barbados) Holdings SRL	Barbades	I	57
EMCON Technologies Canada ULC	Canada	I	57
EMCON Technologies Kft	Hongrie	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, India Private Limited	Inde	I	42
Faurecia Emissions Control Technologies, Italy SRL	Italie	I	57
ET Dutch Holdings Cooperatie U.A.	Pays-Bas	I	57
ET Dutch Holding BV	Pays-Bas	I	57
ET Dutch Holding II BV	Pays-Bas	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Netherlands B.V.	Pays-Bas	I	57
OOO Faurecia Metalloprodukcia Exhaust Systems	Russie	I	34
Componentes de Vehiculos de Galicia, S.A.	Espagne	E	29
Copo Iberica, S.A.	Espagne	E	29
Vanpro Assentos Limitada	Portugal	E	29
Teknik Malzeme Ticaret Ve Sanayi A.S.	Turquie	E	29
Orcia Otomotiv Yan Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	E	29
Kwang Jin Faurecia Co. Limited	Corée du Sud	E	29
Faurecia Howa Interior's	Japon	I	29
Faurecia-NHK Co., Ltd	Japon	E	29
Sas Automotive France	France	E	29
Cockpit Automotive Systems Douai SNC	France	E	29
SAS Autosystemtechnik Verwaltungs GmbH	Allemagne	E	29
SAS Autosystemtechnik GmbH und Co. KG	Allemagne	E	29
SAS Automotive N.V.	Belgique	E	29
SAS Autosystemstechnick, S.A.	Espagne	E	29
SAS Autosystemtechnik de Portugal, Unipessoal, Lda.	Portugal	E	29
SAS Automotive Limited	Royaume-Uni	E	29
SAS Autosystemtechnik s.r.o.	Rép. Tchèque	E	29
SAS Automotive s.r.o	Slovaquie	E	29
SAS Automotive RSA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	E	29
SAS Automotive Do Brasil Ltda	Brésil	E	29
SAS Automotive Systems S.A. de C.V.	Mexique	E	29
SAS Automotive Systems & Services, S.A. DE C.V.	Mexique	E	29
SAS Automotive USA, inc.	États-Unis	E	29
SAS Automotriz Argentina S.A. (dormant company)	Argentine	E	29
AD Tech Co Ltd	Corée du Sud	E	29
Faurecia (Yancheng) Automotive Systems Co Ltd	Chine	I	57
Faurecia Exteriors Argentina	Argentine	I	57

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
SAS Autosystemtechnik Zwickau GmbH & Co. KG, Zwickau	Allemagne	E	29
SAS (Wuhu) Automotive Systems Co. Ltd, Wuhu City, China	Chine	E	29
SAS Otosistem Teknik Ticaret ve Limited Şirketi	Turquie	E	29
FINANCEMENT ET ASSURANCES			
Banque PSA Finance	France	I	100
PSA Assurances SAS	France	I	100
Société Financière de Banque - SOFIB	France	I	100
SOFIRA - Société de Financement Des Réseaux Automobiles	France	I	100
Société Nouvelle de Développement Automobile - SNDA	France	I	100
BPF - FCT Auto ABS - Compartiment 2012-7	France	I	100
BPF - FCT Auto ABS - Compartiment 2012-5	Espagne	I	100
Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR	France	I	100
Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV	France	I	100
PSA Finance BELUX	Belgique	I	100
PSA Finance SCS	Luxembourg	I	100
PSA Finance Nederland B.V.	Pays-Bas	I	100
PSA Financial Holding B.V.	Pays-Bas	I	100
Peugeot Finance International N.V.	Pays-Bas	I	100
FCC Auto ABS - Compartiment 2012-02	France	I	100
FCC Auto ABS - Compartiment 2012-01	France	I	100
FCC Auto ABS - Compartiment 2007.01	France	I	100
FCC Auto ABS - Compartiment 2011.01	France	I	100
FCT Auto ABS - Compartiment 2010-1	France	I	100
BPF - Auto ABS UK Loans PLC - Compartiment 2012-5	Royaume-Uni	I	100
FCT Auto ABS German loans - Compartiment 2011-2	Allemagne	I	100
PSA Factor Italia S.p.A.	Italie	I	100
PSA Renting Italia S.p.A.	Italie	I	100
BPF - Auto ABS SRL - Compartiment 2007-2	Italie	I	100
PSA Wholesale Ltd	Royaume-Uni	I	100
Vernon Wholesale Investments Co Ltd	Royaume-Uni	I	100
PSA Finance Suisse S.A.	Suisse	I	100
PSA Gestao Comercio e Aluger de Veiculos	Portugal	I	100
PSA Finance Polska	Pologne	I	100
PSA Finance Hungaria Rt	Hongrie	I	100
PSA Finance Ceska Republika s.r.o.	République Tchèque	I	100
PSA Finance Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	100
BPF Financiranje D.o.o.	Slovénie	I	50
PSA Services Ltd	Malte	I	100
PSA Life Insurance Ltd	Malte	I	100
Psa Insurance Ltd	Malte	I	100
BPF Algerie	Algérie	I	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	Turquie	I	100
BANCO PSA Finance Brasil S.A.	Brésil	I	100
PSA Finance Arrendamiento Comercial	Brésil	I	100
PSA Finance Argentina S.A.	Argentine	I	50
BPF Mexico S.A. de CV	Mexique	I	100

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
PSA Financial Doo	Croatie	I	100
BANK PSA Finance RUS	Russie	I	100
Fonds d'Investissement en Droits de Creances	Brésil	i	100
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company	Chine	E	50
Dont 12,5 % via Dongfeng Peugeot Citroën Automobile			

20.4. ÉTATS FINANCIERS DE PEUGEOT S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2012

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

POUR L'EXERCICE 2011

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 402, les comptes annuels figurent aux pages 336 à 365 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 334 et 335 du document de référence de l'exercice 2011 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 5 mars 2012, sous le numéro de dépôt D. 12-0128.

POUR L'EXERCICE 2010

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 370, les comptes annuels figurent aux pages 315 à 341 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 311 et 312 du document de référence de l'exercice 2010 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 22 avril 2011, sous le numéro de dépôt D. 11-0353.

20.4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Peugeot S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- la note 5.B.1 « Division Automobile » relative au test de valeur des actifs de la division Automobile qui a conduit à comptabiliser une dépréciation des titres de M€ 3 028 ;
- la note 16 « Provision pour économie d'impôt à reverser » relative à la reprise de provision pour impôt à reverser pour un montant de M€ 1 256.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société détermine à chaque clôture la valeur d'inventaire de ses « Participations » et « Autres titres immobilisés » selon les méthodes décrites dans les notes 1C et 1D de l'annexe et constate des dépréciations lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, comme précisé dans les notes 5 et 7 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses et des estimations retenues pour leur mise en œuvre ;
- en application des modalités décrites dans la note 16 « Provision pour économie d'impôt à reverser », le bilan enregistrait une provision ayant pour origine les économies d'impôt provenant de l'utilisation par votre société de déficits fiscaux de ses filiales intégrées fiscalement. Aucun supplément d'impôt à verser à l'Etat n'étant anticipé dans un avenir proche, cette provision a été intégralement reprise pour M€ 1 256. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné les prévisions fiscales du Groupe, les échéanciers d'utilisation par les filiales de ces déficits fiscaux et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues pour cette reprise de provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 18 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars		**Ernst & Young et Autres**	
Loïc Wallaert	Jean-Louis Simon	Christian Mouillon	Marc Stoessel

20.4.2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ET LE BILAN DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT S.A.

La société Peugeot S.A., société mère du groupe PSA Peugeot Citroën, n'exerce pas d'activité industrielle ou commerciale. Elle assure, pour les sociétés du Groupe, des fonctions d'état-major et de contrôle et elle fournit des services pour l'ensemble desquels elle est rémunérée par une redevance forfaitaire.

Ses actifs sont principalement constitués :

- des titres représentant ses participations dans des filiales directes ;
- de prêts consentis au GIE PSA Trésorerie, ceci permettant de mettre à disposition des filiales de la division Automobile les emprunts initialement consentis sur la tête de Peugeot S.A. ;
- des titres d'autodétention classés soit en titres immobilisés soit en valeurs mobilières de placement suivant leurs destinations.

Peugeot S.A. est également la société pivot pour l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe contrôlées à plus de 95 %.

RÉSULTATS

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation, qui comprennent essentiellement les redevances perçues des principales filiales et les revenus du patrimoine immobilier, se sont élevés à 109 millions d'euros en 2012, contre 93 millions d'euros en 2011.

Les redevances, calculées comme un pourcentage du chiffre d'affaires des divisions opérationnelles du Groupe, sont destinées à couvrir les charges d'exploitation supportées par la société dans ses fonctions d'état-major et s'élèvent à 97 millions d'euros contre 81 millions d'euros en 2011. Cette redevance est facturée aux filiales directes de Peugeot S.A. sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la division concernée.

Les charges d'exploitation correspondant principalement aux coûts salariaux et aux autres achats et charges externes, ont représenté 124 millions d'euros en 2012, contre 92 millions en 2011.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en solde négatif de 15 millions d'euros à comparer à un solde positif de 1 million d'euros en 2011.

RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers sont essentiellement constitués des revenus des titres de participation.

Les produits des participations ont représenté 1 442 millions d'euros, contre 692 millions d'euros en 2011. Ils comprennent principalement les dividendes des filiales de Peugeot S.A.

Le montant des « autres intérêts et produits assimilés » s'élève à 12 millions d'euros, contre 38 millions d'euros en 2011 du fait de la baisse de la rémunération des placements financiers. Les reprises financières sur provisions et transfert de charge s'élèvent à 157 millions d'euros, contre 33 millions d'euros en 2011.

Les dotations financières aux amortissements et provisions sont égales à 3 271 millions d'euros, contre 312 millions d'euros en 2011. Elles sont composées principalement de dotations sur dépréciation de titres, dont le détail est expliqué en Note 5.B de l'annexe des comptes annuels.

Les intérêts financiers et charges assimilées, s'élèvent à 272 millions d'euros, contre 252 millions d'euros en 2011.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est négatif de 1 933 millions d'euros, contre un résultat positif de 198 millions d'euros en 2011.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel (cf. Note 23) d'un montant de 725 millions d'euros en 2012 est essentiellement composé de la plus-value nette comptabilisée de 776 millions d'euros comptabilisée à l'occasion de la cession de 75 % des titres de GEFCO S.A., et des moins-values réalisées sur la cession d'actions propres pour - 27 millions d'euros, et de droits préférentiels de souscription pour - 35 millions d'euros (cf. Note 14).

RÉSULTAT NET

Compte tenu d'un produit net d'impôt sur les résultats de 1 284 millions d'euros, déterminé conformément aux règles de l'intégration fiscale de Peugeot S.A. et de ses filiales contrôlées à plus de 95 %, le résultat net de la société s'établit en un bénéfice de 61 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 444 millions d'euros en 2011.

BILAN

ACTIF

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations constituent la majeure partie des actifs immobilisés.

Le montant brut des titres de participation au 31 décembre 2012 est égal à 12 786 millions d'euros contre 8 911 millions d'euros en 2011. Les dépréciations relatives aux titres de participation s'élèvent à 3 780 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 686 millions d'euros en 2011. Ces mouvements sont décrits dans la Note 5.B de l'annexe des comptes annuels.

Le montant net des titres de participation au 31 décembre 2012 s'élève ainsi à 9 007 millions d'euros, contre 8 225 millions d'euros en 2011.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 4 856 millions d'euros en valeur nette, contre 3 902 millions d'euros fin 2011. (cf. Note 6).

L'actif circulant est principalement composé des Placements de trésorerie (386 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre

1 287 millions d'euros en 2011) commentés en Note 12 de l'annexe des comptes annuels ainsi que des valeurs mobilières de placement (162 millions d'euros de valeur nette au 31 décembre 2012) détaillées en Note 10 de l'annexe des comptes annuels et incluant les actions propres détenues. Les 12 788 628 actions propres en portefeuille au 31 décembre 2012 comprennent 4 371 970 titres réservés aux plans d'options d'achat, 8 064 858 à la couverture de l'émission obligataire convertible du 23 juin 2009 (OCEANE), 300 000 à la mise en place d'un futur contrat de liquidité et 51 800 titres en surnombre à affecter.

PASSIF

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2012 s'établissent à 9 719 millions d'euros, contre à 8 692 millions d'euros au 31 décembre 2011. Compte tenu des résultats du Groupe en 2012, et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012.

Durant l'exercice 2012, la société Peugeot S.A. n'a procédé à aucun rachat d'actions propres. Aucun plan d'achat d'actions n'a été octroyé au cours de l'exercice 2012, et aucune option n'a été levée (cf. Note 11.C). En outre, aucun plan d'attribution d'actions n'a été ouvert au cours de l'exercice 2012 (cf. Note 11.B). Les provisions pour risques et charges s'établissent à 146 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 320 millions d'euros en 2011. Elles sont détaillées en Note 13 de l'annexe des comptes annuels. La variation des provisions s'expliquent essentiellement par la reprise de la totalité de la provision pour économie d'impôt comme précisé en Note 16 de l'annexe des comptes annuels.

Les emprunts et dettes assimilés s'établissent à 4 566 millions d'euros, contre 3 905 millions d'euros en 2011. Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente de ses liquidités. Le 11 avril 2012, Peugeot S.A. a émis d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance juillet 2017 assorti d'un coupon de 5,625 %. (cf. Note 17).

Parmi les 83 millions d'euros de dettes sur immobilisations et comptes rattachés, 78 millions d'euros correspondent à la partie non appelée de l'engagement pris dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (cf. Note 18).

Compte tenu du fait que Peugeot S.A. est une holding, le compte fournisseurs est non significatif. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 36 millions d'euros.

Peugeot S.A. règle ses fournisseurs à 30 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la loi de modernisation de l'économie.

DÉCOMPOSITION PAR ÉCHÉANCES DES DETTES ENVERS LES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2012, les dettes envers les fournisseurs s'élèvent à 36 millions d'euros, rapprochées comme suit des montants figurant dans les états financiers :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif : 36 millions d'euros ;
- moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique : 35 millions d'euros ;

soit : 1 million d'euros.

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après :

	Échu		0 à 30 jours		30 à 60 jours		> à 60 jours *		Total	
(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Factures fournisseurs										
Hors Groupe	107	12	1		3	110	3	121	114	242
Groupe	769	129				746			769	875
TOTAL PEUGEOT S.A.	**876**	**141**	**1**		**3**	**856**	**3**	**121**	**883**	**1 117**

** Accord spécifique de règlement.*

Pour toute information relative aux événements postérieurs à la clôture, il convient de se reporter à la Note 31 figurant des États financiers de Peugeot S.A.

20.4.3. COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Produits d'exploitation	109,3	92,9
Charges d'exploitation	(124,3)	(92,1)
Résultat d'exploitation (Note 21)	(15,0)	0,8
Produits financiers de participations	1 442,0	691,8
Autres intérêts et produits assimilés	11,8	37,5
Reprises sur provisions et transferts de charges	156,5	32,6
Produits financiers	**1 610,3**	**761,9**
Dotations financières aux amortissements et provisions	(3 271,2)	(311,8)
Intérêts et charges assimilés	(271,8)	(252,2)
Charges financières	**(3 543,0)**	**(564,0)**
Résultat financier	(1 932,7)	197,9
Résultat courant avant impôts	(1 947,7)	198,7
Sur opérations de gestion	11,8	0,2
Sur opérations en capital	853,8	245,0
Reprises sur provision et dépréciations et transfert de charges	2,0	5,0
Produits exceptionnels	**867,6**	**250,2**
Sur opérations de gestion	-	(40,2)
Sur opérations en capital	(141,5)	(8,5)
Dotations aux provisions et dépréciations et transfert de charges	(1,3)	(0,6)
Charges exceptionnelles	**(142,8)**	**(49,3)**
Résultat exceptionnel (Note 23)	724,8	200,9
Intéressement des salariés	-	(0,5)
Impôts sur les sociétés (Note 24)	1 284,1	45,0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**61,2**	**444,1**

20.4.4. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net de l'exercice	**61,2**	**444,1**
Variations nettes des provisions (Note 13)	1 927,8	497,5
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(713,5)	(239,1)
Marge brute d'autofinancement	**1 275,5**	**702,5**
Variation du besoin en fonds de roulement	149,4	130,1
Flux financiers liés à l'exploitation	1 424,9	832,6
(Acquisitions) / cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	270,9
Cessions de titres de participation	800,0	-
Acquisitions de titres de participation (Note 5)	(3 899,8)	(2 323,0)
Flux financiers liés aux investissements	(3 099,8)	(2 052,1)
Dividendes versés	-	(249,6)
Augmentation de capital	977,6	-
(Acquisitions) / cessions d'actions propres (Note 7)	86,4	(202,8)
Augmentation / (diminution) des autres dettes long terme (Note 17)	600,0	(1 000,0)
(Augmentation) / diminution des prêts et créances long terme (Note 6)	(950,2)	1 142,0
Variation autres actifs et passifs financiers	31,2	(60,2)
Flux des opérations financières	745,0	(370,6)
Variation de la trésorerie	(929,9)	(1 590,1)
Trésorerie au début de l'exercice	1 287,2	2 877,3
Trésorerie en fin d'exercice	**357,3**	**1 287,2**
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie (Note 12)	385,6	1 286,4
Banques débitrices	-	-
Banques créditrices	(28,3)	0,8
TOTAL	**357,3**	**1 287,2**

20.4.5. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF

	31/12/2012			31/12/2011
(en millions d'euros)	Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	**0,1**		**0,1**	**0,1**
Immobilisations corporelles (Note 4)	**3,2**	**(3,2)**	**-**	
Immobilisations financières				
Participations (Note 5)	12 786,4	(3 779,7)	9 006,7	8 225,4
Créances rattachées à des participations (Note 6)	4 856,1	-	4 856,1	3 901,9
Autres titres immobilisés (Note 7)	375,2	(180,7)	194,5	332,3
Prêts et autres immobilisations financières (Note 8)	32,8	(1,1)	31,7	1,5
	18 050,5	**(3 961,5)**	**14 089,0**	**12 461,1**
Total actif immobilisé (Note 3)	18 053,8	(3 964,7)	14 089,1	12 461,2
Actif circulant				
Créances clients	-	-	-	10,9
Autres créances, avances et acomptes versés (Note 9)	158,1	-	158,1	252,4
Valeurs mobilières de placement (Note 10)	305,4	(143,5)	161,9	227,9
Placements de trésorerie (Note 12)	385,6	-	385,6	1 287,0
Banques, caisses et comptes rattachés	-	-	-	0,2
Total actif circulant	849,1	(143,5)	705,6	1 778,4
Charges constatées d'avance	0,7	-	0,7	1,4
Primes de remboursement des emprunts (Note 17)	20,2	(9,6)	10,6	11,6
TOTAL DE L'ACTIF	**18 923,8**	**(4 117,8)**	**14 806,0**	**14 252,6**

PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux		
Capital social (Note 14)	354,8	234,0
Primes d'émission	856,8	-
Écarts de réévaluation	454,8	466,6
Réserves		
Réserves et report à nouveau	7 990,1	7 545,9
Résultat de l'exercice	61,2	444,1
Provisions réglementées	1,0	1,0
Total capitaux propres (Note 15)	9 718,7	8 691,6
Provisions (Note 13)	145,8	1 319,7
Emprunts et dettes assimilées		
Autres emprunts obligataires (Note 17)	4 535,4	3 901,8
Emprunts et dettes financières diverses (Note 17)	30,7	3,1
	4 566,1	3 904,9
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35,7	6,9
Dettes fiscales et sociales	15,7	35,5
	51,4	42,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 7)	**82,6**	**91,5**
Dettes diverses	**230,2**	**189,7**
Total dettes	4 930,3	4 228,5
Produits constatés d'avance	**11,2**	**12,8**
TOTAL DU PASSIF	**14 806,0**	**14 252,6**

20.4.6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE PEUGEOT S.A. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

SOMMAIRE DES NOTES

NOTE 1	Règles et méthodes comptables	397
NOTE 2	Événements majeurs de l'exercice	399
NOTE 3	Actif immobilisé au 31 décembre 2012	399
NOTE 4	Immobilisations corporelles et incorporelles	400
NOTE 5	Participations	400
NOTE 6	Créances rattachées à des participations	401
NOTE 7	Autres titres immobilisés	401
NOTE 8	Prêts et autres immobilisations financières	402
NOTE 9	Autres créances, avances et acomptes versés	403
NOTE 10	Valeurs mobilières de placement	403
NOTE 11	Actions propres, plans d'attributions gratuites d'actions et plans d'options d'achat d'actions	404
NOTE 12	Placements de trésorerie	405
NOTE 13	Provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2012	406
NOTE 14	Composition du capital social	406
NOTE 15	Variation des capitaux propres	407
NOTE 16	Provision pour économie d'impôt à reverser	407
NOTE 17	Emprunts et dettes assimilées	408
NOTE 18	Échéances des créances et des dettes au 31 décembre 2012	409
NOTE 19	Produits à recevoir et charges à payer	410
NOTE 20	Éléments concernant les parties liées et les participations au 31 décembre 2012	411
NOTE 21	Détail des produits et charges d'exploitation au 31 décembre 2012	412
NOTE 22	Chiffre d'affaires	412
NOTE 23	Détail des produits et des charges exceptionnels au 31 décembre 2012	413
NOTE 24	Impôts sur les sociétés	414
NOTE 25	Engagements financiers	415
NOTE 26	Engagements de retraite	416
NOTE 27	Situation fiscale latente	416
NOTE 28	Rémunérations des dirigeants	417
NOTE 29	Effectifs moyens	417
NOTE 30	Droit individuel à la formation	418
NOTE 31	Événements postérieurs à la clôture	418

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 14 806,0 millions d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 61,2 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Les notes n° 1 à 31 présentées ci-après en millions d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice 2012 y compris les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 6 février 2013, la Note 31 tenant compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 12 février 2013.

Les comptes de la société Peugeot S.A. sont inclus dans les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën.

NOTE 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste est constitué par le coût d'acquisition des marques Panhard et Panhard & Levassor. Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations. Ces amortissements sont comptabilisés, au bilan en minoration de l'actif, et, au compte de résultat en dotation d'exploitation aux amortissements.

Les principales durées de vie retenues sont :

- Constructions 20-30 ans
- Installations générales et agencements 10 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

C. PARTICIPATIONS

Depuis l'exercice 2007, Peugeot S.A. a pris l'option de comptabiliser les frais d'acquisitions dans le coût d'achat des titres.

Avant cette date, la valeur brute des participations était constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires à l'exception des titres de participation acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les participations sont estimées à leur valeur d'utilité, fondée généralement sur la quote-part de capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Pour les sociétés retenues dans la consolidation des comptes du groupe PSA Peugeot Citroën, les capitaux propres sont les capitaux propres consolidés ou retraités, établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risques est constituée.

En cas de cession, les titres sont valorisés suivant la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

D. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

ACTIONS PROPRES

Les actions propres affectées à la mise en place d'un futur contrat de liquidité et celles affectées à la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital (OCEANE), sont comptabilisées en autres titres immobilisés à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée à la clôture lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat des titres.

PARTS DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Les parts de Fonds Commun de Placement à Risques sont comptabilisées en Autres titres immobilisés pour l'intégralité du montant souscrit par contrepartie des Dettes sur immobilisations et comptes rattachés. Cette dette s'éteint au fur et à mesure des versements effectués. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur liquidative des parts est inférieure à leur valeur brute comptable.

E. PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

F. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

ACTIONS PROPRES

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement à leur coût d'achat.

Elles sont affectées dans des sous catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée des options d'achat par les bénéficiaires.

Les titres affectés aux plans d'options d'achat dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif si le prix d'exercice est inférieur à la valeur comptable. La probabilité de levée d'option s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan. La reconnaissance de la provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires. La charge correspondante est présentée au compte de résultat en charge de personnel par transfert de charges.

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'attributions gratuites d'actions, dont la remise est probable à l'issue de la période d'acquisition, sont comptabilisées dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement pour une valeur brute égale à la valeur nette comptable de l'action au jour de l'attribution des plans.

Une provision pour risques et charges est constituée au passif et correspond au coût probable du plan calculé depuis la date d'attribution du plan jusqu'à la date de clôture.

La probabilité de remise des actions s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan.

Le coût probable du plan concernant les bénéficiaires salariés de Peugeot S.A. est étalé en charges de personnel sur la période d'acquisition du plan.

Le coût probable du plan concernant les bénéficiaires appartenant à d'autres sociétés du Groupe fait l'objet d'une provision constatée en charges en totalité dès l'année de mise en place du plan. Ce coût probable fait également l'objet d'une refacturation aux autres sociétés du Groupe.

Les titres qui ne sont pas affectés aux plans d'options dont l'exercice est probable ou aux plans d'attributions gratuites d'actions, font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au PCG 99-03 tel que modifié par le règlement N° 2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables pris en pension. Les intérêts perçus en rémunération sont comptabilisés en produits financiers. Ces titres ne font pas l'objet de dépréciation en raison de l'absence d'indices tangibles sur la probabilité de défaillance du cédant et de la nature de la transaction de pension de titres (engagement ferme de rachat à une date et à prix convenus).

G. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent principalement les plus-values réinvesties sur titres de participation (ancien article 40 du Code général des impôts).

H. EMPRUNTS

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts ne font pas l'objet d'une inscription à l'actif du bilan de Peugeot S.A. et sont constatés en charges en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts obligataires non convertibles dont la valeur nominale est supérieure au montant encaissé par la société Peugeot S.A., font l'objet d'une prime d'émission amortie sur la durée de l'emprunt.

L'OCEANE (Obligations à option de Conversion ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes) donne droit aux porteurs de demander la conversion de leurs obligations en actions de la société, l'émetteur ayant la possibilité de leur attribuer soit des actions nouvelles soit des actions déjà existantes rachetées sur le marché. Elles sont comptabilisées initialement en emprunts obligataires pour leur valeur nominale. La valeur de la dette est diminuée du montant nominal des obligations converties durant l'exercice, l'écart entre la valeur nominale de l'obligation convertie et la valeur de l'action étant comptabilisée en prime de conversion.

I. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société Peugeot S.A. accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite et des compléments de retraite à travers des régimes à cotisations ou à prestations définies.

La société Peugeot S.A. n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe (cf. Note 26).

J. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Le 1er janvier 2010, PEUGEOT S.A. a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

Pour la société PEUGEOT S.A., l'effet d'impôt au titre de l'exercice, inscrit au compte de résultat est composé :

- du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires,
- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédits d'impôts, résultant de la déclaration d'intégration fiscale,
- du produit d'impôt correspondant aux éventuels remboursements des filiales bénéficiaires, ayant antérieurement obtenues des reversements d'économie d'impôt,
- des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs,
- de la provision pour économie d'impôt à reverser (cf. Note 16),
- et des provisions pour risques constituées pour faire face aux charges nettes d'impôt estimées, consécutives aux contrôles fiscaux périodiques des filiales.

K. CHANGEMENTS DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS

PSA Peugeot Citroën a annoncé le 29 février 2012 la création d'une Alliance stratégique mondiale avec Général Motors. Bénéficiant de la combinaison des forces et du savoir-faire des deux entreprises, celle-ci contribuera à la rentabilité des deux partenaires et améliorera fortement leur compétitivité en Europe.

Dans le cadre de cette Alliance, Peugeot S.A. a procédé à une augmentation de capital de 999,0 millions d'euros (Note 14).

À la suite de cette opération qui ne comporte pas de disposition spécifique relative à la gouvernance de Peugeot S.A., General Motors est entré dans le capital à hauteur de 7 % en devenant ainsi le deuxième actionnaire derrière le groupe familial Peugeot.

GARANTIE DE L'ÉTAT POUR LE FINANCEMENT DE LA BANQUE PSA FINANCE

La loi de finance du 29 décembre 2012 a autorisé l'État à accorder sa garantie à Banque PSA Finance au titre de son refinancement pour un montant maximum de 7 milliards d'euros (Note 17).

CESSION DE 75 % DU CAPITAL DE GEFCO S.A.

Le 20 décembre 2012, Peugeot S.A. a cédé 75 % du capital de GEFCO S.A. à JSC Russian Railways (RZD) pour un montant de 800,0 millions d'euros, après un versement d'un dividende exceptionnel de 100,0 millions d'euros par GEFCO S.A. à Peugeot S.A. (Note 5.A).

PERTES DE VALEUR DES TITRES DE LA DIVISION AUTOMOBILE

Le nouvel environnement économique du Groupe a conduit à enregistrer une perte de valeur des titres de la division Automobile détenus par Peugeot S.A. de 3 028,0 millions d'euros (Note 5.B).

NOTE 3 ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Immobilisations financières			
(en millions d'euros)	Participations (Note 5)	Créances rattachées à des participations (Note 6)	Autres titres immobilisés (Note 7)	Prêts et autres immobilisations financières (Note 8)
Valeur brute au début d'exercice	8 910,9	3 932,9	443,4	2,6
• augmentations	3 899,8	954,2	58,8	30,2
• diminutions	(24,3)	(31,0)	(127,0)	-
Valeur brute en fin d'exercice	**12 786,4**	**4 856,1**	**375,2**	**32,8**
Valeur d'origine hors réévaluation (1)	*12 316,4*	*4 856,1*	375,2	*32,8*
Dépréciations au début d'exercice	(685,5)	(31,0)	(111,1)	(1,0)
• dotations	(3 101,9)	-	(129,1)	(0,1)
• reprises	7,7	31,0	59,5	-
• autres mouvements	-	-	-	-
Dépréciations en fin d'exercice	**(3 779,7)**	**-**	**(180,7)**	**(1,1)**
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**9 006,7**	**4 856,1**	**194,5**	**31,7**

(1) Réévaluation légale de 1976.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Pour mémoire en 2011, Peugeot S.A. a apporté à sa filiale DJ58, qu'elle détient intégralement, le terrain, l'immeuble et les agencements situés à Paris au 75 avenue de la Grande-Armée.

À l'issue de cette opération, Peugeot S.A. est devenu locataire de cet immeuble.

En 2012, la filiale DJ58 a cédé cet actif immobilier à un tiers.

NOTE 5 PARTICIPATIONS

A. VALEURS BRUTES

Au cours de l'exercice, Peugeot S.A. a notamment souscrit à l'augmentation de capital des filiales suivantes :

- Peugeot Citroën Automobiles : en décembre 2012, Peugeot S.A. a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital de 3 832,6 millions d'euros.
- Peugeot Motocycles : en juin 2012, Peugeot S.A. a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital de 67,0 millions d'euros, financée en partie par capitalisation de l'avance accordée en 2011 de 31 millions d'euros.

Le 20 décembre 2012 Peugeot S.A. a cédé 75 % de sa participation détenue dans sa filiale GEFCO pour une valeur de 800,0 millions d'euros. Les titres cédés représentant une valeur de 24,3 millions d'euros à son bilan, l'opération a dégagé une plus-value brute de 775,7 millions d'euros et une plus-value nette de frais de 756,2 millions. À l'issue de l'opération, la participation de Peugeot S.A. a été ramenée à 25 % pour une valeur de 8,1 millions d'euros.

B. VALEURS D'INVENTAIRE

1) DIVISION AUTOMOBILE

Compte tenu de l'organisation du Groupe et des rapports entre les deux sociétés commerciales Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën et Peugeot Citroën Automobiles, les activités de ces trois filiales sont indissociables et leur évaluation doit être effectuée globalement. Les titres pris ensemble ont une valeur brute de 9 613,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

À fin décembre 2012, la division Automobile du Groupe a fait l'objet d'un test de valeur sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés nets de la dette à couvrir. Les résultats de ce test ont conduit à comptabiliser une dépréciation globale de 3 028,0 millions d'euros, ramenant la valeur des titres pris ensemble à 6 585,1 millions d'euros.

Sensibilité du test de valeur : une augmentation de 0,5 % des taux d'actualisation (fixés par hypothèse à 9,5 % sur PMT et 10,5 % sur la valeur terminale) ou une baisse de 0,5 % du taux de croissance à l'infini (fixé par hypothèse à 1 %) conduiraient à une dépréciation supplémentaire des titres de respectivement 600,0 millions d'euros et 420,0 millions d'euros. Un taux de marge opérationnel réduit de 0,5 % sur l'année de référence de la valeur terminale entraînerait une majoration de la dépréciation des titres de 1 037,0 millions d'euros. Si les trois facteurs étaient combinés, la dépréciation complémentaire serait égale à 1 883,0 millions d'euros.

2) FAURECIA

Au 31 décembre 2012, la valeur des titres Faurecia est de 1 586 millions d'euros. En décembre 2012, ces titres ont fait l'objet d'un test de valeur sur la base des prévisions de flux de trésorerie. La valeur des titres ainsi évaluée étant largement supérieure à leur valeur comptable, aucune dépréciation n'a été constatée. La valorisation boursière des titres Faurecia détenus par Peugeot S.A. s'élève au 31 décembre 2012 à 742,8 millions d'euros. Elle est représentative des transactions entre minoritaires sans prise de contrôle.

3) GRANDE ARMÉE PARTICIPATIONS

La valeur des titres de cette filiale a été évaluée sur la base de ses capitaux propres retraités pour prendre en compte les plus-values latentes sur les titres disponibles à la vente qu'elle détient, plafonnées, de manière prudente, à 80 % du cours moyen des six derniers mois, pour parer à la volatilité des marchés. Sur ces bases, une reprise de dépréciation de 7,7 millions d'euros a été constatée en 2012 ramenant la dépréciation des titres à 266,6 millions d'euros. Avec un dividende de 6,2 millions d'euros encaissé de cette filiale le produit total de l'exercice avant impôt s'élève à 13,9 millions d'euros.

4) PEUGEOT MOTOCYCLES

Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des titres est totalement dépréciée. Par ailleurs, une provision pour risque complémentaire s'élevant à 4,1 millions d'euros est reconnue à hauteur de l'avance de trésorerie accordée par le GIE PSA Trésorerie (Note 13), portant le total des provisions à 36,6 millions d'euros.

5) PROCESS CONCEPTION INGÉNIERIE (PCI)

Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des titres de cette filiale a été évaluée sur la base des capitaux propres consolidés du sous-groupe PCI. Une dépréciation complémentaire de 7,0 millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice ramenant ainsi la valeur nette des titres à 39,1 millions d'euros. À la clôture, la dépréciation totale s'élève à 131,2 millions d'euros.

C. NANTISSEMENT DE TITRES

Des titres de participation sont nantis au profit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe.

Au 31 décembre 2012, 3 045 000 titres FAURECIA font ainsi l'objet d'un nantissement.

NOTE 6 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

A. PMTC

L'avance de 31,0 millions d'euros, consentie en décembre 2011 à la société Peugeot Motocycles, a été utilisée pour souscrire en partie à l'augmentation de capital de cette filiale en juin 2012 pour 67,0 millions d'euros (Note 5.A). Suite à la capitalisation de l'avance, la dépréciation constituée au 31 décembre 2011 pour 31,0 millions d'euros a été reclassée sur le poste titres de participations (Note 13).

B. GIE PSA TRÉSORERIE

La principale opération de l'exercice est la suivante :

- Prêt d'une durée de 5,25 ans d'un montant total de 600 millions d'euros, correspondant à l'émission le 11 avril 2012 d'un emprunt obligataire par Peugeot S.A. Ce prêt porte intérêt à un taux fixe initial de 5,625 %. En cas de rachat ou de remboursement par anticipation des obligations émises dans le cadre de l'Emission Obligataire, le GIE PSA Trésorerie sera tenu de rembourser par anticipation le prêt.

Pour rappel :

- Prêts complémentaires de 350 millions d'euros et de 150 millions d'euros au GIE PSA Trésorerie en janvier 2011 correspondant à l'abondement des deux émissions obligataires qui avaient été réalisées simultanément en octobre 2010. Ainsi, l'émission obligataire à maturité octobre 2013 avait été augmentée de 350 millions d'euros et celle à maturité octobre 2016 de 150 millions d'euros.
- Prêt d'une durée de 4,5 ans d'un montant total de 500 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un emprunt obligataire par Peugeot S.A. en septembre 2011. Ce prêt porte intérêt à un taux fixe initial de 6,875 %. En cas de rachat ou de remboursement par anticipation des obligations émises dans le cadre de l'Émission Obligataire, le GIE PSA Trésorerie sera tenu de rembourser par anticipation le prêt.

C. AUTRES PRÊTS

- Prêt d'une durée inférieure à 1 an d'un montant 320 millions d'euros à GEFCO S.A. en décembre 2012. Ce prêt porte intérêt à un taux variable basé sur l'EURIBOR.

À la clôture, 111,1 millions d'euros d'intérêts courus ont été comptabilisés au titre de l'ensemble des prêts consentis par Peugeot S.A.

NOTE 7 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Ainsi que précisé en Note 11, les actions propres détenues font l'objet d'affectations décidées par le Directoire. Compte tenu de ces affectations, les actions sont classées soit au poste « Autres titres immobilisés », soit en « Titres de placement » (Note 10.A).

Autres titres immobilisés *(en millions d'euros)*	Actions propres (Note 7.A)	Autres titres (Note 7.B)	Solde au 31/12/2012
Valeur brute au début d'exercice	250,1	193,3	443,4
• augmentations	58,8	-	58,8
• diminutions	(127,0)	-	(127,0)
Valeur brute en fin d'exercice	181,9	193,3	375,2
Dépréciations au début d'exercice	(108,6)	(2,5)	(111,1)
• dotations	(89,6)	(39,5)	(129,1)
• reprises	59,5	-	59,5
Dépréciations en fin d'exercice	(138,7)	(42,0)	(180,7)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**43,2**	**151,3**	**194,5**

A. ACTIONS PROPRES

Mouvements 2012 des actions propres affectées dans la catégorie « autres titres immobilisés » :

	Couverture d'un futur contrat de liquidité		Couverture des obligations liées à l'émission obligataire convertible 2009	
(en millions d'euros)	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Total à l'ouverture de l'exercice	**300 000**	**5,9**	**10 908 807**	**244,2**
• augmentation de capital : cession des droits préférentiels de souscription [1]	-	(1,2)	-	(44,6)
• actions cédées [2]	-	-	(4 398 821)	(81,2)
• actions réaffectées : transfert de catégorie [3]	-	-	1 554 873	58,8
• actions couvrant les conversions d'obligations	-	-	(1)	-
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**300 000**	**4,7**	**8 064 858**	**177,2**
Dépréciations au début d'exercice		**(2,2)**		**(106,4)**
• dotations [4]		(1,5)		(90,5)
• actions réaffectées dans d'autres catégories : reclassement en valeur nette		-		2,4
• reprises [5]		0,5		59,0
DÉPRÉCIATIONS EN FIN D'EXERCICE		**(3,2)**		**(135,5)**

(1) Le 6 mars 2012, Peugeot S.A. a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, qui lui a permis de céder les droits préférentiels attachés aux titres d'autocontrôle (Note 14).

(2) Dans le cadre de son Alliance stratégique, le Directoire a décidé de céder à General Motors 4 398 821 titres d'autocontrôle pour un prix de 53,8 millions d'euros (Note 14).

(3) Transferts entre catégories décidées par le Directoire.

(4) Dont 62,3 millions d'euros correspondant à une dépréciation constatée sur la base du cours moyen de Bourse du mois précédent la clôture soit 5,18 euros par action.

(5) Actions cédées à General Motors : reprise de dépréciation de 36,2 millions d'euros (Note 14).

B. PARTS DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

Peugeot S.A. détient des parts dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, un Fonds Commun de Placement à Risques créé sous l'impulsion de l'État dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Ces parts sont évaluées à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à leur valeur liquidative en date de clôture. Leur valeur liquidative reflète la valeur d'utilité des investissements réalisés par le fonds : lorsque ceux-ci ne sont pas cotés, leur valeur d'utilité est estimée à leur coût sur les douze premiers mois suivant leur acquisition, ajustée le cas échéant en cas de survenance d'un événement postérieur défavorable ; au-delà, elle est estimée par la méthode des multiples de résultats.

Au 31 décembre 2012, la valeur brute du Fonds pour la partie appelée est de 72,8 millions d'euros. Une dépréciation complémentaire de 39,5 millions d'euros sur les titres FMEA a ainsi été comptabilisée sur l'exercice la portant ainsi à 42,0 millions d'euros à la clôture.

Les parts non appelées s'élèvent à 78,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 et leur contrepartie est comptabilisée en Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 1.D).

Fiscalement, les titres relèvent des dispositions fiscales prévues pour les FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque) et bénéficient à ce titre du régime des plus ou moins values à long terme.

NOTE 8 PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Un dépôt de 30 millions d'euros a été effectué le 20 décembre 2012 par Peugeot S.A. dans le cadre du programme de titrisation de créances commerciales du Groupe, ce dernier portant sur un plafond de 250 millions d'euros.

NOTE 9 AUTRES CRÉANCES, AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
État et comptes rattachés [1]	124,0	137,3
Groupe et associés	32,9	114,1
Divers	1,2	1,0
TOTAL	**158,1**	**252,4**

(1) Les créances nées sur l'État en 2010 et 2011 au titre du crédit d'impôt recherche d'un montant de 92,5 millions d'euros et 92,7 millions d'euros ont été cédées à hauteur de 77,6 millions d'euros en 2011 et 107,6 millions d'euros en 2012 à un établissement financier.

NOTE 10 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Valeurs mobilières de placement *(en millions d'euros)*	Actions propres (Note 10.A)	Autres valeurs mobilières de placement (Note 10.B)	Solde au 31/12/2012
Valeur brute au début d'exercice	**246,7**	**148,2**	**394,9**
• augmentations	-	-	-
• diminutions	(80,3)	(9,2)	(89,5)
Valeur brute en fin d'exercice	**166,4**	**139,0**	**305,4**
Dépréciations au début d'exercice	(167,0)	-	(167,0)
• dotations	(34,7)	-	(34,7)
• reprises	58,2	-	58,2
Dépréciations en fin d'exercice	**(143,5)**	**-**	**(143,5)**
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**22,9**	**139,0**	**161,9**

A. ACTIONS PROPRES

Mouvements 2012 des actions propres affectées dans la catégorie "valeurs mobilières de placement » :

	Couverture plans de stock-option		Autres affectations*	
(en millions d'euros)	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Total à l'ouverture de l'exercice	**4 698 000**	**201,7**	**1 280 643**	**45,0**
• augmentation de capital : cession des droits préférentiels de souscription [1]	-	(19,2)	-	(5,3)
• actions cédées	-	-	-	-
• actions réaffectées : transfert de catégorie [2]	(326 030)	(18,0)	(1 228 843)	(37,8)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**4 371 970**	**164,5**	**51 800**	**1,9**
Dépréciations au début d'exercice		**(142,3)**		**(24,6)**
• dotations [3]		(26,6)		(8,1)
• reprises		39,6		18,6
• transferts de catégorie		(12,5)		12,5
DÉPRÉCIATIONS EN FIN D'EXERCICE		**(141,8)**		**(1,6)**

(1) Le 6 mars 2012, Peugeot S.A. a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, qui lui a permis de céder les droits préférentiels attachés aux titres d'autocontrôle (Note 14).

(2) Conformément aux décisions du Directoire.

(3) Dont 32,9 millions d'euros correspondant à une dépréciation constatée sur la base du cours moyen de Bourse du mois précédent la clôture soit 5,18 € par action.

** Les autres affectations comprennent les titres d'autocontrôle affectés à des plans futurs, au plan d'attribution gratuite d'action 2010, ainsi que des titres en attente d'affectation. Compte tenu des réaffectations décidées par le Directoire, il reste 51 800 titres à affecter à la clôture.*

B. AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ASSIMILÉES

Une majorité des titres de créances négociables détenus par Peugeot S.A. au 31 décembre (Obligations Assimilables du Trésor) est prise en pension dans le cadre de nantissements au profit de la Banque Européenne d'Investissement en garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe.

Ces pensions de titres (à échéances trimestrielles renouvelables) sont comptabilisées en autres valeurs mobilières et créances assimilées, pour un montant au 31 décembre 2012 de 139,0 millions d'euros.

NOTE 11 ACTIONS PROPRES, PLANS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS ET PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

A. ACTIONS PROPRES

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

A la clôture, les actions propres détenues, soit 12 788 628 titres pour une valeur brute de 348,3 millions d'euros, se répartissent en fonction de leur affectation dans les deux catégories suivantes :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Catégorie « autres titres immobilisés » (Note 7)				
Titres affectés à la couverture de l'OCEANE 23/06/2009	8 064 858	177,2	(135,5)	41,7
Titres affectés à la mise en place d'un futur contrat de liquidité	300 000	4,7	(3,2)	1,5
Sous-total Catégorie « autres titres immobilisés »	8 364 858	181,9	(138,7)	43,2
Catégorie « valeurs mobilières de placement » (Note 10)				
Titres réservés à la couverture des plans de stock-options	4 371 970	164,5	(141,8)	22,7
Autres affectations	51 800	1,9	(1,6)	0,3
Sous-total Catégorie « valeurs mobilières de placement »	4 423 770	166,4	(143,4)	23,0
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**12 788 628**	**348,3**	**(282,1)**	**66,2**

L'application des règles d'évaluation propres à chaque catégorie de titres telles que décrites en notes 1.D et 1.F a conduit à une dotation complémentaire pour dépréciation nette de 6,6 millions d'euros sur l'exercice 2012, soit une dotation nette de 30,1 millions d'euros en autres titres immobilisés et une reprise nette de (23,5) millions d'euros en valeurs mobilières de placement.

Le montant total de la dépréciation sur actions propres s'élève ainsi à 282,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 275,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

B. PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'a été ouvert sur l'exercice.

CARACTÉRISTIQUES DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS 2010

	Date de décision du Directoire	Date de maturité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options accordées à l'origine	Nombre d'options annulées à la clôture	Nombre d'options à la clôture
Plan 2010	21/09/2010	mi-février 2013*	291	816 000	816 000	0

* *Date de maturité pour les ressortissants étrangers : 21 février 2014.*

Conformément à l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 juin 2010, le Directoire de Peugeot S.A. avait adopté un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance en date du 21 septembre 2010. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, aucune attribution gratuite d'actions n'avait été consentie aux membres du Directoire.

Au 31 décembre 2012, ces conditions de performances ne sont pas réalisées et ne permettent pas d'attribuer des actions gratuites aux bénéficiaires. Les droits attachés sont par conséquent annulés.

L'ensemble des charges comptabilisées les exercices précédents a été repris pour un montant net de 2,2 millions d'euros.

C. PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Aucun plan n'a été ouvert sur l'exercice et aucune option n'a été levée.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité	Date d'expiration	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées
Plan 2004	24/08/2004	24/08/2007	23/08/2012	182	40,68	1 004 000
Plan 2005	23/08/2005	23/08/2008	22/08/2013	169	44,76	953 000
Plan 2006	23/08/2006	23/08/2009	22/08/2014	92	35,16	983 500
Plan 2007	22/08/2007	22/08/2010	21/08/2015	169	51,65	1 155 000
Plan 2008	20/08/2008	22/08/2011	19/08/2016	194	28,27	1 345 000

Les droits d'exercice des options par les bénéficiaires sont, en principe, soumis à une condition de présence dans l'entreprise à la date de maturité des plans.

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options (actions de 1 euro) en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31/12/2012	31/12/2011
Total à l'ouverture de l'exercice	**4 698 000**	**5 392 107**
Ajustement du nombre d'options attribuées suite à l'augmentation de capital [1]	797 810	-
Options attribuées	-	-
Options levées	-	-
Options radiées	(56 800)	(16 000)
Options non exercées à l'échéance	(1 067 040)	(678 107)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**4 371 970**	**4 698 000**
Dont options pouvant être exercées	4 371 970	4 698 000

(1) Conformément aux dispositions des articles R. 228-91 al. 1° a) et R. 225-140 du Code de commerce.

NOTE 12 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie correspondent aux excédents de liquidités confiés à la gestion du GIE PSA Trésorerie, organisme de centralisation de la trésorerie des filiales industrielles et commerciales du Groupe. Ces fonds sont disponibles immédiatement pour les besoins de trésorerie quotidiens de la société Peugeot S.A. et rémunérés sur la base de l'EONIA Moyen Mensuel.

Ces liquidités sont utilisées par le GIE PSA Trésorerie pour couvrir les besoins de trésorerie des filiales du Groupe. Les placements externes sont constitués de parts d'OPCVM monétaires bénéficiant d'une garantie de capital et de rendement, de certificats de dépôt à court terme et de bons monétaires au jour le jour.

Au 31 décembre 2012 les fonds placés auprès du GIE PSA Trésorerie s'élèvent à 386,0 millions d'euros, les intérêts à payer à 0,4 million d'euros.

NOTE 13 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

Nature des provisions *(en millions d'euros)*	Ouverture	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Clôture
Provisions						
Provision pour économie d'impôt à reverser (Note 16)	1 256,1	-	-	(1 256,1)	-	-
Provisions pour litiges fiscaux [1]	20,3	87,1	-	-	-	107,4
Autres provisions [2]	43,3	5,0	(2,0)	(7,9)	-	38,4
	1 319,7	92,1	(2,0)	(1 264,0)	-	145,8
Dépréciations des immobilisations financières						
Titres de participations (Note 5.B)	685,5	3 101,9	-	(7,7)	-	3 779,7
Créances rattachées à des participations (Note 6)	31,0	-	-	(31,0)	-	-
Autres titres immobilisés (Note 7)	111,1	129,1	(59,5)	-	-	180,7
Prêts	1,0	0,1	-	-	-	1,1
	828,6	3 231,1	(59,5)	(38,7)	-	3 961,5
Dépréciations de l'actif circulant						
Valeurs mobilières de placement (Note 10.A)	167,0	34,7	(15,9)	(42,3)	-	143,5
Primes de remboursement des emprunts	**5,4**	**4,2**	**-**	**-**	**-**	**9,6**
TOTAL	**2 320,7**	**3 362,1**	**(77,4)**	**(1 345,0)**	**-**	**4 260,4**
Dont dotations et reprises :						
• d'exploitation		0,7	-	(7,8)	-	
• financières		3 274,2	(77,4)	(81,1)	-	
• exceptionnelles		1,2	-	-	-	
• d'impôts sur résultat (Note 24)		86,0	-	(1 256,1)	-	

(1) La dotation aux provisions pour risques fiscaux concerne le risque évalué à 66,0 millions d'euros correspondant à l'imputation sur l'impôt Groupe à taux réduit des crédits d'impôts étrangers à taux normal depuis 2010 ; ainsi que le contentieux TSDI pour 19,9 millions d'euros.

(2) La reprise de provision figurant sur le poste « autres provisions » concerne le plan 2010 d'attributions gratuites d'actions pour 7,8 millions d'euros dont part Peugeot S.A. 2,2 millions d'euros (Note 11.B), les conditions d'attribution des actions gratuites n'étant pas atteintes en 2012. A la clôture de l'exercice, ce poste comprend principalement la provision pour risques sur la filiale Peugeot Motocycles d'un montant de 36,6 millions d'euros (Note 5.B).

NOTE 14 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(en nombre d'actions)	31/12/2012	31/12/2011
Capital social au début de l'exercice	**234 049 344**	**234 049 225**
Augmentations de capital	120 799 648	119
CAPITAL SOCIAL À LA FIN DE L'EXERCICE	**354 848 992**	**234 049 344**

AUGMENTATION DE CAPITAL

En 2011, les augmentations de capital de 119 euros ont été réalisées suite aux demandes de conversion d'obligations en actions dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible (OCEANE) émis par Peugeot S.A. (Note 15). En 2012, la seule demande de conversion a été satisfaite par la remise d'une action existante.

Le 6 mars 2012, Peugeot S.A. a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le montant final brut de l'opération s'élève à 999,0 millions d'euros et se traduit par la création de 120 799 648 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. La prime d'émission constatée à ce titre s'élève à 878,2 millions d'euros avant imputation des frais associés à l'opération. Ces derniers représentent un montant de 32,6 millions d'euros.

À l'issue de l'augmentation de capital, le groupe familial Peugeot reste le premier actionnaire de Peugeot S.A. avec 25,2 % du capital et 37,9 % des droits de vote exerçables. Il a exercé 32 875 655 droits préférentiels de souscription pour un montant de 140 millions d'euros.

General Motors devient le deuxième actionnaire de Peugeot S.A. avec 7,0 % du capital.

Conformément à l'accord conclu entre General Motors et Peugeot S.A., General Motors ne peut pas augmenter sa participation actuelle au capital de Peugeot S.A. jusqu'en 2022.

Dans le cadre de cette opération, Peugeot S.A. a cédé l'intégralité des droits préférentiels de souscription attachés à ses actions propres, pour un montant total de 35,4 millions d'euros. Le coût d'achat de ces droits a été évalué à 70,3 millions d'euros, soit 4,09 € par droit, l'opération a dégagé une perte de 34,9 millions d'euros. Par ailleurs, une reprise de dépréciation de 39,2 millions d'euros a été constatée.

Dans le cadre de son Alliance stratégique, le Directoire a décidé la cession à General Motors de 4 398 821 actions propres. Ces titres inscrits en bilan pour une valeur de 81,1 millions ont été cédés pour 53,8 millions d'euros, ce qui a dégagé une moins-value de 27,3 millions d'euros. Par ailleurs une reprise de dépréciation de 36,2 millions d'euros existant à la clôture de l'exercice précédent a été constatée.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Au 31 décembre 2012, le capital social de Peugeot S.A. se compose de 354 848 992 actions ordinaires intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire pendant au moins quatre ans. À la clôture, le nombre de titres bénéficiant du droit de vote double est de 75 015 432.

NOTE 15 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2011	Augmentation de capital 06/03/2012	Décision d'affectation AGO 25/04/2012	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2012
Capital social	**234,0**	**120,8**	-	-	**354,8**
Primes d'émission	-	**856,8**	-	-	**856,8**
Écarts de réévaluation (1)					
Titres de participation	466,6	-	-	(11,8)	454,8
	466,6	-	-	(11,8)	454,8
Réserves et report à nouveau					
Réserve légale	27,8	-	-	-	27,8
Réserves de plus values à long terme	1 068,5	-	-	-	1 068,5
Autres réserves	4 751,4	-	-	-	4 751,4
Report à nouveau	1 698,2		444,1	-	2 142,3
	7 545,9	-	444,1	-	7 990,0
Résultat de l'exercice	**444,1**	-	**(444,1)**	**61,2**	**61,2**
Provisions réglementées	**1,0**	-	-		**1,0**
TOTAL	**8 691,6**	**977,6**	-	**49,4**	**9 718,7**

(1) Réévaluation légale de 1976. Une partie de l'écart a été reprise suite à la cession des titres GEFCO.

NOTE 16 PROVISION POUR ÉCONOMIE D'IMPÔT À REVERSER

Les comptes de l'exercice 2011 enregistraient une provision pour impôt à reverser d'un montant de 1 256,2 millions d'euros ayant pour origine les économies d'impôt provenant de l'utilisation par Peugeot S.A. de déficits fiscaux de ses filiales intégrées fiscalement. Aucun supplément d'impôt à verser à l'État n'étant anticipé dans un avenir proche sur la base des prévisions du Groupe du fait de l'utilisation par les filiales de ces déficits, cette provision a été reprise en totalité sur l'exercice 2012.

NOTE 17 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres emprunts obligataires	4 535,4	3 901,8
Emprunts et dettes financières	30,7	3,1
TOTAL	**4 566,1**	**3 904,9**

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente de ses liquidités.

Dans le cadre de cette politique, Peugeot S.A. émet des emprunts obligataires dans le cadre d'un programme EMTN, met en place des lignes de crédit confirmées de sécurité financière, et le cas échéant, procède à une augmentation de capital et à l'émission d'emprunts obligataires convertibles.

La maturité de la ligne de crédit syndiqué de 2 400 millions d'euros, initialement à juillet 2014, a été repoussée d'un an à juillet 2015 pour un montant de 2 225 millions d'euros, le solde de 175 millions d'euros restant à échéance juillet 2014.

Le tirage de cette ligne est conditionné au respect d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres inférieur à 1.

GARANTIE DE L'ÉTAT POUR 7 MILLIARDS D'EUROS

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'État sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'État vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'État en appelant la garantie. Une première convention de garantie correspondant à une tranche de 1 200 millions d'euros sera conclue une fois obtenue l'autorisation à titre temporaire de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'État au sauvetage. L'État français a notifié cette garantie à la Commission européenne le 7 janvier 2013. La loi prévoit qu'une convention sera signée entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance, qui décrira notamment les engagements pris par le Groupe vis-à-vis de l'État en contrepartie de cette garantie.

Une seconde convention de garantie correspondant cette fois-ci à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros sera ensuite conclue une fois obtenue l'autorisation définitive de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'État à la restructuration.

Les principales opérations de refinancement réalisées au cours des exercices 2011 et 2012 sont les suivantes :

ÉMISSIONS OBLIGATAIRES PAR PEUGEOT S.A.

Le 11 avril 2012, Peugeot S.A. a émis d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance juillet 2017 assorti d'un coupon de 5,625 %.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	Total au 31/12/2012
Emprunts obligataires	850,0	750,0	500,0	1 150,0	600,0	3 850,0
Emprunt obligataire convertible			575,0			575,0
TOTAL	**850,0**	**750,0**	**1 075,0**	**1 150,0**	**600,0**	**4 425,00**

Le 26 janvier 2011, Peugeot S.A. a abondé ses deux émissions obligataires d'octobre 2010. Ainsi, l'émission obligataire à maturité octobre 2013 a été augmentée de 350 millions d'euros et celle à maturité octobre 2016 de 150 millions d'euros. Les rendements offerts sont respectivement inférieurs de l'ordre de 40 et 30 points de base par rapport aux rendements des émissions initiales.

Le 27 septembre 2011, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance mars 2016 avec un coupon de 6,875 %.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION OCEANE

Le 23 juin 2009, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 575 millions d'euros. Les 22 908 365 obligations émises sont à échéance du 1er janvier 2016 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,45 %.

Au 31 décembre 2012, 1 311 obligations ont été converties dont 1 durant l'exercice 2012.

À la clôture, 110,4 millions d'euros d'intérêts courus ont été comptabilisés au titre de ces emprunts.

NOTE 18 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2012

État des créances *(en millions d'euros)*	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 856,1	1 281,1	3 575,0
Prêts [1]	32,8	-	32,8
Actif immobilisé	**4 888,9**	**1 281,1**	**3 607,8**
Créances clients	-	-	-
Autres créances, avances et acomptes versés			
• Impôt sur les sociétés	120,9	120,9	-
• Filiales	32,9	32,9	-
• Autres	4,3	4,3	-
• Total	158,1	158,1	-
Placements de trésorerie	385,6	385,6	-
Actif circulant	**543,7**	**543,7**	**-**
Charges constatées d'avance	0,7	0,7	-
TOTAL	**5 433,3**	**1 825,5**	**3 607,8**

(1) Dépôt-gage sur programme de titrisation des créances commerciales du Groupe et prêt 1 % construction.
Les dépréciations d'actif sont décrites en Note 13.

État des dettes *(en millions d'euros)*	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Emprunts et dettes assimilées	4 566,1	991,1	3 575,0
Dettes d'exploitation	51,4	51,4	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82,6	78,1	4,5
Groupe et associés	230,0	230,0	-
Autres	0,2	0,1	0,1
Dettes diverses	230,2	230,1	0,1
TOTAL DETTES	**4 930,3**	**1 350,7**	**3 579,6**
Produits constatés d'avance	11,2	4,6	6,6

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas de dette dont l'échéance est de plus de 5 ans.

Les dettes sur immobilisations sont composées pour 78,1 millions d'euros des versements FMEA non appelés au 31 décembre 2012.

Les produits constatés d'avance concernent l'étalement de la refacturation des primes de remboursement des emprunts obligataires.

NOTE 19 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Montants des produits à recevoir et charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations (Note 6)	111,1	76,9
Créances clients	-	10,9
Autres créances, avances et acomptes versés	1,1	1,0
Valeurs mobilières de placement	-	0,1
Placements de trésorerie	-	0,6
TOTAL	**112,2**	**89,5**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges à payer		
Emprunts et dettes assimilées (Note 17)	110,4	76,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34,7	5,8
Dettes fiscales et sociales	10,5	16,7
Dettes diverses	-	-
Placements de trésorerie	0,4	-
TOTAL	**156,0**	**99,4**

NOTE 20 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Montants concernant les entreprises liées [1]
Postes du bilan	
Actif	
Participations (Note 5)	12 786,4
Créances rattachées à des participations (Note 6)	4 856,1
Clients	-
Autres créances, avances et acomptes versés	32,9
Placements de trésorerie (Note 12)	385,6
Passif	
Emprunts et dettes assimilées (Note 17)	0,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,5
Dettes diverses	230,2
Postes du compte de résultat	
Charges financières	0,9
Dépréciation des titres de participations : dotations (Note 5)	3 101,9
Produits financiers de participation	1 199,2
Dépréciation des titres de participation et créances rattachées : reprises (Notes 5 et 6)	38,7
Autres produits financiers	254,5

(1) Parties liées comprenant notamment les filiales entrant dans le périmètre de consolidation du groupe PSA, y compris les sociétés mises en équivalence.

Les autres liens de participation de la société Peugeot S.A. ne comprennent aucun montant significatif.

NOTE 21 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires (Note 22)	101,8	86,9
Autres produits	-	-
Transferts de charges	0,3	1,3
Reprises de provisions pour risques et charges	7,2	4,7
Produits d'exploitation	109,3	92,9
Autres achats et charges externes (1)	(75,2)	(25,2)
Impôts, taxes et versements assimilés	(4,5)	(5,4)
Salaires et traitements	(31,1)	(42,1)
Charges sociales	(11,2)	(16,8)
Autres charges	(1,6)	(1,6)
Dotation provisions pour risques et charges	(0,7)	(1,0)
Charges d'exploitation	(124,3)	(92,1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(15,0)**	**0,8**

(1) La société Peugeot S.A. a conclu un contrat de bail portant sur l'immeuble situé au 75 , avenue de la Grande-Armée à Paris, suite à la cession de celui-ci en 2011. Le loyer annuel est de 14,9 millions d'euros. La charge d'honoraires a augmenté de 36,0 millions d'euros suite aux opérations de cessions de l'exercice.

NOTE 22 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se répartit comme suit :

A. PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prestations de services (1)	94,0	79,7
Loyers immobiliers	7,8	7,2
TOTAL	**101,8**	**86,9**

(1) Les prestations de services sont composées essentiellement d'une participation aux frais d'études, de gestion et de fonctionnement du Groupe facturées par la société mère à ses filiales.

B. PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

NOTE 23 DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES EXCEPTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits de cession d'actifs corporels (Note 4)	-	245,0
Produits de cession des actions propres (Note 14)	53,8	-
Produits de cession de titres de participation (Note 5)	800,0	-
Reprises de provision litiges et contrôles fiscaux	2,0	2,4
Reprise réserve de réévaluation (Note 15)	11,8	2,6
Divers	-	0,2
Produits exceptionnels	867,6	250,2
Pénalités sur litiges et contrôles fiscaux (1)	(2,1)	(40,2)
Valeur comptable des actifs cédés (Note 3)	-	(8,5)
Valeur comptable des titres de participation cédés (Note 5)	(24,3)	-
Valeur comptable des actions propres cédées (Note 14)	(81,1)	-
Résultat de cession des droits préférentiels de souscription (Note 10)	(34,9)	-
Divers	(0,4)	(0,6)
Charges exceptionnelles	(142,8)	(49,3)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**724,8**	**200,9**

(1) En 2011, les pénalités sur litiges et contrôles fiscaux concernent principalement des jugements défavorables reçus sur l'affaire « SCC/FF » pour 37,8 millions d'euros.

NOTE 24 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Compte tenu du régime fiscal de Groupe (Note 1.J), les charges et produits d'impôts constatés en résultat s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts dus à Peugeot S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires	9,8	166,2
Retour d'économie d'impôt, antérieurement versée par PEUGEOT S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires	29,9	71,2
Produit de l'intégration fiscale	83,6	96,1
Régularisations sur charge d'impôt (1)	(9,4)	(38,2)
Variation de la provision pour économie d'impôt à reverser (Note 16)	1 256,2	(256,4)
Variation de la provision pour risques fiscaux (Note 13)	(86,0)	6,1
EFFET NET D'IMPÔT	**1 284,1**	**45,0**

(1) En 2011, les régularisations d'impôts concernent principalement des jugements défavorables reçus sur l'affaire « SCC/FF » pour 31,2 millions d'euros. En 2012, l'impôt correspondant aux frais d'émission liés à l'augmentation de capital enregistrés sur la prime d'émission sont transférés sur cette prime (Note 15).

Au titre de l'exercice 2012, le résultat d'ensemble du Groupe fiscalement intégré est une perte de 1 780,7 millions d'euros au taux normal et un bénéfice de 162,9 millions d'euros au taux réduit. Compte tenu du résultat déficitaire, la majoration exceptionnelle d'IS n'est pas applicable. En 2012, le montant des déficits fiscaux reportables au niveau du Groupe intégré s'élève à 8 333,3 millions d'euros.

Les dividendes perçus par Peugeot S.A. au cours de l'exercice 2012 ne sont pas assujettis à la nouvelle contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés instaurée par la deuxième loi de finances rectificative pour 2012.

NOTE 25 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements reçus		
Crédit syndiqué (1)	2 400,0	2 400,0
Caution bancaire (2)	20,0	17,0
Réallocations d'IS (3)	533,1	562,9
TOTAL	**2 953,1**	**2 979,9**
Engagements donnés		
Avals et cautions accordés en garantie d'emprunts contractés par :		
• Filiales de Peugeot S.A. (4)	2 157,8	1 624,1
• Autres entreprises	-	-
Autres engagements donnés en faveur de :	-	-
• Filiales de Peugeot S.A. (5)	650,5	336,8
TOTAL	**2 808,3**	**1 960,9**
Ces engagements concernent les parties liées pour :		
• Engagements reçus	553,1	579,9
• Engagements donnés	2 808,3	1 960,9

Les engagements reçus comprennent :

(1) Renouvellement de la ligne de crédit de Peugeot S.A.

Le 9 juillet 2010, Peugeot S.A. a renouvelé par anticipation un crédit syndiqué revolving avec 21 banques pour un montant de 2 400 millions d'euros avec une maturité de 3 ans, prévoyant deux extensions d'un an soumises à l'acceptation des banques. En juillet 2011, Peugeot S.A. a obtenu une première extension d'un an repoussant la maturité à juillet 2014. Une seconde extension d'un an portant sur un montant de 2 225 millions d'euros a permis de repousser la maturité à juillet 2015, le solde de 175 millions d'euros restant à échéance juillet 2014.

(2) Garanties en faveur de l'administration fiscale dans le cadre de procédures de contentieux en France.

(3) Allocations d'IS antérieurement versées par Peugeot S.A. à certaines filiales, que celles-ci se sont engagées à rembourser à Peugeot S.A. lorsque leurs résultats fiscaux redeviendront bénéficiaires.

Les engagements donnés comprennent :

(4) Pour 600 millions d'euros en 2011 les garanties données par Peugeot S.A. dans le cadre de l'émission par le GIE PSA Trésorerie d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance septembre 2033. L'essentiel des autres cautions portent sur des emprunts contractés par des filiales auprès de la Banque Européenne d'Investissement et la BERD.

Pour 503 millions d'euros les garanties données en 2012 par Peugeot S.A. dans le cadre des emprunts contractés par PCMA Russie.

Pour 30 millions d'euros l'engagement de prêt donné à GEFCO dans le cadre de la cession et non tiré au 31 décembre 2012. Cet engagement est échu en date du 18 février 2013.

(5) Pour 426,9 millions d'euros, l'équivalent des en cours de financement des filiales du Groupe auprès de Banque PSA Finance au 30 novembre 2012, pour lesquels Peugeot S.A. s'est engagé à se substituer aux dites filiales, en cas de défaillance.

Pour 140,9 millions d'euros, les lettres d'intentions signées par Peugeot S.A. en 2012 afin de garantir les loyers qui seraient dus au titre des baux contractés par le Retail France et UK.

Engagements liés au Groupe GEFCO

La cession du Groupe GEFCO par Peugeot S.A. à RZD est assortie de clauses de garantie de passif en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2012, aucun risque significatif lié à ces garanties données n'a été identifié.

NOTE 26 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les salariés de la société Peugeot S.A. bénéficient de compléments de retraite qui sont versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. La société offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les régimes à prestations définies encore en vigueur concernent les indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective et le régime de retraites complémentaires des ingénieurs et cadres pour la partie non externalisée en 2002, qui garantit un niveau de retraites tous régimes confondus égal au maximum à 60 % des derniers salaires.

Les membres des organes de direction bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire, à deux conditions : la première est d'avoir occupé pendant une durée minimum des fonctions de membre des organes de direction ; la deuxième est d'achever sa carrière au sein de l'entreprise. Ce régime garantit un niveau de retraite, tous régimes confondus (régimes légaux et complémentaires) fonction de l'ancienneté dans le Groupe et au maximum égal à 50 % du salaire de référence déterminé sur la base des trois meilleures années au cours des cinq dernières années d'activité, avec droit à réversion au profit du conjoint. Depuis le 1er janvier 2010, un nouveau régime a été mis en place pour les nouveaux membres des organes de direction comprenant les mêmes garanties calculées sur un salaire de référence déterminé sur la base des rémunérations fixes des trois dernières années d'activité précédant le départ à la retraite du Groupe, majoré d'un pourcentage égal à la moyenne des ratios de rémunération variable sur rémunération fixe pour les huit dernières années d'activité précédant le départ à la retraite du Groupe.

Au 31 décembre 2012, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 115,4 millions d'euros et comprend les engagements pris vis-à-vis des membres des organes de direction à hauteur de 69,5 millions d'euros.

Ces montants ne font pas l'objet de provision et sont couverts à hauteur de 56,2 millions d'euros par des versements dans des fonds externes.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale 2010 a été publiée au JO le 27 décembre 2009. Les principales mesures impactant les engagements de retraites de Peugeot S.A. concernent les régimes de retraites chapeau et s'appliquent dès le 1er janvier 2010 au plan de retraites complémentaires des membres des organes de direction du Groupe : la taxe de 6,00 % sur les contributions versées au plan est portée à 12,00 % et une taxe additionnelle de 30,00 % est due au premier euro sur les rentes liquidées à partir du 1er janvier 2010 excédant huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Ces nouvelles mesures ont été prises en compte dans le calcul des engagements de retraite à la clôture et elles ont eu pour conséquence une augmentation de 9 millions d'euros de la valeur actuelle des prestations pour services rendus.

La loi portant réforme des retraites a été promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel le 10 novembre 2010.

Cette nouvelle loi, augmentant progressivement l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans en 2018, génère une baisse non significative de l'engagement des indemnités de fin de carrière.

Les accords du 21 juin 2010, signés au sein de la branche des industries métallurgiques et portant modification de l'accord de mensualisation de 1970 (pour les non-cadres) et de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de 1972, sont applicables dès le 30 juillet 2010. Ces accords prévoient une harmonisation des barèmes de droits pour la convention collective de la Métallurgie des cadres et des non-cadres lors du départ volontaire en retraite.

L'impact à la hausse de cet amendement est sans effet significatif sur l'engagement de Peugeot S.A.

NOTE 27 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 221,2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La société Peugeot S.A. n'a pas utilisé la faculté, offerte par la loi de finance rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004, de transférer avant le 31 décembre 2006, la partie de ses réserves de plus values à long terme excédant 200 millions d'euros ; ceci en exonération des compléments d'impôts, sous réserve du paiement d'une taxe libératoire de 2,5 %. À la clôture, le montant des réserves de plus values à long terme potentiellement soumises à une imposition complémentaire, s'élève à 1 068,5 millions d'euros (Note 15).

NOTE 28 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Montants des rémunérations allouées :		
• aux organes de direction	6,6	6,6
• aux membres du Conseil de Surveillance	1,5	1,4
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES	**8,1**	**8,0**

La direction du Groupe est assurée par le Directoire.

Les membres du Directoire, avec les autres membres de la Direction générale, constituent le Comité de Direction Générale. Les membres de ce Comité constituent les organes de direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales. En 2012, le Directoire ne recevra pas de part variable.

Les actions gratuites de la société Peugeot S.A. attribuées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice 2010 ainsi que les options d'achat d'actions de cette même société attribuées aux membres des organes de direction lors des plans consentis antérieurement et qui sont toujours exerçables, sont présentées ci-dessous :

(en nombre d'options)	31/12/2012	31/12/2011
Options d'achat d'actions détenues à la clôture	395 460	372 000
Attributions 2010 [1] gratuites d'actions détenues à la clôture (Note 11)	-	65 000

(1) Compte tenu des engagements pris par le Groupe en application des dispositions réglementaires relatives aux conventions passées avec les entreprises bénéficiant du soutien exceptionnel de l'État, aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie en 2010 aux membres du Directoire.

Les membres des organes de direction du Groupe bénéficient du régime de retraite supplémentaire décrit à la Note 26.

Par ailleurs, les membres des organes de direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire et des attributions gratuites d'actions évoqués ci-dessus, ni d'autres formes de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

NOTE 29 EFFECTIFS MOYENS

(en nombre)	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	280,0	279,0
Etams	61,0	65,0
TOTAL	**341,0**	**344,0**

NOTE 30 DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004 – 391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, la société Peugeot S.A. accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

La société Peugeot S.A. a signé un accord sur la formation tout au long de la vie professionnelle en juin 2005, en cohérence avec l'accord signé le 15 avril 2005 par la société Peugeot Citroën Automobiles. Conformément à la loi, chaque salarié bénéficie d'un crédit de droits pédagogiques de vingt heures par an. Les droits acquis depuis 1999 au titre des dispositifs antérieurs à l'accord sont maintenus et la limite cumulée est portée à 150 heures. L'accord ouvre la possibilité d'utiliser ces droits durant le temps de travail, lorsque l'organisation du travail le permet.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 37 296 heures.

Aucun droit n'a été provisionné à la clôture, en application de l'avis n°2004 - F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

NOTE 31 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2012 et jusqu'au 12 février 2013, date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, à l'exception de l'opération suivante :

Notification de l'autorisation de la Commission européenne sur la garantie de l'État pour le refinancement de Banque PSA Finance et convention avec l'État

La Commission européenne a autorisé à titre temporaire le 11/02/2013, la garantie décrite en Note 17 pour une première tranche de 1 200 millions d'euros. Dans ce cadre, une convention sera signée entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance. Elle précisera les engagements pris par le Groupe PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de l'État et qui porteront notamment sur les points suivants :

- Peugeot S.A. s'engagera à constituer un comité de suivi de cinq membres, dont deux membres du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., le membre du Directoire de Peugeot S.A. en charge des finances et deux représentants de l'État, et dont la mission sera, entre autre, d'assurer une bonne coordination entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance dans la mise en œuvre de la garantie ;
- Peugeot S.A. s'engagera à ne pas procéder à des distributions de dividendes, de réserves, de primes ou de tout autre actif ou à des rachats d'actions ou réductions de capital de toute nature, sans accord préalable de l'État ;
- Peugeot S.A. s'engagera à ne pas consentir, et à faire en sorte que ses filiales ne consentent pas, des rémunérations variables, primes exceptionnelles, indemnités de départ (sans préjudice des indemnités devant être versées en vertu d'une disposition légale ou d'une décision de justice), options de souscription ou d'achat d'actions ou des actions gratuites ou tout autre titre donnant accès au capital, aux membres du Directoire de Peugeot S.A. sans l'accord préalable de l'État.

En vertu de cette même convention, Banque PSA Finance s'engagera à payer à l'État une commission, payable mensuellement, égale à 260 points de base calculée sur une base annuelle et sur les encours en principal et intérêts courus par les titres de créances bénéficiant de la garantie.

Le processus d'instruction par la Commission européenne est en cours en vue de l'obtention d'une décision définitive d'autorisation au titre des aides d'État à la restructuration.

20.4.7. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
I - Situation financière en fin d'exercice					
a - Capital social [1]	354 848 992	234 049 344	234 049 225	234 049 142	234 048 798
b - Nombre d'actions émises	354 848 992	234 049 344	234 049 225	234 049 142	234 048 798
II - Résultat global des opérations de l'exercice					
a - Produits des activités courantes hors taxes	1 555 591 599	816 142 657	618 615 747	706 891 796	638 330 276
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 884 037 150	663 823 877	199 298 390	393 686 214	518 965 886
c - Participation des salariés (charge de l'exercice)	-	-	-	-	-
d - Impôts sur les bénéfices [2].	1 284 142 729	45 029 722	180 892 567	46 841 128	121 708 369
e - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.	61 213 741	444 119 935	647 883 601	537 011 853	47 527 964
f - **Dividendes** [4]			**249 547 952**		
III - Résultat des opérations réduit à une seule action [3]					
a - Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amort. et provisions	8,93	3,03	1,62	1,88	2,74
b - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,17	1,90	2,77	2,29	0,20
c - Dividende attribué à chaque action					
• Dividende net distribué	-	-	1,07	-	-
• Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) [3]	-	-	-	-	-
REVENU GLOBAL	-	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a - Effectif moyen des salariés	341	344	336	334	355
b - Montant de la masse salariale	33 613 058	40 951 996	33 214 427	35 889 698	38 514 763
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	11 183 125	17 307 884	16 148 312	15 272 699	15 865 706

(1) Les mouvements sur le capital résultent de l'augmentation de capital en 2012, et des conversions d'obligations en actions dans le cadre de l'emprunt OCEANE entre 2009 et 2011.

(2) Depuis le 1er janvier 1990, la société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, articles 223 A et suivants du CGI, applicable aux filiales françaises contrôlées à plus de 95 %. Tous les mouvements d'impôt sur les bénéfices sont enregistrés sur la ligne impôts sur les bénéfices y compris les variations de provisions pour impôts.

(3) À compter des dividendes percus en 2005, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé par un crédit d'impôt.

20.4.8. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Sociétés ou groupes de sociétés *(en milliers d'euros ou en milliers d'unités de monnaies nationales)*	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)
I - Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur brute excède 1 % du capital social :			
A - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)			
Peugeot Citroën Automobiles Route de Gisy, 78 VELIZY	300 177	(491 903)	100,00
Faurecia 2, rue Hennape, 92 Nanterre	775 836	1 392 537	57,19
Grande Armée Participations 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16e	60 435	130 600	100,00
Banque PSA Finance 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16e	177 408	1 777 182	74,93
Automobiles Citroën 12, rue Fructidor, Paris 17e	159 000	14 509	100,00
Automobiles Peugeot 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16e	172 712	73 133	100,00
Process Conception Ingénierie 9, ave du Maréchal Juin, 92 Meudon la Forêt	22 954	23 585	84,54
DJ58 75, av. de la Grande Armée - PARIS 16e	245 001	4 994	100,00
Peugeot Motocycles rue du 17 novembre - 25 Mandeure	7 142	(22 073)	100,00
GEFCO 77 à 81, rue des Lilas d'Espagne, Courbevoie (Hauts de Seine)	8 000	140 721	24,96
PSA International S.A. 62 quai Gustave Ador, 1207 Genève (Suisse)	CHF 5 979	231 127	-
	EUR 4 953	191 457	99,93
Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise 6 B Route de Trêves L2633 Senningerberg - Luxembourg	10 500	22	100,00
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)			
PSA Assurances SAS	25 740	53 079	10,00
II - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital social :			
A - Filiales non reprises au paragraphe I :			
a) Filiales françaises (ensemble)			
b) Filiales étrangères (ensemble)			
B - Participations non reprises au paragraphe I :			
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)			
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)			

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
8 506 953	5 478 953	-	1 008 570	53 567 187	(3 554 307)	-	
1 585 955	1 585 955	-	-	191 916	107 332	22 183	
408 923	142 323	-	-	0	4 825	6 162	
380 084	380 084	-	426 974	3 747 507	283 405	398 784	
625 653	625 653	-	4 157	8 138 336	4 705	69 300	
480 545	480 545	-	4 157	11 478 540	41 751	256 447	
170 304	39 101	-	-	212 602	3 287	9 030	
245 001	245 001	-	-	250 821	4 994	-	
353 964	0	-	-	102 620	(43 365)	-	
8 094	8 094	320 000	39 000	1 825 753	116 211	409 705	
-	-	-	-	44 164	30 807		
6 844	6 844	-	-	36 584	25 519	27 569	1 EUR = 1,2072 CHF
11 267	11 267	-	-	0	0	-	
2 574	2 574			495	48 239		
15	15	-	600 000			-	
10	10	-	-			11	
-	-	-	-			-	
219	219	-	-			-	

20.5. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS HISTORIQUES ANNUELLES

20.5.1. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Se reporter aux rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, figurant respectivement aux chapitres 20.3.1 et 20.4.1 du présent document.

20.6. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 décembre 2012.

20.7. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Sans objet.

20.8. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

	2008	2009	2010	2011	2012
Dividende par action					
Net	-	-	1,10 euro	-*	-*
Avoir fiscal	n/a	n/a	-**	n/a	n/a
Global	n/a	n/a	-**	n/a	n/a

* *Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 24 avril 2013.*

** *À compter des dividendes perçus en 2005, au titre de l'exercice 2004, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé, dans certaines conditions, par un crédit d'impôt.*

Le groupe PSA Peugeot Citroën distribue un dividende, soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance, lorsque sa performance le permet, en cohérence avec l'objectif d'amélioration structurelle de cette rentabilité.

Compte tenu des résultats du Groupe en 2012 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013 de ne pas verser de dividende.

20.9. PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Il convient de se reporter au chapitre 4.4.

20.10. CHANGEMENT SIGNIFICATIF ET TENDANCE

Il convient de se reporter au chapitre 12 et 13, à la Note 41 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux événements postérieurs à la clôture figurant au paragraphe 20.3.7 ci-dessus, ainsi qu'à la Note 31 de l'annexe aux comptes annuels de Peugeot S.A.

21

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL 426

21.1.1. Capital social au 31 décembre 2012 426
21.1.2. Titres non représentatifs du capital social 426
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur 426
21.1.4. Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions 426
21.1.5. État des autorisations et des utilisations 427
21.1.6. Descriptif du programme de rachat 428
21.1.7. Options sur le capital social 429
21.1.8. Historique du capital social 429
21.1.9. Marché des instruments financiers de la société 430

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 433

21.2.1. Objet social 433
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les organes de direction et de surveillance 434
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions 434
21.2.4. Modification des droits des actionnaires 434
21.2.5. Assemblées d'actionnaires 434
21.2.6. Modification du capital social 434
21.2.7. Changement de contrôle 435
21.2.8. Franchissements de seuils 435
21.2.9. Comptes annuels 435

21.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE EN 2012 ET 2011 435

21.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2013 436

21.4.1. Ordre du jour 436
21.4.2. Rapport du Directoire sur les projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2013 437
21.4.3. Texte des projets de résolutions 445

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2012

Au 31 décembre 2012, le capital social du Groupe s'élève à 354 848 992 euros, divisé en 354 848 992 actions de nominal 1 euro, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur suivant le choix de l'actionnaire. Le différentiel par rapport au nombre d'actions en circulation à fin 2011 provient de l'augmentation de capital (120 799 648 actions). Pour mémoire, au 31 décembre 2011, le capital social s'élevait à 234 049 344 euros, représenté par 234 049 344 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

21.1.2. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

21.1.3. ACTIONS DÉTENUES PAR L'ÉMETTEUR

Le Groupe détient 12 788 628 actions au 31 décembre 2012, d'une valeur nominale d'un euro, soit 3,60 % du capital.

21.1.4. ACTIONS, VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les titres donnant accès au capital sont des options d'achat réservées au personnel.

Des options d'achat d'actions ont été attribuées à des cadres dirigeants et supérieurs du Groupe au cours des années passées et jusqu'en 2008, ouvertes également aux membres du Directoire. Aucune option n'a été distribuée de 2009 à 2012.

Le nombre d'options non encore exercées s'élevait à 4 371 970 au 31 décembre 2012. Le Groupe peut procéder à des augmentations de capital au gré des demandes de conversion des détenteurs de parts d'OCEANE émises par Peugeot S.A. (cf. Note 27.2 dans les Notes aux États Financiers consolidés au 31 décembre 2012). Aucune augmentation de capital consécutive à des conversions d'OCEANE n'a eu lieu en 2012. Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires réalisée par Peugeot S.A. le 29 mars 2012, les porteurs d'Océanes Peugeot 2016 ont été informés que le nouveau ratio d'attribution d'actions avait été porté, à compter du 30 mars 2012, de 1,02 action à 1,20 action Peugeot pour 1 OCEANE (communiqué du 30 mars 2012).

Le 29 mars 2012, Peugeot S.A. a réalisé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le montant final brut de l'opération s'élève à 999 millions d'euros et se traduit par la création de 120 799 648 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro. La prime d'émission constatée à ce titre s'élève à 878 millions d'euros avant imputation des frais associés à l'opération. Ces derniers représentent un montant de 33 millions d'euros, dont 32 millions d'euros ont été décaissés au 30 juin 2012.

À l'issue de l'augmentation de capital, le groupe familial Peugeot reste le premier actionnaire de PSA Peugeot Citroën avec 25,4 % du capital et 38,1 % des droits de vote exerçables à fin mars 2012. Il a exercé 32 875 655 droits préférentiels de souscription, pour un montant d'environ 140 millions d'euros.

Dans le cadre de son Alliance stratégique avec le Groupe, General Motors est devenu le deuxième actionnaire de PSA Peugeot Citroën avec 7,0 % du capital, à travers l'acquisition et l'exercice des droits préférentiels de souscription cédés par Peugeot S.A. et le groupe familial Peugeot, et l'acquisition des 4 398 821 actions autodétenues vendues par Peugeot S.A.

Peugeot S.A. a cédé pour 81 millions d'euros d'actions propres à General Motors et 70 millions d'euros de droits préférentiels de souscription sur le marché. Le produit de cession de 151 millions d'euros a été constaté directement en capitaux propres.

Conformément à l'accord conclu entre General Motors et Peugeot S.A., General Motors ne peut pas augmenter sa participation actuelle au capital de Peugeot S.A. jusqu'en 2022 sauf exceptions décrites au chapitre 22 ci-après.

Les fonds levés lors de l'augmentation de capital seront principalement utilisés pour financer les investissements stratégiques liés aux projets de l'Alliance stratégique mondiale avec General Motors. Ces investissements seront destinés au financement des projets correspondant au partage de plateformes pour certains véhicules, composants et modules qui généreront des synergies de coûts de conception et d'achat.

Les fonds levés permettront également l'extension de l'Alliance dans d'autres domaines de coopération au-delà des deux piliers initiaux.

Conformément à l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 juin 2010, le Directoire de Peugeot S.A. a adopté en date du 21 septembre 2010 un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance cumulée des années 2010, 2011 et 2012. Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre pour la première fois en 2010. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les conditions cumulées n'ayant pas été atteinte, aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie aux membres du Directoire, conformément aux engagements pris par le Groupe en application des dispositions réglementaires relatives aux convertions passées avec les entreprises bénéficiant du soutien exceptionnel de l'État. Le renouvellement de cette autorisation donnée à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes sous conditions de performance a été validé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 25 avril 2012. Il n'a été procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour plus de détails, il convient de se reporter à la Note 27.3 et 27.4 dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012.

21.1.5. ÉTAT DES AUTORISATIONS ET DES UTILISATIONS

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Conformément aux statuts de la société, les opérations sur capital et les émissions obligataires sont soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Autorisation	Durée	Du	Utilisation	Jusqu'au
1 – Assemblée Générale ordinaire					
Rachats d'actions *(10e résolution)*	Acquisition de 22 696 289 actions au plus Prix maximum d'achat : 30 euros	18 mois	25 avril 2012	aucune	31 novembre 2013
2 – Assemblée Générale extraordinaire					
Émission de titres donnant accès directement ou indirectement au capital avec maintien DPS *(15e résolution)*	• dans la limite d'un capital social plafonné à 400 millions d'euros en nominal • dans la limite d'un plafond nominal d'endettement limité à 1 500 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances	26 mois	31 mai 2011	utilisation à hauteur de 120 799 648 € en nominal lors de l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2012	31 juillet 2013
Émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital sans DPS, par offre au public ou par offre par placement privé *(respectivement 16e et 17e résolution)*	• dans la limite d'un capital social plafonné à 400 millions d'euros en nominal • dans la limite d'un plafond nominal d'endettement limité à 1 500 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances	26 mois	31 mai 2011	aucune	31 juillet 2013
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital *(18e résolution)*	• augmentation du nombre de titres à émettre lors des émissions résultant de l'application des dispositions des résolutions 15, 16 et 17 de l'Assemblée Générale du 31 mai 2011 dans la limite des plafonds prévus par ces résolutions	26 mois	31 mai 2011	aucune	31 juillet 2013
Augmentation(s) du capital social réservée(s) aux salariés *(19 e résolution)*	• dans la limite d'un montant nominal maximal à 15 millions d'euros, s'imputant sur le plafond de capital de 400 millions d'euros ci-dessus	26 mois	31 mai 2011	aucune	31 juillet 2013

DPS : droit préférentiel de souscription.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EXPIRÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

	Autorisation	Durée	Du	Utilisation	Jusqu'au
1 – Assemblée Générale ordinaire					
Rachats d'actions *(13e résolution)*	Acquisition de 16 000 000 actions au plus Prix maximum d'achat : 65 euros	18 mois	31 mai 2011	10 000 000 actions	31 novembre 2012
2 – Assemblée Générale extraordinaire					
Annulation d'actions *(14e résolution)*	• dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois	18 mois	31 mai 2011	aucune	31 novembre 2012
Émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique *(20e résolution)*	• augmentation de capital résultant de l'exercice de bons limitée à 160 millions d'euros et s'imputant sur le plafond de 400 millions d'euros ci-dessus • émission de 160 millions de bons maximum	18 mois	31 mai 2011	aucune	31 novembre 2012

DPS : droit préférentiel de souscription.

21.1.6. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT

Lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2012 les actionnaires ont autorisé un programme de rachat d'actions en vue :

- soit de réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions ;
- soit de céder des actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou de sociétés et/ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, lors de l'exercice d'options d'achat d'actions ;
- soit de procéder à l'attribution gratuite d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux et/ou de la société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires ;
- soit de procéder à des opérations d'actionnariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la société et/ou en substitution de la décote ;
- soit de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit, par conversion, remboursement, échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- soit d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- soit de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable.

Conformément à la loi, la société s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

La précédente autorisation de rachat d'actions qui avait été donnée par l'Assemblée du 31 mai 2011 a été utilisée en août 2011, permettant au Groupe de racheter dix millions de titres pour un montant total de 199,198 millions d'euros.

L'autorisation porte sur un nombre maximum de 22 696 289 actions, avec un prix maximum d'achat fixé à 30 euros par action et est donnée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 31 novembre 2013. En 2012, aucun rachat d'actions n'a été effectué. En revanche, le Groupe a cédé 4 398 821 actions autodétenues à General Motors. Pour plus de détails, veuillez vous référez au chapitre 21.1.4.

Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013 de renouveler l'autorisation d'un programme de rachat d'actions dans les conditions exposées à la 15ème résolution figurant au chapitre 21.4 « Assemblée Générale » du présent document de référence.

La mise en œuvre éventuelle d'un programme de rachat serait soumise à l'accord préalable de l'Etat, conformément aux engagements pris par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'Etat sous la forme d'une garantie de certaines créances de la société Banque PSA Finance.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et aux articles 241-1 à 242-7 du règlement général de l'AMF, l'information relative aux transactions réalisées a fait l'objet d'une publication sur le site internet www.psa-peugeot.citroen.com, rubrique « Information réglementée AMF », ainsi que sur le site de l'AMF www.amf.france.org.

21.1.7. OPTIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Le Directoire de Peugeot S.A. a consenti, chaque année de 1999 à 2008, au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'options d'achat d'actions à prix unitaire convenu.

Aucun plan n'a été octroyé de 2009 à 2012.

Pour retrouver les caractéristiques des plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité ainsi que la valorisation moyenne pondérée des options et des actions attachées, il convient de se reporter à la Note 27.3 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3 ci-avant. Il est rappelé qu'en conséquence de l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2012, les options d'achat d'actions des plans en vigueur ont été ajustées comme indiqué à la note 27.3.

21.1.8. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

(en euros)	2012	2011	2010
Capital en début d'exercice	234 049 344	234 049 225	234 049 142
Augmentation de capital	120 799 648	-	-
OCEANE converties en actions	-	119	83
Annulations de titres	-	-	-
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	**354 848 992**	**234 049 344**	**234 049 225**

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de forme de capital potentiel.

21.1.9. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

PLACE DE COTATION DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

L'action Peugeot S.A. est cotée sur l'Euronext-compartiment A de la Bourse Nyse Euronext Paris et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

L'action Peugeot S.A. est sortie du CAC 40 suite la décision du Conseil scientifique des indices NYSE Euronext prise lors de sa revue trimestrielle du 6 septembre 2012.

L'action Peugeot S.A. fait l'objet de cotations et d'échanges sur le marché SEAQ International et sur le marché hors cote (OTC) aux États-Unis sous forme d'*American Depositary Receipts* (ADR), un ADR représentant une action.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

Code valeur ISIN	FR0000121501
Places de cotation	Négociation en continu sur l'Euronext – compartiment A de la Bourse NYSE Euronext Paris. Ticker UGFP (Bloomberg). Autres places de négociation du titre : • États-Unis : négociation sous forme d'ADR (American Depositary Receipts), un ADR représentant une action sur OTCQX. Ticker PEUGY US ; • Europe : coté sur le marché SEAQ International à Londres
Présence dans les principaux indices	CAC Next 20 Index, CAC ALL-TRADABLE, CAC LARGE 60, DJ Euro Stoxx Auto (sectoriel), ASPI (Développement durable), FTSE4Good (Développement durable)
Éligibilité de l'action	SRD (Service de Règlement Différé) et PEA (Plan d'Épargne en Actions)
Valeur nominale	1 euro
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2012	354 848 992
Cours au 31 décembre 2012	5,471 euros
Capitalisation boursière au 31 décembre 2012	1,941 milliard d'euros

INFORMATIONS BOURSIÈRES DÉTAILLÉES

(Source : NYSE Euronext)

COURS

	2012			2011			Variation en % 2012/2011 du dernier cours de l'année
(en euros)	Plus haut	Plus bas	31/12/2012	Plus haut	Plus bas	31/12/2011	
Action	17,39	4,320	5,471	33,60	11,59	12,11	- 54,82 %
Indice CAC 40	3 684,16	2 922,26	3 641,07	4 169,87	2 693,21	3 159,81	- 15,23%

TRANSACTIONS

	2012		2011	
	Total	Moyenne journalière	Total	Moyenne journalière
En nombre d'actions	1 406 566 645	5 494 401	582 561 757	2 266 777
En capitaux *(en millions d'euros)*	11 809,88	46,13	13 353,56	51,96

MARCHÉ DE L'ACTION PEUGEOT S.A. SUR LA BOURSE DE PARIS (SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ)

	Cours de l'action *(en euros)*			Volumes échangés		
					En capitaux par mois	Moyenne journalière
	Plus bas	Plus haut	Dernier	En nombre de titres par mois	*(en millions d'euros)*	*(en milliers d'euros)*
2011						
Janvier	28,735	33,600	30,615	34 527 236	1 087,96	51 807,7
Février	27,550	31,350	29,015	44 353 032	1 314,35	65 717,7
Mars	25,825	29,885	27,880	45 661 297	1 268,79	55 164,6
Avril	26,370	30,900	30,660	28 352 928	810,83	42 675,0
Mai	28,310	31,740	29,410	34 503 714	1 029,88	46 812,6
Juin	27,310	31,150	30,870	54 655 093	1 571,49	71 431,2
Juillet	26,035	32,310	26,540	38 476 238	1 130,48	53 832,2
Août	17,925	26,905	21,330	74 994 208	1 586,35	68 971,8
Septembre	15,125	21,640	16,165	58 472 787	1 040,52	47 296,4
Octobre	14,510	18,695	15,875	63 345 863	1 072,20	51 057,0
Novembre	11,600	15,445	13,840	60 424 734	838,75	38 124,9
Décembre	11,590	14,620	12,110	44 794 627	601,97	28 665,1
2012						
Janvier	11,980	15,570	14,095	53 706 760	742,91	33 768,81
Février	13,340	17,390	15,045	99 461 350	1 529,98	72 856,26
Mars	11,476	13,855	12,075	142 972 739	1 857,10	84 413,55
Avril	8,555	12,200	9,070	125 001 631	1 252,13	65 901,76
Mai	7,864	9,370	7,976	99 391 894	845,63	38 437,75
Juin	7,046	8,597	7,753	138 659 231	1 077,15	51 292,62
Juillet	5,700	8,067	6,333	207 926 247	1 379,31	62 696,11
Août	5,862	7,069	6,015	86 407 809	555,86	24 167,69
Septembre	5,710	7,280	6,150	132 408 583	864,24	43 212,01
Octobre	4,771	6,330	4,936	122 171 071	697,51	30 326,49
Novembre	4,320	5,094	4,717	95 237 546	442,74	20 124,44
Décembre	4,444	5,920	5,471	103 221 784	565,32	29 753,86
2013						
Janvier	5,445	6,828	5,744	121 997 142	755,13	34 324,16
Février	5,517	6,545	5,798	97 401 618	585,25	29 291,63

Source : Nyse Euronext janvier 2013

AMERICAN DEPOSITARY RECEIPTS (ADR) DE PEUGEOT S.A. COTÉES AUX ÉTATS-UNIS

	Cours de l'action *(en dollars)*		Volumes échangés	
	Plus bas	Plus haut	Dernier	En nombre de titres/mois
2011				
Janvier	39,02	44,48	42,15	23 091
Février	38,4	42,65	40,18	68 374
Mars	35,44	40,88	39,9	35 161
Avril	37,68	45,39	45,39	15 269
Mai	39,86	45,85	42,4	17 375
Juin	39,45	44,8	44,8	18 259
Juillet	38,15	45,41	38,15	284 525
Août	26,24	36,55	30,67	93 383
Septembre	21,2	29,92	21,24	106 921
Octobre	19,8	25,15	22,24	78 214
Novembre	15,8	21,25	18,56	779 122
Décembre	15,03	19,36	15,62	235 103
2012				
Janvier	15,76	20,19	18,32	208 503
Février	18,46	21,45	20,22	141 519
Mars	16,03	20,7	16,15	145 358
Avril	11,47	15,6	12,05	87 201
Mai	9,9	12,11	9,9	190 971
Juin	9,02	10,53	9,84	53 308
Juillet	7,27	9,7	7,75	170 823
Août	7,15	8,54	7,6	94 624
Septembre	7,39	9,55	7,96	96 474
Octobre	6,61	8,11	6,61	55 997
Novembre	5,62	6,49	6,2	90 886
Décembre	5,9	7,85	7,45	81 923
2013				
Janvier	7,35	8,88	7,79	39 522
Février	7,17	8,64	7,62	196 671

COUPONS EN COURS DE VALIDITÉ

DIVIDENDES

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Numéro du coupon	Date de mise en paiement	Date de prescription	Dividende net distribué	Impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscal)	Revenu global par action
Actions	243 109 146	1 euro	45	1er juin 2005	1er juin 2010	1,35 euro	*	*
	234 618 266	1 euro	46	31 mai 2006	31 mai 2011	1,35 euro	*	*
	234 618 266	1 euro	47	30 mai 2007	30 mai 2012	1,35 euro	*	*
	234 280 298	1 euro	48	4 juin 2008	4 juin 2013	1,50 euro	*	*
	234 048 798	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a
	234 049 142	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a
	234 049 225	1 euro	49	7 juin 2011	7 juin 2016	1,10 euro	*	*
	234 049 344	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a
	354 848 992	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a

* *À compter des dividendes perçus en 2005, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé, dans certaines conditions, par un crédit d'impôt.*

Compte tenu des résultats du Groupe en 2012 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013 de ne pas verser de dividende.

AUTRE DROIT

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Numéro du coupon	Date de détachement	Nature de l'opération
Action	18 479 370	70 FRF	26	15 juillet 1987	Droit d'attribution gratuite (1 action pour 5 anciennes)

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL

(Résumé de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement, à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages ;
- à la fabrication et la vente de tous matériels se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- au crédit à la consommation ou à court, moyen et long terme, à l'achat et à la vente de toutes valeurs mobilières et à toutes opérations financières et bancaires ;
- à toutes activités de prestations de services, et notamment de transport ;
- à l'acquisition par tous moyens de tous immeubles et droits immobiliers ;

et plus généralement, de réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus précités et à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

21.2.2. DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'organisation et le fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance sont respectivement prévus aux articles 9 et 10 des statuts.

La société est dirigée par un Directoire composé désormais de deux à sept membres.

21.2.3. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

(Article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société lors de sa liquidation.

21.2.4. MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

(Extrait article 7 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital devra informer celle-ci, dans les cinq jours francs suivant l'inscription en compte desdites actions, du nombre total d'actions détenues, cette déclaration devant être renouvelée à chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est franchi. Cette obligation statutaire d'information s'applique même au-delà du premier seuil légal de 5 %.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils ci-dessus, seront privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification non effectuée.

Il n'existe aucune autre clause statutaire de limitation du droit de vote.

21.2.5. ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

(Résumé de l'article 11 des statuts)

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation, lequel est établi suivant les dispositions prévues par la loi.

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

21.2.6. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Les statuts ne prévoient pas de conditions statutaires spécifiques concernant les modifications du capital et des droits sociaux.

21.2.7. CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Concernant le changement de contrôle, il convient de se reporter au chapitre 18.4 ci-dessus.

21.2.8. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Concernant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée, il convient de se reporter aux chapitres 18.1 et 21.2.4 ci-dessus.

21.2.9. COMPTES ANNUELS

(Résumé article 12 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1er janvier et expire le 31 décembre.

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exceptions résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

21.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE EN 2012 ET 2011

Concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes, il convient de se reporter à la Note 42 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012, chapitre 20.3.7 ci-avant.

21.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2013

21.4.1. ORDRE DU JOUR

A/ ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012.
- Affectation des résultats.
- Approbation d'une convention réglementée relative aux engagements de souscription pris par FFP et Etablissements Peugeot Frères dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée par la Société en mars 2012.
- Approbation de conventions réglementées conclues dans le cadre de la cession par la Société de 75% du capital de la société GEFCO.
- Approbation d'une convention réglementée relative à la constitution d'un gage-espèces en garantie d'obligations de paiement des sociétés Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën et Peugeot Citroën Automobiles.
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Jean-Philippe PEUGEOT)
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Robert PEUGEOT).
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Henri Philippe REICHSTUL).
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX)
- Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance (Mme Patricia BARBIZET).
- Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Louis GALLOIS).
- Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires (Mme Anne VALLERON).
- Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (M. Jean-François KONDRATIUK).
- Autorisation donnée au Directoire à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans la limite de 10% du capital.

B/ ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société dans la limite de 10% du capital.
- Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sous conditions de performance.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ou de filiales, et/ou d'augmenter le capital social par incorporations de réserves, bénéfices, primes ou autres avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ou de filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ou de filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.
- Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital de la Société ou de filiales avec ou sans droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à augmentation du capital de la Société.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.
- Modification de l'article 10 des statuts afin de permettre la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, en application de l'article L. 225-71 du Code de commerce.
- Modification de l'article 10 des statuts afin de permettre la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.
- Modification de l'article 10 des statuts afin de permettre l'élection, par les salariés, d'un salarié membre du Conseil de Surveillance de la Société, en application des articles L. 225-79 et suivants du Code de commerce.
- Modification des dispositions de l'article 7 des statuts relatives aux déclarations de franchissement de seuils.
- Modification de l'article 11 des statuts relative aux Assemblées Générales – Vote électronique.
- Pouvoirs pour formalités.

21.4.2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2013

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) afin de vous prononcer sur les projets de résolutions ayant pour objet les points suivants :

Nous vous rappelons que les différentes informations devant figurer dans le rapport annuel et dans le rapport de gestion du Directoire sont incluses dans le présent Document de référence.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2012 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS (Première, deuxième et troisième résolutions)

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux (**première résolution**) et consolidés (**deuxième résolution**) de PEUGEOT S.A. (la « Société ») au titre l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils vous auront été présentés.

Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 font ressortir un bénéfice de 61 213 741,24 euros, contre un bénéfice de 444 119 935,37 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat négatif net part du Groupe de 5 010 millions d'euros, contre un résultat de 588 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les informations détaillées concernant les comptes annuels pour l'exercice 2012, ainsi que la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 2012, figurent dans le Document de référence 2012.

La **troisième résolution** a pour objet de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2012, qui fait ressortir un bénéfice de 61 213 741,24 euros.

Compte tenu des résultats du Groupe en 2012, de la nécessité de doter la réserve légale conformément aux dispositions de l'article L. 232-10 du Code de commerce suite à l'augmentation du capital réalisée le 29 mars 2012, et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, il vous est proposé de doter la réserve légale à hauteur de 3 060 688 euros et d'affecter le solde du bénéfice au compte « Report à nouveau », dont le solde bénéficiaire serait porté à 2 200 509 439,02 euros.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2009 et 2011, le dividende versé au titre de l'exercice 2010 s'étant élevé à 1,10 euro par action.

II. APPROBATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2012 (Quatrième, cinquième et sixième résolutions)

Les **quatrième à sixième résolutions** portent sur l'approbation des conventions réglementées, au sens des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, qui ont été autorisées par le Conseil de Surveillance et conclues par la Société au cours de l'exercice 2012, et qui font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Pour répondre aux exigences de bonne gouvernance d'entreprise, le Directoire a décidé de soumettre ces conventions à l'approbation de l'Assemblée Générale dans le cadre de trois résolutions séparées.

La **quatrième résolution** concerne la signature, le 29 février 2012, entre la Société et les sociétés FFP et Etablissements Peugeot Frères, d'une lettre relative aux engagements de souscription pris à titre irrévocable par les sociétés FFP et Etablissements Peugeot Frères dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée par la Société en mars 2012. La signature de cette lettre a été autorisée par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 27 février 2012.

La **cinquième résolution** concerne la conclusion des conventions suivantes par la Société, dans le cadre de la réalisation de la cession de 75% du capital et des droits de vote de la société GEFCO à la société JSC Russian Railways :

- Un contrat de prestation de services transitoires intitulé « *Transition Services Agreement* » conclu avec GEFCO le 20 décembre 2012, prévoyant la poursuite de prestations de services réciproques, pendant une période de six à douze mois en fonction du service concerné, ces services pouvant éventuellement être assurés pour une durée complémentaire de six mois, et ce afin d'assurer, pour la Société et pour GEFCO, une bonne transition suite à la cession du contrôle de GEFCO. Ces services transitoires portent sur l'assistance en matière notamment juridique, d'achats, de ressources humaines, d'immobilier, de financement et d'informatique.

  La conclusion de ce contrat a été autorisée par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 18 décembre 2012.
- Une convention intitulée « *Shareholder Loan Agreement* » conclue avec GEFCO le 18 décembre 2012, concernant la mise à disposition par la Société, à titre transitoire, au bénéfice de GEFCO d'une facilité de crédit sous forme d'avance en compte courant d'actionnaire, pour un montant de 350 millions d'euros, son remboursement étant prévu dès la mise en place d'un refinancement externe par GEFCO et au plus tard le 30 juin 2013.

  Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 18 décembre 2012.
- Trois conventions intitulées « *Delegation Agreement* » conclues le 18 décembre 2012, l'une avec GEFCO et la société Automobiles Citroën, la seconde avec GEFCO et la société Automobiles Peugeot, et la troisième avec GEFCO et la société Peugeot Citroën Automobiles, chacune de ces conventions ayant pour objet de sécuriser les droits de la Société au titre du « *Shareholder Loan Agreement* » mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de ces conventions, Automobiles Citroën, Automobiles Peugeot et Peugeot Citroën Automobiles pourront chacune être amenée, en cas de défaut de paiement de GEFCO au titre de la facilité de crédit consentie par la Société, à s'acquitter auprès de la Société des montants par ailleurs dus par elles à GEFCO au titre d'un contrat de prestations de services logistiques qu'elles ont toutes trois signé avec GEFCO, et ce à hauteur du montant du remboursement de ladite facilité de crédit.

Ces conventions ont chacune été autorisées par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 18 décembre 2012.

La **sixième résolution** concerne la constitution, par la Société, d'un gage-espèces dans le cadre d'un programme de cession de créances commerciales auquel participent les sociétés Automobiles Citroën, Automobiles Peugeot et Peugeot Citroën Automobiles, le gage-espèces étant constitué en faveur de l'établissement financier cessionnaire des créances, et ce afin de garantir notamment les obligations de paiement d'Automobiles Citroën, Automobiles Peugeot et Peugeot Citroën Automobiles au titre de la documentation du programme.

La mise en place de ce gage-espèces, qui a donné lieu à signature le 20 décembre 2012 d'une convention intitulée « *Cash Collateral Agreement* », a été autorisée par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 18 décembre 2012.

Les conventions ainsi soumises à votre approbation dans le cadre des résolutions visées ci-dessus sont plus précisément présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, qui figure dans la brochure Avis de Convocation, laquelle est accessible sur l'espace Actionnaires du site Internet du groupe PSA Peugeot Citroën (www.psa-peugeot-citroen.com).

III. MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
(Septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions)

Renouvellement de mandats
(Septième, huitième, neuvième et dixième résolutions)

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de MM. Jean-Philippe PEUGEOT, Robert PEUGEOT, Henri Philippe REICHSTUL et Geoffroy ROUX de BEZIEUX arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, et afin de permettre au Conseil de continuer de bénéficier de leur expertise et de leur connaissance du Groupe, le renouvellement de ces membres est proposé à l'Assemblée par les **septième, huitième, neuvième et dixième résolutions**.

Conformément aux dispositions des statuts de la Société, ces mandats seraient chacun renouvelés pour une durée quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Nomination d'un membre
(Onzième résolution)

La **onzième résolution** a pour objet de nommer Mme Patricia BARBIZET en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le Comité des nominations a examiné la situation de cette candidature et a apprécié notamment que Mme Patricia BARBIZET pourrait faire bénéficier le Conseil de Surveillance de ses compétences financières.

Elle est indépendante au sens du Code AFEP-MEDEF.

Ratification d'une cooptation
(Douzième résolution)

Le Conseil de Surveillance, réuni le 12 février 2013, a procédé à la cooptation de M. Louis GALLOIS, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir du mandat de M. Marc FRIEDEL, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La **douzième résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation la ratification de cette cooptation, conformément à l'article L. 225-78 du Code de commerce.

M. Louis GALLOIS a en outre été désigné en tant que membre référent et nommé au Comité Stratégique du Conseil de Surveillance.

Il est indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF.

Nomination d'un représentant des salariés actionnaires
(Treizième résolution)

Les actions détenues par les salariés du Groupe dans le cadre des dispositifs d'épargne salariale représentant plus de 3% du capital, la Société est tenue en application de l'article L. 225-71 du Code de commerce de procéder à la nomination d'un représentant des salariés actionnaires.

La **treizième résolution** a pour objet de nommer Mme Anne VALLERON en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires. Cette nomination serait effectuée sous réserve de la modification des statuts de la Société, telle que proposée par la vingt-cinquième résolution soumise à votre Assemblée. Mme Anne VALLERON a été désignée par les conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) investis en actions Peugeot S.A. en application de la procédure prescrite par la loi et définie par les statuts de la Société tels que modifiés par la vingt-cinquième résolution.

Compte tenu de sa qualité de salariée, Mme Anne VALLERON ne pourrait être qualifiée de membre indépendant du Conseil de Surveillance au sens du code AFEP-MEDEF.

Nomination d'un représentant des salariés
(quatorzième résolution)

La **quatorzième résolution** a pour objet de nommer M. Jean François KONDRATIUK en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Cette nomination traduit le souhait du Directoire et du Conseil de Surveillance de mieux associer les salariés à la définition de la stratégie de l'entreprise, conformément à l'esprit de l'accord national interprofessionnel conclu entre les partenaires sociaux en janvier 2013 et du projet de loi de sécurisation de l'emploi.

Cette nomination serait effectuée sous réserve de la modification des statuts de la Société, telle que proposée par la vingt-sixième résolution soumise à votre Assemblée. Compte tenu de l'adoption prochaine de dispositions législatives relatives à la représentation des salariés au sein des conseils, M. Jean François KONDRATIUK serait nommé pour une durée de deux ans, et ce, afin de ne pas préjuger du futur dispositif légal en matière de représentation des salariés.

Compte tenu de sa qualité de salarié, M. Jean François KONDRATIUK ne pourrait être qualifié de membre indépendant du Conseil de Surveillance au sens du Code AFEP-MEDEF.

Les renseignements relatifs à l'expérience professionnelle des personnes dont le renouvellement ou la nomination sont proposés et au nombre d'actions qu'elles détiennent sont détaillés dans la brochure Avis de Convocation.

IV. AUTORISATION D'OPÉRER SUR SES PROPRES ACTIONS DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL
(Quinzième résolution)

Par la **quinzième résolution**, il vous est proposé de renouveler l'autorisation de rachat d'actions de la Société, qui avait été donnée par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 et qui vient à expiration le 24 octobre 2013, étant précisé que cette précédente autorisation n'a pas été mise en œuvre par le Directoire.

Cette autorisation porterait sur un maximum de 22 696 271 actions, ce qui correspond au nombre de titres qui pourraient être rachetés au regard du plafonnement légal des titres en autodétention à 10 % du capital, compte tenu du montant du capital et du nombre de titres détenus par la Société. Au 31 décembre 2012, la Société détenait 12 788 628 actions, soit environ 3,60 % du capital, ce chiffre étant inchangé au 12 mars 2013.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de cette autorisation serait fixé à 15 euros par actions, le montant maximal alloué à ce programme de rachat s'élevant à 340 444 065 euros.

La mise en œuvre éventuelle de cette autorisation de rachat serait soumis à l'accord préalable de l'Etat, conformément aux engagements pris par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'Etat sous la forme d'une garantie de certaines émissions de titres de créances de la société Banque PSA Finance.

Sous cette réserve, les opérations pourraient être réalisées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les finalités de ces opérations de rachat d'actions pourraient être : la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions, la couverture des plans d'options d'achat d'actions, l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, la cession ou la remise d'actions dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié, la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital, le recours à un prestataire de services d'investissement afin d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société ou la remise dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation serait consentie pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 30 novembre 2014.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

V. AUTORISATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION D'ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ
(Seizième résolution)

La **seizième résolution** renouvelle l'autorisation donnée au Directoire de procéder à la réduction du capital par voie d'annulation de toute ou partie des actions que la Société détient, ou pourra détenir, en conséquence de toute autorisation de rachat d'actions conférée par l'Assemblée notamment au titre de la quinzième résolution ci-avant, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois.

La mise en œuvre éventuelle de cette autorisation de rachat serait soumise à l'accord préalable de l'État, conformément aux engagements pris par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'État sous la forme d'une garantie de certaines émissions de titres de créances de la société Banque PSA Finance.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-quatre mois, se substituerait à celle votée lors de l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012, au titre de laquelle le Directoire n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

VI. AUTORISATION À L'EFFET DE PROCÉDER À DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE
(Dix-septième résolution)

Par la dix-septième résolution, il vous est proposé de renouveler, pour une durée de 26 mois, l'autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions sous conditions de performance, qui avait été conférée au Directoire par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 et qui vient à expiration le 24 juin 2013, étant précisé que cette précédente autorisation n'a donné lieu à aucune attribution gratuite d'actions.

En vertu de l'autorisation ainsi soumise à votre approbation, le Directoire aurait la possibilité de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions, existantes ou à émettre, de la Société, sous conditions de performance, au profit de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux de la Société ou de sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197- 2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 0,85 % du capital social constaté au jour de la décision du Directoire, soit un pourcentage identique à celui qui résultait de l'autorisation résultant de la résolution approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012.

L'objectif de cette résolution est de permettre d'associer plus étroitement les dirigeants et salariés à la performance économique du Groupe.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la Société, la mise en œuvre de cette autorisation par le Directoire serait soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Une éventuelle attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux serait soumise à l'accord préalable de l'État, conformément aux engagements pris par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'État sous la forme d'une garantie de certaines émissions de titres de créances de la société Banque PSA Finance.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait soumise, d'une part à une période d'acquisition d'au moins deux années suivie d'une période de conservation minimale de deux années (sauf en cas de période d'acquisition supérieure à quatre années), et d'autre part, à la condition d'une présence effective dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition sauf cas particuliers définis dans le plan d'attribution (*i.e.* décès, invalidité, etc.). L'attribution des actions permettrait ainsi de fidéliser les divers talents du Groupe en les associant à la performance à moyen terme du titre Peugeot S.A.

Pour l'ensemble des bénéficiaires, l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement serait soumise à des conditions de performance, déterminées par le Directoire en accord avec le Conseil de Surveillance, évaluées sur plusieurs années et fixées par référence à des objectifs internes et/ou externes au Groupe. Pour mémoire, dans le cadre du dernier plan d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre au sein du Groupe (plan d'attribution décidé en 2010), l'acquisition définitive des actions gratuites par chaque bénéficiaire était ainsi soumise à l'atteinte d'objectifs en termes de résultat opérationnel courant du Groupe cumulé sur trois ans, hors Faurecia mais incluant la part des activités menées en Chine, mises en équivalence dans les résultats.

Ainsi, en cas de mise en œuvre de cette autorisation, l'attribution définitive des actions à chaque bénéficiaire pourra être nulle, partielle ou totale, en fonction du niveau d'atteinte des objectifs qui seront définis dans le ou les plan(s) d'attribution d'actions gratuites.

Conformément à la règlementation applicable, pour toute éventuelle attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire, le Conseil de Surveillance soit déciderait que ces actions ne pourront pas être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixerait la quantité de ces actions qu'ils seraient tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, un rapport du Directoire rendra compte, le cas échéant, des opérations intervenues en exécution de cette autorisation.

Par ailleurs, et comme cela avait déjà été le cas à l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012, il convient de noter qu'il n'est pas proposé à l'Assemblée Générale de résolution visant à conférer au Directoire l'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

VII. AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ACCÈS AU CAPITAL, AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(Dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième résolutions)

Votre Directoire dispose d'autorisations et de délégations de compétences ayant pour objet l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, qui lui ont été conférées par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2011 et qui viennent toutes à échéance en 2013.

Par les dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième résolutions, il vous est proposé de renouveler ces autorisations et délégations, dans les conditions ci-après exposées, afin de permettre au Directoire de disposer de toute la flexibilité nécessaire dans le choix des émissions envisageables et des possibilités offertes par les marchés financiers.

Il vous est proposé de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième résolutions :

- Le montant nominal maximal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu de la dix-huitième résolution serait fixé à 177 424 496 euros, soit 50% du capital social tel que constaté au 12 mars 2013.

  Sur ce plafond de 177 424 496 euros s'imputerait par ailleurs le montant nominal total des augmentations de capital qui seraient réalisées immédiatement et/ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vertu de la dix-neuvième et de la vingtième résolution, ainsi que le montant nominal total des augmentations de capital réservées aux salariés qui seraient réalisées en vertu de la vingt-troisième résolution ci-après.

  Ce plafond de 177 424 496 euros constituerait donc le plafond nominal global applicable à l'ensemble des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription en vertu des résolutions précitées.
- Le montant nominal maximal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, que ce soit dans le cadre d'offres au public en vertu de la dix-neuvième résolution ou dans le cadre de placements privés en vertu de vingtième résolution, ferait en outre l'objet d'un plafond spécifique, qui serait fixé à 70 969 799 euros, soit 20 % du capital social tel que constaté au 12 mars 2013, ce montant constituant donc un sous-plafond au regard du plafond de 177 424 496 euros visé ci-dessus.
- Les plafonds ci-dessus incluent le montant nominal des titres qui seraient émis en cas d'utilisation de l'autorisation, conférée par la vingt et unième résolution, d'augmenter la taille d'une émission, dans la limite de 15 %, afin de satisfaire à des sursouscriptions.

Ces plafonds d'augmentation de capital s'entendent compte non tenu du montant nominal des actions supplémentaires qui seraient à émettre afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société.

S'agissant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital susceptibles d'être émises en vertu des dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième résolutions, il vous est proposé de fixer les limites de montants suivantes :

- Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu de la dix-huitième résolution serait fixé à 1 500 000 000 euros (ou, en cas d'émission en autres monnaies ou unité de compte, la contrevaleur en euro de ce montant à la date de décision d'émission).

Sur ce plafond de 1 500 000 000 euros s'imputerait par ailleurs le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances qui seraient émises, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vertu de la dix-neuvième et de la vingtième résolution.

Ce plafond de 1 500 000 000 euros constituerait donc le plafond nominal global applicable à l'ensemble des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription en vertu des résolutions précitées.

- Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises avec suppression du droit préférentiel de souscription, que ce soit dans le cadre d'offres au public en vertu de la dix-neuvième résolution ou dans le cadre de placements privés en vertu de vingtième résolution, ferait en outre l'objet d'un plafond spécifique, qui serait fixé à 600 000 000 euros (ou, en cas d'émission en autres monnaies ou unité de compte, la contrevaleur en euro de ce montant à la date de décision d'émission), ce montant constituant donc un sous-plafond au regard du plafond de 1 500 000 000 euros visé ci-dessus.
- Les plafonds ci-dessus incluent le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances qui seraient émises en cas d'utilisation de l'autorisation conférée par la vingt et unième résolution d'augmenter la taille d'une émission, dans la limite de 15 %, afin de satisfaire à des sursouscriptions.

Les plafonds ci-dessus ne s'appliquent ni au montant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la délégation conférée par la vingt-deuxième résolution ci-après, ni au montant de tous titres de créance dont l'émission serait par ailleurs décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce et aux dispositions des statuts de la Société.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la Société, la réalisation par le Directoire de toute émission de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, est soumise à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il est par ailleurs également rappelé qu'en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société, ces autorisations seraient automatiquement suspendues pendant la période d'offre publique et que leur mise en œuvre devrait faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'Assemblée générale, conformément à la législation en vigueur.

Délégation de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émissions de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription, ou par incorporations de réserves, bénéfices, primes ou autres
(Dix-huitième résolution)

La **dix-huitième résolution** a pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de toute société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, et ce dans la limite des plafonds indiqués ci-avant.

Le Directoire serait notamment autorisé à procéder à des augmentations du capital de la Société par incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes, ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital de la Société, avec attribution d'actions gratuites et/ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions pourraient notamment consister en des bons de souscription d'actions ordinaires, des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces valeurs mobilières pourraient également revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou indéterminée.

L'émission en vertu de cette délégation de valeurs mobilières donnant accès au capital emporteraient renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises pourraient donner droit.

Cette délégation se substituerait à la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2011 dans sa quinzième résolution, laquelle a été utilisée en 2012, la Société ayant procédé en mars 2012 à une augmentation de capital de 999 013 088,96 euros par émission de 120 799 648 actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cette délégation serait consentie pour une durée de vingt-six mois.

Délégation de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émissions de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription
(Dix-neuvième et vingtième résolutions)

Les **dix-neuvième et vingtième résolutions** ont pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de toute société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, et ce dans la limite des plafonds indiqués ci-avant.

Le Directoire estime en effet nécessaire de disposer de la possibilité de recourir à de telles opérations. La suppression du droit préférentiel de souscription permet, d'une manière générale, de disposer d'une plus grande flexibilité pour saisir les opportunités offertes par le marché, et peut s'avérer nécessaire pour procéder à des augmentations de capital dans les meilleures conditions selon les conditions de marché ou la nature des titres à émettre. Depuis l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, la suppression du droit préférentiel de souscription peut en particulier permettre de réaliser des opérations dans le cadre de placements privés, c'est-à-dire dans le cadre d'une offre qui s'adresse exclusivement à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, à des « investisseurs qualifiés » ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces derniers agissent pour compte propre.

À cet effet, et conformément à la recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juillet 2009, deux résolutions distinctes sont soumises à votre approbation afin de vous permettre d'exprimer un vote distinct sur, d'une part, les opérations par offre au public (dix-neuvième résolution) et, d'autre part, sur les opérations par placement privé (vingtième résolution).

Ces deux délégations emporteraient chacune de plein droit renonciation, de la part des actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres valeurs mobilières qui pourraient être ainsi émises. S'agissant de la dix-neuvième résolution, le Directoire pourra néanmoins réserver aux actionnaires un délai de priorité leur permettant de souscrire les actions ou autres valeurs mobilières avant le public.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions pourraient notamment consister en des bons de souscription d'actions ordinaires, des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces valeurs mobilières pourraient également revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou indéterminée.

L'émission en vertu de ces deux délégations de valeurs mobilières donnant accès au capital emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises pourraient donner droit.

Par ailleurs, et conformément à la règlementation, le prix d'émission de chacune des actions qui seraient créées par souscription, conversion, échange ou exercice de bons de souscription, serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de la Bourse de Paris précédant sa fixation, diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Outre les plafonds indiqués ci-avant, il est précisé que, conformément à la loi, les émissions de titres de capital qui seraient réalisées dans le cadre d'opérations par placement privé en vertu de la vingtième résolution seraient limitées à 20 % du capital par an.

Ces deux délégations se substitueraient aux délégations consenties par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2011 dans, respectivement, les seizième et dix-septième résolutions, lesquelles n'ont pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire.

Chacune de ces deux délégations serait consentie pour une durée de vingt-six mois.

Autorisation à l'effet de pouvoir augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (Vingt et unième résolution).

En complément des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions présentées ci-avant, il vous est proposé, par la **vingt et unième résolution**, de conférer au Directoire l'autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre de toute émission de titres donnant accès au capital, immédiatement et/ou à terme, qui serait réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription en application des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions précitées.

Ce type d'autorisation, connu sous le nom d'option de sur-allocation a pour objet de permettre à la Société de satisfaire aux éventuelles sursouscriptions en conférant au Directoire la faculté d'augmenter la taille d'une émission, et ce, dans les 30 jours suivant la clôture de la souscription de l'émission initiale et au même prix que celui fixé pour cette émission initiale.

En vertu de cette autorisation, le Directoire aurait la faculté d'augmenter la taille d'une émission, dans la limite de 15 % du nombre de titres émis dans le cadre de l'émission initiale, et en tout état de cause dans le respect des plafonds applicables à cette émission initiale, tels que résultant des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions.

Cette autorisation renouvelle l'autorisation qui avait été conférée au Directoire par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 et qui vient à expiration le 30 juillet 2013. Elle serait consentie pour une durée identique à la durée des délégations de compétences conférées par les dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions ci-avant, soit vingt-six mois.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, le Directoire, s'il faisait usage de l'une des délégations d'émission sans droit préférentiel de souscription résultant des dix-neuvième à vingt et unième résolutions, établirait au moment de cette utilisation un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ainsi que son incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres.

Ce rapport ainsi que le rapport complémentaire du Commissaire aux comptes seraient mis à disposition des actionnaires dans les conditions définies par le Code de commerce.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous vous renvoyons au Document de Référence 2012 pour connaitre la marche des affaires sociales depuis le début de l''exercice en cours (Document de Référence 2012 mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site Internet du Groupe PSA Peugeot Citroën : www.psa-peugeot-citroen.com).

VIII. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET NE DONNANT PAS LIEU À AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ (Vingt deuxième résolution)

Par la **vingt-deuxième résolution**, il vous est proposé de déléguer au Directoire la compétence à l'effet de créer ou d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit, immédiatement et/ou à terme, à l'attribution de titres de créance.

L'objectif de cette résolution est de permettre au Directoire de disposer d'une flexibilité accrue dans le cadre de ses émissions d'instruments de dette, et notamment de pouvoir émettre tout type de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres tels qu'obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant un droit de créance sur la Société.

En tout état de cause, cette délégation ne pourra pas donner lieu à émission de titres donnant, d'une manière ou d'une autre, accès au capital.

Cette délégation serait accordée dans la limite d'un montant d'un milliard d'euros, cette limite ne s'appliquant pas aux titres de créance dont l'émission est par ailleurs de la compétence du Directoire conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce et aux dispositions des statuts de la Société, comme par exemple les obligations simples.

Cette délégation serait consentie pour une durée de vingt-six mois.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la Société, la réalisation par le Directoire de toute émission en vertu de cette délégation sera soumise à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

IX. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE OU DES AUGMENTATIONS DU CAPITAL SOCIAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS (Vingt-troizième résolution)

La présente Assemblée Générale ayant à se prononcer, dans le cadre des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions, sur des délégations de compétence relatives à des augmentations de capital, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1er du Code de commerce, il vous est soumis une résolution ayant pour objet de déléguer au Directoire la compétence de décider la réalisation d'une ou plusieurs augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés (**vingt-troisième résolution**).

Dans le cadre de cette délégation, le Directoire disposerait de la faculté de réaliser une ou plusieurs augmentation(s) de capital par émission d'actions ordinaires, dans la limite d'un montant nominal

maximum de 15 000 000 euros, soit 4,22% du capital constaté au 12 mars 2013. Le montant de toute augmentation de capital ainsi réalisée s'imputerait sur le plafond de 50% du capital fixé par la dix-huitième résolution.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la Société, la réalisation par le Directoire de toute augmentation de capital en vertu de cette délégation serait soumise à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Les augmentations de capital seraient réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3332-2 du Code du travail, la délégation emportant de plein droit renonciation, de la part des actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix d'émission des actions ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur au montant résultant de l'application à cette moyenne de la décote prévue à ce même article L. 3332-19 du Code du travail.

Cette délégation de compétence serait octroyée pour une durée de vingt-six mois.

X. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

(Vingt quatrième résolution)

Par la **vingt-quatrième résolution**, il vous est proposé de renouveler la délégation de compétence conférée au Directoire par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 aux termes de la quatorzième résolution.

En application des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, cette délégation permettrait au Directoire d'émettre au profit des actionnaires, en période d'offre publique non sollicitée portant sur les titres de la Société, des bons de souscription d'action à conditions préférentielles et à les attribuer gratuitement aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique.

Cette résolution tend à donner à la Société les outils aux fins de chercher la pleine valorisation de ses titres, dans l'hypothèse où le prix proposé dans le cadre de l'offre publique serait considéré comme insuffisant, en incitant l'initiateur à renchérir le prix de son offre ou à renoncer à son offre.

Ce mécanisme est strictement encadré par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Conformément à la loi, cette délégation de compétence serait subordonnée au « principe de réciprocité » et ne pourrait être mise en œuvre que dans le cas où une offre publique serait le fait d'une entité qui elle-même n'aurait pas l'obligation – si elle faisait l'objet d'une offre – d'obtenir l'approbation de l'Assemblée pour prendre des mesures de défense pendant l'offre, ou qui est contrôlée par une entité qui n'appliquerait pas cette obligation.

Ces bons deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

Le montant nominal maximum prévu pour l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice des bons de souscription d'actions s'ils étaient émis serait, sans changement par rapport à la résolution en vigueur, de 260 millions d'euros et le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis ne pourrait excéder un nombre égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Cette autorisation serait donnée pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la société et déposée dans les dix-huit mois à compter de l'Assemblée.

XI. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

(Vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième et vingt-neuvième résolutions)

Insertion dans les statuts d'un article 10.1: Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires

(Vingt-cinquième résolution).

Par la **vingtième-cinquième résolution**, il vous est proposé de modifier l'article 10.1 des statuts de la Société afin de permettre la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires en application des dispositions de l'article L. 225-71 du Code de commerce.

Cette modification statutaire est requise par la loi compte tenu du maintien de l'actionnariat salarié au-dessus du seuil de 3% du capital au 31 décembre 2012. Pour information, le pourcentage d'actionnariat salarié ressortait à 3,07% au 31 décembre 2011 et à 3,03% au 31 décembre 2012 pour le périmètre défini par l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Modification de l'article 10-I des statuts : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés

(Vingt-sixième résolution).

La vingt-sixième résolution a pour objet la modification de l'article 10 des statuts afin de permettre la désignation d'un représentant des salariés au Conseil de Surveillance, afin de mieux associer les salariés à la définition de la stratégie de l'entreprise conformément à l'esprit de l'accord national interprofessionnel conclu entre les partenaires sociaux en janvier 2013, et du projet de loi de sécurisation de l'emploi.

Insertion dans les statuts d'un article 10.2 : Election par les salariés d'un salarié membre du Conseil de Surveillance

(Vingt-septième résolution).

La vingt-septième résolution vous est proposée en application des dispositions de l'alinéa 5 de l'article L. 225-71 du Code de commerce, qui prévoit que lorsqu'une Assemblée se prononce sur la nomination d'un représentant des salariés actionnaires, elle se prononce également sur l'adoption d'un dispositif d'élection d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance par le personnel de la Société et de ses filiales directes ou indirectes.

Le Directoire n'est pas favorable à l'adoption de cette résolution, compte tenu d'une part, de l'adoption prochaine de dispositions législatives relatives à la représentation des salariés au sein des conseils (projet de loi de sécurisation de l'emploi), et d'autre part, de ce qu'il est proposé par ailleurs à l'Assemblée, par la quatorzième résolution, de procéder à la nomination d'un représentant des salariés au Conseil de Surveillance.

Modification des dispositions de l'article 7 des statuts relatives aux déclarations de franchissement de seuils
(Vingt-huitième résolution).

Par la **vingt-huitième résolution**, il vous est proposé de mettre à jour les dispositions statutaires relatives aux déclarations de franchissement de seuils, afin de prendre en compte les différents cas d'assimilation désormais prévus pour les obligations légales de déclarations depuis la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

Les seuils dont le franchissement à la hausse devra donner lieu à déclaration sont inchangés par rapport à la version actuelle des statuts (2% pour le premier seuil et 1 % pour chacun des seuils suivants).

Modification de l'article 11 des statuts relative au vote électronique aux Assemblées Générales
(Vingt-neuvième résolution).

La **vingt-neuvième résolution** a pour objet d'introduire à l'article 11 des statuts la possibilité d'utiliser des moyens de télécommunication (internet) par les actionnaires pour le vote à distance ou le vote par procuration, ainsi que pour la participation aux Assemblées Générales à distance, sur décision du Directoire.

XII. POUVOIRS
(Trentième résolution)

La **trentième résolution** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

★ ★ ★

Nous vous remercions de bien vouloir approuver par votre vote celles des résolutions ci-dessus agréées par le Directoire.

Le Directoire

21.4.3. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

I. ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport établi par les Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2012 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice s'élevant à 61 213 741,24 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 comme suit :

- bénéfice de l'exercice 61 213 741,24 €
- dotation à la réserve légale 3 060 688 €

Le solde de 58 153 053,24€ est affecté au poste « Report à nouveau » dont le solde créditeur se trouve ainsi porté à un montant de 2 200 509 439,02€.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2009 et 2011, le dividende versé au titre de l'exercice 2010 s'étant élevé à 1,10 euro par action.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation d'une convention réglementée relative aux engagements de souscription pris par FFP et Etablissements Peugeot Frères dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée par la Société en mars 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants dudit Code sur les conventions et engagements réglementés, approuve la convention visée au point 1.1.1. dudit rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation de conventions réglementées conclues dans le cadre de la cession par la Société de 75% du capital de la société GEFCO

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants dudit Code sur les conventions et engagements réglementés, approuve les conventions visées au point 1.2.1. dudit rapport.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation d'une convention réglementée relative à la constitution d'un gage-espèces en garantie d'obligations de paiement des sociétés Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën et Peugeot Citroën Automobiles

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants dudit Code sur les conventions et engagements réglementés, approuve la convention visée au point 1.2.2. dudit rapport.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Jean-Philippe PEUGEOT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Robert PEUGEOT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Robert PEUGEOT pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Henri Philippe REICHSTUL)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Henri Philippe REICHSTUL pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Geoffroy ROUX de BEZIEUX pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance (Mme Patricia BARBIZET)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, nomme Madame Patricia BARBIZET en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Louis GALLOIS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 12 février 2013 de coopter Monsieur Louis GALLOIS en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Marc FRIEDEL, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires (Mme Anne VALLERON)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, sous condition suspensive de l'adoption de la vingt-cinquième résolution soumise à la présente Assemblée Générale, nomme Madame Anne VALLERON en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (M. Jean-François KONDRATIUK)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, sous condition suspensive de l'adoption de la vingt-sixième résolution soumise à la présente Assemblée Générale, nomme Monsieur Jean-François KONDRATIUK en qualité de membre du Conseil de Surveillance, et ce pour une durée de deux ans, conformément aux dispositions des Statuts tels modifiés en vertu de la vingt-sixième résolution précitée, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Directoire à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans la limite de 10% du capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à acquérir ou faire acquérir, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la Société, dans la limite de 22 696 271 actions, étant précisé que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son capital ;
2. Décide que ces actions pourront être acquises et conservées, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables, en vue :
   (a) de réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions,
   (b) de céder des actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés et/ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, lors de l'exercice d'options d'achat d'actions,
   (c) de procéder à l'attribution gratuite d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux et/ou de la Société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires,
   (d) de procéder à des opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisées dans les conditions des articles L.3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote,
   (e) de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit, par conversion, remboursement, échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
   (f) d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
   (g) de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
3. Décide que l'acquisition de ces actions, ainsi que leur cession ou transfert, pourront être effectués par tous moyens et à toute époque, sauf en période d'offre publique sur le capital de la Société, dans les limites permises par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par acquisition ou cession de blocs ou l'utilisation de tous instruments financiers optionnels ou dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et notamment par toutes options d'achat ;
4. Décide que le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action, le Directoire ayant la faculté d'ajuster ce montant en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires. Le montant maximal que la Société pourra affecter à la mise en œuvre de la présente résolution est fixé à 340 444 065 euros ;
5. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres sur tous marchés ou procéder à toute opération hors marché, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de toutes autorités et de tous organismes, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par le Directoire dans le cadre de la présente autorisation ;
6. Fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation, laquelle se substitue, à compter de la date de la présente Assemblée, à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 dans sa dixième résolution.

II. ASSEMBLEE DELIBERANT COMME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. Autorise le Directoire, dans les conditions prévues par l'article 9 des statuts, à procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions de la Société que la Société détient ou qu'elle viendrait à détenir, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois ;
2. Décide que la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur tous postes de réserves ou de primes ;
3. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, pour procéder, s'il y a lieu, à une ou plusieurs réductions de capital en conséquence de l'annulation des actions précitées et en particulier modifier les statuts, effectuer toutes formalités de publicité et prendre toutes dispositions pour permettre directement ou indirectement la réalisation de cette ou ces réductions de capital ;
4. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation, laquelle se substitue, à compter de la date de la présente Assemblée, à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 dans sa douzième résolution.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sous conditions de performance.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés, ou de certains d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société sous conditions de performance ;
2. Décide que le nombre d'actions ainsi attribuées ne pourra représenter plus de 0,85 % du capital social constaté au jour de la décision du Directoire, étant précisé que ce nombre maximal d'actions existantes ne tient pas compte du nombre d'actions supplémentaires qui pourraient être attribuées en raison d'un ajustement du nombre d'actions initialement attribuées à la suite d'une opération sur le capital de la Société ;
3. Décide que :
   (a) l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à deux ans,
   (b) les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées. Pour autant que de besoin, il est rappelé que le Directoire pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus, et
   (c) par dérogation à ce qui précède, l'attribution définitive pourra avoir lieu avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale, et que, dans une telle hypothèse, les actions deviendront alors immédiatement librement cessibles ;
4. Prend acte que, pour les actions qui seraient attribuées aux membres du Directoire, le Conseil de Surveillance pourra soit décider que les actions ne pourront être cédées avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité des actions devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
5. Prend acte que, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre par la Société, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites attributions d'actions à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation.
6. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites et conditions légales et règlementaires, pour la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- déterminer si les actions ordinaires à attribuer gratuitement consisteront en des actions à émettre ou en des actions existantes,
- fixer les conditions et critères d'attribution des actions et notamment les critères de performance à satisfaire pour que l'attribution devienne définitive,
- fixer et, le cas échéant, modifier, toutes les dates et modalités des attributions gratuites d'actions qui seraient effectuées en vertu de la présente autorisation,
- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables,
- prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, à tous ajustements de manière à préserver les droits des bénéficiaires en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société, et en particulier déterminer les conditions dans lesquelles le nombre d'actions attribuées gratuitement sera ajusté,
- en cas d'émission d'actions nouvelles, augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, déterminer la nature et les montants des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital en vue de la libération desdites actions, imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, constater la réalisation des augmentations de capital, procéder aux modifications statutaires consécutives, et
- plus généralement, faire le nécessaire en vue de la bonne fin des opérations ;

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée et prive d'effet, pour sa partie non utilisée, l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 dans sa treizième résolution.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ou de filiales, et/ou de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par incorporations de réserves, bénéfices, primes ou autres.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-127 à L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-130, L. 225-132 à L. 225-134 et L. 228-91 et suivants :

1. Délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
   (a) à l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens (conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière permise par la loi), immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre, de la Société ou de sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (les « Filiales »), et/ou
   (b) à l'augmentation du capital de la Société par incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes, ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital de la Société, avec attribution d'actions gratuites et/ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
2. Décide que sont expressément exclues de la présente délégation les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence ;
3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une Filiale, émises en vertu de la présente délégation pourront consister notamment en des titres de créance ou en des bons, ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires, et revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et pourront être libellées en euros, en devises étrangères, ou dans une unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
4. Décide que le montant nominal total des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 177 424 496 euros, étant précisé que :
   (a) le plafond ci-dessus constitue le plafond nominal global applicable à l'ensemble des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations et autorisations conférées par les dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-troisième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, le montant nominal total des augmentations de capital qui résulteraient des délégations et autorisations précitées s'imputant par conséquent sur le plafond ci-dessus, et
   (b) au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société ;
5. Décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ou de Filiales, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 1 500 000 000 euros (ou, en cas d'émission en autres monnaies ou unité de compte, la contrevaleur en euro de ce montant à la date de décision d'émission), étant précisé que :
   (a) le plafond ci-dessus constitue le plafond nominal maximal global applicable à l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de créance susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations et autorisations conférées par les dix-neuvième, vingtième et vingt et unième résolutions soumises à la

présente Assemblée Générale, le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances qui résulteraient des délégations et autorisations précitées s'imputant par conséquent sur le plafond ci-dessus, et

(b) le plafond ci-dessus ne s'applique (i) ni au montant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la délégation conférée par la vingt deuxième résolution soumise à la présente Assemblée Générale, (ii) ni au montant de tous titres de créance dont l'émission serait par ailleurs décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce et aux dispositions des statuts de la Société ;

6. En cas d'émission d'actions de la Société ou autres valeurs mobilières décidée en vertu du paragraphe 1 (a) de la présente résolution :

(a) décide que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription auxdites actions ou, selon le cas, auxdites valeurs mobilières à émettre par la Société,

(b) prend acte du fait que le Directoire aura la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible auxdites actions ou, selon le cas, auxdites valeurs mobilières à émettre par la Société, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes,

(c) décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou, selon le cas, de valeurs mobilières, le Directoire pourra, à son choix et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou plusieurs des facultés suivantes : (i) répartir librement entre les personnes de son choix tout ou partie des titres non souscrits, (ii) offrir lesdits titres au public, et/ou (iii) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que ledit montant atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,

(d) décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, l'émission pourra être réalisée par souscription en numéraire dans les conditions de souscription prévues ci-dessus, ou par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes, étant précisé que dans ce dernier cas le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus,

(e) prend acte du fait qu'en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, la présente délégation emporte, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles lesdites valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme,

7. Décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres, décidée en vertu du paragraphe 1 (b) de la présente résolution, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, 30 jours au plus tard après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

8. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :

(a) décider de toute augmentation de capital et, le cas échéant, y surseoir,

(b) arrêter les montants, caractéristiques, modalités et conditions de toute émission, et notamment la nature des titres à émettre, leur prix d'émission, avec ou sans prime, leur date de jouissance, qui pourra être rétroactive, les modalités de leur libération, ainsi que, le cas échéant, les conditions d'attribution de bons, leur durée et conditions d'exercice, déterminer les modalités d'exercice des droits attachés aux titres à émettre et les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès à des actions de la Société ou d'une Filiale, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,

(c) décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur durée (déterminée ou indéterminée), les conditions et modalités de leur rémunération, ainsi que toutes les conditions et modalités d'émission, y compris l'octroi de garanties ou de sûretés, et de remboursement, le cas échéant par voie de remise d'actifs de la Société,

(d) déterminer, compte tenu des dispositions légales, les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger, sur le marché ou hors marché, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme, en vue de les annuler ou non, ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits d'attribution attachés aux valeurs mobilières à émettre,

(e) procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à terme au capital,

(f) imputer le cas échéant les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,

(g) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts,

(h) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée et prive d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2011 dans sa quinzième résolution.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'offre(s) au public, de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ou de filiales.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-127 à L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-148, et L. 228-92 et suivants :

1. Délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France ou à l'étranger, par voie d'offre(s) au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens (conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière permise par la loi), immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre, de la Société ou de sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (les « Filiales »), ces actions ou autres valeurs mobilières pouvant notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique comportant un échange et réalisée, en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
2. Décide que sont expressément exclues de la présente délégation les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence ;
3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une Filiale, émises en vertu de la présente délégation pourront consister notamment en des titres de créance ou en des bons, ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires, et revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et pourront être libellées en euros, en devises étrangères, ou dans une unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
4. Prend acte que les offres au public qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, pourront le cas échéant être associées, dans le cadre d'une même émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, décidées en application de la vingtième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
5. Décide que le montant nominal total des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 70 969 799 euros, étant précisé que :
   (a) le plafond ci-dessus constitue le plafond nominal global applicable à l'ensemble des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations et autorisations conférées par les vingtième et vingt et unième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, le montant nominal total des augmentations de capital qui résulteraient des délégations et autorisations précitées s'imputant donc sur le plafond ci-dessus,
   (b) indépendamment du plafond ci-dessus, le montant nominal total de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations et autorisations conférées par les dix-huitième, vingtième et vingt et unième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale ne pourra par ailleurs excéder le plafond global fixé au paragraphe 4 de la dix-huitième résolution précitée, et
   (c) aux plafonds visés aux alinéas précédents s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société ;
6. Décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ou de Filiales, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 600 000 000 euros (ou, en cas d'émission en autres monnaies ou unité de compte, l a contrevaleur en euro de ce montant à la date de décision d'émission), étant précisé que :
   (a) le plafond ci-dessus constitue le plafond nominal global applicable à l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de créance susceptibles d'être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations et autorisations conférées par les vingtième et vingt et unième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créance qui résulteraient des délégations et autorisations précitées s'imputant donc sur le plafond ci-dessus, et
   (b) indépendamment du plafond ci-dessus, le montant nominal total de l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de créance susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations et autorisations conférées par les dix-huitième, vingtième et vingt et unième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale ne pourra par ailleurs excéder le plafond global fixé au paragraphe 5 de la dix-huitième résolution précitée, et
   (c) les plafonds visés aux alinéas précédents ne s'appliquent (i) ni au montant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la délégation conférée par la vingt-deuxième résolution soumise à la présente Assemblée Générale, (ii) ni au montant de tous titres de créance dont l'émission serait par ailleurs décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce et aux dispositions des statuts de la Société;
7. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente délégation en laissant toutefois au Directoire la faculté d'instituer au profit des actionnaires, s'il le juge opportun, un droit de priorité à titre irréductible et, le cas échéant, réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions que le Directoire fixera conformément aux dispositions légales et réglementaires et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire ;

8. Décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou, selon le cas, de valeurs mobilières, le Directoire pourra, à son choix et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou plusieurs des facultés suivantes : (i) répartir librement entre les personnes de son choix tout ou partie des titres non souscrits et/ou (ii) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que ledit montant atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
9. Prend acte qu'en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, la présente délégation emporte, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;
10. Décide que :
   (a) le prix d'émission des actions nouvelles à émettre par la Société sera au moins égal au montant minimum prévu par la règlementation en vigueur au jour de la décision d'émission (soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, sur le marché Euronext Paris, précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement, diminuée d'une décote maximale de 5 % conformément aux dispositions des articles L. 225-136-1° alinéa 1 et R. 225-119 du Code de commerce),
   (b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent ;
11. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :
   (a) décider de toute augmentation de capital et, le cas échéant, y surseoir,
   (b) arrêter les montants, caractéristiques, modalités et conditions de toute émission, et notamment la nature des titres à émettre, leur prix d'émission, avec ou sans prime, leur date de jouissance, qui pourra être rétroactive, les modalités de leur libération, ainsi que, le cas échéant, les conditions d'attribution de bons, leur durée et conditions d'exercice, déterminer les modalités d'exercice des droits attachés aux titres à émettre et les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès à des actions de la Société ou d'une Filiale, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables
   (c) décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur durée (déterminée ou indéterminée), les conditions et modalités de leur rémunération, ainsi que toutes les conditions et modalités d'émission, y compris l'octroi de garanties ou de sûretés, et de remboursement, le cas échéant par voie de remise d'actifs de la Société,
   (d) déterminer, compte tenu des dispositions légales, les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger, sur le marché ou hors marché, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme, en vue de les annuler ou non, ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits d'attribution attachés aux valeurs mobilières à émettre,
   (e) procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à terme au capital,
   (f) en cas d'émission de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique ayant une composante d'échange : arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser sans que les modalités de détermination de prix prévues au paragraphe 10 de la présente résolution trouvent à s'appliquer, et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique proposant l'achat ou l'échange des titres visés contre un règlement en titres et en numéraire, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique d'achat à titre subsidiaire, ou de toute autre forme d'offre publique conforme à la loi et la réglementation applicables à ladite offre publique,
   (g) imputer le cas échéant les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
   (h) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts,
   (i) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée et prive d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2011 dans sa seizième résolution.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ou de filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-127 à L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-136 L. 228-92 et suivants :

1. Délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France ou à l'étranger, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens (conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière permise par la loi), immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre, de la Société ou de sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (les « Filiales ») ;
2. Décide que sont expressément exclues de la présente délégation les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence ;
3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une Filiale, émises en vertu de la présente délégation pourront consister notamment en des titres de créance ou en des bons, ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires, et revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et pourront être libellées en euros, en devises étrangères, ou dans une unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
4. Prend acte que les offres visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier décidées en vertu de la présente délégation pourront le cas échéant être associées, dans le cadre d'une même émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres au public décidées en application de la dix-neuvième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
5. Décide que le montant nominal total des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 70 969 799 euros, étant précisé que :
   (a) le plafond ci-dessus est commun au plafond fixé au paragraphe 5 de la dix-neuvième résolution soumise à la présente Assemblée Générale et s'impute sur ce dernier,
   (b) indépendamment du plafond ci-dessus, le montant nominal total de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations et autorisations conférées par les dix-huitième, dix-neuvième et vingtième et vingt et unième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale ne pourra par ailleurs excéder le plafond global fixé au paragraphe 4 de la dix-huitième résolution précitée,
   (c) en tout état de cause, et indépendamment des plafonds visés aux deux alinéas précédents, les émissions de titres de capital réalisées en vertu de la présente délégation ne pourront excéder les limites prévues par la réglementation applicable (soit, à titre indicatif, à ce jour, 20 % du capital de la Société par an), ces limites étant appréciées à la date de la décision du Directoire d'utiliser la délégation conférée par la présente résolution, et
   (d) aux plafonds visés aux alinéas précédents, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société ;
6. Décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ou de Filiales, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 600 000 000 euros (ou, en cas d'émission en autres monnaies ou unité de compte, la contrevaleur en euro de ce montant à la date de décision d'émission), étant précisé que :
   (a) le plafond ci-dessus est commun au plafond fixé au paragraphe 6 de la dix-neuvième résolution soumise à la présente Assemblée Générale et s'impute sur ce dernier,
   (b) indépendamment du plafond ci-dessus, le montant nominal total de l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de créance susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations et autorisations conférées par les dix-huitième, dix-neuvièmeet vingt et unième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale ne pourra par ailleurs excéder le plafond global fixé au paragraphe 5 de la dix-huitième résolution précitée, et
   (c) les plafonds visés aux alinéas précédents ne s'appliquent (i) ni au montant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la délégation conférée par la vingt-deuxième résolution soumise à la présente Assemblée Générale, (ii) ni au montant de tous titres de créance dont l'émission serait par ailleurs décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce et aux dispositions des statuts de la Société ;
7. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres aux valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente délégation ;
8. Décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou, selon le cas, de valeurs mobilières, le Directoire pourra, à son choix et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou plusieurs des facultés suivantes : (i) répartir librement entre les personnes de son choix tout ou partie des titres non souscrits et/ou (ii) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que ledit montant atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
9. Prend acte qu'en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, la présente délégation emportera, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;
10. Décide que :
    (a) le prix d'émission des actions nouvelles à émettre par la Société sera au moins égal au montant minimum prévu par la règlementation en vigueur au jour de la décision d'émission

(soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, sur le marché Euronext Paris, précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement, diminuée d'une décote maximale de 5 % conformément aux dispositions des articles L. 225-136-1° alinéa 1 et R. 225-119 du Code de commerce),

(b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent ;

11. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

(a) décider de toute augmentation de capital et, le cas échéant, y surseoir,

(b) arrêter les montants, caractéristiques, modalités et conditions de toute émission, et notamment la nature des titres à émettre, leur prix d'émission, avec ou sans prime, leur date de jouissance, qui pourra être rétroactive, les modalités de leur libération, ainsi que, le cas échéant, les conditions d'attribution de bons, leur durée et conditions d'exercice, déterminer les modalités d'exercice des droits attachés aux titres à émettre et les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès à des actions de la Société ou d'une Filiale, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,

(c) décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce), fixer leur durée (déterminée ou indéterminée), les conditions et modalités de leur rémunération, ainsi que toutes les conditions et modalités d'émission, y compris l'octroi de garanties ou de sûretés, et de remboursement, le cas échéant par voie de remise d'actifs de la Société,

(d) déterminer, compte tenu des dispositions légales, les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger, sur le marché ou hors marché, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme, en vue de les annuler ou non, ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits d'attribution attachés aux valeurs mobilières à émettre,

(e) procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à terme au capital,

(f) imputer le cas échéant les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,

(g) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts,

(h) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée et prive d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2011 dans sa dix-septième résolution.

VINGTIÈME ET UNIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ou de filiales.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, autorise le Directoire, pour chacune des émissions décidées en application des dix-huitième, dix-neuvième ou vingtième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, à augmenter le nombre de titres à émettre, et ce au même prix que celui fixé pour l'émission initiale, dans les délais et limites posées par la réglementation applicable au jour de l'émission initiale (soit, à titre indicatif, à ce jour, dans les 30 jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale) et dans la limite par ailleurs du ou des plafond(s) mentionné(s) dans la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale aura été décidée.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée et prive d'effet l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2011 dans sa dix-huitième résolution.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à augmentation du capital de la Société.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 228-91 et suivants :

1. Délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France ou à l'étranger, à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, de titres de créance, tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée

ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société, libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises ;

2. Décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 1 000 000 000 euros (ou, en cas d'émission en autres monnaies ou unité de compte, la contrevaleur en euro de ce montant à la date de décision d'émission), étant précisé que le plafond ci-dessus, d'une part, sera le cas échéant majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair et, d'autre part, ne s'applique pas au montant de tous titres de créances dont l'émission serait par ailleurs décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce et aux dispositions des statuts de la Société ;

3. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

   (a) décider de toute émission et, le cas échéant, y surseoir,

   (b) arrêter les montants, modalités et conditions de toute émission, et notamment la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières et titres de créances concernés, ceux-ci pouvant comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable ; fixer les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant avec une prime fixe ou variable, ou encore les modalités de rachat par la Société ; modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées ainsi que celle des titres de créances auxquelles elles donneraient droit à attribution, les caractéristiques visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,

   (c) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée.

VINGT-TROIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-1 du Code du travail :

1. Délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital de la Société, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-20 du Code du travail, par l'émission d'actions ordinaires de la Société, réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;

2. Décide que sont expressément exclues de la présente délégation les émissions d'actions de préférence ;

3 Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 000 000 euros, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond fixé au paragraphe 4 de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation ;

5. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites et conditions légales et règlementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

   (i) fixer le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation,

   (ii) arrêter le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-20 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des bénéficiaires tels que définis ci-dessus,

   (iii) imputer les frais droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,

   (iv) prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

   (v) prévoir, le cas échéant, une réallocation des actions attribuées en cas de refus de souscription aux actions par un ou plusieurs bénéficiaires,

   (vi) constater la réalisation des augmentations du capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2011 dans sa dix-neuvième résolution.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. Délègue au Directoire, en application des dispositions des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, la compétence d'émettre, en une ou plusieurs fois, en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société, des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et d'attribuer gratuitement lesdits bons à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera ;
2. Fixe à 260 000 000 euros le plafond du montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice desdits bons, étant précisé que ce montant sera le cas échéant majoré du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de ces bons, et décide que le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis en vertu de la présente délégation ne pouvant excéder un nombre égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
3. Prend acte que les bons émis au titre de la présente délégation ne seront pas exerçables et deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées, et décide que, dans ce cas, la présente délégation sera réputée n'avoir pas été utilisée et conservera en conséquence tous ses effets, les bons ainsi devenus caducs n'étant pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum de bons, tel qu'indiqué au point 2 ci-dessus, pouvant être émis au titre d'une utilisation ultérieure de la présente délégation ;
4. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente résolution donneraient droit ;
5. Donne tous pouvoirs au Directoire pour la mise en œuvre de la présente délégation, et notamment pour :
   - fixer les conditions relatives à l'émission et à l'attribution gratuite de ces bons, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer, et le nombre de bons à émettre,
   - fixer les conditions d'exercice de ces bons, qui doivent être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix,
   - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
   - fixer les conditions de toute augmentation de capital résultant de l'exercice de ces bons, fixer la date de jouissance des actions à émettre et, s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
   - constater les augmentations du capital social résultant de l'exercice des bons, procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.
6. Fixe la présente délégation à une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée, la présente délégation privant d'effet, à compter de la date de la présente Assemblée, à la délégation conférée par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 dans sa quatorzième résolution.

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 10 des statuts afin de permettre la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, en application de l'article L. 225-71 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'ajouter un paragraphe 10.1 à l'article 10 des statuts de la Société, intitulé « Conseil de Surveillance », ainsi rédigé :

« 10.1) Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires

(i) *Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la part du capital détenue – dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce – par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit Code, représente plus de 3% du capital social, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est élu par l'Assemblée Générale Ordinaire, parmi les candidats proposés par les conseils de surveillance des Fonds Commun de Placement d'Entreprise régis par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier détenant des actions de la Société (les « FCPE »), selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.*

(ii) *Le ou les candidat(s) à l'élection au poste de membre du Conseil de Surveillance de la Société représentant les salariés actionnaires est(sont) désigné(s) dans les conditions suivantes :*

a) *L'ensemble des conseils de surveillance des FCPE, spécialement réunis à cet effet, désigne conjointement au moins un et au plus trois candidat(s) au poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires et, ce, parmi les membres des conseils de surveillance de ces FCPE qui représentent les salariés porteurs de parts et qui auront fait acte de candidature.*

b) *Lors de la réunion précitée des conseils de surveillance des FCPE, chaque membre de ces conseils de surveillance dispose d'une voix lors du vote sur chaque candidat déclaré. Sous réserve de recueillir au moins la majorité des voix des membres des conseils de surveillance présents ou représentés, ou le cas échéant votant à distance, lors de ladite réunion, le ou les candidat(s), dans la limite de trois, recueillant le plus grand nombre de votes émis sont désignés pour être proposé(s) à la nomination, par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société représentant les salariés actionnaires.*

c) *En cas d'égalité de voix entre deux candidats déclarés, et dans la mesure où ces deux candidats ne pourraient être tous deux proposés à la nomination comme membre du Conseil de Surveillance de la Société en raison de la limite de trois visée au paragraphe (ii) alinéa b) ci-dessus, seul sera désigné pour être proposé à la nomination de membre du Conseil de Surveillance de la Société celui dont le contrat de travail avec la Société ou une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce a la plus ancienne date d'entrée en vigueur.*

(iii) *Préalablement à la désignation des candidats au poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Président du Directoire, avec faculté de subdélégation, arrête un Règlement de Désignation des Candidats (le « Règlement ») précisant le calendrier et l'organisation des procédures de désignation prévues au paragraphe (ii) ci-dessus.*

Le Règlement sera porté à la connaissance des membres des conseils de surveillance de FCPE, dans le cadre de la procédure de désignation prévue au paragraphe (ii) ci-dessus, par tout moyen et notamment, sans que les moyens d'information énumérés ci-après soient considérés comme exhaustifs, par voie d'affichage et/ou par communication électronique, avant la tenue effective de la réunion des conseils de surveillance de FCPE dans le cadre de la procédure prévue au paragraphe (ii).

(iv) *Le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est élu par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société dans les conditions applicables à toute nomination de membre du Conseil de Surveillance. En cas de pluralité de candidats désignés en application des dispositions paragraphe (ii) ci-dessus, le Directoire présente à l'Assemblée Générale les candidats au moyen de résolutions distinctes, et agrée le cas échéant l'une de ces résolutions. Celui des candidats qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire sera élu membre du Conseil de Surveillance de la Société représentant les salariés actionnaires.*

Ce membre du Conseil de Surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance fixé par l'article 10 – I des présents Statuts.

(v) *La durée des fonctions du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est identique à la durée visée au paragraphe I de l'article 10 des présents statuts.*

Cependant, son mandat prend fin de plein droit, avec effet immédiat, en cas de perte de la qualité de salarié de la Société ou d'une société lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, en cas de perte de la qualité de membre d'un Conseil de Surveillance de FCPE ou de perte de la qualité de porteur de parts d'un FCPE.

En cas de vacance du poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, l'ensemble des conseils de surveillance des FCPE sera spécialement réuni afin de procéder à la désignation des candidats à son remplacement dans les conditions prévues au présent article 10.1 des statuts.

Si la désignation des candidats survient trois mois ou plus avant la plus prochaine Assemblée Générale, la nomination du remplaçant sera soumise au vote de ladite plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Si la désignation des candidats survient moins de trois mois avant la plus prochaine Assemblée Générale, la nomination du remplaçant sera soumise au vote de l'Assemblée Générale suivante. Toutefois, dans la mesure où un seul candidat serait désigné par les conseils de surveillance des FCPE pour pourvoir au remplacement et dans la mesure où il serait possible de pourvoir à ce remplacement par voie de cooptation, le Conseil de Surveillance pourra nommer ce candidat comme membre du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification de cette nomination par la plus proche Assemblée Générale.

Jusqu'à la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Conseil de Surveillance se réunira et délibérera valablement.

Les dispositions du paragraphe II de l'article 10 des statuts relatives au nombre d'actions que doit posséder chaque membre du Conseil de Surveillance pendant la durée de son mandat ne sont pas applicables à ce membre du Conseil de Surveillance.

Le mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est régi par l'ensemble des dispositions statutaires de la Société et par les dispositions légales et règlementaires applicables à tout membre du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions spécifiques du présent article 10.1 des statuts.

(vi) *Les dispositions du présent article 10.1 cesseront de s'appliquer si, à la clôture d'un exercice, le pourcentage du capital de la Société détenu par ses salariés et ceux des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, représente moins de 3% du capital. Dans cette hypothèse, tout mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires en cours expirera à son terme. »*

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 10 des statuts afin de permettre la nomination d'un représentant des salariés au Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'ajouter après le premier alinéa du I de l'article 10 des statuts de la Société, intitulé « Conseil de Surveillance », les dispositions suivantes :

« Le Conseil de Surveillance comprend un membre ayant le statut de salarié de la Société, ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, nommé par l'Assemblée Générale en qualité de représentant des salariés.

Sous réserve des dispositions des deux paragraphes ci-dessous, le mandat du représentant des salariés membre du Conseil de Surveillance est régi par l'ensemble des dispositions statutaires de la Société et par les dispositions légales et règlementaires applicables à tout membre du Conseil de Surveillance.

La durée de son mandat est de deux ans.

Toutefois, son mandat prend fin de plein droit en cas de perte de la qualité de salarié de la Société ou d'une société lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. »

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 10 des statuts afin de permettre l'élection, par les salariés, d'un salarié en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société, en application des articles L. 225-79 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'ajouter un paragraphe 10.2 à l'article 10 des statuts de la Société intitulé « Conseil de Surveillance », ainsi rédigé :

« Un membre du Conseil de Surveillance de la Société est élu par le personnel salarié de la Société et de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé en France, en application des dispositions des articles L. 225-79 et suivants du Code de commerce.

Les modalités de cette élection sont fixées par les dispositions du Code de commerce et par les présents statuts.

La durée de ses fonctions est celle prévue pour tout membre du Conseil de Surveillance par les présents statuts. Toutefois, son mandat prend fin de plein droit en cas de rupture de son contrat de travail conformément à l'article L. 225-32 du Code de commerce.

Pour le siège à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours.

Sont électeurs et éligibles les salariés de la Société et de ses filiales, qui remplissent les conditions requises par le Code de commerce. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son suppléant en cas de vacance.

Est déclaré élu le candidat ayant obtenu au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés, au second tour la majorité relative.

Les élections sont organisées de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard un mois avant le terme normal du mandat du membre du Conseil de Surveillance sortant.

Le Président du Directoire arrête un Règlement d'Elections (le « Règlement ») précisant le calendrier et l'organisation de la procédure de vote, qui sera porté à la connaissance des salariés au moins 2 mois avant l'ouverture de la période de vote.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail.

Chaque bureau de vote est composé trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous la responsabilité du bureau.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote après la clôture du scrutin, en présence des membres du bureau et de tout électeur désirant y assister. Le procès-verbal est établi pour chaque bureau dès la fin du dépouillement et signé par les membres du bureau de vote.

Les procès-verbaux sont transmis au siège social de la Société où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats. Le bureau centralisateur des résultats est composé de trois membres électeurs.

Les modalités de vote non précisées par le Code de Commerce ou les présents statuts sont arrêtées par le Règlement.

Ce membre du Conseil de Surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance fixé par l'article L. 225-69 du Code de commerce.»

VINGT-HUITIEME RESOLUTION

Modification des dispositions de l'article 7 des statuts relatives aux déclarations de franchissement de seuils.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

(ancienne rédaction)	(nouvelle rédaction)
Article 7 **Régime des titres**	**Article 7** **Régime des titres**
Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.	(inchangé)
La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.	(inchangé)
Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital de la société devra informer celle ci, dans les cinq jours francs suivant l'inscription en compte desdites actions, du nombre total d'actions détenues, cette déclaration devant être renouvelée à chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est franchi.	Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuils prévues par les textes légaux et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule et/ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, au sens des article L.233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale ou supérieure à 2% du capital social ou des droits de vote est tenue d'en informer la société par écrit, dans un délai de quatre (4) jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil, en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote en sa possession à la date de la déclaration.
Cette obligation statutaire d'information s'applique même au-delà du premier seuil légal de 5 %.	Au-delà du seuil susvisé de 2%, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent s'applique dans, le même délai et selon les mêmes modalités, chaque fois qu'un seuil supplémentaire de 1% du capital social ou des droits de vote est franchi, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires.
	Pour l'application des alinéas précédents, sont assimilées aux actions ou aux droits de vote possédés les actions ou droits de vote énumérés à l'article L. 233-9-I du Code de commerce.
A la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils ci dessus, seront privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification non effectuée.	En cas de non-respect de la présente obligation statutaire d'information, l'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour la partie excédant la fraction qui aurait dû être déclarée si, à l'occasion d'une Assemblée Générale, le défaut de déclaration ayant été constaté, un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de cette Assemblée Générale. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute Assemblée d'Actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

Modification de l'article 11 des statuts relative aux Assemblées Générales – Vote électronique.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'ajouter après le dernier alinéa de l'article 11 des statuts de la Société, intitulé « Assemblées d'actionnaires», les dispositions suivantes :

« Le vote à distance s'exerce dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Les actionnaires peuvent notamment, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, adresser le formulaire de procuration et de vote par correspondance établi par la société ou son établissement centralisateur, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, par télétransmission, y compris Internet.

Les votes par correspondance sont pris en compte à la condition que les bulletins de vote parviennent à la société trois jours au moins avant l'Assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires peuvent recourir à un formulaire de demande d'admission, de procuration ou de vote à distance sous format électronique ; la signature électronique utilisée doit alors résulter de l'emploi d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote auquel elle s'attache et pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe, ou tout autre moyen prévu ou autorisé par la réglementation en vigueur.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion, le vote qui intervient pendant l'Assemblée générale peut être exprimé par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État. »

Les autres dispositions de l'article 11 restent inchangées.

TRENTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toute les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

22

CONTRATS IMPORTANTS

CONTRAT D'ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS 462

CESSION DE 75 % DU CAPITAL DE GEFCO À JSC RUSSIAN RAILWAYS (RZD) 465

CONTRAT D'ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS

L'alliance stratégique entre la société et General Motors (l'« **Alliance** ») annoncée le 29 février 2012 a vocation à mettre en place une coopération entre la société et General Motors au niveau mondial autour de deux piliers fondamentaux que sont :

(i) **le partage de plateformes de véhicules, de composants et de modules :** la société et General Motors continueront de commercialiser leurs véhicules de manière indépendante et concurrentielle sous leurs marques respectives. Elles ont cependant l'intention de partager certains de leurs plateformes, modules et composants afin de mettre en commun leurs capacités de développement et de production ; et

(ii) **la création d'une *joint-venture* d'achats pour les produits et les services :** la société et General Motors ont l'intention d'opérer sous la forme d'une seule et même structure d'achat à l'échelle européenne dans un premier temps pour leur approvisionnement en matières premières, composants et services.

L'Alliance couvre des domaines de coopération additionnels, tels que la logistique et les transports. La société et General Motors ont notamment l'intention d'établir un partenariat stratégique et commercial entre GEFCO et General Motors pour les besoins logistiques de General Motors en Europe et en Russie. Dans ce cadre, la division Automobile de PSA Peugeot Citroën et General Motors Europe ont respectivement signé avec GEFCO les 12 et 29 juin 2012 un contrat de prestations logistiques. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter au paragraphe ci-après « les Avancées de l'Alliance avec General Motors ».

La société et General Motors Holdings L.L.C. (filiale à 100 % de General Motors Company) (ci-après « General Motors ») ont conclu, le 29 février 2012, un contrat cadre (le « *Master Agreement* ») amendé en date du 19 décembre 2012 dont l'objet est de (i) décrire les principes et objectifs stratégiques de l'Alliance (ii) organiser la gouvernance de l'Alliance, (iii) prévoir la mise en œuvre de l'Alliance par des contrats d'application et (iv) encadrer l'entrée de General Motors au capital de la société.

Aux termes du *Master Agreement*, un comité de pilotage (*Steering Committee*) qui regroupait les représentants des deux groupes a vocation à (i) superviser la mise en œuvre de l'Alliance et à s'assurer de l'équilibre des bénéfices de l'Alliance pour la société et General Motors, (ii) résoudre tout différend relatif à la mise en œuvre de l'Alliance, (iii) établir le cas échéant des comités opérationnels paritaires chargés de la gestion opérationnelle de l'Alliance, (iv) examiner les éventuels nouveaux produits, services ou projets qui pourraient être intégrés dans le champ de l'Alliance.

La société et General Motors ont signé le 19 décembre 2012 des contrats de mise en œuvre de l'Alliance :

- un accord-cadre de développement conjoint (le « Development Agreement ») ;
- un accord de mise en place d'une plate-forme commune d'achats (le « Joint Purchasing Agreement »).

Les coopérations faisant l'objet de l'Alliance ont donné lieu à des procédures d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel compétentes de la société et leur mise en œuvre a été conditionnée à l'obtention des autorisations requises en matière de droit de la concurrence lesquelles ont été obtenues pour les dernières en fin décembre 2012.

L'Alliance a été conclue pour une durée de 10 ans qui pourra être renouvelée tacitement par période de 3 ans. Chaque partie pourra cependant mettre fin à l'Alliance avec effet, selon le cas, au cinquième, septième, ou neuvième anniversaire de la date de signature du *Master Agreement*, si à l'une de ces dates les critères de performance de l'Alliance ne sont pas remplis. Chaque partie pourra également mettre fin à l'Alliance en cas de violation par l'autre partie de l'une de ses obligations fondamentales ou de changement de contrôle de l'autre partie (c'est-à-dire si un tiers venait à détenir plus de 30 % des droits de vote de l'autre partie ou détenait le droit de nommer la majorité des membres de son Conseil d'Administration ou de Surveillance) ou si certains tiers venaient à détenir plus de 10 % du capital de l'autre partie sur invitation de cette partie.

Le *Master Agreement* a par ailleurs encadré la prise de participation capitalistique de General Motors dans le cadre de l'augmentation de capital de la société, qui avait été annoncée concomitamment à l'Alliance et qui en constituait une condition de mise en œuvre.

Lors de l'augmentation du capital de la société réalisée le 29 mars 2012, General Motors a ainsi acquis 7% du capital de la société à travers l'acquisition et l'exercice des droits préférentiels de souscription cédés par la société et les sociétés du groupe familial Peugeot, Etablissements Peugeot Frères (EPF) et FFP, et l'acquisition des 4 398 821 actions auto-détenues vendues par la société. Pour plus de détails sur les conditions de réalisation de l'augmentation du capital, veuillez-vous reporter au chapitre 21.1.7 du présent document de référence.

Par ailleurs, General Motors s'est engagée (les « Engagements d'Abstention »), sous certaines conditions et exceptions et pendant toute la Période d'Abstention telle que définie ci-dessous, à ne pas, directement ou indirectement, seul ou de concert :

- acquérir de titres, instruments ou contrats financiers (en ce compris tout instrument dérivé) conférant à leur titulaire un bénéfice économique relatif aux titres financiers émis par la société ou donnant accès à des titres financiers émis par la société ;
- influencer le management de la société et notamment ne pas chercher à recueillir ou participer à la sollicitation de procurations auprès d'autres actionnaires en vue d'exercer des droits de vote au sein des Assemblées de la société, ou influencer de quelque manière que ce soit le vote des actionnaires de la société ;
- annoncer d'offre publique ou d'opération structurante concernant le Groupe ;
- demander la nomination d'un ou plusieurs candidats au Conseil de Surveillance et/ou au Directoire de la société ou proposer de demander une modification de la taille ou de la composition du Conseil de Surveillance et/ou au Directoire de la société ;
- proposer l'inscription de résolutions dans l'avis de convocation à une Assemblée des actionnaires de la société ;
- engager des discussions, négociations, ou conclure tout accord ou engagement avec des tiers contraires à l'un des engagements de General Motors ci-dessus.

Par exception aux Engagements d'Abstention décrits ci-dessus General Motors est autorisé à détenir à tout moment une participation au capital de la société inférieure ou égale à 7 % (sur une base non diluée), sauf éventuelle réduction du capital de la société et sauf en cas de prise de participation par un ou des tiers (autre que FFP et EPF, leurs filiales et les membres de leurs Conseils d'Administration qui sont également des membres de la famille Peugeot ou un tiers agissant de concert avec General Motors) supérieure à celle de General Motors, auquel cas General Motors pourra augmenter sa participation jusqu'au pourcentage entier immédiatement supérieur à celui détenu par le ou les tiers en cause.

La « Période d'Abstention » est définie comme la période courant entre la date de signature du *Master Agreement* et la date à laquelle prend fin le *Master Agreement*.

Nonobstant ce qui précède, la Période d'Abstention prendra fin de manière anticipée en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- l'acquisition par un fabriquant d'automobiles concurrent ou par un fonds de *private equity* ayant pour objectif d'influencer la gouvernance de la société (un « Concurrent »), agissant seul ou de concert, d'une participation supérieure ou égale à 10 % du capital de la société ;
- l'acquisition par un Concurrent, agissant seul ou de concert, d'une participation supérieure ou égale à 5 % du capital de la société dès lors que FFP et EPF et les entités et personnes qui leur sont liées détiennent moins de 15 % du capital de la société ;
- l'acquisition par un Concurrent, agissant seul ou de concert, d'une participation supérieure à 3 % du capital de la société si cette acquisition est faite sur invitation de la société, de FFP, d'EPF ou des entités et personnes qui sont liées à FFP ou EPF ;
- le fait que FFP et EPF et les entités et personnes qui leur sont liées détiennent moins de 15 % du capital de la société (sauf en cas de dilution) ;
- le dépôt par un tiers d'une offre publique volontaire ou obligatoire sur les titres de la société ayant fait l'objet d'une déclaration de conformité de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- le fait que la société soit déclarée insolvable ou fasse l'objet d'une procédure collective.

Les Engagements d'Abstention pendront en principe immédiatement fin à l'expiration de la Période d'Abstention. Toutefois, les Engagements d'Abstention seront prolongés :

- pour une durée de 12 mois à compter de la fin de la Période d'Abstention si cette période a expiré du fait de la résiliation du Master Agreement au cinquième, septième ou neuvième anniversaire du Master Agreement dans les conditions décrites ci-dessous ;
- jusqu'à la date à laquelle le Master Agreement aurait normalement pris fin si le Master Agreement a été résilié par la société du fait d'une violation par General Motors de l'un de ses engagements essentiels au titre du Master Agreement.

General Motors et le groupe familial Peugeot n'agissent pas de concert vis-à-vis de la société. Hormis les Engagements d'Abstention, le *Master Agreement* ne prévoit aucune stipulation relative à la gouvernance de la société, aucun droit de veto ou droit particulier.

Le *Master Agreement* ne prévoit aucun investissement financier de la part de la société et/ou General Motors (en dehors de la prise de participation capitalistique de 7 % effectuée lors de l'augmentation du capital du 29 mars 2012 mentionnée ci-dessus) qui résulteraient de l'Alliance, chaque projet devant faire l'objet d'une décision spécifique et d'un contrat d'application.

Le montant total des synergies attendues de l'Alliance s'élève à environ deux milliards de dollars par an d'ici cinq ans approximativement. Ces synergies devraient largement correspondre aux programmes de renouvellement de véhicules avec un bénéfice limité les deux premières années. Elles devraient se répartir de façon équilibrée entre les deux sociétés.

L'Alliance n'a pas d'impact sur les contrats existants avec les partenaires opérationnels du Groupe dans le domaine de l'automobile relatifs aux programmes en cours de la société.

LES AVANCÉES DE L'ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS

ACCORD DE COOPÉRATION LOGISTIQUE ENTRE GM ET PSA PEUGEOT CITROËN

Comme premier résultat de leur Alliance globale, GM et PSA Peugeot Citroën ont annoncé le 2 juillet 2012 la signature d'un accord de prestations logistiques à long terme entre GM et GEFCO, société détenue à 25 % par Peugeot S.A. et spécialiste reconnu de la logistique automobile et industrielle en Europe et au-delà, concernant la majeure partie des activités logistiques du constructeur américain en Europe.

Cet accord concerne la plupart des activités logistiques d'Opel/Vauxhall, de Chevrolet et de Cadillac en Europe (Russie incluse) et englobe des services tels que les livraisons de matériel et de composants aux usines, l'expédition des produits finis aux concessionnaires et le transport de pièces détachées de remplacement vers les centres de distribution.

Le nouvel accord de services de logistique entre GM et GEFCO entrera en vigueur en avril 2013.

PSA Peugeot Citroën et GM ont annoncé, le 20 décembre, la signature des accords pour la mise en œuvre de l'Alliance. Conformément aux dispositions du *Master Agreement*, les deux partenaires ont signé un accord cadre de développement conjoint (le « *Development Agreement* ») auquel sont annexés des accords sur trois projets de véhicules ainsi que l'accord de mise en place de la plateforme commune d'achats (le « *Joint Purchasing Agreement* »).

CRÉATION D'UNE CO-ENTREPRISE DANS LES ACHATS

En application du *Joint Purchasing Agreement*, une organisation commune des achats en Europe, adossée à une coentreprise a été créée. Au 31 décembre 2012, cette structure a reçu l'approbation des autorités de la concurrence compétentes et l'organisation commune des achats (*Joint Purchasing Organisation* – JPO) est donc opérationnelle. Dans une phase de transition, un dirigeant de GM sera chargé de la mise en place de la structure sous la supervision d'un Conseil d'administration présidé par un représentant de PSA Peugeot Citroën. Il sera remplacé dans un délai maximum d'un an par un vice-Président chargé des achats et un vice-Président adjoint qui seront alternativement issus de chacun des deux groupes. Les parties se sont par ailleurs engagées à étudier la possibilité d'étendre le champ géographique de l'organisation commune dans un second temps, notamment en Amérique latine.

TROIS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT EN COMMUN DE PLATES-FORMES ET DE VÉHICULES

Les premiers projets de développement en commun de plates-formes et de véhicules comprennent :

- un programme commun pour un monospace du segment C de marque Opel/Vauxhall et un CUV du segment C de marque Peugeot ;
- un programme commun de monospace du segment B pour les deux Groupes ;
- le co-développement d'une plateforme modernisée du segment B pour des voitures à faibles émissions de CO_2 destinées à la nouvelle génération de véhicules Opel/Vauxhall et PSA Peugeot Citroën en Europe et dans le reste du monde.

D'autres projets de co-développement de véhicules sont par ailleurs à l'étude. La commercialisation des premiers véhicules issus de cette collaboration est prévue en 2016. Les modèles Opel/Vauxhall, Peugeot et Citroën seront clairement différenciés, en cohérence totale avec l'identité respective de chacune des marques.

La répartition équilibrée des rôles et des responsabilités permettra à chacun des deux partenaires de tirer le meilleur parti de cette collaboration :

- le monospace du segment C de marque Opel/Vauxhall, le CUV du segment C de marque Peugeot et les monospaces du segment B pour les deux Groupes seront développés sur des plateformes PSA Peugeot Citroën ;
- GM conduira le développement des monospaces du segment B pour les deux groupes ;
- la plateforme modernisée du segment B pour des voitures à faibles émissions de CO_2 destinées à la nouvelle génération de véhicules Opel/Vauxhall et PSA Peugeot Citroën en Europe et dans le reste du monde fera l'objet d'un co-développement.

DE NOUVEAUX PROJETS À L'ÉCHELLE MONDIALE

S'appuyant sur le succès de leur collaboration, les deux partenaires confirment également leur intention de développer de nouveaux projets à l'échelle mondiale pour élargir leur Alliance et saisir de nouvelles opportunités :

- développement en commun d'une nouvelle génération de petits moteurs essence économiques et de haute performance, dérivée du programme PSA Peugeot Citroën de petits moteurs essence (moteur EB) ;
- étude de nouveaux projets véhicules et de projets industriels en Amérique latine ou dans d'autres marchés en croissance.

CESSION DE 75 % DU CAPITAL DE GEFCO À JSC RUSSIAN RAILWAYS (RZD)

Philippe Varin, Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën, et Vladimir Yakunin, Président de JSC Russian Railways (RZD), ont signé lundi 5 novembre 2012 un contrat de cession d'actions relatif à l'acquisition par RZD de 75 % du capital et des droits de vote de la société GEFCO S.A., société mère du groupe GEFCO.

Le 20 décembre, PSA Peugeot Citroën a annoncé la réalisation de l'acquisition de 75 % du capital et des droits de vote de sa filiale, GEFCO S.A. par JSC Russian Railways (RZD), conformément au protocole d'accord signé le 05 novembre 2012.

PSA Peugeot Citroën a cédé sa participation à RZD pour un montant de 800 millions d'euros, après le versement par GEFCO à PSA Peugeot Citroën d'un dividende exceptionnel de 100 millions d'euros. (Voir Note 2.4. dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2012).

GEFCO, avec RZD, pourra non seulement poursuivre sa stratégie d'expansion géographique, en Chine, en Inde et en Amérique latine, mais aussi accélérer son développement en Europe Centrale et Orientale et plus particulièrement en Russie. RZD et GEFCO fourniront ainsi une offre logistique inégalée entre l'Asie et l'Europe en alliant les points forts des deux groupes. Le nouvel ensemble deviendra un leader mondial de la logistique industrielle diversifiée.

RZD a l'intention de conserver l'équipe dirigeante de GEFCO, et de toutes les unités opérationnelles existantes, incluant celles qui fournissent PSA Peugeot Citroën.

La protection de la bonne exécution des services logistiques fournis par GEFCO à PSA Peugeot Citroën ainsi que la protection des intérêts des deux parties est garantie au travers d'un pacte d'actionnaires conclu entre PSA Peugeot Citroën et RZD.

L'opération a reçu l'avis favorable des Comités d'Entreprise de PSA Peugeot Citroën et GEFCO S.A.

23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

ATTESTATION DE PRÉSENCE
ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE
DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT
SUR LES INFORMATIONS SOCIALES,
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES
FIGURANT DANS LE RAPPORT
DE GESTION 468

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la Direction Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Peugeot S.A., nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code du commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire de la société d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester[1] et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

  Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
  - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
  - au niveau des sites que nous avons sélectionnés[2] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
    - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures,
    - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives ;

    L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 20,3 % des effectifs et entre 20 % et 33% des informations quantitatives environnementales testées.
  - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
    - Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
    - enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations ;

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 14 mars 2013

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Gilles Hengoat
Associé
Directeur National Audit

Alban Audrain
Associé
Responsable RSE

(1) Effectifs (nombre et répartition), Embauches et Licenciements, Rémunérations, Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, heures de formation, prélèvements d'eau, consommation d'énergies, émissions directes et indirectes de GES, émissions de Composés Organiques Volatils (COV) et de NO2

(2) Sites de Mulhouse, Poissy, Sept-Fons, Sochaux, Trémery, Vigo (Espagne), Madrid (Espagne)

24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 472

24.2. COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2012 473

24.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la société (www.psa-peugeot-citroen.com) les documents suivants :

- le présent document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- les communiqués financiers ;
- les statuts de la société Peugeot S.A. ;
- les informations financières historiques de Peugeot S.A. et de ses filiales ;
- présentation des résultats annuels 2012.

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social de PSA Peugeot Citroën, 75 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris.

24.2. COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2012

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours de l'exercice 2012 et jusqu'à la publication du présent document de référence, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site Internet de la société (www.psa-peugeot-citroen.com).

25/03/2013	Banque PSA Finance : émission obligataire de 1,2 md € avec la garantie de l'État français
20/03/2013	Banque PSA Finance : mise à disposition du 4e supplément au prospectus de base du programme EMTN
14/03/2013	Cession d'actions BNP Paribas par PSA Peugeot Citroën pour environ 177 m €
14/03/2013	PSA Peugeot Citroën engage la cession d'actions BNP Paribas
12/03/2013	Un Directoire resserré autour de Philippe Varin.
12/03/2013	Conseil de Surveillance du 12 mars 2013.
12/03/2013	Philippe Varin met en place une équipe de direction resserrée pour mener à bien le redressement du Groupe.
7/03/2013	PSA Peugeot Citroën signe un accord pour l'assemblage de véhicules au Kazakhstan.
7/03/2013	Avec le livret DISTINGUO, Banque PSA Finance s'engage dans une nouvelle activité d'épargne.
28/02/2013	PSA Peugeot Citroën réalise une émission obligataire de 1 milliard d'euros.
25/02/2013	Peugeot produit sa 300 000e 208.
22/02/2013	Pierre-Louis Colin nommé Directeur services et pièces
22/02/2013	Changement de Directeur général de Changan PSA Automobile co., ltd (CAPSA)
22/02/2013	Frédéric Fabre nommé Directeur général de Peugeot Scooters (Peugeot Motocycles)
19/02/2013	La Fondation et la Fare lancent le programme « Mouv'up!» pour favoriser l'emploi par la mobilité
13/02/2013	Résultats financiers 2012
12/02/2013	Confirmation de la cooptation de Louis Gallois en tant que membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
12/02/2013	Quatre organisations syndicales (CFE/CGC, CFTC, FO, SIA/GSEA) donnent un avis favorable au projet d'accord sur les mesures sociales d'accompagnement des salariés des sites de Rennes et d'Aulnay
11/02/2013	Banque PSA Finance annonce l'autorisation temporaire de la Commission européenne pour l'utilisation de la garantie de l'État français portant sur les nouvelles émissions obligataires
07/02/2013	Résultat des tests de valeur des actifs de la division Automobile pour l'exercice 2012
06/02/2013	Émission obligataire réalisée avec succès par Banque PSA Finance en Argentine
05/02/2013	PSA Peugeot Citroën récompensé pour sa performance environnementale
31/01/2013	PSA Peugeot Citroën salue l'attitude responsable de l'intersyndicale CFE/CGC – CFTC - FO
30/01/2013	PSA Peugeot Citroën lance la production de la Peugeot 208 au Brésil
29/01/2013	Plan de restructuration industrielle de PSA Peugeot Citroën : la procédure n'est pas suspendue
25/01/2013	BPF a placé sur le marché secondaire des obligations ABS sécurisées par des prêts automobiles
24/01/2013	GM et PSA Peugeot Citroën dévoilent les détails de leur alliance stratégique globale
22/01/2013	Journée de l'innovation : PSA Peugeot Citroën présente des innovations majeures pour la voiture
18/01/2013	Mobilité et solidarité : la Fondation PSA Peugeot Citroën publie son premier rapport d'activité
14/01/2013	Banque PSA Finance annonce le renouvellement de ses lignes de financement bancaire
09/01/2013	PSA Peugeot Citroën affronte des marchés européens en forte baisse mais progresse à l'international
08/01/2013	Banque PSA Finance a réalisé avec succès 3,1 milliards d'euros de titrisations nouvelles en 2012
07/01/2013	Peugeot 2008, emblématique de la stratégie de PSA Peugeot Citroën
20/12/2012	Banque PSA Finance annonce une émission de £1,08 milliard de titres « Auto ABS UK Loans PLC »
20/12/2012	PSA Peugeot Citroën et General Motors annoncent de nouvelles avancées dans leur alliance
20/12/2012	PSA Peugeot Citroën et JSC Russian Railways réalisent l'acquisition par RZD de 75 % du capital de GEFCO
19/12/2012	Actionnariat – engagements de conservation

18/12/2012	Cooptation de Louis Gallois en tant que membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
13/12/2012	Banque PSA Finance a émis le 13 décembre 2012 des obligations ABS sécurisées par des créances automobiles pour un montant de 266,5 millions d'euros
12/12/2012	Projet de restructuration : fin de la période de consultation sur le volet économique
30/11/2012	Banque PSA Finance a placé sur le marché secondaire des obligations ABS sécurisées par des créances automobiles pour 723,6 millions d'euros
29/11/2012	Banque PSA Finance a émis le 28 novembre 2012 des obligations ABS Senior sécurisées par des créances automobiles espagnoles pour un montant de 668 millions d'euros
29/11/2012	IFP School, la Fondation Tuck et PSA Peugeot Citroën créent une chaire sur les biocarburants
23/11/2012	Inauguration de l'Openlab Competitive Intelligence
23/11/2012	La Fondation PSA Peugeot Citroën et la Croix Rouge Française signent un partenariat inédit « Croix Rouge sur roues »
21/11/2012	PSA Peugeot Citroën et Paristech signent un accord cadre pour l'enseignement et la recherche
19/11/2012	Banque PSA Finance a émis des obligations ABS sécurisées par des créances automobiles italiennes pour un montant de 537 millions d'euros
16/11/2012	Émission obligataire réalisée avec succès par Banque PSA Finance en Argentine
08/11/2012	Banque PSA Finance : révision du modèle de provisionnement statistique des créances *retail*
08/11/2012	PSA Peugeot Citroën et le GNFA ont signé un accord pour former 4 000 professionnels par an
05/11/2012	PSA Peugeot Citroën et JSC Russian Railways (RZD) signent un contrat de cession d'actions
25/10/2012	Accord PSA Peugeot Citroën – syndicats sur l'engagement de négociations relatives au dispositif social
25/10/2012	Revitalisation du site d'Aulnay : la société ID Logistics prête à créer près de 600 emplois
24/10/2012	PSA Peugeot Citroën et General Motors confirment les prochaines étapes clés de l'alliance
24/10/2012	Communiqué de presse du Conseil de Surveillance
24/10/2012	Banque PSA Finance : PSA Peugeot Citroën annonce de nouveaux financements
24/10/2012	Chiffre d'affaires Groupe du 3e trimestre 2012
23/10/2012	Banque PSA Finance a placé sur le marché secondaire des obligations ABS sécurisées par des créances automobiles françaises pour un montant de 460 millions d'euros
09/10/2012	PSA Peugeot Citroën : 1 million de véhicules produits au Brésil
05/10/2012	PSA Peugeot Citroën reçoit le grand prix 2012 de la transparence financière
04/10/2012	Projet Gireve : signature du protocole pour la création du Gireve
25/09/2012	Nominations à la direction de la communication de PSA Peugeot Citroën
20/09/2012	PSA Peugeot Citroën est entré en négociation exclusive avec JSC Russian Railways (RZD)
18/09/2012	PSA Peugeot Citroën s'engage pour la mobilité durable
18/09/2012	Nominations au sein des filiales européennes du Groupe
13/09/2012	PSA Peugeot Citroën participe aux journées européennes du patrimoine
10/09/2012	Le site PSA Peugeot Citroën de Sochaux célèbre ses 100 ans
06/09/2012	De nouvelles évolutions moteurs pour réduire les émissions de CO_2 des véhicules Peugeot et Citroën
03/09/2012	Nomination de Maxime Picat, Directeur général de la marque Peugeot
31/08/2012	Le futur véhicule utilitaire léger du Groupe sera produit en France sur le site de Valenciennes-Hordain
25/07/2012	PSA Peugeot Citroën salue le plan de redressement de la filière automobile du gouvernement français
25/07/2012	Résultats semestriels 2012
25/07/2012	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2012
23/07/2012	PSA Peugeot Citroën et Toyota annoncent un nouvel accord de coopération sur le segment des véhicules utilitaires légers en Europe
12/07/2012	PSA Peugeot Citroën présente un projet de réorganisation de sa base industrielle française et de redéploiement de ses effectifs
11/07/2012	Fiat et PSA Peugeot Citroën présentent un projet d'accord relatif à leur coentreprise Sevel
06/07/2012	Ventes mondiales a 1 619 000 unités au 1er semestre 2012
04/07/2012	PSA Peugeot Citroën et Mitsubishi Motors Corporation annoncent le démarrage de la production complète sur le site de Kaluga (Russie)
02/07/2012	Actionnariat – engagements de conservation
02/07/2012	Accord de coopération logistique entre GM et PSA Peugeot Citroën
26/06/2012	La Fondation PSA Peugeot Citroën « un monde en mouvement » fête son premier anniversaire
20/06/2012	Banque PSA Finance - émission de 600 millions d'euros d'obligations
20/06/2012	Communiqué de presse du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën

19/06/2012	Banque PSA Finance - émission inaugurale d'obligations réussie au Brésil pour 200 millions de reals
13/06/2012	PSA Peugeot Citroën décroche le prix du moteur international 2012 pour la sixième année consécutive
07/06/2012	Quatrième émission obligataire réalisée avec succès par Banque PSA Finance en Argentine
07/06/2012	PSA Peugeot Citroën leader européen en matière de réduction d'émission de CO_2 au 1er trimestre 2012
31/05/2012	Nouvelle organisation de la production sur le site PSA Peugeot Citroën de Rennes
30/05/2012	Banque PSA Finance : émission de 175 millions de francs suisses d'obligations à taux fixe
24/05/2012	Nouvelle Peugeot 301 - la Berline Tricorps compacte a vocation internationale
23/05/2012	L'universite Paris-Sud et PSA Peugeot Citroën créent une chaire d'optoélectronique et photonique
25/04/2012	Chiffre d'affaires Groupe du 1er trimestre 2012
25/04/2012	Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2012
12/04/2012	Nominations à la direction du commerce Europe
05/04/2012	Évolution de la coopération Ford - PSA Peugeot Citroën dans les moteurs diesel
03/04/2012	PSA Peugeot Citroën : Émission de 600 millions d'euros d'obligations à maturité juillet 2017
03/04/2012	PSA Peugeot Citroën annonce la cession de son siège social situé 75 avenue de la Grande-Armée à Paris
30/03/2012	L'usine TPCA de République Tchèque
30/03/2012	Ajustement du ratio d'attribution d'actions des OCEANE Peugeot 2016
27/03/2012	PSA Peugeot Citroën, premier déposant français de brevets avec 1 237 brevets publies en 2011
27/03/2012	PSA Peugeot Citroën annonce le succès de son augmentation de capital
23/03/2012	Comité de Groupe européen du 23 mars 2012
22/03/2012	GM et PSA Peugeot Citroën annoncent la composition de leur comité de pilotage
19/03/2012	PSA Peugeot Citroën s'associe à la 2e édition de la semaine de l'industrie
13/03/2012	Le Conseil de Surveillance nomme deux nouveaux membres au Directoire
13/03/2012	Conseil de Surveillance du 13 mars 2012
09/03/2012	PSA Peugeot Citroën présente une nouvelle version de son concept de tricycle électrique
06/03/2012	PSA Peugeot Citroën annonce le lancement d'une augmentation de capital
06/03/2012	PSA Peugeot Citroën : publication du document de référence 2011
29/02/2012	PSA Peugeot Citroën et General Motors créent une alliance stratégique mondiale
21/02/2012	PSA Peugeot Citroën confirme être en discussion pour des projets de coopération et d'alliances
15/02/2012	Résultats financiers 2011
01/02/2012	PSA Peugeot Citroën et Enterprise Holdings finalisent l'acquisition par Enterprise Holdings, du loueur de véhicules Citer S.A.
27/01/2012	Lancement de la production industrielle à Poissy de la Peugeot 208
27/01/2012	Troisième émission obligataire réalisée avec succès en Argentine
16/01/2012	Un million de véhicules Peugeot et Citroën équipés de l'e-Call
13/01/2012	Nominations au sein de l'état-major du Groupe
12/01/2012	PSA Peugeot Citroën poursuit sa globalisation et la montée en gamme de ses marques ; 3,5 millions de véhicules vendus en 2011
09/01/2012	PSA Peugeot Citroën leader du marché européen du véhicule électrique en 2011
06/01/2012	Banque PSA Finance : émission de 650 millions d'euros d'obligations à 2,5 ans
04/01/2012	Évolution au sein du Directoire et du Comité de Direction Générale

LISTE DES PUBLICATIONS AU BALO

25 mai 2012	Publication périodique – Comptes annuels
6 avril 2012	Convocations – Assemblée d'actionnaires (avis de convocation)
21 mars 2012	Convocations – Assemblée d'actionnaires (avis préalable de réunion)

25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il convient de se reporter à la Note 43 – Liste des sociétés consolidées, figurant dans les États financiers.

TC

TABLE DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DE GESTION 480

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC EXIGENCES DE L'ARTICLE R. 225-105 DU CODE DE COMMERCE (APPLICATION DU DISPOSITIF LÉGISLATIF GRENELLE 2) 481

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 484

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004 485

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du groupe PSA Peugeot Citroën prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-après les références aux entités du document de référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion du Groupe.

	Rubriques	Pages
1.	Activité et évolution des affaires/Résultats/Situation financière et indicateurs de performance	9 à 11 ; 105 à 126 ; 137 à 146 ; 147 à 154 ; 271 à 424
2.	Utilisation des instruments financiers par la société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	351 à 357
3.	Description des principaux risques et incertitudes	13 à 32
4.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	130 à 132 et 377 à 386
5.	Faits postérieurs à la clôture/Perspectives d'avenir	171 à 174 ; 375 et 418
6.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	423 et 433
7.	Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	21 à 30 et 357 à 371
8.	Achats et ventes d'actions propres	263 ; 402 à 404 et 425 à 428
9.	Rémunération des mandataires sociaux	193 à 204 et 213
10.	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	191 et 202
11.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	179 à 189
12.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	261 à 264 ; 427 à 428
13.	Actionnariat	261 à 264
14.	Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	429 et 328
16.	Informations sociales et environnementales	18 à 20 ; 35 à 103 ; 221 à 259
17.	Activités en matière de recherche et de développement	155 à 169
	Annexes	
18.	Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	427 à 428
19.	Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	419
20.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	207 à 218

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC EXIGENCES DE L'ARTICLE R. 225-105 DU CODE DE COMMERCE (APPLICATION DU DISPOSITIF LÉGISLATIF GRENELLE 2)

Attendus par le décret	Codification PSA des 42 thèmes du Grenelle 2	Document de Réference 2012 (chapitres concernés)	Degré de réponse
1° Informations sociales			
a) Emploi			
L'effectif total	G.1a	17.1.1	
Répartition des salariés par sexe	G.1b	17.1.1	
Répartition des salariés par âge	G.1c	17.1.1	
Répartition des salariés par zone géographique	G.1d	17.1.1	
Les embauches	G.2a	17.1.1	
Les licenciements	G.2b	17.1.1	
Les rémunérations et leur évolution	G.3	17.1.4	
b) Organisation du travail			
L'organisation du temps de travail	G.4	17.1.2	
L'absentéisme	G.5	17.1.2	
c) Relations sociales			
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	G.6	17.4.1 / 17.4.2	
Le bilan des accords collectifs	G.7	17.4.1	
d) Santé et sécurité			
Les conditions de santé et de sécurité au travail	G.8	17.2.1	
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	G.9	17.2.3	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelle	G.10	17.2.2	
e) Formation			
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	G.11a	17.1.3.1	
Les moyens mis en œuvre en matière de formation	G.11b	17.1.3.2	
Le nombre total d'heures de formation	G.12	17.1.3.2	
f) Égalité de traitement			
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	G.13	17.3.2.1	
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	G.14	17.3.2.2	
La politique de lutte contre les discriminations	G.15	17.1.1 / 17.3 / 17.3.2.3 / 17.3.3	
g) Promotions et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives			
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	G.16	17.4.1	
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	G.17	17.4.1	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	G.18	17.4.1	
A l'abolition effective du travail des enfants	G.19	17.4.1	

Attendus par le décret	codification PSA des 42 thèmes du Grenelle	Document de référence 2012 (chapitres concernés)	Degré de réponse
2° Informations Environnementales			
a) Politique générale en matière environnementale			
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	G.20	5.3.1 / 5.3.2 / 5.3.3.1	
Les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	G.20	5.3.3.2	
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	G.21	5.3.3.3	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	G.22	5.3.2 / 5.3.2.1 5.3.2.1.2 / 5.3.2.1.3 5.3.2.2 / 5.3.3.4	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.	G.23	5.3.3.4.3	
b) Pollution et gestion des déchets			
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G.24	5.3.2.2 / 5.3.2.3.2 5.3.3.3 / 5.3.3.4 5.3.4.2	
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	G.25	5.3.2.3.3 / 5.3.3.4.2 5.3.4.4	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	G.26	5.3.3.4.2	
c) Utilisation durable des ressources			
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	G.27	5.3.4.2	
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	G.28	5.3.2.3.1 / 5.3.4.3	
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	G.29	5.3.2.1.2 / 5.3.4.1	
L'utilisation des sols	G.30	5.3.3.4.2	
d) Changement climatique			
Les rejets de gaz à effet de serre	G.31	5.3.2.1.1 / 5.3.4.1	
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	G.32	5.3.2.1 / 5.3.2.1.2 5.3.2.4 / 5.3.4.1	
e) Protection de la biodiversité			
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	G.33	5.3.3.4.2	

Attendus par le décret	codification PSA des 42 thèmes du grenelle	Document de Reference 2012 (chapitres concernés)	Degré de réponse
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable			
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société			
En matière d'emploi et de développement régional	G.34	5.3.5.2.1 / 5.3.5.2.2 17.1.5	
Sur les populations riveraines ou locales	G.35	5.3.5.4	
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines			
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	G.36	5.3.5.1	
Les actions de partenariat ou de mécénat	G.37	5.3.5.2.2 / 5.3.5.4 17.3.2.2	
c) Sous-traitance et fournisseurs			
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	G.38	5.3.5.2.1	
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	G.39	5.3.5.2.1 / 5.3.5.2.3	
d) Loyauté des pratiques			
Les actions engagées pour prévenir la corruption	G.40	5.3.5.5	
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité et des consommateurs	G.41	5.3.2.2 / 5.3.2.3.2 5.3.5.1	
e) Autres actions engagées, au titre du présent article			
Les mesures prises en faveur des droits de l'homme	G.42	5.3.5.2.3 / 17.3.3	

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Informations requises dans le rapport financier annuel	Page
Attestation du responsable du document	6
Rapport de gestion	
Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé (artic e L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	9 à 11 ; 13 à 32 ; 105 à 126 ; 137 à 154 et 271 à 424
Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	261 à 264 et 427 à 428
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	263 ; 402 ; 426 à 428
États financiers et rapports	
Comptes annuels	387 à 423
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	388 à 389
Comptes consolidés	274 à 386
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	274 à 275

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004

	Rubriques	Pages
1.	**Personnes responsables**	5 à 6
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	7 à 8
3.	**Informations financières sélectionnées**	
3.1.	Informations historiques	9 à 11 et 274 à 284
3.2.	Informations intermédiaires	n/a
4.	**Facteurs de risques**	13 à 32
5.	**Informations concernant l'émetteur**	
5.1.	Histoire et évolution de la société	33 à 35 ; 429
5.2.	Investissements	35 ; 150
6.	**Aperçu des activités**	
6.1.	Principales activités	106 à 125
6.2.	Principaux marchés	106 à 125
6.3.	Événements exceptionnels	n/a
6.4.	Dépendance éventuelle aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers, ou aux nouveaux procédés de fabrication	123 ; 17 à 18 et 32
6.5.	Position concurrentielle	108 à 121
7.	**Organigramme**	
7.1.	Description sommaire	127 à 132
7.2.	Liste des filiales importantes	130 à 132
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	134 à 136
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	136 ; 289
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	35 à 103
9.1.	Situation financière	137 à 154
9.2.	Résultat d'exploitation	144 ; 390 ; 412
10.	**Trésorerie et capitaux**	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	148
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	149 à 150
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	151 à 153
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	154
10.5.	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements mentionnés aux points 5.2.3 et 8.1	154
11.	**Recherche et développement, brevets et licences**	155 à 169
12.	**Information sur les tendances**	171 à 174
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	175 à 176

	Rubriques	Pages
14.	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**	
14.1.	Organes d'administration et de direction	177 à 189
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	190
15.	**Rémunérations et avantages**	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	193 à 203 ; 213 ; 417
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	333 à 338
16.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	179 à 189 ; 207
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	206
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	206 ; 210 à 212
16.4.	Gouvernement d'entreprise	207 ; 213
17.	**Salariés**	
17.1.	Nombre de salariés	223 à 240
17.2.	Participations et stock-options	197 à 198 ; 201 à 240 ; 328 à 330 ; 426 à 427
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	259
18.	**Principaux actionnaires**	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	262 à 263
18.2.	Existence de droits de vote différents	264
18.3.	Contrôle de l'émetteur	264
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	264
19.	**Opérations avec des apparentés**	266 à 268
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
20.1.	Informations financières historiques	271 à 273
20.2.	Informations financières *pro forma*	273
20.3.	États financiers	274 à 422
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	422
20.5.	Date des dernières informations financières	422
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	422
20.7.	Politique de distribution des dividendes	327 ; 423
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	30 ; 423
20.9.	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	423
21.	**Informations complémentaires**	
21.1	Capital social	426 à 433
21.2	Acte constitutif et statuts	433 à 434
22.	**Contrats importants**	461 à 465
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	467 à 469
24.	**Documents accessibles au public**	471 à 472
25.	**Informations sur les participations**	130 à 132 ; 377 à 386 et 478

Conception & réalisation Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur Imprim'Vert® garantissant la gestion des déchets dangereux dans des filières agrées, sur un papier certifié 100 % recyclé.

PSA PEUGEOT CITROËN

Légende photo de couverture : Affichage tête haute. Crédits photos : Nico, P. Thirion. Création couverture : sequoia

PEUGEOT S.A.
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 354 848 992 euros.
Siège social : 75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris – France
R.C.S. Paris B 552 100 554 – Siret 552 100 554 00021
Tél. : + 33 (0)1 40 66 55 11 – Fax : + 33 (0)1 40 66 54 14
www.psa-peugeot-citroen.com